LIBRARY OF PRINCETON
APR 2 6 2000
THEOLOGICAL SEMINARY

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

4e ANNÉE. — N° 1. — 1899

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 23 1915
THEOLOGICAL SEMINARY

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

SOMMAIRE

Pages.

I. — LE GLAGOL ET LA CONGRÉGATION DES RITES, par **M. le Baron d'Avril**, ministre plénipotentiaire. . 1

II. — LA MESSE COPTE (traduction de Mgr Macaire), par **le R. P. Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 12

III. — L'ÉRECTION DU PATRIARCAT DE JÉRUSALEM, 451, par **le R. P. S. Vailhé**, des Augustins de l'Assomption 44

IV. — LETTRE INÉDITE DU R. P. JEAN DE CAMILLIS DE CHIO SUR LA MISSION DE LA CHIMÈRE, par **M. Émile Legrand**, professeur à l'École des Langues Orientales vivantes. 58

V. — FRÈRE GRYPHON ET LE LIBAN AU XVe SIÈCLE, par **le R. P. H. Lammens, S. J.** 68

VI. — L'ORDINAL COPTE (*suite*), par **le R. P. V. Ermoni**, de la Congrégation de la Mission. 104

VII. — LES OFFICES ET LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ÉGLISE GRECQUE (*fin*), par **M. L. Clugnet**. 116

VIII. — MÉLANGES. — UN SAINT ÉVÊQUE DE FRANCE HONORÉ EN RUSSIE, par **le R. P. Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 129

— SUR UN ABRÉGÉ ARMÉNIEN DES PLÉROPHORIES, par **M. l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut Catholique . . . 134

IX. — BIBLIOGRAPHIE. 490

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slave, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison . . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

IV

4e volume. — 1899.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

QUATRIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, Rue Bonaparte, 82

1899

LIBRARY OF PRI
SEP 23 19
THEOLOGICAL SE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME (1899)

Pages

I. — LE GLAGOL ET LA CONGRÉGATION DES RITES, par **M. le Baron A. d'Avril**, ministre plénipotentiaire. 1

II. — LA MESSE COPTE (traduction de Mgr Macaire), par **le R. P. Dom Paul Renaudin, O. S. B**. 12

III. — L'ÉRECTION DU PATRIARCAT DE JÉRUSALEM, 451, par **le R. P. S. Vailhé**, des Augustins de l'Assomption. 41

IV. — LETTRE INÉDITE DU R. P. JEAN DE CAMILLIS DE CHIO SUR LA MISSION DE « LA CHIMÈRE », par **M. Emile Legrand**, professeur à l'École des Langues orientales vivantes. 58

V. — FRÈRE GRYPHON ET LE LIBAN AU XVe SIÈCLE, par **le R. P. H. Lammens, S. J**. 68

VI. — L'ORDINAL COPTE (*suite*), par **le R. P. V. Ermoni**, des Prêtres de la Mission. 104, 416, 591

VII. — LES OFFICES ET LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ÉGLISE GRECQUE (*fin*), par **M. Léon Clugnet** 116

VIII. — LETTRE AUTOGRAPHE DE S.S. LÉON XIII, ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN ». 141

IX. — LES HIÉRARCHIES EN ORIENT, par **M. le Baron A. d'Avril**, ministre plénipotentiaire. 145

X. — LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B**. 150

XI. — OPUSCULES MARONITES, par **M. l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut catholique de Paris. 175, 318, 543

XII. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE, par **le R. P. L. Petit**, des Augustins de l'Assomption. 227

XIII. — LE SYNODE DE MAR JÉSUYAB, par **Mgr R. Graffin**, professeur à l'Institut catholique de Paris.. 247

XIV. — FRAGMENT D'UNE VERSION COPTE DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN, par **M. Jean Clédat**. 363

XV. — LA GRANDE DOXOLOGIE, ÉTUDE CRITIQUE, par **M. Amédée Gastoué**, professeur à l'École de chant liturgique de Paris. 280

Pages.

XVI. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES, par **le R. P. L. Petit**, des Augustins de l'Assomption. 305

XVII. — LA BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B.** 354

XVIII. — NEUF CHAPITRES DU « SONGE DU VIEL PELLERIN » DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES RELATIFS A L'ORIENT, par **M. Ed. Blochet**. 364, 605

XIX. — VIE DU MOINE RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA (*suite*), par **M. l'abbé J.-B. Chabot**. 380

XX. — PROTESTANTISME ET CATHOLICISME CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN; UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH (Perse), par **M. J. Babakhan**. 428

XXI. — LES ÉVÊQUES JACOBITES DU VIIIe AU XIIIe SIÈCLE D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN, par **M. l'abbé J.-B. Chabot**. 441, 495

XXII. — LES RÈGLES MONASTIQUES ORIENTALES ANTÉRIEURES AU CONCILE DE CHALCÉDOINE, par **Dom J. M. Besse, O. S. B.** 466

XXIII. — RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MONASTÈRES DE PALESTINE, par **le R. P. S. Vailhé**, des Augustins de l'Assomption. 512

XXIV. — VOYAGE AU PAYS DES NOṢAIRIS, par **le R. P. H. Lammens, S. J.** 572

MÉLANGES

I. — UN SAINT ÉVÊQUE DE FRANCE HONORÉ EN RUSSIE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 129

II. — SUR UN ABRÉGÉ ARMÉNIEN DES PLÉROPHORIES, par **l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut catholique de Paris. 134

III. — LE CULTE DE SAINT JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 453

IV. — BENOIT XIV ET L'ÉGLISE COPTE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 615

BIBLIOGRAPHIE

Histoire universelle des missions franciscaines d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza, par le P. Victor-Bernardin de Rouen (L. C.) 136

Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique. Anciennes littératures chrétiennes. II. La littérature syriaque, par Rubens Duval (Dom J. Parisot). 291

G. Wobermin. — *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Ægyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis* (Dom P. Renaudin). 293

Liturgies eastern and western being the texts originals or translated of the principal liturgies of the church, by F. E. Brigtman (Léon Clugnet). . . . 295

Pages.

Notes sur plusieurs ouvrages offerts par l'Université d'Upsal (Bon Carra de Vaux). 297
Vida do abba Daniel do mosteiro de Scetê, par L. Goldschmidt et Esteves Pereira (Léon Clugnet, F. Nau). 455
Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le VIe Siècle et la première moitié du Ve, par M. L'abbé P. Ladeuze (Dom P. Renaudin). 459
U. Benigni. — *Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari*, I, II (D. P. R.). 460
Un apôtre de l'union des Églises au XVIIIe siècle. Saint Josaphat de l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie, par le R. P. Dom A. Guépin (Dom J. M. Besse). 460
The story of the church of Egypt by L. Butcher (Dom P. Renaudin). . . . 626
U. Benigni. — *Patrologiæ et hagiographiæ copticæ spicilegium. — Litaniæ defunctorum copticae* (Dom P. Renaudin). 627
Rapport sur une mission scientifique en Turquie d'Asie, par Dom J. Parisot (A. Gastoué). 628
Listes d'ouvrages récents et sommaires de recueils périodiques. 136, 301, 462, 629

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Avril (Le Baron A. d'). 1, 145
Babakhan (J.). 428
Besse (Dom). 460, 466
Blochet (E.). 364, 605
Carra de Vaux (Le Baron). 297
Chabot (L'abbé J. B.). 380, 444, 495
Clédat (J.). 363
Clugnet (Léon). 116, 136, 295, 455
Ermoni (Le R. P.) 104, 416, 591
Gastoué (A.). 280, 628
Graffin (Mgr). 247
Lammens (Le R. P.). 68, 572
Legrand (Émile). 58
Léon XIII (S. S.). 141
Nau (L'abbé F.). 134, 175, 318, 455, 543
Parisot (Dom). 150, 291, 354
Petit (le R. P.). 227, 305
Renaudin (Dom). 12, 129, 293, 453, 459, 460, 615, 626, 627
Vailhé (Le R. P.). 44, 512

LE GLAGOL

ET

LA CONGRÉGATION DES RITES

Le glagol est un alphabet. Nous pouvions, comme bien d'autres, en expliquer les traits principaux et la physionomie, mais

> Segnius irritant animum demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Avec le concours de l'Imprimerie nationale de France, nous avons fait composer quelques phrases en ce caractère et nous les reproduisons ici :

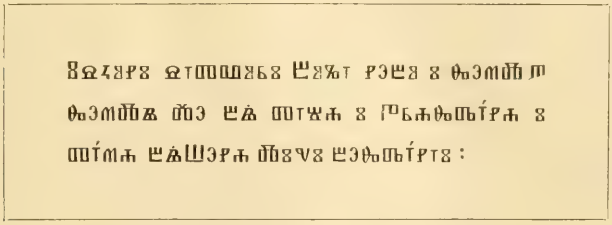

Il existe deux formes de cet alphabet, l'une carrée, l'autre ronde : on les a aussi distinguées par des noms de pays, d'ailleurs peu appropriés.

Le fragment ci-dessus est en caractère carré. C'est le début de la Genèse. Nous l'avons extrait de la *Chrestomathia linguæ vetero-slovenice-characteri glagolitico, e cocidibus, codicum fragmentis, et libris impressis.* Edita a presb. Joanne Berčič. Prague, chez Haase; Zara, chez Battara et chez Abelic, 1859.

Le 5 août 1898, la S. Congrégation des rites adressait aux archevêques et évêques de Goritz, de Zara et de Zagreb (Agram),

une lettre relative à la célébration de la liturgie en une langue slave.

Quelle *liturgie?* quelle *langue?* et, subsidiairement, quel *alphabet?*

I. La liturgie n'est aucune de celles qu'on désigne généralement sous le nom d'orientales. Il s'agit uniquement de la liturgie *romaine* traduite en une langue slave.

Nous n'avons pas dit la liturgie *latine*, parce qu'il existe plusieurs liturgies catholiques écrites en latin, auxquelles ne se réfère pas la lettre du 5 août. La liturgie catholique a été aussi traduite en grec, en arménien. Il faut dire : la liturgie romaine.

II. La liturgie, dont parle la lettre du 5 août, est donc écrite en une langue slave. Ce n'est ni le russe, ni le polonais, ni le ruthène, ni le tchèque, ni le bulgare, ni le serbe, ni le slovène. C'est une langue (je ne veux pas dire morte) éteinte à l'usage courant, en ce sens que, si les Slaves la comprennent plus ou moins, on ne la parle nulle part : elle est la mère ou la sœur aînée des idiomes slaves ci-dessus énumérés. On l'appelle avec raison *paléo-slave*, ou, ce qui serait préférable *staro-slave* pour accentuer verbalement la congénéïté. Passons à l'alphabet.

III. Il existe à notre connaissance trois alphabets slaves, à savoir le glagolitique, le cyrillique, la grajdanka.

a. Plusieurs des plus anciens documents slaves sont écrits en glagol. La France en possède un splendide spécimen dans la seconde partie de l'Évangéliaire sur lequel les rois prêtaient serment à leur sacre. C'est une écriture majestueuse et décorative surtout dans les majuscules. Une tradition en attribue l'origine à saint Méthode qui, suivant une légende, était peintre et aurait converti le roi des Bulgares en lui peignant un tableau du jugement dernier. D'après une autre opinion, qui a plus de consistance, le glagol a été combiné par saint Cyrille.

Sv. Kyril nepsal kyrilsky nez hlaholsky, a écrit le tchèque Hanus.

b. Un autre alphabet est appelé soit *gréco-slave* à cause de sa grande ressemblance avec l'alphabet grec, soit et plus communément *cyrillique*, parce qu'une école en attribue l'origine

à celui qui fut l'apôtre des Slaves au neuvième siècle. Ce n'est pas le lieu de discuter si ce second alphabet a été combiné en Moravie par saint Cyrille, ou en Bulgarie par les disciples réfugiés de saint Méthode.

c. Un troisième alphabet, appelé *Grajdanka*, c'est-à-dire bourgeois ou civil a été créé sous Pierre-le-Grand. C'est un mélange de formes slaves, latines, grecques, de majuscules retournées, que les lettrés délicats n'approuvent pas. La grajdanka a passé dans l'usage commun chez les Slaves orthodoxes, mais non pas dans les livres d'église.

La liturgie romaine en langue paléoslave est écrite en caractères glagolitiques, lesquels étaient encore en usage pour les actes judiciaires jusqu'au dix-huitième siècle, mais qui ne sont plus employés aujourd'hui que pour les catholiques romains et slavisants.

Cet alphabet a été aussi appelé *Azbukvidarium*, ce qui est une agglutination des noms des premières lettres glagolitiques.

IV. Quelques lignes sur l'histoire de la liturgie romaine traduite en paléoslave et écrite en caractères glagolitiques. Un des collaborateurs de cette *Revue* a traité minutieusement les questions relatives à l'origine de l'écriture glagolitique et aux péripéties de cette écriture en Dalmatie et dans la Croatie maritime (1). Nous ne nous y arrêterons pas, pour arriver à un acte décisif du Saint-Siège, qui est resté en vigueur depuis le treizième siècle. Sur la requête d'un évêque de Segne, qui demandait l'approbation d'une vieille coutume de son diocèse, le pape, alors réfugié en France, Innocent IV, surnommé le *Père du droit*, répondit : « Ta pétition contenait qu'il y a en Sclavonie une « écriture spéciale que les clercs de ce pays affirment tenir du « bienheureux Jérôme (erreur historique) et dont ils se servent « en célébrant les offices divins; considérant que le langage est « soumis à la chose et non la chose au langage, nous t'accor- « dons, par l'autorité des présentes, l'autorisation demandée « pour les contrées où c'est la coutume d'observer ces choses « et à condition que le sens ne soit pas altéré par la diversité

(1) *Saint Cyrille* et *saint Méthode, première lutte des Allemands contre les Slaves*, avec un essai sur les destinées du Glagol, etc., etc., Paris, bibliothèque elzévirienne slave (1 vol. in-12, Paris, Leroux, 1885).

« de la lettre. » A Lyon, le 14 des calendes d'avril 1248. — Une tentative du patriarche d'Aquilée pour faire revenir le Saint-Siège sur cette décision (1596) échoua.

La revision des livres glagolitiques fut ordonnée par plusieurs papes.

Le R. P. Nilles S. J. en son précieux ouvrage intitulé *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis* (1) a publié les Constitutions y relatives d'Urbain VIII (1631), d'Innocent X (1648); mais nous avons hâte de faire entendre la grande voix de Benoît XIV, l'auteur de la célèbre bulle *Allatæ sunt*, qui est comme le charte des Églises orientales (2). Voici les parties essentielles de la Constitution *Ex pastorali munere*, qui est du 15 août 1754 : « § 1er. Nous avons appris, par des témoignages dignes de foi, que, dans le rite Slavo-latin (romain), il s'est glissé beaucoup d'abus contraires aux intentions comme aux prescriptions du Siège Apostolique par la licence de quelques-uns qui osent dire la messe en y insérant des oraisons et des prières en langue slave vulgaire, ou lire et faire lire par les autres prêtres le commencement de l'Évangile selon saint Jean et le psaume *Lavabo* écrits en langue vulgaire et imprimés en caractères latins, sans en avoir aucunement obtenu de nous l'autorisation et l'approbation. Voulant empêcher de s'étendre un abus de cette sorte qui pourrait facilement promiscuer et troubler ce rite, de même que, par nos précédentes constitutions *Etsi pastoralem* et *Demandatam cœlitus*, nous avons pourvu abondamment à la conservation et à l'intégrité des rites grecs pour les nations des Italo-Grecs et des Grecs-Melkites; tournant aujourd'hui le même soin de notre sollicitude vers la nation illyrienne, nous voulons, par l'autorité apostolique que nous exerçons, nous prescrivons et nous mandons que tous les ecclésiastiques et prêtres tant séculiers que réguliers de tout ordre ou institut, qui professent le rite Slave-latin (romain), soient tenus et doivent, comme il a été observé avec soin pendant plusieurs siècles pour le clergé illyrien, en célébrant l'auguste sacrifice de l'autel, dans les heures

(1) 2 vol. grand in-8°. Paris, Lethielleux; Insbrück, Rauch. Tome II, pages 302 et suivantes.

(2) Le texte et la traduction de la bulle *Allatæ sunt* ont été publiés en grande partie dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 3e volume, 1898.

canoniques et les autres offices divins, se servir des missels, tables et bréviaires qui ont été imprimés en caractères hiéronymiques (1) avec les caractères de la Congrégation de la Propagande, ou qui le seront par la suite après les revisions opportunes, les approbations et les autres précautions qui y ont été apportées jusqu'à présent et qui le seront à l'avenir par des hommes savants particulièrement versés dans la connaissance de l'idiôme slavo-latin et des caractères hiéronymiques. Qu'à l'avenir personne de ce clergé, en célébrant la messe ou en accomplissant les autres divins offices, n'ait l'audace ou la présomption de réciter ou de présenter de quelque façon que ce soit des oraisons et des prières qui n'aient pas été examinées et approuvées par notre autorité et celle du Siège Apostolique. »

En 1791, Pie VI fit opérer la revision du bréviaire qui avait été publié par Innocent XI en 1688.

Les transgressions n'ont pas cessé, surtout à partir de l'année 1828. Il advint que, pour les parties chantées, la langue moderne croato-serbe était parfois substituée au paléo-slave; le prêtre récitait en latin les parties qui doivent être dites à voix basse; on ne se servit du paléo-slave que pour les plus grandes fêtes. Dans le diocèse de Segne notamment, les messes étaient bien célébrées en paléo-slave, mais dans une langue profondément corrompue et se confondant presque avec l'idiome vulgaire. Et les livres liturgiques étaient imprimés en caractères latins! (2).

Pie IX, fidèle à la tradition de Benoît XIV, ordonna une nouvelle édition du missel et du bréviaire. Il en confia la haute direction à un homme connu et même persécuté pour son attachement aux choses de son pays, Mgr Strossmeyer, évêque de Diakovo et de Syrmie. La congrégation de la Propagande publiait en 1881 un appendice ad *Missale Romano Slavonicum* et un *Ordo et Canon Missæ*.

Enfin, en 1893, il a été édité à Rome un missel romain en langue paléo-slave, imprimé avec des caractères glagolitiques.

(1) C'est-à-dire glagolitiques. Par suite d'une erreur historique, le glagol a été longtemps attribué à saint Jérôme, qui était originaire de l'Illyrie. Voir l'explication de cette erreur dans *saint Cyrille et saint Méthode, Première lutte des Allemands contre les Slaves*, a la page 251.

(2) Nilles, *loco citato*, pages 505 et 506.

D'après la statistique publiée par Ginzel en 1857, il y aurait 84.319 catholiques romains glagolitiques, inégalement répandus dans les diocèses de Veglia-Arbe, de Zara, de Spalatro et de Sebenico.

V. *Au Monténégro.* Le 18 août 1886, Léon XIII concluait avec le prince de Monténégro un concordat (1). L'article onze est ainsi conçu : « La formule des prières pour le souverain *Domine, salvum fac regem* sera chantée dans les offices divins en langue slave (ou slovenskom iezikou). »

Comme les sujets catholiques du Monténégro sont en immense majorité albanais, et célèbrent le rite romain en latin, il était peut-être à propos que les Monténégrins entendissent que les catholiques prient pour leur souverain.

Voilà qui est bien, mais le bruit se répandit bientôt que les catholiques sujets du Monténégro allaient célébrer tout l'office dans une langue slave. On discutait même — et nous l'avons déjà rapporté dans cette *Revue* — en quel alphabet la liturgie leur serait écrite : le glagolitique? le gréco-slave? même la grajdanka?

Notons incidemment que la chose, en elle-même, n'a pas d'intérêt pour le Monténégro. Et, en effet, avons-nous dit, les catholiques de ce pays sont tous, ou à peu près tous, de race albanaise et ils ne comprennent que le skipétar, lequel n'a aucun rapport avec les idiômes slaves : ils célèbrent en latin et y sont habitués : pourquoi un changement qui ne leur apporterait aucune espèce de satisfaction? Quant aux sujets slaves du prince Nicolas, qui forment l'immense majorité, ils sont orthodoxes. S'ils se faisaient catholiques, ils seraient obligés de garder leur rite grec et les caractères dits cyrilliques, puisque les papes ont interdit maintes fois aux orthodoxes devenant catholiques d'adopter le rite romain.

VI. L'aspiration vers la liturgie en langue slave est née chez des catholiques, célébrant le rite romain en latin dans les Bouches de Cattaro, dans la Dalmatie, dans la Croatie, voire même dans la Slovénie et dans la Bohême. C'était une aspiration non monténégrine, mais iougo-slave. Elle s'explique

(1) La traduction française de ce concordat a été publiée *in extenso* dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1re année, p. 57.

parfaitement par les dangers que font courir à ces populations la propagande et l'oppression des Allemands, des Madiars et des Italiens, avec lesquels elles sont en lutte souvent acharnée.

On sait l'importance presque dominante que prennent un peu partout les questions de race, ou, comme on dit, le phylétisme (de φυλή, tribu). Or, il y a eu, sur ce terrain, non seulement une aspiration en faveur de la liturgie romaine en une langue slave au lieu du latin, mais une agitation allant même jusqu'à des tentatives de réalisation spontanée.

Telle est la situation qui a motivé la lettre de la congrégation des rites dont nous donnerons le texte et la traduction, après avoir spécifié de nouveau, pour la correction du langage, qu'il n'y a pas de liturgie slave. Il existe deux liturgies qui ont été traduites toutes les deux en la langue paléo-slave : 1° La liturgie grecque commune aux orthodoxes et aux uniates; 2° la liturgie romaine, laquelle n'a été approuvée à Rome, pour l'usage religieux, qu'en caractères glagolitiques.

ሕ : ሠሕፔፍሞሠ

ሕቯፀፀ

S. Rituum congregationis ad Archiepiscopos episcopos et Ordinarios provinciarum Goritzun, Iadren et Zagobrien Litteræ de usu linguæ slavonicæ in S. Liturgia.

Quæ præcipuè observanda sunt vel cavenda, circa usum paleoslavici idiomatis in S. liturgiâ, sacra hæc Congregatio jam edidit die 13 februarii 1892, atque iis opportunè significavit Slavorum meridionalium episcopis, qui ecclesiæ præsunt ubi ejus modi praxis invaluit. Quum vero, hac super re, Apostolicæ Sedi nova proposita sint dubia, S. S. D. N. Leo, div. prov. Papa XIII, pro sua erga Slavos paterna sollicitudine ad prædictos, normas enucleandas et firmandas, omnemque removandam perplexitatem, grave hoc negotium peculiaris cœtus S. R. E. Cardinalium examini submitti jussit.

Re igitur in omnibus maturè perpensa, attentisque SS. Pontificum Constitutionibus et Decretis, præsertim Innocentii IV qui episcopis Senien. a. 1248 et Veglen a. 1252 Slavicâ utendi linguâ concessit licentiam *in illis duntaxat partibus ubi de consuetudine observantur præmissa, dummodo et ipsius varietate litteræ sententia non lædatur;* item Urbani VIII, cujus jussu a. 1631 libri liturgici glagolitici editi sunt *ad usum earum ecclesiarum ubi hactenus præfato idiomate celebratum fuit, nisi maluerint latino;* nec non Benedicti XIV, qui novam ipsorum librorum editionem a. 1751 authenticam de-

claravit iis *qui ritum slavo-latinum* profitentur, ac demum Pii VI qui a. 1791 Breviarium ejus auspiciis denuo impressum recognovit, iidem E^mi^ Patres eas quæ sequuntur regulas statuerunt, illasque Sanctitas Sua ratas habuit, adprobavit et in posterum ab omnibus inviolatè servari mandavit :

I. — Usus paleoslavicæ linguæ in S. Liturgia considerari et habui debet velut *reale* privilegium certis inhœrens ecclesiis, minime vero ad instar privilegii *personalis* quod nonnullis sacerdotibus competat.

Episcoporum igitur officium erit, in unaquaque diocesi quam primum conficere indicem seu catalogum ecclesiarum omnium et singularum quas certo constet, in præsens ea concessione ritè potiri.

Dubia vero amovenda, asserti privilegii probatio desumatur et documentis et testimoniis, quæ in tuto ponant et probe demonstrent illud invaluisse et reapse vigere triginta saltem abhinc annis, quod temporis spatium in re præsenti tanquam sufficiens habetur et indulgentia speciali S. Sedis.

II. — Prædicto ecclesiarum privilegiatarum indice semel confecto et publicato, nulli prorsus licebit in aliis ecclesiis, quacumque ratione vel quovis prætextu linguam palæoslavicam in S. liturgiam introducere; si quid vero secus aut contra contigerit attentari, istius modi ausus severa coercitione reprimantur.

III. — In ecclesiis quæ supramemorato privilegio gaudent, sacrum facere et officium persolvere publica et solemni ratione, permissum exclusive erit palæoslavico idiomate, quacumque seclusa alterius linguæ immixtione. Libri ad sacra et ad officium adhibendi characteribus glagoliticis sint excusi atque ab Apostolica Sede recogniti et adprobati : alii quicumque libri liturgici, vel alio impressi charactere, vel absque approbatione S. Sedis, vetiti omnino sint et prohibiti.

IV. — Ubicumque populus sacerdoti respondere solet, aut nonnullas missæ partes canere, id etiam nonnisi lingua palæoslavica, in ecclesiis privilegiatis fieri licebit. Idque ut facilius evadat, poterit ordinarius fidelibus permittere usum manualis libri latinis characteribus, loco glagoliticorum, exarati.

V. — In præfatis ecclesiis, quæ concessione linguæ palæoslavicæ indubitanter fruuntur, Rituale, slavico idiomate impressum, adhiberi poterit in sacramentorum et sacramentalium administratione, dummodo illud fuerit ab Apostolica Sede recognitum et probatum.

VI. — Sedulo curent Episcopi in suis seminariis studium provehere cum latinæ linguæ tum palæoslavicæ, ita ut cuicumque diocesi necessarii sacerdotes præsto sint ad ministerium in utroque idiomate.

VII. — Episcoporum officium erit, ante ordinationem sacram, designare clericos qui latinis vel qui palæoslavicis ecclesiis destinentur, explorata in antecessum promovendorum voluntate et dispositione, nisi aliud exigat Ecclesiæ necessitas.

VIII. — Si quis sacerdos, addictus ecclesiæ ubi latina adhibetur lingua, alteri debeat ecclesiæ inservire quæ palæoslavici fruitur idiomatis privilegio, missam solemnem ibi celebrare, horasque canere tenebitur lingua palæoslavica; attamen illi fas erit privatim sacra peragere et horas canonicas persolvere latina lingua, idem vicissim dicatur de sacerdote palæoslavici idiomatis ecclesiæ adscripto, cui forte latinæ ecclesiæ deservire contigerit.

IX. — Licebit pariter sacerdotibus latini eloquii ecclesiæ inscriptis, in aliena ecclesia quæ privilegio linguæ palæoslavicæ potitur, missam privatam celebrare latino idiomate.

Vicissim sacerdotes, linguæ paleoslavicæ ecclesiis addicti, eodem idiomate sacrum privatim facere poterunt in ecclesiis ubi latina lingua adhibetur.

X. — Ubi usus invaluit in missa solemni Epistolam et Evangelium slavicè canendi post eorumdem cantum latino ecclesiæ ipsius idiomate absolutum, hujusmodi praxis servari poterit, dummodo adhibeatur lingua palæoslavica. In missis autem parochialibus fas erit, post Evangelii recitationem, illud perlegere vulgari idiomate ad pastoralem fidelium instructionem.

XI. — Si forte in parochiis quæ linguam habent palæoslavicam, aliquis e fidelibus prolem renuat sacro sistere fonti, nisi rituali latino baptismus conferatur, vel si qui matrimonium recusent celebrare, nisi latina lingua sacer absolvatur ritus, parochus opportune illos instruat, moneatque : et si adhuc in propria sententia persistant, baptismum aut benedictionem nuptialem privatim latina lingua ministret.

Vicissim agatur in parochia latinæ linguæ, si quis slavico idiomate ritus prædictos omnino peragi similiter exigat.

XII. — In prædicatione verbi divini aliisve cultus actionibus quæ strictim liturgicæ non sunt, lingua slavica vulgaris adhiberi permittitur ad fidelium commoditatem et utilitatem, servatis tamen generalibus decretis hujus S. Rituum congregationis.

XIII. — Episcopi illarum regionum, ubi eadem in usu est lingua vernacula, studeant uniformi curandæ versioni precum et hymnorum quibus populus indulget in propria ecclesia, ad hoc ut qui ex una ad aliam transeunt diocesim vel parochiam, in nullam offendant precationum aut canticorum diversitatem.

XIV. — Pii libri, in quibus continetur versio vulgata liturgicarum precum, ad usum tantummodo privatum Christi fidelium, ab Episcopis rite recogniti sint et approbati.

Datum Romæ..., die 5 Augusti, 1898.

C. Card Mazzella Præf.

TRADUCTION

Lettre de la S. Congrégation des Rites aux Archevêques, Évêques et Ordinaires des provinces de Goritz, de Zara et de Zagreb (Agram) sur l'usage de la langue slave dans la S. Liturgie.

Ce qui principalement doit être observé ou évité relativement à l'usage de l'idiome paléoslave dans la S. liturgie, cette S. Congrégation l'a énoncé le 13 février 1892 et elle l'a, à propos, notifié à ces évêques des Slaves méridionaux qui sont préposés à des églises où la pratique de ce mode est établie; mais, comme, sur cet objet, de nouveaux doutes ont été présentés, la Sainteté de N. S. Léon XIII par la grâce de Dieu, à cause de sa paternelle sollicitude envers les Slaves sus-dits, a ordonné de soumettre cette affaire à l'examen d'une commission spéciale de Cardinaux de la Sainte Église romaine.

Donc, la chose ayant été pesée en tout avec maturité, vu les constitutions et les décrets des Souverains Pontifes, surtout d'Innocent IV qui, aux évêques de Segne en 1248 et de Veglia en 1252, concéda la licence de se servir de la langue slave *seulement dans les lieux où il est de coutume d'observer les dites choses, pourvu que le sens ne soit pas altéré par la différence de la lettre; item* d'Urbain VIII par l'ordre duquel en 1631, des livres liturgiques glagolitiques ont été édités *pour l'usage de ces églises où jusqu'alors il a été célébré dans le dit idiome à moins qu'ils ne préfèrent le latin;* et aussi de Benoît XIV qui, en 1751, a déclaré authentique une nouvelle édition de ces mêmes livres à ceux qui *professent le rite slavo-latin* (slavo-romain); et enfin de Pie VI qui, en 1791, revisa le Breviaire imprimé de nouveau sous ses auspices, les mêmes Éminentissimes Pères ont établi les règles suivantes que Sa Sainteté a ratifiées et approuvées et a ordonné être observées inviolablement à l'avenir :

I. L'usage de la langue paléoslave dans la liturgie sacrée doit être considéré et tenu comme un privilège *réel* inhérent à certaines églises, mais nullement à l'instar d'un privilège *personnel*, qui compète à quelques prêtres.

Donc, le devoir des évêques sera de confectionner le plus tôt possible l'index ou catalogue de toutes, en général et en particulier, les églises pour lesquelles il conste être en possession régulièrement et à présent de cette concession.

Les cas douteux étant écartés, la preuve dudit privilège doit résulter de documents et de témoignages qui établissent complètement et démontrent bien que ce privilège remonte et a été effectivement en vigueur depuis au moins trente années, lequel espace de temps est, dans l'espèce, tenu comme suffisant et cela d'après une indulgence spéciale du Saint-Siège.

II. Une fois confectionné et publié le susdit catalogue des églises privilégiées, il ne sera dès lors licite à d'autres églises de quelque nation que ce soit ou sous quelque prétexte que ce soit, d'introduire la langue paléoslave dans la liturgie sacrée. S'il arrivait, au contraire, qu'il soit tenté quelque chose là contre, qui l'aura osé, sera réprimé par une sévère coercition.

III. Dans les églises qui jouissent du privilège ci-dessus rappelé d'offrir le Sacrifice et d'accomplir l'office d'une manière publique et solennelle, il sera fait usage exclusivement de l'idiome paléoslave, une immixtion quelconque d'une autre langue étant écartée. Que les livres employés au Sacrifice et à l'office soient imprimés en caractères glagolitiques et reconnus et approuvés par le Saint-Siège. Les livres liturgiques quelconques imprimés en autre caractère ou sans l'approbation du Saint-Siège, sont entièrement défendus et prohibés.

IV. Partout où la population a coutume de répondre au prêtre, ou de chanter quelques parties de la messe, cela même il ne sera permis dans les églises privilégiés de le faire que seulement en langue paléoslave. Pour la facilité, l'ordinaire pourra permettre aux fidèles l'usage de manuels imprimés en caractères latins au lieu de glagolitiques.

V. Dans lesdites églises, qui jouissent indubitablement de la concession de la langue paléoslave, le Rituel en langue slave vulgaire pourra être employé dans l'administration des sacrements et des cérémonies sacramentelles, pourvu que ledit rituel ait été reconnu et approuvé par le Siège Apostolique.

VI. Que les évêques aient soin dans leurs séminaires de pousser à l'étude tant de la langue latine que du paléoslave, de sorte que, dans chaque diocèse, il y ait le nombre nécessaire de prêtres aptes au ministère dans l'un et l'autre idiomes.

VII. Le devoir des évêques sera, avant l'ordination sacrée, de désigner les clercs qui sont destinés soit aux églises latines, soit aux églises paléoslaves, après avoir vérifié préalablement la volonté et la disposition des clercs à promouvoir.

VIII. Si quelque prêtre assigné à une église où la langue latine est employée, doit aussi desservir une autre église jouissant du privilège de l'idiome paléoslave, il sera tenu d'y célébrer la messe solennelle et d'y chanter les heures dans la langue paléoslave. Il lui sera, cependant, permis, en particulier, de faire le sacrifice et d'accomplir les heures canoniques en langue latine. Et réciproquement, il est décidé de même pour le prêtre assigné à une église de langue paléoslave, auquel il arrive de desservir par circonstance une église latine.

IX. Aux prêtres assignés à une église latine, il sera également permis de célébrer en particulier la messe en latin dans une autre église qui possédera le privilège de la langue paléoslave.

Réciproquement, les prêtres attachés à des églises de langue paléoslave peuvent, dans les églises où l'idiome latin est assigné, célébrer la messe particulière en l'idiome paléoslave.

X. Là où la coutume a été en vigueur, dans la messe solennelle, de chanter l'Épître et l'Évangile en slave après que le chant en a été accompli dans l'idiome latin de cette église, une telle pratique pourra être conservée, pourvu que la langue paléoslave y ait été employée. Dans les messes paroissiales, ce-

pendant, il sera permis, après la récitation de l'Évangile, de le lire en langue vulgaire pour l'instruction pastorale des fidèles.

XI. Au cas éventuellement, dans les paroisses ayant la langue paléoslave, que quelqu'un des fidèles refuse de présenter un enfant aux fonts baptismaux, si le baptême n'est pas conféré d'après le rituel latin, ou si quelques-uns refusent la célébration du mariage, à moins que le rite sacré soit accompli en langue latine, que le curé les instruise opportunément et les admoneste; et, si ceux-ci persistent dans leur idée, qu'il leur administre dans la langue latine le baptême ou la bénédiction nuptiale, en particulier.

Réciproquement, dans les paroisses latines, qu'il soit agi de même, lorsque quelqu'un exige que les susdits rites soient accomplis en idiome slave.

XII. Pour la prédication de la parole divine et les autres actes de culte qui ne sont pas strictement liturgiques, il est permis d'employer la langue slave vulgaire pour la commodité et l'utilité des fidèles — étant réservés, cependant, les décrets généraux de cette S. Congrégation des rites.

XIII. Que les évêques de ces régions où la même langue indigène est en usage, appliquent leur soin à obtenir une version uniforme des prières et des hymnes auxquelles le peuple se livre dans sa propre église, afin que ces chants qui passent d'un diocèse ou d'une paroisse à une autre, ne choquent pas par la diversité des prières et des cantiques.

XIV. Que les livres pieux qui contiennent une traduction en langue vulgaire des prières liturgiques pour l'usage seulement privé des fidèles chrétiens, soient revisés et approuvés par les évêques.

Donné à Rome, le 5e jour d'août 1898.

(*Signé*) C. Cardinal Mazella, préfet.

LA MESSE COPTE

La traduction de la messe copte, que nous donnons ci-après, n'est point notre œuvre; elle a été faite par S. G. Mgr Macaire, administrateur apostolique du patriarcat d'Alexandrie, qui a bien voulu nous en confier la publication. Nous avons pensé que cette traduction, composée par le chef de l'église copte catholique, dont la science et le zèle sont justement appréciés, ne saurait manquer d'être bien accueillie des lecteurs de la *Revue de l'Orient Chrétien*, comme de tous ceux qui s'intéressent aux études liturgiques. Nous ne pouvions nous permettre d'y introduire le moindre changement; accompagner le texte de remarques et de commentaires aurait demandé un travail spécial et de trop longue étendue, que nous donnerons peut-être un jour dans une étude sur l'ensemble de la liturgie copte. Pour le moment, il importait de ne pas retarder cette publication de la messe de saint Basile en usage chez les Coptes catholiques, et de laisser dans son intégrité originelle l'œuvre du savant évêque, qui a reçu la noble mission de gouverner l'Église d'Alexandrie. Nous sommes heureux de lui adresser ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

Dom Paul Renaudin.

LITURGIE COPTE ALEXANDRINE

DITE

DE SAINT BASILE LE GRAND

PRIÈRES PRÉPARATOIRES, ANTÉRIEURES A L'OFFERTOIRE.

Le Prêtre revêtu des ornements sacerdotaux monte à l'autel, et, la tête découverte, se signe en disant : Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu!

Puis il baise l'autel en disant : Nous vous adorons, ô Christ, avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint-Esprit, parce que vous êtes venu et nous avez rachetés.

Ensuite, il dit secrètement l'oraison dite Prière de la préparation de l'autel :

O Dieu, qui scrutez tous les cœurs; ô Saint, qui reposez dans vos Saints, qui seul êtes sans péché et avez la puissance de remettre les péchés; vous savez, Seigneur, que je suis indigne de m'approcher de votre ministère sacré et d'ouvrir la bouche devant votre sainte gloire!

Selon la grandeur de votre miséricorde pardonnez-moi, pauvre pécheur, et faites que je trouve à cette heure grâce devant vous. Daignez revêtir ma faiblesse de la force d'en haut, afin que je commence, prépare et achève selon votre bon plaisir cet auguste ministère.

Oui, Seigneur, soyez avec nous, associez-vous à notre action, bénissez-nous, puisque vous êtes la rémission de nos péchés, la lumière de nos âmes, notre vie, notre force et notre espérance. Aussi est-ce à vous que nous adressons dans les hauteurs toute gloire, tout honneur, toute adoration, ô Père, Fils, et Saint-

Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Puis il dit la Prière après la préparation de l'autel :

C'est vous, ô Dieu, qui nous avez enseigné ce grand mystère de salut; c'est vous qui nous avez appelés malgré notre indignité à être les ministres de votre saint autel. O notre Roi, rendez-nous dignes par la vertu de votre Esprit, d'accomplir ce divin ministère, et faites que sans encourir la condamnation devant votre majesté, je vous offre le sacrifice de bénédiction comme témoignage de votre gloire et de la splendeur de votre sainteté.

O Dieu, qui donnez la grâce et envoyez le salut, opérant tout en tout être, faites que notre sacrifice soit agréable à vos yeux, daignez le recevoir en propitiation pour mes péchés et les ignorances de votre peuple, et qu'il devienne saint selon le don du Saint-Esprit. En Jésus-Christ, notre Seigneur, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dus avec Lui et l'Esprit-Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Prêtre se lave les mains en disant :

Vous m'aspergerez avec l'hysope et je serai purifié, vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige. Vous me ferez entendre des paroles de joie et mes os humiliés tressailleront d'allégresse.

Je laverai mes mains dans l'innocence et j'entourerai votre autel, ô mon Dieu, pour entendre la voix de vos louanges.

PRIÈRE DE L'OFFERTOIRE.

Le Prêtre prend l'hostie entre ses mains et l'élevant à la hauteur de la tête, il dit :

Faites, Seigneur, que notre sacrifice soit agréable à vos yeux, daignez le recevoir en propitiation pour mes péchés et les ignorances de votre peuple, et qu'il devienne saint selon le don du Saint-Esprit. En Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dus avec lui et l'Esprit-Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un fidèle défunt, le Prêtre ajoute :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., faites-le jouir du lieu du repos, de la paix et du rafraîchissement dans les demeures de vos Justes, dans le sein de nos Pères Abraham, Isaac et Jacob, dans le paradis de la joie.

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un malade, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et guérissez-le de toutes ses infirmités.

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un fidèle en voyage, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et rendez-le à sa demeure sain et sauf.

Si le sacrifice est offert à l'intention de quelque fidèle en peine, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et délivrez-le de toutes ses angoisses.

Le Prêtre tenant l'hostie élevée à la hauteur de la tête, fait le tour de l'autel, précédé d'un Diacre qui porte les burettes contenant l'eau et le vin, et de deux autres clercs qui tiennent des cierges allumés. En même temps, il dit :

Gloire et honneur ! Honneur et gloire à la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit !

Paix et édification pour l'Église de Dieu, une, unique, sainte, catholique et apostolique. Amen !

Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui vous ont offert ces dons et de ceux à l'intention desquels ils les ont offerts ; donnez-leur la récompense céleste !

Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui nous ont recommandé de prier pour eux ; que le Seigneur se souvienne d'eux dans son royaume du ciel !

Pendant que le prêtre et que les autres ministres font le tour de l'autel, le Peuple chante, les jours de dimanche et de fête et dans la cinquantaine de Pâques :

Alleluia ! voici le jour que le Seigneur a fait ; réjouissons-nous en lui et tressaillons d'allégresse !

O Dieu, délivrez-nous ! ô Dieu, aplanissez nos voies ! Béni celui qui vient au nom du Seigneur. Alleluia !

Durant le carême et les jours de jeûne, le peuple chante :

Alleluia! j'entrerai à l'autel du Seigneur, devant la face du Dieu qui donne la joie à ma jeunesse.

Je vous louerai, Seigneur, au son de la cithare, alleluia! Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa mansuétude, alleluia!

Les jours ordinaires, le peuple chante :

Le souvenir est au Roi! A vous, Seigneur, l'hommage de mes louanges et de toutes les pensées dignes de vous, alleluia! Les oblations et les sacrifices, daignez les recevoir, alleluia!

Le Prêtre étant remonté à l'autel, se signe en disant :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, un seul Dieu!

Puis, il bénit trois fois les dons, c'est-à-dire l'hostie, le vin et l'eau, en faisant sur eux le signe de la croix :

Béni le Seigneur Dieu tout-puissant, amen!

Béni son Fils unique, Jésus-Christ, notre Seigneur, amen!

Béni l'Esprit-Saint Paraclet, amen!

Tandis que le Prêtre verse le vin et l'eau dans le calice, et récite la prière de l'offertoire comme plus haut, le Diacre dit :

Amen! amen! amen! Un est le Père Saint! Un est le Fils Saint! Un est l'Esprit Saint! Béni est le Seigneur Dieu dans les siècles des siècles, amen!

Toutes les nations, bénissez le Seigneur! Bénissez-le, tous les peuples, parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous et que la vérité du Seigneur demeure pour l'éternité. Amen! alleluia!

Le Peuple dit :

Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles! Amen.

PRIÈRE DE L'ACTION DE GRACES, DITE DE S. MARC.

Le Prêtre, signant le peuple : La paix soit avec vous.

Le Peuple : Et avec votre esprit.

Le Prêtre : Rendons grâces au Dieu bienfaiteur et miséricordieux, Père de Notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, parce qu'il nous a protégés, aidés, conservés, reçus avec

bonté, traités avec miséricorde, fortifiés et fait parvenir jusqu'à cette heure. Prions-le de nous garder encore en ce saint jour et tous les jours de notre vie, dans la paix, Lui qui est le Tout-Puissant, notre Dieu.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — O Seigneur tout-puissant, Père de Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, nous vous remercions de toute chose, pour toute chose et en toute chose, parce que vous nous avez protégés, aidés, conservés, reçus avec bonté, traités avec miséricorde, fortifiés et fait parvenir jusqu'à cette heure, nous rendant dignes de nous tenir debout à cet autel et de vous demander miséricorde pour tout votre peuple.

Le Diacre. — Priez pour que le Seigneur ait pitié de nous dans sa miséricorde, nous écoute et nous aide, pour qu'il agrée les supplications que ses saints lui adressent continuellement en notre faveur, pour qu'il nous pardonne nos péchés et nous rende dignes de participer à ses mystères sacrés et d'y trouver la rémission de nos péchés.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain; donnez-nous d'achever ce saint jour et tous les jours de notre vie en toute paix, avec votre sainte crainte. Toute envie, toute tentation, toute œuvre de Satan, tout conseil des hommes méchants, toute attaque de la part des ennemis visibles et invisibles, éloignez-les de nous (*il se signe*), de tout votre peuple (*il signe l'assistance*) et de cette table (*il signe la table sainte*). Comblez-nous de tous les biens et de tous les dons convenables. Car c'est vous qui nous avez donné la puissance de fouler aux pieds les serpents, les scorpions et toute vertu de l'ennemi. Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du méchant. Par la grâce, la miséricorde et l'amour de votre Fils unique, Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dûs avec lui et l'Esprit Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

INTRODUCTION A L'OBLATION DU PAIN ET DU CALICE — PRIÈRE DE SAINT MARC.

Le Prêtre. — O Seigneur Dieu, Jésus-Christ, Fils unique et Verbe éternel du Père immaculé, consubstantiel à lui avec le Saint Esprit, vous êtes le pain vivifiant, descendu du ciel et vous avez daigné devenir un agneau sans tache pour la vie du monde. Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain; révélez votre face sur ce pain et sur ce calice que nous avons posés sur votre table sacerdotale. Bénissez-les ✠, sanctifiez-les ✠, purifiez-les ✠ et convertissez-les, de sorte que ce pain devienne votre saint corps et que le mélange de ce calice devienne votre précieux sang, et que l'un et l'autre puissent ainsi devenir la résurrection, la guérison et le salut de nos âmes, de nos corps et de nos esprits. Car vous êtes notre Dieu, et à vous sont dues la gloire et la puissance dans l'unité du Père très bon et du Saint-Esprit vivifiant, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. *Il couvre les dons et descend au bas de l'autel.*

L'ABSOLUTION DU FILS — PRIÈRE DE SAINT MARC.

Le Prêtre récite sur l'assistance agenouillée : O Seigneur Jésus-Christ, Fils unique et Verbe du Père, qui avez rompu les liens de nos péchés par votre passion salutaire et vivifiante, qui avez soufflé sur la face de vos saints apôtres en leur disant : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; Vous, qui par vos saints apôtres avez accordé à ceux qui sans cesse exercent les fonctions sacerdotales dans votre Église, de remettre les péchés sur la terre, de lier et de délier tous les nœuds de l'iniquité, nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, pour vos serviteurs, mes pères et mes frères, et pour mon humilité, pour nous tous qui inclinons nos fronts devant votre sainte gloire. Traitez-nous avec miséricorde et brisez les liens de nos péchés; si nous avons failli contre vous sciemment ou par ignorance, par faiblesse, par parole, par action ou par omission, Vous qui connaissez la fragilité humaine, ô Dieu de

bonté et d'amour, de grâce pardonnez-nous nos péchés, bénissez-nous, purifiez-nous, absolvez-nous et absolvez tout votre peuple. Remplissez-nous de votre crainte, formez-nous à l'accomplissement de votre volonté, parce que vous êtes notre Dieu; et à vous sont dus la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint Esprit, vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Vos serviteurs, les ministres en ce jour : l'higoumène, le prêtre, le diacre, les clercs, tout le peuple et mon humilité, que tous soient absous de la bouche de la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit; de la bouche de l'Église de Dieu, une unique, sainte, catholique et apostolique; de la bouche des douze apôtres, et du contemplateur de la Divinité, Marc l'Apôtre, l'Évangéliste et le Martyr; de la bouche de saint Athanase l'apostolique, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Basile et de saint Grégoire, de la bouche des 318 Pères de Nicée, des 150 de Constantinople, des 200 d'Éphèse, des 630 de Chalcédoine, et de l'universalité des Évêques rassemblés dans tous les autres Conciles orthodoxes; de la bouche de notre Très-Saint Père le Pape N., de notre vénérable Seigneur le Patriarche Amba N., ainsi que de leur collègue dans le sacré ministère, notre évêque Amba N., et enfin de la bouche de mon humilité. Car béni et glorieux est votre saint nom, ô Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

LES TROIS ÉPITRES.

Le Prêtre récite la prière de l'encens, qui précède la lecture de l'Épître de saint Paul :

O Dieu éternel, sans commencement et sans fin, grand dans vos conseils, puissant en vos actes, qui êtes présent en tout lieu et avec tout être, assistez-nous, Seigneur, et soyez au milieu de nous.

Purifiez nos cœurs, sanctifiez nos âmes, délivrez-nous de tous les péchés que nous avons commis volontairement ou involontairement.

Donnez-nous de vous offrir l'oblation raisonnable, le sacrifice de la bénédiction et l'encens spirituel qui pénètre au delà du voile de votre sanctuaire, jusqu'au saint des saints.

Le Prêtre fait trois fois le tour de l'autel, puis encense successivement l'autel, les saintes images, les Pères présents et tout le peuple.

Le Prêtre, après l'Apostolos, c'est-à-dire après la lecture de la leçon tirée des Épîtres de saint Paul, récite secrètement la prière suivante : O Dieu de toute science, qui accordez la sagesse et découvrez ce qu'il y a dans la profondeur des ténèbres, qui donnez la parole à ceux qui évangélisent avec une grande force, vous avez daigné dans votre bonté appeler Paul le persécuteur et faire de lui un vase d'élection. Il vous a plu de l'associer à vos saints Apôtres, pour qu'il prêchât avec eux l'Évangile de votre royaume, ô Christ, notre Dieu !

Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, accordez-nous, ainsi qu'à tout votre peuple, un esprit droit et une intelligence pure, afin que nous puissions connaître et comprendre tous les avantages des enseignements sacrés que l'Apôtre vient de nous donner. Et comme il a porté votre ressemblance, ô maître de la vie, rendez-nous dignes de l'imiter dans sa foi et dans ses œuvres, exaltant sans cesse votre saint nom et nous glorifiant en tout temps, de votre croix.

Puis le Diacre lit le catholicon, c'est-à-dire la leçon tirée de l'une des Épîtres catholiques.

Le Prêtre, après cette lecture, dit secrètement : O Seigneur notre Dieu, qui par vos saints Apôtres nous avez révélé le mystère de votre Évangile qui est la gloire de votre Christ, et qui leur avez donné, selon les richesses infinies de votre grâce, de prêcher à toutes les nations les incompréhensibles trésors de votre miséricorde, nous vous supplions, ô notre Roi, rendez-nous dignes d'avoir part à leur sort et à leur héritage. Donnez-nous de marcher toujours sur leurs traces, d'imiter leurs combats et de participer aux tribulations qu'ils ont subies pour la justice.

Gardez cette Église que vous avez fondée par eux, bénissez les brebis de votre troupeau, et donnez la croissance à cette vigne que votre droite a plantée. En Jésus-Christ notre Seigneur, etc...

Le Prêtre, avant la lecture du Praxis, c'est-à-dire de la leçon tirée des Actes des Apôtres, dit secrètement la prière suivante, appelée prière de l'encens du Praxis : O Dieu, qui avez agréé le sacrifice d'Abraham, et au lieu d'Isaac vous êtes préparé un agneau, daignez aussi accepter de nos mains le sacrifice de cet encens et envoyez-nous en échange votre miséricorde si abondante. Délivrez-nous de la fétidité du péché et rendez-nous dignes de servir devant votre bonté, ô ami du genre humain, dans la pureté et la justice tous les jours de notre vie.

Le Prêtre fait trois fois le tour de l'autel, et encense successivement l'autel, les saintes images, les Pères présents et tout le peuple. Pendant la lecture de la leçon des Actes des Apôtres, il récite debout à la porte du chœur, et en encensant l'assistance, la prière suivante, appelée la confession du peuple : O Dieu, qui avez reçu la confession du larron sur la glorieuse croix, recevez la confession de votre peuple et pardonnez-lui tous ses péchés à cause de votre saint nom, qui a été invoqué sur nous.

Après la lecture des trois Épîtres, le trisagion est chanté trois fois, une fois par les ministres qui servent à l'autel, une fois par les clercs qui sont au chœur, une troisième fois par le peuple :

O Dieu Saint, ô Saint Fort, ô Saint Immortel, ayez pitié de nous!

Le Chœur. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit!

Le Peuple. — Maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

L'ÉVANGILE.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre récite l'oraison de l'Évangile : O Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, qui avez dit aux saints Apôtres : Plusieurs prophètes et plusieurs justes ont souhaité de voir ce que vous voyez et ne l'ont pas vu, et d'entendre ce que vous entendez et ne l'ont pas entendu; mais vous, heureux sont vos yeux, parce qu'ils voient, et heureuses sont vos oreilles parce qu'elles enten-

dent! Rendez-nous dignes par les prières de vos saints, d'écouter votre Évangile sacré et d'y conformer notre conduite.

Le Diacre. — Priez pour le saint Évangile.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Souvenez-vous, ô notre Roi, de tous ceux qui nous ont recommandé de nous souvenir d'eux dans les prières que nous vous adressons. O Seigneur, notre Dieu, donnez le repos aux morts et la guérison aux infirmes. Car vous êtes notre vie, notre salut, notre espérance, notre guérison et notre résurrection à tous! Nous vous envoyons dans les hauteurs la gloire, l'honneur et l'adoration avec votre Père très bon et l'Esprit Saint vivifiant et consubstantiel avec vous, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Diacre. — Tenez-vous debout avec crainte devant Dieu pour entendre la lecture du Saint Évangile.

Le Prêtre. — Béni celui qui vient au nom du Seigneur!... Chapitre du Saint Évangile selon saint N.

Le Peuple. — Gloire à vous, Seigneur!

Le Prêtre, ou le Diacre, lit l'Évangile, à la fin duquel le peuple répond : Gloire à notre Dieu dans les siècles des siècles. Amen!

Le Prêtre, après l'Évangile, récite cette prière : O Dieu clément et riche en miséricorde, Dieu de vérité, recevez nos prières et nos supplications, recevez nos demandes, notre pénitence et notre confession sur votre autel, saint, immaculé et céleste. Rendez-nous dignes d'écouter vos saints Évangiles et d'observer vos commandements et vos préceptes, et de porter des fruits abondants, cent, soixante et trente.

Le Prêtre dit ensuite secrètement la prière suivante, dite prière du voile, attribuée à saint Jacques l'Apôtre : O Dieu, qui, à cause de votre amour pour les hommes, avez envoyé votre Fils unique au monde pour qu'il ramenât à vous la brebis égarée, nous vous prions, Seigneur, ne nous rejetez pas au moment où nous offrons ce sacrifice redoutable et non sanglant. Car nous ne mettons pas notre confiance en notre justice, mais en votre miséricorde, par laquelle vous avez vivifié notre race.

Nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain, ne permettez pas qu'il tourne à notre condamnation, ni à celle de votre peuple, ce mystère que vous avez disposé pour notre salut,

mais qu'il procure plutôt la rémission de nos péchés et le pardon de nos fautes, ainsi que l'honneur et la gloire de votre saint nom, ô Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Peuple. — Béni soit le Père, le Fils et le Saint-Esprit, bénie soit la Trinité parfaite; nous l'adorons et nous la glorifions!

LES TROIS ORAISONS QUI PRÉCÈDENT LE CREDO.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la première oraison, qui est celle de la paix de l'Église. — Prions encore le Dieu tout puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain; souvenez-vous, Seigneur, de la paix de votre Église, une, unique, sainte, catholique et apostolique.

Le Diacre. — Priez pour la paix de l'Église orthodoxe de Dieu, une, unique, sainte, catholique et apostolique.

Le Prêtre continue : Celle qui s'étend d'une extrémité du monde à l'autre. Tous les peuples et tous les fidèles, bénissez-les. Donnez la paix céleste à nos cœurs, et même la paix de cette vie, ne nous la refusez pas. Le roi, les armées, les princes et les ministres, nos voisins et nos alliés, ornez-les de toute paix. O roi de la paix, donnez-nous votre paix. Vous, qui nous avez accordé toute chose, gagnez-nous à vous; car nous ne connaissons personne autre que vous et nous ne cessons d'invoquer votre saint nom. Que nos âmes soient vivifiées par votre esprit, et ne permettez pas que la mort du péché règne sur nous, qui sommes vos serviteurs, ni sur tout votre peuple.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre dit ensuite l'oraison des Pères, c'est-à-dire, la prière pour le Pape, le Patriarche, l'Évêque diocésain et l'universalité de l'Épiscopat catholique : Prions encore le Dieu tout puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain. Souvenez-vous, Seigneur, du Pontife suprême

notre Très-Saint Père le Pape de Rome Amba N., et de notre bienheureux Père le Patriarche Amba N., et de leur collègue dans le sacré ministère, notre Évêque Amba N.

Le Diacre. — Priez pour le pontife suprême le Pape de Rome Amba N., et pour notre pontife Amba N., pape et patriarche, seigneur archevêque de la grande ville d'Alexandrie et pour tous nos Évêques orthodoxes.

Le Prêtre continue : Conservez-les durant de nombreuses et paisibles années ; qu'ils accomplissent selon votre volonté sainte et bienheureuse le sacré ministère du Pontificat que vous leur avez confié ; qu'ils jugent par la parole de vérité avec droiture, qu'ils paissent votre peuple dans la pureté et la justice.

Aux Évêques orthodoxes, aux prêtres, aux diacres et à l'universalité de votre Église, une, unique, sainte, catholique et apostolique, daignez accorder la paix et le salut en tout lieu.

Les prières qu'ils vous adressent pour nous et pour tout votre peuple, comme celles que nous vous adressons pour eux, daignez les recevoir sur votre autel saint, spirituel et céleste, avec l'odeur de l'encens.

Tous leurs ennemis visibles ou invisibles, humiliez-les et écrasez-les promptement sous leurs pieds ; et eux-mêmes, gardez-les dans la paix et la justice au sein de votre sainte Église.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre récite l'oraison, dite de l'assistance, c'est-à-dire la prière pour le peuple présent : Prions encore le Dieu tout puissant, Père de Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain ; souvenez-vous, Seigneur, de nos assemblées, bénissez-les.

Le Diacre. — Priez pour notre réunion dans cette sainte Église et pour ceux qui se sont associés à nous.

Le Prêtre continue : Donnez à ces lieux d'être sans trouble et sans défaut, afin que nous puissions selon votre volonté sainte et bienheureuse en faire des maisons de prière, des maisons de pureté, des maisons de bénédiction.

Gardez-les, Seigneur, et faites-en jouir vos serviteurs qui viendront après nous jusqu'à la fin des temps.

Levez-vous, Seigneur, et que tous vos ennemis soient dis-

persés; que devant votre face fuient tous ceux qui haïssent votre saint nom; et que votre peuple par la bénédiction devienne des milliers de mille et des millions de millions, accomplissant tous votre sainte volonté!

Le Peuple debout récite la confession orthodoxe : En vérité nous croyons en un seul Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et des choses invisibles.

Nous croyons en un seul Seigneur, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait, qui pour nous, hommes, et pour notre salut, est descendu du ciel, a pris chair de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, s'est fait homme, a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert, a été enseveli, est ressuscité des morts le troisième jour selon les Écritures, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père et viendra de nouveau dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura pas de fin.

Et nous croyons au Saint-Esprit, le Seigneur vivifiant, qui procède du Père et du Fils, que nous adorons et glorifions avec le Père et le Fils, qui a parlé par les Prophètes; et à l'Église une, sainte, catholique et apostolique.

Nous croyons un seul baptême pour la rémission des péchés, et nous attendons la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Amen.

Le Prêtre se lave les mains, en disant : Vous m'aspergerez avec l'hysope et je serai purifié. Vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.

Vous me ferez entendre des paroles de joie, et mes os humiliés tressailleront d'allégresse.

Je laverai mes mains dans l'innocence, et j'entourerai votre autel, ô mon Dieu, pour entendre la voix de vos louanges.

LA PRIÈRE DU BAISER DE PAIX.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la prière du baiser : O Dieu grand et éternel, qui avez créé l'homme dans l'innocence, et qui, par l'incarnation vivifiante de Votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, avez détruit la mort, introduite dans le monde par l'envie du démon; vous, qui avez rempli la terre de la paix céleste pour laquelle les armées des Anges vous glorifient, disant : Gloire à Dieu dans les hauteurs, paix sur la terre, et bonne volonté aux hommes!

Le Diacre. — Priez pour la paix et la charité parfaite, et pour le saint baiser des Apôtres.

Le Prêtre continue : Par votre complaisance, ô Seigneur, remplissez nos cœurs de votre paix. Purifiez-nous de toute souillure, de toute ruse, de toute dissimulation, de toute malice, et de toute pensée mauvaise conduisant à la mort. Rendez-nous dignes, ô notre Roi, de nous donner mutuellement un saint baiser, afin que, sans encourir la condamnation, nous participions à vos dons immortels et célestes. En Jésus-Christ, notre Seigneur.

Le Diacre. — Embrassez-vous d'un saint baiser.

Autre oraison pour le saint baiser : Ils surpassent toute expression de la parole et toute conception de l'esprit, vos dons, ô notre roi! Car ce que vous avez caché aux sages et aux prudents, vous l'avez révélé à nous, les petits enfants! Et ce que les prophètes et les rois avaient souhaité de voir et n'ont pas vu, vous nous l'avez accordé à nous, pauvres pécheurs, pour que nous en soyons les ministres et que nous y trouvions la sanctification; il vous a plu de nous accorder les bienfaits de l'incarnation de Votre Fils unique, et de réaliser pour nous le mystère de ce grand sacrifice, que n'entoure point le sang de la loi ou la justice de la chair, mais où se trouvent l'agneau spirituel et le glaive mystique et incorporel. Au moment où nous offrons cette oblation sainte à votre majesté, nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, purifiez nos lèvres, dissipez de notre esprit tout fantôme et toute illusion; par la grâce céleste de votre Esprit, rendez-nous dignes de nous donner mutuellement un saint baiser, afin que, sans encourir la condamnation, nous puissions participer à vos mystères immortels et célestes. En Jésus-Christ, notre Seigneur.

Le Chœur. — Venez à nous, aujourd'hui, ô Christ, notre Roi,

et illuminez-nous de votre sublime divinité. Envoyez sur nous la grande grâce de votre Saint Esprit Paraclet.

LA GRANDE ACTION.

Le Diacre. — Approchez-vous, approchez-vous, approchez-vous selon l'ordre; tenez-vous debout avec tremblement; regardez vers l'Orient, dites : Miséricorde, paix et sacrifice de louange.

Le Peuple. — Miséricorde, paix et sacrifice de louange.

Le Prêtre signe le peuple : Le Seigneur soit avec vous tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre signe les clercs : En haut vos cœurs.

Le Peuple. — Nous les avons auprès du Seigneur.

Le Prêtre se signe lui-même : Rendons grâces au Seigneur.

Le Peuple. — Il est juste et digne.

Le Prêtre. — Il est juste et digne; il est juste et digne, en vérité il est juste et digne de vous louer et de vous bénir, Vous qui êtes le Seigneur Dieu de vérité, dont l'éternité précède tous les siècles et dont le règne est immortel; qui habitez dans les hauteurs et daignez abaisser vos regards sur notre bassesse; créateur du ciel et de la terre, de la mer et de tout ce qu'ils renferment; Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, par qui vous avez créé toutes choses, ce qui est visible et ce qui est invisible, qui êtes assis sur le trône de votre gloire et recevez les adorations de toutes les Puissances célestes.

Le Diacre. — Que ceux qui sont assis se lèvent.

Le Prêtre continue : Vous, devant qui se tiennent les Anges, les Archanges, les Principautés, les Dominations, les Trônes, les Vertus.

Le Diacre. — Regardez vers l'Orient.

Le Prêtre continue : Vous, devant qui se tiennent les Chérubins pleins d'yeux et les Séraphins aux six ailes, chantant sans cesse et sans interruption.

Le Diacre. — Venez à cette table, bénissons Dieu avec les chœurs célestes.

Le Chœur. — Chantons avec les Anges et les chœurs célestes les louanges de celui qui est Père, Fils et Saint-Esprit.

Le Peuple. — Le ciel se réjouit et la terre tressaille d'allégresse ; les Chérubins, étendant leurs ailes, s'écrient trois fois en l'honneur de la Trinité...

Tous ensemble. — Saint, saint, saint est le Dieu des armées! Le ciel et la terre sont pleins de sa sainte gloire.

Le Prêtre. — Saint, saint, saint est en vérité le Seigneur notre Dieu, qui nous a créés et nous a placés dans le jardin de délices! Quand nous avons transgressé votre loi par la suggestion du serpent, nous avons été déchus de la vie éternelle, et nous avons été exilés du paradis de la joie. Cependant vous ne nous avez pas rejetés entièrement, mais vous nous avez aussitôt visités par vos saints Prophètes; et dans la plénitude des temps, vous êtes apparu à nous, qui étions assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, par votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, qui est né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre continue : Il s'est incarné et s'est fait homme; il nous a enseigné le chemin du salut; il nous a accordé la grâce de la naissance céleste par l'eau et l'esprit; il nous a réunis en un peuple choisi, nous purifiant par votre Esprit-Saint. Lui, qui a aimé les siens qui étaient en ce monde, a donné sa vie pour nous délivrer de la mort qui régnait sur nous à cause de nos péchés; il est descendu aux enfers par la puissance de sa croix.

Le Peuple. — Amen, je crois.

Le Prêtre. — Il est ressuscité des morts le troisième jour, il est monté aux cieux, il s'est assis à votre droite, ô Père; il a fixé le jour de la rétribution, où il viendra juger le monde dans la justice et rendre à chacun selon ses œuvres.

Le Peuple. — Selon votre miséricorde, Seigneur, et non selon nos iniquités.

Le Prêtre encense ses mains, qu'il pose ensuite sur les dons sacrés : Et il nous a laissé ce grand mystère de la piété : car ayant résolu de se livrer à la mort pour la vie du monde, Il prit du pain en ses mains saintes, pures, bienheureuses et vivifiantes.

Le Peuple. — Nous croyons que c'est la vérité. Amen!

Le Prêtre levant les yeux au ciel : Il leva ses yeux au ciel

vers vous, son Père et le Seigneur de toutes choses. Il rendit grâces ✝.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le bénit ✝.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le sanctifia ✝.

Le Peuple. — Amen, amen, amen, nous croyons, nous confessons, nous glorifions.

Le Prêtre fend légèrement l'hostie : Il le rompit et le donna à ses apôtres bien-aimés, en leur disant : Prenez et mangez-en tous. Ceci est mon Corps, qui sera rompu pour vous et livré pour plusieurs en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. (*Il adore le saint corps*).

Le Peuple. — Nous croyons que c'est la vérité. Amen.

Le Prêtre. — De même après le souper, il prit le calice et y versa du vin et de l'eau. Il rendit grâces ✝.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le bénit ✝.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le sanctifia ✝.

Le Peuple. — Amen, amen, amen, nous croyons, nous confessons, nous glorifions.

Le Prêtre. — Il le goûta et le donna à ses apôtres bien-aimés, en leur disant : Prenez et buvez-en tous; ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament, qui sera répandu pour vous et livré pour plusieurs en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. (*Il adore le précieux sang*).

Le Peuple. — Amen, nous croyons que c'est la vérité, amen!

Le Prêtre désignant le corps et le calice : Toutes les fois que vous mangerez de ce pain ou que vous boirez de ce calice, vous annoncerez ma mort, vous confesserez ma résurrection et vous ferez mémoire de moi jusqu'à ce que je vienne.

Le Peuple. — Amen, amen, amen. Nous annonçons, ô Seigneur, votre mort, nous confessons votre résurrection et votre sainte ascension; nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous rendons des actions de grâces, nous vous adressons des supplications, ô notre Dieu!

Le Prêtre. — Nous aussi, nous faisons mémoire de sa sainte

passion, de sa résurrection d'entre les morts, de son ascension au ciel, de sa session à votre droite, ô Père, de son second avènement redoutable et glorieux, et nous vous offrons des oblations de vos propres dons et de ce qui est à vous, selon toute chose, pour toute chose et en toute chose.

Le Peuple. — Adorez Dieu avec crainte et tremblement!

Le Prêtre prosterné depuis la consécration, s'écrie : Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous servons, nous vous adorons.

Le Prêtre. — Nous vous supplions, ô Christ notre Dieu, nous, pauvres pécheurs et vos indignes serviteurs; nous vous adorons, conjurant votre bonté pleine de complaisance, afin que votre Esprit-Saint descende sur nous et sur ces dons, les purifie et les révèle le Saint des Saints!

Le Diacre. — Soyez attentifs.

Le Prêtre continue, signant le corps trois fois : Que ce pain devienne le corps saint ✝.

Le Diacre. — Amen.

Le Prêtre continue : De notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ ✝, qui est donné comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui y participent ✝.

Le Diacre. — Amen, je crois.

Le Prêtre signe le calice trois fois : Et ce calice, qu'il le fasse le sang précieux ✝.

Le Diacre. — Amen.

Le Prêtre. — De notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ ✝, qui est donné comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui y participent ✝.

Le Diacre. — Amen, je crois.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Rendez-nous dignes, ô notre Roi, de trouver dans vos saints mystères la pureté de nos âmes, de nos corps et de nos esprits, afin que nous devenions avec vous un même corps et un même esprit, et que nous puissions avoir part à l'héritage des saints, qui vous ont plu dès l'origine.

MEMENTO DES VIVANTS.

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, de votre Église une, unique, sainte, catholique et apostolique, que vous avez rachetée par le sang précieux de votre Christ; gardez-la dans la paix, avec tous les Évêques orthodoxes qui sont dans son sein. En premier lieu, souvenez-vous, Seigneur, du Pontife suprême, notre très-saint Père le Pape de Rome Amba N., de notre bienheureux Père le Patriarche d'Alexandrie Amba N., et de leur collègue dans le sacré ministère notre Évêque Amba N., comme aussi de tous ceux qui avec eux prêchent la parole de vérité avec droiture; conservez-les à votre Église, et donnez-leur de paître votre troupeau dans la paix.

Souvenez-vous, Seigneur, des higoumènes, des prêtres orthodoxes et des diacres, de tous les ministres de l'autel, de tous ceux qui vous ont voué leur virginité et de toute la pureté de votre peuple. Souvenez-vous de nous tous, Seigneur, et ayez pitié de nous tous ensemble.

Le Peuple. — Ayez pitié de nous, ô Dieu, ô Père, ô Tout-Puissant!

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, du salut de ce saint lieu et de toutes les demeures de nos Pères orthodoxes, et de tous ceux qui y habitent avec la foi de Dieu.

Le Diacre. — Priez pour le salut du monde entier, pour le salut de cette ville, de toutes les cités, de tous les pays et de tous les monastères.

Le Prêtre dit ensuite la prière des trois saisons. Durant la saison des semailles, il dit : Daignez, Seigneur, bénir les semences, les plantes et les productions des champs en cette année.

Durant la saison des fruits, il dit : Daignez, Seigneur, bénir la température du ciel et les fruits de la terre en cette année.

Durant la saison des eaux, il dit : Daignez, Seigneur, bénir les eaux du fleuve en cette année.

Puis, il continue : Par votre grâce, faites-les parvenir à la hauteur convenable. Réjouissez la face de la terre, que ses champs soient arrosés et ses productions multipliées; préparez-la

aux semailles et à la moisson, et gouvernez notre vie ainsi qu'il convient. Dans votre bonté bénissez les prémices de l'année en faveur des pauvres de votre peuple, de la veuve, de l'orphelin, du voyageur et de l'hôte, aussi de nous tous, qui mettons en vous notre confiance et invoquons votre saint nom. Car les yeux de tous les êtres sont fixés sur vous, et c'est vous qui leur donnez leur nourriture en temps opportun. Traitez-nous selon votre bonté, ô vous, qui nourrissez toute chair; remplissez nos cœurs de joie et d'allégresse, afin que, pourvus du nécessaire en toutes choses et en tout temps, nous abondions en toute œuvre sainte.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié.

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui vous ont offert ces dons et de ceux à l'intention desquels il les ont offerts ; donnez-leur à tous la récompense du ciel.

Le Diacre. — Priez pour ces dons saints et précieux, pour nos sacrifices et ceux qui les ont offerts.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

MEMENTO DES SAINTS ET DES MORTS.

Le Prêtre. — Et maintenant, Seigneur, nous nous conformons à l'ordre que votre Fils unique nous a donné de participer à la mémoire de vos Saints. Souvenez-vous de tous les saints qui vous ont plu dès l'origine : de nos Pères les patriarches, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs et de tous les justes qui ont été consommés dans la foi, principalement de celle qui est pleine de grâce et vierge en tout temps, la Bienheureuse Marie, mère de Dieu; de saint Jean-Baptiste le précurseur et le martyr, de saint Étienne protodiacre et protomartyr, de saint Marc, contemplateur de Dieu, évangéliste, apôtre et martyr, de notre patriarche Athanase l'apostolique, de saint Cyrille, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de saint Grégoire, du grand saint Antoine, de saint Paul, des deux Macaires, du saint dont nous faisons mémoire spéciale en ce jour, et de tout le chœur des Saints.

Par leurs prières et leurs supplications, ayez pitié de nous et

daignez nous sauver à cause de votre saint nom qui a été invoqué sur nous.

Le Diacre. — Que les lecteurs récitent les noms de nos patriarches qui se sont endormis; que le Seigneur accorde le repos à leurs âmes et nous pardonne nos péchés. (*Le lecteur récite alors les diptyques*).

Le Prêtre dit le memento des morts : Souvenez-vous encore, Seigneur, de tous ceux qui se sont endormis, dans les ordres du sacerdoce ou dans le degré des laïques. Daignez donner le repos à toutes leurs âmes dans le sein de nos Pères Abraham, Isaac et Jacob. Faites-les monter aux lieux verdoyants, sur les eaux de quiétude dans le paradis de la joie, demeure d'où sont éloignés toute angoisse du cœur, toute tristesse et tout gémissement, dans la lumière de vos saints.

Le Prêtre dit ensuite l'oraison, appelée de la bénédiction. En récitant cette prière, il aura la main gauche tendue vers le Saint Corps, et la main droite levée sur le peuple pour le bénir : Que le Seigneur ait pitié de nous, nous bénisse, révèle sa face sur nous et nous couvre de sa miséricorde. O Dieu, sauvez votre peuple, bénissez votre héritage, paissez votre troupeau et exaltez-le éternellement! Exaltez la puissance du nom chrétien par la vertu vivifiante de la croix, ainsi que par les prières que ne cessent de vous adresser pour nous Notre-Dame et Reine, la mère de Dieu, la Vierge Marie, les trois grands Esprits lumineux, Michel, Gabriel et Raphaël, les quatre animaux incorporels, les vingt-quatre anciens, tous les chœurs des anges et toutes les phalanges célestes; par les supplications des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, de ceux qui ont porté la livrée de la croix, de tous les saints et de toutes les vierges; par la bénédiction du Saint de ce jour, de l'ange de ce saint sacrifice, de la mère de Dieu, la Vierge Marie, au commencement et à la fin. Que cette bénédiction sainte, la puissance, la grâce et l'aide de ces saints soient toujours avec nous. Amen!

Le Peuple. — Gloire à vous, Seigneur! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, bénissez! Seigneur, donnez le repos! Amen.

Le Prêtre. — A ceux dont vous avez rappelé à vous les âmes. Seigneur, donnez le repos dans le paradis de la joie, dans l'éternelle région des vivants, dans la Jérusalem céleste, dans la

cité bienheureuse. Et nous, voyageurs en ce bas monde, gardez-nous dans votre foi, accordez-nous votre paix jusqu'à la fin et conduisez-nous à votre royaume.

Le Peuple . — Amen.

Le Prêtre continuant : Afin qu'en cela aussi, comme en toute chose, soit glorifié, béni et exalté votre grand et saint nom, lequel est honoré et béni en toute chose avec Jésus-Christ, votre Fils unique et le Saint Esprit!

Le Peuple. — Maintenant, comme au commencement, et dans les siècles des siècles. Amen!

LES PRIÈRES DE LA FRACTION.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la préface de la fraction : Rendons grâces au Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, de ce qu'il nous a rendus dignes de nous tenir debout en ce saint lieu, de lever nos mains vers le ciel et de servir son saint nom. Supplions-le encore, lui qui est le tout-puissant, le Seigneur, notre Dieu, de nous rendre dignes de la participation et de la communion à ses mystères divins et immortels (*il tient l'hostie à la main*) qui sont le corps sacré, (*il élève l'hostie au-dessus du calice*) et le sang précieux de son Christ. (*Il fléchit les genoux.*)

Le Peuple, s'agenouillant : Nous adorons votre corps sacré et votre sang précieux; Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre dit ensuite la prière de la fraction : O Seigneur, Dieu grand et éternel, dont la gloire est admirable; vous, qui gardez fidèlement votre alliance et vos promesses envers ceux qui vous aiment de tout leur cœur; vous, qui nous avez délivré de nos péchés par votre Fils unique, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, la vie de tout être; vous, l'appui de ceux qui recourent à vous, et l'espérance de ceux qui crient vers vous; vous, devant qui se tiennent des milliers de mille et des millions de millions d'anges, d'archanges, de chérubins et de séraphins, et la multitude incalculable des Vertus célestes; vous, qui avez sanctifié ces dons par la descente de votre Saint-Esprit sur eux; purifiez-

nous, ô Seigneur, de nos fautes secrètes et de nos péchés apparents; que toute pensée contraire à votre bonté, ô ami du genre humain, s'éloigne de nous; purifiez nos âmes, nos corps et nos esprits, afin que, avec un cœur pur, une âme illuminée, un visage sans confusion, une foi sincère, une charité parfaite, et une espérance inébranlable, nous osions avec confiance et sans crainte nous adresser à vous, Père saint, qui êtes au ciel, et vous dire : Notre Père! (*Le peuple récite le Pater.*)

Autre prière de la fraction, dite de saint Marc : Comme vous nous avez donné la grâce de la filiation par le bain de la régénération et par la rénovation de l'Esprit-Saint, maintenant rendez-nous dignes de vous invoquer, ô Père, sans feinte, avec un cœur pur, une intention sincère et des lèvres enflammées, afin que, laissant de côté la vaine loquacité des nations et l'orgueil des Juifs, nous puissions vous adresser nos supplications conformément à la loi salutaire de votre Fils unique, avec une voix humble, comme il convient à des chrétiens et avec la pureté de l'âme, du corps et de l'esprit; afin que nous osions sans crainte crier vers vous, ô Dieu incréé, sans principe et sans naissance, Seigneur de tout être, Père saint qui êtes aux cieux, et dire : Notre Père! etc...

Autre prière de la fraction, dite encore de saint Marc : O Dieu, père de la lumière, prince de la vie et source de la connaissance, auteur de la grâce, bienfaiteur de nos âmes, trésor de la sagesse, maître de la pureté, qui daignez agréer les prières saintes; qui accordez à ceux qui mettent en vous leur confiance les biens que les Anges souhaitent de voir; qui nous avez tiré de l'abîme et élevés à la lumière; qui nous avez rappelés de la mort à la vie et de l'esclavage à la liberté; qui avez converti les ténèbres de nos erreurs en clarté par l'incarnation de votre Fils unique, illuminez, Seigneur, les yeux de nos cœurs, donnez-nous la perfection de la pureté dans nos âmes, dans nos corps et dans nos esprits, afin que, avec un cœur pur et des lèvres sans tache nous osions nous adresser à vous, ô Père saint, qui êtes au ciel, et vous dire : Notre Père, etc...

Autre prière de la fraction : Voici qu'il est présent avec nous aujourd'hui sur cet autel, Emmanuel, notre Dieu, l'Agneau divin, qui porte les péchés du monde entier! Devant lui, quand sa voix se fait entendre au-dessus de son trône,

se tiennent tous les chœurs célestes, les Anges chantent les hymnes de bénédiction, et les archanges se prosternent, adorant son nom grand et invisible; les quatre animaux incorporels entonnent avec transport le trisagion, les vingt-quatre anciens se lèvent de leurs trônes, ayant sur leurs têtes vingt-quatre couronnes d'or et en leurs mains vingt-quatre encensoirs d'or, remplis des prières des saints, qu'ils offrent en sacrifice à celui qui vit éternellement; les enfants vierges et immaculés, qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'agneau, au nombre de cent quarante-quatre mille, bénissent le Seigneur, disant : Saint, Saint, Saint! Amen! Alleluia!

Saint est Dieu, le Père tout-puissant! Amen! Alleluia!

Saint est son Fils unique, Jésus-Christ, Notre-Seigneur! Amen! Alleluia!

Saint est l'Esprit-Saint Paraclet! Amen! Alleluia!

Sainte et pleine de bénédiction est la Mère de Dieu, Marie, la Vierge sainte! Amen! Alleluia!

Saint et plein de bénédiction est ce sacrifice, qui a été offert pour la vie du monde entier. Amen! Alleluia!

Pour cela, notre bon Sauveur s'est écrié disant : Ma chair est une vraie nourriture, et mon sang est un vrai breuvage; celui qui mange ma chair et boit mon sang, habitera en moi, et j'habiterai en lui.

Faites, Seigneur, qu'avec un cœur pur et des lèvres sans tache, avec une âme illuminée et un visage sans confusion, avec une foi sincère, une charité parfaite et une espérance inébranlable, nous osions avec confiance et sans crainte nous adresser à vous, ô Père Saint, qui êtes aux cieux, et vous dire : Notre Père, etc...

Autre oraison pour la fraction : O Seigneur Dieu, auteur de la lumière éternelle, qui nous couronnez de votre foi et nous donnez avant même que nous vous demandions, accordez-nous d'opérer des fruits dignes de vous et rendez-nous capables de nous adresser à vous, ô Père Saint, qui êtes au ciel, et de vous dire : Notre Père, etc...

Le Prêtre dit les prières après le Pater : Oui, nous vous conjurons, ô Père saint et bon, qui aimez la bonté, ne nous induisez pas en tentation et que l'iniquité ne puisse point régner sur nous. Délivrez-nous des œuvres inutiles, détournez-en nos

pensées et nos sens; chassez le tentateur loin de nous et qu'il ne puisse nous nuire; refrénez les mouvements qu'il cherche à exciter en nous; bannissez loin de nous toutes les occasions qui mènent au péché, et délivrez-nous par votre force sacrée. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Diacre. — Inclinez vos têtes devant le Seigneur.

Le Peuple. — Devant vous, Seigneur.

Le Prêtre récite ensuite l'oraison suivante, dite de saint Marc : Les grâces de la bienfaisance de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ ont surabondé! Nous avons confessé sa passion salutaire, nous avons annoncé sa mort, et nous avons cru à sa résurrection. Ce mystère est accompli! Nous vous remercions, ô Seigneur Dieu tout-puissant, de ce que votre miséricorde a été grande sur nous, et de ce que vous avez préparé pour nous ce que les Anges souhaitent de contempler.

Nous supplions et nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, purifiez-nous tous, unissez-nous à vous par notre participation à vos mystères divins; faites que nous soyons remplis de votre Saint-Esprit et inébranlables dans la foi véritable; que soit ardent en notre âme l'amour de votre charité parfaite, et que nous publiions votre louange en tout temps. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Diacre. — Soyez attentifs devant Dieu avec crainte.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre récite la prière, dite l'absolution du Père : O Seigneur, Dieu tout-puissant, médecin de nos âmes, de nos corps et de nos esprits; Vous, qui avez dit à Pierre, notre père, par la bouche de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux! ». Que vos serviteurs, mes pères et mes frères, ainsi que mon humilité, nous soyons tous absous, par votre Esprit-Saint, ô Seigneur miséricordieux et ami du genre humain. O Dieu, qui effacez les péchés du monde, daignez agréer le repentir de vos servi-

teurs; qu'il soit la lumière de leur intelligence et la rémission de leurs péchés; car vous êtes un Dieu miséricordieux, plein de clémence et de bonté! Tout ce que nous avons commis contre vous par parole ou par action, daignez-nous le pardonner, ô ami du genre humain.

Absolvez-nous, et absolvez tout votre peuple de tout péché, de toute malédiction, de toute apostasie, de tout parjure, de toute communion avec les hérétiques et les gentils. Accordez-nous, ô notre Roi, l'intelligence du cœur et la force de la volonté, afin que nous évitions entièrement toutes les œuvres de l'Ennemi; donnez-nous de faire votre volonté en tout temps, inscrivez nos noms parmi ceux de vos saints dans votre royaume céleste. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié!

PRIÈRES AVANT LA COMMUNION.

Le Prêtre, élevant le spondicon de l'hostie, c'est-à-dire, la parcelle du milieu à la hauteur de la tête et au-dessus du calice, s'écrie : Les choses saintes aux Saints! Béni est le Seigneur Jésus-Christ, qui a sanctifié ces dons par son Saint-Esprit. Amen!

Le Peuple prosterné : Amen! un est le Père Saint! un est le Fils Saint! un est l'Esprit-Saint. Amen.

Le Prêtre met la parcelle dans le calice, la tenant toujours entre ses doigts : La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre signant l'hostie avec la parcelle plongée dans le calice, dit la sainte confession : Corps sacré et sang précieux véritable de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen!

Le Peuple. — Amen!

Le Prêtre signant l'intérieur du calice avec la même parcelle : Saint précieux corps et sang véritable de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen.

Le Peuple : Amen.

Le Prêtre laissant tomber la parcelle dans le calice : Corps et sang d'Emmanuel, notre Dieu, le même en vérité. Amen.

Le Peuple. — Amen, je crois.

Le Prêtre. — Amen, amen, amen, je crois, je crois, je crois et je confesse jusqu'au dernier soupir que c'est le corps vivifiant de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ (*Il élève la patène contenant le Sacré Corps*); il l'a pris de notre Dame et Reine, Sainte Marie, Mère de Dieu; il l'a fait un avec sa divinité sans mélange, sans confusion et sans changement; il a fait la bonne confession devant Ponce Pilate; il a livré ce corps pour nous sur l'arbre de la Sainte Croix par sa seule volonté et pour nous en toute vérité. Je crois que sa divinité n'a jamais été séparée de son humanité, même l'espace d'un moment ou d'un clin d'œil; il est donné pour nous comme salut, ainsi que comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui participent. Je crois, je crois, je crois que cela est en vérité, Amen!

Le Diacre. — Amen, amen, amen, je crois, je crois, je crois que cela est en vérité, amen! Priez pour nous et pour tous les chrétiens qui nous ont recommandé de nous souvenir d'eux dans la paix. Que la charité de Jésus-Christ soit avec vous. Chantez.

Le Prêtre embrassant l'autel : Toute gloire, tout honneur et toute adoration en tout temps sont dus à la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Peuple chante le psaume CL : Bénissez le Seigneur dans tous ses saints. Alleluia! Bénissez-le dans le firmament de sa vertu. Alleluia!

Bénissez-le pour sa puissance. Alleluia! Bénissez-le pour l'infinité de sa grandeur. Alleluia! etc.

Le Prêtre se frappant la poitrine : Daignez, Seigneur, nous remettre tous nos péchés, soit que nous les ayons commis volontairement ou involontairement, avec science ou par ignorance. Seigneur, pardonnez-nous toutes nos offenses.

Puis il récite l'oraison avant la communion : Rendez-nous dignes, ô notre roi, de participer à votre saint corps et à votre précieux sang pour la pureté de nos âmes, de nos corps et de nos esprits, et pour la rémission de nos péchés et de nos fautes, afin que nous devenions un même corps et un même esprit avec vous. Gloire à vous avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint-Esprit, dans l'éternité. Amen!

Le Prêtre se communie du Corps du Seigneur, disant : Le corps d'Emmanuel notre Dieu : Amen!

Il se communie du calice, disant : Le sang d'Emmanuel, notre Dieu. Amen!

Ensuite, il communie le peuple, puis il consomme ce qui reste du saint corps en disant comme il précède : Le corps d'Emmanuel notre Dieu. Amen!

Enfin, il consomme ce qui reste dans le calice, en disant: Le corps et le sang d'Emmanuel notre Dieu. Amen!

LA PRIÈRE D'ACTION DE GRACES APRÈS LA COMMUNION.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre. — Notre bouche a été remplie de joie et notre langue d'allégresse, à cause de notre participation à vos mystères immortels, ô Dieu! Car ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur de l'homme n'a pas ressenti de ce que vous avez préparé, ô Dieu, à ceux qui aiment votre saint nom, vous l'avez révélé aux petits enfants de votre Église. Oui, ô Père, il vous a plu ainsi, parce que vous êtes miséricordieux; et nous vous envoyons dans les hauteurs la gloire, l'honneur et l'adoration, ô Père avec le Fils et le Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Vos serviteurs, ô Dieu, invoquent votre saint nom et inclinent leur front devant vous; habitez en eux, marchez au milieu d'eux, aidez-les dans toute œuvre bonne, élevez leurs cœurs au-dessus de toute pensée mauvaise et terrestre, faites qu'ils vivent et que leur vie soit céleste et digne de vous. Par votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, par qui la gloire, l'honneur et l'adoration vous sont dûs avec Lui et l'Esprit-Saint consubstantiel avec vous, maintenant, et toujours et dans les siècles des siècles. Amen!

Puis il dit la prière de la bénédiction : O Dieu, sauvez votre peuple, bénissez votre héritage, paissez votre troupeau et exaltez-le éternellement. Conservez-le dans la foi véritable, dans l'honneur et la gloire, tous les jours de sa vie. Gardez-le dans la charité qui surpasse toute chose et dans la paix qui est au-dessus de toute pensée, par les prières et les intercessions de

Notre-Dame et Reine, sainte Marie, mère de Dieu, du saint de ce jour, de tous les ordres célestes et de tout le chœur des saints. Amen.

O Christ, notre Dieu, roi de la paix, donnez-nous votre paix, confirmez-nous votre paix. A vous la force, la gloire, la bénédiction et la puissance dans l'éternité. Amen.

Allez en paix.

Le Diacre. — La grâce de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ soit avec vous tous. Allez en paix.

Le Prêtre descend de l'autel en récitant le psaume XLVI : Applaudissez tous; louez le Seigneur avec les voix de l'allégresse; car le Seigneur est élevé et redoutable; il est le grand roi de toute la terre. Il nous a soumis tous les peuples et il a placé toutes les nations sous nos pieds. Il nous a choisis pour son héritage; il a élu la splendeur de Jacob qu'il a aimée.

Dieu est monté avec allégresse, Dieu s'est élevé au son de la trompette. Chantez notre Dieu, chantez; chantez notre Roi, chantez! Dieu est le Roi de toute la terre, chantez avec intelligence; Dieu a régné sur toutes les nations, Dieu s'est assis sur son trône sacré. Les princes des peuples se sont réunis avec le Dieu d'Abraham, parce que les puissants du Seigneur ont été exaltés sur la terre.

L'ÉRECTION

DU PATRIARCAT DE JÉRUSALEM, 451

L'organisation particulière des Églises au premier siècle est enveloppée de ténèbres trop épaisses, pour que j'essaye de les dissiper. Eusèbe nous affirme que la hiérarchie ecclésiastique à Jérusalem ne fut pas interrompue et il donne à l'appui la liste complète de ses titulaires. Il en était de même des autres villes de la Palestine évangélisées de bonne heure et qui se glorifiaient, pour la plupart, de remonter aux temps apostoliques. Une question se présente immédiatement à l'esprit : Jérusalem a-t-elle jamais exercé les droits de métropole sur les autres sièges épiscopaux? Les faits, je le répète, sont trop peu nombreux aux premiers âges du christianisme pour élucider ce point si important de l'organisation épiscopale de l'Église. Jérusalem était considérée comme la mère des autres Églises et jouissait partout à ce titre d'une considération particulière. Saint Épiphane nous assure que, jusqu'à l'empereur Adrien, les Églises apprenaient d'elle le jour de Pâques. Nous ne pouvons affirmer rien de plus.

On doit même refuser à Jérusalem le titre de métropole jusqu'au concile de Nicée, 325. En effet, depuis l'intervention romaine, Césarée était la vraie capitale administrative de la province, et l'Église, pour la division de ses diocèses, n'avait pas la coutume de s'écarter des circonscriptions territoriales de l'Empire. Enfin quand Jérusalem fut détruite par Titus et mise à ras de sol, puis rebâtie par Adrien sous le nom d'Ælia Capitolina, elle n'évoquait plus pour les chrétiens l'image de la Ville Sainte, mais restait le domaine sacré de Jupiter, le refuge des païens qui se pressaient dans ses murs. La nouvelle ville si déchue avait rompu avec son passé, et quand l'évêque Marc, après l'expulsion

définitive de tous les Juifs de race, conduisit sur les ruines encore fumantes du mont Sion sa communauté de chrétiens convertis du paganisme, il n'était plus que le titulaire d'un siège sans prestige, comme on en comptait beaucoup dans le pays. Néanmoins, les souvenirs du Christ mourant et de la primitive Église étaient trop chers au cœur des fidèles, et la chaire de saint Jacques trop en vénération, pour que l'évêque d'Ælia ne sortît rapidement de son rang inférieur.

Son titre de *siège apostolique* lui valut, dès le deuxième siècle, le premier pas après le métropolitain de Césarée. « Dans un synode, tenu au sujet des discussions sur la fête de Pâques au temps du pape Victor, Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem ont exercé la présidence », nous dit l'historien Eusèbe (1). C'était en l'an 196.

La question ne fit aucun progrès jusqu'au Concile de Nicée. Les Pères de ce Concile tinrent à remercier publiquement saint Macaire de Jérusalem du zèle qu'il avait déployé contre les Ariens. Des difficultés existaient sans doute entre lui et son métropolitain et motivèrent le septième Canon disciplinaire : « Comme la coutume et l'ancienne tradition portent que l'évêque d'Ælia doit être honoré d'une manière particulière, il doit suivre immédiatement pour ce qui est de l'honneur, sans préjudice cependant de la dignité qui revient à la métropole (2). » Les volontés du Concile ne sont pas très manifestes dans la rédaction tant soit peu obscure de ce Canon, qui a donné lieu à de violentes polémiques. Marca explique ainsi les mots : « ἐχέτω τὴν ἀκολουθίαν τῆς τιμῆς. »

1° Il doit avoir l'honneur de suivre immédiatement les métropolitains de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche;

2° Les derniers mots du Canon signifient que l'on ne doit cependant pas déroger à la dignité qui revient au métropolitain (3). »

L'opinion de Marca a fait longtemps autorité, et nombre d'historiens répètent sans raison plausible que le concile de Nicée a érigé le siège de Jérusalem en patriarcat, sans lui con-

(1) *Hist. Eccl.*, l. V, cap. 23; *P. G.*, XX, col. 492.

(2) Ἐπειδὴ συνήθεια κεκράτηκε καὶ παράδοσις ἀρχαῖα ὥστε τὸν ἐν Αἰλίᾳ ἐπίσκοπον τιμᾶσθαι, ἐχέτω τὴν ἀκολουθίαν τῆς τιμῆς τῇ μητροπόλει σωζομένου τοῦ οἰκείου ἀξιώματος.

(3) Marca, *De concordia Sacerdotii et Imperii*, lib. V, cap. XII, n° 1.

férer les droits de métropole réservés à Césarée. Disons avec Bévéridge qu'un patriarche soumis à la juridiction d'un métropolitain est une monstruosité. L'examen attentif du Canon prouve d'ailleurs que les Pères de Nicée n'ont voulu innover en rien, mais simplement confirmer de leur autorité les honneurs que « la coutume et l'ancienne tradition » attribuaient déjà à l'évêque d'Ælia.

Il nous reste à examiner les diverses opinions proposées. D'abord il ne saurait être question du titre de *métropole*. Césarée l'avait possédé jusqu'à ce jour, elle le garda encore longtemps, et le concile confirme la tradition par cette clause significative : « sans préjudice cependant de la dignité qui revient à la métropole. » Tous les auteurs sont de cet avis et Marca lui-même, qui fait conférer gratuitement à Jérusalem les honneurs du patriarcat, réserve à Césarée les droits de métropole.

Le concile aurait pu enlever Jérusalem à la juridiction de Césarée en la déclarant *autocéphale*. Cette seconde supposition nous paraît également improbable. Le second Concile en 381 mit Constantinople en cet état, mais cette exception est spéciale à la capitale de l'Empire. L'évêque de Tomes n'avait aussi ni métropolitain, ni suffragant; mais il était le seul dans sa province. On ne saurait trouver en dehors de Constantinople un fait similaire d'un siège épiscopal, arraché à une métropole pour devenir autocéphale. La situation de l'évêque de Jérusalem était fort différente. Si on lui réservait une place d'honneur dans les Conciles généraux, il n'en assistait pas moins aux conciles provinciaux de la Palestine, et toujours au second rang. Les évêques de Constantinople ne se soumirent jamais depuis 381 au métropolitain d'Héraclée. En conséquence, si l'évêque de Jérusalem assistait comme membre aux conciles de Palestine, c'est qu'il y était tenu et continuait à dépendre de Césarée. Les honneurs, dont il jouissait avant le concile de Nicée et que celui-ci confirme de son autorité suprême, semblent donc indiquer *le second rang dans la province*. On objecte qu'au concile d'Antioche, en 272, Hyménée de Jérusalem est nommé avant Théoctiste de Césarée et qu'à Nicée saint Macaire signa avant Eusèbe. Ces signatures que l'on oppose sans cesse ne prouvent absolument rien, car si l'évêque d'Ælia signa avant le métropolitain de Césarée, deux autres évêques de Palestine le firent également,

et le métropolitain d'Isaurie n'apposa sa signature qu'après celle de quatre de ses suffragants.

Il est vrai qu'après Nicée, saint Maxime de Jérusalem a convoqué de son propre chef un synode des évêques de la Syrie et de la Palestine en faveur de saint Athanase (1). Cette initiative serait blâmable, si elle n'avait été inspirée par des motifs excellents. A cette époque, Acace de Césarée luttait pour l'hérésie arienne, comme Eusèbe son prédécesseur, et il importait de prémunir les évêques fidèles de la province contre ses idées hétérodoxes.

D'ailleurs, à partir de ce jour, les empiètements de Jérusalem sur les droits de Césarée deviennent si fréquents qu'il est impossible de les énumérer tous. Les grandes luttes de saint Cyrille contre Acace avaient pour mobile le désir d'obtenir le premier rang autant que des motifs de pure orthodoxie. Sozomène l'avait déjà noté avec une fine pointe d'ironie (2). Dès sa nomination, dit cet historien, Cyrille revendiqua contre Acace les droits de métropolitain, parce que Jérusalem était un siège apostolique; il accusa l'évêque de Césarée de pactiser avec les Ariens et voulut le faire déposer. Acace averti le prévint, il accusa à son tour Cyrille d'être semi-arien et d'avoir vendu les vases sacrés de son église lors d'une famine, puis réunit en toute hâte quelques évêques de son parti et déposa solennellement son subordonné. Ces diverses accusations, conclut Sozomène, n'étaient que des prétextes masquant le véritable but à atteindre : la primauté dans la province. Peut-être l'historien se fait-il ici l'écho de rapports malveillants contre saint Cyrille qu'il ne ménage pas ordinairement. Il est certain en effet qu'Acace professait les sentiments du pur ariarisme et qu'il les défendit toute sa vie avec une ténacité peu commune. Les faits apportés sont pourtant exacts. La déposition de Cyrille par Acace est citée par Socrate, qui en ignore les motifs (3), et par Théodoret qui reproduit les raisons de Sozomène (4).

Entre ces deux puissants adversaires s'engagea un duel mortel qui se termina par la disparition d'Acace en 365 ou 366. Cyrille

(1) Socrate, *Hist. Eccl.*, lib. II, cap. XXIV; *P. G.*, LVII, col. 262.
(2) *Hist. Eccl.*, M., *P. G.*, t. *LVII*, col. 1196.
(3) M., *P. G.*, *ib.*, col. 324.
(4) *Hist. Eccl.*, M., *P. G.*, t. *LXXXII*, col. 1064.

nomma aussitôt Philouménos pour le remplacer. Le successeur de Philouménos sur le siège de Césarée, Cyrille le Vieux, fut également imposé par l'évêque de Jérusalem, Eutychios, un intrus durant l'exil de saint Cyrille. Ce dernier rétabli nomma ensuite son neveu Gélase, Jérusalem parvenait peu à peu à ses fins, en éliminant Césarée de la direction de la province. Cependant malgré les violences ouvertes et les attaques à main armée les métropolitains de Césarée maintenaient leur droit dans toute son intégrité.

A la fin du IVe siècle, la situation était plus critique que jamais. Un remaniement complet dans l'administration civile en fut la cause principale. Jusqu'au règne de Valens, la Palestine ne formait qu'une seule province régie par un proconsul résidant à Césarée. Sous Théodose le Grand, le fractionnement commencé par Dioclétien était en pleine voie d'exécution. La Palestine comprenait trois provinces. L'Église suivit comme autrefois cette division pour délimiter les provinces ecclésiastiques. Du coup, Jérusalem fut reléguée au quatrième rang et vit au-dessus d'elle les métropolitains de Césarée, de Scythopolis et de Pétra. Elle ne pouvait se contenter d'une position si abaissée; ses évêques essayèrent *per fas et nefas* de conquérir le principat ecclésiastique.

Le successeur de saint Cyrille, Jean, ne semble pas avoir hérité de ses visées ambitieuses. L'histoire du moins a très peu de reproches à lui adresser à ce sujet. En 395, Jean de Césarée nomma un prêtre de Jérusalem, saint Porphyre, au siège de Gaza, sans même prévenir l'évêque de Jérusalem; ce qui était un manquement grave aux saints Canons. Il ne paraît pas toutefois que Jean de Jérusalem ait protesté. Le synode de Diospolis en 415 fut présidé par Eulogius, le métropolitain de Césarée, malgré la présence de Jean. De son exil de Cucuse, où les lettres d'Eulogius l'avaient consolé, saint Jean Chrysostome écrivait à ce dernier en 404, en souhaitant que les évêques de Palestine suivissent aussi ses traces. L'exilé marque assez clairement par diverses expressions qu'il le considérait toujours comme le métropolitain; et pourtant il était très uni avec Jean de Jérusalem, un de ses plus ardents partisans.

La seule tentative de Jean pour secouer le joug de Césarée se rapporte à sa polémique avec saint Jérôme. Aujourd'hui qu'on

examine de sang-froid toutes les pièces du procès, on ne saurait donner tous les torts à l'évêque. Le solitaire de Bethléem peut en revendiquer une bonne part, et surtout son ami, saint Épiphane, qui agit avec le même excès de zèle et la même imprudence que pour saint Jean Chrysostome. Comme la bonne entente ne pouvait être rétablie entre Rufin et lui d'une part, saint Jérôme et saint Épiphane d'autre part, Jean porta la cause au tribunal de Théophile, patriarche d'Alexandrie. Celui-ci n'avait pas encore éprouvé la pesanteur des bâtons des moines anthropomorphites, qui lui firent sentir peu après les hérésies d'Origène; il était ouvertement favorable au célèbre alexandrin. Saint Jérôme n'avait pas été prévenu, il se plaignit très haut et réclama les droits sacrifiés de Césarée. « Quel droit a l'évêque « d'Alexandrie sur Jérusalem? s'écriait le solitaire. La métropole de la Palestine, c'est Césarée, et celle de tout l'Orient c'est Antioche. Voilà ce qu'ont réglé les canons de Nicée, dont on fait tant de bruit. » Nous allons reproduire une partie de sa lettre à Pammachius, qui est capitale. Jérôme s'adresse à Jean de Jérusalem et lui dit : « Tu qui regulas quæris ecclesiasticas, et Nicæni concilii canonibus uteris, et alienos clericos, et cum suis episcopis commorantes, tibi niteris usurpare: responde mihi, ad Alexandrinum episcopum Palæstina quid pertinet? Ni fallor, hoc ibi (dans les canons de Nicée) decernitur, ut Palæstinæ metropolis Cæsarea sit et totius Orientis Antiochia. Aut igitur, ad Cæsariensem episcopum referre debueras, cui, spreta communione tua, communicare nos noveras; aut, si procul expetendum judicium erat, Antiochiam potius litteræ dirigendæ. Sed novi, cur Cæsaream, cur Antiochiam nolueris mittere; sciebas quid fugeres, quid vitares, maluisti occupatis auribus molestiam facere, quam *debitum metropolitano tuo honorem reddere.* » Jérôme savait fort bien que Théophile partageait les sentiments de Jean sur les écrits d'Origène et que l'évêque de Jérusalem en le choisissant pour souverain juge escomptait un jugement favorable; il feint de l'ignorer et se place au seul point de vue canonique. On doit bien reconnaître que sur ce terrain sa position demeurait inexpugnable. Son insinuation finale montre surtout à Jean que toutes ses intrigues étaient percées à jour et qu'au fond il voulait se passer de Césarée.

Prayle, dont le caractère répondait au nom, n'entreprit rien

de contraire à la juridiction de Césarée. Le dernier assaut fut livré par Juvénal, assaut terrible qui dura plus de vingt ans et fut couronné d'un plein succès. Le premier empiètement, d'après les historiens, fut la nomination de Pierre Aspebet, ancien cheikh de Bédouins, à l'évêché de Paremboles ou Castra Sarracenorum, érigé vers 428. Juvénal ne demanda pas l'autorisation au métropolitain de Césarée, c'est certain, mais devait-il le faire? Tillemont, Le Quien, Héfélé et tous les auteurs en général pensent que oui, ils ne supposent même pas qu'il put s'en passer. On nous permettra d'émettre une opinion contraire et de l'établir rapidement. Nous avons raconté ailleurs (1) l'origine assez singulière de cet évêché, formé d'une série de campements bédouins. Nous avons aussi précisé, autant qu'on peut le faire, son emplacement entre les monastères de saint Euthyme ou *Khan-el-Ahmar* et de saint Théoctiste dans le *Ouady ed-Dâbor*, à gauche de la route qui monte de Jéricho à Jérusalem. Paremboles se trouvait donc sur le territoire de Jérusalem et relevait de cette ville. Juvénal devait-il consulter le métropolitain pour prendre une sorte de coadjuteur, chargé d'instruire et de diriger les Arabes catholiques? Car, il n'y a pas de doute possible, les tentes des Bédouins étaient dressées dans le diocèse de Jérusalem et changeaient plusieurs fois de place. S'il était réservé au métropolitain de dédoubler un évêché de sa propre autorité, Juvénal a mal fait de ne pas consulter l'évêque de Césarée; sinon, il a bien agi. Nous pencherions plutôt pour la dernière hypothèse. Juvénal devait pourtant s'en référer à Césarée pour la consécration de l'élu, privilège réservé exclusivement à la métropole. Il n'en fit rien cette fois et nous savons de plus qu'il ordonna Étienne, disciple de saint Euthyme, évêque de Jamnia près de Japha.

Au concile œcuménique d'Éphèse, en 431, Juvénal crut voir enfin le couronnement de ses efforts. Il se présenta à la tête de nombreux évêques, qui soutenaient ses prétentions et lui faisaient une escorte d'honneur, toujours prêts à proclamer la légitimité de ses actes. Par dépit plus que par mauvaise foi, le patriarche d'Antioche, arrivé en retard, tint avec ses suffragants une sorte de conciliabule, qui comptait annihiler les actes

(1) *Le monastère de saint Théoctiste et l'évêché de Paremboles. Revue de l'Orient chrétien*, Supplément trimestriel, t. *III*, p. 58 à 76.

du vrai concile présidé par saint Cyrille. L'évêque de Jérusalem soutenait le parti de l'orthodoxie et occupait le second rang. Il ne craignit pas de réclamer dès le début, que l'évêque d'Antioche prêtât obéissance au trône apostolique de Jérusalem; car l'ordre et la tradition apostolique confiaient à celui-ci la mission de régler et de juger le siège d'Antioche (1). On se demande comment Juvénal pouvait exposer de pareilles prétentions et sur quels faits anciens il les appuyait. Les actes du Concile n'en parlent pas, mais la correspondance de saint Léon avec Maxime, patriarche d'Antioche, dévoile la mauvaise foi de Juvénal. — A l'aide de fausses pièces, l'évêque de Jérusalem tâcha de gagner saint Cyrille et de se faire donner la suprématie religieuse sur les trois Palestines, la seconde Phénicie et l'Arabie avec le titre de patriarche. Saint Cyrille en référa à l'autorité du Pontife romain et nous avons la pensée de saint Léon dans sa lettre à Maxime : « Subripiendi occasiones non prætermittit ambitio, et quoties ob occurrentes causas generalis congregatio facta fuerit sacerdotum, difficile est ut cupiditas improborum non aliquid supra mensuram moliatur adpetere. Sicut etiam in Ephesina synodo, quæ impium Nestorium cum dogmate suo perculit, Juvenalis episcopus ad obtinendum Palæstinæ principatum credidit se posse sufficere et insolentes ausus *per commentitia scripta* firmare. Quod sanctæ memoriæ Cyrillus, Alexandrinus episcopus, merito perhorrescens, scriptis suis mihi, quid prædicti cupiditas ausa sit, indicavit et sollicita prece multum poposcit, ut nulla illicitis conatibus præberetur assensio. Nam cujus epistolæ ad nos exemplaria direxisti sanctæ memoriæ Cyrilli, eam in nostro scrinio requisitam, nos authenticam noveris reperisse (2). » Juvénal n'avait donc pas hésité à commettre un faux pour satisfaire son ambition; la vigilance de saint Cyrille ne lui permit point de voir la réussite de ses projets. On songea un instant à le séparer de la communion catholique, le président du Concile s'y refusa en alléguant le malheur des temps et le danger de grossir le nombre des hérétiques. L'évêque de Jérusalem en effet était décidé à tout pour conquérir ce titre de patriarche qui l'éblouissait, et son cortège d'évêques l'aurait appuyé dans

(1) Labbe *Concil.*, t. III, p. 614, Paris 1671.
(2) *Epistola*, 119, *M. P. L.*, t. LIV, Col. 1044.

toutes ses réclamations. Ne voit-on pas en effet dans ce Concile Saïde, évêque de Phounon et suffragant de Pétra l'appeler *son archevêque* et approuver ce que saint Cyrille et lui avaient décrété, tandis que les autres ne parlent que de saint Cyrille (1)?

Cyrille recula donc devant cette mesure grave et ses confrères partagèrent ses vues. Cette condescendance n'alla pas sans quelque trouble et Gennade, archimandrite d'un couvent de Constantinople, se sépara de la communion de son pasteur saint Proclus, parce qu'il n'avait pas excommunié Juvénal. Le patriarche d'Alexandrie écrivit en 434 à cet archimandrite une lettre courte, pour le réprimander de son zèle intempestif et lui expliquer la conduite de son évêque ainsi que la sienne. Ils n'excommuniaient pas Juvénal à cause de sa foi, mais ils étaient loin de le reconnaître pour métropolitain de la Palestine (2).

Le refus du Concile ne découragea pas la persévérance de Juvénal. Il tint sa réponse pour non avenue et se mit, une fois de retour, à consacrer les évêques et à gérer les affaires des trois provinces, comme s'il était déjà patriarche. La Palestine ne lui suffisait même pas et nous avons encore la requête de plusieurs évêques de l'Arabie et de la Phénicie à l'empereur Théodose II, se plaignant d'avoir été ordonnés par Juvénal au mépris des saints Canons et des droits d'Antioche. Ces faits étaient antérieurs au Concile d'Éphèse de 431. Les intéressés n'en avaient pas parlé, afin de ne pas mêler des questions personnelles au bien général de l'Église, disent-ils eux-mêmes (3). Il semble plutôt qu'ils révèlent ces usurpations de Juvénal, pour excuser leur propre défection et celle du patriarche Jean d'Antioche au concile d'Éphèse. Comment pouvait-on leur reprocher de s'être séparés de Cyrille, alors que celui-ci semblait autoriser par sa prudence extrême les menées ambitieuses de Juvénal? Qu'on retranche d'abord Juvénal du sein de l'Église et l'on s'entendra facilement sur l'erreur de Nestorius!

Le brigandage d'Éphèse en 449 devait servir autrement les intérêts cupides de Juvénal. Par politique, il se jeta dans le

(1) Labbe *Concil.*, t. III, p. 482.
(2) *S. Cyrilli Epistola*, 11, *M.P.G.*, t. LXXVII, col. 319.
(3) Labbe *Concil.*, t. III, p. 728.

parti de Dioscore, contribua par sa présence et son consentement tacite au meurtre de saint Flavien et réussit, à force d'intrigues et d'habiletés, à faire signer par les évêques fidèles le blanc-seing qui absolvait Eutychès. La récompense de ses manœuvres fut le titre de patriarche et la juridiction sur les trois Palestines, la Phénicie et l'Arabie, dont l'empereur Théodose II le gratifia par un abus de pouvoir. Il s'arrogea la première place, après Dioscore et le légat du Pape, avant Domnus, patriarche d'Antioche et son ancien clerc au monastère de saint Euthyme, Flavien de Constantinople et d'autres qui pouvaient revendiquer la préséance. Un des évêques qui l'accompagnaient, Alype de Bacatha, déclara Eutychès absous suivant le décret de Juvénal, *notre saint archevêque.*

Deux ans après, à Chalcédoine, les rôles étaient changés. Juvénal et Dioscore, appelés à la barre du Concile, avaient à se disculper de leurs violences et de leurs perfidies. Dioscore, le brutal, persévéra dans ses erreurs, fit l'apologie de ses actes et se vit déposer. L'habile Juvénal reconnut sa faute, en obtint le pardon, siégea au Concile et lui demanda de ratifier la décision de Théodose II. Pressé d'en finir avec ces débats interminables, et craignant de tout perdre s'il résistait à cet adversaire intrigant, Maxime d'Antioche entra en pourparlers avec lui. Trois commissaires impériaux assistaient aux conférences. Le 21 octobre 451, à la septième session du Concile, ils demandèrent aux deux évêques de notifier au Concile les résolutions arrêtées, pour obtenir la confirmation des Pères et des Empereurs. Maxime répondit qu' « après de longues contestations, il s'était entendu avec Juvénal pour que le siège de saint Pierre à Antioche eût les deux Phénicies et l'Arabie, et pour que le siège de Jérusalem eût les trois Palestines sous sa dépendance. On demandait au Synode de ratifier par écrit ce traité. » Juvénal accepta la reconnaissance authentique du Concile pour les trois Palestines, et tous les évêques, à commencer par les légats, ratifièrent cette décision.

Cinq jours plus tard, le 31 octobre, on revint sur cette affaire dans la quatorzième session. Avec l'appui des légats du Pape, on prit la résolution suivante : « Les deux Phénicies, de même que l'Arabie, font retour au siège d'Antioche; par contre, les trois provinces de la Palestine appartiendront au

siège de Jérusalem ». Les Actes du Concile rapportent ainsi la décision des légats : « Per placitum igitur Maximi, sanctissimi Antiochensium civitatis episcopi, et Juvenalis, sanctissimi Hierosolymorum episcopi, facta consensio, sicut utriusque attestatio declaravit, firma etiam per nostrum decretum et sententiam sancti concilii in omni tempore permanebit, hoc est, ut Maximus quidem sanctissimus episcopus, seu Antiochensium sanctissima ecclesia, duas Phœnices et Arabiam sub propria habeat potestate; Juvenalis autem sanctissimus Hierosolymorum episcopus, seu sanctissima Ecclesia quæ sub eo est, tres Palæstinas itidem sub propria habeat potestate; vacantibus scilicet secundum jussionem et religiosissimi principis omnibus rebus, et quocunque modo sacris ab utraque parte litteris impetratis, insuper et mulctatione quæ in eis hujus rei causa noscitur contineri. » Les légats avaient auparavant approuvé et confirmé le traité par cette clause significative « Ad hoc autem et nostræ humilitatis interlocutione firmentur, ut nulla in posterum de hac causa contentio prædictis ecclesiis relinquatur. »

Les débats étaient clos par la confirmation solennelle et définitive des prétentions de Juvénal. Quant au métropolitain de Césarée, représenté par l'évêque de Minoïs, personne ne songea à prendre sa défense. Diverses causes s'opposèrent à la réalisation immédiate de la décision du Concile. Lorsque Juvénal revint à Jérusalem, il trouva la chaire de saint Jacques occupée par un moine égyptien, le monophysite Théodose, qui s'y maintint 20 mois, 451-453. Enfin les troupes impériales l'aidèrent à se débarrasser de l'intrus. Il réunit aussitôt un concile, où s'assemblèrent les évêques des trois provinces, notifia les décrets de Chalcédoine et tous y apposèrent leur signature. Le métropolitain de Césarée, Irénée, ratifia lui-même cette décision qui le dépouillait de son pouvoir et accepta le fait accompli. Il n'en fut pas de même du patriarche d'Antioche. Les légats n'étaient pas encore de retour à Rome, qu'il se plaignait à saint Léon de Juvénal qui lui avait dérobé trois provinces et de la complaisance des légats pontificaux envers son adversaire. Le Pape le maintint dans ses droits antérieurs et cassa tout ce que ses légats auraient pu décréter ou permettre de contraire aux canons de Nicée qui établissaient Césarée, métropole de la Palestine et Antioche de tout l'Orient : « Si quid sane ab his fratribus quos

ad sanctam synodum vice mea misi, præter id quod ad causam fidei pertinebat gestum esse perhibetur, nullius erit penitus firmitatis : quia ad hoc tantum ab apostolica sunt sede directi, ut excisis hæresibus, catholicæ fidei essent defensores. Quidquid enim præter speciales causas synodalium conciliorum ad examen episcopale defertur, potest aliquam dijudicandi habere rationem, si nihil de eo est a sanctis Patribus apud Nicæam definitum. Nam quod ab illorum regulis et constitutione discordat, apostolicæ sedis numquam poterit obtinere consensum (1). »

« Nous ne voyons pas cependant, ajouterons-nous avec Tillemont, que ni Maxime, ni saint Léon, ni leurs successeurs, aient rien entrepris contre cette élévation de l'Église de Jérusalem : et ses évesques ont toujours depuis joui paisiblement de la dignité patriarcale que Juvénal lui avait acquise. L'évesque de Césarée conserva le titre et le rang de métropolitain, mais avec peu d'exercice, puisqu'on voit que celui de Jérusalem ordonnait les évesques de sa province (2). »

En 451, le patriarcat de Jérusalem était donc constitué définitivement. Son titulaire devait choisir et ordonner les métropolitains inférieurs de Césarée, de Scythopolis et de Pétra, ainsi que les évêques de la première Palestine. Césarée demeurait toujours la métropole de cette province et le souvenir de son ancienne suprématie lui valut le second rang dans le patriarcat. Cet état de choses est encore en vigueur de nos jours, sauf que Jérusalem s'est encore attribué quelques sièges de l'Arabie et de la Phénicie maritime.

Le patriarcat de la Palestine s'étendait sur une longueur d'environ 600 kilomètres sur 90 à 100 de largeur. Il avait pour limites : au Nord, une ligne imaginaire partant du Carmel pour rejoindre le lac Mérom, aujourd'hui *Bahr-el-Houlé;*

A l'Est, la chaîne de montagnes qui clôt la plaine du Jourdain et la route de la Mecque pour la seconde Palestine;

Au Nord-Est, l'Arnon, qui séparait la troisième Palestine de la province arabique avec Bostra pour métropole;

Au Sud, la province égyptienne de l'Augustamnique à laquelle appartenait Rhinocolure;

A l'Ouest, la grande mer ou Méditerranée.

(1) *Saint Léon*, eod. loc., col. 1045.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 205, Paris, 1711.

Il comprenait environ 60 sièges épiscopaux, répartis de la sorte entre les trois provinces :

1. Jérusalem, siège du patriarcat.

PALESTINE PREMIÈRE.

2. Césarée : aujourd'hui *Kaisarié*, métropole.
3. Amathonte : *Amaté* de l'autre côté du Jourdain, vis-à-vis Naplouse.
4. Anthédon : *Nezlé*, près de Gaza.
5. Antipatris : *Ras el-Aïn?*
6. Archélaïs : *Khirbet-el-Arakah*, entre Jéricho et Phasaélis.
7. Ascalon : *Askalan*.
8. Azot cavalière : *Esdoud*.
9. Azot maritime : *Minet-el-Kalâa*.
10. Béthélie : *Bet-Lahia*, au nord de Gaza.
11. Dioclétianopolis, non identifié.
12. Dora : *Tantoura*, au nord de Césarée.
13. Éleuthéropolis : *Bet-Djibrin*.
14. Gaza : *Ghazzé*.
15. Gadara ou Gédour : *Tell-Djézer*, près d'Amoas.
16. Gérara ou le Salt géraritique : *Oum-Djarrar*, au sud de Gaza.
17. Jamnia : *Jebna*, au sud de Japha.
18. Jéricho : *Er-Riha*.
19. Joppé : *Japha*.
20. Livias : *Tell-er-Ramé*, de l'autre côté du Jourdain, vis-à-vis Jéricho.
21. Lydda, Diospolis ou Georgiopolis : *El-Loudd*.
22. Majuma d'Ascalon.
23. Majuma de Gaza ou Constantiachis : *El-Miné*.
24. Minoïs ou Madébéna, près de Gaza.
25. Néapolis ou Sichem : *Naboulous*.
26. Nicopolis : *Amoas*.
27. Paremboles ou Castra Sarracenorum, entre le Khân el-Ahmar et le Ouady-ed-Dabor, à droite de la route de Jérusalem à Jéricho.
28. Raphia : *Tell-Rifah*, au sud de Gaza.
29. Sariphæa : *Sarfend*, entre Dora et Caïpha ou *Es-Safirié*, près Lydda.
30. Sébaste ou Samarie : *Sébastié*.
31. Sozousa ou Apollonias : *Arsouf*, au nord de Japha.
32. Sycamazon, district de Sycaminon ou Caïpha avec lequel on le confond toujours, se trouve entre Rhinocolure et Raphia,
33. Zabulon : *Abellin*, près de Chefr-Amr.

D'autres noms cités parfois comme Ono : *Kafr-Ana*, près de Lydda, Toxos, Tricomias : *Terkoumié*, près d'Hébron et Pentacomias : *Fandacoumié*, au-dessus de Sébaste, n'ont jamais été des sièges épiscopaux.

PALESTINE SECONDE.

34. Scythopolis : *Beisan*, métropole.

35. Abila : *Kefr-Abil,* au-dessous de Pella, sur le Ouady-Iabis.
36. Capitolias : *Bet-er-Ras,* de l'autre côté du Jourdain, au-dessus de Irbid.
37. Diocésarée ou Séphoris : *Saffourié,* près de Nazareth.
38. Eksalous ou Casaloth : *Iksal,* entre le Thabor et Nazareth.
39. Gabai ou Gabata : *Djébata,* près de Jaffa de Nazareth ou *Djéba,* près d'Athlit, sur la Méditerranée.
40. Gadara : *Moukeis.*
41. Hélénopolis, non identifié. Ce n'est pas le Thabor, comme plusieurs le pensent, car dans une liste épiscopale les deux noms figurent ensemble.
42. Hippos : *Kalat-el-Hosn* ou *Sousié,* sur la rive orientale du lac de Tibériade.
43. Maximianopolis, l'antique Hadad-Rimmon : *Roummané,* près de Mageddo.
44. Pella : *Tabakat-Fahil,* vis-à-vis Beisan.
45. Tibériade : *Tabarié.*

D'autres noms, cités dans de prétendues listes épiscopales, n'ont jamais été des sièges épiscopaux. Ce sont Clima-Gablanis : *El-Djôlan* au-dessous de Nilakomé, Kapar-Kotia : *Kafr-Coud* au-dessous de Djennin, Komé-Naïs : probablement *Naïm* et Mir : : *Mérou* près de Bet-er-Ras.

PALESTINE TROISIÈME.

46. Pétra : *Ouady-Moussa,* métropole.
47. Achis : *Er-Rasif,* entre Bosra d'Edom et Thana.
48. Arad : *Tell-Arad,* dans le désert d'Hébron, au dessous de Maïn.
49. Aréopolis : *Rabba,* dans la plaine de Moab.
50. Arindéla : *Gharandel,* à l'est d'Achis.
51. Augustopolis : *Dhât-Rass?*
52. Bacatha, non retrouvé. Une métrocomie de ce nom existait près de Philadelphie, dans l'Arabie.
53. Ela, sur le golfe de ce nom : *Akaba.*
54. Elusa : *El-Khalasa,* dans le désert de Bersabée.
55. Iotaba, évêché bédouin : *île de Tiran,* au fond du golfe élanitique.
56. Karac-Moba, l'antique Kir-Moab : *El-Kérac.*
57. Pharan, évêché transporté au mont Sinaï et devenu autocéphale, *Khirbet Feiran,* dans le ouady de ce nom.
58. Phounon : *Khirbet Fenân,* dans la gorge de Thana.
59. Zoara ou Ségor : *Es-Safié,* au sud-ouest de la mer Morte.

Deux autres noms figurent dans certaines listes épiscopales, sans avoir été des évêchés. Ce sont Bersabée : *Bir-es-Séba,* la frontière méridionale de la Palestine et Mampsis, au sud de Kournoub dans le désert de Siméon.

Cadi-Keuï

P. Siméon Vailhé,
des Augustins de l'Assomption.

LETTRE INÉDITE

DU R. P. JEAN DE CAMILLIS DE CHIO

SUR LA

MISSION DE LA CHIMÈRE

Les renseignements que l'on peut glaner çà et là concernant La Chimère (1), petit district situé sur la côte occidentale de l'Albanie, sont rares et peu explicites. D'ailleurs, ce canton abrupt n'a pas encore été, que nous sachions, l'objet d'une exploration véritablement sérieuse. Ce que l'on en connaît se borne à de maigres détails donnés par des voyageurs ou de simples touristes, qui l'ont aperçu de loin, du pont de quelque bateau. Se copiant les uns les autres, sans la moindre vergogne, ils ont répété, durant des siècles, les mêmes inexactitudes.

Le district de La Chimère était jadis beaucoup plus étendu et comprenait un nombre considérable de villages; mais, par suite d'un remaniement administratif déjà ancien, une notable portion de ce territoire en a été distraite et rattachée au gouvernement de Delvino; de sorte que, à l'heure actuelle, les villages chimériotes proprement dits sont réduits à sept, savoir : La Chimère, Drimadès, Paliassa (ou Paliatsa), Vounos, Pylouri, Coudési et Kiparon, ces quatre derniers habités par des Albanais (2).

Le bourg de la Chimère, éponyme du canton, compte tout au plus 800 habitants, et non pas 1.300, comme l'indique la

(1) En grec Χίμαιρα, Χιμάρα et (fautivement) Χειμάρρα.

(2) P. Aravantinos, Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου, t. II (Athènes, 1856, 8°), p. 178.

Le R. P. Jean de Camillis de Chio ;
d'après le portrait à l'huile conservé au Collège grec de Rome.

carte de l'ingénieur F. Bianconi (1). On y trouve une école mutuelle fréquentée par une cinquantaine d'élèves.

Drimadès compte environ 800 habitants et possède une école mutuelle hellénique, fréquentée par une centaine d'élèves.

Paliassa (ou Paliatsa) a environ 400 habitants. Pas d'école.

Vounos possède environ 800 habitants et une école mutuelle que fréquentent 80 élèves.

Pylouri compte 200 habitants; Coudési, 200 habitants; Kiparon, 900 habitants. Aucun de ces trois derniers villages ne possède d'école (2).

Le Dr Émile Isambert nous apprend (3) que les villages de La Chimère, « perdus au milieu d'une région de roches nues et d'inextricables ravins, étonnent le voyageur par la végétation toute méridionale de leurs petits jardins suspendus, où l'olivier, l'oranger, le citronnier et même le palmier croissent à l'abri des précipices. On y trouve une population active, intelligente, plus intéressée que véritablement inhospitalière, qui s'est enrichie en s'expatriant et en se mettant en service dans les grandes villes de l'Orient. Ils se livrent au commerce, et presque chaque bourgade a son échelle sur la mer et sa flottille de caïques tirée sur le sable. Aussi trouve-t-on, dans ces populeux villages, une abondance et même relativement un confortable qu'on chercherait vainement dans l'intérieur du pays ».

Le voyageur Jean Cotovic raconte (4) que ce fut en 1590, date à laquelle il se trouvait à Corfou, que les Chimériotes, qui avaient jusqu'alors vécu indépendants, se virent contraints de faire leur soumission aux Turcs. Décimés par la peste et la famine, ces infortunés montagnards voulurent se rendre à Corfou, selon leur habitude, pour y acheter des vivres; par malheur, les autorités vénitiennes non seulement leur en refusèrent, mais encore leur interdirent l'entrée du port et les firent pourchasser par leurs galères. Un décret fut même

(1) *Carte d'Albanie et d'Épire*, 4e édition (Paris, Chaix, 1888, 4°).

(2) Ἐπετηρὶς τοῦ ἐν ΚΠ. ἠπειρωτικοῦ φιλεκπαιδευτικοῦ συλλόγου, ἔτος β'. 1873-1874 ΚΠ. 1875, 4°), p. 190.

(3) *Itinéraire de l'Orient* (Paris, Hachette, 1873, 8°), p. 853.

(4) *Itinerarium hierosolymitanum et syriacum* (Anvers, 1619, 4°), p. 25-26.

rendu qui défendait, sous peine de mort, aux habitants de Corfou d'accueillir un Chimériote dans l'île. Aussi impitoyablement repoussés, les Chimériotes durent, bon gré mal gré, se soumettre aux Turcs; ils leur donnèrent des otages et conclurent, avec le gouverneur de l'Épire, un traité en vertu duquel il leur était permis de pénétrer, sans avoir de vexations à craindre, sur le territoire ottoman pour s'y procurer des subsistances.

Hâtons-nous d'ajouter que, pendant de nombreuses années, cette soumission, imposée par les circonstances, fut plutôt nominale que réelle (1).

Au dix-septième siècle, la Congrégation de la Propagande s'occupa d'évangéliser les agrestes populations de La Chimère. Elle choisissait généralement ses missionnaires parmi les élèves du Collège grec de Rome. Plusieurs d'entre eux sont bien connus. Citons Néophyte Rhodinos (2), Arcadius Stanilas (3), qui devint évêque de Musachia et Spatia, et Jean de Camillis, auteur du document que nous publions plus loin. De temps à autre, ces missionnaires envoyaient à la Propagande des relations détaillées sur la situation du pays qu'ils étaient chargés d'administrer spirituellement. Ces précieux documents sont malheureusement d'un accès difficile ou, pour parler d'une façon plus exacte, inabordables. Enfouis dans les cartons des Archives de la Propagande, ils attendent que Sa Sainteté Léon XIII daigne autoriser les travailleurs consciencieux à les compulser. Puisse le vénérable pontife, qui a déjà tant fait pour l'avancement des sciences historiques, accorder cette autorisation! Elle rendrait, en particulier, un éminent service aux érudits qui s'occupent des pays grecs ou albanais, concer-

(1) Ce fut seulement en 1798 que les Chimériotes furent réduits à l'obéissance par le fameux Ali de Tébélen, pacha de Janina. Voir Sp. Aravantinos, Ἱστορία Ἀλῆ Πασᾶ τοῦ Τεπελενλῆ (Athènes, 1895, 8°), p. 95-97.

(2) Voir la notice que nous lui avons consacrée dans notre *Bibliographie hellénique du XVIIe siècle*, t. III, p. 289-302.

(3) Jean-André (prénoms baptismaux), plus tard Arcadius (prénom épiscopal) Stanilas était Crétois. Fils de Jean Stanilas et d'Anne Andronicos, il entra au Collège grec, le 1er août 1655, avec dispense d'âge, car il avait alors dix-neuf ans. Ordonné prêtre, le 2 mars 1659, il quitta le Collège, le 2 juin 1660, et fut envoyé dans les missions de Grèce (Archives du Collège grec de Rome, t. XIV, f. 23). Il vivait encore en 1690.

nant lesquels les documents sont si rares, surtout pour les trois derniers siècles.

Tout en souhaitant la réalisation de ce vœu, nous croyons utile de publier une lettre écrite de Drimadès, en 1668, par Jean de Camillis et adressée au recteur du Collège grec de Rome. On y trouve quelques particularités curieuses sur la population de La Chimère, que ce prêtre avait reçu mission d'évangéliser.

Mais, avant de publier ce document, on nous permettra de consacrer à son auteur une courte notice.

I

Jean de Camillis, fils de Stamatis de Camillis et de Pluma Maïnerio, naquit à Chio, le 7 décembre 1641 (1). Il entra au Collège grec de Rome, le 26 mars 1656, et présenta, lors de son admission, le certificat ci-dessous, dont nous respectons l'orthographe fantaisiste :

✝ Εἰς ζήτησιν τοῦ Σταμάτι Ντεκαμίλη, δεσποτά μου μακαριότατε, στήλε καὶ ἐδρέωμα τῆς Χριστοῦ ἐκλλήσιας (2) καὶ πάσις τις ἴκουμένις τον ορθοδόξων χριστιανών, τὴν ἁγία σας χήρα ἀσπάζωμαι ἐγὼ ταπινως ἱερέας Σίμων, παρακαλώντας τὸν μπαντοδίναμῶν ἡμὸν Ἰησοῦν Χριστὸν να τη διαφυλάττη ἀπὸ παντῶς ἐχθροῦ τὶς ἡμὸν καθολικὶς καὶ ἀποστολλικοὶς ἐκλησίας, δίδωμεν σας ἴδησιν τω πὼς ἐβαπτήσα ἐγὼ ο ταπινως δοῦλος σας τὸν Ἰωάννην τὸν ἰὼν τοῦ Σταμάτη Ντεκαμήλη εἰς τω μωναστήριων τὶς Θεοτόκου τις ἐν τὴ θεσι τοῦ παλεοκάστρου ὀνομαζώμαινις Οδιγητρίας, ἡμέρα σάβατω **1641** δεκαιβρίου **7**, καὶ ἔτζη σᾶς τὸν μαρτήρω χρηστηανὼν ρωμεον, καὶ ὁ ανάδοχῶς αὐτοῦ μ. Μενὶς Σωφήετος, εἰς ἔνδηξιν παντὸς τοῦ πρεσβήτερίου σου τῆς εν Χρίστω ἡμὼν ἀδελφώτητος.

✝ ἱερεὺς Σίμων Γαλάτουλας Χιότις ἰπογράφω με το ἴδιων χέρη.

(1) Cette date est donnée par le Registre d'entrées (Arch. du Coll. grec, t. XIV, f. 24) comme étant celle de la naissance de Jean de Camillis; mais, comme on le voit par l'acte grec publié ici même, c'est en réalité la date à laquelle l'enfant reçut le baptême, lequel, d'après l'usage de l'église grecque, n'est souvent administré que plusieurs mois après la naissance.

(2) L'accentuation de ce document est fort défectueuse. Nous n'y avons rien changé.

Noi, Andrea Soffiano, per grazia d'Iddio e della santa Sede Apostolica vescovo di Scio, facciamo fede qualmente il sopranominato sacerdote Simeone, il quale ha battezzato Gio. figliolo de Camili fù et è sacerdote di rito greco di buona fama e condittione, e tra gl' altri parochi approbato dall' illustrissimo suo metropolita, alle cui attestationi e sottoscrittioni si puote indubitamente dar piena fede, ovunque capitarano queste nostre.

Dato in Scio, li 17 febraro 1653.

Loco † sigilli. ANDREA, vesc. di Scio.

Nicolaus de PORTU, notarius et cancellarius.

(*Au dos :*) Fede del battesimo di Gio. de Camilli da Scio (1).

Jean de Camillis fut ordonné prêtre au Collège grec, à l'âge de vingt-cinq ans (2), et y obtint, le 12 octobre 1668, son diplôme de docteur en philosophie et en théologie (3). Il quitta l'établissement, le 15 octobre 1668, et fut envoyé par la Propagande évangéliser le canton de La Chimère (4). Après y avoir passé quelques années, il retourna à Rome et fut nommé procureur général des moines basiliens de toute la Russie (5). Ce fut sans doute alors que, devenu moine, il échangea son prénom de Jean contre celui de Joseph.

Sur les instances de Cyprien Zochowski, métropolitain uni de Kiev et de toute la Russie, Joseph de Camillis obtint du pape Innocent XI une charge viagère de scribe à la Vaticane (6). Il reste une trace au moins de son passage dans cette célèbre bibliothèque; c'est la fin d'un inventaire des manuscrits grecs de la Palatine, lequel est ainsi intitulé : *Inventarium graecorum codicum manu scriptorum Bibliothecae Palatino-Vaticanae inceptum a Josepho de Juliis et finitum a P. Josepho*

(1) Archives de Collège grec, t. XIV, f. 24; et t. VII, f. 152.

(2) Nicolas Nilles, *Symbolae ad illustrandam historiam ecclesiae orientalis in terris Coronae S. Stephani* (Innsbruck, 1885, 8°), t. II, p. 855.

(3) Archives du Collège grec, t. III (non folioté). Il n'existe pas de diplôme spécial au nom de Jean de Camillis, mais un diplôme intitulé *Privilegio dell' addottoramento di Ferdinando Rizzi e Gio. Camilli*, et dans lequel figure le nom du premier seulement. Faut-il en conclure que la soutenance des deux candidats porta sur les mêmes matières?

(4) Archives du Collège grec, t. XIV, f. 24.

(5) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

(6) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

de Camillis, scriptoribus graecis, sub illustrissimo domino Emanuele a Schelstrate, Bibliothecae Vaticanae praefecto (1).

Dans la suite, Joseph de Camillis fut promu évêque de Sébaste *in partibus*, puis nommé évêque de Munkács, en Hongrie, où il fut installé le 20 avril 1690 (2). Il mourut en 1706 (3).

Il publia un ouvrage en italien intitulé *La Vita divina ritrovata frà termini del Tutto e del Nulla* (Rome, 1677, in-8°); il l'a dédié à Cyprien Zochowski, métropolitain uni de Kiev et de toute la Russie, lequel avait été son condisciple au Collège grec (4). Il avait, en outre, composé six autres ouvrages en grec, qui étaient prêts pour l'impression (5).

Notons, pour finir, une particularité qui intéresse tout spécialement notre pays. Dans le manuscrit 38-21 de la bibliothèque du Chapitre de Tolède, on trouve, à la page 27, en lettres rouges, sur fond d'or et avec de nombreux ornements : *Epistola Dom. II post Pasch. in canonizatione S. Francisci de Sales, episc. Genev., celebrata per SS. in Christo patrem et d. n. Alexandrum VII, pont. opt. max. pontificatus sui an. XI, a* d. Ioanne de Camillis Chio, coll. graec. alumno, *decantata, anno Domini MDCLXV, XIX aprilis* (6).

II

Voici maintenant la lettre de Jean de Camillis au recteur du Collège grec de Rome :

(1) Curzio Mazzi, *Leone Allacci e la Palatina di Heidelberg* (Bologne, 1893, 8°), p. 163, note 5. — Dans une supplique adressée au pape Benoît XIII, Michel de Camillis, neveu de Jean (Joseph) de Camillis, nous apprend que son oncle fut, pendant dix-huit ans, scribe de la Vaticane (Arch. du Collège grec, t. VI, f. 282). D'après le même document, Antoine de Camillis, évêque de Milo, était frère de Jean (Joseph).

(2) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 854.

(3) Dans le document cité plus haut (note 2), Michel de Camillis affirme que son oncle, étant évêque de Munkács, « convertì alla santa fede quatrocento vilagi in circa con haver soferto varie persecutioni dalli Greci scismatici con pericolo della propria vita, volendo sino incendiarli la propria abitatione ».

(4) Une description plus ample de ce rarissime ouvrage se trouve dans le tome V de notre *Bibliographie hellénique du XVIIe siècle*, lequel sera très prochainement mis sous presse.

(5) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

(6) Charles Graux et Albert Martin, *Notices sommaires des mss. grecs d'Espagne et de Portugal* (Paris, 1892, 8°), p. 260.

Molto reverendo Padre e padrone mio osservandissimo.

Alli 20 di maggio, primo giorno della santissima Pentecoste, arrivai a Drimades, per gratia del Signore, sano e salvo senza alcun sinistro incontro per la strada, con tutto che questo mare sia al presente molto infestato da corsali, dove fui con gran carità et amore accolto dall' illustrissimo monsignore Arcadio Stanilla et allogiato in sua casa, la quale, ancor che sia della persona più principale di questa terra, non consiste in più che in una sol camera vecchia e si ruinata che in fino li scarpinelli di Roma haverebbero vergogna d'habitarvi. In essa vi dorme il monsignore, io et il padrone su il pavimento. Hà per anticamera un cortiletto largo non più d'una canna, il quale, la notte, serve per habitatione de bovi et, il giorno, delle galline. Io, a dirgli il vero, in questo poco tempo che sono stato col monsignore per le cose che vidi, ho assai amirato la sua patienza e virtù. Apena egli è levato la matina a bon hora che comincia ad empirsi la sua casa di gente, la quale a lui corre non per portargli mai alcuna cosa in dono, o pre passare con lui termini d'amicitia e di creanza, ma solo per tribularlo e per chiederli chi una cosa e chi un altra. Il povero monsignore, con tutto che habbia assai da fare per essere molto inclinato allo studio et alla fatica literale, e per avere alcune opere assai dotte et utili da stampare per le mani, lascia quello che molto desidera di fare per dar' orecchie alla gente importuna e renderli sodisfatti; di quella poca provisione che la Sagra Congregatione gli manda, pochissimo se ne retiene per se, dando il restante agli altri. Io, con la mia venuta, gli portai cento diciotto scudi et, in termine d'una settimana, ne distribui più di ottanta, parte in dono e parte in prestito. Ma la gente è cosi barbara et indiscreta che non riconosce la sua bontà; ma, quello che è pura carità e cortesia, pensa che sia debito et che non ad altro fine sia in queste parti venuto che per mantenerle con li suoi denari. Sono assai malcreati e scostumati, vano scalzi e mezo nudi; e, per essere il luogo tutto montagnioso e sassoso in modo che non si trova una cana di terra netta, pochissimo fruttifica, per il che la gente è estremamente povera; dal che ne viene che sono interessatissimi, et, il mezzo più efficace per moverli a quello che si vuole, è l'interesse. Molta parte dell'

anno mangiano pane ò di orzo ò di miglio; et, al presente, regna caristia si grande che non si trova a tatto nè pane, nè vino, ma si nodriscono solo di latte, di cascio e d'un poco di carne.

Sono naturalmente assai generosi et inclinati alla guerra, dal che ne viene che d'altra cosa magiormente non si delettano che delle armi e che con tutto il mondo, per dir cosi, sono inimici. Sono inimici con li Latini, sono nemici con li Turchi, e sono inimici fra di se, in maniera che un casale si perguita con l'altro, come li Christiani si perseguitano con li Turchi ad essi confinanti. E non vi è altro modo per pacificarli che ò una grandissima somma di denari ò il braccio del Signore Iddio.

Io, quando arrivai soto Cimara, poco mancò che fossi archibugiato; perchè, subito che li Cimarrioti videro la nostra barca, calarono giù con li moschetti e, se non fussimo fuggiti, c'haverebbero agiustati molto bene, e questo non per inimicizia che havessero con noi, ma o per loro bestiale capriccio o, come c'ha detto un loro sacerdote, per invidia ch' havevano fra di se, acciò molti non vendessero le loro mercantie, le quali in altro non consistono che in jande (1), e per comprarle ivi era andata la nostra barca.

Quando in queste parti si seppe il mio arrivo, tutti si ralegrarono, e le principali terre di questa provincia mandarono a cercarmi e cominciarono fra di se a litigare per havermi; ma poco capitale io fo del loro amore, perchè conosco che hanno poca fermezza nelle loro opere, e temo grandemente che io ancor non habbia a dire, nel fine della mia missione, quello che d. Neofito Rodino, huomo da tutti predicato per uno dei più dotti e santi che habbia cavato il Collegio, disse, dopo otto anni di fatica nel coltivar questa gente, cioè che ho seminato nell' arena, perchè li vedo pochissimo inclinati alla pietà e pochissimo disposti alla virtù et alla sapienza.

La Sagra Congregatione ha promesso di fabricare quanto prima in questa terra una chiesa et un monasterio, il quale serva per habitatione de' missionanti; et, acciò che la robba non si perda, sarà necessario che sempre qui manteghino

(1) C'est-à-dire *ghiande*, glands, vallonées.

uno o due missionanti assai bene raccomandati all' arcivescovo et alli signori di Corfù, senza l'amicizia delli quali questo paese non puol mantenersi, come è, al presente, monsignor Arcadio, il quale, per questa cagione, fà quello che vole con essi, essendo che essi non da altro si movono che o dolla santità, o dal timore, o dall' interesse. Il pensiero non v'è dubio che è assai bono; e, suposto che la Sagra Congregatione vol' assolutamente mantenere questo luogo, non solamente è bene metterlo in essecutione, ma è affatto necessario; e, se non lo faranno, non occorre che pensino di seguitar più questa missione, perchè tutti questi stanno assai quieti e pacificati per tal promessa e, quando poi non ne vedessero gl' effetti salirebbero in furia si grande che non lascia-rebbero più stare in questi luoghi; ma quello che mi dispiace è che, finita che sarà la fabrica, à me ordinaranno che stii perpetuamente in essa. Io con la Sagra Congregatione sempre voglio portarmi con somma riverenza et ossequio, ma vorrei che anch' essa si compiaccia di dare anche a me questo gusto, il quale altro non è che concedermi dopo il corso di questi tre anni la libertà d'andare dove voglio, massime che questo per altro non si deve, et io per altro non lo desidero che per servirla con gusto molto maggiore.

Con tutto che ci siano li mali in questa provincia, non mancano pero anche li suoi beni. Hanno anche questi beni da essere invidiati da moltissime parti del mondo. Quanto al naturale, l'aria di questi luoghi è perfetissima, l'acque eccelentissime e li frutti di molta perfettione, benchè assai pochi per essere luogo tutto pietroso. La gente è generosissima e molto capace per riuscire in ogni cosa. Se non ottimi, almeno boni, et intanto regna in essi, al presente, tanta inciviltà e barbarie, perchè non hanno superiori, nè governo, nè coltura di sorte alcuna e sono in una somma povertà. Quanto al morale poi, sono di molta semplicità, fideli, massime la gente di questa terra, e pochissimi sono li vitii che in essi regnano, et il monsignore m'ha detto che molte volte, fra cento che confessarà, apena trova tre che habbiano peccato mortale; per il che più stima egli fà d'un' anima di queste che di cento d'altre parti.

Questa poca e superficiale notitia io gl' ho voluto dare

per adesso, sapendo che note non gli sono, accio vedano quale è quello che qui si patisce da noi, e quale è il luogo che si prese la Sagra Congregatione a coltivare; ma questo non è niente rispetto a quello che sentirà quando il monsignore li mandarà una compita relatione di tutte le cose che successero dal principio che si cominciò questa missione, che m' ha promesso assolutamente di fare quanto prima per darmi gusto. E, per questa cagione, io non voglio più scrivergli altro, acciò che la relatione che poi gli mandarò non gli sia vecchia e tediosa; ma solo la supplico che si voglio ricordare di me e che preghi il Signore Iddio acciò si degni concedermi patienza, perseveranza e virtù tale che, con frutto e secondo il suo santo volere, io consumi questi tre anni di missione.

Li Cimariotti ultimamente c'hanno mandato a scrivere con preghiere e molte minaccie ch' andassi da loro a far scuola, ma io restarò in Drimades, perchè così habiamo giudicato meglio col monsignore per molte ragioni, e venga quello che si voglia (1).

Io intanto finisco baciandogli humilmente le mani, e quello che haverrà lo scriverò apresso.

Da Drimades, li 13 giugno 1668.

Di V. Reverenza affetionatissimo et obligatissimo servo,

Giovanni Camillo (2).

Nous devons faire observer que, de toutes les lettres de Jean de Camillis que nous possédons, celle-ci est la seule ainsi signée; les autres, de même que le titre de l'ouvrage mentionné plus haut, portent de Camillis.

(1) Dans une lettre de monseigneur Arcadius Stanilas, datée de Drimadès, 6 mars 1670, on lit : « Il signor missionario (il s'agit certainement de Jean de Camillis) andò in Cimarra a far scuola, perchè in Drimades tutti gli scolari partirono da lui, per le scommuniche del vescovo ; ma il simile haverà da succedere anche in Cimarra ». (Arch. du Collège grec, t. I, f. 256.)

(2) Archives du Collège grec de Rome, t. I, f. 268-269.

FRÈRE GRYPHON

ET

LE LIBAN AU XVE SIÈCLE

Le nom de l'ordre franciscain demeure attaché à tous les essais de restauration catholique tentés en Orient dans la dernière partie du moyen âge. Le royaume latin de Jérusalem venait de succomber. La lutte ouverte n'était plus possible, mais on pouvait « reconquérir peu à peu par la douceur et par d'innombrables sacrifices, sinon la Palestine elle-même, du moins les sanctuaires qui en font tout le prix aux yeux des chrétiens. Pour une mission pareille il fallait un ordre, décidé à s'établir à Jérusalem, à s'y laisser persécuter, massacrer même, mais à rester et à y gagner sourdement du terrain. C'est ce qu'ont fait les franciscains. Ils ont versé leur sang et leur argent à profusion autour du saint sépulcre, achetant sans cesse le droit de prier dans des sanctuaires vénérés et se voyant sans cesse arracher ce droit si chèrement payé avec une brutalité et une mauvaise foi pleines de cruauté. Rien ne les a lassés. Ils sont morts par centaines, les uns de misère, les autres sous le fer des Turcs là où Jésus est mort; mais à mesure que les premiers tombaient, il en arrivait de nouveaux; les rangs de cette armée pacifique, qui recevaient sans cesse des blessures sans jamais en faire elle-même sont toujours restés compacts. Assurément l'on doit admirer Godefroy de Bouillon et ses compagnons arrachant des mains des infidèles à travers les flèches et les javelots le tombeau profané du Christ. Mais peut-être l'héroïsme caché et

tranquille des franciscains, luttant sans honneur, sans éclat, mais avec plus de courage encore, pour la même cause, est-il plus digne d'estime... Si sacrifier sa vie à une folie sublime en dépit de l'éternelle déception dont il est le jouet, constitue la véritable dignité de l'homme, la dernière des croisades, la croisade sans armes des franciscains est la plus belle de toutes et celle qui mériterait d'être célébrée avec le plus d'émotion » (1).

A cette croisade, à cette mission, honorables entre toutes, où il fallait d'abord savoir souffrir et mourir, ils en joignirent d'autres, non moins glorieuses. Au XVe siècle — on peut le dire — on les rencontre sur toutes les routes de l'Asie Antérieure : ils sont au Liban, en Caramanie, à Trébisonde, en Arménie, en Perse, au pied du Caucase sur les bords de la mer Caspienne, prêchant, convertissant, tout à la fois explorateurs, apôtres et diplomates de la cause chrétienne, concluant des traités à la cour d'Ispahan, ramenant à l'union les dissidents orientaux, s'efforçant partout de ranimer les dernières étincelles de l'esprit des croisades.

Nous voudrions dans les pages suivantes faire revivre la mémoire d'un de ces hommes extraordinaires, dont le nom est à peine connu en dehors de son ordre. Si nous nous décidons à publier les trop maigres renseignements que nous avons pu recueillir, c'est dans l'espoir que leur apparition provoquant des recherches ultérieures soit dans les archives de l'Ordre séraphique soit dans les bibliothèques de l'Orient, l'on parviendra enfin à mettre en relief l'attachante figure du Bienheureux Gryphon.

(1) Gabriel Charmes. *Revue des deux Mondes*, 1881 15 juin p. 772. Comparez ce passage de l'*Orbis Seraphicus*, (p. 511) : « Ultra quam explicari posset ordini seraphico gloriosum quod jam per quinque fere secula Fratres intra Barbaros nec eorum avaritia permoti, nec minis ant verberibus aut carceribus aut martyriis quæ omnino plurima fuerunt perterriti, potuerint tanta (si dici liceat) cum majestate permanere ».

— Pour la biographie de Gryphon nous sommes surtout redevables aux historiens franciscains : Annales de Wadding (XIV, 128), l'*Orbis Seraphicus*, du P de Gubernatis, Quaresmius (I, 95), les martyrologes de l'ordre de saint François, etc. Nous nous contentons d'y renvoyer une fois pour toutes. Les autres sources seront indiquées au fur et à mesure de leur utilisation.

I

Cette appellation de Gryphon (avec les variantes orthographiques *Griffo*, *Grypho*, *Griphon*) est la seule que nous lui connaissions, son prénom n'étant nulle part mentionné. Faut-il y voir une latinisation? Le fait est assez probable, pour cette époque surtout, à l'aurore de la Renaissance. Peut-être s'appelait-il Grieff ou de Greef. Il a même pu se rattacher à la famille de ces imprimeurs célèbres, établis à la fin du XVe siècle dans les principales villes de l'Europe et qui à Lyon se nommaient Gryph, Griffio en Italie et Greiff à Hambourg (1).

Son berceau doit certainement être placé dans la partie flamande de la Belgique. Les chroniqueurs l'appellent tantôt *Belga*, plus souvent *Flander* ou *de Flandria*. L'annaliste franciscain Nicolas Glassberger le qualifie de « *Theutonicus ex partibus inferioribus* »; qualification assez facile à justifier, la plupart des provinces belges (2) relevant à cette époque de l'empire teutonique et ayant pour ce motif longtemps porté la dénomination de Basse Allemagne ou de Germanie inférieure (3).

Seul le P. Arturus dans son *Martyrologium franciscanum* accompagne le nom de Gryphon de cette curieuse note : « Gallus erat natione, patria Flander ». La contradiction est seulement apparente. L'hagiographe franciscain fait sans doute allusion au lien féodal — toujours très faible, qui ne le sait? — rattachant encore au 15e siècle le comté de Flandre à la couronne de France (4).

(1) Wadding à la date de 1480 parle d'un autre frère « Griphon Slavus » martyr en Ethiopie. *Annales*, XIV, p. 243, X. On connaît aussi un célèbre médecin italien « Ambr. Grifus » contemporain de notre Griphon.

(2) Même une partie de la Flandre, appelée *Impériale*.

(3) Au seizième siècle la bulle de Paul IV (1559), établissant les nouvelles circonscriptions ecclésiastiques des Pays-Bas, désigne ce pays sous le nom de « Germania inferior » et Papebroch (A.A. S. S. 13 April. II, 156) appelle la langue flamande : « *teutonica* nostra vulgaris ».

(4) Au dix-septième siècle un confrère du P. Arturus écrivait : « Comitatus Flandriæ, utpote nativum Franciæ patrimonium de jure antiquo pertinet ad Galliarum regem : Pharamundus enim, primus Francorum dynastes... illas septentrionales plagas occupasse fertur ». *Itinerarium breve Terræ sanctæ Fratris Leonardi du Clou Lemovicensis*, Florence, 1891, p. 76. On pourrait avec la même facilité renverser la proposition; ce serait tout aussi fondé.

Les chroniques de saint François sont d'une sobriété désespérante pour la période de la vie de notre héros, qui a précédé son apostolat. Aussi nous est-il impossible de fixer l'année de sa naissance. En combinant les diverses données chronologiques, assez vagues, fournies par les documents, nous croyons devoir la placer dans les dix premières années du quinzième siècle.

C'est chez les Conventuels qu'il prit l'habit de saint François; nous ignorons également en quelle année. A l'âge de 22 ans il conquit à Paris le grade de docteur et enseigna pendant sept ans en cette Université la théologie, avec un succès dont sa modestie finit par prendre ombrage. Pour fuir les applaudissements du monde, il dit adieu à la Sorbonne et à sa patrie, visita avec dévotion les sanctuaires de Rome et d'Assise et demanda son admission chez les Observantins d'Italie, pour vivre au milieu d'eux dans l'obscurité et le silence.

Tout réussit au gré de son humilité. Ses frères eux-mêmes ignorèrent pendant quelque temps le trésor qu'ils possédaient. Un jour frère Gryphon assista à une solennelle discussion théologique dans la ville de Mantoue. Voyant que par l'incapacité du défendant la vérité allait avoir le dessous, l'ancien professeur de Sorbonne ne put se contenir davantage. Ses explications ravirent toute l'assistance et lui apprirent la valeur de l'humble étranger.

Pour ses supérieurs ce fut une révélation. Aussi exigeant de lui le sacrifice de ses goûts personnels lui firent-ils accepter la charge de professeur d'Écriture Sainte. Il s'en acquitta pendant quelque temps avec le plus grand succès (1).

Mais ce n'était pas là ce que Gryphon était venu chercher en Italie. A l'époque de son admission chez les Observantins, on s'y entretenait du martyre des Pères Junipérus de Sicile et Jean de Mantoue, récemment « occis en Hiérusalem pour la Foy de Jésus-Christ » (2). Les missions de Terre-Sainte avaient toujours été chères aux enfants de saint François : non seulement à cause des grands souvenirs qu'elles rappelaient, mais parce qu'on y vivait dans la menace perpétuelle des prisons, des bastonnades et des vexations de toutes sortes; et souvent le mar-

(1) « Post navatam non segnem in interpretandis sacris litteris operam » P. Arturus.

(2) Cfr. le *Voyage en Terre Sainte* du P. Surius franciscain, p. 516.

tyre venait couronner cette vie de souffrances continuelles. Gryphon prêtait avidement l'oreille aux nouvelles de Palestine et enviait le sort de ses frères, engagés dans cette glorieuse arène.

A cette époque on ne parlait, on ne traitait dans toute l'Italie que de la réunion des dissidents orientaux à l'église romaine. Le 22 novembre 1439 Eugène III eut la joie de recevoir le serment de fidélité des envoyés Arméniens. Leur réunion avait suivi de près celle des Grecs au concile de Florence. Vers ce même temps arrivait au concile Frère Jean, supérieur des Franciscains de Beyrouth. Il venait au nom de Jean Al-Ǵâǵî, patriarche du mont Liban faire hommage au vicaire de Jésus-Christ, l'assurer que le chef de la nation maronite acceptait d'avance toutes les décisions de l'assemblée, réclamer le privilège du pallium et la confirmation de son élection au siège d'Antioche. De leur côté les Maronites de Jérusalem avaient envoyé à Florence le Franciscain Fr. Albert (1).

En 1443 c'était le tour des Jacobites, à la conversion desquels l'Ordre de St-François prit une part très active (2). Les années suivantes la suprématie romaine fut reconnue par Étienne, roi de Bosnie, par les Chaldéens et les Maronites de Chypre (3). Le 7 août 1445 dans une bulle Eugène IV rendit à Dieu de solennelles actions de grâces pour ces heureux événements (4).

La question des églises orientales était donc alors véritablement à l'ordre du jour. A cause de leurs établissements au Levant les Franciscains, on le comprend, s'en préoccupaient plus que personne. Aussi le choix de Gryphon fut-il bientôt fixé : il irait en Palestine travailler à la conversion des dissidents.

III

Vers la fin de 1442 ou dans les premiers mois de l'année sui-

(1) *Histoire des Maronites* (en arabe) par Mgr Douwaïhî, publiée par M. R. Chartonnî, p. 135. Nous y ferons de fréquents renvois.

(2) Cfr. *Orbis Seraphicus*, 514, 515.

(3) Ces derniers engagés dans un schisme temporaire et local.

(4) L'illusion ne fut pas de longue durée à Rome. Dès le commencement du pontificat de Nicolas V (1447-1455) la curie romaine savait à quoi s'en tenir sur les dispositions des Grecs. Cfr. Pastor, *Geschichte der Pæpste* I, 447-449.

rante, frère Gryphon, débarqua en Palestine. Il commença par visiter les divers sanctuaires de cette contrée dont il a laissé la description dans son *Itinerarium Terræ Sanctæ*. Sa dévotion satisfaite il vint se fixer à Jérusalem au couvent du mont Sion. La Ville Sainte était gouvernée au nom d'Al-Malik aḍ-ḍâhir, sultan d'Égypte, par l'émir Ṭouġan al-ʿOṯmânî. Il eut comme successeur Ġars bin Ḫalil (1) et Ḫośqadim (2), pour ne nommer ici que les émirs qui se remplaçaient dans le gouvernement de Jérusalem pendant le séjour de Gryphon. Au rapport de Mouġîr ad-dîn, le dernier exerça une telle tyrannie que le sultan dut le destituer.

Le couvent du mont Sion eut beaucoup à souffrir sous Malik aḍ-ḍâhir. Ce souverain, un des moins mauvais dans la série des sultans Circassiens, se montra dur pour les chrétiens (3). On interdit aux Franciscains l'accès du sanctuaire de la dernière Cène. Les violences allèrent si loin que « les constructions nouvellement élevées dans le couvent de Sion furent détruites, le tombeau de David fut retiré d'entre les mains des chrétiens et on exhuma les ossements des moines qui étaient enterrés près du tombeau du seigneur David ». Ce fait se passa le 10 juillet 1455. Il fallut l'énergique intervention d'Henri IV de Castille. N'obtenant rien par voie diplomatique, ce prince fit renverser les mosquées dans ses États, l'une après l'autre jusqu'à ce qu'en 1460 la possession libre du sanctuaire fût rendue aux Franciscains (4).

En arrivant à Jérusalem, Gryphon y trouve comme Custode de la Terre Sainte le Père Gandolfe, un Sicilien. Celui-ci ne tarda pas à être remplacé dans sa charge par Balthasar di S. Maria della Marca (5) qui gouverna la Custodie de Terre Sainte de 1446 à 1455. Le couvent du mont Sion était en grande partie entretenu avec les aumônes des souverains de Gryphon, les puissants ducs de Bourgogne, qui régnaient alors sur les Pays-Bas. Ces princes s'étaient toujours distingués par leur libératité envers les Saints-Lieux, sur lesquels ils exerçaient une

(1) L'historien Saḫâwi (Bôulâq, 1896) l'appelle Alfars bin Ḫalil.
(2) Saḫâwi 6, 140, 253; Mougîr ad-dîn (Sauvaire), 574.
(3) Mougîr ad-dîn, 255; W. Muir, *The mamelucke or Slave dynasty*, 154.
(4) Cfr. *Das Heilige Land*, 1888, p. 33.
(5) Présenté par le duc de Bourgogne. Cfr. Golubovich, *Serie cronologica*, p. 52.

sorte de patronage. Ils avaient bâti à Ramlé l'hospice des pèlerins et fait restaurer l'église de Bethléem (1).

Ce ne furent pas les seuls souvenirs de la patrie absente que Gryphon rencontra en Terre Sainte. En aucun pays les pèlerinages aux Lieux Saints n'étaient aussi populaires qu'en Belgique. De là l'expression « na Jaffa gaan » *aller* à Jaffa, qui selon Reland (p. 865) se disait de ceux qui « peregre abierunt ita ut de reditu desperetur aut de iis qui certo exitio se dant ». Ce proverbe couramment employé au 14e et 15e siècles témoigne de l'importance que la Palestine prenait dans les préoccupations des Flamands de cette époque. *Les confréries de Jérusalem* — actuellement bien oubliées en Belgique — sont également une institution purement néerlandaise. Toutes les grandes villes en possédaient et la Belgique leur doit encore actuellement l'existence de nombreuses chapelles du St-Sépulcre. Les confrères s'appelaient dans l'origine « Palmites, frères de Jérusalem ou de la Terre Sainte » plus tard « chevaliers de Jérusalem, chevaliers de Dieu, de Jérusalem et de Ste Catherine ». Ces confréries avaient leurs chapelles particulières contenant une représentation ou une reproduction du St-Sépulcre. Dans un pays où le culte de l'art a toujours été vivant, la peinture intervint fréquemment pour glorifier ces anciens pèlerins. Les égli-

(1) Hans Tucher, pèlerin de 1479 et B. de Breydenbach (en 1483) décrivent les magnifiques ornements envoyés au mont Sion par les princes bourguignons. Ils avaient assigné un revenu annuel de 1000 ducats « pro fratrum inibi deo famulantium sustentatione » Voir aussi *Le voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem* (éd. Schefer) pp. 71, 81. — Quant au couvent du mont Sion, un siècle plus tard, il fut enlevé aux Franciscains, comme le raconte Chesneau, secrétaire du sieur d'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, qu'il accompagna à Jérusalem en 1549. L'ambassadeur, raconte-t-il, estoit attendu des gardiens et cordilliers du couvent du mont Sion, comme les Juifs attendent leur Messie, pour l'espérance qu'ils avoient par sa venue estre mis hors des garbouilles et fascheries que leur faisoient chaque jour certains santons, c'est-à-dire prestres turqs qui tiennent le cénacle, qui auparavant estoit leur église : et depuis quelque temps les dictz Turqs en ont faict faire une à leur mode, que nous appellons mousquées. Et faisoient journellement tant d'estorsions auxdicts cordeliers qu'ilz estoient presque en délibération d'habandonner ledict couvent et se retirer tous en Chrestienté, sans la venue du dict Sr ambassadeur lequel fit tant envers lesdits gouverneurs de la ville qu'ils chassèrent les prestres turqs qui estoient moteurs de telles menées. Toutefois j'ay depuis entendu que les Cordelliers... ont finalement été contrainctz laisser et habandonner ledict couvent et se retirer en Bethleem : E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II. 109. Paris 1850. Imprimerie nationale.

ses et les musées y sont remplis des portraits des chevaliers de Jérusalem.

Les vieilles relations contemporaines nous permettent de constater combien grand était le nombre des Flamands, abordant annuellement aux rivages de Palestine (1). En dépit des dangers inhérents à cette aventureuse expédition beaucoup de Néerlandais tenaient à la refaire et l'un d'entre eux, Claes van Dusen visita onze fois les Lieux Saints en l'espace de douze ans (2). On n'y eut pas toujours à se louer de leurs déportements. Les pèlerins des autres pays les signalent généralement comme mauvais coucheurs (3). *Belga bibax !* Dans la caravane de 1451 presque entièrement composée de Néerlandais nous trouvons un chanoine d'Utrecht, quatre Gantois, un Liégeois, un certain Guillaume de Bréda, qui s'étant enivré se noya en mer. Un autre pèlerin de Dordrecht, avait mérité le surnom de « trunck faciens » (4). Ce voyage fut extrêmement pénible par suite de la présence de plusieurs Néerlandais, querelleurs et en état habituel d'ivresse (5). La plupart des Belges allaient en Terre-Sainte avec l'intention de s'y faire créer chevaliers du S. Sépulcre. Car ajoute une relation : « chez eux on considère peu un gentilhomme qui n'a pas été en Palestine » (6).

Gryphon a dû leur consacrer bien des fois son zèle et sa grande connaissance des Lieux Saints, leur faisant à Ramlé l'allocution polyglotte d'usage (7), les accompagnant ensuite dans leurs excursions et surtout au Jourdain. Il était peut-être

(1) Röhricht-Meissner, *Deutsche Pilgerreisen*, 22, 421, 427. — Conrady, *Vier Rhein. Pilgerschinften*, 187, 188, 291.

(2) Cfr. Conrady 189, et *Revue catholique* de Louvain 1873, récit du pèlerinage de Jean Aerts, qui visita la Terre Sainte en 1481 et 1488.

(3) Fabri, *Evagatorium*, I, 38, et Röhricht-Meissnerr, 411.

(4) Röhricht, 421-22.

(5) En regard des nombreuses relations françaises, allemandes, etc., nous ne possédons que quelques récits des pèlerins flamands de cette époque; la plupart sont malheureusement restés inédits. Ce sont surtout les Allemands qui se plaignent des Néerlandais. Il serait peut-être piquant de connaître les jugements de ces derniers sur leurs compagnons d'Outre-Rhin. Fabri reproche aux Allemands, ses compatriotes, les trop copieux festins qu'ils faisaient à Jérusalem. *Evagator*, II, 92, 93.

(6) Röhricht, 403, 412, 427, 527.

(7) En latin, en italien, en allemand etc., selon la composition des caravanes. Cfr. récits de H. Tucher, Breydenbach, Von Zedlitz etc.

encore à Jérusalem quand y arriva à la fin de l'été 1450, le duc Jean de Clève, parti de Bruxelles, le 7 avril de la même année, en compagnie de plusieurs membres de l'aristocratie flamande.

Outre les soins donnés aux pèlerins, les Franciscains s'occupaient encore d'un petit troupeau composé de quelques marchands vénitiens et génois (1) et d'un certain nombre d'indigènes demeurés catholiques depuis la chute du royaume latin, ou ramenés à l'unité par les prédications de leurs zélés apôtres. Un pèlerin de 1483, Bernard de Breydenbach leur rend ce témoignage : « Sunt ibi etiam latini quidam, sed perpauci... conversationem habentes bonam et honestam inter gentes ac in medio nationis prave et perverse lucentes velut luminaria in mundo, ecclesie sancte rhomane per omnia et in omnibus obedientes ».

Comme il ressort de la lecture de Douwaïhi, il y avait aussi à Jérusalem une communauté maronite, en étroits rapports avec les Franciscains. Un pèlerin allemand de cette époque signale même des Maronites établis au S. Sépulcre (2). Cette nation possédait à Jérusalem l'église S. Georges, devenue plus tard propriété des Coptes. Des autels spéciaux leur étaient également assignés dans plusieurs sanctuaires (3).

A peine arrivé dans la ville sainte, Gryphon fut témoin du conciliabule tenu en cette ville par le patriarche *orthodoxe*, de Jérusalem, assisté de ses deux collègues d'Antioche et d'Alexandrie. On y anathématisa l'acte de Florence et l'on déclara déchu de sa dignité Métrophane, patriarche de Constantinople, qui avait adhéré à l'union.

Ce spectacle l'attrista sans diminuer en rien l'ardeur de son zèle. Le premier travail du missionnaire doit être de se rendre maître de la langue du peuple qu'il se propose d'évangéliser. Depuis la conquête musulmane, l'arabe était devenu l'idiome universel des populations de la Palestine, de la Syrie et de la Mésopotamie. A cette étude Gryphon joignit celle du Syriaque,

(1) En 1403 les chevaliers de Rhodes obtenaient le droit d'établir des consulats à Jérusalem, et à Ramleh. Dès la fin du XIVe siècle les Vénitiens et les Génois en possédaient également à Jérusalem pour la protection des pèlerins. Voir dans *Archives de l'Orient Latin*, t. II, p. 334, un mémoire de W. Heyd : *Les consulats établis en Terre Sainte au moyen âge pour la protection des pèlerins.*

(2) Röhricht-Meissner, 92.

(3) Cfr. la revue arabe « Al-Machriq » (Beyrouth), 1898, p. 92.

idiome sacré de la plupart des rites orientaux : Maronites, Jacobites, Nestoriens et même Melchites. L'étude qu'il fit de la langue grecque montre clairement qu'il voulait être en état de travailler au retour des différentes fractions, constituant *l'orthodoxie* (1) grecque. L'ancien professeur de Sorbonne ne consacra pas moins de sept ans à cette préparation. Au bout de ce laps de temps les supérieurs le jugèrent sans doute apte à commencer la carrière des missions orientales.

IV

Dans la première moitié du XVe siècle, le célèbre franciscain Antoine de Troïa avait, à plusieurs reprises, parcouru l'Orient, chargé par les souverains pontifes d'importantes missions auprès des chrétiens orientaux, spécialement auprès des populations du mont Liban. En 1441, il revenait à Rome accompagné de députés des Maronites et des Druses.

La présence de ces derniers dans la capitale du monde chrétien a de quoi surprendre le lecteur, habitué depuis 1860, à considérer les Druses comme les irréconciliables ennemis des Maronites et du nom chrétien. Telle n'était assurément pas leur situation à la fin du moyen âge. Dès lors, ils étaient considérés comme un peuple d'origine chrétienne, reste d'une colonie de croisés, réfugiés au Liban après la ruine des principautés franques de Syrie. Si l'on s'étonnait de ne retrouver chez eux aucun vestige de christianisme, on en rejetait la faute sur les malheurs du temps et l'absence de ministres du culte. En voyant la bonne harmonie régnant entre eux et les Maronites (2), leur sympathie pour les chrétiens et la haine qu'ils

(1) Nous employons cette expression consacrée, quoiqu'elle soit d'une origine beaucoup plus récente.

(2) Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, Druses et Maronites ont vécu en bonne intelligence, ils étaient gouvernés par les mêmes émirs, arabes de la tribu de Tanoûḫ, princes des familles Ma'n et Chehâb. Mais quelles que fussent leurs convictions religieuses, adorateurs d'Allah ou de Ḥâkim, ces émirs traitaient leurs sujets maronites avec la plus grande tolérance ; ils choisissaient même de préférence parmi eux leurs intendants et leurs hommes d'affaire. S'élevait-il une guerre civile parmi les Druses, on trouvait des Maronites dans les deux camps ; preuve évidente qu'on ignorait alors ces luttes de race et de religion que nous avons vues s'allumer depuis. Cette bonne harmonie aurait commencé à s'altérer vers

portaient aux musulmans, on se flattait de l'espoir de les ramener aisément au *culte de leurs ancêtres*.

De leur côté, les Druses, désireux de s'attirer la protection de l'Europe contre leurs voisins islamites, faisaient tout pour entretenir les Occidentaux dans cette persuasion. Au besoin, ils n'hésitaient pas à se dire chrétiens (1). Leur religion est d'ailleurs d'un latitudinarisme étonnant; elle dispense le peuple ou *les ignorants* (2) de tout culte positif, et leur permet de se conformer à celui des populations parmi lesquelles ils demeurent. C'est ainsi qu'on les voit de nos jours professer indifféremment l'islamisme et le protestantisme, sauf à revenir avec la même facilité au culte de Ḥâkim (3).

Si donc, au XVIIIe siècle, des missionnaires, des diplomates et des voyageurs, après un long séjour en Orient ont pu à cet égard nourrir des illusions (4) fréquemment attestées dans leurs correspondances et leurs mémoires, rien de surprenant que leurs prédécesseurs à la fin du moyen âge n'aient pu s'en préserver.

Quoi qu'il en soit, à la suite de la dernière légation orientale d'Antoine de Troïa, on résolut à Rome de donner une plus grande extension aux missions syriennes. Et cette même année 1444, le franciscain Pierre de Ferrare, du couvent de St-Sauveur à Beyrouth, était créé commissaire apostolique auprès des Maronites, des Druses et des *Suriens* (5) ou Melchites. Six ans

1756, époque où deux émirs de la famille Chehâb, gouvernant alors la Montagne, se firent chrétiens. Mais c'est seulement au dix-neuvième siècle, sous la pression d'influences étrangères, que ces différents dégénérèrent en luttes féroces, dont les massacres de 1860 ont marqué le point culminant.

(1) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, I, 360.

(2) La nation druse est divisée en deux classes : les *'oqqâl*, savants et initiés, et les *johhâl*, ignorants ou plèbe.

(3) Le culte des Druses, — des initiés s'entend — s'adresse à Ḥâkim, de son vivant calife fatimite d'Égypte, considéré comme une incarnation de la divinité.

(4) Cfr. D'Arvieux : « il est aisé de découvrir que leurs ancêtres ont été chrétiens ». L. 361. « Les Druses se disent chrestiens quoy qu'ils n'ayent aucune marque et n'observent aucune Loy... Lors qu'on leur dit qu'ils ne sont point chrestiens, ils vomissent mille injures contre Mahomet et ses sectateurs et disent qu'en dépit d'eux ils boivent du vin et mangent de la chair de porc » (Surius, p. 257). L'illustre Leibnitz est encore plus explicite. Cfr. *Expeditio Ægyptiaca*, 196, 338, 343. Sur les Druses du Liban, voir les récits des anciens pélerins Wilhelm von Boldensele, 286; Lussy, 58; Cotovicus, 395; Rauchwolff, 320; Brauning, 279.

(5) Dans les documents du moyen âge c'est l'appellation habituelle, donnée aux

plus tard, Gryphon était également attaché à la mission franciscaine du mont Liban.

Il partit de Jérusalem vers la fin de l'année 1450, accompagné de F. François de Barcelone, comme lui versé dans les langues orientales, apprises pendant un séjour prolongé dans le Levant.

Beyrouth se trouvait sur leur chemin. C'était la clef du Liban et la résidence du supérieur de la mission. Il est probable que Gryphon commença par y séjourner quelque temps. Dans la suite, il dut y revenir fréquemment, surtout quand il se vit à son tour revêtu des fonctions de représentant du Saint-Siège.

A cette époque, l'antique cité phénicienne était avec Alexandrie le port le plus florissant de la Méditerranée orientale. La ruine de Saint-Jean d'Acre, de Tyr et de Tripoli, la chute du royaume chrétien de la Petite-Arménie lui avait porté bonheur et attiré en ses murs (1) le commerce de toute la Syrie. Son port était sûr et bon. La ville renfermait encore une population assez dense. Construite dans un site ravissant, entourée de belles cultures, elle jouissait d'une réputation méritée de salubrité et les marchands venaient y refaire leur santé, ébranlée par le climat de Damas, d'Alep, de Tripoli et de Tyr. Les Chypriotes possédaient à Beyrouth des églises, de vastes khans et deux bains. Pendant longtemps, les marchandises vénitiennes n'arrivèrent à Beyrouth que sous le pavillon des Lusignan (2). Les galères des Vénitiens, des Génois, des Florentins et des Catalans (3) y abordaient régulièrement et chacune de ces républiques marchandes y possédait un *fondoq* ou vaste hôtellerie, avec dépôts et magasins. Dès lors, un consul y représentait la *Seigneurie* de Venise (4).

Melchites ou chrétiens du rite grec en Syrie. Le nom de Melchite n'a été connu des Occidentaux que beaucoup plus tard.

(1) Expression qui ne doit pas être prise à la lettre. A cette époque, les remparts de la ville étaient détruits et les Bédouins s'aventuraient jusqu'à venir piller les magasins (Cfr. aussi le récit d'un pèlerin de 1411 dans ZDPV, XIV, p. 127.)

(2) Damas possédait un consul catalan comme il appert d'une lettre envoyée par le gardien du mont Sion, le 20 janvier 1392 « Notili domino consuli dominorum catalanorum in Damasco et alius Dominis de Cathalonia ibidem residentibus » *Archives de l'Orient latin*, I, 541. Les Vénitiens expédiaient chaque année trois galères à Beyrouth, Conrady, 195.

(3) *Histoire de Beyrouth*, fol. 17a.

(4) Pour les détails, voir la description d'Ibn Baṭoûṭa, I, 133, et l'ouvrage de

Les sultans d'Égypte, dont relevait Beyrouth, faisaient preuve d'intelligence en favorisant ces relations commerciales, sources de richesses pour leurs provinces. Ils allaient jusqu'à assigner une allocation annuelle aux consuls européens. Aussi quand les trafiquants latins de Beyrouth demandèrent à relever de ses ruines la belle petite église du Sauveur, le gouvernement du Caire s'empressa-t-il d'entériner leur requête. Cette église entretenue par les dons des marchands et une taxe levée sur les navires européens abordant au port, était desservie par les Franciscains établis dans le couvent contigu. Ces Pères s'occupaient également d'héberger les pélerins (1) qui y abordaient à l'aller ou au retour de la Terre-Sainte. La plupart allaient à Damas vénérer les souvenirs de S. Paul, la maison d'Ananie « l'endroit où Abel fut tué ». Quelques-uns, parmi les plus osés, poussaient jusque dans le Haurân ou, comme ils s'expriment dans « la terre de Hus d'où S. Job le prophète est originaire ». Il y avait là, vers 1411, une église, possédée par les Arméniens (sic) (2). Mais tous allaient au célèbre sanctuaire de Saidnâya (3) vénérer l'image de la Ste Vierge « peinte par S. Luc, d'où le 8 septembre découle une huile miraculeuse. Ce jour-là on y rencontre bien 50.000 chrétiens, dit le pélerin allemand Ulrich Lemann; mais beaucoup sont de mauvais chrétiens, entachés de superstitions, se conduisant comme des païens (musulmans) et considérant le Pape comme un hérétique » (4). Avant de quitter la

Heyd, *Histoire du Commerce du Levant* (trad. française), tome II, 456, 459, 460, 423, 333, 487, etc.

(1) Un pélerin de 1282, le sieur de Villamont, écrit sous la rubrique Beyrouth : « Les religieux de l'ordre de saint François y possédaient un beau monastère qu'ils ont perdu par leur grande faute depuis quelques années en çà, les Turcs l'ayant pris pour faire une mosquée. S'ils eussent voulu donner 40 ou 50 escus à celui à qui le grand Turc avoit donné les églises chrestiennes qui y estoient en son empire il leur fût demeuré à perpétuité » (p. 424). En 1473, le couvent de Beyrouth était occupé par six religieux. D'après une relation flamande du XVe siècle, c'était « un beau couvent comme celui de Jérusalem. » Cfr. Conrady, 163.

(2) Cfr. dans ZDPV, XV (surtout 200-204) le curieux article du P. Van Kasteren, S. J. *Zur Geschichte von Schêch Sa'd.*

(3) Connu des Occidentaux depuis les Croisades. Comp. ce passage du *Balduinus Constantinopolitanus*, chronique antérieure à l'an 1214 : Soldanus præcipus timens comitem Flandrensium, eo quod prædecessores ejus infinita damna et mala fecerant olim in Sardenay (Saidnâya) et in regione Abilina, etc. » Il est fait allusion au siège de Damas par les croisés.

(4) Röhricht, M. 106.

métropole syrienne, on tenait à emporter un peu de la terre de Damas (1), d'où d'après la légende Adam avait été tiré.

En revenant de Damas, le second jour, les pélerins traversaient « une grande vallée où coule un fleuve puissant », la Célésyrie évidemment. Ils y trouvaient partout le souvenir du patriarche Noé, son tombeau, l'endroit où il avait planté la première vigne. L'arche avait été construite sur les cimes voisines du Liban, souvent difficiles à traverser, même au mois de mai par suite des neiges amoncelées (2). Avant d'arriver à Beyrouth, c'est-à-dire le troisième jour, ils rencontraient de belles plantations de vignes et d'oliviers, enfin une « forêt de pins d'une longueur de deux milles » (3). Le soir, ils vénéraient dans l'église des Franciscains « l'image de Notre-Seigneur que des meschants Juifs flagellèrent et qui jetta une grande abondance de sang » (4). Avant de s'embarquer, on allait visiter hors de la ville, l'endroit où S. Georges tua le dragon, près du Nahr Beyrouth « sur lequel il y a une arcade fort remarquable pour sa hauteur et un peu plus loin avant en terre est le lieu où saint Georges tua le dragon pour délivrer la fille du Roy de Barut et aussi la caverne où demeurait ledict monstre » (5).

Comme de nos jours Beyrouth était dès lors le rendez-vous de toutes les populations levantines. Sur le pont des galères, des caravelles, des chebecs, des mahonnes et des felouques, entassés dans la darse, sous la protection de la grosse tour franque, le long du quai construit par les croisés, dans les bazars tortueux et étroits, c'était un mélange indescriptible de turbans, de fez, de *Keffiés* de soie, de torses bronzés, de blancs burnous, de robes fourrées, d'armures damasquinées, de riches négociants et de portefaix, de seigneurs et de faquins, de forbans et d'épiciers, tous plus ou moins métis et courtiers, qui s'entremettent entre l'Asie musulmane et l'Europe chrétienne, également prêts à trafiquer de leur accord et de leur discorde. Toutes les langues de l'univers, toutes les races, depuis le nègre de

(1) Tobler, *Jérusalem*, II, 272; Fabri, II, 345.

(2) Cfr. ZDPV, XIV, 114-127; Röhricht, 105; Conrady, 163.

(3) Encore une preuve que la forêt est antérieure à Faḫ ad-din.

(4) *Relation journalière du voyage du Levant*, par H. de Beauveau, Nancy, 1615.

(5) H. de Beauveau; Röhricht, 41, 69, 105, 477, 522; Conrady, 162, etc. La tradition que Notre-Seigneur J.-C. prêcha à Beyrouth est déjà mentionnée par Breydenbach. Voir aussi *Joannis Strauchi dissertatio de Beryto*, 1662, p. 48.

Nubie jusqu'au pâle Circassien, du Grec remuant au Bédouin impassible, du Juif officieux à l'Espagnol hautain, toute l'écume, toute la fleur des civilisations rivales est poussée là par une nécessité plus impérieuse que les querelles de politique ou de religion.

On voit surgir au-dessus de cette tourbe flottante le casque empanaché des chevaliers de Rhodes (1) et le fin profil des anciennes cités républicaines sous les noms de Venise, Gênes et Pise : créatures charmantes, êtres ambigus et amphibies, vivant sur la terre et sur l'onde et confondant dans leurs grâces de syrènes et les procédés de leur politique tortueuse les traits de l'Europe et l'Asie. Les Catalans, puis les Provençaux se précipitent à leur suite sur le chemin maritime d'où leurs navires *caravaneurs* (2), rapportent l'or et les produits de l'Orient. Un siècle plus tard, Marseille se posera en rivale de Venise et les rois très chrétiens pousseront la Turquie comme un bélier contre les murs de l'édifice bâti par Charles-Quint.

Laissant à ses confrères de Saint-Sauveur le soin d'évangéliser la population cosmopolite de Beyrouth, Gryphon ne tarda pas à prendre avec son compagnon Fr. François de Barcelone le chemin du Liban.

V

Avant d'y accompagner notre héros, nous allons dans les lignes suivantes, esquisser l'état du Liban à la fin du quinzième siècle.

A cette époque, la nation maronite n'avait pas encore pris l'expansion que nous lui connaissons depuis. Principalement établie dans la partie nord du Liban, autour du massif montagneux des Cèdres, ainsi que dans les districts de Batroûn et de Gebail, où elle vivait mêlée aux Métovalis (3) et aux Turco-

(1) L'Ordre entretenait dans les États soumis au sultan égyptien trois consuls : un à Ramleh, un à Jérusalem, un troisième à Damiette. Leur mission principale était de veiller à la sécurité des pélerins.

(2) Le convoi des navires français destinés au commerce du Levant s'appelait *caravane* et les bâtiments qui le composaient, navires *caravaneurs*.

(3) Les Métoualis occupaient le Mounaïtirat.

mans (1), elle n'avait guère poussé ses établissements méridionaux au-delà du Nahr Ibrahîm (2). L'émigration des Maronites s'était portée de préférence vers Rhodes et Chypre. Dans cette dernière île ils occupaient sous le sceptre des Lusignan, une trentaine de bourgs et de villages (3). Dès lors cependant, ils devaient déjà former en Syrie même un corps de nation assez nombreux, puisque en 1182, Guillaume de Tyr parle de 40,000 Maronites (4). Au quatorzième siècle Ludolphe de Suchem décrit le Liban comme « couvert d'un nombre considérable de bourgs et de villages, tous habités par une immense multitude de chrétiens (5) ».

Au spirituel, les Maronites étaient gouvernés par un patriarche résidant à Qanoûbîn (6) et assisté de plusieurs évêques. Quand Gryphon arriva au Liban cette dignité était remplie par Jacob, du bourg de Ḥadaṯ († 1458). Ce prélat occupa le siège patriarcal un peu plus de 12 ans et fut remplacé par Pierre, fils de Joseph, fils de Jacob, surnommé Ibn al-Ḥassân, également originaire de Ḥadaṯ.

Au temporel, les différents districts du Liban septentrional obéissaient à des chefs portant le titre de *mouqaddam*. Cette charge héréditaire ne paraît pas avoir été indépendante de l'autorité des sultans mamlouks.

L'Égypte a toujours été centralisatrice et entre les bras d'un seul maître. En Syrie la variété des conditions géographiques a favorisé l'émiettement politique et la constitution de grandes familles féodales. Quand depuis l'Euphrate jusqu'au Wadî'l 'Ariś la Syrie tout entière obéit aux Mamlouks, les provinces conservent une certaine autonomie sous un régime en apparence uniforme, en réalité complexe et décentralisé. Avec des sultans de la trempe des Baibars et des Qalâoûn, la suzeraineté

(1) Cfr. L'histoire arabe du Liban « Aḫbâr al-a'yân », p. 346.

(2) D'après F. Nairon, de son temps (dix-septième siècle), les Maronites commençaient à se répandre dans le Kasrouân, où ils occupaient déjà le gros bourg de Gazîr (*Evoplia Fidei*, p. 91). Aboûl-Fidâ (p. 229), signalement principalement le district du Kasrouân comme le centre des musulmans Ibâḫites.

(3) Sur les Maronites de Famagouste (Chypre). Cfr. Rohricht-M., p. 52.

(4) *Historia belli sacri*, l. XXII, c. 8. Jacques de Vitry parle également des Maronites comme d'une nation nombreuse.

(5) *De Itinere hierosolymitano*, exemplaire de la *Bibliotheca Rossiana*, à Vienne, non paginé, sans date ni lieu.

(6) Depuis l'année 1439. Cfr. Douwaïhî, 132.

égyptienne s'affirmait énergiquement et les petites dynasties locales devaient momentanément sacrifier l'un ou l'autre privilège de leur semi-indépendance. Mais de 1450 à 1475 ce ne fut pas le cas. En cet intervalle, sept sultans se succédèrent sur le trône d'Égypte. A partir de 1467 surtout, l'Égypte traversa une véritable période d'anarchie (1) très favorable au développement des jeunes nationalités, s'abritant dans les replis des montagnes syriennes. Officiellement les districts du Liban relevaient du *niâbat* ou régence de Tripoli, dans le district de laquelle Qalqâšandî (2) cite les petits gouvernements (*wilâyât*) de Mounaïtira, Bouśarraih (3), etc.

De leur côté les historiens maronites nomment les « mouqaddams » de B'sarré, de Batroûn, de Gebaïl, de 'Aqoûra, etc. Depuis le commencement du quinzième siècle le mouqaddam de B'sarré paraît avoir exercé la prééminence sur ses collègues des autres districts et gouverné le Liban avec une autorité princière (4).

Dernier refuge des populations araméennes de Syrie, la Montagne opposa aussi la plus longue résistance aux envahissements de l'arabe, tendant graduellement à supplanter le syriaque. En certains districts du Liban septentrional cette dernière langue avait pu se maintenir comme idiome parlé (5). La plupart des écrivains maronites de cette époque emploient de préférence le vieux dialecte national, et s'il faut en croire un des biographes (6) de notre héros, Gryphon se servit également du syria-

(1) Voir *Revue d'Égypte* de Charles Gaillardot-Bey, II, 593-600; *Ibid.*, IV, la fin de Saḫâwî; W. Muir, *The Mameluke or Slave Dynasty*, Londres, 1896, p. 158-176.

(2) Msc. de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, pp. 1177 et 1238.

(3) C'est l'orthographe de notre msc. qui signale encore la forme *vulgaire* « Bouśarrây ». Nous écrirons Bsarré. Pour le détail très compliqué de la machine administrative des Mamlouks en Syrie, on peut consulter les excellentes dissertations de M. Van Berchem dans le *Corpus inscript. arabicarum*, II, 210-sqq.

(4) Douwaïhî, 279.

(5) D'après Paul Lucas (I, 216), dans plusieurs villages voisins des Cèdres on parlait encore syriaque au dix-septième siècle. Le franciscain Eug. Roger (*La Terre Sainte*, 371) donne le même renseignement, ainsi que de la Roque (*Vie de M. de Chasteuil*, 60) et Stochorn, *Voyage d'Italie et du Levant*, 1670, 305. D'après F. Nairon, *Evoplia*, 89), les femmes mêmes parlaient le syriaque à B sarré et dans trois localités environnantes. Dans la préface de son *Dictionnaire syriaque-arabe* (*anno* 1611), Georges de Karmsaddé dit qu'il a recueilli plusieurs termes syriaques employés en son pays. Voir dans *Journal Asiatique*, 1898, I, 244-249, une liste de mots syriaques entrés dans l'arabe de Syrie; il serait facile de la grossir.

(6) Le P. de Gubernatis a Sospitello.

que (1) pour la composition de plusieurs ouvrages. Lorsque, comme Gabriel Al-Qalà'î, les Libanais s'essaient en arabe leur style rude et populaire trahit une grande inexpérience de la langue du Coran. Même pour écrire l'arabe, on continuait encore à employer les caractères araméens; et dans tout le Liban vocabulaire et prononciation conservaient des vestiges nombreux de l'idiome disparu ou condamné à disparaître.

Quoi qu'il en soit, Gryphon au courant des deux langues put commencer immédiatement son ministère. Une des premières questions qui doit attirer son attention fut celle des rites et des cérémonies ecclésiastiques; « ritus composuit ».

VI

D'après un annaliste franciscain de cette époque s'appropriant (2) les expressions de Jacques de Vitry « les Maronites forment une nation nombreuse habitant le mont Liban, armés d'arcs et de flèches, dressés et façonnés aux luttes de la guerre. En Orient, ils sont les seuls à observer les coutumes des Latins, surtout dans la célébration des offices et l'administration des sacrements. Ils obéissent fidèlement à l'église romaine. Chez les Orientaux, les prélats ne connaissent ni l'anneau, ni la mitre, ni la crosse; un marteau ou un bâton frappant sur des planches remplacent les cloches pour appeler le peuple aux offices. Les Maronites, au contraire, pour montrer leur soumission ont adopté les usages occidentaux. » — « Il n'était pas rare non plus « de voir des évêques latins conférer la consécration aux pré- « lats maronites (3). »

On le voit, plusieurs siècles avant le célèbre concile du Liban (4), les Maronites cherchaient dans la liturgie, à se rappro-

(1) Comme nous le verrons plus loin. Reste à savoir à quel point notre auteur est exactement renseigné.

(2) Cet écrivain nommé Nic. Glassberger, n'omet dans le passage emprunté à J. de Vitry que l'accusation de monothélisme. Cette omission très significative est voulue, croyons-nous; Glassberger, presque contemporain de Gryphon ayant pu consulter des compagnons de ce dernier.

(3) Ludolphe de Suchen. — Pour l'introduction des cloches au Liban. Cfr. Douwaihî, *Hist. des Maronites*, p. 103.

(4) Commencement du dix-huitième siècle.

cher le plus possible de l'église romaine. Ces rapprochements datent surtout du temps des Croisades.

Voici comment s'exprime à ce sujet un écrivain maronite, parfaitement au courant de l'histoire de sa nation : Le zèle de nos bienheureux patriarches pour l'union avec l'église romaine, mère et maîtresse des autres églises, les portait à s'écarter de coutumes rituelles, d'ailleurs excellentes en elles-mêmes, afin de se rapprocher du siège apostolique. Tous les hommes tant soit peu au courant de nos anciens usages et de ce qui se pratique de nos jours, savent que ces modifications ont suivi le voyage à Rome du Patriarche Jérémie al 'Amśîtî en 1215. A partir de cette époque notre clergé a pris les ornements latins et tâché de se rapprocher en tout de l'église romaine (1). »

Malgré cette tendance de rapprochement, les différences rituelles étaient encore assez considérables, et au quinzième siècle l'église maronite conservait encore plusieurs usages purement orientaux. Ainsi la confirmation était conférée immédiatement après le baptême. Pendant le carême, comme chez les Grecs, on célébrait tous les jours la messe des Présanctifiés; et jusqu'à la fin du seizième siècle le peuple libanais continua de communier sous les deux espèces (2).

Esprit large et ouvert, le missionnaire flamand se montra sagement conservateur dans les questions de liturgie ancienne. Il plaida même si bien en ce sens à Rome qu'on permît aux Maronites de « garder plusieurs coutumes particulières aux prêtres de l'église orientale » (3).

Gryphon, nous disent les annales de son ordre, s'occupa activement à bâtir de nouvelles églises au Liban. Sous les Croisés l'architecture religieuse y avait déjà jeté un certain éclat; et plusieurs des temples élevés alors subsistent encore. « Les Maronites, dit M. Rey, ne restèrent pas étrangers au courant

(1) M. Rachid Chartoûnî, dans la préface de la *Lampe du Sanctuaire* (Manârat al-Aqdâs) de Douwaïhî, Beyrouth 1898, p. 7.

(2) Dandini, p. 127. Villarmont atteste le même fait. Le 6 juillet 1587. E. von Bueseck vit les moines de Qanoûbîn « donner le Saint Sacrement avec une cuillère. » Rohricht-M., 457.

(3) Première bulle de Léon X, en 1515 au patriarche maronite dans une collection imprimée de bulles du seizième siècle conservées à la *Rossiana* de Vienne (Autriche), Hefele-Hergenrœther l'a reproduite comme inédite dans sa *Conciliengeschichte* VIII (pièces justificatives).

artistique qui se développa à cette époque en Syrie. Les églises de Ḥattoûn (1), Maïfouq, Ḥaltâ, Śabṭîn, Toûlâ, Bḥadîdat, Ma'ad, 'Aqôura, Śamâr Geubaïl, celle de Sainte Tècle à Gebail appartiennent à un art syrien, issu du byzantin, et elles offriront un curieux sujet de recherches à qui entreprendra l'étude de l'archéologie syrienne médiœvale du Liban. »

Les églises de Ma'âd, d'Eddé, de Bḥadîdat, de Kafr Ślaimân et de Nâoûs renferment des peintures syriennes bien conservées, et d'un grand intérêt. A Bḥadîdat on distingue surtout des chérubins portant la trisagion en beaux caractères estrangélo. « De leur étude résultera, dit Renan, un complément important à l'histoire de l'art byzantin (2). »

Gryphon ne se contenta pas de bâtir des églises; il corrigea divers abus (3); car nous croyons devoir traduire ainsi le mot *errores*, dont nos auteurs font usage. Il ne peut évidemment pas être question d'erreurs doctrinales. Les adversaires les plus décidés de la perpétuelle orthodoxie des Maronites doivent convenir que depuis le concile de Florence leurs croyances ont été absolument irréprochables. Il s'agit donc sans doute de points de discipline, n'intéressant en rien la foi, d'abus qui peuvent se glisser, hélas! dans les milieux les plus fortement imbus de principes catholiques.

Il y avait en outre, au Liban, plusieurs localités habitées par des Jacobites. Le géographe Idrîsî signale comme tel le petit port de Ǵoúnî (4); et s'il faut en croire une inscription syriaque le couvent de Maifouq aurait été également un centre monophysite (5). L'Histoire de Douwaïhî en indique plusieurs autres, établis en plein pays maronite et très zélés pour la propagation de leurs erreurs. Peut-être Gryphon eut-il à sévir contre des livres et des opinions que les voisins Jacobites s'efforçaient de répandre au milieu de ce peuple fidèle! A la faveur d'une langue et d'une liturgie communes, les points de contact n'étaient que trop nombreux et de l'aveu des écrivains maronites,

(1) Ou Ḥadtoûn.

(2) *Colonies franques de Syrie*, par E.Rey, 79; Renan, *Mission de Phénicie*, 229, 236, 240, 252; Douwaïhî, 103, 112.

(3) « Errores ablegavit ».

(4) *Syrie* (ed. Gildemeister), p. 17 du texte arabe.

(5) *Mission de Phénicie*, 254. Elle est de 1276; deux évêques jacobites y sont nommés; cela suppose l'existence d'une hiérarchie monophysite.

elles furent en plus d'une occurence nuisibles à la pureté de la foi (1).

Quoi qu'il en soit, abus disciplinaires ou erreurs Jacobites, les efforts de Gryphon pour les extirper furent couronnés de succès. Il fut aisé de rendre son premier éclat à la religion chez un peuple ayant toujours joint un grand fond de piété à un sincère attachement à la foi catholique.

Ces réformes ne purent se faire sans soulever des difficultés. Des Maronites trouvèrent le zèle du missionnaire intempestif. Leur opposition serait tombée d'elle-même sans l'appui d'un mouqaddam, dont le nom n'est pas indiqué.

Il ne peut être question de ʿAbdal-mounʿim bin Saifâ († 1469) ni de son neveu et successeur Rizqallah? Ce dernier partisan obstiné des Jacobites, parvint seulement au mouqaddamat en 1472. Mais son influence était déjà grande sous le gouvernement de son oncle; et ses sentiments hétérodoxes n'attendirent pas l'année de sa mort pour s'affirmer avec éclat (2).

L'opposition au zèle du Fr. Gryphon aurait désarmé devant un prodige. C'était le jour de l'Assomption, fête dès lors célébrée avec tout l'entrain et la piété que les Maronites y mettent de nos jours. Sur le soir, Gryphon avait réuni les fidèles dans l'église, où il leur adressa une brûlante exhortation. Les rayons du soleil couchant pénétraient par la porte donnant sur l'occident. Quand soudain l'orateur fit voir au peuple assemblé le soleil illuminant les fenêtres au chevet de l'église, soigneusement orientée, comme toutes celles de l'Orient. Depuis ce jour, ajoutent les chroniqueurs franciscains, à qui nous empruntons ces détails, les Maronites font le jour de l'Assomption mémoire de cet événement extraordinaire.

Nous avons eu bien des fois le bonheur de fêter l'Assomption au milieu des religieuses populations du Liban. Il faut croire qu'il y a trois cents ans, au moment où écrivaient les historiographes de l'Ordre séraphique le souvenir de ce prodige était plus vivant que de nos jours, où il paraît enseveli dans le plus profond oubli; du moins n'en avons-nous jamais entendu faire mention. Le patriarche Douwaïhî est beaucoup plus sévère. Il

(1) Douwaïhî, 129; Dandini, 127; Assemani assigne en substance les mêmes causes.

(2) Douwaïhî, 140, 141, 411.

traite toute cette histoire de « contes de vieilles femmes n'ayant laissé de traces ni chez les historiens ni dans les livres d'église (1)... La fête annuelle célébrée en souvenir du miracle de Gryphon, cette fête, tous les Maronites l'ignorent. Oui, ils solennisent l'Assomption de la mère du Sauveur, titulaire du siège patriarcal de Qanoûbîn, fondé par l'empereur grec Théodose mille ans avant l'apostolat de Gryphon : rien de plus. »

Impossible d'être plus catégorique. Nous n'aurions donc affaire qu'à une pieuse légende (2)? Légende ou non, elle atteste la haute opinion qu'on avait de la vertu du zélé franciscain. La légende ne s'attache qu'aux pas des hommes extraordinaires, comme l'ombre suit les corps illuminés par le soleil.

VII

Les soins donnés à la nation maronite n'absorbaient pas toute l'activité de Gryphon. Il trouvait encore du temps à consacrer aux populations grecques (3) du Liban.

« C'est un problème assez ardu, dit M. l'abbé Pisani (4), de savoir si les Melkites de Syrie reconnurent d'une manière continue la suprématie de Constantinople après le schisme de Photius et de Cérulaire; on l'a nié... Il est certain toutefois que pendant les Croisades, les Grecs de Syrie faisaient cause commune avec ceux de Constantinople; c'est ce qui a mis en relief la fidélité des Maronites ». Cela résulte, selon nous, de la situation faite aux patriarches d'Antioche, obligés pendant toute cette période de résider à Constantinople, où ils étaient désignés par les autorités byzantines. Ces prélats, tous Grecs, favorisaient évidemment les prétentions de leurs compatriotes. L'un d'entre eux, Théodore Balsamon, inaugure la campagne contre la li-

(1) Il s'agit apparemment des livres d'offices, en marge desquels on trouve fréquemment la mention des principaux événements.

(2) Dans la chronique de Marc, évêque de Lisbonne, la légende se termine ainsi : « Gryphon... Libani gubernatorem cum tota natione baptisavit ». Cela aide à comprendre la mauvaise humeur de Douwaïhî.

(3) Grecques de rite, ou mieux *melkites*, comme on les appelait alors. De nos jours ce dernier terme ne s'applique plus qu'aux Grecs-unis de Syrie et d'Égypte. Le P. Arturus est seul à parler de l'apostolat de Gryphon parmi les Grecs.

(4) *A travers l'Orient*, p. 240.

turgie de saint Jacques (1) et la langue syriaque en Syrie. Mais en dehors des deux siècles de l'occupation franque la plupart des patriarches melkites affectèrent une grande indépendance hiérarchique envers leurs collègues de Constantinople (2).

A l'arrivée de Gryphon en Syrie le patriarcat grec d'Antioche était toujours gouverné par Dorothée. Ce prélat versatile, après avoir souscrit au concile de Florence par son représentant Isidore, métropolitain de Kieff (Russie) s'était déclaré l'adversaire de l'union avec Rome. Il fut l'âme du conciliabule de Jérusalem où l'on avait anathématisé le concile de Florence. Non content de cet éclat, en 1450 il se rendit à Constantinople où, de concert avec ses collègues de Jérusalem et d'Alexandrie, il convoqua une réunion à Sainte-Sophie. On y condamna de nouveau l'œuvre de Florence et l'on destitua Grégoire, successeur du patriarche Métrophane, comme suspect de tendances latines (3).

Dorothée mourut en 1464. Ses successeurs immédiats furent Michel, Joachim et Marc; ce dernier mort en 1476 (4). Ces patriarches paraissent avoir eu des sentiments conciliants et même catholiques. Gryphon aura sans doute mis à profit leurs bonnes dispositions en faveur de l'union.

Peut-être faut-il considérer comme un effet de ses travaux l'envoi à Rome au commencement de 1460 de Moïse archidiacre d'Antioche. Le choix était significatif. Moïse possédait des connaissances assez étendues : on le dit tout spécialement versé dans les littératures grecque et syriaque (5). Il appartenait à

(1) Sous prétexte qu'on ne la suivait pas à Constantinople. Cfr. Migne, *P. G.*, t. CXXXVII, p. 10-20.

(2) Voir à ce sujet une curieuse brochure arabe : « *Coup d'œil historique sur la confrérie hellénique du Saint-Sépulcre*, signée par ʿAbdalahad, nom de guerre abritant l'archimandrite orthodoxe Gebâra et aussi *La question gréco-arabe ou l'hellénisme en Palestine et en Syrie*, Arras et Paris, 1895.

(3) Le *Résumé de l'histoire des Grecs catholiques melkites* (Mouḫtaṣar, etc.) imprimé à Beyrouth en 1884, paraît le compter au nombre des patriarches catholiques pour des raisons à nous inconnues. Page 14, il est appelé « Doûsitiânos », appellation ne correspondant à aucun nom grec.

(4) L'auteur du *Résumé* nomme après Michel, les patriarches Théodore et Joachim. Ce n'est pas en 1463, mais en 1460, qu'eut lieu la mission de l'archidiacre Moïse. Le Pape régnant était non Pie III mais Pie II (Cfr. *Résumé*, p. 17).

(5) Les Melkites connaissaient donc encore le syriaque à cette époque. — Pour ceux qui voudraient étudier le rôle du syriaque chez les Melkites nous devons nous contenter de renvoyer aux travaux suivants : Dom Parisot. *Journal Asiatique*, 1898, I, 267; *ZDMG*, XXXIII, 666, hymne syriaque melchite (probable selon nous); Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. Ier, XLII-XLVI; t. II, XX; As-

une branche syrienne de la noble famille franque *de L'Embriac*, nommée aussi *Giblet*, de la ville de Giblet (Gebail) qu'elle avait tenu en fief aux temps du royaume latin (1). Moïse venait au nom des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie et apportait leurs lettres d'adhésion à l'union de Florence. Le grand pape Pie II le reçut en audience privée et publique; et le 21 avril de la même année, il fit paraître un document sur cette nouvelle tentative d'union (2). On a, avec quelque raison, élevé des doutes sur la sincérité de ce rapprochement, demeuré d'ailleurs pratiquement stérile.

La faute principale en doit être rejetée sur les chefs de l'église grecque en Syrie, dont l'attitude en face de l'union fut trop souvent équivoque ou même hostile. « On peut dire que pour le peuple le schisme était plutôt matériel que formel jusqu'en 1727 (3) », époque où la séparation entre les deux communions devient nettement tranchée. Jusque-là, comme le montrent les *Lettres édifiantes*, les rapports entre catholiques et orthodoxes sont fréquents et souvent amicaux. Jamais les Syriens n'eussent inventé le cri haineux et stupide : Plutôt Turcs que Papistes! L'immixtion du Phanar et l'introduction de l'influence hellénique dans le patriarcat d'Antioche au dix-huitième siècle mettent définitivement un terme à cette entente et ouvrent par une longue période l'ère d'une persécution sanglante (4).

Malheureusement les biographes de Gryphon, principalement

semani, *Bibliotheca orientalis*, IV, 378; Jos. Aloy. Assemani, *Codex liturg. ecclesiæ universæ*, I, 132; IX, p. xxix, etc.; Bickell, *Compectus rei Syrorum litteriæ*, 59, 74; Théodore Balsamon, Migne, *P. G.*, CXXI, 137, 958). Pour la contrepartie, voir Denzinger, *Ritus orientalium*, I, 3. — Les bibliothèques d'Europe, principalement la Vaticane et le British Museum contiennent des mss. syriaco-melchites ou réputés tels; il faudrait les examiner.

(1) Sur la famille des *Giblet* voir G. Rey-Ducange, *Familles d'outre-mer*, 316-336; elle compta de nombreuses branches entre autre celle des « Angelier » seigneurs de *Maraclée* (la *Maraqiya* actuelle). Après les Croisades les Giblet s'établissent en Chypre où le dernier représentant mourut en 1488. Rey a ignoré l'existence de la branche demeurée en Syrie, à laquelle appartient notre Moïse.

(2) Raynald, année 1460, n° 55. Les actes relatifs à cette affaire reposent aux archives secrètes du Vatican, armoire IV.

(3) Rapport de l'abbé P. Geraïgiry à l'Œuvre des Écoles d'Orient en 1879.

(4) Cf. *Revue de l'Orient chrétien*, 1898. Baron d'Avril, *les Grecs Melkites*; p. 12-20. Dans la suite de son travail l'auteur admet également l'existence d'une liturgie syro-melkite.

préoccupés de son apostolat auprès des Maronites ont négligé de nous donner le détail de ses missions parmi les orthodoxes de Syrie. Elles n'aboutirent qu'à des conversions individuelles; le grand mouvement de retour parmi les Grecs n'ayant commencé que vers la fin du dix-septième siècle (1).

VIII

Gryphon eut le bonheur de vivre sous des Papes, tous très attentifs aux affaires de l'Orient : Eugène IV, le Pontife du concile de Florence, Nicolas V, qu'on a faussement accusé d'indifférence à cet égard (2) et surtout Callixte III. La croisade devint l'idée fondamentale du règne du vieux Pontife castillan. Il l'inaugura en s'engageant solennellement par vœu à sacrifier dans ce but tous les trésors de l'Église et s'il le fallait sa propre vie : « Moi, Callixte, fais vœu à la Très Sainte Trinité... de délivrer les chrétiens gémissant dans l'esclavage, de relever en Orient la vraie foi et d'en extirper la secte diabolique du maudit et infidèle Mahomet. Si je t'oublie, ô Jérusalem...! ». Il s'entretenait des heures entières de la Croisade avec les Franciscains; les autres affaires étaient promptement expédiées; pour celle-là il y revenait constamment (3). Les appels en faveur de la délivrance des chrétiens orientaux occupent une bonne partie des 38 gros volumes, contenant les actes du pontificat si court de Callixte III et déposés aux archives secrètes du Vatican (4). Il ne s'en tenait pas aux paroles. Remarquant un jour sur sa table une salière d'or : « Qu'on l'enlève! s'écria-t-il, pour l'Orient! de la faïence fera tout aussi bien! » Après la victoire de Belgrade (21 juillet 1456) le Pape songea sérieusement à conquérir la Terre-Sainte (5).

Dès la première année de son pontificat, le 14 juin 1455 Callixte avait écrit au patriarche Jacob de Ḥadaṯ une lettre,

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 1898. Baron d'Avril, *les Grecs Melkites*.

(2) Cfr. Pastor, I, 443. Dans la première bulle de Léon X au patriarche Pierre, il est fait mention d'une lettre de Nicolas V aux Maronites.

(3) Wadding, XII, 290.

(4) Pastor, I, 518.

(5) Pastor, I, 557.

confiée à un certain Ibrahîm, envoyé du prélat maronite. Le Pape y loue la foi et le zèle du prélat pour les intérêts spirituels de son troupeau (1). En 1457 il adressait une nouvelle lettre aux chrétiens de Syrie (2).

On devine avec quelle faveur il dut accueillir Gryphon venu à Rome dans l'intérêt de ses chers Maronites. Le Pontife en qui malgré les glaces de l'âge bouillonnait toute l'ardeur du sang espagnol et le missionnaire flamand étaient faits pour se comprendre. Tous les deux esprits larges, ouverts aux grandes idées ils avaient un amour commun : celui de l'Orient. Callixte mit certainement à profit l'expérience acquise par Gryphon pendant 15 années de séjour en Syrie. Malheureusement l'histoire ne ne nous a conservé aucun détail sur ce voyage que les étroites limites du règne de Callixte III obligent de placer entre 1455 et 1458.

Quelques années plus tard, Rome revit Gryphon pour la seconde fois. Pierre, surnommé Ibn al-Ḥassân avait succédé au patriarche Jacob de Ḥaṭlaṭ. En 1469 dans une réunion des principaux du clergé et de la nation maronite, le nouveau patriarche décida d'envoyer à Rome les lettres d'obédience pour demander la confirmation de son élection. Les lettres furent signées par les assistants et l'on désigna pour les porter Gryphon, accompagné de deux autres franciscains Frère Simon et Frère Alexandre (3). Cette députation arriva à Rome dans la première moitié de 1469.

IX

Successeur de Pie II, Paul II avait hérité de ce grand Pape son dévoûment aux intérêts de l'Orient chrétien (4). Il reçut avec joie les envoyés du peuple libanais, ordonna une enquête sur l'élection du nouveau patriarche, sur son orthodoxie et

(1) Douwaïhî, 404.

(2) Raynald ad. ann. 1456, n° 44, ann. 1457, n° 68. Wadding XII, 420-423.

(3) Douwaïhî, 413.

(4) Pour les détails voir Pastor, II, 318-321 : 345 etc. — Pie II envoya à Jérusalem frère Baptiste de Lubeck, savant médecin, pour donner ses soins aux religieux de Terre-Sainte. Cfr. Juan de Calahorra, *Chronica de Syria*, l. IV, c. XX, p. 297.

celle de son peuple. Gryphon rendit à l'un et à l'autre le meilleur témoignage. En même temps il écrivit de Rome à ses chers Maronites la lettre suivante (1). En voici les passages principaux (2) :

« Frères bien-aimés!... Notre Seigneur Paul, Pape de Rome, Vicaire du Messie et successeur de saint Pierre, me renvoie vers vous pour vous attester la croyance de Pierre; comme je suis venu témoigner ici que la vôtre était conforme à la sienne, que vous étiez d'accord avec lui, soumis à son siège. De cela j'ai pu fournir plusieurs preuves :

1° Que votre patriarche, vos évêques, vos prêtres séculiers et réguliers, ainsi que les laïques interrogés par moi à ce sujet m'ont donné la réponse précédente. J'en suis sûr, ils n'ont en aucune manière usé de réticence et je ne serai pas accusé de mensonge près du Pape de Rome.

2° Il y a de par le monde plusieurs sectes chrétiennes ou infidèles. Les Maronites, nous le savons, ne sont d'accord ni avec les infidèles, ni avec les Nestoriens, ni avec les Jacobites, ni avec les Grecs; mais ils considèrent toutes ces sectes comme hétérodoxes. S'ils agissaient de même à l'égard de la croyance des Francs, il s'ensuivrait qu'il ne se trouve des savants, des saints, des livres et des témoignages irrécusables que chez les seuls Maronites; conclusion évidemment inadmissible, vu le petit nombre de ces derniers. Mais par le fait de leur communion avec les Francs, ils le sont également avec une grande société ayant toujours produit des saints, des savants, des rois, etc.

3° De temps immémorial tous les Maronites font solennellement mention du Pontife romain; ce qu'ils ne font pour aucun autre personnage des autres confessions. Vos ancêtres n'ont établi cette coutume que parce qu'ils étaient d'accord avec le Pape de Rome, unis dans la même croyance.

4° Dans les pays des Francs, à Rhodes, à Chypre, à Tripoli (3), à Beyrouth, à Jérusalem, les Maronites de toute anti-

(1) Des copies de cette lettre étaient jadis répandues par tout le Liban. Au temps de Douwaïhî, les archives de Qanoûbîn en gardaient une de la main de l'évêque Gabriel, disciple de Gryphon.

(2) Le style en est fort négligé ; notre traduction s'en ressentira forcément.

(3) Les documents des Croisades signalent une église franciscaine à Tripoli. (ZDPV.X, 33). Existait-elle encore au quinzième siècle?

quité fréquentent les églises des Francs et célèbrent sur leurs autels avec les mêmes ornements; ils consacrent et font comme eux le signe de la croix; ils se confessent et communient chez eux et reçoivent en présent des mitres, etc... En suite de cela le patriarche Jérémie, ses prêtres et son peuple, il y a plus de 250 ans se sont unis de croyance avec les Francs; en quoi ils ont été imités par plusieurs patriarches, et à notre époque par Jean Algâgî et après lui par le titulaire actuel, Pierre, demeurant au couvent de Qanoûbîn.

Dieu veuille vous garder dans cette union et vérifier ainsi ce que j'ai attesté à notre saint Père le Pontife de Rome! »

Comme il ressort de toute la lettre, Gryphon se montra à Rome l'avocat dévoué des Maronites. Grâce à son intervention, comme on l'a déjà vu, on leur permit de conserver plus d' « une coutume propre à l'église orientale » (1).

A son retour au Liban il y apportait un bref de Paul II au chef de la nation maronite. Le Pontife y déclare qu'il a reçu par Gryphon la lettre du Prélat. Elle lui a appris — détails confirmés de vive voix par le missionnaire franciscain — avec quel zèle il s'applique à maintenir la pureté de la foi. La plus grande partie de la lettre apostolique est remplie d'explications sur certaines questions dogmatiques, actuellement d'assez médiocre intérêt. A la fin, le Pape confirme l'élection de Pierre, l'engage à recevoir les enseignements de Gryphon et de ses compagnons et à écouter leurs conseils, comme s'ils émanaient de sa propre personne. Ce document est daté de Rome, août 1469.

X

Paul II ne se serait pas contenté de ces exhortations, si honorables pour Gryphon. S'il faut en croire la plupart des historiens franciscains, il l'aurait consacré patriarche des Maronites.

Il y a près de cinq ans, nous nous trouvions à Bruxelles dans

(1) Dans sa lettre à Léon X, le P. Franc. Soriano, custode de Terre-Sainte dit que les Maronites ne se distinguent des Latins que par « certaines coutumes approuvées par le Saint Siège sur les instances de Frère Gryphon. »

la bibliothèque des Bollandistes. Nous nous rappelons encore la stupeur qui nous saisit quand pour la première fois en feuilletant les grandes histoires de l'ordre franciscain nous tombâmes sur cette nomination d'un missionnaire flamand comme patriarche du Liban. Le problème historique nous parut digne d'être élucidé. De cette pensée est sorti le présent travail.

Le fait est d'autant plus étrange qu'à cette époque précise les Maronites venaient d'élire un patriarche et que le missionnaire était lui-même porteur du bref approuvant cette élection. Cependant la presque unanimité de nos auteurs affirment ce fait. Malgré leur nombre imposant, en examinant de près leurs expressions, on s'aperçoit que tous ont copié Wadding, et souvent textuellement. Tout revient donc à l'autorité du principal historiographe de l'ordre séraphique.

Nous pouvons heureusement opposer ici à Wadding la chronique du franciscain Glassberger, récemment éditée à Florence (1). Ce religieux allemand entré dans l'Ordre en 1472 était presque contemporain de Gryphon et sa chronique manuscrite, demeurée dans la poussière des bibliothèques jusqu'à ces dernières années n'a pas été utilisée par Wadding (2). C'est donc un travail indépendant des sources auxquelles a puisé ce dernier. La courte mais substantielle notice, que Glassberger consacre à son illustre confrère semble avoir été composée sur des renseignements fournis par les compagnons ou les successeurs immédiats de Gryphon (3). Or tout en exaltant les grands travaux du missionnaire il ignore complètement cette promotion à la dignité patriarcale (4). C'eût été pourtant le lieu de la mentionner. Dans de pareilles conditions son silence est significatif.

Le plus sage semble donc de se rallier à la conclusion de Quaresmius. Ce judicieux écrivain n'adopte pas non plus la version de Wadding et, après l'avoir exposée, il conclut par cette

(1) En 1887. Dans la collection « Analecta franciscana », t. II.

(2) Cfr. la préface, p. VI, de l'édition de Glassberger.

(3) A part cependant certains détails de haute fantaisie, par ex. : ... « Maronitœ non habent proprium idioma, sed aliqui loquuntur græce, alii saracenice et in Divinis utuntur litteris latinis, in negotiis sæcularibus litteris nationum. »

(4) A la fin du dix-septième siècle les prélats et le peuple maronites voulurent sérieusement élire comme patriarche M. de Chasteuil, un simple laïque. Cfr. De la Rocque, *Voyage de Syrie et du mont Liban*, II, 193.

réflexion extrêmement sensée : « Sans doute ce n'est là qu'une façon de faire ressortir les travaux de Gryphon pour l'instruction et le salut des Maronites ».

Selon nous, quelque chose fut cependant modifié dans la position de l'humble missionnaire après son retour de Rome. Il revint au Liban avec une mission officielle et investi de pouvoirs spéciaux. Paul II dans sa lettre au patriarche Pierre semble y faire allusion, quand il l'exhorte à recevoir les paroles du Franciscain, comme si elles émanaient du siège apostolique. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'à la mort de Gryphon Sixte IV recommande au général des Franciscains d'envoyer désormais au mont Liban un de ses religieux, comme représentant du saint Siège, charge remplie exclusivement par eux, jusque vers la fin du seizième siècle où nous voyons aussi envoyer aux Maronites des membres d'autres ordres religieux.

Représentant de Rome au Liban, Gryphon a-t-il en outre reçu le caractère épiscopal? Devant l'affirmation presque unanime des auteurs que nous suivons, nous inclinerions à l'admettre. Ayant juridiction sur les Latins du Levant, il aurait été chargé auprès des rites orientaux de fonctions analogues à celles de nos délégués apostoliques. Évêque et délégué pontifical au Liban les chroniqueurs occidentaux auront transformé Gryphon en patriarche maronite. Voilà comment nous nous représentons l'évolution de cette nouvelle légende, répétée avec tant de persistance.

Une autre explication, donnée par Douwaïhî, va beaucoup plus loin. D'après lui, il y a confusion. Gryphon a été réellement patriarche, non pas des Maronites, mais de Jérusalem. Le docte historien ayant oublié de nous dire sur quelle autorité il appuie cette affirmation, nous devons lui en laisser toute la responsabilité. En tous cas Gryphon n'aurait pu être que patriarche titulaire, le patriarcat latin de Jérusalem n'ayant été rétabli que vers le milieu du dix-neuvième siècle. Malheureusement pour cette dernière hypothèse, pendant toute la durée du séjour de Gryphon au Liban le titre de patriarche latin de Jérusalem fut porté par l'illustre cardinal Bessarion (1449-1472) et par Louis I d'Harcourt mort en 1479 (1).

(1) *Das lateinische Patriarcat von Jerusalem*, par le P. Eg. Geissler, dans *Das heil. Land*, 1891, p. 26.

Pourtant la supposition de Douwaïhî n'est pas entièrement chimérique. Dès 1460 il avait été question de créer un patriarche pour les Latins du Levant (1). Le titulaire proposé était un franciscain (2) italien, Fr. Louis de Bologne, qui venait d'amener à Rome les envoyés de l'empereur David de Trébizonde, du chah de Perse et d'autres princes orientaux, inquiets des progrès de la puissance ottomane. Malgré les instances de cette députation le projet échoua devant les résistances de Pie II. Les événements devaient justifier les répugnances du Pontife. La conduite de L. de Bologne en France, en Belgique, à Venise (où malgré la défense de Rome, il se fit consacrer évêque) en Pologne et en Perse, donna lieu à des soupçons. « Rien ne prouve cependant, dit Hefele, que ce religieux excentrique fût à proprement parler un imposteur » (3).

Paul II reprit-il en faveur de Gryphon le projet abandonné sous Pie II, ou le franciscain flamand fut-il simplement revêtu du caractère épiscopal? Dans les deux cas il aurait pu consacrer les évêques (4) dont parlent les écrivains occidentaux.

Ayant distingué parmi les Maronites deux sujets de grand talent et de haute vertu, Jean et Gabriel, il les admit dans l'ordre séraphique et après leur profession les envoya à Venise et à Rome se perfectionner dans les sciences sacrées. Revenus plus tard en Orient, ils y firent beaucoup de bien (5).

Vers ce temps les Jacobites du Liban avaient relevé la tête et s'efforçaient de glisser leurs erreurs parmi les Maronites. Fr. Gabriel les démasqua et parvint à arrêter la contagion. Ce fut un écrivain d'une étonnante fécondité. Au témoignage de Douvaïhî,

(1) Et non pour tous les catholiques orientaux, comme le dit Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, XXII, p. 269.

(2) ZDPV, XII, 52, en fait à tort un dominicain.

(3) *Conciliengeschichte*, VIII, 143 : Pastor, II, 172-174.

(4) Ou suffragants (Wadding). Après la mort de Gryphon, Sixte IV ordonne d'envoyer désormais au Liban un franciscain, muni des pouvoirs les plus amples pour absoudre des censures et des cas réservés, commuer les vœux, accorder des dispenses, sans être honoré de la dignité épiscopale. Cette dernière dignité aurait-elle été seulement conférée à Gryphon à cause de ses mérites personnels! Rapprochez encore le fait signalé par L. de Suchem en 1336 qui dit avoir vu des prélats maronites consacrés par des évêques latins. Or à cette date il ne restait plus un seul des évêchés fondés par les croisés en Syrie.

(5) Surtout Gabriel. Jean mourut peu après son retour en Syrie. Douwaïhî, 143, 409.

il écrivit 465 lettres ou petits traités dirigés surtout contre les Jacobites.

Nous avons eu entre les mains quelques-uns de ces *mayâmir* ou *Zaǵaliât*, conservés dans la bibliothèque de notre Université! Ils devaient exister encore pour la plupart au temps de Douwaïhî. Ce savant prélat les cite pour ainsi dire à chaque page (1). A en juger par ces spécimens, plusieurs de ces pièces mériteraient d'être publiées : elles jetteraient de la lumière sur l'histoire des Maronites et du Liban, avant le quinzième siècle, époque si pauvre en documents historiques (2).

En 1494, Gabriel écrivit au patriarche Simon de Ḥadaṯ une lettre pour le presser de demander à Rome la confirmation de son élection, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Nous croyons devoir en citer un extrait à cause des allusions qu'elle renferme à des événements antérieurs, intéressant l'histoire religieuse du Liban :

« On ne peut m'objecter que cette coutume est une innovation, inventée par moi. Plus de quinze lettres de Papes, munies de leurs sceaux me rendent témoignage et sont encore conservées aux archives de votre couvent. On y lit des professions de foi, vieilles de 282 ans et plus. Votre propre profession de foi se trouve à Rome où elle fut apportée par Gryphon et les FF. Alexandre et Simon. Le Fr. Jean, supérieur de Beyrouth, délégué de votre patriarche Jean Al-ǵâgî, avait fait de même au concile de Florence, et avant lui Aiméric des Frères prêcheurs et le Cardinal Guillaume, légat du Pape auprès de votre peuple. Les principaux du clergé et de la nation, le patriarche, pour lors Grégoire de Ḥâlât, se réunirent en sa présence : tous attestèrent par écrit et jurèrent de demeurer invariablement attachés au siège de Rome. »

« Lorsque le roi Godefroy, après la prise de Jérusalem, envoya porter cette nouvelle à Rome, à ses ambassadeurs s'étaient joint des envoyés du patriarche Joseph Al-ǵarǵasî, et ils lui rapportèrent une crosse et une mitre. Du temps de la reine

(1) Par exemple, pp. 339, 354, 368, etc.

(2) Écrites en un style extrêmement populaire, elles donneraient une idée du dialecte vulgaire au quinzième siècle. A ce titre seul les arabisants d'Europe salueraient leur apparition avec plaisir.

Constance (1) on commença au Liban à sonner les cloches, selon l'usage de l'église occidentale : jusque-là on n'avait employé pour appeler aux offices que des morceaux de bois comme les Grecs. Quand cette princesse acheta pour 80,000 dînars à Jérusalem l'église de la Résurrection, le tombeau de Marie, le mont des Oliviers et le sanctuaire de Bethléem, elle donna aux Maronites la grotte de la Croix et plusieurs autels dans les autres églises de la Ville Sainte, leur permettant de célébrer sur les autels des Francs et avec leurs ornements, ajoutant en outre une confirmation pontificale de tous ces privilèges. Et dans une réunion de Maronites, tenue à Jérusalem, tous s'engagèrent solennellement à rester fermement unis à la communion romaine, etc... »

Gabriel traduisit en arabe une quantité d'ouvrages utiles ; il en composa aussi d'originaux en cette langue et en syriaque. En plusieurs rencontres il défendit avec vigueur sa nation contre les attaques de ses adversaires. Aussi les Maronites l'ont-ils en grande estime. « Le récit de ses actions fut écrit, dit Quaresmius et est conservé au couvent patriarcal (2), comme l'ont assuré des Maronites dignes de foi (3). » Le patriarche Simon de Ḥadaṯ le consacra en 1507 évêque des Maronites de Chypre (4).

XI

Quoique revêtu d'une dignité nouvelle, Gryphon ne changea rien à son austère façon de vivre. Il poussait la pauvreté jusqu'à ses dernières limites (5). Comme tous les vrais saints, « sévère pour lui-même il était d'une tendresse et d'une charité infinies pour les autres » (6). Aux fatigues de la prédication (7), des

(1) Il s'agit de Constance, femme de Robert roi de Sicile. Cfr. Douwaïhî, 462.

(2) De Qanoûbîn.

(3) Il serait à désirer qu'elle fût publiée. Elle nous donnerait sur cette époque et peut-être même sur Gryphon des détails intéressants. Sur Gabriel, voir Douwaïhî, 412-425.

(4) Douwaïhî, 143, 285, 369.

(5) « Paupertate et humilitate clarissimus, » dit de Gryphon le P. Arturus.

(6) Comme s'exprime le Père Arturus.

(7) Ses conférences étaient quotidiennes d'après de Gubernatis.

voyages et du saint ministère, il voulut joindre celui de la composition. D'après le P. de Gubernatis il écrivit plusieurs ouvrages en syriaque et en traduisit d'autres en cette langue, fait assurément peu commun dans les annales de l'orientalisme. Il aurait même traduit certaines parties de la sainte Écriture. Cette assertion n'a rien d'invraisemblable, la version arabe intégrale de la Bible à l'usage des Maronites datant seulement de 1671 (1); on peut aussi songer à un commentaire biblique auquel l'ancien professeur d'exégèse aurait travaillé.

Malheureusement il ne nous reste que le titre de deux de ces ouvrages. Le premier : *Gloires de Marie* (2); le second *Itinéraire* ou *Topographie de la Terre-Sainte;* Wadding (3) cite les premiers mots de ce dernier travail (4). Douwaïhi attribue à Gryphon un petit écrit (*maïmar*) sur la chute de Constantinople. Il serait intéressant de les retrouver. A notre époque où l'on s'occupe sérieusement de l'étude des manuscrits syriaques, l'avenir nous réserve peut-être de nouvelles trouvailles. Cet espoir nous semble permis. En l'absence de catalogue et d'autres informations bibliographiques nous n'avons que de vagues renseignements sur les trésors littéraires gardés avec un soin jaloux dans la bibliothèque du patriarcat de Bekerki et dans quelques couvents du Liban (5). Certains savants maronites, au premier rang desquels nous devons nommer M. Rachid Chartoumi ont commencé depuis quelque temps à exploiter cette mine, à peu près intacte et, semble-t-il, riche de promesses.

Cette seconde moitié du quinzième siècle fut pour le Liban une ère de grande prospérité. La Montagne jouissait d'une paix profonde sous la sage administration de ses mouqaddams. Aussi de toutes les parties de la Syrie les chrétiens des autres rites venaient-ils y chercher un refuge. Dans le seul village de

(1) Cfr. *Al-Machriq*, I, et 10.

(2) *De laudibus Mariæ;* nous ne savons si cet ouvrage était en latin ou en un autre idiome.

(3) *Scriptores ordinis Minorum*, Romæ, 1650; p. 141.

(4) Traduit en français par Garcia de Santa-Maria (Röhricht, *Bibliot. Geogr. Palestinæ* 121.), Original et traduction paraissent perdus.

(5) Cfr. la revue arabe *Al-Machriq*, de Beyrouth (1898, p. 261). Nous y exprimions l'espoir de voir publier les catalogues des bibliothèques patriarcales de l'Orient. Dans l'*Orientalistiche Literaturzeitung* (1898, p. 104), le docteur G. Kampffmeyer s'est fait l'écho de cet article.

Ḥadśît on comptait vingt prêtres. Bśarré avait autant d'autels que de jours dans l'année. Le bourg de Ḥadat possédait 600 paires de bœufs (1). Le mouvement littéraire était en rapport avec cette prospérité extérieure. Si on vit paraître alors peu de productions originales, l'on s'efforçait de conserver du moins les œuvres des prédécesseurs. Selon Douwaïhî le nombre des copistes (nossâḫ) de ce temps dont il a eu les manuscrits entre les mains s'élève à environ 110. Vers cette même époque on commença à remplacer l'écriture estranghélo par les caractères syriaques arrondis.

XII

Cependant Gryphon avait avancé en âge; mais son zèle n'avait en rien souffert des atteintes de la vieillesse. Voyant le florissant état de la religion au Liban, il jugea que ses frères (2) pourraient continuer l'œuvre commencée et il songea à entreprendre le voyage de la Perse.

Quel était le motif de ce brusque départ pour une si lointaine destination? Le zèle des âmes, répondent nos auteurs. Mais encore sommes-nous en droit de demander pourquoi de préférence aux contrées plus rapprochées, où son zèle aurait trouvé de quoi se satisfaire, Gryphon songe à la Perse; et cela à un âge où l'homme s'inquiète plutôt de mettre la dernière main aux œuvres commencées que d'en entreprendre de nouvelles.

Espérait-il provoquer un mouvement de conversion parmi les Nestoriens de Chaldée et de Perse? Un de leurs métropolitains, ayant juridiction sur l'île de Chypre était rentré dans le sein de l'Église en 1439. Jusque vers le milieu du siècle suivant, c'est la seule tentative d'union au sein du Nestorianisme. Aussi croyons-nous devoir chercher ailleurs le motif du départ de Gryphon.

A cette époque, l'Europe, l'Italie surtout, tremblaient devant le Turc. Or on venait d'y apprendre que les Persans, ces ennemis nés des Ottomans, avaient battu leurs armées réputées

(1) « Et Ehden 70 mulets, » ajoute Douwaïhî.

(2) Outre ce Frère François de Barcelone les auteurs occidentaux et Douwaïhî nomment d'autres franciscains assistant Gryphon dans ses travaux.

invincibles. A plusieurs reprises les pontifes romains avaient entamé des négociations avec les souverains persans; en 1460 ils avaient accueilli leurs envoyés venus à la suite de Frère Louis de Bologne (1). Les circonstances paraissaient plus favorables que jamais pour une entente commune. Si profitant de la diversion opérée par la Perse, les chrétiens d'Europe avaient mis en mer une flotte imposante, des flots de sang auraient sans doute été épargnés à l'Occident. Ces considérations n'avaient pas échappé à la vigilance de Sixte IV qui venait de succéder à Paul II.

Pour préparer cette nouvelle croisade, il envoya des légats à toutes les cours de l'Europe. Il a dû également reprendre les négociations avec la Perse. A vrai dire je n'ai pas découvert les traces de ces négociations, au moins pour les années 1474 et 1475 où la suite de l'histoire de Gryphon vient de nous conduire.

En 1475 nous retrouvons à la cour de Perse le fameux franciscain Louis de Bologne. Il s'y rencontra avec le Vénitien Ambroise Contarini, auquel il se donna comme patriarche et ambassadeur de Bourgogne. En 1477, il reparaîtra à Rome, chargé, cette fois, d'une mission authentique par le souverain persan (1).

Nous l'avons déjà vu, Louis de Bologne n'inspirait à la cour romaine qu'une médiocre confiance. Peut-être songea-t-on à lui substituer un négociateur beaucoup plus sérieux. Quel homme était plus à même de remplir cette nouvelle mission que Gryphon? Sa longue expérience de l'Orient, sa connaissance des mœurs et des langues de ces contrées le désignaient naturellement au choix du souverain pontife.

Quoi qu'il en soit, mission apostolique ou négociations diplomatiques, le zélé franciscain s'embarqua (2) pour se rendre en Perse, toujours en compagnie de Frère François de Barcelone. En mer il tomba dangereusement malade et fut obligé de relâcher à Famagouste, le principal port de l'île de Chypre. Il y ex-

(1) Hefele, VIII. 142-144.

(2) Ainsi s'expriment nos auteurs. Mais pourquoi se trouvant au Liban, Gryphon prend-il la mer pour se rendre en Perse? Allait-il d'abord à Rome, ou se proposait-il de débarquer dans le golfe d'Alexandrette, voie encore très suivie de nos jours?

pira quelques jours après, entouré de ses frères au couvent de Saint-François. C'était le 18 juillet 1475 (1).

Frère François de Barcelone partit aussitôt pour Rome. Il annonça à Sixte IV la mort du grand missionnaire et l'engagea à lui donner un remplaçant. Le Pape, franciscain lui-même, enjoignit aussitôt au général de l'Ordre séraphique d'envoyer en Syrie celui de ses religieux qu'il jugerait le plus capable de remplir cette mission. La chose ne put être exécutée de sitôt. Mais le détail de cette négociation nous entraînerait hors du cadre de notre travail.

Le souvenir de l'héroïque apôtre fut religieusement conservé dans l'ordre de saint François. Il est mentionné dans le Ménologe franciscain du Père Fortuné Hueber et dans le Martyrologe franciscain du P. Arturus, où le titre de bienheureux lui est clairement donné (2).

Les Maronites ne l'oublièrent pas non plus. Dans une lettre du 8 mars 1514, adressée à Léon X le patriarche Simon-Pierre supplie le Pape de lui envoyer des religieux comme Gryphon (3) dont le souvenir était resté dans la mémoire du peuple maronite comme le modèle des missionnaires. On n'en pouvait faire un plus bel éloge.

H. Lammens S. J.

(1) Date à laquelle Gryphon est mentionné dans les ménologes et martyrologes franciscains. Le décret de Sixte IV désignant un successeur à Gryphon est du 5 octobre suivant.

(2) Il n'est pas question du bienheureux Gryphon dans les nombreux martyrologes belges anciens que j'ai consultés à la Bibliothèque des Bollandistes, quoiqu'ils enregistrent non seulement les saints et bienheureux des Pays-Bas, mais encore les personnages morts en odeur de sainteté.

(3) Hefele. VIII, 682; Raynald, année 1514, n° 87.

fois chez les Latins, le chef du collège des prêtres attachés à une cathédrale; mais le sens spécial que le mot *archiprêtre* a pris chez nous pour désigner le curé d'une église cathédrale, qui est en même temps paroissiale, est inconnu en Orient.

Le Deuxième Prêtre, ὁ Δευτερεύων τῶν Ἱερέων. — Ce dignitaire dirigeait et précédait les autres prêtres dans toutes les cérémonies, particulièrement dans les processions. Lorsque l'archiprêtre était absent, il le remplaçait et jouissait de tous ses droits. Comme ce dernier il avait le privilège de concélébrer avec le patriarche, les autres prêtres n'étant admis à le faire qu'avec les évêques. C'était lui qui, à la fin de la messe, récitait la prière dite *de derrière l'ambon*, τὴν ὀπισθάμβωνον εὐχήν.

Le Deuxième Diacre, ὁ Δευτερεύων τῶν Διακόνων. — Il est assez étrange que le premier d'entre les diacres, c'est-à-dire l'archidiacre, ne soit pas mentionné dans cette liste des dignitaires ecclésiastiques rédigée par Codinus. Les commentateurs de cet auteur ont fort discuté sur ce fait, sans parvenir à l'élucider, et, généralement, ils ont fini par admettre qu'au moment où ce catalogue des dignités et offices fut dressé la charge d'archidiacre avait été supprimée. Il y aurait des recherches à faire pour trancher définitivement la question. Quoi qu'il en soit, il semble que, pendant un temps plus ou moins long, le Deuxième Diacre ait été le véritable chef du corps des diacres. Ses attributions à ce titre étaient nombreuses. Celles que les auteurs énumèrent habituellement sont les suivantes : il indiquait aux diacres la part que chacun d'eux devait prendre dans les cérémonies, il recevait, à leur entrée dans l'église, les empereurs et les patriarches et faisait chanter en leur honneur les πολυχρονισμούς, il portait le livre des Évangiles dans les processions, il récitait les litanies appelées συναπταί et αἰτήσεις, etc.

LES CINQ OFFICES DU SEPTIÈME GROUPE,

Ἡ ἑβδόμη πεντάς.

Le Premier Chantre ou *Protopsalte*, ὁ Πρωτοψάλτης. — Comme son nom l'indique clairement, ce personnage avait sous sa direction tout le personnel des chantres. Placé entre les deux

chœurs, c'était lui qui commençait les chants que ceux-ci continuaient alternativement ou ensemble suivant les règles établies par l'usage. Il était vêtu du σφικτούριον, sorte de tunique courte et étroite.

Les deux Domestiques, c'est-à-dire *celui du premier et celui du deuxième chœur*, οἱ δύο Δομέστικοι τοῦ πρώτου καὶ τοῦ δευτέρου χοροῦ. — Le mot latin *domesticus*, devenu δομέστικος en grec, désignait dans la période byzantine diverses personnes chargées d'un emploi, et même d'un emploi important, à la cour impériale, dans les palais des grands seigneurs et auprès des patriarches : c'est ainsi qu'il y avait un *domesticus scholarum*, un *domesticus mensæ*, etc. Dans la Grande Église il devint le nom des chefs des deux chœurs, qui exécutaient les chants religieux, sous la direction générale du protopsalte. Mais un moment vint où il paraît être tombé en désuétude, et il n'y eut plus dès lors, au lieu d'un protopsalte et de deux domestiques de chant, qu'un chef du chœur de droite, qui fut le protopsalte lui-même, et un chef du chœur de gauche, qui s'appela lampadaire, λαμπαδάριος, comme nous le verrons plus loin.

Le Convocateur, ὁ Λαοσυνάκτης. — Cet officier, on le comprend sans peine, devait prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fidèles et les ecclésiastiques fussent régulièrement avertis des jours et des heures où ils devaient se rendre à l'église, afin d'assister aux diverses cérémonies.

Le Primicier des greffiers ou *des registres*, ὁ Πριμικήριος τῶν ταβουλαρίων. — Le cierge pascal étant un des objets les plus apparents du chœur, l'usage s'établit de bonne heure d'y graver les noms des principaux dignitaires ecclésiastiques. Dans certaines églises ces noms étaient inscrits sur des tablettes enduites de cire, que l'on suspendait dans un endroit d'où elles pouvaient facilement être aperçues. De là vint le nom de *primus in cerâ*, par abréviation *primicerius*, qui était donné au personnage inscrit le premier sur la liste en question. Plus tard, ce terme, pris dans le sens général de *chef*, de *directeur*, servit à désigner divers officiers placés à la tête de tels ou tels fonctionnaires ou employés; il y eut, par exemple, un *primicerius aulae*, un *primicerius domesticorum*, etc. Bien entendu les Grecs l'adoptèrent, et c'est pour cela que nous trouvons à la cour patriarcale un πριμικήριος ταβυλαρίων. Mais que signifie ταβυλαρίων, mot

également latin? Faut-il le traduire par *notaires*, *greffiers* (*tabularii*) ou par *archives*, *registres* (*tabularia*), c'est un point sur lequel les commentateurs de Codinus ne sont point d'accord. Du reste, dans le premier cas, quelle différence y aurait-il entre le fonctionnaire dont il s'agit et le protonotaire, et, dans l'autre, en quoi se distinguerait-il du grand archiviste? Le mieux est d'avouer que l'on ne peut se faire une idée précise de ses attributions.

Le Chef des kondakia, ὁ Ἄρχων τῶν κοντακίων. — Le nom de κονδάκιον ou κοντάκιον est donné, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à de petits volumes renfermant des extraits de l'euchologe, livre de grandes dimensions et, par conséquent, peu maniable; mais il est employé également pour désigner une strophe ou, plus exactement, un tropaire, contenant en abrégé le sujet de la fête du jour (κοντός, *bref*, *court*). Le chant de ce tropaire avait une assez grande importance pour qu'il fût confié spécialement à un clerc de l'ordre des lecteurs, lequel tirait de sa fonction son nom de chef des *kondakia*.

LES CINQ OFFICES DU HUITIÈME GROUPE,

Ἡ ὀγδόη πεντάς.

Le Primicier des Lecteurs, ὁ Πριμικήριος τῶν Ἀναγνωστῶν. — Il est inutile de s'étendre sur les attributions de ce clerc, puisque son nom suffit pour en donner une idée exacte : il avait autorité sur tous les lecteurs de l'église patriarcale, comme l'archiprêtre sur les prêtres et l'archidiacre sur les diacres.

L'Aumônier (?), ὁ Νομοδότης ἢ Νομικός. — Il est moins facile, ou plutôt il est impossible de préciser ce que furent les fonctions de ce personnage, aucun texte ne nous les faisant clairement connaître. Aussi les liturgistes et les philologues ne s'appuyent-ils, pour les déterminer, que sur l'étymologie de son nom, et naturellement ils ne sont pas d'accord.

Codinus qui l'appelle νομικός et ailleurs νομοδότης n'ajoute aucune mention explicative à ces deux termes. D'après Goar ceux-ci viendraient du mot grec νόμος, *loi*, *règle*, et désigneraient l'ecclésiastique qui veillait à ce que les rubriques fussent suivies avec soin, à ce que tous les usages fussent scru-

puleusement observés dans les cérémonies. Suivant Gretser le νομικός aurait pu être un fonctionnaire versé dans la science du droit canon et chargé, à ce titre, de résoudre toutes les questions relevant de la jurisprudence ecclésiastique, à moins qu'il ne fût une sorte de maître de chapelle ayant pour mission de battre la mesure (χειρονομεῖν) et de diriger les chœurs, le protopsalte, dont il a été question plus haut, et le lampadaire, dont il sera parlé plus loin, ayant été les principaux chantres des chœurs, mais non les directeurs du chant. Dans le premier cas il aurait été ce que fut plus tard le νομοφύλαξ mentionné par quelques auteurs.

Quelques autres commentateurs, parmi lesquels on remarque Jean de Citrium et Du Cange, préfèrent rattacher νομικός et νομοδότης au latin *numus*, qui signifie *pièce de monnaie*, de sorte que l'office du personnage en question aurait consisté soit à remettre aux ecclésiastiques les sommes d'argent qui leur étaient dues, soit à distribuer des aumônes aux pauvres, comme le faisait l'*eleemosynarius* dans nos cathédrales et nos monastères.

Cette dernière interprétation est-elle la meilleure, je ne saurais le dire. Aussi n'est-ce pas sans hésitation que, en tête de ce paragraphe, j'ai traduit νομικός par *aumônier*.

Le Chef de la maîtrise, ὁ Πρωτοκανόναρχος. — Tout ce que nous dit Chrysanthe de ce personnage, c'est qu'il appartient à l'ordre des lecteurs et qu'il suffit de considérer son nom pour se rendre compte de ce qu'étaient ses fonctions. N'en déplaise à cet auteur, le rôle du πρωτοκανόναρχος ne peut être compris que de ceux-là seuls qui savent ce qu'on entend par κανόναρχος. Or, le sens de ce mot n'est guère connu chez nous. Les κανόναρχοι, que le chef de la maîtrise a sous sa direction, sont, ainsi que je l'ai écrit ailleurs (1) des enfants ou de jeunes clercs, qui sont chargés tantôt de lire certaines leçons, tantôt d'exécuter certains chants. Mais leur devoir principal, celui qui a donné naissance à leur nom, consiste à faciliter la tâche des chantres d'une manière particulière. Ces derniers, debout et immobiles, chantent sans se servir de livres, habitude venant de ce qu'autrefois les livres de chœur étaient rares et conséquemment peu

(1) *Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque*, Paris, Picard, 1895, p. 74.

en usage. Ils chantent donc par cœur, entre autres, les tropaires dont se composent les innombrables κανόνες des offices grecs; mais, comme la mémoire pourrait leur faire défaut, ils ne font entendre chaque incise d'un tropaire que lorsque celle-ci a été préalablement lue à haute voix par un κανόναρχος. Il est inutile de dire que cette succession rapide d'une lecture faite par une voix claire d'enfant et d'un chant exécuté par les chœurs produit un singulier effet, auquel nous ne sommes pas habitués en Occident.

L'Exarque, ὁ Ἔξαρχος. — Le mot *exarque* a eu et a encore diverses significations dans l'Église grecque. Plusieurs pages seraient nécessaires pour déterminer les circonstances dans lesquelles il servait à désigner tel ou tel archevêque, tel ou tel métropolitain. Mais dans les listes des dignités ecclésiastiques il s'applique à un membre du clergé qui avait pour mission de faire des enquêtes et de présenter des rapports sur des faits à propos desquels une décision devait être rendue par le patriarche. Actuellement il ne semble pas qu'il y ait à Constantinople un ecclésiastique portant spécialement le titre d'exarque; mais chaque fois qu'une affaire importante est introduite au tribunal patriarcal, un exarque particulier et temporaire est nommé, lequel a pour mission d'étudier avec soin la cause en question.

L'Ecclésiarque, ὁ Ἐκκλησιάρχης. — Les liturgistes grecs ne sont pas parfaitement d'accord au sujet des attributions dont ce personnage était revêtu. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il était une sorte de sacristain et de cérémoniaire; mais, comme d'autres ecclésiastiques portaient déjà ces titres, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il serait assez difficile d'expliquer en quoi il se distinguait d'eux.

LES CINQ OFFICES DU NEUVIÈME GROUPE,

Ἡ ἐννάτη πεντάς

Le Domestique des portes, ὁ Δομεστικὸς τῶν θυρῶν. — Ce clerc avait évidemment pour mission de veiller à ce que, pendant certaines cérémonies, l'entrée de l'église restât interdite aux personnes qui n'étaient pas autorisées à y pénétrer, telles que

les infidèles, les chrétiens excommuniés, etc. Mais en quoi se distinguait-il des différentes sortes de portiers, ὀστιάριοι, dont il a été question plus haut, c'est ce que nous ne savons pas. Chrysante est muet sur ce point.

Le Chartrier, ὁ Χαρτουλάριος. — Suivant divers auteurs, entre autres Jean de Citrium, il y avait dans le personnel du palais patriarcal plusieurs clercs désignés par ce nom, lesquels étaient placés respectivement sous les ordres du Grand Économe, du Grand Archiviste et du Grand Chapelain, auxquels ils servaient de secrétaires. Pourquoi Codinus n'en nomme-t-il qu'un, c'est ce que nous ne savons pas. Chrysanthe se contente de répondre : ἴσως διότι εἶχεν ὑπεροχήν τινα.

Le Député, ὁ Δεπουτάτος. — Il y avait également plusieurs personnages qui portaient ce nom d'origine latine, et l'on ne peut que supposer que celui dont il est question ici était le premier d'entre eux. Peut-être aussi est-ce à cause de cette supériorité qu'il était placé au nombre des officiers ὀφφικιάλιοι, tandis que les autres députés n'auraient été que de simples employés, dont les fonctions, au dire de Jean de Citrium, étaient classées parmi les διακονίας et non parmi les ὀφφίκια. Or quelles étaient ces fonctions? Suivant certains formulaires, les députés, comme chez nous les bedeaux précédaient le patriarche et les autres grands dignitaires ecclésiastiques et faisaient écarter la foule devant eux. Mais, d'après Jean de Citrium, qui leur attribue un rôle plus noble, ils marchaient vêtus d'une sorte de chape et portant un cierge, devant l'évangéliaire et devant les saints dons, pendant qu'ils étaient transportés solennellement le premier à l'ambon pour la lecture de l'évangile, les seconds de la prothèse à l'autel pour le saint sacrifice; de sorte qu'ils auraient été ce qu'on appelle également des céroféraires et des acolytes.

Le Caudataire (?), ὁ ἐπὶ τῆς Ποδέας. — On appelait ποδέα chez les Grecs byzantins un long vêtement qui descendait sur les pieds et traînait à terre. Goar, s'appuyant sur cette signification, a vu dans le clerc appelé ὁ ἐπὶ τῆς ποδέας une sorte de caudataire ou porte-queue. Mais cette opinion du savant dominicain est rendue douteuse par d'autres interprétations qui, d'ailleurs, ne sont pas plus certaines que la sienne. Quelques auteurs et parmi eux Du Cange, appliquant le nom de ποδέα à toute étoffe de grande dimension, disposée dans une église de façon à des-

cendre jusqu'au sol, ont prétendu que le personnage qui nous occupe avait sous sa garde le grand voile de l'église patriarcale. Il semble, en effet, qu'avant la construction des iconostases, c'était un voile qui, dans les églises grecques, comme dans le temple de Jérusalem, séparait la nef du sanctuaire. Enfin, s'il faut en croire d'autres commentateurs et particulièrement Chrysanthe, on entendait par ποδέα des vêtements ou plutôt des voiles dont on recouvrait les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, et, par extension, les pierreries et les autres ornements dont elles étaient décorées; et, conséquemment, le clerc dont il s'agit ici était chargé de veiller avec soin sur ces choses si précieuses et d'empêcher qu'elles ne fussent ni détériorées ni volées pendant les jours de fête, où les fidèles viennent en très grand nombre, suivant la coutume orientale, vénérer les saintes icones.

Ici se termine la liste des offices et des dignités ecclésiastiques que nous a laissée Codinus le Curopalate. Quoique plus longue et mieux divisée que plusieurs autres qui nous sont également parvenues, elle est loin d'être complète, soit que certaines fonctions n'existassent pas du temps de cet auteur, soit que, pour une raison ou une autre, il n'ait pas cru devoir les mentionner. Dans son livre que j'ai cité plus haut, le patriarche Chrysanthe s'est efforcé de combler les lacunes du texte du Curopalate, ce que Goar avait déjà fait en reproduisant et en commentant dans son Euchologe d'autres listes de dignités, extraites par Allacius d'anciens manuscrits. Je vais résumer rapidement les notes de ces deux auteurs.

Le Premier Epistolaire, ὁ Πρωταποστολάριος. — On appelait ainsi le premier d'entre les lecteurs qui avaient pour mission de lire l'épître au commencement de la messe.

Le Catéchiste ou *Exorciste*, ὁ Κατηχητὴς ἢ Ἐξορκιστής. — Cet ecclésiastique devait instruire et préparer à la réception du baptême les infidèles qui voulaient devenir chrétiens. Nous avons vu plus haut qu'un autre personnage, le chef des lumières, aurait eu les mêmes attributions.

Le Visiteur, ὁ Περιοδευτής. — Dans le langage usuel le mot περιοδευτής, qui signifie « celui qui circule, personne ambulante », servait à désigner le médecin qui faisait des tournées périodiques dans la région habitée par lui, pour découvrir les malades et leur

offrir ses soins. Passant dans la langue religieuse il fut appliqué, par analogie, à un ecclésiastique, véritable médecin des âmes, qui parcourait la contrée pour visiter, conseiller et encourager les fidèles, ainsi que pour rechercher, éclairer et guider les infidèles disposés à se convertir au christianisme.

Le Gardien du saint chrême, ὁ Μυροδότης. — Comme son nom l'indique suffisamment, cet ecclésiastique avait le saint chrême sous sa garde et en faisait la distribution, suivant les ordres qu'il recevait du patriarche.

Le Baptiseur, ὁ Βουτιστὴς ἢ Καταβουτιστής. — On sait qu'en Orient le baptême a toujours eu lieu principalement par immersion. Or, le personnage dont il s'agit ici et qu'il serait plus juste d'appeler le *plongeur*, avait pour mission de plonger, d'immerger le néophyte dans la piscine, pendant que le prêtre prononçait les paroles sacramentelles du baptême.

Le Chambrier, ὁ Κουβούκλης ἢ Κουβικουλάριος. — Chrysanthe se borne à dire, au sujet de ce serviteur du patriarche, qu'il précédait celui-ci, lorsqu'il sortait de son palais et portait son bâton (δεκανίκιον, sorte de canne richement ornée qui remplace la crosse en dehors des cérémonies solennelles). Goar est beaucoup plus indécis, car, nous dit-il, suivant qu'on s'en rapporte à tel ou tel auteur, le mot κουβουκλεῖον a pu signifier la chambre du patriarche ou une chapelle ou le tabernacle, dans lequel on conservait la Sainte Eucharistie, ou enfin le clocher de l'église.

Le Directeur de l'Orphelinat, ὁ Ὀρφανοτρόφος. — Le rôle de ce personnage, cela va de soi, consistait à pourvoir à l'entretien des pauvres orphelins recueillis dans l'ὀρφανοτροφεῖον, et à administrer les biens de cet asile.

L'Interprète du Typicon, ὁ Τυπικάρης. — Le τυπικόν est une sorte de manuel liturgique contenant toutes les règles relatives aux cérémonies religieuses. Or, comme ces règles sont très nombreuses et parfois assez difficiles à comprendre, l'ecclésiastique nommé τυπικάρης avait pour devoir de les étudier avec soin, de les expliquer et d'en assurer l'exécution.

Le Juge, ὁ ἐπὶ τῶν Κρίσεων. — N'ayant trouvé aucun renseignement sur ce personnage dans les formulaires nommés τακτικά, Chrysanthe suppose que ce personnage instruisait et jugeait les causes civiles qui étaient portées devant le tribunal patriarcal.

Les Surveillants, οἱ Θεωροί. — On donnait ce nom à des clercs qui, évidemment sous la direction du Grand Sacristain, devaient entretenir en bon état et protéger contre toute profanation et tentative de vol les mille objets précieux possédés par l'église, vases sacrés, livres, manuscrits, icones, etc.

Les Acolytes, οἱ Καμισάτοι. — Le mot, d'origine latine, καμισάτοι, qui serait très bien rendu en français par le terme *camisards*, si celui-ci n'avait dans notre langue une signification tout à fait spéciale, s'appliquait à de jeunes clercs, de l'ordre des lecteurs, dont l'office était de préparer l'encensoir, de faire chauffer l'eau nommée ζέον, de servir en un mot les ministres de l'autel. La longue tunique dont ils étaient revêtus explique leur nom. En les appelant acolytes, j'emploie cette expression avec le sens qu'on lui donne dans le langage courant, car on sait que l'ordre mineur des acolytes n'existe pas chez les Grecs.

Le Lampiste, ὁ Κανδηλάπτης. — Le mot κανδῆλα désigne en grec, non pas un cierge, comme le terme latin *candela*, dont il n'est que la transcription, mais une lampe alimentée avec de l'huile d'olive. Dans les grandes églises orientales les lampes qui brûlent devant les saintes images sont si nombreuses qu'il a toujours été nécessaire qu'un employé spécial fût chargé de les entretenir.

Le Lampadaire, ὁ Λαμπαδάριος. — Si le mot κανδῆλα, ainsi qu'on vient de le voir, doit se traduire par « lampe » et non par « cierge », par contre, le terme λαμπάς est appliqué en grec non pas à la lampe dans laquelle brûle de l'huile, mais à tout flambeau fait de cire et surtout au cierge d'église. Or, la multitude des cierges dont on fait usage en Orient dans la plupart des cérémonies religieuses explique qu'un clerc, nommé lampadaire, avait pour mission particulière d'en faire la distribution aux assistants et de les allumer.

Mais ce nom fut également donné à l'officier ecclésiastique qui portait un bougeoir élevé devant l'empereur, lorsque celui-ci assistait au service divin. Enfin on désigna de même l'ecclésiastique qui était chargé d'un semblable office auprès du patriarche, dont le trône était alors situé devant le sanctuaire, du côté gauche de l'église. Mais, comme cet ecclésiastique était ordinairement le chef du deuxième chœur des chantres, ou chœur de gauche, parce que la place qu'il occupait était auprès du

trône patriarcal, le nom de lampadaire lui est resté, même après qu'il eût cessé de tenir un cierge devant le patriarche, et, aujourd'hui encore, à Constantinople, ce nom désigne spécialement le deuxième chantre, tandis que le chef du chœur de droite est appelé πρωτοψάλτης, c'est-à-dire protopsalte ou premier chantre.

D'après Codinus, ainsi que nous l'avons vu plus haut, c'était d'abord au deuxième portier qu'il avait appartenu de porter devant le patriarche le bougeoir nommé μονοβάμβυλον.

L'Annonceur, ὁ Καταγορευτής. — Chrysanthe nous apprend qu'il n'a trouvé dans les taktika aucune indication précise sur les fonctions de cet ecclésiastique. Il ajoute que, probablement, elles consistaient à annoncer au peuple les fêtes pendant lesquelles on devait s'abstenir de tout travail et assister aux offices religieux.

Cette hypothèse ne repose donc que sur le sens du mot καταγορεύω. Aussi Chrysanthe ne semble pas connaître cette liste d'offices donnée dans l'euchologe de Goar, où le personnage en question est appelé non pas καταγορευτής, mais καταγοριάρης, et où ses attributions sont indiquées par l'expression φιλοκαλῶν τὴν ἐκκλησίαν, ce qui signifie qu'il avait à entretenir la propreté et le bon ordre dans l'église. Allatius, dit Goar, propose de lire κατηγοριάρης, c'est-à-dire « celui qui est chargé de remettre chaque chose à sa place, *qui cuncta ad proprias* κατηγορίας *amandat* ».

Le Circulateur, ὁ Περιεισερχόμενος ἢ Περιφερόμενος. — Ce personnage, nous dit également Chrysanthe, serait le même, mais sous un autre nom, que le κανδηλάπτης (Voy. plus haut) ou le καταγορευτής dont il vient d'être question.

Le Porteur, ὁ Βασταγάριος. — Ce nom aurait été donné, semble-t-il, au clerc qui, dans les processions portait l'image du saint dont on célébrait la fête. Peut-être n'était-il qu'un synonyme du nom précédent.

Le Prochain, ὁ Πρόξιμος. — Quel était le rôle de cet officier dont le nom est la transcription du mot latin *proximus*, c'est ce que ni Chrysanthe ni aucun autre auteur ne peuvent nous apprendre avec certitude. Un taktikon dit bien : ὁ πρόξιμος ὁρίζει καὶ σημαίνει ἐν τῷ καίρῳ τῆς ψαλμῳδίας; mais ceci est vague et Goar ne nous renseigne pas beaucoup mieux quand il nous dit que le nom du πρόξιμος vient sans doute de ce que « proxime

ad hujus officialis nutum et imperium fiat in ecclesia signum ut proxime deinde sacræ psalmodiæ detur initium ».

Le Doyen, ὁ Δεκανός. — Le mot latin *decanus*, devenu δεκανός en grec, a servi à désigner diverses sortes de fonctionnaires et d'employés civils, ainsi qu'on peut le voir dans le dictionnaire de Du Cange. Quant à l'officier ecclésiastique dont il devint également le nom spécial, nous ne pouvons nous faire une idée de la nature de ses fonctions que d'après une de ces listes d'offices retrouvées par Allatius et reproduites par Goar. Il y est dit, en effet, que le doyen τάσσει τοὺς ἱερεῖς ἐν τοῖς ἐρχομένοις αὐτῶν δικαιώμασι. Ainsi cet ecclésiastique avait pour mission de répartir les revenus casuels entre les membres du clergé de l'église, suivant les droits de chacun.

Telles sont les additions que j'ai cru devoir faire, d'après Chrysanthe et Goar, à la liste des dignités ecclésiastiques qui a Codinus pour auteur. Est-ce à dire que ces additions ne pourraient pas être multipliées, certainement non. On sait jusqu'à quel point fut poussé l'excès du fonctionnarisme chez les Byzantins : jamais chez aucun peuple on ne vit pareil engouement pour les titres, les charges et les honneurs. Ce qui se passait à la cour impériale était fidèlement imité à la cour du patriarche ; aussi, tandis que le palais du souverain regorgeait d'une foule innombrable de dignitaires et de serviteurs aux noms et aux costumes les plus variés, de même les très nombreux ecclésiastiques, dont se composait le clergé de la Grande Église, se partageaient les fonctions les plus diverses, à chacune desquelles étaient attachés un titre et des privilèges particuliers. Il suffit de feuilleter les auteurs de la période byzantine pour rencontrer sans cesse la mention de ces charges, désignées parfois par les plus étranges appellations. Malheureusement, s'il est possible à la rigueur d'en dresser une liste à peu près complète, il serait excessivement difficile de déterminer exactement en quoi elles consistaient. Leur multitude même embarrasserait quiconque voudrait en faire l'objet d'une étude spéciale. Outre que beaucoup de noms de dignités et d'offices doivent être synonymes, il est évident que très souvent aussi c'était à peu près la même charge qui, sous des noms différents, était confiée

à plusieurs personnages afin de satisfaire chez tous cette soif d'honneurs dont je viens de parler.

Pour jeter quelque lumière au milieu de ce dédale d'expressions bizarres et obscures la plupart du temps, il faudrait se livrer à de longues et minutieuses recherches. Mais quelque pénible qu'il dût être, il serait avantageux qu'un pareil travail fût entrepris par un érudit doublé d'un bon helléniste : il rendrait un très grand service à l'histoire religieuse des grecs de Byzance, à la science liturgique et à la philologie gréco-latine du moyen âge.

Léon Clugnet.

MÉLANGES

I

UN SAINT ÉVÊQUE DE FRANCE HONORÉ EN RUSSIE

La présence d'un saint français dans le calendrier de l'Église russe est un fait qui mérite de fixer l'attention. Ne doit-on pas aujourd'hui recueillir avec un soin jaloux et une persévérance continue tout ce qui rapproche, tout ce qui témoigne de l'ancienne union et peut devenir un instrument de concorde et d'entente fraternelles? Le royaume de Dieu n'est pas divisé; si des chrétiens se trouvent réunis dans la vénération d'un même protecteur céleste, il est permis de voir là un symbole d'espérance, qui, nous voulons le croire, deviendra quelque jour une joyeuse réalité.

A la date du 13 juillet, l'Église russe fait la commémoration de saint Julien, évêque de Kenomani. Or ce jour, qui correspond au 25 juillet latin, est précisément celui, où la cité et le diocèse du Mans célèbrent la fête de la Translation des reliques de saint Julien, leur premier évêque. Si étonnant que le fait puisse paraître tout d'abord, l'apôtre du Maine et le saint, que l'on trouve honoré d'un culte officiel en Russie et en Serbie, ne sont qu'un seul et même personnage; nous allons en donner les preuves, d'après un travail, qui a fait sensation

dans une de nos plus intéressantes provinces de France, et au delà (1).

S'il existait en Russie, ou quelque part ailleurs, dans une des églises « orthodoxes » de l'Orient, un siège épiscopal de Kenomani, la question qui nous occupe, n'aurait pas lieu d'être posée. Heureusement, dans l'empire des Tsars, comme en Asie ou dans les royaumes balkaniques, il n'y a pas de ville connue sous ce nom, et Le Mans, de France, revendique pour lui seul l'appellation de Cenomanum, qui lui a été donnée aux premiers siècles du christianisme. Ajoutons à cela que les renseignements les plus autorisés pris à Pétersbourg, à Moscou, à Kiew et à Odessa constatent partout l'absence d'un saint Julien, qui ne fût pas le fondateur de l'église du Mans. C'est déjà une forte présomption en faveur de l'identité. Il y a plus, nous l'avons vu, puisque un diocèse de l'église latine se rencontre avec l'église russe pour fêter au même jour un évêque, sur lequel on conserve de part et d'autre une même tradition. Le 13 juillet grec, ou 25 juillet latin, n'est point la date de la *Dormition* de saint Julien, que la ville du Mans célèbre le 27 janvier. Les Slaves ne pouvant choisir ce dernier jour, consacré déjà à la Translation des reliques de saint Jean Chrysostome, fixèrent tout naturellement au 13 juillet la mémoire de saint Julien de Kenomani, que son église fêtait à cette date en souvenir d'une translation, qui eut lieu à la moitié du neuvième siècle. Le *Synaxaire* slavon, dit le P. Nilles, professeur à l'université d'Innsbruck, reproduit presque littéralement l'éloge de saint Julien, qui se trouve au *Martyrologe* romain. Avec les livres slavons, il est passé chez les Serbes, qui en font commémoration le même jour; il est à remarquer qu'il ne figure pas dans les autres calendriers orientaux.

Les *Vies des Saints* russes sont d'accord avec les traditions de l'église du Mans sur l'histoire de saint Julien, sur sa mission apostolique et les miracles qu'il accomplit pour amener à

(1) Nous nous servons pour la présente communication, d'une très intéressante étude, publiée par M. le chanoine Jules Didiot dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, n° de janvier 1899. A l'heure actuelle, la découverte du savant professeur des Facultés catholiques de Lille ne présente pas seulement un intérêt local; elle est, en quelque sorte, catholique à cause de son importance au point de vue religieux, et nationale pour nous, Français; ceci dit en dehors de toute opinion personnelle sur l'alliance franco-russe.

la vraie foi les populations du pays qu'il évangélisait. L'hagiographie russe mentionne spécialement le miracle de la source que le saint fit jaillir par ses prières et que l'on peut voir encore sur une des places de la ville du Mans, la résurrection de plusieurs enfants morts, et la conversion du gouverneur, qu'on nommait le *Defensor*. Ce sont là les faits les plus connus de la vie du saint évêque, et très populaires dans la province.

L'iconographie vient ajouter une preuve de plus à celles que nous venons de résumer. On sait quelle est l'importance de l'imagerie religieuse en Russie, où il existe une surveillance spéciale et des censures pour les chromolithographies livrées au public; rien n'est abandonné à la fantaisie et l'artiste doit avant tout tenir compte des données traditionnelles pour le sujet qu'il a choisi. M. le chanoine Jules Didiot, de Lille, en préparant un travail sur l'Imagerie religieuse et populaire de la Russie, a découvert à Kiew, deux icones représentants saint Julien, évêque de Kenomani. « La première, dit-il, vient d'Odessa. Elle représente un évêque debout, nimbé, en costume pontifical gréco-russe, tenant dans ses bras un enfant vêtu de blanc, sans nimbe. A leur gauche, sur un brasier allumé, un bassin d'eau bouillante; et auprès, un vase et un linge. A leur droite, sur un pupître, un rouleau portant ces mots en slavon : « Seigneur, sauvez l'enfance; ayez pitié d'elle; conservez-la maintenant et dans l'avenir. » Au-dessus de l'évêque, sur un fond d'architecture élégante, cette légende, aussi en slavon : « Saint Julien, évêque de Kenomani. » L'autre image a été faite à Moscou. L'évêque nimbé, en costume de ville, tient un petit enfant emmaillotté, et est agenouillé devant un pupitre, au-dessus duquel se trouve une image de Notre-Dame; de nouveau, on lit cette légende : « Saint Julien, évêque de Kenomani. » Cette double composition, qui nous présente le saint évêque comme un protecteur spécial de l'enfance, fait allusion à un miracle, qui eut lieu à l'arrivée du corps de saint Julien dans la ville du Mans. Une femme était occupée à faire chauffer de l'eau pour laver son enfant, qu'elle avait placé dans la chaudière, on annonce le cortège; dans son empressement à le voir, la mère oublie son enfant, mais subitement rappelée par la préoccupation qui lui remet en mémoire la position de son fils, elle rentre chez elle, et grande est sa joie de trouver l'enfant sain et

sauf et le feu éteint. Les artistes manceaux n'ont représenté cette scène que plus tard, à l'époque de la Renaissance; les Russes les ont devancés sur ce point.

Pour trouver l'explication des faits énoncés, il est nécessaire de remonter avant les premières tentatives de séparation entre l'Église romaine et l'Église russe, c'est-à-dire avant le onzième siècle. A première vue, il paraît difficile d'expliquer comment saint Julien du Mans est en même temps, selon l'expression d'un « orthodoxe », un *saint catholique* et aussi *russe*. L'histoire nous apprend que son culte a été très répandu en Sicile, en Angleterre et en Allemagne, surtout à Paderborn et à Mayence, mais on n'en connaissait jusqu'ici aucune trace en Russie. Aussi diverses hypothèses furent-elles émises sans succès. Les uns pensèrent à la tradition, qui fait de Julien un disciple de saint Clément, lequel travailla plusieurs années aux mines de la Chersonnèse. Un prêtre russe, le révérend Arséniew, de Moscou, dit que dans les premiers temps du christianisme, les saints de chaque pays d'Europe étaient également vénérés partout. Mais la difficulté est plus sérieuse, car on ne nous explique pas, pourquoi seul parmi tant d'autres, saint Julien du Mans a eu cette faveur et cette gloire d'être honoré chez un peuple dont il n'est pas l'apôtre, à une grande distance du pays où il a vécu, et de voir son culte subsister malgré le schisme. Les croisades ne peuvent non plus fournir la réponse voulue, car le nom de saint Julien, ne figure dans aucun des calendriers orientaux et n'est point passé des Menées byzantines aux Menées russes. Au neuvième siècle, les deux apôtres Cyrille et Méthode ne semblent pas non plus avoir introduit dans la liturgie slave, la fête d'un saint, dont ils ignoraient peut-être l'existence, et que rien, en tout cas, ne signalait particulièrement à leur attention.

Force nous est donc de chercher ailleurs la solution du problème; elle se trouve dans les relations de l'Église du Mans avec celle de Paderborn, qui remontent au moins à la première moitié du neuvième siècle. « Saint Badurad, évêque de Paderborn, dit Dom Piolin, envoya des députés à notre évêque pour en obtenir le corps de quelque Bienheureux, qui l'aidât par ses miracles à retirer de leurs superstitions les Saxons de la Westphalie. Saint Aldric lui remit le corps presque entier de saint Liborie, qui devint le patron du diocèse saxon. Ce fut le 27 avril

838. » (D. Piolin, *Histoire populaire de saint Julien*, p. 90). Bientôt saint Julien fut honoré là où son troisième successeur devenait le patron et le protecteur d'une chrétienté nouvelle, et il est à croire qu'un exemplaire de sa *Vie* accompagna les reliques de saint Liborie aux pays d'Outre-Rhin. Toujours est-il que de bonne heure sa fête devint très populaire à Paderborn, à Mayence et dans les contrées environnantes. Il n'y a pas de doute possible, dès le neuvième siècle, ces régions, qui formaient le vaste diocèse de Paderborn, connaissaient et honoraient saint Julien du Mans, et c'est de là que son culte fut introduit dans les pays slaves par les missionnaires latins, qui, sur l'ordre de l'empereur Otton I, répondirent à l'appel de la princesse Olga, régente de Kiew, en 959. Cette princesse, qui avait reçu le baptême deux ans auparavant à Constantinople et pris le nom d'Hélène, demanda à l'empereur des ouvriers évangéliques pour travailler à la conversion de ses peuples; cette mission, il est vrai, n'obtint pas un grand succès, mais le fait en est indubitable, comme l'influence exercée par les prêtres latins dans la capitale. « Que les missionnaires choisis par l'empereur pour seconder le zèle apostolique d'Olga aient appartenu, quelques-uns du moins, à l'église de Paderborn; ou qu'ils aient connu les saints qu'on y honorait de préférence, et qu'ils aient eu la pensée de recommander à la princesse l'invocation et le culte de saint Julien, c'était pour eux chose des plus simples à faire, et pour nous des plus faciles à supposer. » (Ch. Didiot). Telle est l'explication naturelle de la présence du saint fondateur de l'église du Mans dans la liturgie gréco-russe. L'iconographie russe nous le montre aujourd'hui en ornements orientaux; l'église slave a gardé fidèlement la mémoire du protecteur qui lui est venu de la France catholique, et le Mans salue avec bonheur son premier évêque dans la personne de saint Julien de Kenomani, que la Russie vient de lui révéler. Puisse le culte du grand apôtre du Maine devenir le lien sacré de l'union des églises tant désirée, et que son intercession procure au monde tous les avantages qu'on est en droit d'attendre du rapprochement de deux grands peuples !

Dom Paul Renaudin.

II

SUR UN ABRÉGÉ ARMÉNIEN DES PLÉROPHORIES

Nous avons dit que les Plérophories ont été résumées par Michel le Syrien dans son Histoire ecclésiastique. (V. supra, 1898, fasc. 3, p. 233.) Nous aurions pu ajouter que notre publication servirait *à corriger un résumé arménien de l'histoire de Michel* (traduit par *Langlois*, *Venise*, 1869, in-4°, cf. pp. 154-167).

Dans ce résumé les détails historiques et géographiques disparaissent bien souvent. Voici à quoi se réduit le chap. LXXI :

« Anastase, moine d'Édesse, ayant communié des mains de notre Père Pierre eut la même nuit une vision où il était baptisé de nouveau et habillé à neuf; on lui expliqua que la conversion à l'orthodoxie était un nouveau baptême et une rénovation à la vie. »

Les noms propres sont estropiés de barbare façon : *Pélagius* (II) devient « Vlacien »; *Jean* (V) = « Joseph »; *Lidius* (VII) = « La grande ville d'Aladis »; *Kefar Seorta* (VIII) = Kherarz; *Panoupropios* (XXI) = « Pamphile »; *Chersonnèse* (XXVI) = « chrosonos »; *Ptolemaïde* (XLVII) = « Potoline », etc.

Les contresens abondent et sont complétés parfois par des interpolations : *appelé des trois cellules* ܡܢܗܝܢ (XIII) = « appelé des trois morts (ܡܝܬܝܢ) »; *à Enaton d'Alexandrie* (XIII) = « vis-à-vis d'Alexandrie » (1); *l'immense croix qui brillait...* (XI) = « une croix d'or, qui fut brûlée et tomba en poussière »; *moine*

(1) Mr Carrière, le représentant autorisé des études arméniennes en France, qui nous a signalé cette version arménienne, suppose que le traducteur, ne connaissant pas Enaton (Cf. Wright, *Syriac Literature*, p. 16, et Catalogue des Mss. syriaques du British Museum, p. 34, note) a rapproché ce mot du grec ἀντί.

de Scété (XXXIV) = « solitaire scythe »; *j'ai encore entendu, raconter à notre Père Pierre, lorsque j'habitais Arca, ville de Phénicie* (XXXVII) = « Le Père Pierre le Phénicien »; *Des scolastiques orthodoxes d'Alexandrie qui étudiaient à Beyrouth* (LXXVIII) = « Deux séculiers d'Orient, Arméniens de nation, qui faisaient le pèlerinage, vinrent à Béryte, » etc.

Enfin on a sans doute remarqué l'originale figure de ce solitaire qui demeure sous le porche du palais d'Antioche, ne parle jamais et auquel la plus violente colère ne put arracher que deux monosyllabes (LXXXVIII et LXXXIX). Dans l'abrégé arménien ce solitaire discourt : « Il interpellait les Chalcédoniens en disant : Je sens sur vous l'odeur de l'iniquité et de la mort et je ne puis l'endurer patiemment. » Ce prodige termine les Plérophories arméniennes.

F. NAU.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire universelle des Missions franciscaines, d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza, M. O. de la province de Gênes. Ouvrage traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau par le P. Victor-Bernardin de Rouen, O. F. M. de la province de France. Tome I. Asie : *Tartarie*, Paris, Tolra, 1898, in-8, 405 p.

Quiconque a étudié l'histoire avec quelque soin ne peut ignorer ce que le christianisme a fait pour répandre et développer la civilisation dans l'univers entier. Partout où les peuples se sont élevés d'une condition infime à un état plus noble et plus prospère, à une situation plus conforme aux aspirations instinctives de l'humanité, partout, en un mot, où a commencé l'ère du progrès véritable, c'est-à-dire de la marche vers la perfection morale, on ne peut s'empêcher de constater que ce changement merveilleux a eu lieu grâce à l'introduction des doctrines chrétiennes, venant remplacer peu à peu les croyances délétères du paganisme.

Et quels sont les hommes qui, bravant des dangers de toutes sortes, supportant des privations infinies et souvent allant à une mort certaine, ont porté et portent encore à l'heure actuelle la parole de vérité aux populations barbares, aux nations plongées dans l'erreur, sinon ces missionnaires intrépides que l'Église, depuis le jour où elle a été fondée, n'a cessé d'envoyer au loin dans toutes les directions? Aussi quelles magnifiques annales que celles où sont exposés les actes de ces pionniers de la civilisation chrétienne, dont la plupart sont des héros, dont un si grand nombre sont des martyrs! Nous les connaissions en partie; mais c'est aujourd'hui seulement que les archives secrètes commencent à révéler tous leurs trésors et que dans chacune des congrégations religieuses qui ont contribué à évangéliser le monde on se préoccupe de faire connaître exactement, par des récits d'ensemble, la part qui revient à chacune d'elles dans la diffusion de la vérité.

Les missionnaires de l'ordre illustre des Franciscains ont déjà eu comme historien le Père Marcellin de Civezza. Son ouvrage, écrit en italien « nous « présente l'action simultanée des enfants de S. François. Cette méthode a « l'avantage de montrer l'inépuisable fécondité du vieux tronc séraphique « dont la puissante végétation est assez riche pour fournir à la fois des « rejetons à toutes les parties de l'univers, mais elle a l'inconvénient de « couper les récits et d'interrompre une action commencée sur les bords

« du Jourdain, du Gange ou du fleuve Jaune pour transporter sans transi-
« tion le lecteur sur les rives du Nil ou de l'Orénoque et de le conduire
« brusquement ensuite dans les plaines de la Tamise ou du Dniéper. »

L'auteur des lignes précédentes, un franciscain français, le R. P. Victor-Bernardin de Rouen a eu la bonne pensée, dont on doit le féliciter, de reprendre l'œuvre du P. Marcellin de Civezza et de la publier dans notre langue sur un plan nouveau. Sans toucher au fond de la relation italienne, il a rapproché et uni ensemble tous les passages de cette dernière relatifs à chaque mission en particulier; de sorte que, après avoir exposé d'abord tout ce que les franciscains ont fait pour implanter la foi chrétienne dans une partie du monde, il passera à une autre région, et ainsi de suite.

Le premier volume, qui vient de paraître, nous fait connaître les efforts tentés, sous l'inspiration des papes, par les missionnaires de l'ordre de S. François, pour arrêter et convertir au christianisme les hordes tartares qui, avant les Turcs, ont menacé l'Europe d'une destruction totale. Embrassant une période de deux siècles et demi environ (de 1245 à 1476), il contient tous les souvenirs de l'action franciscaine dans les régions qui furent plus ou moins directement soumises, pendant le moyen âge, à la domination des descendants de Tchingiz-Khan. C'est dire qu'il fait passer devant nos yeux les figures trop peu connues de missionnaires pleins de zèle, doublés de voyageurs intrépides, tels que Laurent de Portugal, Jean de Pian-Carpino, Guillaume Rubrouck, Jean de Mont-Corvin, le B. Odoric, etc., et, bien entendu, il reproduit de nombreux extraits des relations que certains d'entre eux nous ont laissées. Plusieurs, en effet, de ces courageux et saints missionnaires ont rédigé, à leur retour, des récits de leurs voyages, qui sont d'une valeur inappréciable pour l'étude de l'histoire et de la géographie de l'Asie. Tous les savants qui ont publié des travaux sur les contrées envahies par les Tartares, ont dû les consulter avec soin, mais tous ne les ont pas appréciés de même, et, à ce propos, je me permettrai de regretter que leurs jugements n'aient pas été suffisamment contrôlés par l'auteur de la nouvelle *Histoire des missions franciscaines*. Le B. Odoric, principalement, a été l'objet de critiques violentes, par exemple de la part d'un auteur anglais, fort estimé d'ailleurs, Desborough Cooley (1). Or, nous aurions aimé à savoir de la bouche du P. Victor-Bernardin ce qu'il y a d'exagéré dans ces reproches, en admettant qu'ils ne soient pas complètement injustes.

Peut-être pourrait-on désirer, d'un autre côté, que certains renseignements bibliographiques fussent plus complets. Ainsi, pourquoi le titre exact des ouvrages où se trouve la relation de Guillaume Rubrouck n'est-il pas donné dans la note de la page 65, et pourquoi n'avoir pas mentionné, entre autres, le recueil publié à la Haye en 1735 par Bergeron et intitulé *Voyages faits principalement en Asie, etc.?*

Chose plus étrange, l'auteur ne nous donne aucune indication sur le livre du P. Marcellin de Civezza qu'il reproduit sur un plan nouveau.

(1) *Histoire générale des voyages, des découvertes maritimes et continentales.* Paris, 1840. Voy. vol. I, p. 314 et suiv.

Serait-ce parce que, ainsi qu'il le dit dans sa préface, « bien peu de personnes, en dehors de la péninsule italique, entendent la belle langue de Pétrarque et du Tasse »? Cette dernière assertion fût-elle vraie, ce qui est plus que douteux, les quelques personnes qui comprennent l'italien, peuvent tout naturellement avoir le désir de feuilleter l'ouvrage dont on entrepend de leur donner la traduction; or, quel est son titre, quand et où a-t-il paru, c'est ce que je n'ai pu découvrir dans le volume que j'ai sous les yeux.

Une dernière remarque. Dans une histoire où les noms propres sont si nombreux et ont une si grande importance, il est extrêmement utile que ces derniers soient orthographiés avec exactitude. Il est donc à craindre que le lecteur ne soit désagréablement prévenu à ce propos, lorsqu'il voit dans les 15 premières lignes du premier chapitre les noms Oby, Djihun et De Guignes écrits Olby, Dijhun et De Guignès.

Toutefois ces quelques taches ne peuvent diminuer l'intérêt que présente l'œuvre du P. Victor-Bernardin. Celle-ci comble un vide dans l'histoire de l'Église, et c'est avec impatience que la suite en sera attendue par quiconque aura lu le premier volume.

L. C.

NAU (F.). — *Les fils de Zonadab, fils de Réchab et les îles Fortunées (Histoire de Zozime)*, texte syriaque de Jacques d'Édesse publié pour la première fois, avec une traduction française d'après les manuscrits de Paris et de Londres. Paris, Leroux, 1899, in-8°, 39 p.

Cet opuscule contient une très curieuse légende dont l'original hébraïque est perdu et d'après laquelle les habitants des îles Canaries (les îles Fortunées des anciens) auraient été peuplées par les descendants de Réchab, dont parle le prophète Jérémie.

AMAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL (le Bon). — *L'Orient et l'Europe*. Paris, Didot, s. d. 252 p. avec cartes.

BÉRARD (V.). — *Les affaires de Crète*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, in-18, 336 p.

MILIARAKI (A.). — Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου. Athènes, Perri, 1898, in-8°, 676 p.

AUERBACH (B.). — *Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie*. Paris. Alcan, 1898, in-8°, 334 p. avec cartes.

Novum Testamentum graece. Praesertim in usum studiosorum recognovit et brevibus annotationibus instruxit J. M. S. Baljon. I., continens evangelia Matthaei, Marci, Lucae et Johannis. Groningen, Wolters, in-8°, 1899, XXIII-320 p.

WHITLOCK (J.-A.). — *A handbook of Bible and church music*. Part I : Patriarchal and Hebrew musical instruments and terms, the temple service, headings of the Psalms. Part II : a short sketch of ecclesiastical

music, from the earliest christian times to the days of Palestrina and Purcell. London, Sopottiswood and Eyre, 1899, in-12, 134 p.

GÉDÉON (I). — Βυζαντινὸν Ἑορτολόγιον. τεῦχος II, Constantinople, Depasta, 1899, in-4.

PAPADOPOULOS KERAMEUS (A.). — Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας. Τόμος Δ'. St-Pétersbourg, 1897, in-8°, 613 p.

GUÉPIN (Dom A.). — *Un apôtre de l'union des églises au* XVIIe *siècle. Saint Josaphat et l'église gréco-slave en Pologne et en Russie.* Deuxième édition. Paris-Poitiers, Oudin, 1897-1898, 2 vol. in-8°, XLVII-380-32-18 et CLVIII-589 p.

ÉGREMONT (Ch.). — *L'Année de l'église*, 1898. Paris, Lecoffre, 1898, in-8°, 509 p.

PARISOT (Dom I.). — *Musique orientale.* Extrait de la *Tribune de Saint-Gervais*, Paris, bureaux de la Schola cantorum, 1898, in-8°, 24 p.

SCHLUMBERGER (G.). — *Renaud de Châtillon prince d'Antioche, seigneur de la Terre d'Outre-Jourdain.* Paris, Plon, 1899, in-8°, VIII-407 p.

ALBIN (C.). — *L'île de Crète, histoire et souvenirs,* 3e édition. Paris, Sanard; 1899, in-8°, VIII-241 p., avec carte et gravures.

Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte herausg. von der Kirchenväter-Commission der Kön. preuss. Akad. d. Wissensch. Origenes, I. Leipziz, Hinrichs, 1899, in-8°, XCII-374 p.

TOGAN (N.). — *Românii din Transilvania la* 1733. *Conscriptia Episcopului I. Klein de Sadu, publicată după manuscriptul aflător in Museul din Sibiu.* Sibiu, 1899. In-8°; 45 p.

BUDGE (Wallis). — *The contendings of the Apostles, being the histories of the lives and martyrdoms and deaths of the twelve Apostles and Evangelists. The Ethiopic texts now first edited from manuscripts in the British Museum with an English translation.* I. *The Ethiopic text.* London, Frowde; 1899. In-4°; XXII-601 p.

WOBBERMIN (G.). — *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Aegyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis.* Leipzig, Hinrichs, 1899.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Décembre 1898-*janvier* 1899. — La Rédaction : *A nos lecteurs.* — S. Vailhé : *Les martyrs de Phounon.* — A. Hergès : *Le Monastère du Pantocrator à*

Constantinople. — S. Vailhé : *Les garnisons romaines de la province d'Arabie.* — J. Pargoire : *Géographie administrative.* — L. Petit : *Le manuel canonique du moine Christophore.* — S. Vailhé : *Les laures de saint Gérasime et de Calamon.* — Damien Ramia : *Mgr Jean El Hagg.*

Février-mars 1899. — L. Petit : *Entrée des catholiques dans l'Église orthodoxe.* — J. Pargoire : *La date de la mort de saint Isaïe.* — A. de P. Vidal : *Autour du lac.* — M. Théarvic : *Le Patriarcat œcuménique en Turquie d'Europe.* — S. Vailhé : *La province ecclésiastique d'Arabie.* — A. H. : *Les cimetières en Turquie.*

Revue Bénédictine

Février 1899. — D. Gaïsser : *Le système musical de l'Église grecque.* — D. Morin : *D'où était évêque Nicasius, l'unique représentant des Gaules au concile de Nicée.* — D. Besse : *L'enseignement ascétique dans les premiers monastères orientaux.*

Mars 1899. — D. Morin : *Le testament de saint Césaire d'Arles et la critique de M. Krush.* — D. Berlière : *L'étude de l'histoire ecclésiastique.* — *Statistique de l'ordre bénédictin,* 1898.

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

Legrand (Émile), professeur à l'École Nationale des Langues Orientales. Bibliographie Hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIe siècle, accompagnée de notices bibliographiques et documents inédits. 1894-1896, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 100 fr.

— Le même, pap. Holl. . . . . 200 fr.

Lapôtre (S.-J.). L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carlovingienne, t. I, et le pape Jean VIII (872-882). 1 vol. in-8 (XII-368 p.). . . . . 7 fr. 50

Loisy (L'abbé A.). Histoire critique du texte et des versions de la Bible. I : Histoire du texte hébreu de l'ancien Testament. 1892, in-8 (314 pages) . . . . . 7 fr. 50

— II : Les versions de l'ancien Testament. 1893, en 4 fasc., in-8, br. (254 p.). . . . . 7 fr. 50

— Les Évangiles synoptiques, traduction et commentaire. Suite des études parues de 1892 à 1894, épuisées aujourd'hui, in-8 (133 p.). . . . . 1 fr. 50

— Le livre de Job traduit de l'hébreu avec une introduction. 1892, in-8 (175 p.). . . . . 4 fr. 50

— Les études Bibliques, 1894, in-8 (97 p.). . . . 1 fr. 50

Valois (Noël). La France et le grand schisme d'Occident, tomes I et II, 1896, 2 vol. in-8, br. . . . . 15 fr.

Pierre Dubois. De recuperatione Terre Sancte, traité de politique générale du commencement du XIVe siècle, publ. par Ch.-V. Langlois (fasc. 9). . . . . 4 fr.

Souscription. . . . . 2 fr. 75

Schœmann. Antiquités grecques, traduction mise au courant des travaux récents de l'érudition française, par C. Galuski, avec un index très complet et une bibliographie détaillée. 1883-1887, 2 vol. in-8, br. . 15 fr.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES AU

TRAITÉ DE BERLIN

ET AUX ARRANGEMENTS QUI ONT SUIVI

1875-1886

Par A. D'AVRIL

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

AVEC 6 CROQUIS TOPOGRAPHIQUES ET LE TEXTE DU TRAITÉ

1 vol. grand in-8° de 474 pages. — Paris, LEROUX. — Prix **10** fr.

LE MAHOMÉTISME

LE GÉNIE SÉMITIQUE ET LE GÉNIE ARIAN DANS L'ISLAM

Par CARRA DE VAUX

In-12 de 232 pages. — Paris, CHAMPION, 1898

Prix : 3 fr. 50

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS

DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par L. CLUGNET

Un vol. in-8° de 186 p. — Prix **6** fr. — Paris, PICARD, 1895.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

3e édition, in-8° de 62 pages. — Paris CHALLAMEL. — Prix **2** fr. **50**

LES

ÉGLISES AUTONOMES ET AUTOCÉPHALES

Par A. d'AVRIL

Ire partie : Le groupe orthodoxe.

IIe partie : De la hiérarchie catholique. — Les Orientaux dans le patriarcat de Rome

In-8° de 49 p. — Paris LEROUX. — Prix : **1** franc.

LES FILS DE JONADAB, FILS DE RÉCHAB ET LES ILES FORTUNÉES

(HISTOIRE DE ZOZIME)

TEXTE SYRIAQUE DE JACQUES D'ÉDESSE

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE PARIS ET DE LONDRES

Par F. NAU

Docteur ès-sciences mathématiques

In-8° de 39 pages. — Paris, LEROUX, 1899.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

4e ANNÉE. — N° 2. — 1899

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

SOMMAIRE

Pages.

I. — LETTRE AUTOGRAPHE DE S. S. LÉON XIII ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN » 141

II. — LES HIÉRARCHIES EN ORIENT, par **M. le Baron d'Avril** 145

III. — LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ, par le **R. P. Dom Parisot, O. S. B.** . 150

IV. — OPUSCULES MARONITES, par **M. l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut Catholique 175

V. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE (*suite*), par le **R. P. Petit** des Augustins de l'Assomption. 227

VI. — LE SYNODE DE MAR JÉSUYAB par **Mgr Graffin**, professeur à l'Institut Catholique 247

VII. — FRAGMENT D'UNE VERSION COPTE DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN, par **M. Jean Clédat** . . 263

VIII. — LA GRANDE DOXOLOGIE. ÉTUDE CRITIQUE, par **M. Amédée Gastoué**, professeur à l'École de chant liturgique de Paris. 280

IX. — BIBLIOGRAPHIE. 291

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slaves, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison. . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

LETTRE AUTOGRAPHE

DE S. S. LÉON XIII

ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN ».

Au moment où la *Revue de l'Orient Chrétien* allait entrer dans sa 4e année, les membres du Comité de rédaction ont cru qu'il était de leur devoir de faire hommage au Saint-Père des trois volumes déjà parus et, à cette occasion, de le remercier des marques d'encouragement qu'Il leur a prodiguées et de l'assurer des efforts qu'ils continueront de faire, conformément à ses vues et à ses directions, pour contribuer au retour des Orientaux à l'unité catholique.

Sa Sainteté non seulement a accueilli avec bienveillance les volumes qui lui ont été offerts, ainsi que les paroles de filiale soumission qui les accompagnaient, mais encore Elle a daigné manifester sa satisfaction par la lettre autographe que nous reproduisons ci-après et qui est adressée à Monseigneur Charmetant, directeur de la Revue. Puisse l'approbation si encourageante et la précieuse bénédiction que Léon XIII envoie à tous les collaborateurs de la *Revue de l'Orient Chrétien* les exciter à dépenser à l'avenir encore plus d'activité et d'ardeur pour le succès de cette œuvre qui lui est si chère, l'union de toutes les Églises sous le sceptre unique du successeur de Saint Pierre!

LEO PP. XIII

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam benedictionem.

Tria volumina accepimus, quæ complectuntur ea quæ hactenus edidistis cum titulo *Orient Chrétien*, ad provehendam orientalium concordiam cum Romana Ecclesia ineundam. Gratias de officio agimus. Quia vero opus, in quod elaboratis Nobis vel maxime cordi est, studium constantiamque vestram laudamus, ominamurque fructus quales reapse optamus atque a Deo instantissime postulamus. Idque ut munerum divinorum subsidio cedat, horum auspicem et testem benevolentiæ Nostræ, Apostolicam benedictionem tibi ceterisque, qui tecum adlaborant, amantissime impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die II Junii MDCCCXCIX, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

Leo P. P. XIII.

Dilecto Filio
Felici Charmetant
Protonotario Apostolico
Parisios.

LÉON XIII PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu les trois volumes qui contiennent tout ce que vous avez publié jusqu'ici sous le titre de *Revue de l'Orient Chrétien*, dans le but de promouvoir l'union entre les Orientaux et l'Église Romaine. Nous vous remercions de cet envoi et, comme l'œuvre à laquelle vous travaillez Nous est grandement à cœur, Nous louons votre zèle et votre persévérance, et Nous espérons qu'ils produiront des fruits tels que Nous les désirons et que Nous les demandons instamment à Dieu. Et, afin que ce résultat soit obtenu par le secours des faveurs divines, comme présage de celles-ci et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement à vous et à vos collaborateurs Notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome auprès de S. Pierre, le 2 Juin 1899, la 22e année de notre Pontificat.

Léon XIII, Pape.

A Notre cher Fils
Félix Charmetant
Protonotaire Apostolique
à Paris.

hiérarchies, des rites, des usages spéciaux reconnus et approuvés par l'Église romaine. C'est pourquoi les Orientaux qui ont abjuré l'hérésie ou le schisme forment des groupes distincts dans le sein du catholicisme.

Pour comprendre le tableau qui va suivre, il faut se rappeler que ni les hérétiques ni les schismatiques ne sont constitués hiérarchiquement d'après un principe unitaire suivant la croyance. En général, chaque nationalité forme ou tend de plus en plus à former une Église distincte. Celles de ces Églises qui ont la même croyance peuvent dans certains cas être considérées comme une sorte de république fédérative.

Je ferai remarquer que, dans ce tableau, ayant à opter entre plusieurs systèmes également acceptables, je me suis borné à présenter simplement l'état de fait, sans prétendre à trancher de délicates questions de droit que cet état laisse pendantes. C'est sous le bénéfice de cette explication que, parmi les démembrements du patriarcat de Constantinople, j'indique une séparation consommée de fait, mais qui n'a pas été consacrée en la forme canonique, comme les autres.

Observation. — D'après ce qui précède, il est facile de voir que l'expression *Église orientale* n'a pas de sens au singulier (1) : on doit dire *les Églises orientales* séparées. En effet, il n'y a pas d'unité religieuse orientale : il y a trois groupes, le nestorien, le monophysite et l'orthodoxe, lesquels s'anathématisent réciproquement, dans leurs livres sacrés et ailleurs (2).

A plus forte raison n'y a-t-il pas de chef religieux unique pour tout l'Orient non catholique. C'est à tort qu'on applique quelquefois cette qualification à l'empereur de Russie, lequel n'a aucune attribution sacerdotale même en Russie, ou au pa-

(1) « L'expression *Église orientale* est aussi en contradiction avec celle de *catholique*, c'est-à-dire universelle, que se donnent les orthodoxes grecs. — A church cannot be both the *eastern* and the *catholic* church. » (Neale's *A history of the holy eastern church.*)

(2) Voici, par exemple, comment un patriarche grec de Constantinople parlait des autres Orientaux : « Il y a quatre sectes avec lesquelles notre Église n'a aucune communion. Ces sectes sont l'arménienne, la copte, la maronite et la jacobite. Le rite de ces sectes est difforme et absurde, leurs cérémonies plus que brutes. Ils sont hérétiques quant à la foi et, dans leurs mœurs, comme dans les autres circonstances de la religion, rien ne les distingue des animaux. » (*Monuments authentiques de la religion des Grecs*, p. 154.)

triarche grec de Constantinople qui, aux yeux des Nestoriens et des Monophysites, est tout aussi hérétique que le pape de Rome et pour les mêmes motifs.

En 1862, en 1869, en 1885, nous avons présenté le tableau des hiérarchies orientales et ce tableau a dû subir chaque fois des modifications notables. Voilà qui est caractéristique : ces oscillations sont une double conséquence du phylétisme (de Φυλή, race) et du prétendu principe : *Imperium sine patriarcà non staret*. (Voir *les Églises autonomes et autocéphales*, in-8° de 49 p. Paris, Leroux, 1895.) Il est très probable que, dans quelques années, peut-être demain, le présent tableau devra encore être modifié.

A. D'AVRIL.

Tableau synoptique des Églises orientales.

TABLEAU DES HIÉRARCHIES EN ORIENT

ÉGLISES SÉPARÉES DE ROME	LANGUES LITURGIQUES COMMUNES AUX SÉPARÉS ET AUX UNIS (1)	ÉGLISES UNIES (1)
PREMIER GROUPE (*Hérésie nestorienne*)		PREMIER GROUPE (*Catholiques ci-devant nestoriens*)
Les Nestoriens ont un patriarche à Kotchanès (Kurdistan).	**le chaldéen**. . . .	Les Chaldéens-Unis de Turquie et de Perse ont un patriarche à Mossoul. — Les Chaldéens-Unis du Malabar relèvent de deux évêques.
DEUXIÈME GROUPE (*Hérésie monophysite* ou *d'Eutychès*)		DEUXIÈME GROUPE
I. Les Jacobites de Syrie, de Mésopotamie et des Indes ont un patriarche résidant à Zag-Faran, près Mardyn.	**le syriaque**. . . .	I. Les Syriens-Unis ci-devant jacobites ont un patriarche à Mardyn.
II. Les Coptes ont un patriarche au Caire.	**le copte**	II. Les Coptes-Unis ont un patriarche au Caire.
III. Les Abyssins ont un évêque nommé par le patriarche copte du Caire	**le gheez**.	III. Les Abyssins ont des vicaires apostoliques latins.
Les anti-chalcédonites, dits grégoriens. IV. Les Arméniens ont un patriarche catholicos à Esch-miadzin (Russie) et plusieurs autres patriarches en Turquie.	**l'arménien**.	IV. Les Arméniens-Unis de l'Orient ont un patriarche du titre de Cilicie, résidant à Constantinople. — Les Arméniens-Unis ont encore un archevêque à Lemberg (Galicie) et des abbés généraux à Venise, à Vienne et à Rome.
	le syriaque mêlé d'arabe.	Les Maronites ont un patriarche dans le Liban.
TROISIÈME GROUPE		TROISIÈME GROUPE

(Schisme grec ou des Orientaux.)		
I. Le patriarche de Constantinople . . . . . II. Le patriarche d'Alexandrie	**le grec**.	I. La communion des uniates grecs de Constantinople est en voie de formation.
III. Le patriarche d'Antioche. . . . . IV. Le patriarche de Jérusalem	**l'arabe et le grec**.	II. En Syrie, en Palestine et en Égypte, les uniates de rite grec sont appelés *melkites*. Ils ont à Damas un seul patriarche d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de tout l'Orient.
V. Le synode d'Athènes. . . . . VI. Le métropolitain de Chypre. . . . . VII. L'archevêque du Mont Sinaï	**le grec**. . . . . ,	III. Des uniates de langue grecque et de rite grec se trouvent en Italie, en Corse et en Algérie et relèvent des ordinaires latins. En Italie, ils ont des évêques grecs pour les ordinations.
L'exarque de Géorgie à Tiflis (1).	**le géorgien**	IV. La communion géorgienne-unie est en voie de formation à Constantinople.
VIII. Le synode de Saint-Pétersbourg.	**le staro-slave** . .	V. Les Ruthènes-Unis de la Pologne avaient à Chelm un évêque supprimé dernièrement. — Les Ruthènes-Unis de la Galicie ont un métropolitain à Léopol Lwów (Lemberg). — Les Ruthènes-Unis de la Hongrie ont à Munkacz et à Eperies des évêques relevant de l'archevêque latin de Gran.
IX. Le patriarche serbe à Karlovitz. . . . . X. Le métropolitain du Monténégro. . . . . XI. Le métropolitain de Belgrad (Serbie). . .	**le staro-slave** . .	VI. Les Serbes-Unis de la Croatie ont à Krigévatz (Kreutz) un évêque relevant de l'archevêque latin de Zagreb (Agram).
XII. Le métropolitain de Hermanstadt (Sibiu) (Transylvanie).	**le roumain**	VII. Les Valaques-Unis de l'Autriche-Hongrie ont un métropolitain à Fogaractch (Transylvanie).
XIII. Le métropolitain de Tchernovitz (Boukovine).	**le roumain et le staro-slave**. .	
XIV. Le saint synode de Roumanie à Bukarest.	**le roumain**	
XV. L'exarque des Bulgares résidant à Constantinople (2).	**le staro-slave** . .	VIII. Les Bulgares-Unis ont un évêque administrateur apostolique à Andrinople, des vicaires apostoliques en Macédoine et en Thrace.

(1) Cette Église est absorbée de fait par le synode de Saint-Pétersbourg.

(2) Le patriarche de Constantinople ne reconnaît pas l'autonomie des Bulgares.

(1) Les diverses Églises ont presque toutes des rites différents, qui sont les mêmes pour les séparées et les uniates.

(1) Les diverses Églises-unies relèvent directement et séparément du Pape, excepté celles pour lesquelles ce tableau donne une indication contraire.

LA BIBLIOTHÈQUE

DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ

Lorsque, après la sanction définitive de leur union à l'Église romaine, les Syriens catholiques constituèrent leur patriarcat dans sa forme actuelle, ils en établirent le siège dans une région du Liban où le voisinage des Maronites et la plus grande facilité des relations avec l'Europe les protégeaient davantage contre les Turcs et les Schismatiques. La nation des Syriens unis fit l'acquisition, au siècle dernier, du couvent de Charfé, ancien monastère de moines maronites. C'est une construction assez spacieuse, pourvue de larges corridors voûtés, de cellules et de terrasses, remontant, sauf l'église, au XVIIe siècle. Le siège patriarcal ayant été, sous Grégoire XVI, transféré à Mardin, l'établissement de Charfé devint un séminaire, où, jusqu'à ce jour, de jeunes Syriens viennent de diverses provinces, recevoir l'instruction.

Grâce aux efforts des Patriarches syriens et au mouvement intellectuel créé par Mgr Joseph David, Charfé possède une riche bibliothèque, contenant de nombreux manuscrits arabes et syriaques. C'est de ces derniers que nous voulons parler ici.

La bibliothèque patriarcale de Charfé était plus riche il y a quelques années. Bien que les règlements posés par les chefs de l'Église syrienne proscrivent sévèrement, et pour de justes raisons, la sortie des manuscrits, plusieurs de ces livres durent, en des circonstances particulières, être donnés à la Propagande. Néanmoins, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, la bibliothèque de Charfé peut fournir de précieux instruments de travail, et les indications qui vont suivre en feront foi. Si les manuscrits ne peuvent sortir de leurs salles, les travailleurs ont du moins toute facilité d'y entrer, et on les accueille avec une bienveillance sincère et éclairée.

Le classement et l'inventaire de l'ensemble de cette bibliothèque devrait être dressé, dans l'intérêt de ses possesseurs

aussi bien que de leurs hôtes. Faute d'un catalogue de ces volumes, on n'en connaîtra ni le nombre ni l'importance. En attendant que l'entreprise désirée puisse être menée à bonne fin, nous ferons connaître dès maintenant quelques-uns des manuscrits syriaques si libéralement mis à notre disposition.

J. Parisot.

a) Le plus remarquable des manuscrits syriaques de la bibliothèque de Charfé est le *Trésor des Mystères* de Barhébréus. On regarde cet ouvrage comme le plus important des traités théologiques et scripturaires du célèbre auteur. Le Trésor des Mystères est en effet un commentaire critique et doctrinal de la Bible entière, basé non seulement sur la vénérable version de la Peschito, mais aussi sur la variantes du texte hébreu et des versions grecques, des traductions syriaques postérieures, des bibles copte et arménienne, enfin des leçons particulières des Jacobites et des Nestoriens.

Nestle (*Brevis linguæ syr. grammatica*, 1881, p. 31-32), Rubens Duval (*La littérature syriaque*, 1899, p. 81, not. 2) et W. Wright (*Syriac literature*, 1894, p. 274, note 4) donnent la liste des parties de ce livre publiées de 1858 à 1894. Elles représentent seulement le tiers de l'ouvrage entier.

Le manuscrit de Charfé doit être mentionné à la suite des dix copies de ce livre que nous possédons en Europe(1). C'est un très bel exemplaire in-folio (30/20 cm.) à deux colonnes, rouge et noir, écriture jacobite serrée; 38, 41, 42, 45 lignes à la page.

Titre : ܟܬܒܐ ܕܐܘܨܪܐ ܕܪܙܐ ܕܟܠܗ ܡܢ ܫܬܝܬܐ ܕܐܝܟ ܡܕܒܪܢܘܬܐ ܕܡܪܝ ܓܪܝܓܘܪܝܘܣ ܡܦܪܝܢܐ ܕܡܕܝܢܬܐ. « Le livre du Trésor des Mystères. Explication de toute l'Écriture biblique. Composé par notre Père Mar Grégorios, Maphrien d'Orient. »

Début : ܩܕܡܝܬܐ ܕܢܣܓܕ ܠܟ ܕܩܝܡܬ ܐܪܥܐ ܥܠ ܡܝܐ ܘܦܪܫܬ ܡܝܐ ܡܢ ܡܝܐ. « Premièrement le *Proœmium*. Que tout genou se courbe devant toi, qui as suspendu la terre sur les eaux et séparé les eaux des cieux. »

(1) Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque Vaticane (nos 170 et 282), un à Florence (Palat. Medic. 26), un à Cambridge (*S.P.C.K.*), un à Oxford (Bodl. Hunt. 1), deux à Berlin (Alt. Best. II. Sachau, 134 et 236) un à Gœttingue (Orient. 18 *a*) et trois à Londres (British Museum, Add. 7186, 21.580, 23.596). Cf. R. Duval et Wright., ll. cit.

Le commentaire se poursuit de la Genèse jusqu'à l'Épître aux Hébreux.

Au dernier folio se lit la formule suivante qui nous donne la date de la composition de ce livre par Barhébréus : ܡܫܠܡܐ ܕܣܦܪܐ ܕܪܙܐ ܕܡܣܬܪܝܐ ܕܡܪܝ ܒܪܗܕܪܐ ܡܦܪܝܢܐ [?] ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܡܣܝܢ (sic) ܒܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܡܐܐ ܕܬܪܝܢ ܒܫܒܬܐ ܒܪܝܫ ܝܪܚܐ ܕܬܡܘܙ ܒܬܫܥ ܠܝܘܡܐ ܕܡܐܪܝܐ ܕܥܠ ܡܫܝܚܐ ܕܐܢܛܝܟܝܐ ܕܐܬܪ ܡܠܟܘܬܐ ܕܐܪܡܝܐ ܕܒܬܪ ܡܪܕܝܢ ܩܪܝܬܐ ܬܩܝܦܬܐ ܕܒܐܪܥܐ ܕܡܪܕܝܢ. « Fin. Le livre du Trésor des Mystères, dont l'auteur est Barhébréus [maphrien] des Orientaux, a été achevé au courant du mois de Canoun premier (décembre), l'an 1583 (1272), le mercredi, aux [premières] vêpres du jeudi. Il a été terminé le 9 de Tammuz (juillet) (1). » A la suite, « le compte de chacun des saints prophètes qui ont prophétisé sous les rois », ܡܢܝܢܐ ܕܟܠ ܚܕ ܡܢ ܩܕܝܫܐ ܕܢܒܝܐ ܕܐܬܢܒܝܘ ܒܝܘܡܝ ܡܠܟܐ ܕܝܗܘܕܐ. Vient enfin la date du manuscript et la signature du copiste : ܐܢܐ ܡܣܟܝܢܐ ܘܡܣܟܢܐ ܐܦܪܝܡ ܪܒܐ ܕܟܬܒܬ ܗܢܐ ܣܦܪܐ ܗܢܐ ܒܥܐ ܡܪܝܡܘܬܐ ܡܢ ܐܠܗܐ ܕܒܝܬ ܡܘܢܐ ܕܡܪܝ ܚܢܢܝܐ ܘܡܪܝ ܐܘܓܝܢ. « Et moi, humble et pauvre, Rabban Ephrem, qui ai écrit ce livre, je demande la miséricorde de la part de Dieu... des moines du couvent de Mar Hanania et Mar Ewgin » [le monastère de Za'faran, près Mardin, résidence du Patriarche Jacobite].

Suit l'énumération du personnel de ce couvent : « Le vieillard spirituel ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ qui est Rabban Yuhanon, et Rabban Abdulkarim, vieux et honoré; Rabban Tumà, R. Habib, R. ܦܝܠܘܬܐ, Philoteos (?), R. Abdulgesi, son frère, R. Kuriakus, R. Hanna, R. Behnam, R. Ya'qub, son frère, R. Yéshu', R. Behnam, R. Yaballaha ܝܒܠܗܐ, supérieur, R. Petros, R. ܦܢܝܢܘܣ Fenyanos (?), son fils, R. Abdulmasih, R. Abdullaha, R. Zokê. Surtout, que l'on prie pour mon humble personne, dans la divine charité », ܡܢ ܪܚܡܐ ܕܐܠܗܐ ܕܢܣܬܪ ܠܝ ܚܛܝܬܝ.

Au verso, après un éloge de Barhébréus : « Achevé et terminé ce livre du Trésor des Mystères le 28 de... qui est dans le mois de Heziran (juin), l'an 188... des Grecs, au saint monastère qui est le siège apostolique d'Antioche de Syrie, à savoir le monastère de Mar Hanania et Mar Ewgin, des Orientaux, le château d'Atta (قلعة الامراة. Cf. *Biblioth. Orient.*, 11, p. 462)... dans le pays de Mardin, la ville forte, aux jours de nos Pères, les docteurs glorieux... instruits dans les deux sciences du syriaque et

(1) Barhébréus avait 46 ans. Le *Trésor des Mystères* date, comme les plus importants des ouvrages de notre auteur (entre autres *l'Éthique* et la *Montée de l'esprit*, écrits en 1279. — Cf. Payne Smith, *Catalog.*, p. 584), de l'époque où la vie de Barhébréus fut le plus activement adonnée aux soins de son vaste diocèse.

de l'arabe; et aux jours de notre Père et Seigneur Mar Ignatios, le patriarche, qui est Timothée, et de notre Père Mar Timotheos, custode du siège apostolique d'Antioche de Syrie, qui est Thomas, frère du patriarche de Mardin, la ville forte ».

[illegible]

Suivent des vœux et des prières.

b) Livre d'office du rite syro-melkite, en syriaque et arabe. L'écriture est une modification du caractère appelé chaldéen, que les Melkites conservèrent pour se distinguer des Syriens (Cf. Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens de la bibliothèque nationale, n°s 19 (p. 7 et 20). Les titres, les rubriques, la ponctuation et la *notation musicale* de quelques pièces sont en rouge. Le texte est en syriaque, sauf les titres, les rubriques et les lectures, rédigées en arabe.

Ce manuscrit, sur papier, in-4°, est incomplet du commencement et de la fin. La pagination consiste en chiffres arabes, correspondant, les uns aux cahiers du manuscrit, les autres aux jours du mois auxquels se rapporte le contenu du texte. Certaines pages sont déchirées ou rendues illisibles par l'humidité.

Malgré son mauvais état de conservation, cet exemplaire est remarquable en ce qu'il offre des spécimens de pièces notées. C'est là une particularité des manuscrits syro-melkites, dont peu d'exemples ont été signalés jusqu'à ce jour; et il est à souhaiter qu'en décrivant les manuscrits de cette classe, on indique les exemples notés, afin d'en permettre l'étude (1). Pour le présent, il suffira de dire que cette écriture musicale représente peut-être un stade de l'ancienne notation grecque, de laquelle dériveraient les divers genres de notation sémiogra-

(1) Le manuscrit de Charfé contient jusqu'à six pièces notées, comme on le verra dans notre description. Nous pouvons dès maintenant en signaler une autre de même sorte, savoir le tropaire ܐܝܟܝ ܕܩܝܡܬܐ, du ms. syriaque n° 28 (Octoéchos) de la Bibliothèque patriarcale du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

phique de l'Orient. Il est en effet admissible « qu'en même temps qu'ils adhérèrent à la foi et au rite des Grecs, les Melkites qui leur empruntèrent leurs heures canoniques, leurs chants et *jusqu'à leur musique* » (1), aient reçu d'eux cet ancien système de notation. Ce serait donc bien improprement que l'application aux textes syriaques de ce système sémiographique des Grecs a été désignée sous le nom de notation de saint Ephrem (2).

Ce manuscrit contient les ménées de décembre (incomplet), janvier et février, plus des offices communs pour certaines classes de saints, des *stichéra*, *théotokia*, canons et *kathismata* en l'honneur de la sainte Vierge.

I. Fol. (1). كانون الاول. ܐܘ: ܕ ܡܪܝܡ ܐܢܬ. « Décembre, hymne 5. Sur *Tu es le médiateur* ».

Fol. (2). ܐܘ: ܘ ܕܒܡܪܡܐ ܕܡܬܬܝܗܒ ܠܢ ܡܠܟܐ ܕܡܫܝܚܐ. « Hymne 6. Sur *Lorsque dans l'abîme*. Gloire au Christ, le roi de notre race ».

Fol. (3). كانون ثاني. ܐܘ ܕ ܡܛ. ܗܘ ܢܛܥܬ ܒܒܝܬ ܐܠܗܐ ܐܒܐ ܩܕܝܫܐ. « Janvier. Kontakion. Ton VIII. Sur *Je suis venu de*. Tu as planté tes vertus dans la maison de Dieu, ô Père saint... » (Κοντάκιον. ἦχος πλ.δ΄. [τῇ ὑπερμάχῳ]. Πεφυτευμένος ἐν αὐλαῖς ταῖς τοῦ Κυρίου σου τὰς φανοτάτας ἀρετάς...). Ménées, 11 janvier. Saint Théodose (de Jérusalem) le Cénobiarque.

Suivent les hymnes 7-9, chacune de quatre strophes, puis l'*exapostilarion* ܐܬܬܝܩܪ « Ta mémoire brille aujourd'hui pareille au soleil... »

Le synaxaire, qui vient, dans les textes grecs, après le *Kontakion* et l'*Œchos* séparant le Canon entre la sixième et la septième ode, est toujours placé, dans notre manuscrit, à la suite de la neuvième ode et de l'exapostilarion. La rubrique et la leçon du synaxaire sont en arabe, aussi bien que les indications afférentes à la conclusion de l'office et aux pièces mobiles de la messe. Toutes ces parties, que nous offre régulièrement notre exemplaire, manquent souvent dans les *menaea* syriaques (Cf. Biblioth. nat., Catal. cité, p. 88). La leçon assignée à Théo-

(1) A. Amiaud, *La légende syriaque de saint Alexis*. Paris, 1889, p. LXXX.

(2) J. Thibaut, *Étude de musique byzantine*. Byzantinische Zeitschrift, 1898, VIII, 1, p. 145.

dose le Cénobiarque est mutilée après le début et dans ses dernières lignes.

A la suite : ܡܙܡܘܪ ܕܡܙܡܪ correspondant à l'indication grecque εἰς τοὺς Αἴνους ; puis l'indication de l'un des *stichira*.

Office de la Messe : القداس (εἰς τὴν λειτουργίαν) ::: ܡ. ܡܙܡܘܪ « Psaume. Ton IV » (προκείμενον. ἦχος βαρύς) ܡܙܡܘܪ ܕܐܝܬ ܠܗ ܫܘܒܚܐ (πάμος ἐναντίον Κυρίου). ܡܙܡܘܪ ܕܡܙܡܪ. ܡܙܡܘܪ ܕܡܙܡܪ. στίχος. τί ἀνταποδώσω τῷ Κυρίῳ). Le texte de l'épître, en arabe; l'alléluia avec son verset : ܐܠܠܘܝܐ. ܡ : ܐ : ܒܪܟܐ ܓܒܪܐ ܕܡܬܪܚܩ ܡܪܝܐ « Alléluia. Ton VI. Heureux l'homme qui craint le Seigneur ». Enfin le chant de la Communion : ܡܙܡܘܪ. ܟܝܢܘܢܝܩܘܢ (Κοινωνικόν. εἰς μνημόσυνον αἰώνιον ἔσται δίκαιος).

Les cinq jours suivants ne sont représentés que par l'indication, en arabe, de la fête :

« Le 12 » (en marge ܒ). « La martyre Ta[tienne] et le martyr... »

« Le 13. Le martyr St[ratonice] ».

« Le 14. Les Abbés mis à mort sur le mont Sinaï ».

« Le 15. Les saints abbés Paul [le Thébain] et Jean [Calybite] ».

« Le 16. Les Chaînes de saint Pierre » avec renvoi à la fête de ces Apôtres.

« Le 17. Notre Père Antoine le Grand ».

L'office du soir, صلاة المسا (ἑσπερινόν), est en arabe jusqu'aux *stichira*. Ceux que donne notre manuscrit sont différents de ceux des ménées grecques (Μηναῖον. Janvier. Éd. Venise, 1870, p. 131, 132). En outre, il ne s'en trouve que deux dans le texte syriaque, au lieu des cinq de l'office grec. Cette partie du manuscript est au surplus altérée par l'humidité. Le premier de ces *stichira* suit à la vérité le type modal de l'office grec : ::: ܚ ܗܝ ܕܡܙܡܪ ܕܗ (ἦχος δ'. Ὁ ἐξ ὑψίστου κληθείς), mais n'en reproduit pas le texte; l'autre ::: ܡ. ܡܙܡܘܪ « Ton IV. Strophe type », est à peu près la strophe ὁ χαρισμάτων (p. 132). La pièce suivante (Fol. 13) ܗ ܚ : ܐ : ܕ ܕܡܙܡܪ (ἦχος πλ. β'. Ὅστις πάτερ, εἰς πᾶσαν τὴν γῆν (p. 133) est notée musicalement en rouge.

L'office est continué par les trois lectures, en arabe, puis les idiomèles de la supplication طلبات (εἰς τὴν λιτήν. στιχηρὰ ἰδιόμελα). Le quatrième ܡܙܡܘܪ ܕܡܙܡܪ ܒܗܢ (fol. 18), noté de la même manière

que précédemment, est incomplet. Il est suivi d'une lacune. Les trente-six strophes de l'hymne qui vient à la suite ne sont pas représentées dans l'office grec. Après le kathisma, l'indication des versets et de l'évangile, en arabe, vient le canon, avec ses neufs odes au complet, sauf l'altération d'un feuillet du manuscrit, au cours de la troisième et de la quatrième. Ici, comme dans les autres offices, le *kontakion* précède immédiatement la septième ode; et le Synaxaire, en arabe, est relégué à la fin de l'office, après l'*exapostilarion*, dans lequel la mémoire de saint Antoine est réunie à celle de saint Athanase, qui est fêté le jour suivant.

« Le 18. Les patriarches d'Alexandrie, Athanase et Cyrille ».
« Le 19. Macaire d'Alexandrie, et (*sic*) Macaire l'Égyptien ».
« Le 20. Efthymios le Grand ». Le manuscript lui attribue le *stichiron* ܐܒܐ ܐܘܬܝܡܝܘ (πάτερ Εὐθύμιε, ὁ σὸς βίος) à demi illisible, ainsi que les feuillets suivants.

Le manuscrit reprend au cours de l'office de saint Grégoire le Théologien (25 janvier), au troisième des *stichira prosomia*, différents des strophes assignées dans l'office grec. Des trois lectures, en arabe, la première, tirée de Jérémie, remplace la leçon des Proverbes dans les ménées. Il y a seulement quatre stichira, pris de l'office grec, mais dans un autre ordre. L'ἀπολυτίκιον est désigné par le titre de tropaire ܛܪܘܦܐܪܝܘܢ. Le canon est celui de Théophane, sans l'intercalation du second, de Cosmas, qui rompt l'acrostiche. Le *kontakion* et le Synaxaire sont disposés comme ci-dessus.

Une nouvelle lacune nous conduit au milieu des *proéortia* de la fête de la Purification (2 février), qui suit l'office du Μέγα ἑσπερινόν, ܡܨܠܬܐ ܪܒܬܐ. Les variations dans la disposition ou même le texte des pièces sont justifiées par la note de l'éditeur des ménées grecques (Venise, 1870, p. 2, 3). Notre manuscrit contient pareillement pour troisième lecture une section d'Ézéchiel, que les éditions grecques ont supprimée : ἀντὶ τοῦ ἀνωτέρου ἀναγνώσματος [Ἡσαΐου], τὰ χειρόγραφα ἔχουσιν ἕτερον ἐκ τοῦ 43 καὶ 44 κεφαλαίου τῆς προφητείας τοῦ Ἰεζεκιήλ (ibid., p. 11). Suivent les idiomèles, réduits à quatre; puis, à son rang, un texte connu de nous, pour être passé, dès le IXe siècle, des ménées grecques à l'office latin. Nous voulons dire l'antienne *Adorna*. Cette pièce

nous servira d'exemple. On verra comment les traducteurs syriens ont satisfait à leur tâche. Sans doute, il était impossible, dans cette langue, de garder à la fois le sens, le nombre des syllabes, les accents et les divisions stichiques. Aussi n'y a-t-il pas de « parité rigoureuse entre les schémas grecs et les odes syriennes » (1). Les traducteurs latins ont pu suivre de plus près la lettre du texte original, en s'abstenant de toute paraphrase, et sauvegarder ainsi la mélodie musicale. Pourtant, dans la citation qui va suivre, les incises sont en nombre égal à celles du cantique grec et le compte des syllabes de chacune d'elles se trouve être, grâce à la paraphrase, sensiblement le même dans les deux textes, ce qui garantirait le fait de l'emprunt mélodique.

حف :ا:

ܙܚܐ ܘܐܬܟܠ ܟܠܗ ܕܢܦܩܢܝܢ ܠܘ ܡܫܝܚܐ ܙܒܢܝ. (12)

ܡܪܝܡ ܕܬܘܠܕܬܐ ܕܡܫܟܢܝܢ ܕܚܕܝܐ ܫܠܝܐ ܡܪܝܡ. (11)

ܡܐܝܟ ܡܚܘܝܐ ܕܒܙܝܬܐ ܕܚܕܝܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܠܡܠܟܐ ܕܒܥܠܡܐ. (15)

ܗܘܝ ܢܝܚ ܕܩܝܡܐ ܕܢܩܘܡܐ ܕܚܝܘܬܐ ܠܫܡܝܢ. (13)

ܗܘܝ ܠܚܢܐ ܠܟܠ ܕܝܢ ܕܐܢܫܐ ܕܡܫܝܚܐ ܒܥܡܘܕܐ. (13)

ܚܢܢ ܢܝܚ ܒܝܕܘܗܝ ܕܐܢܫܐ ܕܩܫܝܫܐ. (9)

ܒܗܢܐ ܗܘܝ ܕܠܐ ܢܒܥܝܢ ܚܕܬܐ ܒܝ ܡܪܝܡ ܕܪܘܚܐ. (14)

ܗܘ ܕܒ ܩܒܠܗ ܡܫܝܚܐ ܕܠܐ ܒܬܘܠܬܐ ܩܪܝܢܢ. (12)

ܡܕܡ ܕܗܘܐ ܩܐܡܬ ܟܝܢܐ ܕܒܝܕܝܗ ܕܢܝܚ ܐܢܫܐ ܡܢܐ ܒܥܢܢܐ ܐܝܟܐ ܩܕܝܫܐ (22)

ܩܪܝܢ ܒܩܠܗ ܚܕܐ ܚܕܝܐ ÷ (7)

TRADUCTION.

« TON VII ».

« Dispose et prépare ton lit nuptial, ô glorieuse Sion. Sors à sa rencontre et reçois le Roi, l'Époux, le Christ. Salue Marie, la Vierge, qui est la porte du ciel : car elle a été montrée, dans un prodige, comme étant le trône des chérubins. Elle porte aussi celui qui est le Roi de gloire. La Vierge est la nuée lumineuse, lorsque, créature (matière), elle porte en ses bras le fils qui existait avant les luminaires; Siméon le recevant en ses bras sacrés, cria et proclama aux nations : Celui-ci est le Seigneur des vivants comme des morts et le Sauveur du monde entier. »

Nous donnons, afin de permettre la comparaison, le texte

(1) Amiaud, l. cit.

grec de l'idiomèle de Cosmas, et, à la suite, la version latine, moins exacte et moins complète.

κατακόσμησον τὸν νυμφῶνά σου Σιών· (12)
καὶ ὑπόδεξαι τὸν βασιλέα Χριστόν· (11)
ἄσπασαι τὴν Μαριὰμ τὴν ἐπουράνιον πύλην· (15)
αὕτη γὰρ θρόνος χερουβικὸς ἀνεδείχθη· (13)
αὕτη βαστάζει τὸν βασιλέα τῆς δόξης· (13)
νεφέλη φωτὸς ὑπάρχει ἡ παρθένος· (12)
φεροῦσα ἐν σαρκὶ υἱὸν πρὸ ἑωσφόρου· (13)
ὃν λαβὼν Συμεὼν ἐν ἀγκάλαις αὐτοῦ, (12)
ἐκήρυξε λαοῖς δεσπότην αὐτὸν εἶναι ζωῆς καὶ τοῦ θανάτου, (20)
καὶ σωτῆρα τοῦ κόσμου. (7)

Adorna thalamum tuum, Sion, et suscipe Regem Christum : amplectere Mariam, quæ est cælestis porta; ipsa enim portat Regem gloriæ novi luminis. Substitit Virgo, adducens manibus Filium ante luciferum genitum; quem accipiens Simeon in ulnas suas, prædicavit populis Dominum eum esse vitæ et mortis, et Salvatorem mundi.

L'office du matin de la même fête débute par ثاوس كيريوس (Θεὸς κύριος) et les trois *kathismata*. Après une lacune, vient le canon, avec son εἱρμός, ܗܝܪܡܘܣ. Mais les *megalynaria* de la neuvième ode, composés, dans l'office grec, par alphabétisme, sur Θεοτόκε ἡ ἐλπίς, sont remplacés ici par une autre hymne heptasyllabique, de treize strophes, et l'hirmus de l'ode est intercalé entre les deux premières strophes de ce chant.

« Le 3. Siméon le Juste ».
« Le 4. Isidore [de Péluse] ».
« Le 5. Sainte Agathe ».
« Le 6. Saint Julien d'Emèse ».

Trois idiomèles et le canon intégral représentent ici l'office que le ménæon byzantin a remplacé par celui de Bucolus, évêque de Smyrne.

Suit la simple nomenclature des offices des jours suivants jusqu'au 23, savoir : Parthénius l'évêque, Théodore le Général, Nicéphore, Caralampios, Blaise, Mélèce, Onésime, Pamphile Théodore, Leontius (sic), pape de Rome, Philémon, Léon, évê-

que de Catane, Eustache, patriarche d'Antioche, Thomas, patriarche de Constantinople, Polycarpe le martyr.

« Le 24. Invention de la tête de saint Jean-Baptiste ». Cette fête est pourvue d'un office complet, dans la même disposition que les fêtes décrites précédemment, et donnant lieu aux mêmes remarques.

« Le 25. Tarasius, le Patriarche ».

« Le 26. Porphyre, l'Évêque ».

« Le 27. Procope, le Martyr ».

« Le 28. Kasianos ».

Cette première partie du livre se termine par une rubrique relative à la célébration de ces offices en temps de carême.

II. Prosomia et Canons وايضا نكتب بروصوميا وقوانين.

1° Pour un Apôtre. *Stichira*, canon et *exapostilarion*.

2° ܡܘܡܐ ܕܢܒܝܐ, Ἀκολουθία d'un Prophète. Même ordre que le précédent. Lacune au cours de la septième hymne du canon (fol. 139, 140).

3° Office de plusieurs martyrs. Le dernier des *stichira* ܐܬܘ ܟܠܗܘܢ ܣܦܝܪܬܐ ܕܒܪܝܬܐ, « Venez, ô toutes les extrémités de la création », est noté en noir (fol. 144).

4° Office d'un seul martyr. Notation, en noir, du dernier des stichira, ܗܘܡܐ ܕܟܠܗ ܐܪܥܐ ܕܫܡܝܐ. « Aujourd'hui toute la terre » (fol. 155).

5° Office d'un Pontife martyr.

6° Office d'un Pontife. Lacune à la fin de la neuvième hymne.

7° [Office d'un martyr]. En marge : شاهدة. Débute au milieu de l'avant-dernier des *stichira*.

8° Office des Justes.

9° Office d'un solitaire ترتيب لاحد السياح المتوحدين. Le dernier des *stichira* est en double, et l'un et l'autre sont notés en noir. Le premier est le même texte que la pièce notée du feuillet 13, ܐܝ ܕܐܝ ܫܡܝܐ (Ὅστις πάσῃ), mais les signes musicaux sont en partie différents, bien que le ton indiqué (le sixième) soit le même pour les deux. La strophe de rechange ܐܢܬ ܕܐ : ܟ : ܐ ܕܡܘܡܐ ܕܢܝܚܐ est prise pareillement de l'office de saint Antoine (ἦχος πλ. δ'. [Συκεώτου]. Τῶν μοναστῶν τὰ πλήθη. Ménées. Janvier, p. 134). Le nom propre a été remplacé par l'indéterminé ܕܐ.

III. Épîtres et Évangiles pour diverses fêtes, en arabe (fol. 214-219).

IV. Hymnes pour le jour de la Procession du Saint-Sacrement ترنيمة ليوم على تزييح الجسد.

V. *Stichira* et *theotokia*, canon et *kathismata* en l'honneur de la Mère de Dieu.

VI. Autre canon en l'honneur de la Mère de Dieu. Les odes sont ainsi numérotées ܩܠ [ܬܫܝܥܝܐ]: ܓ: ܩܠ: ܕ: ܩܠ: ܓ: ܩܠ: ܕ: ܩܠ: ܗ:. Le texte s'arrête après la première strophe de cette dernière. Les derniers feuillets (247, 248) sont mutilés.

c) Hirmologe. Manuscrit sur papier, non paginé (19/12 m.), rouge et noir, incomplet du commencement et de la fin. Cote يو (16). Ce livre donne le texte intégral des hirmus dont nous n'avons vu, dans le manuscrit qui précède, que l'indication abrégée.

Fol. (9). ܩܠ: ܕ: ܐܝܪܡܘܣ. ܐܬܝܬ ܠܥܠܡܐ ܡܢ ܒܬܘ[ܠܬܐ] ܠܐ ܐܝܟ ܐܝܙܓܕܐ ܘܠܐ ܐܝܟ ܡܠܐܟܐ ܐܠܐ ܐܝܟ ܡܪܝܐ ܡܫܒܚܐ. « Ode 4. Hirmus. Tu es venu en ce monde, [né] d'une vierge, non comme un messager ou un ange, mais comme le Seigneur glorieux ».

Fol. (10). ܐܚܪܢܐ. ܫܡܥ ܩܠܟ ܗܘܐ ܡܪܐ ܟܠ ܐܝܙܓܕܐ ܕܩܪܝܬ. « Autre. Il a entendu ta voix, Seigneur de toutes choses, le messager que tu as appelé ».

Fol. (18). ܩܠ: ܗ: ܐܝܪܡܘܣ. ܡܨܥܝܐ ܐܢܬ ܕܐܠܗܐ ܘܕܒܢܝܢܫܐ ܡܫܝ[ܚܐ] ܐܠܗܐ. « Ode 5. Hirmus. Tu es le médiateur entre Dieu et les hommes, ô Christ, Dieu ».

Fol. (25). ܩܠ: ܘ: ܐܝܪܡܘܣ. ܒ ܥܘܡܩܐ ܕܚܛܗܐ ܟܕ ܡܬܛܒܥ ܐܢܐ. ܠܫܘܠܝܗ ܠܐ ܡܫܟܚ ܐܢܐ. « Ode 6. Hirmus. Toujours plongé dans l'abîme de l'iniquité, je n'en trouve pas le fond ».

Fol. (30). ܩܠ: ܙ: ܐܝܪܡܘܣ. ܦܘܩܕܢܐ ܗܘ ܕܚܕܬܐ ܕܠܘܩܒܠ ܐܠܗܐ. « Ode 7. Hirmus. Ce commandement nouveau contre Dieu ».

Fol. (36). ܩܠ: ܚ: ܐܝܪܡܘܣ. ܐܬܘܢܐ ܒܪܡ ܒܐ[...] ܒܐܪܥܐ ܕܟܠܕܝܐ. « Ode 8. Hirmus. La fournaise... dans le pays des Chaldéens ».

Fol. (41). ܩܠ: ܛ: ܐܝܪܡܘܣ. ܒܪܐ ܕܝܠܝܕ ܕܠܐ ܫܘܪܝܐ ܐܠܗܐ ܡܪܝܐ ܘܒܪܢܫܐ. « Ode 9. Hirmus. Fils engendré sans commencement, Dieu, Seigneur et homme ».

Fol. (53). الثلاثا القيامة. ܩܠ: ܐ: ܩ: ܓ: ܐܝܪܡܘܣ. ܒܬܠܬܐ ܕܩܝܡܬܐ ܡܫܒܚܐ. « Le mardi de la Résurrection. Ode 1. Ton III. Hirmus.

Au travers de la mer, divisée par la baguette que Moyse avait dans sa main ».

Fol. (89). قطابسيا القيمة المقدس. ܩܠ: ܐ: ܩ: ܐ: ܐܝܪܡܘܣ. ܬܗܘܡܐ ܗܘ ܪܒܐ. « *Katabasia* pour la sainte Résurrection. Ode I. Ton I. Hirmus. Ce grand abîme ».

Fol. (165). قطابسيا. ܩܛܒܣܝܐ ܠܩܝܡܬܐ. ܩ: ܗ: ܩܠ: ܐ: ܐܝܪܡܘܣ. ܦܪ̈ܫܐ ܥܡ ܡܪ̈ܟܒܬܗܘܢ ܒܓܘ ܝܡܐ ܕܣܘܦ. « *Katabasia* pour la Résurrection. Ton V. Ode I. Hirmus. Les cavaliers avec leurs chars au milieu de la mer de Suph ».

Fol. (189). قطابسيا القيامة الاحد السادس. ܩܠ: ܐ: ܐܝܪܡܘܣ. ܐܝܟ ܕܒܝܒܫܬܐ ܠܬܗܘܡܐ ܗܠܟ ܥܡܐ ܦܪܝܩܐ. « *Katabasia* de la Résurrection. Le sixième jour. Ode I. Hirmus. Le peuple racheté marcha sur l'abîme comme sur la terre sèche ».

Fol. (248). ܩܛܒܣܝܐ ܠܩܝܡܬܐ. ܩ: ܚ: ܩܠ: ܐ: ܠܦܪܥܘܢ ܕܗܘ ܡܙܝܢ ܒܡܪܟܒܬܗ. *Katabasia* pour la Résurrection. Ton VIII. Ode I. Pharaon armé sur son char ».

Le texte s'arrête après le début de la neuvième strophe de cette première ode.

d) Beyt-gazo, ou Trésor de prières (Bréviaire du rite jacobite), contenant les prières communes, celles du *Magnificat* et des Vigiles, les supplications [rythmées], les hymnes de diverses sortes, ܟܬܒܐ ܕܒܝܬ ܓܙܐ. ܐܘܨܪܐ ܕܩܠ̈ܐ ܫܚܝ̈ܡܐ ܘܡܘܬ̈ܒܐ ܘܥܝܪ̈ܐ ܘܬܟܫ̈ܦܬܐ ܘܩܠ̈ܝܬܐ ܘܡܕܪ̈ܫܐ ܘܬܘܪ̈ܓܡܐ ܘܦܓܥ̈ܐ ܘܡܥܢ̈ܝܬܐ ܘܩܬܝܣܡܛܐܘܣ ܀

I° Offices pour les six jours fériaux :

a. Office du lundi aux vêpres (fol. 4). Invitatoire de l'office de nuit, ܡܥܝܪܢܐ ܕܠܠܝܐ (fol. 13). Prière du *Magnificat*, ܨܠܘܬܐ ܕܡܘܥܕܐ (fol. 15). Office du matin, ܨܠܘܬܐ ܕܨܦܪܐ (fol. 21).

b. Office du mardi aux vêpres (fol. 32). Office de la nuit (fol. 39). Hymnes de l'office du matin, ܫܚܝܡܐ ܕܨܦܪܐ (fol. 41).

c. Office du mercredi (fol. 50).

d. Office du jeudi, ܬܫܡܫܬܐ ܕܚܡܫܒܫܒܐ (fol. 71).

e. Office du vendredi (fol. 91).

f. Office du samedi (fol. 113).

Les offices des six jours de la semaine sont divisés en trois parties principales : les vêpres, ܪܡܫܐ ou ܢܓܗ, le nocturne, comportant, après l'hymne appelée ܡܥܝܪܢܐ, « excitatoire », plusieurs ܩܘܡ̈ܐ

« stations » (καθίσματα); enfin l'office du matin, ܩܕܡܝܐ. Cf. Bibliothèque nationale. Fonds syriaque, nos 145-150. La même disposition a fait le fonds de la rédaction romaine du Bréviaire férial à l'usage des Syriens unis. Fauste Naironi fut chargé de l'examen de ce bréviaire et approuva l'impression de l'édition donnée en 1696. Comme le *Beyt-gazo* syrien ne contient pas d'office pour le dimanche, celui-ci faisait défaut dans cette première édition. On récitait en sa place l'office du mercredi, qui était dit ainsi deux fois dans la semaine. Lorsqu'il fut question de donner une seconde édition du Bréviaire syrien, on suppléa à cette grave lacune de la première par un office dominical extrait d'un manuscrit complet des offices syriens, écrit en 1744, sous Benoît XIV, et approuvé dès lors par le cardinal Antonelli, en vue d'un usage ultérieur. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la Propagande. La seconde édition parut en 1787 (1) avec l'approbation d'Élias Fadhalla, prêtre syrien, de Diarbekr. Selon l'ancien usage des Syriens, l'office du dimanche venait à la suite de l'office du samedi. Cet ordre a été renversé dans l'édition de 1853, qui débute par l'office dominical (2).

2. Hymnes communes du *Magnificat* disposées en huit séries, suivant l'ordre, sans doute, des tons du chant ecclésiastique, ܩܢܘܢܐ ܕܡܙܡܪܐ ܕܡܪܝܡ ܐܝܟ ܕܡܙܡܪ ܕܡܪܝܡ ܐܝܟ (sic) (fol. 135).

Ces pièces et les suivantes se retrouvent, à part quelques différences dans le nombre et la disposition, dans les manuscrits catalogués du *Beyt-gazo*.

3. Chants des Vigiles, ܩܘܢܐ ܕܡܙܡܪ ܒܠܝܠܝܐ ܐܝܟ ܕܠܐ ܫܡܫ (fol. 191) (Cf. Assémani. Catal. mss. Bibl. Vatic. 11, 405).

4. Hymnes dites ܐܬܦܬܚܐ (fol. 243), que l'on attribue à Rabbula d'Édesse dans quelques manuscrits.

5. Chants appelés ܫܒܚܐ (fol. 274); peut-être, comme l'εὐχή

(1) Breviarium feriale syriacum SS. Ephrem et Iacob Syrorum, iuxta ritum eiusdem nationis, a feria ij usque ad sabbathum, iuxta exemplum editum anno mdcxcvi, typis Sac. Congr. de Propaganda Fide. Nunc accedit Officium dominicale. Romae, mdcclxxxvj. Typis S. C. de P. F.

(2) Officium feriale iuxta ritum Ecclesiæ Syrorum. S. Congr. de Propaganda fide iussu editum. Romæ, 1853. Ce Bréviaire avait été approuvé par le Patriarche Gérawé, le 20 octobre 1844.

μυστικῶς des Grecs, parce qu'on les disait à voix basse. Cf. Payne Smith, Thesaurus syr., p. 751.

6. Supplications suivant le mètre de Jacques de Sarug (en vers dodécasyllabiques), ܐܬܐ ܕܡܪ ܝܥܩܘܒ ܡܪܝܐ ܕܥܠ ܟܠܗܘܢ ܡܫܐܠܬܐ ܕܡܫܟܚܢܐ (fol. 279).

7. Supplication suivant le mètre de saint Éphrem (en vers de sept syllabes), pour la pénitence, ܐܬܐ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܕܥܠ ܚܛܝܬܐ (fol. 288).

8. Ordre des hymnes ܫܚܝܬܐ, que l'on appelle aussi supplications de Mar Jacques, ܐܬܐ ܕܫܚܝܬܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܕܡܫܬܡܫܢܝܢ ܕܫܚܝܬܐ ܕܡܪ ܝܥܩܘܒ (fol. 290).

9. Versets d'avant l'Évangile, ܐܬܐ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܕܩܕܡ ܐܘܢܓܠܝܘܢ (fol. 300).

10. Hymnes appelées *Madrosche* de saint Ephrem, divisées en 58 ܡܕܪܫܐ : ܐܬܐ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܕܡܫܬܡܫܢܝܢ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܚܝܬܐ ܕܡܪ ܝܥܩܘܒ (fol. 302). Cf. Bibl. nat. Syr. 148, 6°. Cat. p. 108.

11. Les καθίσματα pour les fêtes, ܕܩܝܛܐ ܕܥܠ ܥܕܢܐ (fol. 326). On a rayé (fol. 331-334) la *sugita* de la révélation de Joseph, ܐܬܐ ܕܪܙܐ ܕܝܘܣܦ ; fol. 360-363 en blanc.

12. Office du diacre (en carchouni), ܡܕܝ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܐܝܟ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܚܝܬܐ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܚܝܬܐ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܚܝܬܐ (fol. 364).

13. Leçons des Épîtres de saint Paul, ܐܬܐ ܕܡܪ ܦܘܠܘܣ ܫܠܝܚܐ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܚܝܬܐ ܕܡܪ ܦܘܠܘܣ ܫܠܝܚܐ (fol. 376).

Fol. 383 en blanc.

14. Indications relatives au calendrier pour les douze mois de l'année (en carchouni). Fol. 384.

Manuscrit sur papier en fort bon état de conservation. Non paginé.

L'écriture, en caractères jacobites, est soignée. Les pages (15/11 cm.), encadrées de rouge et de vert, sont de 25 lignes. Le folio 1 porte une miniature, représentant le Christ terrassant un squelette. Au fol. suivant, la Vierge et l'enfant Jésus ayant une sorte de scapulaire. Légende (en carchouni) :

ܡܪܝܡ ܐܡܐ ܕܡܪܝܡ ܐܠܗܝܬܐ ܕܥܡ ܒܪܗ ܕܥܠ ܐܝܟܘܢ ܕܡܪܝ ܐܠܗ ܐܝܟ ܕܡܪ ܝܥܩܘܒ ܐܝܟ

Au fol. 325, miniature de saint Pierre et saint Paul.

Deux notes finales nous apprennent que ce livre fut écrit sous le Seigneur Patriarche Ignace-Pierre et le Seigneur évêque Denys Rezaq-Allah, d'Alep, au mois d'Adar (mars) de l'an 2001 des Grecs (1690), fol. 387; — et qu'il fut acheté par Michel, fils du Schammas (diacre) Na'amtallah; plus tard par le Schammas Stefan, fils de Georges, l'an 2074 (1763).

e) Rituel d'ordination, suivant le rite syrien, en syriaque et carchouni. In-4° papier; non paginé.

Fol. (1) verso. ܒܫܡܐ ܕܐܒܐ ܘܒܪܐ ... ܢܫܪܝܘܢ ܡܬܚܝܢ ܗܠܝܢܐ ܕܝܥܩܘܒ ܡܪܝ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܡܝܦܪܬ. « Au nom du Père... Nous commençons par écrire l'Homologie composée par le glorieux saint Mar Jacques, évêque de la ville de Maïphéracte » (cf. Bibliothèque Nationale. Fonds syriaque, n° 110, 9° Catalogue, p. 68).

Lacune après le premier feuillet.

Fol. (4) recto. A l'énumération des saints Ignace, Denys, Jules, Athanase, Basile, Grégoire, Jean, Cyrille, on a ajouté en marge, ܣܘܝܪܘܣ ܘܕܝܣܩܘܪܘܣ : « Sever[i]us et Dioscore », et raturé à demi dans le texte ܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܘܡܪܝ ܝܥܩܘܒ, « Mar Ephrem et Mar Jacques ».

Fol. (7) recto. Ordination des diacres. A la suite de celle-ci on indique qu'il ne convient pas d'ordonner des prêtres et des diacres dans une même cérémonie : ܟܕ ܡܬܩܪܒ ܬܪܝܢ ܫܡܫܐ [ܘܩܫܝܫܐ] ܚܕ ܒܚܕ ܙܒܢܐ ܠܐ ܢܣܝܡ.

Fol. (13) recto. Des ratures dans le texte et des notes marginales, au fol. (18) recto, montrent l'usage pratique qu'on a fait de ce manuscrit.

Fol. (21) recto. ܨܠܘܬܐ ܕܡܫܚܐ ܕܙܝܬܐ ܕܡܬܬܩܢܢ « Prière pour l'huile du saint chrême qui sert aux onctions ». La rubrique qui suit indique que l'on prend de pure huile d'olive. L'un des prêtres l'apporte à l'évêque, qui prononce les prières en faisant le signe de la croix sur cette huile. On l'emploiera pour l'onction du baptême avant l'immersion. Suit un canon ecclésiastique, sous le nom de saint Ephrem, décrétant des peines contre le prêtre qui se servirait de la même huile pour l'onction des malades. S'il n'y a pas de consécration du chrême, ܡܕܝܢ, et que l'évêque veuille consacrer l'huile sainte, il le fera le mercredi du milieu du carême.

Fol. (21) verso. Prières de la consécration de l'huile.

Fol. (25) verso. Ordination des archiprêtres, ܪܫܝܬܐ, métropolitains et évêques.

Au fol. (17) verso, on trouve le plan de la disposition de l'autel que l'on doit consacrer.

Fol. (18) recto. Consécration des autels « qui se célèbre après l'office du matin ».

Fol. (63) verso. Plan de la table d'autel.

Fol. (74) verso. Vêture des religieuses.

Fol. (105) verso. Consécration du chrême ܡܘܪܝܐ, Les versets du psaume sont séparés alternativement par les lettres ܐ. ܒ. ܓ. indiquant une division exceptionnelle en trois chœurs.

Fol. (160) recto. ܡܟܡܠ ܠܚܡܐ ܕܡܘܪܝܐ ܕܡܪܝ ܒܐܣܝܠܝܘܣ ܦܛܪܝܪܟܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܗܘ ܡܫܝܚܐ ܕܒܝܬ ܚܢܢܐ ܕܡܪܝ ܡܪܝ ܒܪܣܘܡܐ ܦܪܩܠܝܛܐ ܕܒܝܬ ܡܘܨܠ. ܗܘ ܟܬܒܐ ܕܡܪܝ ܐܝܠܝܐ ܕܒܝܬ ܡܘܨܠ... ܒܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܡܐܬܝܢ ܕܝܘܢܝܐ ܒܝܪܚ ܢܝܣܢ ܒܕܝܪܐ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܢܝܢܘܐ.

« Fin de l'office de la consécration du chrême divin, complète, parfaite et régulière, telle que nous l'avons trouvée dans la maison des saints, [de] Notre père Mar Basilios, Patriarche de l'Orient, qui est Barsauma le libérateur, au pays de Mossoul... Ce livre a été écrit dans le monastère de saint Jean, l'an 1903 des Grecs (1592), au mois de Nisan (mars) ».

Les feuilles de garde et la couverture intérieure du manuscrit contiennent une nomenclature d'ordinands.

« L'Esprit-Saint a sacré Jacques.	ܐܫܬܠ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ [ܠ]ܝܥܩܘܒ ܫܠܝܚܐ
L'Esprit-Saint a sacré Manuphar...	ܐܫܬܠ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܡܢܘܦܪ. ܡܛܪܦܘܠܝܛܐ
— — Georges.	— — ܓܝܘܪܓܝ
— — Emmanuel.	— — ܥܡܡܢܘܐܝܠ
— — Bedros.	— — ܦܛܪܘܣ
L'Esprit-Saint a sacré Théodore, diacre de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Édesse.	— — ܬܐܘܕܘܪ ܡܫܡܫܐ [ܕ]ܥܕܬܐ ܕܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܘܡܪܝ ܦܠܛܝܘܣ ܒܐܕܣܐ ܩ
L'Esprit-Saint a sacré Isaïe, prêtre du siège de Za'pharan, l'année 1905 (1594).	— — ܐܫܥܝܐ ܩܫܝܫܐ ܕܥܪܬܐ ܕܙܦܪܢ ܒܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܡܐܬܝܢ ܩ
L'Esprit-Saint a sacré Ebednura, prêtre de l'église Saint-Georges du château d'Atta. (V. ci-dessus, p. 152.)	— — ܥܒܕܢܘܪ ܩܫܝܫܐ ܕܥܬܐ ܕܓܝܘܪܓܝ ܒܐܬܐ ܐܠܐ ܩ
L'Esprit-Saint a sacré Abdallah, diacre de l'église Saint-Thomas, l'année 1905.	— — ܥܒܕܐܠܐ ܫܡܫܐ ܕܥܕܬܐ ܕܬܐܘܡܐ ܒܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܡܐܬܝܢ ܩ

L'Esprit-Saint a sacré Schahalad, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, à Amid, l'année 1906.

— — ܫܗܠܕ ܩܫܝܫܐ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܕܒܐܡܝܕ ܫܢܬ ܐܨܘ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Samuel, prêtre de la sainte église du siège de Za'pharan, la même année.

— — ܫܡܘܐܝܠ ܩܫ̄ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܟܘܪܣܝܐ ܕܙܥܦܪܢ ܒܗ ܒܫܢܬܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Marga, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, la même année.

— — ܡܪܓܐ ܩܫ̄ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܡܪܝܡ ܒܗ ܒܗ ܒܫܢܬܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Anastase, diacre de la même église de la Mère de Dieu.

— — ܐܢܣܛܣܝܣ ܡܫܡܫܢܐ ܠܗ ܒܗ ܠܗ ܥܕܬܐ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Élie, diacre de la sainte église du siège de Za'pharan.

— — ܐܠܝܐ ܡܫܡܫ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܟܘܪܣܝܐ ܕܙܥܦܪܢ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Halalma... de la sainte église de la Mère de Dieu, à Alep, l'année 1909 (1598), par les mains de Basile.

— — ܗܠܠܡܐ[ ]ܠ[ ] ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܕܚܠܒ ܫܢܬ ܐܨܛ ܒܐܝܕܝ ܒܣܝܠܝܘܣ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Jacques, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, à Alep.

— — ܝܥܩܘܒ ܡܫܡܫ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܕܚܠܒ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Thomas, diacre de la sainte église de Saint-Georges du château d'Atta, l'année 1904 (?) des Grecs (1593).

† ܐܬܡܢܝ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܠܬܐܘܡܐ ܡܫܡܫܢܐ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܡܪܝ ܓܘܪܓܝܣ ܕܒܩܠܥܐ ܕܥܛܐ ܕܝܘܢܝܐ ܫܢܬ ܐܨ[ܕ] ܗܘ.

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée.

— — ܚܢܐ ܩܫܝܫܐ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܕܒܒܪܘܐ ܡܕܝܢܬܐ

L'Esprit-Saint a sacré Kand... l'année 1906 (1595).

ܡܢ ܒܗ ܫܢܬ ܐܨܘ. ܐܬܡܢܝ ܪܘܚܐ ܩܢܕ

(avant-dernier feuillet-verso).

L'Esprit-Saint a sacré Murad, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, à Bérée, par les mains de Denys, l'humble, l'année 1909 (1598).

ܡܘܪܕ ܡܫܡܫܢܐ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܡܪܝܡ ܕܒܒܪܘܐ ܒܐܝܕܝ ܕܝܘܢܘܣܝܘܣ ܡܚܝܠܐ ܒܫܢܬ ܐܨܛ.

A été élevé du degré des prêtres au degré de (chorévêque) Fathallah, de la sainte église de la Mère de Dieu à Bérée, la ville forte de Phénicie (Alep).

※ † ܘܐܬܥܠܝ ܡܢ ܕܪܓܐ ܕܩܫܝܫܘܬܐ ܠܕܪܓܐ ܕܟܘܪܝܦܝܣܩܘܦܐ (sic) ܦܬܚܠܠܗ ܠܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܝܠܕܬ ܐܠܗܐ ܕܒܒܪܘܐ ܡܕܝܢܬܐ ܚܣܝܢܬܐ ܕܦܘܢܝܩܝ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Elian, diacre de la sainte église de la Mère de

† ܐܬܡܢܝ ܪܘܚܐ ܩܕ̄ ܐܠܝܢ ܡܫܡܫ ܠܥܕܬܐ ܩܕ̄

Dieu, l'année 1934 des Grecs (1623).

L'Esprit-Saint a sacré Pharhat, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu de Phénicie (Homs ou Alep), l'année 1934 des Grecs, par les mains de Denys.

L'Esprit-Saint a sacré Matlub, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée (Alep), par les mains de Mar Denys, l'humble.

L'Esprit-Saint a sacré Na'amtallah, pour la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, à Bérée, l'année 1935 des Grecs (1624).

L'Esprit-Saint a sacré Georges, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée, par les mains de Mar Denys, l'humble métropolite.

L'Esprit-Saint a sacré Antus, diacre de la sainte église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre de la même église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Saphar, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, d'Amid.

L'Esprit-Saint a sacré Saliba, diacre de la même église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré David, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré le diacre Mina, pour la sainte église de Saint-Georges, au village du château d'Atta, l'année 1906 (1595).

L'Esprit-Saint a sacré le diacre Joseph, pour la même église, l'année 1906 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, dia-

cre de la sainte église de Sainte-Schamuni, l'année...

L'Esprit-Saint a sacré Paul, diacre du saint monastère de Mar Abhai, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre du saint monastère...

L'Esprit-Saint a sacré Hu..., diacre de la sainte église des Quarante Martyrs.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de la sainte église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église de Mar Thomas, l'année...

L'Esprit-Saint a sacré Simon, sous-diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Dhakrallah, sous-diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie, la même [année]. Amen.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Fradjallah, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Halabia, diacre de la sainte église de..., l'année 1951 (1640).

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église...

L'Esprit-Saint a sacré Joseph, diacre de la sainte église. Amen.

L'Esprit-Saint a sacré Musa, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Ibrahim, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Joachim, de l'église...

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, de l'église...

L'Esprit-Saint a sacré Élie, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Michel, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Ibrahim, diacre de la même église.

(marge inférieure).

(sic)

(en addition au bas de la page)

L'Esprit-Saint a sacré Georges, diacre de l'église.
Georges, diacre de l'église.
Schahadu..., diacre de l'église.

(dernier feuillet-recto)

L'Esprit-Saint a sacré... Abdallah, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, par les mains de l'humble Mar Denys, dans la ville de Bérée. Dieu le rende parfait !

Avec lui Zamin, l'année 1951.. des Grecs trompeurs (1640).

L'Esprit-Saint a sacré Schahadah, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Jabé, prêtre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu de Beit Kudida (Bakhudeyda), l'année 1963 (1652).

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, prêtre des saints Quarante Martyrs.

L'Esprit-Saint a sacré Jean, sous-

diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Jean (ʿAzam), diacre de la sainte église de la Mère de Dieu de la ville de Phénicie, par les mains de Denys, d'Alep, l'année 1974 des Grecs (1663).

L'Esprit-Saint a sacré Daoud, diacre de la sainte église de Mar Kuriakis, par les mains de Denys.

L'Esprit-Saint a sacré Naʿmeh, diacre saint de l'église des Quarante Martyrs, d'Amid, [ville] forte dans le Seigneur.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulkarim de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Abdallaha, prêtre de l'église d'Édesse, l'année 1976 des Grecs (1665).

L'Esprit-Saint a sacré Siméon..., de l'église d'Amid.

L'Esprit-Saint a sacré Barsawm, diacre de la sainte église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans la ville d'Edesse, par les mains de Sévérius, métropolite d'Édesse, qui est Élie, l'année 2045 des Grecs (1734).

L'Esprit-Saint a sacré Ephrem..., de l'église des Saints Pierre et Paul, par les mains du métropolite Élie, l'année 2045 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, par les mains du métropolite Élie, 2045.

L'Esprit-Saint a sacré Barsawm, diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, par les mains de...

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre, par les mains du métropolite Élie, l'année 2045 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Ephrem,

ܒܟܝܐ ܐܝܠܝܐ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܒܟܝܐ ܐܝܠܝܐ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪܝܡ ܕܒܝܬ ܦܢܝܩܝܐ ܕܒܝܕ ܡܪܝ ܕܢܝܣ ܕܚܠܒ ܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥܝܢ ܕܝܘܢܝܐ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܕܘܝܕ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪ[ܩ]ܘ[ܣ]ܝܐ ܕ[ܒ]ܝܬ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܕ ܡܪܝ ܕܢܝܣ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܢܥܡܗ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪܝ ܐܝܠܝܐ ܕܥܡܝܕ ܕ[ܐ]ܬܬܝܐ ܒܡܪܝܐ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܥܒܕܠܟܪܝܡ ܕܥܕܬܐ ܗܕܐ ܕܥܕܬܐ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܥܒܕܐ[ܠ]ܐ ܕ[ܩ]ܫܝܫܐ ܕܥܕܬܐ ܕ[ܐ]ܪܗܐ ܕ[ܐ]ܕܬܐ.

— — [ ] ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܫܡܥܘܢ ܕ[ܐ]ܡܝܕ.

ܟܣܝܬܐ ܕܓܘܐ (couverture intérieure) ܕܒܝܬ ܩܕܝܫܐ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪܝ ܦܛܪܘܣ ܕܒܝܬ ܫܠܝܡܘܢ ܘܦܘܠܘܣ ܕܐܬܪܐ ܕܐܕܬܐ ܕܐܝܠܝܐ ܕܗܘ ܐܝܠܝܐ ܡܛܪܦܘܠܝܛܐ ܕܐܕܬܐ ܕܗܘ ܗܘ ܐܝܠܝܐ ܕܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥܝܢ ܕܝܘܢܝܐ. ܗܢ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪܝܡ (sic).

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܐܦܪܝܡ ܕܥܕܬܐ ܕܒܝܬ ܫܠܝܡܘܢ ܘܦܘܠܘܣ ܕܐܬܪܐ ܕܐܝܠܝܐ ܕܫܢܬ ܐܠܦ ܘܬܫܥܝܢ ܕܝܘܢܝܐ (sic) ܕܥܕܬܐ ܕܗ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܥܒܕܐܠܗܕ ܕܥܕܬܐ ܕ[ܫ]ܠܝܡ ܘ[ܦ]ܘܠܘܣ ܕ[ܒ]ܝܬ ܩܕܝܫܐ ܕ[ܐ]ܝܠܝܐ ܕ[ܫ]ܢܬ ܐ[ܠ]ܦ ܘ[ܬ]ܫ[ܥ]ܝ[ܢ].

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܒܪܨܘܡ ܕܥܕܬܐ ܕ[ܫ]ܠ[ܝ]ܡ ܘ[ܦ]ܘ[ܠ]ܘ[ܣ] ܕ[ܒ]ܝ[ܬ] ܩ[ܕ]ܝ[ܫ]ܐ ܕ[ܐ]ܝ[ܠ]ܝ[ܐ] ܕ[ܫ]ܢ[ܬ] ܐ[ܠ]ܦ ܘ[ܬ]ܫ[ܥ]ܝ[ܢ] ܕ[ܝ]ܘ[ܢ]ܝ[ܐ] (sic) ܕ[ܥ]ܕ[ܬ]ܐ ܕ[ܡ]ܪ[ܝ]ܡ ܕ[ܒ]ܝ[ܬ] ܩ[ܕ]ܝ[ܫ]ܐ ܕ[ܐ]ܝ[ܠ]ܝ[ܐ] ܕ[ܫ]ܢ[ܬ] ܐ[ܠ]ܦ ܘ[ܬ]ܫ[ܥ]ܝ[ܢ] ܕ[ܝ]ܘ[ܢ]ܝ[ܐ] (sic) ܕ[ܥ]ܕ[ܬ]ܐ ܕ[ܡ]ܪ[ܝ]ܡ.

— — ܢܨܚ ܪܘܚܐ ܩܕܝܫܐ ܥܠ ܐ[ܦ]ܪ[ܝ]ܡ ܕ[ܥ]ܕ[ܬ]ܐ ܕ[ܒ]ܝ[ܬ] ܩ[ܕ]ܝ[ܫ]ܐ ܕ[ܐ]ܝ[ܠ]ܝ[ܐ] ܕ[ܫ]ܢ[ܬ] ܐ[ܠ]ܦ ܘ[ܬ]ܫ[ܥ]ܝ[ܢ] ܕ[ܝ]ܘ[ܢ]ܝ[ܐ] (sic) ܕ[ܥ]ܕ[ܬ]ܐ ܕ[ܡ]ܪ[ܝ]ܡ.

diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, 2045.

ܕܝܩܘܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܫܢܬܐ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ

L'Esprit-Saint a sacré Urias, diacre de l'église [de Saint-] Pierre dans la ville d'Édesse, l'année 2045.

— — au-dessus de la ligne — ܡܪܝܐ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܘܪܗܝ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ sic.

L'Esprit-Saint a sacré Georges, diacre de l'église de Saint-Pierre, par les mains du métropolite d'Edesse, Élie.

— — ܘܓ ܕܝܪܓܝ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܒܐܝܕܝ ܡܪܝܐ ܡܛܪܦܠܝܛܐ ܕܐܘܪܗܝ ܐܝܠܝܐ.

L'Esprit-Saint a sacré Saphar, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Sévérius, Métropolite d'Edesse, qui est Élie, l'année 2046 des Grecs trompeurs (1735).

— — ܣܦܪ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܘܪܗܝ ܒܐܝܕܝ ܣܝܒܝܪܘܣ ܡܛܪܦܠܝܛܐ ܕܐܘܪܗܝ ܐܝܠܝܐ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ ܕܡܫܚܢܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Jacques, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul dans la ville d'Edesse, par les mains de Sévérius, métropolite, qui est Élie, l'année 2046 des Grecs (1735).

— — ܝܥܩܘܒ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܘܪܗܝ ܒܐܝܕܝ ܣܝܒܝܪܘܣ ܡܛܪܦܠܝܛܐ ܕܐܘܪܗܝ ܐܝܠܝܐ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Thomas, pour la sainte église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Sévérius, métropolite d'Édesse, qui est Élie, l'an 2047 des Grecs (1736).

— — ܬܐܘܡܐ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܘܪܗܝ ܒܐܝܕܝ ܣܝܒܝܪܘܣ ܡܛܪܦܠܝܛܐ ܕܐܘܪܗܝ ܐܝܠܝܐ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ sic ܀

L'Esprit-Saint a sacré Paul, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Georges, métropolite, de Mar..., qui est Jacques, l'année 2021 des Grecs trompeurs (1710).

— — ܦܘܠܘܣ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܘܪܗܝ ܒܐܝܕܝ ܓܝܪܓܝ ܡܛܪܦܠܝܛܐ ܕܡܪ... ܕܝܥܩܘܒ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ ܕܡܫܚܢܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Boghos (Paul) pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029 (1718).

(couverture verso) ܐܒܓܪ ܫܡܫ ܩܫܝܫܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܐܘܪܗܝ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029.

— — ܥܒܕܐܠܡܫܝܚ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܦܛܪܘܣ ܘܦܘܠܘܣ ܒܐܘܪܗܝ ܫܢܬ ܐܪܒܥܐܠܦ ܘܡܬܬܐ ܕܥܠܡܐ ܀

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre

— — ܩܣܝܣܐ ܫܡܥܘܢ ܕܩܘܪܒܢܐ ܕܥܕܬܐ

Sarkis, pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'an 2029 des Grecs.

ܥܠܝܗܘܢ ܫܠܝܚܐ ܕܥܕܬܐ (sic) ܕܫܠܝܡ ܒܫ.

L'Esprit-Saint a sacré le diacre Kassur...(?), pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029 des Grecs.

— — ܡܥܡܪ ܩܣܣܘ (?) ܩܫܝܫܐ ܡܩܕܫ ܥܠܝܗܘܢ ܫܠܝܚܐ ܕܥܕܬܐ ܕܫܠܝܡ ܒܫ.

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Barsawm, pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, 2029 des Grecs.

— — ܒܪܨܘܡ ܩܫܝܫܐ ܡܩܕܫ ܥܠܝܗܘܢ ܫܠܝܚܐ ܕܥܕܬܐ (sic) ܕܫܠܝܡ ܒܫ.

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Siméon, pour l'église [des Saints] Pierre [et] Paul, l'année 2049 (1738), le jour de la Pentecôte.

— — ܫܡܥܘܢ ܩܫܝܫܐ ܡܩܕܫ ܥܠܝܗܘܢ ܫܠܝܚܐ ܕܥܕܬܐ ܕܫܠܝܡ ܒܫ ܕܥܕܢ ܕܨܠܝܬܐ (sic)

f) Rituel d'ordination suivant le rite syrien. Texte et rubriques en syriaque. In-folio (32/22 cm.), rouge et noir. 415 pages, 25 lignes à la page. Numérotation postérieure en chiffres arabes. En marge, annotations et traductions en carchouni.

I. Ordinations.

1°) Ordination des Psalmistes. ܒܫܡ ܐܒܐ ... ܗܐ ܕܢܣܝܡ ܫܘܬܦܐ ܕܡܪܝܐ ܕܢܟܬܘܒ ܟܬܒܐ ܕܣܝܡܬܐ ܕܟܗܢܘܬܐ. ܩܕܡܝܬܐ ܣܝܡܘܬܐ ܕܡܙܡܪܐ. « Au nom du Père... Maintenant, avec le secours de Dieu, nous écrivons le livre des chirotonies sacerdotales. Premièrement : Ordination des *Psaltes*, c'est-à-dire des Chantres » (fol. 1).

2°) Office de l'ordination du Lecteur, ܩܪܝܢܘܬܐ (fol. 7).

3°) Office de l'ordination du Sous-Diacre, ܐܣܬܘܕܝܩܘܢܘܬܐ (fol. 22).

4°) Ordination des Diacres (fol. 22).

5°) Ordination de l'Archidiacre (fol. 40).

6°) Ordination des Prêtres (fol. 49).

7°) Office de l'ordination du Périodeute ܦܪܝܘܕܘܛܐ (fol. 70).

8°) Ordination qui se fait quelquefois des diaconesses (fol. 77).

9°) ܬܣܝܡܬܐ ܕܡܢܙܚܐ Office de l'ordination des Moines (carchuni) (fol. 79).

10°) Office de l'ordination des Chorévêques (fol. 132).

11°) Instruction, ܡܐܡܪܐ, sur l'ordination des Évêques (fol. 142).

12°) Office de l'intronisation, d'après Abulpharage (fol. 134).

13°) Explication des prières secrètes de l'évêque (fol. 210).

14°) Office pour [la réconciliation de] celui qui revient des hérésies (fol. 220).

15°) Office de la tonsure d'une religieuse (fol. 231).

16°) Office sur celui qui a été payen et revient du paganisme au christianisme (fol. 251).

17°) Office de celui qui a apostasié (fol. 265).

18°) Office pour donner exactement la profession de foi (fol. 278).

19°) Imposition des mains sur les femmes des prêtres (fol. 294).

II. Prières et cérémonies diverses.

20°) Prières sur chaque espèce de péchés, de maux et de maladies (fol. 306).

21°) Prières pour les pécheurs (fol. 313).

22°) Ordre des prières de l'alliance [monastique], ܡܨܥܬܐ (fol. 343).

23°) Prière du vœu (fol. 348).

24°) Ordre des prières de l'alliance, dites par le Maître sur ses disciples religieuses (fol. 351).

25°) Bénédiction des croix (fol. 371).

26°) Ordre du renouvellement du vœu (fol. 374).

27°) Prière de la bénédiction de la coiffure (des religieuses), ܡܨܚܬܐ (fol. 391).

28°) Prière du renouvellement du vœu dite par le Maître sur ses disciples religieuses (carchuni) (fol. 393).

29°) Prière du renouvellement du vœu (carchuni) (fol. 396).

Nous voulons signaler aussi, parmi les recueils liturgiques de la bibliothèque de Charfé :

g) Un ordinal syrien, in-folio, sans date; ayant appartenu, comme en fait foi une indication de la dernière page du livre, à *Giuseppe Kodsi, arcivescovo soriano.*

h-j) Trois recueils d'anaphores : le premier, daté de l'année 1800 des Grecs (1489), in-4° en gros caractères jacobites, écrit en rouge et noir, en bon état de conservation. Le second, daté de l'an 1804 des Grecs (1493), petit format carré, titres en rouge, provient du monastère de Saint-Serge, dans le pays

de Hardin (Liban) ܡܝ ܒܢܐ ܒܥܕܢ ܗܢܝܡܗܘ ܕܟܗܢܐ ܕܟܝ ܕܐܬܐ ܒܢܝܢ. L'autre, incomplet du commencement et de la fin, de même écriture que le premier, est complété par quelques pages d'écriture plus moderne.

k) Un bréviaire syrien, incomplet, sans date, in-4° à deux colonnes, rouge et noir, d'une très belle écriture ancienne.

l) Un livre d'offices du rite syrien, in-4°, rouge et noir, de l'an 2076 des Grecs (1765).

m) Un recueil de prières en arabe et carchuni, in-4°, 1826 (1515).

n-r) Cinq fascicules contenant le rite de la consécration des autels, l'ordre de la célébration du baptême et diverses fonctions épiscopales. Bons spécimens d'écriture syriaque moderne.

OPUSCULES MARONITES

Œuvres inédites de Jean Maron. — Chronique syriaque Maronite. — Écrits de controverse. — Histoire de Daniel de Mardin. — Histoire d'un bienheureux qui demeura au monastère de Saint-Maron. — Détails sur Beyrouth au Ve siècle.

INTRODUCTION

Ces opuscules ont trait aux Maronites ou à leur pays. Nous espérons donc qu'ils seront bien accueillis par les lecteurs de *l'Orient chrétien*. Car les Maronites sont les seuls parmi les catholiques orientaux qui puissent défendre leur perpétuelle orthodoxie (1). Ils ont déjà été, et seront peut-être encore, les instruments choisis par la Providence pour ramener à l'unité Romaine certaines communautés orientales (2). J'ajouterai qu'au temps des Croisades, les Occidentaux, en butte aux perfidies de tant de chrétiens orientaux, trouvèrent chez eux des alliés sûrs et courageux. Guillaume de Tyr, qui les trouva aux environs de Tripoli de Syrie et de Byblos, nous dit en effet : « Erant viri fortes, et in armis strenui, nostris, in majoribus negotiis, quæ cum hostibus habebant, valde utiles. » *C'étaient des hommes courageux, de braves guerriers, qui furent très utiles aux nôtres dans les nombreuses affaires qu'ils eurent avec leurs ennemis* (3). Enfin les Maronites surent défendre leur indépendance contre les empereurs schismatiques de Constantinople d'abord et ensuite contre les Arabes, de sorte que seuls dans tout l'empire ottoman ils sont propriétaires des

(1) Cf. *Perpétuelle orthodoxie des Maronites*, par S. G. Mgr J. Debs, archevêque maronite de Beyrouth, 1 vol. grand in-8° de 268 pages.

(2) *Perp. orth.*, pp. 55-58.

(3) *Histoire des Croisades*, l. XXII, ch. VIII. Voir aussi *Perp. orth.*, p. 114 où l'on trouvera un passage analogue tiré du l. VII, ch. XXI de l'*Histoire des Croisades*.

terrains qu'ils cultivent, aussi nous pouvons dire, en nous servant d'une expression empruntée à notre histoire, que les chrétiens orientaux sont encore taillables et corvéables à merci, tandis que les Maronites eurent toujours et ont encore le droit de bourgeoisie.

Il serait donc intéressant de publier, avec documents à l'appui (1), une histoire de l'organisation et des luttes de ce petit peuple, grâce auxquelles il a pu jusqu'à ce siècle (2) se passer de tout secours officiel pour sa religion et conserver une suffisante liberté. Cette étude serait particulièrement intéressante pour nous, qui, depuis *Constantin*, sommes accoutumés à vivre de l'appui et des subventions des pouvoirs publics, appui qui menace de se changer bientôt en hostilité.

En attendant cette étude savante et impartiale, à laquelle la présente publication fournira des éléments inédits, nous allons résumer l'histoire des Maronites surtout d'après l'ouvrage de Mgr Debs déjà cité :

Un moine nommé saint *Maron* réunit des disciples sur les bords de l'*Oronte*, entre *Émèse* et *Apamée* (*Théodoret, Philothée*, ch. 16). Ce moine vivait du IVe au Ve siècle, car saint *Jean Chrysostome* lui écrivit une lettre, et *Théodoret*, qui fut élevé à l'évêché de *Cyr* en 422 et qui écrivit son histoire, dit que, de son temps, il n'était plus du nombre des vivants. Après sa mort, les fidèles fondèrent un monastère auquel ils donnèrent son nom. — Les moines de ce monastère de Saint-Maron restèrent toujours attachés à la doctrine catholique et leurs adhérents furent, de leur nom, appelés *Maronites*.

Il est question assez souvent, dans l'histoire, de ces moines et de leurs adhérents; ils sont désignés en syriaque par la locution : « ceux de saint Maron », ܐܢܫܐ ܕܡܪܝܡܐ (3).

[*Pagius*, dans son histoire (an 400, n° 19), raconte qu'ils étaient

(1) Cf. Fauste Nairon : *Dissertatio de origine, nomine ac religione Maronitarum*, Rome, 1759, et Étienne Douaïhî d'Ehden, *Sur l'origine des Maronites*.

(2) Il est à noter que des missionnaires latins, dans leur zèle intempestif, voulaient identifier l'organisation des chrétientés d'Orient avec la nôtre, au moment même où celle-ci, faute de l'appui du pouvoir civil qui est sa base, a perdu beaucoup de sa valeur. S. S. Léon XIII a du reste rappelé à ces missionnaires qu'il entendait respecter l'organisation, les rites et les usages des Orientaux.

(3) Le passage suivant entre crochets est tiré de *Perpétuelle orthodoxie*, pp. 69 70. Voir aussi pp. 184-188.

les plus vaillants champions de la religion en Orient. Ils attaquaient les hérétiques, arrêtaient la propagation des hérésies, prêchaient l'observation de la doctrine définie dans le concile de *Chalcédoine*, comme on peut le lire dans un mémoire de ces moines (*Traité d'Apamée*) adressé aux évêques de la Syrie seconde, mémoire écrit par le prêtre *Alexandre*, archimandrite de Saint-Maron, et inséré dans le premier canon du cinquième concile général. On peut voir aussi la signature de ce même *Alexandre* dans le mémoire des archimandrites de Saint-Maron de la Syrie seconde, adressé au pape Hormisdas. C'est pourquoi les hérétiques Acéphales, Sévériens, Eutychiens, et les sectateurs de *Pierre le Foulon*, remplis de fureur contre ces religieux, exercèrent sur eux leur vengeance au point que l'empereur Anastase fit endurer le martyre à trois cent cinquante des moines de ce monastère de Saint-Maron, et l'Église romaine honore leur mémoire le 31 juillet. L'empereur fit brûler leur monastère, ainsi qu'on le voit dans le mémoire des archimandrites au pape Hormisdas, inséré dans les actes du cinquième concile général; on y lit en effet : « Lorsque nous nous rendions au conseil de Mar *Siméon*, pour les affaires de notre Église, des scélérats nous attaquèrent en chemin, tuèrent trois cent cinquante des nôtres, en blessèrent un plus grand nombre d'autres, massacrèrent aux pieds des autels ceux qui avaient pu s'y réfugier, et brûlèrent nos monastères. »

Justinien le Grand restaura le principal monastère de Saint-Maron, ainsi que l'atteste *Procope* de Césarée dans son ouvrage : *Des édifices bâtis par l'Empereur Justinien* (liv. V, ch. IX). Les moines maronites se multiplièrent, et leur monastère redevint l'un des principaux de la Syrie seconde.]

Lorsque les empereurs de Constantinople persécutèrent les Jacobites pour rétablir l'unité de culte, ils trouvèrent chez les moines de Saint-Maron des auxiliaires d'un zèle parfois cruel, qui semblent avoir été les dignes prédécesseurs de nos inquisiteurs religieux.

Voici tout le passage de Bar Hébreus, historien jacobite, auquel je fais allusion (*Chronique ecclés.*, I, col. 270-271).

« Lorsque *Chosroès*, roi de *Perse*, eut été assassiné par son fils (628), *Héraclius*, empereur de *Constantinople*, reconquit la *Syrie* et vint à *Edesse*. Le peuple, les prêtres et les moines

allèrent au-devant de lui, et quand il vit une si grande multitude de moines, il dit aux fidèles de sa religion : « Il ne faut « pas laisser loin de nous un peuple si nombreux et si vertueux. » Aussi, un jour de fête, il se rendit à l'Église des monophysites et fit de grandes largesses à tout le peuple pour l'amener à adhérer au concile de Chalcédoine. A la fin du divin sacrifice, l'empereur s'avança pour participer aux saints mystères selon l'usage des empereurs chrétiens. Mais *Isaïe*, métropolitain d'*Edesse*, enflammé de zèle, refusa les mystères à l'empereur et lui dit : « Je ne te les donnerai que si tu anathématises par « écrit le concile de Chalcédoine. » Aussi l'empereur irrité chassa l'évêque *Isaïe* de la grande Église et la donna aux partisans du concile.

« Arrivé à *Maboug*, l'empereur reçut la visite du patriarche *Athanase* et de douze évêques, il leur demanda la formule de leur profession de foi (ܡܫܬܘܬܐ ܕܗܝܡܢܘܬܐ). Quand il l'eut parcourue, il les loua, mais ne cessa de leur demander de recevoir le concile de Chalcédoine. Et comme ils ne le voulurent pas, l'empereur, irrité, écrivit par tout l'empire : « Si quelqu'un n'acquiesce pas, « qu'on lui coupe le nez et les oreilles et qu'on pille sa maison. » Alors beaucoup nous quittèrent. Et *les Moines de Maron*, de Maboug et d'Émèse montrèrent leur cruauté et détruisirent beaucoup d'églises et de monastères, et lorsque les nôtres se plaignirent à Héraclius, il ne leur répondit pas. Aussi le Dieu des vengeances envoya les Arabes pour nous délivrer des Romains. Nos églises ne nous furent pas rendues, car chacun conserva ce qu'il possédait, mais nous fûmes du moins arrachés à la cruauté des Grecs et à leur haine envers nous. »

Tel est le récit de Bar Hébreus. Mais il ne faut pas croire que les querelles entre les Jacobites et les Maronites cessèrent à l'arrivée des Arabes. Car on trouvera dans la chronique traduite ci-dessous que les deux partis eurent une controverse l'an 659 devant Moaviah; le patriarche jacobite Théodore et l'évêque Sévère Sabokt furent battus par ceux de Saint-Maron et condamnés par Moaviah à payer une amende de vingt mille dinars, qu'ils payèrent tous les ans depuis lors pour que le calife les protégeât contre les fils de l'Église.

A cette époque, du reste, les Maronites étaient brouillés avec les empereurs de Constantinople. Car ceux-ci, qui cherchaient

un terrain de conciliation entre monophysites et dyophysites, trouvèrent un moyen terme qui créa une hérésie de plus : celle du monothélisme. On devait admettre deux natures en Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais une seule volonté. Les moines de Saint-Maron et leurs adhérents se séparèrent des nouveaux hérétiques et restèrent fidèles à la vérité catholique.

[Ils résistèrent les armes à la main à l'empereur Justinien Rhinotmète, qui envoya des troupes contre eux en 694. Ses soldats firent l'assaut du monastère qu'ils renversèrent de fond en comble, massacrèrent cinq cents de ses moines, dispersèrent et tuèrent les habitants de Kennesrin et de Haouas, puis se dirigèrent vers Tripoli, dans le but de s'emparer de Jean Maron, premier patriarche des Maronites et des Libanais. Mais ceux-ci les mirent en déroute et tuèrent deux de leurs chefs dans un combat près d'Amioun, ainsi que le relatent le patriarche Étienne Douaïhi d'Ehden, dans son livre sur l'origine des Maronites, le patriarche Joseph d'Akoûra, et l'auteur de l'apologie des Maronites. Après cette destruction, le monastère de Saint-Maron ne fut pas rebâti, et aucun auteur n'en fait plus mention (1).]

Mgr Debs identifie aussi les Maronites avec les Mardaïtes (2), dont il est fait mention chez beaucoup d'auteurs et qui furent très puissants en Syrie au VIIe siècle. Puis les Grecs et les Arabes les obligèrent à se réfugier dans le Liban, qui leur offrait comme une citadelle naturelle pour résister à leurs ennemis. Les croisés les y trouvèrent et, à partir de cette époque, les rapports des Maronites avec les Occidentaux et la cour de Rome deviennent assez fréquents et assez connus pour ne pouvoir plus trouver place dans un simple résumé. Je rappelle seulement l'expédition faite au Liban par la France en 1860 pour mettre fin aux massacres des Druses (3). Quand l'ordre fut rétabli, les soldats français se rembarquèrent, donnant ainsi un bel exemple à nos modernes libérateurs de peuples, qui ne vont délivrer des opprimés que pour les soumettre à leur propre joug, prêts du reste à massacrer ceux qu'ils allaient, disaient-ils, délivrer, s'ils

(1) *Perp. orth.*, pp. 70-71. — (2) *Perp. orth.*, pp. 8 et 215-218.

(3) Rappelons la cause des massacres : L'émir maronite Béchir, prince de la montagne, aida les Anglais à chasser de Syrie Méhémet Ali, protégé de la France. En récompense, les Anglais emprisonnèrent l'émir à Malte, refusèrent de lui donner un successeur, et partagèrent la montagne entre les Maronites et les Druses, d'où les conflits.

ne veulent devenir leurs esclaves. — Du moins, les sentiments des Maronites envers la France, dont l'appui fut toujours désintéressé, ne doivent pas ressembler à ceux des habitants de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines envers les États-Unis, occupés actuellement à les « délivrer ».

Voici maintenant quelques détails sur chacun des opuscules qui vont être publiés ci-dessous :

I

LES ŒUVRES DE JEAN MARON, PATRIARCHE D'ANTIOCHE, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE PARIS (SYRIAQUE 203) ÉCRIT EN 1470.

Les œuvres de Jean Maron, signalées déjà par Assémani (1), ont fait l'objet de plusieurs controverses avant d'être publiées (2). La logique aurait demandé, semble-t-il, de les publier d'abord, d'autant que cette publication, que nous entreprenons aujourd'hui, fera disparaître bien des difficultés (3).

Ces œuvres comprennent : 1° un *exposé de la foi* qu'Assémani appelait *Libellus fidei* ; 2° deux courts traités, l'un contre les Jacobites, et l'autre contre les Nestoriens.

L'exposé de la foi renferme d'abord l'exposé lui-même, œuvre personnelle de Jean Maron, puis de nombreuses citations des Saints Pères, des docteurs et des quatre premiers conciles généraux, pour montrer que la doctrine catholique est bien conforme aux traditions de l'Église.

Le manuscrit de Paris est écrit sur deux colonnes : l'une renferme le syriaque et l'autre une traduction ou quelquefois une paraphrase carchouni (arabe écrit en caractères syriaques) (4). La première page manque et a été remplacée par la traduction carchouni seule dont je donnerai le titre. Ce titre, comme celui de

(1) *Bibliothèque orientale*, I, p. 513... Mgr Debs établit aussi la sainteté de Jean Maron, *Perp. orth.*, pp. 242-249.

(2) Cf. *Perp. orth.*, pp. 249-265.

(3) Nous joindrons au tirage à part des présents articles, tous les textes syriaques lithographiés (chez Leroux, éditeur, rue Bonaparte), afin de permettre de contrôler notre assertion et de montrer, comme le dit Jean Maron de lui-même, que nous n'avons « ni diminué, ni changé, ni augmenté ».

Les chiffres gras compris dans la traduction renvoient aux pages du texte.

(4) Cette paraphrase est due, d'après Assémani, à Thomas, évêque de Kafr-Tab, qui vint au Liban pour attirer les Maronites au monothélisme, et composa ou interpola des ouvrages dans ce but. Cf. *Perp. orth.*, pp. 99 et 260.

trois manuscrits de ce même ouvrage conservés l'un à Rome (1) et les deux autres près de Beyrouth (2), attribue *l'exposé de la foi* à Jean Maron, patriarche d'Antioche. Quelques manuscrits ajoutent que l'ouvrage fut composé au monastère même de Saint-Maron. Nous sommes donc obligé de transcrire tel quel ce titre que nous trouvons partout et de traduire : Œuvres de Jean Maron... et non : Œuvres attribuées à Jean Maron..., comme on l'a fait à tort, sans aucune raison à l'appui, dans le catalogue des manuscrits syriaques de Paris.

En revanche, l'ouvrage ne porte aucune indication formelle sur l'époque à laquelle vivait son auteur, Jean Maron, patriarche d'Antioche. Mgr Debs le fait vivre du VIIe au VIIIe siècle (3) et a sans doute pour cela de bonnes raisons ; mais si l'on n'avait que les œuvres de Jean Maron pour fixer son époque, on la placerait certainement au VIe ou au commencement du VIIe siècle. Car le dernier concile cité est celui de Chalcédoine tenu en 451, et le dernier témoignage cité est celui de Sévère, patriarche d'Antioche, mort en 543. De plus, tout l'ouvrage est dirigé contre les Jacobites et suppose donc les moines de Saint-Maron en controverse avec eux, et il n'y est pas question, même incidemment, du monothélisme qui fut promulgué en 633 par Cyrus, patriarche d'Alexandrie.

Toutefois ces raisons, qui sont purement négatives, ne peuvent prévaloir contre une seule raison positive trouvée par ailleurs. Jean Maron, à quelque époque qu'il ait vécu, pouvait se borner à combattre les Jacobites et s'arrêter au concile de Chalcédoine qui les mit hors l'Église. Nous supposerons cependant,

(1) Écrit en 1392 à Eckel, près de Byblos. Cf. B. O., I, p. 513, ou *Perp. orth.*, pp. 255-256.

(2) Cf. *Perp. orth.*, pp. 256-257. Mgr Debs cite le titre de ces deux ouvrages pour montrer qu'Assémani a bien traduit le titre prétendu ambigu du manuscrit de Rome. Mais ce titre est expliqué plus loin sur le manuscrit de Rome lui-même ; on lit en effet : « Alors ce Jean, surnommé Maron, commença... »

(3) *Perpét. orth.*, pp. 53, 70, 228-242. Citons une parole de Benoît XIV : « Eruditioni pariter vestræ notum esse censemus, quod sæculi septimi propè finem, cum hæresis monothelitarum in patriarchatum Antiochenum grassaretur, Maronitæ quo se ab eâ contagione integros servarent, statuerunt sibi patriarcham eligere, qui a Romano Pontifice confirmaretur, ab eoque pallii dignitatem acciperet. » Allocution du 13 juillet 1744. *Perp. orth.*, p. 206. Si les Maronites ne se choisirent un patriarche qu'à la fin du VIIe siècle, leur patriarche Jean Maron ne peut avoir vécu plus tôt.

en attendant mieux, qu'il naquit dans les premières années du VIIe siècle et qu'il écrivit sa profession de foi, étant simple moine, vers 630, au moment où Héraclius demandait un écrit analogue aux Jacobites et où la lutte était si acharnée entre ceux-ci et les Maronites (voir le texte de Bar Hébreus ci-dessus).

J'ai dit que le texte syriaque de la première page manque dans le manuscrit de Paris; Mgr Basbous, représentant de la nation Maronite à Paris, m'a procuré une copie des premières pages du manuscrit de Rome (1). Je laisse de côté le titre et deux phrases préliminaires dues au scribe et donne les quelques lignes qui commencent *l'exposé de la foi :*

ܡܪܝܡܢܝܢ ܕܡܫܝܚܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܥܠ ܟܠ ܡܕܝܢܬܐ ܕܝܠܢ ܕܡܢ ܬܪܝܢ ܫܠܝܚܐ ܘܢܒܝܐ
ܠܬܠܝܬܝܐ ܕܡܠܦܢܐ ܕܫܪܝܪܐ ܕܒܗ ܕܡܬܩܝܡܝܢ ܟܠܗ ܒܬܪܝܨܘܬܐ ܕܐܪܬܕܘܟܣܝܐ ܘܕܒܐܪܒܥ
ܡܬܩܢܝܐ ܕܩܕܡܝܐ ܕܩܪܒܘ ܠܗ ܩܪܒܐ ...

« Nous, fils de la sainte Église catholique, nous croyons et nous confessons les enseignements des prophètes, des apôtres et du troisième ordre : celui des saints docteurs qui ont toujours brillé dans la vraie foi de l'orthodoxie et qui, dans les quatre saints conciles, ont combattu le bon combat... (2). »

Il y a identité entre le manuscrit de Paris et celui de Rome, hors quelques particularités orthographiques et une interpolation, ou omission, de trois mots (3). Voici maintenant quelques remarques sur le contenu :

Les citations des Pères grecs, dont j'ai pu contrôler une partie, sont exactes et confirment la tradition d'après laquelle Jean Maron aurait fait ses études à Constantinople et aurait, par suite, bien possédé le grec. Par contre, il existe des différences notables entre une citation de S. Ephrem et le même texte édité par Mgr Lamy. Enfin les citations de l'Écriture ne sont pas faites d'après la Peschito.

(1) Jusqu'aux témoignages des Saints Pères.

(2) Cfr. B. O., I., p. 514. La suite est dans le ms. de Paris.

(3) Le catalogue des manuscrits syriaques de Paris avance donc à tort que le manuscrit de Paris diffère de celui de Rome. Je n'ai pu collationner que jusqu'aux témoignages des Saints Pères, mais il n'y a pas de motifs pour que ces témoignages, qui sont de pures citations, soient altérés. — Les trois mots qui manquent dans le manuscrit de Paris ont cependant une réelle importance. On les trouvera en note à leur place. Il suffira de comparer notre publication à l'analyse que donne Assémani du manuscrit de Rome, pour voir que toutes les citations sont communes aux deux manuscrits, hors peut-être deux textes de Sévère d'Antioche. Cf. B. O., t. I, p. 516.

On remarquera que Sévère, patriarche jacobite d'Antioche, est cité; mais il n'est pas nécessaire de supposer, comme le faisait Assémani, qu'il y a là une interpolation, car les textes cités sont nettement dyophysites. Nous en dirons autant pour Jacques de Saroug. Quant au titre de Saint donné à ces deux Jacobites (1), il ne tire pas à conséquence, comme le voudraient ceux qui oublient les usages orientaux. Dans ces heureux pays, en effet, on accable les gens de titres auxquels ils n'ont que des droits très contestables, et un saint là-bas n'est pas toujours un saint chez nous. Du reste, Jean Maron lui-même nous montre plus loin le peu d'importance qu'il attache à ce titre, puisque dans sa discussion avec un Nestorien et un Jacobite, il appelle toujours ses adversaires : « frères saints ».

Enfin tout *l'exposé de la foi* est dirigé contre les monophysites. Il n'y est jamais question d'une ou de deux volontés, encore moins de controverses avec les monothélites ; le mot lui-même de volonté n'entre qu'une fois dans tout l'ouvrage et ce n'est pas dans un texte de Jean Maron ; c'est dans une citation de Severianus, évêque de Gabala : « ... un fils, une volonté, un pouvoir, un gouvernement, une adoration... » Dans la phrase précédente il est question du Fils, et dans la phrase suivante il est question de la Trinité; suivant donc que l'on rapproche cette phrase de la précédente ou de la suivante, il s'ensuit que Severianus est monothélite ou orthodoxe. Or cet évêque était le contemporain et l'ami de saint Jean Chrysostome (en attendant qu'il en devînt le rival), il vivait donc avant que la question monothélite se posât, et il ne passa jamais pour hétérodoxe, puisque plusieurs de ses discours ont été et sont encore imprimés sous le nom de Jean Chrysostome. Il faut donc rapprocher cette phrase douteuse de la suivante et entendre qu'*en la Trinité* il n'y a qu'un Fils, une volonté, un pouvoir, etc. (2). Si j'ai développé ce point qui importe assez peu à Jean Maron, puisqu'il cite Severianus contre les monophysites et lui laisse, bien entendu,

(1) Assémani (B. O., t. I) croyait Jacques de Saroug orthodoxe, mais il reconnut plus tard (B. O., t. II) qu'il ne l'était pas.

(2) Ajoutons que parmi les quinze discours de Severianus traduits de l'arménien par Aucher (Venise, 1827), les deux premiers ont pour titre : *De fide deque generatione Filii a Patre* et *De Incarnatione*, mais on n'y trouve pas le passage cité par Jean Maron. Ce passage est-il dans un discours perdu ou a-t-il été interpolé? Il ne se trouve pas non plus chez Léonce de Jérusalem.

la responsabilité de ses autres opinions, c'est que je voudrais trouver là, au moins dans quelques cas particuliers, l'origine de l'imputation de monothélisme qui fut dirigée contre les Maronites, sans aucune preuve positive à l'appui.

Voici, en effet, ce qu'écrivait Eutychès, patriarche melkite d'Alexandrie (xe siècle), qui fut cité depuis par Guillaume de Tyr (1), Masoudi etc. (2) : « Il y eut, du temps de l'empereur romain Maurice, un moine nommé Maron, qui affirma en Notre-Seigneur Jésus-Christ deux natures et une seule volonté, une seule opération... Après sa mort, on édifia un monastère qu'on appela le monastère de Maron (3). »

Nous avons déjà dit que le monastère de Maron fut fondé au IVe siècle; de plus, on se demandera pourquoi Eutychès fait vivre Maron sous Maurice (582-602) et pourquoi il affirme que ce Maron reconnaissait une seule volonté et une seule opération. Or, supposons qu'Eutychès, qui semble avoir été un homme érudit, ait eu entre les mains *l'exposé de la foi*. Il aura pu facilement ne pas reconnaître le célèbre Severianus dans le syriaque ܣܘܪܝܢܘܣ, mal interpréter son texte et l'attribuer à Jean Maron lui-même, puis placer Jean Maron à la fin du VIe siècle d'après le contenu de son livre, comme j'ai dit moi-même plus haut qu'on pouvait le faire. Il ne le nomma pas patriarche d'Antioche parce que les melkites affirment « avoir conservé l'antique et légitime patriarcat d'Antioche (4) » et que ce Jean Maron dut lui sembler un usurpateur. Enfin il lui rattacha arbitrairement, à cause de la similitude des noms, la fondation d'un monastère dont il avait entendu

(1) Cf. *Perp. orth.*, p. 113.

(2) Cf. *Le livre de l'avertissement et de la révision*, traduction de M. le baron Carra de Vaux, Paris, 1897, pp. 211-212, 218.

(3) *Perp. orth.*, p. 91.

(4) *Perp. orth.*, p. 228.

Il y a de grandes analogies entre les œuvres de Jean Maron et un traité très développé publié par Maï : *Scriptorum veterum nova collectio*, t. VII, pp. 110-156. Ce traité a pour titre : *Questions du très savant moine Léonce de Jérusalem contre ceux qui attribuent à N.-S. Jésus-Christ une nature composée, avec les témoignages des Saints et l'explication de leurs paroles.* Nous y renverrons souvent. On ne peut dire toutefois que Jean Maron le résume, car il donne des citations qui ne sont pas chez Léonce. Celui-ci cite les mêmes auteurs que Jean Maron, hors Jacques de Saroug, Denys l'Aréopagite, S. Ephrem et Isaac le Syrien ; il cite en plus Timothée Œlure et ne parle pas des conciles.

parler par ailleurs. — Cette explication, ne serait-elle qu'ingénieuse, aurait l'avantage de trouver une petite cause à la grave imputation de monothélisme portée sans preuve, de divers côtés, contre les Maronites.

II

FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE MARONITE, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LONDRES : ADD. MS. 17.216 (FOL. 1-15).

Nous avions transcrit à Londres toutes les parties lisibles de cette chronique quand nous avons appris, en la traduisant (1), que M. Nœldeke en avait publié la fin. Il l'attribue lui-même à un Maronite (2). Elle a donc sa place toute marquée parmi ces opuscules. Son importance a très bien été mise en relief par M. Nœldeke, auquel nous emprunterons quelques notes.

III

ÉCRITS DE CONTROVERSE.

On trouvera sous ce titre deux courts opuscules intitulés : Controverse entre un Syrien et un Grec, et : Paroles de Jean le stylite du monastère de Saint-Mar Zeouro de Saroug. Ces deux opuscules inédits sont tirés du manuscrit de Paris, *syriaque* 203, qui, en dehors d'eux et des œuvres de Jean Maron, ne renferme aucun autre écrit syriaque. Nous l'aurons donc publié ici tout entier.

La controverse entre un Syrien et un Grec roule sur l'addi-

(1) En cherchant le mot ܡܫܚܐ. Le Dictionnaire de M. Payne Smith me renvoya au travail de M. Nœldeke. — J'ai constaté aussi que la chronique syriaque du ms. oriental 1017, qui commence au fol. 170, après la chronique d'Aphraate, n'est qu'une transcription de la chronique syriaque de Bar Hébreus. J'en avais aussi relevé inutilement les premières pages.

(2) Z.D.D.M.G., 1875. T. XXIX, pp. 82-99.

Der Verfasser lebte wahrscheinlich in Palästina, das er vorzugsweise im Auge hat. Dazu stimmt, dass er ein *Maronit* war.....

tion au Trisagion du : *Crucifixus est pro nobis*. Les Syriens usèrent, en effet, de cette formule longtemps avant les Grecs, et son introduction à Constantinople sous Anastase n'y provoqua rien moins qu'une sanglante émeute (1). L'auteur de cet écrit est peut-être un écrivain jacobite David fils de Paul (2). Mais les idées qu'il renferme étaient communes à tous les Syriens et même aux Maronites, par opposition aux Grecs de Constantinople. La formule *qui crucifixus est pro nobis* n'a du reste en elle-même rien d'hérétique.

IV

HISTOIRE DE DANIEL DE MARDIN.

Ce court récit des tourments qui furent infligés à un moine est intéressant, parce qu'il nous donne un exemple du danger des controverses dans l'empire ottoman au XIVe siècle. Daniel avait écrit en arabe un livre sur les fondements de l'Église, ce qui lui était permis, mais il voulut établir une comparaison avec les fondements des autres religions et cette prétention l'amena devant le juge, comme on le verra.

Cette histoire inédite est tirée du manuscrit syriaque n° 244. Elle en occupe la dernière page.

V

DÉTAILS SUR BEYROUTH AU Ve SIÈCLE.

On a publié en Allemagne, en 1893, le texte syriaque (3) d'une vie de Sévère, patriarche d'Antioche, par Zacharie le Scolastique (4), auteur d'une Histoire. Je ne connais encore aucune traduction de cette biographie.

(1) Cf. Land, *Anecdota syriaca*, t. III, p. 224, et l'histoire ecclésiastique de Jean d'Asie, *Revue de l'Orient Chrétien*, supplément trimestriel 1897, p. 465.

(2) Cf. Assémani, B. O., t. I, p. 515.

(3) Qui est lui-même une traduction du grec.

(4) *Das Leben des Severus von Antiochien*, herausgegeben von. J. Spanuth. Gœttingue. 1893. in-1° de 32 pages.

On en trouvera ici une traduction française, car la plus grande partie a trait à Beyrouth où Sévère et Zacharie font leurs études de droit. On aura ainsi des détails minutieux sur la vie des étudiants, chrétiens ou non, dans cette ville, et sur les livres de magie qui y étaient, paraît-il, très nombreux. Incidemment on trouvera le nom des Églises qui existaient alors à Beyrouth, on apprendra qu'il y avait dans cette ville un théâtre et un amphithéâtre avec des combats de gladiateurs et de bêtes, etc., etc.

I

LES ŒUVRES INÉDITES DE JEAN MARON, PATRIARCHE D'ANTIOCHE. (VIIe SIÈCLE.)

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit qui ne sont qu'un seul Dieu. Ainsi soit-il. Nous écrivons le livre de l'exposition de la sainte foi dû au célèbre parmi les saints, à Mar Jean Maron, patriarche d'Antioche.

. . . . . .

Ils combattirent le bon combat dans les saints Conciles, contre ceux dont nous venons de parler (1). Ces conciles sont : le concile de Nicée et ses trois cent dix-huit (Pères) contre l'impie Arius; et celui de Constantinople avec ses cent cinquante (Pères) contre l'impie Macédonius qui blasphéma contre le Saint-Esprit et dit qu'il était une créature; et celui d'Éphèse avec les deux cents (Pères) qui se rassemblèrent dans sa première session contre le rebelle Nestorius, et le (Concile) célèbre des six cent trente-six (Pères) qui fut réuni à Chalcédoine au sujet d'Eutychès.

Pour nous, nous confessons la vraie foi qui fut confirmée par les Saints Pères dans les conciles que nous venons de rappeler, et d'après leur enseignement nous disons : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Trinité sublime d'égale essence, une Divinité, une nature, mais trois personnes réunies qui ne sont ni séparées ni divisées de l'essence unique. Nous confessons encore que l'un de cette sublime Trinité d'égale essence, et adorable en tout, qui est Dieu le Verbe, par la volonté du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans les derniers temps, pour le salut du genre humain, sans changement et sans modification, s'incarna du Saint (Esprit) et de la Sainte, adorable et pure mère de Dieu Marie toujours vierge. Il prit une chair

(1) Il est question, plus haut, de Nestorius et d'Eutychès.

de même essence et de même nature que la nôtre, à l'exception du péché, passible comme la nôtre, animée par une âme douée d'intelligence et de connaissance et formée de deux natures : la divinité et l'humanité, chacune d'elles ayant toutes les propriétés (1) qu'emporte son nom. **(2)** D'où l'on reconnaît en vérité un fils, un seigneur, un messie, une substance et nous ne refusons pas de dire une nature du Verbe incarné, comme l'ont dit les Saints Pères (2), de même essence que le Père pour la divinité, et de même essence que nous pour l'humanité, passible dans la chair et non dans la Divinité, limité par le corps et illimité par l'esprit, le même étant à la fois terrestre et céleste, visible et connaissable.

Attachés à ces enseignements que nous professons, nous ne disons pas qu'il y a deux fils, ou deux Messies, ou deux substances, ou deux personnes, mais nous disons qu'il y a un seul seigneur Notre-Seigneur Jésus-Christ fils de Dieu, Dieu le Verbe qui s'incarna; nous confessons que le Dieu éternel s'incarna lui-même dans le temps pour sauver le genre humain. Il s'incarna, non par un changement de la divinité, mais par son union avec l'humanité, car le Verbe possède cette nature (divine) sans changement ni modification, aussi bien que le Père qui l'engendra avant les siècles, et tout ce que l'on imagine de la divinité du Père, on peut aussi l'attribuer à son fils unique, car il

(1) La copie du ms. de Rome qui me fut envoyée, au lieu de ܟܝܢܐ ܕܡܠܬܐ, porte ܟܝܢܐ ܕܡܬܩܪܝܢ ܒܗ. « Et elles ont les volontés et opérations qu'emportent leurs noms (ܡܠܬܐ) ». Cette phrase est dirigée explicitement contre les monothélites. Du reste, la leçon du manuscrit de Paris offre, au fond, le même sens.

(2) J. M. vient de dire que N.-S. a deux natures : la divinité et l'humanité. Ici il emploie la locution « une nature » parce que des Saints Pères l'ont employée au sens large *pour montrer l'unité* de Notre-Seigneur. La phrase suivante de Jean Maron montre bien qu'il se borne à citer une locution des Saints Pères, sans la prendre au sens propre. Il expliquera du reste cette locution plus loin, page **10**, etc. (les renvois ont trait aux chiffres gras). — Il ne faut pas oublier que la philosophie scolastique n'existait pas et que les mots *personne* et *nature* étaient mal définis, peut-être même n'étaient-ils pas définis. Car dans cet ouvrage polémique, comme dans plusieurs autres de cette époque, catholiques ou jacobites, que j'ai pu lire, *on ne trouve pas une seule définition.* — On ne s'étonnera plus après cela qu'il y ait quelquefois un peu de vague dans les argumentations, surtout si l'on songe que les catholiques, qui anathématisent les Nestoriens, furent toujours appelés Nestoriens par les monophysites, et que les monophysites, qui anathématisent les Eutychiens, furent toujours appelés Eutychiens par les catholiques.

fut engendré de la même essence, et Notre-Seigneur l'enseignait à Philippe quand il disait : « Celui qui me voit, voit mon père (1), » et dans un autre endroit : « Tout ce qui appartient à mon père m'appartient (2), mon père et moi ne faisons qu'un (3). » Chacun pourra trouver d'autres passages qui démontrent l'identité d'essence. La divinité ne commença pas, mais elle existait, car *au commencement était le Verbe;* l'humanité n'existait pas, mais commença, car il nous la prit. C'est l'enseignement du bienheureux Paul : « Comme il était semblable à Dieu, il avait le droit de s'estimer l'égal de Dieu, mais il s'amoindrit et prit l'apparence d'un serviteur de la race d'Abraham (4). » Il ajoute aussitôt au sujet des enfants qui participent à la même chair et au même sang, que (le Verbe) y participa de même. Ainsi il y a un fils, à la fois passible et au-dessus de la souffrance, mortel et au-dessus de la mort, il est passible et mortel en tant qu'homme, mais ne peut souffrir ni mourir en tant que Dieu; il ressuscita sa chair qui était morte, car il avait dit : « Détruisez ce temple et en trois jours je le rebâtirai (5). » En tant qu'homme, jusqu'à la résurrection, il était passible et mortel; **(3)** mais après la résurrection il ne pouvait plus souffrir ni mourir, il était incorruptible et conservé par les rayons propres à la divinité. La chair ne se changea pas en la nature divine, mais il conserva les propriétés de l'humanité, car il ne possédait pas un corps sans limites, cette unité ne convient qu'à la nature divine, quand il demeurait dans son premier état; il disait à ses disciples : « Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi, touchez-moi, voyez et reconnaissez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai (6). » Il ne dit pas : *comme vous voyez que je suis,* mais *comme vous voyez que j'en ai,* afin de nous faire connaître ce qui avait été et ce qui était, et de même il promit de revenir tel qu'on le vit monter au ciel; c'est ainsi que le verront ceux qui croient en lui et ceux qui le crucifièrent « regarderont aussi celui qu'ils transpercèrent (7) ». Nous adorons

(1) Jean, XIV, 9. Cf. XII, 45.
(2) Jean, XVI, 15. Cf. XVII, 10.
(3) Jean, X, 30.
(4) Phil., II, 6, 7.
(5) Jean, II, 19.
(6) Luc, XXIV, 39.
(7) Jean, XIX, 37.

donc un seul fils *chez lequel nous voyons deux natures complètes;* aussi le même est appelé fils de Dieu vivant, et fils de David, les divines Écritures l'appellent Dieu, et le bienheureux apôtre Paul proclame qu'il y a un Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes qui est Jésus, le Messie incarné, qui se donna lui-même pour la rédemption de tous (1). Mais celui qu'il dit être incarné, en un autre endroit il l'appelle Dieu : « Nous attendons l'espérance des biens et la révélation de la gloire de Dieu grand et du Sauveur Jésus-Christ (2). » Dans un autre endroit, il dit que Dieu a subi la mort à cause de son amour pour les hommes. Et ailleurs : « Pour gouverner l'Église que Dieu a cimentée de son sang (3). » Ailleurs il énonce les deux (natures), « le Messie, qui est le Dieu de l'univers, leur est apparu dans la chair, à lui gloire et bénédiction dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Il appelle le même « un juif qui apparut dans la chair (4) et qui est le Dieu de l'univers ». Le prophète Isaïe dit aussi : « C'est un homme de douleur qui connaît la souffrance, il souffrit ainsi à cause de nos péchés et s'humilia à cause de nos iniquités (5). » Et un peu plus loin il ajoute : « Qui fera connaître sa génération (6)? » Celle-ci n'est pas humaine. Dieu dit aussi par le prophète Michée : **(4)** « Et toi, Bethléem de Juda, tu n'es pas la moindre du royaume de Juda, car de toi sortira le chef, et sa sortie eut lieu dès le commencement des jours du monde (7). » Quand il dit : *De toi sortira un chef*, il parle du gouvernement temporel, et quand il ajoute : *sa sortie eut lieu dès le commencement des jours du monde*, il montre la divinité qui fut engendrée du Père avant la création du monde, le Verbe de Dieu qui s'incarna.

Et au sujet de la Sainte Vierge nous confessons qu'elle est la mère de Dieu, car elle engendra Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous, et le prophète qui le nomma par avance Emmanuel ajoute un peu plus loin : « Un enfant nous est né et un fils nous a été donné, le pouvoir est sur son épaule, on l'appela Admi-

(1) I Tim., II, 5-6.
(2) Tite, II, 13.
(3) Actes, XX, 28.
(4) Le ms. de Rome porte : ܥܕܬܐ ܕܝܗܘܕܝܐ ܕܐܬܚܙܝ ܒܦܓܪܐ.
(5) Isaïe, LIII, 3 et 5.
(6) *Ibid.*, ℣ 8.
(7) Michée, V, 2; Matth., II, 6.

rable, Royal, l'Ange du grand conseil, Dieu maître des siècles, le Prince de paix et le Père du monde à venir (1). » Si donc l'enfant né de la Vierge a été appelé Dieu maître (des siècles), celle qui l'a engendré peut avec justice être appelée mère de Dieu, car elle est honorée d'avoir engendré un tel fils et elle est à la fois vierge, mère et servante : elle est mère parce qu'elle engendra l'homme, le Messie Notre-Seigneur ; elle est servante parce qu'elle engendra son maître et son créateur. On rend ainsi compte des paroles : *sans père*, car il fut ainsi appelé par le divin apôtre Paul, *sans mère, sans famille, ses jours n'ont pas de commencement et sa vie n'a pas de fin*. Il est sans père comme homme, car il ne fut engendré en tant qu'homme que par sa mère. Il est sans mère comme Dieu, car il fut engendré de toute éternité par un père éternel avant le monde, sans commencement et sans fin ; il est sans famille comme Dieu, mais en eut dès qu'il devint homme, bien que sans changement. Matthieu écrivit la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham ; l'évangéliste Luc écrivit aussi sa famille. Comme Dieu, il n'eut pas de commencement, car il naquit avant le monde, et il n'y aura pas de fin pour sa vie, et le même est au-dessus de la mort et de la souffrance par sa nature divine ; mais en tant qu'homme, ses jours eurent un commencement, **(5)** car il naquit au temps de César Auguste, et sa vie corporelle eut une fin, car il fut crucifié sous Tibère, il mourut, fut enseveli et ressuscita le troisième jour. Après la résurrection, il possède la nature humaine immortelle et il viendra tel qu'il est monté, selon la parole des anges : « Ce Jésus qui vient de vous quitter pour monter au ciel reviendra tel que vous venez de le voir monter au ciel (2).

Cet enseignement nous fut présenté par les divins prophètes, nous fut prêché par la cohorte des saints apôtres, nous fut transmis par les saints orthodoxes qui apparurent aux diverses époques et éclairèrent la sainte Église catholique et apostolique. Et pour montrer à chacun que nous ne parlons pas d'après nous-même, voici des témoignages tirés des écrits et des lettres des Saints Pères ; personne n'aura de doute à leur sujet, car Dieu qui voit tout sait que nous ne diminuons, ne changeons ni

(1) Isaïe, IX, 5.
(2) Actes, I, 11.

augmentons; voici leurs noms avec leurs écrits et leurs lettres.

Voici d'abord saint Sylvestre, évêque de Rome (1), *qui présida le concile de Nicée. Il dit dans sa lettre contre les Juifs :* Aussi je suis incapable de connaître et d'enseigner comment des deux natures unies ensemble l'une tombe sous le mépris, l'autre y échappe.

Saint Athanase, évêque d'Alexandrie (2), *écrit dans son hymne sur l'âme* : Le verbe de Dieu a complètement revêtu l'homme et l'a fait participer en tout à l'honneur de sa nature, et des deux natures il forma une moyenne.

De même, de son discours contre *Apollinaire :* Le mot Messie ne désigne pas une manière unique, mais dans ce nom, qui est un, l'événement montre un témoignage de deux natures, de la divinité et de l'humanité (3).

De saint Flavien l'ancien, évêque d'Antioche (4), *dans le commentaire sur Jean l'Évangéliste :* Il se montra avec un nuage corporel, lui qui prit notre nature pour nous instruire de ses deux natures, de l'humanité visible **(6)** et de la divinité réalisée par un corps.

De saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce (5), *dans le chapitre quatre-vingt de son ouvrage de réfutation contre Amomius* (6) : Si tu penses que c'est l'homme qui fut vaincu par la puissance de la mort, remarque encore que le même revint de la mort avec du butin. Il faut donc considérer avec grande réserve comment dans un seul apparaît la vérité de deux natures.

De saint Grégoire, évêque de Nysse (7), *dans sa lettre au*

(1) Pape de 314 à 335. Δύο κατὰ ταυτὸν ἡνωμένων φύσεων, ἡ μὲν μια πεσεῖπτει τὴ ὕβρει, ἡ δὲ ἑτέρα κρείττων πάθους παντὸς ἀπεδείχθη. Léonce de Jérusalem, chez Maï, t. VII, p. 134. — Maï ajoute que cette lettre de saint Sylvestre est perdue.

(2) Mort en 373.

(3) Livre I, 13; Migne, *Patrol. grecque*, t. XXVI, col. 1116. Χριστὸς μονοτρόπως οὐ λέγεται ἀλλ' ἐν αὐτῷ τῷ ὀνόματι ἑνὶ ὄντι ἑκατέρων τῶν πραγμάτων δείκνυται σημασία, θεότητός τε καὶ ἀνθρωπότητος.

(4) Mort en 404. Ἵνα ἀμφοτέρας αὐτοῦ διδαχῶμεν τὰς φύσεις, καὶ τὸν ὁρώμενον ἄνθρωπον, καὶ τὴν διὰ τοῦ σώματος ἐνεργοῦσαν θεότητα, Maï, VII, p. 135.

(5) Mort en 379.

(6) Assémani (B. O., I, p. 516) a lu Eunomius sur le ms. du Vatican. Voir ci-dessous p. **18** du texte syriaque où l'on trouve « Eunomius » à propos de la citation actuelle qui est répétée.

(7) Mort de 396 à 400.

moine Philippe (1) : Le Messie a deux natures et nous montre ainsi très clairement qu'il a la substance unique d'une créature, mais que la différence du Verbe et de la chair animée est conservée, sans confusion ni hésitation, et que les propriétés du Verbe ne souffrent aucune atteinte.

De saint Grégoire le Théologien (2), *dans sa seconde lettre à Cledonius :* Celui qui introduit deux fils, l'un de Dieu le Père et l'autre de la mère, et qui les distingue l'un de l'autre, va contre l'enseignement orthodoxe selon lequel il y a deux natures : Dieu et l'homme, comme il y a aussi l'âme et le corps, mais il n'y a ni deux fils, ni deux Dieux (3).

Du même, dans son discours sur le fils contre les Ariens : Dieu est appelé père, non du Verbe (seul), mais aussi de la créature; il est donc certain que Dieu est le Père non seulement de la créature, mais aussi du Verbe, car (le Messie) est double, et les deux choses sont vraies.

De saint Ambroise, évêque de Milan (4), *dans son discours contre les Apollinaristes :* Et quand nous blâmons ceux qui apparurent en dernier lieu et dirent que la chair et la divinité de Notre-Seigneur ne forment qu'une nature, quel enfer a pu vomir un tel blasphème (5) ! Que ne dirons-nous pas des Ariens qui augmentèrent la mesure de leur impiété pour commettre d'une autre manière cette plus grande erreur que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont pas une même essence? Les autres s'efforcent de dire que la chair et la divinité de Notre-Seigneur ne forment qu'une essence.

Du même, dans son discours contre l'empereur Gratien, que saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, cita au premier concile d'Éphèse contre l'impie Nestorius : **(7)** Cessons toute vaine dispute de mots, car il est écrit que le royaume du ciel n'est pas dans la persuasion des paroles. Le changement du corps et

(1) Assémani (B. O., I, p. 516) indique Olympius comme le destinataire de cette lettre. Cf. infra p. **14**.

(2) Mort vers 389.

(3) Le sens de ce passage se trouve dans la seconde lettre à Cledonius. Migne, *Patrol. grecque*, t. XXXVII, p. 195.

(4) Mort en 397.

(5) Cette phrase existe chez Léonce de Jérusalem : Ἀνεφύησάν τινες τὴν σάρκα τοῦ κυρίου καὶ τὴν θεότητα μιᾶς εἶναι φύσεως λέγοντες· ποῖον ᾄδης τὴν τοιαύτην βλασφημίαν ἐξήμεσεν. Maï, VII, p. 131.

celui de la divinité est destiné à montrer la puissance de Dieu : c'est un seul fils de Dieu qui parla dans les deux états, car il a deux natures; mais bien que ce soit toujours le même qui parle, on voit en lui tantôt la gloire de Dieu et tantôt les souffrances de l'homme; en tant que Dieu, il parlait des choses divines, car il était le Verbe, et en tant qu'homme, il parlait des choses humaines, car il parlait dans cette nature.

De saint Amphiloque, évêque d'Iconium (1), *dans son exposition de la foi pour Séleucus* (Cf. p. **14**), *fils de Trajan :* Je crois au Messie, fils de Dieu, fils unique en deux natures, passible et impassible, mortel et immortel, visible et invisible, palpable et impalpable, sans commencement et ayant un commencement, sans limites et limité. Il fut engendré sans commencement et de toute éternité par Dieu le Père dans la divinité, et le même fut engendré à la fin des temps dans la chair par la Vierge Marie et le Saint-Esprit.

De saint Jean Bouche d'or, qui en grec est appelé Chrysostome (2), *dans la lettre qu'il envoya au moine Césaire* (3) : Quel enfer a fait dire que le Messie n'a qu'une nature? si l'on n'admet que la nature divine, ne répudie-t-on pas nécessairement tout ce qui est humain, c'est-à-dire notre rédemption? Si l'on n'admet que la nature humaine, ne répudie-t-on pas la nature divine? Qu'ils nous disent donc laquelle des deux natures a perdu ses propriétés. Car si l'on proclame l'unité, il faut nécessairement que le caractère de l'unité soit conservé, sinon on n'aurait plus l'unité mais la confusion et la destruction.

Et un peu plus loin (4) : Fuyons ceux qui divisent, quand bien même ils reconnaîtraient deux natures, car elles existent

(1) Au IVe siècle. — Quelques mots de ce passage sont conservés chez Léonce de Jérusalem : Ἕνα υἱὸν, δύο φύσεων παθητῆς τε καὶ ἀπαθοῦς. Maï, t. VII, p. 135.

(2) Mort en 407.

(3) Chez Migne, *Patrol. grecque*, t. LII, col. 759.

Ποῖος οὖν ᾅδης ἐξηρεύξατο μίαν ἐπὶ χριστῷ λέγειν φύσιν; ἢ γὰρ τὴν θείαν φύσιν κρατοῦντες τὴν ἀνθρωπίνην ἀρνοῦνται, φημὶ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν· ἢ τὴν ἀνθρωπίνην κατεχοντες τῆς θείας φύσεως τὴν ἄρνησιν ποιοῦνται· ἐπεὶ λεγέτωσαν, ποίᾳ ἀπολώλεκε τὸ ἴδιον: Εἰ γὰρ ἔτι ἔῤῥωται ἡ ἕνωσις, πάντως καὶ μετὰ τῆς ἑνώσεως ἰδιώματα ἀποσώζεσθαι ἀνάγκη, ἐπεὶ οὐχ ἕνωσις τοῦτο, ἀλλὰ σύγχυσις καὶ ἀφανισμὸς τῶν φύσεων.

Une partie de ce texte est chez Léonce de Jérusalem. Maï, t. VII, p. 130.

(4) *Ibid.*, col. 760. Φύγωμεν τοὺς διαιροῦντας. Εἰ γὰρ καὶ διττὴ ἡ φύσις, ἀλλ' οὖν ἀδιαίρετος καὶ ἀδιάσπαστος ἡ ἕνωσις, ἣν ἐν ἑνὶ τῷ τῆς υἱότητος ὁμολογοῦμεν προσώπῳ καὶ μιᾷ ὑποστάσει. Ce texte est aussi chez Léonce de Jérusalem. Maï, t. VII, p. 129.

sans division ni scission, et nous proclamons l'unité dans une personne créatrice et dans une substance.

Du même, un peu plus loin (1) : Fuyons ceux qui ont la folie de proclamer une nature après l'unité, car par la pensée de l'unité ils sont portés à imposer des souffrances à Dieu qui ne souffre pas.

Du même, dans son discours sur le baptême de Notre-Seigneur et sa tentation par Satan : Aussi les anges quittent le ciel et lui apportent des louanges, la terre l'exalte **(8)** et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe plane au-dessus de la tête du Fils et sanctifie la nature humaine qui est mise dans la personne du Fils; et la voix du Père se fait entendre et dit : « Voici mon Fils chéri dans lequel je me suis complu. » Dieu le Père s'est complu en vérité dans la nature humaine qui est mise dans la personne du Verbe, et j'ai compris ici exactement le mystère, car ici la Sainte Trinité est en évidence : le Fils qui est baptisé, le Saint-Esprit qui plane, et la voix du Père qui insiste et dit : « Celui-ci est mon Fils chéri dans lequel je me suis complu. » On remarquera que la parole du Père a deux parties, car le Fils ayant deux natures, l'une divine et l'autre humaine, la phrase qui le concerne a aussi deux parties; les mots : *Voici mon Fils chéri* indiquent son éternité, et *dans lequel je me suis complu* ont trait à la nature humaine qui est unie dans la personne. Et que les adversaires de Dieu ne grincent pas ici des dents, car nous ne reconnaissons pas deux Fils, ou deux Messies, ou deux Dieux, mais un seul Seigneur Jésus-Christ.

Du même, dans son discours sur l'Ascension de Notre-Seigneur (2) : De quelles paroles me servirai-je et quels mots proférerai-je, je n'en sais rien? Cette nature très vile, cette nature méprisable qui était en dessous de tout, a tout vaincu et est montée au-dessus de tout; aujourd'hui elle a été placée au-dessus de tout, aujourd'hui les anges ont reçu ce que depuis longtemps

(1) *Ibid.* Φύγωμεν τοὺς μίαν φύσιν μετὰ τὴν ἕνωσιν τερατευομένους. τῇ γὰρ τῆς μιᾶς ἐπινοίᾳ τῷ ἀπαθεῖ θεῷ πάθος προσάπτειν ἐπείγονται.

(2) Chez Migne, *P. gr.*, t. L, col. 448. Πῶς εἴπω; τὶ λαλήσω; πῶς ἐξενέγκω τὸ ῥῆμα τοῦτο; ἡ φύσις ἡ εὐτελής, ἡ πάντων ἀσυνετωτέρα, πάντων ἀνωτέρα γέγονε σήμερον. Σήμερον ἀπέλαβον ἄγγελοι, ὅ πάλαι ἐπόθουν· σήμερον εἶδον ἀρχάγγελοι, ὅ πάλαι ἐπεθύμουν, τὴν φύσιν τὴν ἡμετέραν ἀπὸ τοῦ θρόνου, ἀστράπτουσαν τοῦ βασιλικοῦ, δόξῃ καὶ κάλλει στιλβουσαν ἀθανάτῳ.

ils attendaient et désiraient voir, aujourd'hui les archanges purent être spectateurs de ce qu'ils attendaient depuis longtemps, ils virent notre nature resplendir sur le siège du roi dans une gloire immortelle.

De saint Severianus, évêque de Gabala (1), *dans son discours sur la Nativité de Notre-Seigneur selon la chair :* L'humanité de Notre-Seigneur n'est pas venue accroître sa divinité, car cette nature n'admet pas d'augmentation, elle n'augmente ni ne diminue en rien, mais demeure absolument telle qu'elle est, elle n'a pas pris un corps parce qu'elle en avait besoin, mais parce que cela lui a plu. Donc celle qui a pris et celle qui a été prise ne forment qu'une personne. Ainsi quand nous disons Père, Fils et Saint-Esprit, nous proclamons trois personnes, mais nous annonçons et confessons une seule nature, de même lorsque nous disons divinité et humanité (9) nous proclamons deux natures et confessons une personne. (Il n'y a dans la Trinité qu') un Fils, une volonté, un pouvoir, un gouvernement et une adoration (2); quand nous prions le Père, le Fils est prié avec lui, et quand nous louons le Fils, le Saint-Esprit est aussi loué. De même dans l'opération, le Père veut, le Saint-Esprit exécute, le Fils termine, mais ils ne sont qu'un en tout, car leur nature est une, la Trinité est conservée par la distinction des personnes. La foi que nous prêchons est une; que Dieu daigne l'admettre près de lui, et que ses miséricordes soient sur nous tous. Ainsi soit-il.

De saint Proclus, évêque de Constantinople (3), *dans son discours sur la Nativité de Notre-Seigneur selon la chair* (4) :

(1) Contemporain et rival de S. Jean Chrysostome. Un de ses discours est imprimé chez Migne : *Patrol. grecque*, t. LXIII, pp. 531 et 536; t. LVI, col. 425, etc. Ces discours furent attribués à S. Jean Chrysostome. Voir sur Sévérianus, Migne, *Patr. gr.*, t. LXV, col. 10, et l'introduction ci-dessus.

(2) Comme nous l'avons déjà dit dans l'introduction, en rapportant cette dernière phrase à ce qui précède, c'est-à-dire au Fils, nous rendrions Severianus monothélite. Or cet ami, puis ce rival de saint Jean Chrysostome vivait bien avant ces questions de monothélisme (et même de monophysisme) et personne ne l'a jamais accusé d'avoir professé cette erreur. Assémani supposait donc ce passage interpolé. Jusqu'à ce qu'on ait la preuve de cette interpolation, il suffira de rattacher cette phrase à ce qui suit, c'est-à-dire à la Trinité, comme nous l'avons fait, pour qu'elle n'offre qu'un sens orthodoxe.

(3) Patriarche de 434 à 446.

(4) Le texte grec de ce discours est perdu. Il en reste une traduction syriaque et on en trouvera la traduction latine chez Migne, *P. gr.*, t. 65, col. 846.

Nous ne dirons pas que celui qui est né est un simple homme, ni un Dieu nu, car, si le Messie n'était qu'un homme, comment la Sainte Vierge après son enfantement serait-elle demeurée vierge? Cela nous apprend à confesser deux natures dans le Messie, l'humanité et la divinité qui ne forment qu'un seul Jésus-Christ, fils unique.

De saint Cyrille, évêque d'Alexandrie (1), *dans le troisième tome contre Nestorius :* Ce n'est pas parce qu'il nous ressemble que celui qui est Dieu périra jamais; et parce qu'il a la nature divine et une forme incorruptible, il ne s'ensuit pas que nous devions en exiger autant de l'homme. Il faut remarquer qu'il est Dieu en même temps qu'homme et qu'avec la nature et la perfection divine, il n'en est pas moins homme, car il possède les deux natures, il est Dieu et l'homme Emmanuel.

Du même, dans son commentaire de Jean l'Évangéliste, livre II, chapitre VI (2) : Comme il avait pris la livrée du serviteur et qu'il était homme puisqu'il était né à la chair, le Verbe n'usait pas toujours dans sa parole de la liberté et de l'autorité qui conviennent à Dieu. Bien plus, il lui arrivait de se servir de cette dispensation dans les choses communes à Dieu et à l'homme. Car il était l'un et l'autre.

Du même, dans (ses lettres) à Xiste, évêque de Rome, successeur de Célestin (3) : Je reconnais et la nature du Verbe Dieu qui est impassible et immuable **(10)** et la nature humaine qui est passible, et le Messie qui est un dans les deux (natures) et avec les deux.

Du même, dans sa lettre à Eulogius (4) : Quand on parle de

(1) Mort en 444.

(2) Migne, *P. gr.*, t. LXXIII, col. 358. Ὡς γὰρ ἤδη τὴν τοῦ δούλου μορφὴν περικείμενος διὰ τὸ ἑνωθῆναι σαρκὶ, οὐκ ἐλευθέραν, οὐδὲ ἀνειμένην παντελῶς εἰς θεοπρεπῆ παῤῥησίαν ἐποιεῖτο τὴν διάλεξιν· ἐχρῆτο δὲ μᾶλλον τοιαύτῃ δι' οἰκονομίαν ἔσθ' ὅτε, ἥπερ ἂν πρέποι θεῷ τε ὁμοῦ καὶ ἀνθρώπῳ. Καὶ γὰρ ἦν ὄντως κατὰ ταυτὸν ἀμφότερα.

(3) Ce fragment est chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 285 : οἶδα δὲ καὶ ἀπαθῆ τὴν τοῦ Θεοῦ φύσιν καὶ ἄτρεπτον καὶ ἀναλλοίωτον, καὶ τῇ τῆς ἀνθρωποτητος φύσει, καὶ ἕνα ἐν ἀμφοῖν, καὶ ἐξ ἀμφοῖν, τὸν Χριστόν. Ce texte édité par Maï, d'après une citation de Léonce de Jérusalem, s'éloigne plus de l'original que celui de Jean Maron. Cf. Maï, t. VII, p. 132. Chez Maï on trouve Ἰοῦστον au lieu de Xiste.

(4) Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 225. Ὅπου φὰρ ἕνωσις ὀνομάζεται, οὐχ ἑνὸς πράγματος σημαίνεται σύνοδος, ἀλλ' ἢ δύω, ἢ πλείονων, καὶ διαφόρων ἀλλήλοις κατὰ τὴν φύσιν, cité chez Léonce de Jérusalem, Maï, t. VII, p. 126.

l'unité, ce n'est pas une seule chose qui est unifiée, mais deux ou plusieurs de nature différente.

Du même, contre ceux qui ne placent qu'une nature composée dans le Messie, dans l'ouvrage qu'il fit contre les monophysites : Je n'admets pas le mélange, qui est contraire à la foi apostolique et à la tradition orthodoxe, car le mélange établit une confusion dans les natures, mais l'unité ineffable de ces deux natures, quand elle est bien confessée, les conserve sans confusion, et forme avec les deux une seule nature incarnée (1), qui est le Messie visible, Dieu et homme simultanément.

Du même, dans son discours à Secundus sur l'âme et le corps : Si nous cherchons une démonstration dans le composé qui nous constitue, nous autres hommes, nous sommes composés de l'âme et du corps et nous voyons en nous deux natures, l'une de l'âme et l'autre du corps; et parce que nous sommes composés de deux natures, nous sommes loin d'être deux hommes, mais un seul composé, comme je l'ai dit, formé de l'âme et du corps, et non une destruction des deux.

Chapitre pour montrer que par *une nature du Verbe incarné*, les Saints Pères entendent deux natures, car par *incarné* ils annoncent et reconnaissent une nature.

De saint Cyrille d'Alexandrie, dans son commentaire sur l'épître aux Hébreux (2) : Notre-Seigneur Jésus-Christ est un, et qu'on ne croie pas le Verbe distinct de lui, après la génération corporelle de la Sainte Vierge : la chair ne répugne pas non plus à l'unité avec le Verbe de Dieu, car bien que nous conservions deux natures différentes et inégales qui tendent simultanément à l'unité, je veux dire la chair et Dieu le Verbe, il n'y a néanmoins qu'un Fils formé avec les deux. L'une, animée par une âme rationnelle, est vraiment le temple qui unifie Dieu le Verbe. Et quand nous disons que la chair est unifiée dans la personne du Verbe unique de Dieu le Père, nous ne voulons pas dire qu'il s'est opéré une confusion des deux na-

(1) Les mots *une nature incarnée* indiquent deux natures. Voir le chapitre ci-dessous.

(2) Ce passage manque parmi les fragments conservés du commentaire de Cyrille sur l'Épître aux Hébreux.

tures l'une dans l'autre, car chacune d'elles demeure ce qu'elle était, mais nous entendons que le Verbe de Dieu s'unit la chair. **(11)**

Du même, dans la lettre à Eulogius déjà citée (1) : Il nous faut dire à nos accusateurs que l'on ne doit pas fuir et repousser tout ce qu'enseignent les hérétiques, car ils professent beaucoup de choses que nous professons nous-mêmes. Ainsi les Ariens disent que Dieu est le Père de l'univers et ce n'est pas pour cela qu'il faut fuir leur confession [mais ils ne diront pas : le père qui possède tout]. De même, Nestorius parle de deux natures quand il marque la différence de la chair et de Dieu le Verbe. Devons-nous le nier? la nature de Dieu le Verbe est bien différente de celle de la chair, mais ils ne confessent pas l'unité avec nous; et nous, par contre, nous confessons un Messie, un Fils, un Seigneur, c'est-à-dire l'unité de Dieu le Verbe qui s'est incarné.

Du même, dans le commentaire déjà cité de l'Évangile de Jean au livre quatre (2) : Il y a lieu de s'étonner de ce que l'évangéliste saint Jean proclame clairement que le Verbe s'est fait chair, il ne dit pas qu'il fut dans la chair, mais qu'il fut chair, et cela pour montrer l'unité. Nous ne dirons pas non plus que le Verbe qui vient de Dieu le Père a été changé en la nature de la chair ni que la chair fut changée en la nature du Verbe, car chacun demeure ce qu'il était naturellement.

Du même : Il est écrit : « Où le fils des libres est-il parmi les morts? » Comme il ne mourut pas lui-même, nous dirons qu'il mourut selon la chair et nous dirons qu'il supporta cela non pas en dehors de la chair, mais en elle surtout; et il re-

(1) Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 225. Χρὴ δὲ τοῖς μεμφομένοις ἐκεῖνο λέγειν· ὅτι οὐ πάντα, ὅσα λέγουσιν οἱ αἱρετικοὶ, φεύγειν καὶ παραιτεῖσθαι χρή· πολλὰ γὰρ ὁμολογοῦσιν ὧν καὶ ἡμεῖς ὁμολογοῦμεν. Οἷον, οἱ Ἀρειανοὶ ὅταν λέγωσι τὸν πατέρα, ὅτι δημιουργός ἐστι τῶν ὅλων καὶ Κύριος, μὴ διὰ τοῦτο φεύγειν ἡμᾶς ἀκόλουθον ταύτας τὰς ὁμολογίας; οὕτω καὶ ἐπὶ Νεστορίου· χὰν λέγῃ δύο φύσεις, τὴν διαφορὰν σημαίνων τῆς σαρκὸς καὶ τοῦ Θεοῦ λόγου· ἑτέρα γὰρ ἡ τοῦ Λόγου φύσις, καὶ ἑτέρα ἡ τῆς σαρκὸς, οὐκέτι τὴν ἕνωσιν ὁμολογεῖ μεθ' ἡμῶν. Ἡμεῖς γὰρ ἑνώσαντες ταῦτα, ἕνα Χριστὸν, ἕνα υἱὸν, τὸν αὐτὸν ἕνα Κύριον ὁμολογοῦμεν· καὶ λοιπὸν μίαν τοῦ Θεοῦ φύσιν σεσαρκωμένην.

(2) Migne, *P. gr.*, t. LXXIII, col. 580. Κἀν τούτῳ, δὴ μάλιστα θαυμάσαι προσήκει τὸν ἅγιον εὐαγγελιστὴν « Καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο » διαῤῥήδην ἀνακεκραγότα· οὐ γὰρ ὅτι γέγονεν ἐν σαρκὶ, ἀλλ' ὅτι γέγονε σὰρξ, οὐ κατενάρκησεν εἰπεῖν ἵνα δείξῃ τὴν ἕνωσιν. Καὶ οὐ δή πού φάμεν, ἢ τὸν ἐκ Πατρὸς Θεὸν Λόγον εἰς τὴν τῆς σαρκὸς μεταπεποιῆσθαι φύσιν, ἤγουν τὴν σάρκα μεταχωρῆσαι πρὸς Λόγον· μένει γὰρ ἑκάτερον, ὅπερ ἐστὶ τῇ φύσει.

vêtit avec elle la gloire divine, car il mourut et ressuscita selon la loi de la chair et dans notre nature.

De S. Mar Jacques de Batnan de Saroug (1), *dans le discours qu'il prononça sur Lazare des quatre jours* (2) : Marie dit : « Je crois, Seigneur, que tu es le Messie qui vient et viendra en grande gloire avec ton père. Je crois, Seigneur, que tu n'as pas de père parmi les mortels ni de mère dans le ciel. (Comment un seul fils peut-il avoir deux pères? Elle savait que Joseph était son père putatif!) Je crois, Seigneur, que tu as formé le premier Adam, et le vieillard Siméon te louait dans le saint Temple. Je crois, Seigneur, que tu as deux natures, l'une venant d'en haut et l'autre **(12)** du genre humain. Tu as la nature spirituelle du père et la nature corporelle de la fille de David, l'une venant du Père et l'autre de Marie sans division, l'une de l'esprit et l'autre du corps sans fraude. Je crois, Seigneur, que le Père n'est pas plus ancien que toi et tu peux dire avec confiance que tu es plus ancien que celle qui t'a engendré. »

Du même, sur l'Église et les détracteurs (3) : La jeune fille, principe de l'Église, vint en jugement avec les détracteurs (4), *et peu après il dit :* Je proclame deux interprétations en Emmanuel : il est en vérité à la fois Dieu et homme, car nous lui voyons notre nature et Dieu annonce sa divinité sans division. Emmanuel est homme et Dieu avec nous, non comme un mélange des deux, mais comme parfait des deux côtés.

Du même, dans son discours sur le jeûne de Notre-Seigneur et sur la tentation du malin (5) : Il avait faim providentiellement et naturellement, et les deux choses avaient une cause

(1) Mort en 521.

(2) Allusion à *quatriduanus est enim*. S. Jean Chrysostome a fait deux homélies sur le même sujet : *in quatriduanum Lazarum* : Migne, *P. gr.*, t. XLVIII, col. 779, et L, col. 641.

(3) Assémani, B. O., I, p. 516, écrit : Discours sur l'Église et les chercheurs (scrutatores).

(4) Dans le ms. 117 du Vatican, fol. 9, il y a une homélie analogue dont le titre (le premier vers) est : ܡܪܝܐ ܕܥܠܡܐ ܕܡܬܩܪܝܢ ܚܕ ܡܫܝܚܐ.

La citation que fait Maron ne s'y trouve pas. L'a-t-on supprimée? Voir ci-dessous les altérations du texte de S. Ephrem.

(5) Ce discours existe au Vatican, ms. n° 118, fol. 91-96. Mgr Graffin, qui prépare une édition complète des œuvres de Jacques de Saroug, m'en montra une transcription et une photographie. ܗܘܐ ܡܢ ܡܠܬܐ ܕܐܝܟ est remplacé, dans le manuscrit du Vatican, par ܗܘܐ ܡܢ ܡܠܬܐ ܕܐܝܟ

dans le même sujet : providentiellement parce qu'il est Dieu avec son père, et naturellement parce qu'il s'incarna dans la fille de David.

De Mar Ephrem le Syrien (1), *dans son discours des prières :* Le soleil est l'image de ta grandeur, la lune est le symbole de ton humanité. Les deux natures qui étaient cachées en toi, Seigneur, (se sépareront enfin sur ta croix).

De Mar Ephrem, dans son discours sur Notre-Seigneur (2). La grâce a atteint les bouches blasphématrices et les a changées en instruments de louange.

Et un peu plus loin : Considère l'humilité de Notre-Seigneur depuis la crèche jusqu'au tombeau et vois qu'elle ne le quitta plus et que sa grandeur fut changée en petitesse, et son élévation en humilité; tandis que son humanité était visible en diverses actions, sa divinité apparaissait dans de remarquables prodiges, afin que l'on connût qu'il n'y avait pas une nature, mais deux. Il n'y avait pas seulement la nature humble ou la nature sublime, mais bien les deux; l'humble et la sublime étaient réunies l'une à l'autre. Ces deux natures montrèrent

(1) Mort en 379.

(2) Édité par Mgr Lamy (*Sancti Ephraem Syri Hymni et Sermones*, t. I. Cf. pp. 171 et 223) d'après un ms. du Brit. Mus., add. 14.570, écrit au ve ou au vi[e] siècle. Il y a un certain nombre de variantes entre les deux textes. Voici celui qu'édita Mgr Lamy :

ܛܝܒܘܬܐ ܡܛܬ ܠܦܘܡܐ ܡܓܕܦܢܐ ܘܥܒܕܬ ܐܢܘܢ ܟܢܪܐ ܡܫܒܚܢܐ.

ܐܣܬܟܠܘܗܝ ܗܟܝܠ ܠܡܟܝܟܘܬܗ ܕܡܪܢ ܡܢ ܡܕܢܚܐ ܕܒܝܬܐ ܠܩܒܪܐ : ܘܚܙܝ ܕܠܘܐ ܗܘܬ ܠܗ ܘܐܬܠܘܬ ܪܒܘܬܗ

ܠܪܘܡܗ ܘܪܘܡܪܡܗ ܠܡܟܝܟܘܬܗ. ܐܝܟܐ ܕܝܢ ܕܐܢܫܘܬܗ ܒܥܒ̈ܕܐ ܡܫܚܠܦܐ ܡܬܚܙܝܐ ܗܘܬ : ܐܠܗܘܬܗ

ܒܬܕܡܪ̈ܬܐ (sic) ܡܫܒ̈ܚܬܐ ܡܬܓܠܝܐ ܗܘܬ. ܕܢܬܝܕܥ ܗܘ ܗܘ ܚܕ ܕܒܝܢܬܗܘܢ ܩܐܡ ܗܘܐ : ܕܠܐ ܗܘܐ ܚܕ ܗܘܐ

ܐܠܐ ܬܪܝܢ ܠܐ ܗܘܐ ܓܝܪ ܒܠܚܘܕ ܗܘܐ ܡܟܝܟܬܐ ܟܝܢܐ. ܐܦܠܐ ܪܡܐ ܟܝܢܐ ܡܬܪܡܪܡܢܐ ܒܠܚܘܕܘܗܝ. ܐܠܐ ܬܪܝܢ ܐܢܘܢ

ܟܝܢܝܢ (sic). ܕܚܕ ܒܚܕ ܡܚܠܛܝܢ ܗܘܘ. ܘܗܢܐ ܘܡܟܝܟܐ. ܡܛܠ ܗܢܐ ܬܪܝܗܘܢ ܟܝ̈ܢܐ ܗܢܘܢ ܠܬܕܡܪܬܗܘܢ

ܡܚܘܝܢ ܗܘܘ. ܐܝܟ ܕܒܬܕܡܪܬܐ ܕܬܪܝܗܘܢ : ܬܪܝܢ ܗܘܐ ܢܦܫܐ ܒܬܪܝܗܘܢ. ܕܠܐ ܢܬܚܫܒ ܕܚܕ ܗܘ ܟܝܢܐ :

ܗܘ ܕܬܪܝܢ ܗܘܐ ܒܡܥܒܕܢܘܬܐ. ܐܠܐ ܕܢܬܝܕܥ ܕܬܪܝܢ ܗܘܐ ܡܛܠ ܗܘ ܡܫܬܠܡܢܐ. ܗܘ ܕܚܕ ܗܘܐ ܡܛܠ ܐܚܝܕܐ.

J'ajoute que le texte de J. M. ܐܢܫܘܬܗ est préférable à ܕܪܘܡܗ, car il faut un mot qui fasse pendant à ܐܠܗܘܬܗ. De même le texte ܕܠܐ ܚܕ ܗܘܐ ܟܝܢܐ que donne Jean Maron est préférable à celui de Mgr Lamy, car ce dernier change le sujet. Chez Jean Maron, le sujet est partout la nature. Chez Mgr Lamy, c'est Notre-Seigneur au commencement et la nature à la fin. Voici, en effet, le mot à mot : « afin que l'on connût que *cet Un* (Notre-Seigneur) qui se tenait entre eux (?) n'était pas un, mais deux, car il n'y avait pas seulement la nature humble ni la nature élevée seule, mais *les natures* étaient deux, mélangées, etc. ». — J'ai développé cette remarque, parce qu'elle nous montre comment, grâce à d'intelligentes retouches, S. Ephrem put fournir des armes aux jacobites comme aux catholiques. C'est là une difficulté sérieuse pour qui veut donner une édition de ses œuvres.

leurs particularités, afin que personne, d'après les particularités des deux, ne pensât que celui-ci qui était double à cause de l'union était simplement un, mais bien que celui qui est un par essence est double à cause de l'union.

Du même Mar Ephrem, dans l'hymne sur la naissance de Notre-Seigneur, où il montre les natures divine et humaine : Elle le glorifia sur la montagne où elle apparut au dehors. Elle l'obscurcit sur le bois où elle se cacha. **(13)** Il fut glorifié sur la montagne, elle montra sa nature, il prit l'apparence des morts et montra encore sa nature, celle que les animaux ne virent pas et que les anges ne peuvent regarder.

Du même Mar Ephrem, dans le symbole de la foi : Qui n'admirera pas la diversité de tes changements? le corps cachait l'éclat naturel de la puissance, les vêtements cachaient la nature humble, le pain cachait le feu qui y était.

Du discours du docteur Isaac, sur le symbole de la foi : Il n'était pas seulement un corps simple ; mais une âme, un corps et une essence formaient une seule personne; non pas une nature simple, mais une personne simple. Si l'on recherche les natures, on trouve qu'il y en a deux, l'une élevée venant du ciel, et l'autre inférieure venant de la terre; celle qui vient de la terre est connue, celle qui vient d'en haut est cachée ; les deux ne forment qu'une personne, celle qui est cachée est unie à celle qui est visible.

Discours de Mar Isaac le second, sur le char d'Ézéchiel : Pour établir la vérité, le char nous donne une image remarquable. Dans ce symbole mytérieux, il y a une personne et deux figures, l'une humble et l'autre forte. Le prophète vit une substance en deux modes qui étonne les yeux du spectateur : une moitié est le feu qui dévore, l'autre moitié une clarté moyenne. De son dos et au-dessus c'était un feu dévorant, de son dos et au-dessous il ressemblait à l'arc des nuages. C'est le Messie qui apparut mystérieusement dans ce char, sa divinité et son humanité sont visibles : les deux figures que l'on voit ne forment qu'une substance, deux natures ne forment qu'un Sauveur. Dans le char on trouve son image mystérieuse, dans son évangile on trouve sa vérité et sa justice, on trouve son ombre dans le char et son corps dans l'Évangile.

Du même, dans son discours sur l'Incarnation de Notre-

Seigneur : Que l'on ferme la bouche hérétique qui rejeta le corps de notre Sauveur. S'il n'avait pas revêtu un corps, pourquoi aurait-il été à la circoncision? qui peut circoncire le feu? qui peut revêtir un esprit? s'il n'a pas pris un corps, une nature vile et faible, s'il n'a pas deux natures, pourquoi compter le huitième jour? Ce calcul du huitième jour ferme la bouche de l'hérétique.

Du même, un peu plus loin : Celui qui est seul et qui est deux dans une substance; Celui qui descend avec une nature et remonte avec deux natures unies; Celui qui descend en esprit et monte en corps et en esprit ne peut être connu **(14)** du sophiste ni compris de l'insensé (qui prône) une nature simple. Il revêtit une nature créée, œuvre de ses mains. Gloire à lui et que ses bénédictions soient sur nous en tout temps.

De saint Isidore, prêtre de Péluse (1), *dans sa lettre au diacre Théodore :* Il est impossible d'employer une démonstration naturelle quand nous recherchons ce qui surpasse la nature, bien que le Verbe de Dieu ait été chair en vérité; cependant le Messie qui s'incarna n'était pas un simple homme, il était surtout Dieu, et, en deux natures, il est le Fils unique de Dieu.

Du même, dans sa lettre au lecteur Timothée (2) : Garde ton cœur avec grand soin et n'accepte jamais une seule nature dans le Messie après l'Incarnation. Car la profession d'une seule nature entraîne l'une de ces deux conséquences : ou bien Dieu a été changé ou bien l'homme s'est évanoui, ce qui est la mauvaise opinion de Manès qui veut jeter tout homme au feu (éternel).

Du même, dans sa lettre à Théophile (3) : En vérité c'était un homme et en toute justice c'était un Dieu, il doit être adoré dans les deux natures.

De Saint Justin, philosophe et martyr, qui était de Néapo-

(1) Mort vers 440. Une partie de cette citation est donnée par Léonce de Jérusalem. Maï, t. VII, p. 135. Πρὸς Θεοδόσιον διάκονον : « Οὐ ψιλὸς ἄνθρωπος ὁ Χριστὸς ἐνανθρωπήσας, μᾶλλον δὲ Θεὸς ἐν ἑκατέραις ταῖς φύσεσιν εἷς ὑπάρχει υἱός. »

(2) Livre I, lettre CII, chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVIII, col. 252. Le texte de Jean Maron confirme la version donnée en note par Migne : μήπως μίαν Χριστοῦ φύσιν μετὰ τὴν... qui est celle de Léonce de Jérusalem, Maï, t. VII, p. 134.

(3) Livre I, lettre XXIII chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVIII, col. 196. Il faut encore prendre la version donnée en note : ἐν ἀμφοτέραις ταῖς φύσεσιν.

lis, dans le chapitre dix-huit de son discours sur la foi (1) : De même que l'homme est un, et a cependant deux natures différentes, dont l'une pense et l'autre accomplit ce que la première a pensé, ainsi l'âme intelligente songe à la construction d'un navire, puis elle amène peu à peu (2) à terme ce qu'elle a pensé ; de même il y a un Fils et deux natures : (par l'une il fait des prodiges), par l'autre il souffre des humiliations. En tant qu'il vient du Père et qu'il est Dieu, il fait des prodiges; en tant qu'il vient de la Vierge et qu'il est homme, il supporte volontairement, d'après sa nature, le crucifiement, les souffrances, et autres choses analogues. Si l'on pousse l'exemple jusqu'ici, il nous donne une image fidèle; mais si l'on compare, du tout au tout, les différences.....

De Grégoire, frère de Mar Basile, dans la lettre qu'il envoya au moine Philippe sur l'objection que nous font les Ariens (3) : Puisque Dieu nous y pousse, nous ajouterons brièvement ce qui suit : le Fils est passible d'après sa nature; si on dit qu'il l'est d'après sa nature **(15)** divine, ce qui est impossible, on peut leur appliquer les paroles du vénérable Séleucus (cf. p. **7**) ; s'il est passible d'après sa nature humaine, il sera impassible d'après sa nature divine, comme les fidèles le proclament. Ainsi la nature de même essence ne reçoit aucune atteinte, car nous ne disons pas que la divinité et la chair ne forment qu'une nature comme l'affirment follement ceux qui (confondent) les essences, mais que celui qui reçoit la souffrance et ne souffre pas est double sous divers points de vue. Nous résoudrons

(1) Expositio rectæ confessionis, chez Migne, *P. gr.*, t. VI, p. 1226. Le véritable titre serait, on le voit : Expositio fidei (Ἔκθεσις πίστεως) comme le portent certains mss. qui tous attribuent cet ouvrage à S. Justin. Robert Étienne l'édita donc parmi les œuvres de ce saint. Mais depuis, Michel Lequien trouva que l'ouvrage favorisait les Nestoriens, surtout par certaine comparaison où il s'agit du soleil (v. Migne, *loco citato*, p. 1203). Il l'attribua donc à Nestorius, et M. Migne, sans partager son avis cependant, mit ce traité parmi les *opera spuria* de saint Justin. La présente publication montre qu'au VIIe siècle, on ne doutait pas de son authenticité. La division de l'ouvrage qui servit à Jean Maron ressemble à celle du ms. de Clermont qui multiplia les chapitres (v. Migne, *loco citato*, p. 1206). Ce passage est aussi chez Léonce de Jérusalem (Maï, VII, p. 130), à l'exception de la phrase où il est question du navire et de la fin du texte.

(2) Il faut lire : à l'aide des mains.

(3) Sur l'objection des Ariens contre les catholiques. C'est la même que la lettre a Olympius, dit Assémani, B. O., t. I, p. 516. Cependant elle porte chez Léonce de Jérusalem le même titre que chez Jean Maron.

aussi cette seconde (question) : Nous reconnaissons une différence de personnes, c'est-à-dire de substances; sans introduire de confusion de personnes comme Séleucus, nous confessons que la Trinité sainte a une seule essence qui ne reçoit ni augmentation ni diminution : le Père ne précède pas le Fils, mais lui est égal en tout, excepté comme cause. Dès maintenant que l'on ne se préoccupe pas si le Père a cessé d'être Père, si le Fils a cessé d'être Fils, car si le Père a toujours existé et si le Fils a toujours existé, il est évident que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'un être et une essence, bien que le Fils ait pris, à cause de nous, une nature créée. Celui-ci seul, à cause de son incarnation, participe aux natures créée et incréée, mortelle et immortelle, finie et infinie. Et ce n'est pas parce qu'il se fit homme dans les derniers temps qu'il cessa d'être Dieu et perdit l'égalité d'essence avec son vrai père; voici, en effet, la parole de Notre-Seigneur : « Moi et mon Père, nous sommes un; je suis en mon Père, et mon Père est en moi, etc. » Si l'on reproche au Fils sa création, son humilité, sa mission et autres choses semblables, il faut savoir que tout cela est dit de la chair et n'empêche pas le Fils d'avoir toujours même essence que le Père, bien que certains l'aient nié. En tant que Fils uni à la chair, il a même essence que le Père et lui est identique : en diffère cependant, mais à un autre point de vue. Qui, parmi ceux qui pensent bien, ne sait pas que tout ce qui se ressemble a sa source dans une essence unique et que toutes les choses différentes qui se trouvent dans le même être ont leur source dans des essences opposées? Bien que tous deux ne fassent qu'un dans une unité ineffable et inexprimable, il n'y a pas unité de nature, je parle de la confusion; la divinité est toute différente du corps. Le Messie a deux natures, on le connaît ainsi en toute vérité, et il a une personne unique comme fils (1); ainsi il garde sans confusion et sans division le changement du Verbe et de la chair animée et ainsi le Verbe conserve

(1) Les dernières phrases sont citées par Léonce de Jérusalem sous le titre : Γρηγορίου Νύσσης πρὸς Φίλιππον μονάζοντα περὶ τοῦ τῶν ἀρειανῶν ἀντιθέσεως, ἧς ἡ ἀρχὴ, ἡ κακία γέννημά ἐστι ψυχῆ.

Voici la citation : Κἂν γὰρ ἀῤῥήτῳ καὶ ἀφράστῳ ἑνώσει τὰ συναμφότερα ἕν, ἀλλ' οὐ τῇ φύσει, διὰ τὸ ἀσύγχυτον φημὶ· ἕτερον γὰρ τὸ Θεῖον παρὰ τὸ σῶμα, ἐπείσακτον γάρ. ὁ τοίνυν Χριστὸς δύο ὑπάρχων φύσεις, καὶ ἐν αὐταῖς ἀληθῶς γνωριζόμενος, μοναδικὸν πρόσωπον, ἀσύγχυτον ὅμως. Maï, t. VII, p. 131.

ses propriétés sans aucune atteinte. **(16)** Nous avons écrit ces quelques mots pour reprendre ceux de Seleucus qui manquent (de foi), et pour votre instruction et celle des amis de la vérité. Je vous demande de garder constamment votre esprit de l'erreur.

De Saint Proclus, évêque de Constantinople, dans son discours sur la mère de Dieu incarné : Le même est vrai Dieu et vrai homme, de même essence que le Père en ce qu'il est, et de même race que moi en ce qu'elle est, excepté le péché; il a la nature divine et incréée, il m'a emprunté (ma nature) sans ses désavantages; il est un seul fils; les natures ne sont pas séparées en deux personnes, comme le dit Nestorius, mais une mystérieuse Providence unit les deux natures sans confusion en une personne (1).

De Saint Ambroise, évêque de Milan, dans son discours sur l'explication de la foi (2) : Ceux qui font du Messie un homme simple, ou de Dieu le Verbe un être passible, (et disent) qu'il se changea en chair, ou qu'il a même essence que le corps, ou qu'il apporta ce corps du ciel; ou que Dieu le Verbe était mortel et avait besoin que le Père le ressuscitât, ou qu'il prit un corps sans âme ou une âme sans intelligence, ou que les deux essences du Messie forment comme un mélange ou ne forment qu'une essence unique; enfin ceux qui ne confessent pas avec nous que Notre-Seigneur Jésus-Christ a deux natures sans confusion et une seule personne, parce qu'il n'y a qu'un Messie et qu'un Fils, tous ceux-là sont maudits par la Sainte Église Catholique Apostolique.

De Mar Isaac le Syrien, disciple de Mar Ephrem le Syrien (3), *dans son discours sur la foi orthodoxe :* Ce qui

(1) La fin est citée par Léonce de Jérusalem : Καὶ ἔστιν εἷς υἱός, οὐ τῶν φυσεων εἰς δύο ὑποστάσεις διηρημένων, ἀλλά τε φρυκτῆς οἰκονομίας τὰς δύο φύσεις εἰς μίαν ὑπόστασιν ἑνωσάσης. Maï, t. VII, p. 134.

(2) Il y a quelques divergences entre le texte de Jean Maron et le texte parallèle suivant : Τοῦ ἁγίου Ἀμβροσίου ἐπισκόπου Μεδιολάνων ἐκ τῆς ἑρμηνείας τοῦ ἁγίου συμβόλου : « Τοὺς δὲ λέγοντας (μετὰ τὰ ἐν μέσῳ τινὰ τὰς φύσεις τοῦ Χριστοῦ κατὰ ἀνακρασιν συγχυθείσας μίαν εἶναι φύσιν, καὶ μὴ ὁμολογοῦντας τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν δύο ἔχειν φύσεις ἀσυγχύτους, ἓν δὲ πρόσωπον, κάθ' ὁ καὶ εἷς κύριος, τούτους ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. » Maï, t. VII, p. 131.

(3) Jacques d'Édesse (addit. ms. 12.172, fol. 123) nous aprend qu'il y eut trois docteurs Isaac, dont deux orthodoxes et un Chalcédonien. Le premier, prêtre d'Amid, disciple d'Ephrem, alla à Rome sous Arcadius. C'est de celui-là qu'il est question ici. — Le second, prêtre d'Édesse vivait sous Zénon. — Le troisième vi-

mourut, dans sa nature, fut le corps; ce qui ne mourut pas ressuscita ce qui était mort, car la divinité, mes frères, ne laissa pas le corps dans la souffrance. L'intelligence était dans le corps, dans le tombeau et dans l'univers, mais non enfermée comme l'âme qui vivait en lui, car l'âme y était enfermée et quitta le corps après le cri (à la fin de la passion); mais celui qui enferma l'âme était dans le corps quand il mourut; l'âme, qui sortit du corps, n'y existait plus dans le tombeau, mais l'essence qui était à l'intérieur du corps ne le quitta pas.

L'âme jusqu'à la fin ne revêtit plus le corps qu'elle abandonna, mais l'essence qui revêtit le corps y resta jusqu'à la fin.

De Saint Denys, disciple de l'apôtre Paul, dans son traité des noms divins (1) : **(17)** La divinité fut aussi appelée *aimant les hommes* (philanthrope), effectivement et éminemment, parce qu'elle s'unit à nous en toute vérité, dans l'une de ses personnes pour tout ce qui était de nous. Elle appela à elle, attira et éleva l'humilité de notre humanité. Ainsi fut constitué le simple Jésus, et ce qui était une essence (éternelle) prit un intervalle du temps et vint dans notre nature, lui qui était au-dessus de tous les ordres dans toutes les natures. Il possédait néanmoins dans leur perfection les propriétés de son essence sans changement et sans confusion. L'enseignement occulte de nos pères et de nos divins docteurs nous fit connaître tout cela avec toutes les autres lumières qui procèdent de Dieu et conséquemment avec les paroles divines. Nous professons aussi toutes ces choses.

Du décret du concile d'Antioche contre Paul de Samosate : Nous confessons Notre-Seigneur Jésus-Christ, né du Père par l'Esprit avant tous les siècles et né de la Vierge dans la chair à la fin des jours. Il est une personne, composée de la divinité céleste et du corps humain.

vait à Édesse, sous l'évêque Paul, et devint nestorien sous Asclépias. — Il est encore question du premier chez Land, *Anecd. Syriaca*, t. III, p. 84.

(1) V. Migne, *P. gr.*, t. III, col., 592. Φιλάνθρωπον δὲ διαφερόντως, ὅτι τοῖς καθ' ἡμᾶς πρὸς ἀλήθειαν ὁλικῶς ἐν μιᾷ τῶν αὐτῆς ὑποστάσεων ἐκοινώνησεν, ἀνακαλουμένη πρὸς ἑαυτὴν, καὶ ἀνατιθεῖσα τὴν ἀνθρωπίνην ἐσχατιὰν, ἐξ ἧς ἀῤῥήτως ὁ ἁπλοῦς Ἰησοῦς συνετέθη, καὶ παράτασιν εἴληφε χρονικὴν ὁ ἀίδιος, καὶ εἴσω τῆς καθ' ἡμᾶς ἐγεγόνει φύσεως, ὁ πάσης τῆς κατὰ πᾶσαν φύσιν τάξεως ὑπερουσίως ἐκβεβηκὼς μετὰ τῆς ἀμεταβόλου καὶ ἀσυγχύτου τῶν οἰκείων ἱδρύσεως. Καὶ ὅσα ἄλλα θεουργικὰ φῶτα τοῖς λογίοις ἀκολούθως ἡ τῶν ἐνθέων ἡμῶν καθηγεμόνων κρυφία παράδοσις ἐκφαντορικῶς ἡμῖν ἐδωρήσατο, ταῦτα καὶ ἡμεῖς μεμνήμεθα.

De Saint Flavien, dans la lettre qu'il envoya à l'empereur Théodose (1) : Flavien, évêque de Constantinople, au fidèle empereur Théodose qui aime le Messie, salut. — Pour le prêtre de Dieu et pour celui qui prêche le divin enseignement, il n'y a rien de beau comme de renseigner celui qui nous interroge sur notre espérance et sur notre grâce (2). Nous n'avons pas honte de l'évangile du Messie, car il est la force de Dieu qui aide au salut de tous les croyants (3); et comme, par la miséricorde du Messie tout-puissant, nous avons été placés serviteurs de l'évangile, nous avons la vraie foi sans reproches, car nous suivons toujours les Livres divins, le symbole des Saints Pères qui se réunirent à Nicée (4) et à Éphèse et (l'enseignement) de Cyrille (5), évêque mémorable d'Alexandrie.

Nous prêchons Notre-Seigneur Jésus, qui naquit dans sa divinité de Dieu le Père sans commencement, avant les siècles, et dans son humanité de la Vierge Marie à cause de nous et pour notre salut, à la fin des temps; Dieu complet et homme complet, car il prit une âme intelligente et un corps; consubstantiel au Père dans sa divinité et à sa mère dans son humanité. **(18)** Nous attribuons ainsi deux natures à Notre-Seigneur, mais après qu'il eut pris un corps de la Vierge et après son incarnation en une personne et une substance; nous confessons un Messie, un Fils, un Seigneur, et nous ne refusons pas de dire : une nature de Dieu le Verbe qui prit un corps et s'incarna, parce que, avec les deux, il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ.

De Grégoire le Théologien, évêque de Nazianze, dans son discours à Syntacticus : Nous avons tout dit quand nous le reconnaissons un par essence et, sans division d'adoration, en trois personnes, ou substances, comme le préfèrent quelques-uns. Et si l'on appelle les natures, c'est-à-dire les essences, des choses subsistantes, ce qu'elles ne sont pas, comme nous l'avons montré d'abord, nous dirons : ces deux natures que nous confessons dans cette personne unique de Dieu le Verbe après

(1) Voir Migne, *P. gr.*, t. LXV, col., 800, sous le titre : Ἀντιγραφον τῆς ἰδιοχείρου πίστεως Φλαβιανοῦ ἐπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως, ἐπιδοθείσης παρ' αὐτοῦ αἰτήσαντι τῷ βασιλεῖ.

(2) Cf. I Pierre, III, 15.

(3) Cf. Rom., I, 16.

(4) Le texte grec ajoute ici : et à Constantinople.

(5) Le texte grec porte : à Éphèse sous [la direction de] Cyrille.

l'unité, c'est-à-dire la divinité et l'humanité, seront donc reconnues, d'après leurs noms, comme ses choses subsistantes; or, si tu donnes aussi le nom de choses subsistantes aux personnes, c'est-à-dire aux substances, comme on l'a dit auparavant, nous ne pourrons plus dire que notre essence se trouve chez le Messie, ni quant au nom, ni quant à la chose, comme si elle avait en lui une personnalité caractéristique; et pour montrer qu'il en est ainsi, écoute les paroles analogues à celles-là que disait *saint Athanase* dans son discours contre Apollinaire; il disait que le Messie ne s'entend pas d'une seule manière, mais que, dans ce nom qui est un, on trouve l'indication de deux choses : de la divinité et de l'humanité; et le divin *Basile* enseigne des choses analogues dans son ouvrage écrit pour réfuter Eunomius (1). Il lui dit au chapitre quatre-vingt : Si tu penses que l'homme a été vaincu par la puissance de la mort, remarque que le même est revenu vainqueur de la mort; il faut donc considérer, avec humilité et crainte, que dans un et dans le même on voit la vérité des deux natures, je veux dire de la divinité et de l'humanité (2). *Cyrille*, véritable rempart (de l'Église), adhérait au même enseignement quand il écrivait à Eulogius et lui disait : « Quand on entend parler d'unité, il ne s'agit pas du rassemblement d'une seule chose, mais de deux ou de plusieurs qui ont des natures différentes les unes des autres (3). » Il disait encore : « Que répondent à cela ceux qui imposent le mot d'unité au Messie? Ils nient le nom des choses, sous le prétexte de l'unité vraie, et lorsqu'ils se croient sages, ils sont insensés. »

De Saint Flavien l'Ancien, évêque d'Antioche, **(19)** *dans*

(1) Ce traité se trouve chez Migne, *P. gr.*, t. XXIX, p. 498, etc. On trouve même (*P. gr.*, t. XXX, p. 835) l'ouvrage d'Eunomius que réfuta Basile. Dans un ouvrage du ve siècle, on trouve mentionné, parmi les œuvres de Basile, ܕܐܢܘܢܝܘܬܐ ܕܬܪܝܢ ܦܓܪܝܢ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܬܚܙܝܢ ܒܗ ܬܪܝܢ ܡܠܝܐ. *Vie de Sévère*, éd. Spanuth. Göttingue, 1893, p. 14, l. 6. — Le texte cité ici, l'a déjà été p. 6. Une partie de ce texte a été conservée chez Léonce de Jérusalem : Ἐκ τούτου δεῖ συνωρᾷν, ὅπως ἐν τῷ ἑνὶ καὶ τῷ αὐτῷ ἑκατέρας φύσεως ἀποδειχθῇ ἡ ἀλήθεια.

(2) Cette citation figure déjà plus haut, p. **6**. Ainsi Grégoire, comme Léonce de Jérusalem, fait en partie les mêmes citations que Jean Maron. Quand on aura publié tous les traités contre les monophysites, on pourra sans doute établir entre eux une filiation, et montrer que leurs citations ne sont pas toujours de première main, mais de seconde ou de troisième.

(3) Cité plus haut. V. p. **10**.

son explication de l'évangile de Luc l'évangéliste : Notre-Seigneur nous écrit en toute manière comment nous devons honorer Dieu et il montre souvent sa nature, dont les signes (1) et les manifestations sont nombreuses et évidentes sur son arrivée dans le corps et sur sa divinité qui est réalisée dans le corps, car il tâche que nous le rencontrions sous ses deux natures. Et saint *Basile* dans le livre des chapitres dit : « Par ces paroles, nous ne disons pas qu'il y a deux fils, car il n'y en a qu'un, mais nous voulons faire connaître chacune des deux natures. » *Pierre*, chef des Apôtres, dit : « Le Messie a souffert pour nous dans la chair. » *Cyrille* écrivit aussi à *Viste*, évêque de Rome : « Je connais la nature de Dieu le Verbe, impassible et immuable, et la nature passible de l'homme, et le Messie est un, formé des deux et avec les deux (2). »

Saint Proclus, évêque de Constantinople, donne les mêmes enseignements dans son discours sur le dogme du samedi avant le carême : Le même est véritablement Dieu et homme, de l'essence du Père et de la même race que moi, à l'exception du péché, et cela ne fait qu'un seul fils, car les deux natures ne furent pas divisées en deux personnes, mais une Providence vénérable unit les deux natures en une personne (3).

Extrait de l'enseignement de saint Sévère (4) *de sa troisième lettre à Sergius, surnommé le Grammairien* (5) : Tu me disais au sujet de saint Cyrille : « Ce Père semble dire que les natures sont unies aux propriétés et que le Verbe de Dieu incarné est complètement un, quant à la nature et quant aux propriétés, » et tu ajoutais que je t'en avais annoncé autant lorsque tu me questionnais. — S'il a prononcé un tel jugement, et moi aussi (je l'ai fait), mais comment cela (pourrait-il être) lorsque j'ai confirmé par beaucoup de témoignages et ai montré qu'il ne convient pas de dire d'Emmanuel qu'il a une essence et une signification ou une propriété (6) ? Ensuite tu combats à nou-

(1) Je lis ܡܬܩܪܐ au lieu de ܡܬܪ.

(2) Cité plus haut, pp. **9-10**.

(3) Ce texte existe avec quelques mots en plus et sous un autre titre à la page **16**.

(4) Mort à Alexandrie en 854 des Grecs (543). B. H. C. E., I., p. 212.

(5) La correspondance de Sergius avec Sévère existe au British Museum dans le ms. add. 17.154. Cf. catal. Wright, p. 557.

(6) Cette phrase est chez Léonce de Jérusalem : Ἴσθι οὖν μὴ οὕτως ἔχειν τὸ ἀληθές.

veau contre ces paroles et tu fais une apologie à leur sujet; tu apprendras de moi que nous n'avons jamais enseigné autre chose (1) : que le mot de consubstantialité (2) n'est pas l'indice d'une seule signification, mais, quand on l'applique à la Sainte Trinité, il a rapport à la nature des trois personnes, et quand on l'applique à l'Incarnation divine, il indique la réunion naturelle des choses qui ont (chacune) une essence, et non des parties d'une seule espèce. **(20)** Je sais parfaitement que personne de ceux qui prônent la raison, la connaissance et l'immortalité, propriétés de l'âme humaine, n'osera dire que ceci est la signification d'une seule essence avec le corps mortel et passible, ou pour l'homme qui est formé des deux; à plus forte raison et de la même manière dirons-nous courageusement d'Emmanuel, qu'aucun homme intelligent ne dira que la nature du Verbe et (celle) de la chair animée et intelligente qu'il s'est unie personnellement ne forment qu'une essence et n'ont qu'une signification (3). Je n'ai pu voir non plus comme tu distingues la signification des natures lorsque tu dis que la signification du Verbe s'est unie à la signification du corps. Lequel des Pères à la parole divine as-tu trouvé qui ait jamais introduit dans l'Église cette doctrine et cette parole si sotte? Car tous ne prônaient l'unité de nature qu'afin de montrer par là que les significations qui vont naturellement ensemble apparaissent clairement unies. Et moi qui ai prêché durant six ans (4) dans l'Église d'Antioche et qui ai écrit de nombreuses lettres, montre-moi si j'ai dit une seule fois, n'importe où, qu'Emmanuel est d'une seule essence ou d'une seule signification ou d'une propriété.

Du même, au chapitre neuf de son second discours : Que personne ne blâme le concile de Chalcédoine d'avoir reconnu deux natures dans le Messie, Dieu nous en garde, mais de ce qu'il

καὶ προσαποφήσαντός μου καὶ διὰ πλειόνων μαρτυριῶν ἀποδείξαντος, ὡς οὐ χρὴ λέγειν τὸν Ἐμμανουὴλ μιᾶς οὐσίας τέ καὶ ποιότητος καὶ ἑνὸς ἰδιώματος. Maï, t. VII, p. 138.

(1) Je lis : ܡܠܦܢܐ.

(2) Je lis : ܐܚܝܕܘܬܐ comme ܡܫܘܬܐ.

(3) Cette dernière phrase est encore citée chez Léonce de Jérusalem : Maï, t. VII, p. 138.

(4) 512-518.

a refusé de reconnaître l'unité des personnes, celle de deux (personnes).

Du même, au chapitre trente-deux du second discours : Comment ne serait-ce pas une erreur et un écart en dehors de tout l'enseignement (de l'Église) que Dieu le Verbe, qui est appelé Messie après son union avec la chair animée d'une âme intelligente, ait été connu avant l'union par ce qui devait constituer le Messie? Et *Grégoire* le Théologien dans son panégyrique a dit : « Il est un de deux et deux par un. »

Du même, au chapitre trente du troisième discours à Sergius appelé le Grammairien : Ainsi donc par le seul Emmanuel, deux étaient visibles, Dieu et l'homme. Et si quelqu'un interroge sur les deux qui apparaissent par le seul Emmanuel, que celui qui demande cela écoute : *Grégoire* reconnaissait aussi deux natures à Dieu et à l'homme; il disait, en effet, dans la lettre à Cledonius : **(21)** « Il y a deux natures, Dieu et l'homme (1). » Si donc Grégoire a reconnu deux natures, Dieu et l'homme, il a dit par là même que Dieu et l'homme apparaissaient dans le seul Emmanuel et par suite nécessairement que deux natures apparaissaient par le seul Emmanuel. Et comme Emmanuel est certainement un après l'union, on voit après l'union deux natures dans le seul Emmanuel.

Et encore au chapitre cent deux du Φυλακήτης (2) *où il parle de Cyrille dans le scholium :* Quand Dieu le Verbe s'unit à la chair, les natures demeurèrent sans confusion, avec l'unité et le rapprochement de deux choses qui sont et demeurent dans une seule personne et dans un seule subsistance du Verbe incarné. C'est ce qu'on appelle l'unité personnelle.

Du même, dans ce qu'il écrivit à Nephalius (3). Nous savons, nous aussi, que les natures qui constituent le Messie demeurèrent sans confusion et sans changement, ainsi la chair

(1) Cité plus haut, p. **6**.

(2) Cet ouvrage de Sévère est mentionné par Bar Hébreus et existe au British Museum. Cf. *Chron. ecclés.*, I, 190, et Catal. des mss. syr. du British Museum, 957b, 926a, 935a, 943b. Zacharie, dans la Vie de Sévère, p. 28 (Spanuth, Gœttingue, 1903, 32 pages in-4°), nous donne la cause de la composition de cet ouvrage : Sévère voulut réfuter les Nestoriens qui tronquaient des passages de Cyrille pour faire croire qu'il enseignait leurs erreurs.

(3) Léonce de Jérusalem cite aussi le symbole de la foi πρὸς Νηφάλιον. Maï, t. VII, p. 136.

demeura chair et la divinité divinité, aucune d'elles ne passa à la nature de l'autre.

Fin, avec l'aide de Dieu, des témoignages des Saints Pères.

Profession de la foi orthodoxe du saint concile réuni à Antioche (1) *au temps de Gallien, empereur de Constantinople* (2). Les chefs de ce concile étaient Denys, évêque de Rome, Denys, évêque d'Alexandrie, et Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée dans le Pont.

Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui naquit de Dieu le Père avant le temps par le Saint-Esprit et naquit à la fin des jours de la Vierge, est une personne composée de la divinité céleste et de la chair humaine.

Même avec ce qu'il tient de l'homme il est Dieu complet, et même avec la Divinité il est homme complet; mais il n'est pas homme en tant que Dieu; de même il est adorable tout entier même avec le corps, mais il n'est pas adorable en tant que corps; il prie même avec la divinité, mais il ne prie pas en tant que Dieu; il est tout entier incréé même avec le corps, mais il n'est pas incréé en tant que corps. Il a été fait tout entier même avec la Divinité, mais il n'a pas été fait en tant que Dieu, car il est de l'essence de Dieu, même avec le corps, mais il n'est pas de l'essence de Dieu en tant que corps. De même, il n'a pas l'essence humaine en tant que Dieu, mais plutôt il a notre essence par la chair avec la divinité. De même, quand nous le disons de la nature divine par l'esprit, nous ne le disons pas de la nature de l'homme par l'esprit, et quand nous le proclamons de la nature de l'homme par la chair, nous ne le proclamons pas de la nature de Dieu par la chair. De même **(22)** il n'est pas de notre nature par l'Esprit, mais il est par là de la nature divine; et il n'est pas de la nature divine par la chair, mais bien de la nature humaine. Nous avertissons de ces choses et nous le décrétons, non pour séparer chaque personne qui est inséparable, mais pour marquer la distinction des propriétés de la divinité et de la chair.

(1) L'an 264.
(2) 253-268.

L'an six cent trente-six d'Alexandre (1), *la vingtième année de l'empereur victorieux Constantin, se réunit le saint concile de Nicée; Sylvestre était patriarche de Rome, Alexandre d'Alexandrie, Eustathius d'Antioche, Macaire de Jérusalem et Alexandre de Constantinople.*

Il anathématisa l'impie *Arius*, et *Eusèbe* de Nicomédie et *Théognis* de Nicée avec tous leurs adhérents et ceux qui se trompèrent à leur suite. Voici la cause pour laquelle ces impies furent anathématisés : ils disaient dans leurs blasphèmes que le fils vivant de Dieu n'était qu'une créature, qu'il était l'esclave et le serviteur de Dieu tout en étant la première des créatures. A cause de ces blasphèmes et d'autres semblables, le saint concile les anathématisa ainsi que tous leurs adhérents; il décréta vingt canons et le symbole suivant :

Nous croyons en un Dieu, père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et de toutes les choses visibles et invisibles, et en un Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu; c'est celui-ci qui fut engendré du Père, de l'essence du Père, avant tous les siècles, lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai, engendré et non créé, de même essence que son Père, de la nature du Père par laquelle tout fut (fait). Pour nous autres hommes et pour notre salut, il descendit du ciel, il prit un corps du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et fut homme. Il fut crucifié pour nous au temps de Ponce Pilate, souffrit, mourut, fut enterré, ressuscita le troisième jour comme il était écrit, monta au ciel, s'assit à la droite de son père d'où il viendra avec grande gloire pour juger les vivants et les morts, et son royaume n'aura pas de fin. (Nous croyons) au Saint-Esprit, le maître qui vivifie tout, qui procède du Père et est adoré et loué avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes et les apôtres. (Nous croyons) en une Église sainte, catholique et apostolique. Nous confessons un baptême pour la rémission des péchés; nous attendons la résurrection des morts et la vie nouvelle du monde futur. Amen. Et ceux qui disent du Saint-Esprit **(23)** qu'il y eut un temps où il n'existait pas, qu'il vint de rien, ou d'une autre personne, ou qu'il est d'une autre nature, ceux-là sont anathématisés par l'Église. Et ceux qui disent du Fils du Dieu vivant qu'il est une

(1) 325 de notre ère.

créature ou qu'il est sujet au changement et aux transformations, ceux-là sont maudits par la Sainte Église Catholique et Apostolique.

Définition que firent les saints dans le même concile de Nicée au sujet de la Trinité consubstantielle.

De même nous croyons, nous confessons et nous adorons la Trinité sainte dans une unité sans confusion, et de la même manière l'unité sainte dans la Trinité sans séparation, sans commencement et sans division. De même que la Trinité sainte existe sans confusion, elle existe aussi sans division : sans confusion à cause de la propriété (1) des personnes; sans division, car elle est toute-puissante et le Fils est tout-puissant, et le Saint-Esprit est tout-puissant. Les trois personnes sont sans commencement et éternelles, elles existent dans l'unité qui est dans la Trinité, incréées, indivisibles, sans confusion, inséparables, sans commencement, éternelles, consubstantielles, inaccessibles, comme il est écrit. Nous avons un Dieu dont tout (procède), à lui la gloire avec son Fils chéri et le Saint-Esprit consubstantiel. Amen.

Fin du concile de Nicée. Que sa prière soit avec nous.

On réunit encore le concile des cent cinquante Saints Pères en la ville impériale de Constantinople, l'an six cent soixante d'Alexandre (2), *et la seconde année de Théodose, empereur puissant et chrétien sincère, lorsque Damase était patriarche de Rome; et Timothée, frère de saint Pierre, patriarche d'Alexandrie; et Mélèce, patriarche d'Antioche, mais il mourut durant le concile et Flavien le remplaça; et Cyrille, évêque de Jérusalem; et Nectaire, de Constantinople.*

Il anathématisa *Macédonius* qui enseignait que le Saint-Esprit était une créature faite par le Fils. Aussi cet impie fut anathématisé dans ce concile ainsi que tous ses adhérents et on décréta quatre canons et une définition de la foi orthodoxe,

(1) Le scribe avertit ici que son ms. porte ܚܕܘܬܐ, *l'unité*. Il a remplacé ce mot dans le texte par ܡܘܬܐ, *la propriété*.

(2) En 381. La date précédente est inexacte. Il faut lire : en 692 de l'ère d'Alexandre.

celle qui avait été promulguée par les Saints Pères au concile de Nicée, et on y ajouta : *et en un Seigneur le Saint-Esprit*, etc., et ils l'appelèrent Seigneur et Dieu et vivifiant tout, et (ils confessèrent) un baptême et la résurrection des morts et la vie nouvelle du monde futur, amen.

Concile d'Éphèse, l'an **(24)** *sept cent quarante-trois d'Alexandre le Macédonien, la vingt-deuxième année du règne de Théodose le jeune* (1), *lorsque Célestin était patriarche de Rome, Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Jean d'Antioche et Nestorius de Constantinople.*

Nestorius fut déposé et remplacé par *Maxime;* il fut anathématisé parce qu'il ne voulut pas appeler la Sainte Vierge Marie *mère de Dieu* mais *mère du Messie*, et il n'appelait pas le fils de Dieu *fils de la Vierge* mais *fils de l'homme*, comme l'un des prophètes; il appelait celui qui naquit de la Vierge Marie un simple homme, et le Verbe vint et demeura en lui. Il fut anathématisé et chassé de ce saint synode avec tous ceux qui adoptèrent son abominable enseignement, à cause de ces blasphèmes qu'il avait prononcés. (Ce concile) confirma le concile de Nicée à l'occasion du symbole impie que présentèrent les prêtres Pélad et Pléia et ce saint concile enseigna que Marie est vraiment et sans aucun doute mère de Dieu; il anathématisa tous ceux qui ne la reconnaîtraient pas pour mère de Dieu, au contraire des enseignements impurs et trompeurs de l'impie Nestorius.

Anathème qui fut envoyé à Nestorius en personne, un jour après qu'il eut été décrété par le concile :

Nous, le saint concile, qui, par la bonté de Dieu, selon l'ordre des illustres empereurs fidèles et aimant Dieu, nous sommes rassemblés à Éphèse : O Nestorius, nouveau juif, sache qu'à cause de ta prédication impie et de ta rébellion contre les canons orthodoxes, selon les lois de l'Église, le 22 du mois courant de Khaziran (juin), tu es rejeté du concile et tu deviens étranger à toute l'étendue de l'Église.

Nous commençons le concile de Chalcédoine qui fut réuni

(1) En 431.

l'an 762 d'Alexandre (1), *la première année de l'illustre empereur Marcien; lorsque Léon était patriarche de Rome, Dioscore d'Alexandrie* (*celui-ci fut déposé et saint Protérius le remplaça*), *Maxime d'Antioche, Juvénal de Jérusalem et Anatole de Constantinople.*

Il anathématisa le rebelle Nestorius qui renia la mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie, quand il dit qu'elle était la mère d'un simple homme; il anathématisa Eutychès et Dioscore, son partisan, parce qu'ils imaginèrent que la divinité et l'humanité de Notre-Seigneur ne formaient qu'une nature composée, impiété qui surpasse toutes les impiétés et tous les blasphèmes. Il confirma la foi de Nicée, fit trente-six canons, et à la fin **(25)** de chaque canon il prononça un anathème contre celui qui s'écarte de la foi des trois cent dix-huit Pères de Nicée et y change si peu que ce soit en mal. Et ceux qui furent anathématisés, chassés et rejetés de la Sainte Église, se mirent à aiguiser leur langue injuste et dirent que le concile n'avait pas été réuni selon les règles. Le saint concile des six cent trente-six Pères fit aussi la profession de la vraie foi suivante : « Nous adhérons aux Saints Pères de Nicée, nous confessons, et enseignons tous à confesser, un seul fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, complet dans la divinité, consubstantiel avec le Père et l'Esprit, et complet dans son humanité comme nous à l'exception du péché, unité sainte de deux natures, car le Verbe est Dieu en vérité, et le même est homme complet avec une âme rationnelle et un corps, de la nature du Père par sa divinité et de notre nature par son humanité, semblable à nous en tout à l'exception du péché, né du Père avant les siècles, sans commencement par sa divinité et né de Marie sans changement à la fin des temps, pour notre salut, par son humanité. Le même est un seul Fils et un Seigneur unique, grâce à la sainte unité en deux natures, sans confusion, sans changement et sans division. Cette unité n'enlève aucunement la diversité des deux natures, mais conserve plutôt chacune des natures dans sa propriété, c'est-à-dire chaque être demeure ce qu'il est, et concourt en une seule personne. Il n'est pas divisé en deux personnes ou séparé ou mélangé en rien, mais il est un seul et Fils unique, Dieu le

(1) En 451.

Verbe, notre Seigneur Jésus-Christ, comme les prophètes l'avaient prévu d'avance à son sujet, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseigné et selon le symbole que nous léguèrent nos pères de Nicée. »

Telle est la profession de foi des Saints Pères rassemblés au concile de la ville de Chalcédoine, dans laquelle ils professent que la Sainte Vierge est mère de Dieu et que Dieu le Verbe Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a qu'une seule personne. Ils confessèrent aussi qu'il y a union sans division, ni séparation, ni mélange, ni confusion. En plus, ils anathématisèrent *Nestorius*, *Eutychès*, et *Dioscore* partisan d'Eutychès, qui le reçut dans sa communion au second concile d'Éphèse. *Léon* et toute l'assemblée adhérèrent à cela.

Ainsi, mes frères, fidèles croyants, fils de la sainte Église catholique, soyez de vrais chercheurs et instruisez-vous les uns les autres; voyez ce qui a été professé par le saint concile et par saint *Léon* et ce qui a été enseigné par nos **(26)** Saints Pères que nous avons cités ci-dessus; voyez comme leurs témoignages concordent bien avec les nôtres du concile de Chalcédoine où la vérité a témoigné par le pape de Rome saint *Léon* et les six cent trente-six saints.

Que leur prière soit avec nous et avec vous. Amen.

Quelques questions contre ceux qui ne reconnaissent qu'une nature dans le Messie, c'est-à-dire contre ceux qui confondent et mélangent la simplicité de la nature de Dieu le Verbe avec la chair, et disent qu'il n'a qu'une nature (1).

Dites-nous, ô saints frères, cette nature unique que vous confessez dans Notre-Seigneur après l'unité est-elle consubstantielle au père, oui ou non?

S'ils disent oui, il s'ensuit que la chair est de même nature que Dieu; s'ils disent non, il s'ensuit qu'à cause de la

(1) Léonce de Jérusalem emploie contre ces monophysites le même mode de raisonnement que Jean Maron, Maï, t. VII, p. 119-122; au lieu de *quelques questions*, on pourrait traduire *résumé*. Ce résumé pourrait être fait par Jean Maron d'après un autre ouvrage ou bien par un anonyme d'après un travail plus long de Jean Maron.

chair, le Fils ne sera pas consubstantiel au Père. — Et après l'avoir embarrassé ainsi, demande-lui encore : Dis-moi par quelle nature il est égal au Père et par quelle nature il est égal à l'homme; s'il dit : Il est égal au Père par la nature divine et à nous par la nature humaine, il confesse donc deux natures après l'union. — Et s'il ne le veut pas (on dira) : Cette nature que vous confessez, est-ce celle qui existait avant l'union, oui ou non? S'ils disent oui, il s'ensuit que ce n'est pas cette nature formée de deux, et s'il te dit non, dis-lui alors : Tu formes une nouvelle nature après l'union, laquelle n'est ni divine ni humaine. — Dis-lui : O père, est-ce que le Père et le Verbe n'ont qu'une nature, oui ou non? S'il dit oui, tu seras en droit de lui demander : Le Père, Dieu le Verbe et la chair forment-ils une nature, oui ou non? S'il dit oui, tu répondras : Alors le Père, le Verbe et la chair du Verbe ne forment qu'une nature; comment un tel manque d'intelligence peut-il avoir lieu, le Père et la chair de Dieu le Verbe ne former qu'une nature! — Dis-moi, cette nature unique et composée que tu attribues à Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle dans la Trinité ou en dehors de la Trinité, oui ou non? S'il dit oui, réponds : c'est impossible, mais le Verbe en particulier a uni sa nature divine à la nature humaine en dehors du péché. — Cette nature unique que tu prônes en Notre-Seigneur Jésus-Christ, est-elle consubstantielle à son père ou à Marie? Si tu dis : Au Père, tu nies l'humanité; si tu dis : A Marie, tu le fais un simple homme. — Dis-moi, ô père, la nature que le Verbe avait avant l'union, l'a-t-il conservée après l'union, oui ou non? S'il dit oui, réponds : Tu as raison; s'il dit non, réponds-**(27)** lui : Il a donc changé, et s'il est vrai que cette nature est éternelle, qu'elle n'augmente ni ne diminue et ne reçoit pas d'accroissement, comment cela peut-il être? et alors, dis-moi, cet homme complet qu'il s'est uni, à l'exception du péché, comment pouvait-il être de la nature humaine que tu renies? — Dis-nous, ô père : ces deux natures qui s'unissent sont-elles caractéristiques, oui ou non? S'il répond qu'elles sont caractéristiques, il va contre la vérité, car il donne au Messie deux personnes ou figures; dis-lui alors : Grégoire a dit que des natures caractérisées ne peuvent s'unir ensemble, comment dis-tu qu'il n'y a pas de nature sans personne. — Dis-moi, ô saint père, la divinité et l'humanité ne

forment-elles qu'une nature, oui ou non? S'il répond oui, saint *Cyrille d'Alexandrie* le blâme dans le discours qu'il écrivit à l'empereur *Théodose;* il dit, en effet : La divinité et l'humanité ne forment pas une seule nature; *Grégoire de Nysse* et *Grégoire de Nazianze* disent aussi que, même dans l'union ineffable et inexplicable, deux ne font qu'un, mais pas dans une nature. — Dis-nous, ô père, cette nature qui résulte de deux, est-elle la nature unique du Père et du Fils ou bien une autre? S'il dit que c'est la nature du Père et du Fils, il se trompe, car celle du Père ne résulte pas de deux; s'il dit que c'en est une autre, qu'il nous indique laquelle; *Cyrille* lui dit alors : « Les natures sont demeurées distinctes dans l'union »; et *Paul* dit : « Il créa les deux en personne et il ajusta les deux en un corps avec Dieu, et il fit les deux un »; cela montre qu'il y a une personne formée de deux natures. — Dis-moi, ô père, le Messie, après l'union, peut-il être connu et dans la divinité et dans l'humanité, oui ou non? S'il dit non, il se trompe, car il rend vaines l'humanité et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; s'il dit oui, on voit dès lors avec évidence que le Messie se manifesta en deux natures. S'il t'interpelle avec mauvaise volonté et dit qu'il n'y a pas de nature sans personne (1), réponds-lui : Si la chair ne subsiste pas par elle-même, elle n'est pas une personne; mais si tu confesses qu'elle subsiste par elle-même, alors il l'a revêtue et voilà que nous avons une personne dans une autre personne, comme l'a dit *Nestorius*, et l'on aura vu l'homme qui revêt Dieu, comme un prophète, et non Dieu qui revêt l'homme, ainsi que le dirent *Paul de Samosate* et *Artémon*. Mais si le Verbe de Dieu n'a qu'une personne, et si le vêtement des membres a été composé dans la personne du Verbe et n'a pas été constitué en dehors d'elle, on voit très bien qu'il n'y a qu'une personne avant l'union, pendant l'union et après l'union de l'incarnation, et la chair forme une nature, sans être un mot vain et trompeur, comme l'a dit *Manès*, et elle n'est pas confondue avec la nature du Verbe, comme l'a dit *Apollinaire*, et elle ne possède pas une âme sans intelligence, comme l'a dit *Eutychès* **(28)** l'insensé; mais elle a une âme intelligente. Et je ne place pas cette chair en dehors du

(1) Telle était au fond la conviction des Jacobites. Aussi pour eux les catholiques étaient des Nestoriens.

Verbe, ni avant l'union, ni après ; car dès que la chair exista, elle fut aussitôt la chair de Dieu le Verbe, elle fut aussitôt trouvée la chair de Dieu qui voulut s'incarner. Si la chair a été formée par le Saint-Esprit dans la personne du Verbe, qui osera dire follement que la chair est en dehors d'elle? Ceux-ci cherchent à n'avoir qu'une personne, en disant que la chair qui est en dehors de la personne n'est pas subsistante, car si c'est une personne en dehors d'une personne subsistante, ils doivent reconnaître deux personnes. Il ne leur suffit pas de l'exemple de l'âme qui ne précède pas le corps dans le sein, et si personne ne sait où l'âme et le corps s'unissent, à plus forte raison ni les hommes, ni les anges, ni les chérubins, ni les séraphins ne sauront où a lieu cette union du Fils, si ce n'est le Fils lui-même. Mais vous, ô contempteurs, pour qui la nature et la personne ne font qu'un, il faut donc, partout où les Saints Pères parlent de trois personnes dans la Trinité sainte d'une seule essence et nature, que vous y reconnaissiez trois natures, comme les *Ariens* et les *Eunoméens*, et partout où ils parlent d'une nature, vous devez comprendre une personne comme *Sabellius;* et quand vous dites que deux natures forment une personne pour le Messie, vous entendez donc qu'elles forment une nature (composée) de la chair et de la divinité comme *Apollinaire*.

Nous écrivons encore quelques mots contre les Nestoriens.

L'apôtre *saint Paul* a dit : « Dieu s'est réconcilié avec nous par la mort de son Fils » ; et encore : « Il n'a pas épargné son Fils, mais l'a livré pour nous tous » ; et encore : « Il a parlé avec nous par son Fils ». Si donc tu reconnais deux personnes, quelle sera cette personne (dont parle l'apôtre)? sera-t-elle divine ou humaine? Et si tu places dans le Messie deux natures ou personnes, crois-tu, oui ou non, que l'enseignement de la Sainte Église reconnaît trois personnes? Si tu reconnais trois personnes, places-tu en dehors de l'adoration l'une de ces trois personnes que tu reconnais dans le Messie, ou le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit? Et si tu enlèves à l'adoration l'une de ces personnes que tu places dans le Messie, comment es-tu chré-

tien, toi qui ne révères pas celui qui est né, a souffert, (29) a été crucifié, et (enfin) est mort pour nous. Et si tu ne confesses pas trois personnes, comment peux-tu ne pas te faire païen, lorsque tu adores une quadruplicité, c'est-à-dire une créature.

Celui qui adore quatre personnes, est-il chrétien, oui ou non? — S'il répond non, demande-lui : Dis-moi, frère, le Messie est-il Dieu ou homme? et s'il te répond qu'il est homme, il confesse ainsi quatre personnes, car l'homme ne peut pas exister sans personne. — Demande-lui encore : Qu'est donc ce Messie? est-il Dieu ou homme? S'il répond qu'il est Dieu, dis : Alors le Père est aussi Messie. — Demande-lui encore : Ce Messie lui-même, qu'est-il? Si tu dis : c'est Dieu incarné et fait homme, tu indiques une chair animée d'une âme rationnelle et capable de connaissance, car *Paul* a dit : « Par là est apparu le Messie dans la chair, il est le Dieu de l'univers. » Ce qu'on cherchait est démontré, *Jean l'Évangéliste* a dit : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. » Ce Verbe qui au commencement était en Dieu, est-il celui qui a apparu aux Juifs dans la chair, et le Dieu de l'univers, ou bien ce Messie incarné est-il un autre Dieu? Or le prophète Isaïe a dit : « Un fils nous est né, et un enfant nous est donné, et son nom est appelé Admirable, Conseiller, Dieu puissant des siècles »; or ce fils qui nous a été donné et qui est appelé Admirable, Conseiller, Dieu puissant des siècles, est-il Dieu le Verbe qui était au commencement auprès de Dieu, comme il est écrit, ou bien est-il un autre Dieu? S'il est le même, nous voyons évidemment que Dieu le Verbe, qui naquit dans la chair, est le même que le Messie qui apparut aux Juifs dans la chair, lequel est le Dieu de l'univers pour ceux qui le connaissent et le confessent, et il fut appelé Admirable et Dieu vrai. Si, au contraire, Dieu le Verbe qui était au commencement auprès de Dieu, est différent du fils qui naquit pour nous et fut nommé Dieu puissant des siècles, voilà que tu introduis un nouveau Dieu et tu deviens répréhensible, parce que tu en fais deux, et Jean l'Évangéliste a dit : « Le Dieu unique, qui est dans le sein de son Père, celui-là nous l'a raconté. » — Dis-nous, ô saint frère, au sujet de ce fils unique de Dieu, est-il le Fils de Dieu qui naquit de la race de David, ou bien un autre? S'il est celui-là, voici que le Fils de Dieu est né dans la chair; si tu dis que le Fils

unique de Dieu dans le sein de son Père est différent du Fils (30) de Dieu né de la race de David, voilà que tu donnes deux fils à Dieu le Père, et tu ne peux plus dire qu'il est unique.

Jean l'Évangéliste a écrit : « Notre-Seigneur dit à ses disciples (1) : Croyez en Dieu et croyez en moi. » Ce Jésus qui dit à ses disciples de croire en lui, est-il Dieu le Verbe ou bien un homme? S'il est un homme, ses disciples, en croyant en lui, crurent en un homme, et s'ils ne crurent pas en lui, ils méprisèrent le Verbe qui leur dit de croire. Celui qui croit comme les Apôtres confessera que le Messie est vrai Dieu; cela paraît sortir de la bouche sainte des apôtres en la personne de Thomas qui s'écrie : « Mon Seigneur et mon Dieu »; et dans un autre endroit : « Car le Père a désigné celui-ci comme Dieu ». *Paul* a dit (2) : « Il fit dans sa personne une place pour nos péchés et il sacrifia les péchés de beaucoup »; et encore (3) : « S'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas sacrifié le Seigneur de gloire ». Et *David* a dit (4) : « Ton siège, ô Dieu, est dans les siècles des siècles. » Et le prophète *Jérémie* a dit (5) : « C'est notre Dieu, et n'en imaginons pas un autre avec lui; il a trouvé la voie de la sagesse et de la justice et l'a donnée à Israël son serviteur et à Jacob son ami. » Et plus loin il dit (6) : « On l'a vu sur la terre et il a demeuré avec les hommes. » Et *David* dit encore : « Le maître des dieux paraîtra à Sion ». Ce Dieu dont parle Jérémie, qui est notre Dieu, et nous ne devons pas en imaginer un autre avec lui, est-il Dieu le Verbe ou bien en est-il un autre comme tu le penses? S'il en est un autre, comme tu l'enseignes, voilà que tu introduis inintelligemment un nouveau Dieu. Et si c'est le même en vérité, et qu'il n'y ait pas de Dieu en dehors de lui, comme parlent les prophètes, et nous croyons tous en lui, si le Dieu unique est celui qui apparut sur la terre par une chair animée et douée d'intelligence, puis demeura et conversa avec nous, c'est alors ce qu'il fallait démontrer. Où et comment as-tu vu, ô frère sage et docteur illustre, qu'une

(1) Jean, XIV, 1.
(2) Hébr., I, 3.
(3) I Cor., II, 8.
(4) Ps. XLIV, 7.
(5) Baruch, III, 36-37.
(6) *Ibid.*, 38.

femme, en enfantant, ait donné deux personnes à un seul fils? Médite les paroles des témoignages véritables de l'Évangile et de *Paul* dans le discours que fit le saint évêque *Martyrius* contre *Nestorius* votre père. Écoute donc, toi qui aimes à séparer les fils et les personnes et médite ces paroles divines qui nous enseignent nommément les notions d'une personne et d'une (**31**) substance dans le Messie (1). Et d'abord le prophète, en la personne du père, dit de lui (2) : « Voici que j'envoie mon ange devant ta face pour préparer la voie devant toi. » Il dit *ta face* pour un seul et non pour plusieurs. Et le prophète Zacharie, père de Jean, prophétise et dit à son fils (3) : « Et toi, enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut, car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer sa voie. » Il dit aussi *sa face* et non *ses faces*, comme tu l'enseignes. Et Notre-Seigneur dit de lui-même (4) : « Comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. » Il dit *en lui-même* et non *en eux-mêmes* comme tu l'enseignes. Et l'évangéliste *Luc* a dit (5) : « Quand les jours de son ascension furent accomplis, il prépara sa face à aller à Jérusalem et il envoya des messagers devant sa face; ils allèrent, entrèrent chez les Samaritains et ne le trouvèrent pas, parce que sa face était tournée pour aller à Jérusalem. » — Il dit encore (6) : « Son visage brilla comme le soleil. » — Et l'apôtre *Paul* dit (7) : « Pour éclairer la science de la gloire de Dieu, à la face de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — Et encore (8) : « Moi, ce que j'ai donné, (je parle) de ce que j'ai donné à cause de vous, je l'ai donné à la personne de Jésus-Christ. » — Le même apôtre dit encore dans

(1) Cette argumentation, plus forte dans le texte que dans la traduction, repose sur ce que les mots ܦܓܡܐ et ܩܢܘܡܐ, « personne » et « substance », se trouvent dans tous les textes cités, appliqués au singulier au Messie. Donc, conclut l'auteur, le Messie n'avait qu'une personne et une substance. Jean Maron semble prendre ses citations chez Martyrius, patriarche de Jérusalem, qui mourut en 485.

(2) Luc, VII, 27.

(3) Luc, I, 76.

(4) Jean, V, 26.

(5) Luc, IX, 51-53. Textuel dans la Peschito, hors ܟܡܝܗ pour ܟܡܗ et ܟܡܪܐ pour ܒܐܪܐ.

(6) Matth., XVII, 2.

(7) II Cor., IV, 6. Textuel, mais ܟܡ et ܡܢ manquent.

(8) II Cor., II, 10. ܟܡܝ ܒܦܓܡܗ manque.

(9) II Thessal., I, 9. Textuel, mais en place de ܟܡ la Peschito a ܒܝܕ.

un autre lieu (9) : « Ceux-ci seront punis d'une perdition éternelle devant la personne de Notre-Seigneur et devant la gloire de sa puissance. » — Et encore (1) : « Avec les deux en sa personne il créera un homme nouveau. » — Il dit dans un autre endroit (2) : « En abandonnant sa chair, il dépouilla les principautés et les puissances et les fit rougir ouvertement en sa personne. » — Et il dit dans (la lettre) aux Hébreux (3) : « Il fit dans sa personne une place pour nos péchés, et dans sa personne il immola les péchés (4) de beaucoup. »

(1) Eph., II, 15. Textuel.

(2) Col., II, 15. Textuel, mais au lieu de ܦܓܪܐ on a ܚܛܝܐ.

(3) I, 3, au lieu de ܒܦܓܪܗ on a ܒܦܓܪܐ et la seconde partie de la phrase n'est pas ici. En somme, ces citations montrent que Jean Maron (ou plutôt Martyrius) cite de mémoire (ce qui est peu probable, car il ne pouvait savoir par cœur tous les passages qui renferment le mot *personne*), ou traduit sur un texte grec (c'est le plus probable), ou cite un texte syriaque différent de la Peschito.

(4) Il faut lire ܚܛܝܐ comme ci-dessus.

F. Nau.

(*A suivre.*)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE

V. — LE CONSEIL MIXTE.

L'ingérence des laïques dans les choses du sanctuaire se manifeste à chaque page de l'histoire byzantine. Plus fréquente encore s'il se peut, et non moins funeste, elle se retrouve sous la domination turque; cette immixtion était devenue, depuis 1453, comme une nécessité sociale, à cause même de l'autonomie civile accordée par les vainqueurs à l'Église orthodoxe. Sans doute au Patriarche seul était dévolue la double autorité civile et religieuse; mais cette autorité, il ne pouvait l'exercer seul et sans contrôle. L'histoire et l'organisation intérieure du Saint-Synode nous en ont déjà fourni une première preuve; la constitution du *Conseil Mixte* n'est pas moins instructive.

A l'époque byzantine, le patriarche avait autour de lui tout un cortège de hauts dignitaires laïques, dont les fonctions respectives, encore mal définies, survécurent pour la plupart à la chute de l'empire, mais en s'amoindrissant et se sécularisant chaque jour davantage. C'est de cette oligarchie de fonctionnaires que devait sortir, à l'âge suivant, l'aristocratie douteuse et mélangée des *Phanariotes*, hommes ingénieux et polis, parvenus à force de bassesses à une sorte d'indépendance et de pouvoir, dédaignant leur patrie, mais la servant par leur prospérité (1). A côté du Phanariote, riche et influent, se pressait l'*archonte* ou notable, simple bourgeois, enrichi par le petit commerce, et généralement plus attaché aux traditions de la race. Tandis que le premier servait son pays dans des emplois

(1) Villemain, *Lascaris* (Paris, 1837), p. 163-64.

publics et n'exerçait sur l'Église qu'une sorte de protectorat intermittent et capricieux, le second, plus étroitement mis en contact avec le haut clergé, prit graduellement sur les affaires une part très active, qui ne tarda pas à devenir prépondérante. Le patriarche Samuel Ier (1763-68) confia à quatre notables, pris mi-partie parmi les fonctionnaires et les négociants, l'administration des revenus de la nation (1). Ils portaient, en cette qualité, le nom d'*épitropes*. Cette institution, comme toutes celles de Samuel, ne semble pas avoir donné de bien grands résultats : les métropolitains du Synode avaient encore trop d'influence pour admettre dans la gestion des deniers publics le contrôle importun des épitropes.

Un nouvel essai fut tenté, en 1847, par le gouvernement turc lui-même. La Porte voulait adjoindre au S.-Synode trois membres laïques, qui seraient chargés d'administrer les affaires purement temporelles; elle avait désigné, pour remplir ce rôle, le grand logothète Aristarchi-Bey, l'ex-prince de Samos Vogoridès, et un riche négociant de Chiaos, Jean Psichri, plus connu sous le sobriquet de Misé Ianni (2). Les *Synodiques* opposèrent à cette mesure une telle résistance qu'il fallut, cette fois encore, en différer l'exécution.

Tout autre fut l'issue de la lutte engagée, dès 1856, entre les deux corps : le triomphe des laïques fut complet, et, le 27 janvier (8 février) 1862, la Porte donnait son approbation au règlement organique du *Conseil Mixte*, qui assurait aux laïques la plus large part dans la gestion des affaires.

RÈGLEMENT ORGANIQUE DU CONSEIL MIXTE (3).

§ I. — COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL MIXTE PERMANENT (4).

Art. Ier. — Le Conseil National Mixte Permanent se compose de douze membres, quatre Métropolitains et huit laïques. La

(1) N. Matha, Κατάλογος ἱστορικὸς τῶν Πατριαρχῶν (Athènes, 1884), p. 155.
(2) Eichmann, *Die Reformen des osmanischen Reiches* (Berlin, 1858), p. 21.
(3) Réédité dans Γενικοὶ Κανονισμοί, etc, p. 37-45.
(4) C'est la désignation officielle, à laquelle le devoir de traducteur m'interdit de rien changer.

présidence est attribuée, par rescrit patriarcal, à l'un des métropolitains, le premier des quatre dans la hiérarchie. Toutes les fois que des affaires importantes rendent nécessaire la présence du patriarche dans le Conseil, c'est lui qui préside, qu'il vienne de lui-même au Conseil, ou qu'il y soit appelé. Le Conseil aura deux secrétaires, le premier et le second, capables de traduire dans les quatre langues, grecque, turque, bulgare et française.

Art. 2. La durée des fonctions des membres du Conseil National Mixte Permanent est fixée à deux ans, mais, chaque année, l'assemblée est renouvelable par moitié.

Art. 3. Les quatre membres ecclésiastiques du dit Conseil sont pris parmi les membres du Saint-Synode; leur choix appartient au Patriarche et aux membres du Synode.

Art. 4. — L'élection des membres laïques du Conseil a lieu de la manière suivante. Au jour fixé, le Patriarche informe les habitants des paroisses de Constantinople et du Bosphore qu'ils peuvent procéder, d'après le rôle suivant, à la nomination de délégués dans chaque paroisse. Voici comment. Les paroisses du Phanar et de Djoubali nomment deux délégués; — les paroisses de Palinos, des Taxiarques et de Xyloporta, deux; — les paroisses de Mouchliou et de Photira, un; — les paroisses d'Edirné-Kapou, Salmatobroukiou, Sarmasikiou, Egri-Kapou, Top-Kapou et Tekfour-Séraï, deux; — la paroisse de Mermer-Koülé, un; — toutes les paroisses de Psamathia et de Belgrade réunies, deux; — les paroisses de Ste-Kyriaki et de Ste-Espérance, un; — la paroisse de Haskeuï, un; — les paroisses de Tatavla, deux; — les paroisses de Péra, deux; — la paroisse de Vlangua, un; — les paroisses de Galata, deux; — la paroisse d'Ortakeuï, un; — la paroisse de Béchik-Tach, un; — les paroisses de Kouroutchesmé, Arnaoutkeuï et Bébèk, deux; — la paroisse de Boyadjikeuï, un; — les paroisses de Sténia et de Yéni Keuï, deux (1). Tous ces délégués, choisis sans distinction de race,

(1) Soit, au total, vingt-six délégués pour quarante-deux paroisses. La nomination de ces représentants de quartiers est elle-même soumise à un règlement fort minutieux, qui forme le 3me chapitre du *Règlement électoral des Paroisses de l'archevêché de Constantinople* (Ἐκλογικὸς Κανονισμὸς τῶν ἐνοριῶν τῆς Ἀρχιεπισκοπῆς Κωνσταντινουπόλεως). Ce règlement a été plusieurs fois modifié, notamment en 1887 et en 1897; c'est une des nombreuses questions sur lesquelles on revient sans cesse dans les délibérations des deux corps administratifs de l'Église orthodoxe. Nous y reviendrons nous-mêmes ailleurs.

doivent être des hommes probes et droits, jouir dans la nation de l'estime de tous et relever *ab antiquo* du gouvernement impérial. Au jour déterminé, ils se rendent au Patriarcat, où, réunis ensemble, ils constituent avec le S.-Synode et les membres du Conseil Mixte l'assemblée électorale. En premier lieu, celle-ci désigne d'un commun accord les candidats éligibles. Tous les membres de l'assemblée électorale ont le droit de proposer comme candidats ceux qu'ils estiment avoir les qualités requises pour cela. On inscrit leurs noms sur un registre spécial, et c'est parmi ces candidats que l'on choisit, au scrutin secret et à la majorité des voix, les membres du Conseil Mixte. Toutes les opérations relatives à ce sujet sont régulièrement consignées au protocole.

Art. 5. — Dès que l'élection est terminée, le Patriarche fait connaître à la Sublime Porte les noms des membres ecclésiastiques et laïques, afin qu'ils soient approuvés et confirmés (1).

Art. 6. — La disposition indiquée plus haut qui fixe à deux ans, pour tous les membres, la durée de leurs fonctions, ne s'applique pas aux membres ecclésiastiques; en conséquence, ceux-ci devront être renouvelés et remplacés par d'autres, dès que leurs fonctions de membres du Saint-Synode auront pris fin.

Art. 7. — Aucun des membres susdits ne pourra, à l'expiration des deux ans, se porter de nouveau comme candidat, avant deux autres années révolues.

Art. 8. — Les membres du Conseil Mixte doivent être choisis parmi ceux qui ont à Constantinople leur domicile fixe, appartiennent *ab antiquo* à l'empire ottoman, ont plus de trente ans, possèdent l'expérience des affaires, jouissent enfin de l'estime générale et de la confiance du gouvernement comme de la nation.

Art. 9. — Une fois qu'un membre, acceptant sa nomination, sera entré en fonction, il ne pourra se retirer avant l'expiration des deux années, à moins d'une raison très justifiée.

(1) Pour la première élection de février 1862, la moitié des membres du futur Conseil Mixte devait être prise parmi les membres de l'Assemblée nationale provisoire qui représentaient déjà les paroisses de la capitale; les quatre autres, au contraire, devaient être choisis en dehors de cette assemblée. Cette mesure essentiellement provisoire est rappelée dans une *remarque* au présent article 5, dont il est superflu de donner une traduction littérale.

Art. 10. — Si, dans l'exercice de son mandat, un membre démissionne pour un motif plausible, ou s'il vient à mourir, le Patriarche, de concert avec le S.-Synode et les autres membres de Conseil Mixte, pourvoit à son remplacement, pour le temps qui reste à courir, et en informe la Sublime Porte. Celui qui est ainsi nommé peut se porter candidat pour la période suivante.

Art. 11. — Aucun membre n'est autorisé à s'absenter durant plus de deux mois; s'il prolonge son absence au delà de ce terme, on doit le remplacer par un autre membre, de la manière indiquée à l'article précédent; cette nomination est portée à la connaissance de la Sublime Porte pour être confirmée.

Art. 12. — Il est interdit aux membres de s'absenter pendant les séances ordinaires. Si quelqu'un ne peut, durant plus d'un mois, y prendre part, il en informera le président du Conseil. Celui qui s'absenterait au delà de ce terme sans en donner avis, devrait envoyer sa démission ou être remplacé par un autre, conformément à l'article 10.

Art. 13. — Un membre du Conseil est-il accusé de s'être laissé corrompre par des présents, on applique, si c'est un des métropolitains, l'article 8 du règlement des Évêques (1); si c'est un laïque, on informe du fait la Sublime Porte, afin qu'elle juge et prononce la sentence, selon le code pénal ottoman.

Art. 14. — Le Conseil National Mixte possédera, au palais patriarcal, un bureau pour y tenir ses séances ordinaires; celui-ci sera dirigé par le premier secrétaire, d'après les instructions du Conseil.

Art. 15. — Les membres laïques du Conseil ne reçoivent pas de traitement; l'exercice de leurs fonctions est gratuit.

§ 2. — DEVOIRS DES MEMBRES DU CONSEIL MIXTE.

Art. 1er. — Le Conseil National Mixte permanent tient ordinairement deux séances par semaine.

Art. 2. — Les actes écrits soumis au Conseil doivent porter, avec un numéro d'ordre, la date de leur arrivée; c'est dans cet

(1) Ce règlement sera donné plus loin dans son intégralité.

ordre qu'on les examinera, à moins d'une affaire urgente, qu'il faille mettre avant toute autre.

Art. 3. — Le Conseil doit veiller de près à la bonne administration des écoles et des hôpitaux de la nation et des autres établissements d'utilité publique; il contrôle leurs recettes et dépenses non moins que celles des églises de la capitale, connaît de toutes les contestations relatives aux revenus des monastères relevant du siège œcuménique, aux testaments (1), aux actes de fondation (2), à la dot et aux présents de noces (3); c'est à lui qu'appartient l'examen de toutes les affaires non spirituelles renvoyées au patriarcat par la Sublime Porte. Pour les questions relatives aux vakoufs, aux terres publiques et aux règlements généraux du gouvernement, elles ressortiront naturellement, comme dans le passé, des tribunaux et des conseils établis par le gouvernement.

Art. 4. — Quand il s'agit d'une action introduite par les fidèles d'un diocèse contre leur évêque, si la matière du débat est d'ordre temporel, le Conseil prend les mesures convenables, suivant l'article 8 du règlement sur les élections épiscopales.

Art. 5. — L'administration des écoles et des autres établissements d'utilité publique est confiée par le Conseil à des épitropes et à des éphores nommés par lui, de l'avis et du consen-

(1) Voir la jurisprudence relative à cette question dans le récent ouvrage de Milt. G. M. Karavokyro, *le Droit successoral en Turquie ab intestat et par testament, codifié d'après le Chéri et le droit byzantin*, in-8° de 214 p. (Constantinople, 1898), p. 136-137. L'auteur rapporte trois arrêts de la cour de cassation qui confirment cette attribution du Conseil Mixte.

(2) Autrement dits *Vakfiyés*, titres d'un vakouf. Les biens vakoufs sont ceux qui ont été soustraits au droit de nue-propriété de l'État par une donation faite par un particulier, dans un but de bienfaisance ou de piété, au profit d'une personne morale, comme une mosquée, un hôpital, une asile, un couvent, une école et même une église. Ce sont le plus souvent des immeubles; après une redevance accompagnant l'acte de fondation ou *de consécration*, le possesseur garde les biens ainsi affectés, comme tenancier, moyennant une redevance annuelle. Les vakoufs ne peuvent être vendus pour cause de dettes, et ne passent par héritage qu'au fils du possesseur. Ils sont d'ailleurs soumis aux dispositions spéciales prises par le fondateur, dans l'acte dédicatoire, et c'est aux actes de ce genre que le règlement fait ici allusion. Voir sur cette institution propre à la Turquie et aux pays où le Chéri est en vigueur, Nic. de Tornauw, *le Droit musulman exposé d'après les sources*, trad. Eschbach, Paris, 1860, pp. 193-198; — Milt. Karavokyro, Κλεῖς τῆς συνήθους ὀθωμανικῆς νομοθεσίας, Constantinople, 1882, p. 55-57.

(3) On fait une distinction entre les présents accessoires (τράχωμα) et la dot proprement dite (προῖξ).

tement du Patriarche; il ne doit désigner que des hommes probes et capables, appartenant à la religion orthodoxe, sujets de l'empire.

Art. 6. — Tous les ans, il examinera et contrôlera la comptabilité de ces épitropes; il fera enregistrer sommairement, par son premier secrétaire, dans un grand cahier spécial, les bilans des recettes et dépenses de l'année.

Art. 7. — A la fin de chaque année, la comptabilité du trésor sera contrôlée par les nouveaux titulaires en présence de l'assemblée électorale; le trésorier produira pour chaque dépense les décisions écrites du Conseil; ces dernières seront réunies en un dossier qu'on déposera, après l'avoir scellé, dans les archives du Conseil.

Art. 8. — Le Conseil fixera le tarif des droits à percevoir par le trésor national, et le soumettra à l'approbation de la Sublime Porte. Tous les deux ans, il nommera, pour percevoir ces droits, un caissier digne de confiance et sous caution; celui-ci ne pourra rien dépenser, pas même une obole, sans l'autorisation écrite du Conseil. Les devoirs du caissier, comme ceux du secrétaire et des autres employés, seront déterminés par le Conseil.

Art. 9. — Une séance a le *quorum* suffisant, quand les deux tiers des membres sont présents. Dans les délibérations, on se sert, au besoin, du suffrage : c'est alors la solution de la majorité qui prévaut; si les votes sont égaux, on s'en tient à la partie qui a pour elle l'avis du président.

Art. 10. — Dès que le Conseil National Mixte entrera en fonctions, il fera usage d'un sceau à trois pièces; la première de ces pièces sera gardée par les quatre membres ecclésiastiques, les deux autres par les huit membres laïques, et la clef par le président. On marquera de ce sceau les actes de fondations pieuses, les testaments, les obligations des églises et des autres dettes de la nation, et autres actes semblables. Les sentences judiciaires du Conseil, après avoir été signées par tous les membres, seront également marquées de ce sceau. Tous les actes dont il vient d'être question devront recevoir la sanction du patriarche. Toute pièce élaborée dans le Conseil et expédiée par lui, sera écrite sur papier timbré et inscrite préalablement au Registre.

Art. 11. — Le Conseil examinera les contestations relatives aux héritages s'élevant entre chrétiens lorsque, à la demande des deux parties, l'affaire sera portée au Patriarcat.

Art. 12. — Tout testament d'un chrétien orthodoxe, s'il est conforme aux lois et aux décrets du gouvernement impérial et ne s'écarte pas du règlement sur la succession des chrétiens promulgué naguère par Ordonnance Impériale (1), doit être reconnu authentique et valable par toutes les autorités locales; en conséquence, le Conseil Mixte veillera à la pleine exécution des dispositions contenues dans ces testaments.

Art. 13. — Tout acte émanant des évêques, et relatif aux revenus et dépenses de l'école et de l'hôpital national, et des autres établissements d'utilité publique, des églises et des monastères de la capitale, ou encore aux testaments, aux actes de fondations pieuses, aux dots et aux présents de noces, doit être sanctionné par le Conseil Mixte.

Art. 14. — Les demandeurs dans un procès amené par l'un des objets spécifiés à l'article 3 (2), sont tenus, avant l'ouverture de la procédure, de fournir une caution pour les frais à résulter pendant la durée des débats.

Art. 15. — Les membres du Conseil devront veiller à ce que le patriarche apporte tout son zèle et ses soins à la bonne administration des établissements religieux situés dans l'empire et appartenant aux orthodoxes, à la bonne gestion de leur revenus suivant l'esprit des chrysobulles, des testaments, des privilèges et des actes de fondations; si une dette se produit, le patriarche se concertera avec les chefs spirituels de ces établissements.

Art. 16. — Tout membre du Conseil, comme tout fidèle orthodoxe, a le devoir, quand il lui arrive de surprendre dans le clergé des écarts de conduite, d'en informer le Patriarche et le Saint-Synode, pour qu'on prenne les mesures nécessaires.

Le règlement général qu'on vient de lire fut complété, la

(1) La constitution vizirielle, ici mentionnée, est de 1861 (7 safer 1278); voir le texte dans Nikolaïdès, Ὀθωμανικοὶ Κώδικες, tome II (Constantinople, 1890), p. 1141-44.

(2) Par exemple, une dot, un testament, etc.

même année, par un autre règlement, d'un caractère moins officiel, destiné à régir la police intérieure de l'assemblée. Ce second document, n'ayant pas été soumis à l'approbation de la Porte, ne se trouve ni dans le recueil officiel publié en 1888 par le Patriarcat, ni dans la *Législation Ottomane* de Nicolaïdès. Toutefois, comme on y renvoie souvent dans les publications orthodoxes, je crois utile d'en donner ici la traduction. Je la fais sur le texte contenu dans une rarissime brochure, qui ne porte pas de date, mais les signatures qui la terminent indiquent assez l'époque de sa rédaction. Parmi les trente-un articles qui composent cette pièce, plusieurs ne sont qu'une réédition des articles du règlement général; je n'ai pas cru pour cela devoir les négliger : tels qu'ils sont présentés, ils forment comme un résumé substantiel des dispositions données ci-dessus. A ce titre seulement, le lecteur sera sans doute heureux de les retrouver.

§ 3. — STATUT ORGANIQUE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL MIXTE PERMANENT (1).

Art. 1. *Juridiction.* — Suivant le règlement approuvé pour son institution, le Conseil national mixte permanent doit : 1° Surveiller et contrôler la bonne administration des écoles nationales, des hôpitaux et autres établissements d'utilité publique, leurs recettes et dépenses et celles des églises de la capitale (art. 3 du règlement sur les devoirs du C. N. M.) : — 2° Nommer, de concert avec le Patriarche, les épitropes et les éphores chargés de diriger les écoles nationales et autres établissements d'utilité publique (art. 5); — 3° Examiner et vérifier tous les ans la comptabilité de ces épitropes, et enregistrer, dans un cahier spécial, le bilan des recettes et dépenses de l'année (art. 6); — 4° Connaître de toutes les contestations relatives aux revenus des monastères relevant du siège œcuménique, ou aux testaments, titres de fondations, présents de noces et dots (art. 3). Il en est de même des différends s'élevant entre chrétiens au sujet d'un héritage (art. 11); — 5° Veiller à l'exécution des dispositions contenues dans les testaments des chrétiens orthodoxes (art. 12); — 6° Prendre les mesures convenables, suivant l'ar-

(1) Διοργανισμὸς τῆς ὑπερησίας τοῦ Διαρκοῦς Ἐθνικοῦ Μικτοῦ Συμβουλίου (Constantinople, 1862), broch. 8° de 12 p.

ticle 6 du règlement sur l'élection des évêques, toutes les fois que les fidèles d'un diocèse intentent une action contre leur évêque, et que l'objet du débat est d'ordre temporel (art. 4); — 7° Connaître en général de toutes les affaires non spirituelles que la Sublime Porte renvoie au Patriarcat (art. 3).

Art. 2. *Composition.* — Le Conseil mixte, composé de douze membres, quatre métropolitains et huit laïques, est présidé par le métropolitain le plus élevé dans la hiérarchie, suivant l'article 1er du règlement sur la composition du Conseil Mixte, ainsi conçu : « Le Conseil N. M. se compose de douze membres, quatre évêques et huit laïques; la présidence est donnée par rescrit patriarcal à l'un des évêques, le premier des quatre dans la hiérarchie. » Quand des affaires importantes rendent nécessaire la présence du patriarche, c'est lui qui préside, qu'il vienne de lui-même au Conseil ou qu'il y soit appelé. A défaut du président ordinaire, absent ou empêché, il est remplacé par celui qui vient immédiatement après lui dans la hiérarchie épiscopale.

Art. 3. — Le Conseil a trois employés proprement dits : deux secrétaires, le premier et le second, et un caissier. Ils sont nommés et révoqués par décision du Conseil présidé par Sa Toute Sainteté.

Art. 4. *Séances.* — Le Conseil tient séance au Patriarcat le mardi et le vendredi de chaque semaine, à 9 h. 1/2 du matin. Si le jour de séance tombe un jour de fête, la séance est renvoyée au mardi ou au vendredi suivant. Les fêtes de ce genre qui ont lieu dans le courant de l'année sont : 1° toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge; 2° le lundi et le mardi de la première semaine de carême; 3° les trois derniers jours de la semaine sainte; 4° toute la semaine de Pâques; 5° dans le mois de janvier : le 1er (saint Basile), le 7 (saint Jean), le 30 (les trois Hiérarques); en avril : le 23 (saint Georges); en mai : le 21 (saints Constantin et Hélène); en juin : le 24 (nativité de saint Jean), le 28 (saints Pierre et Paul); en juillet : le 20 (saint Elie, le prophète); en août : le 29 (décollation de saint Jean); en septembre : le 14 (exaltation de la sainte Croix); en octobre : le 26 (saint Démétrius); en décembre : le 6 (saint Nicolas).

Art. 5. — Pour qu'une séance ait le quorum voulu, il faut que les deux tiers des membres soient présents.

Art. 6. — 1°) *Séances générales.* — Les séances du Conseil se divisent en séances *judiciaires*, dans lesquelles il n'a simplement qu'à résoudre les questions particulières, et en séances *générales*, dans lesquelles il examine et juge les affaires relatives aux questions qui intéressent toute la nation. Dans une seule et même séance, le Conseil peut se constituer en séance judiciaire, après avoir tenu une séance générale, et inversement.

Art. 7. — Au début de toute séance générale, on lit le procès-verbal de la séance précédente. Si personne parmi les membres n'a d'observation à faire sur ce procès-verbal, on l'adopte tel qu'il est; dans le cas contraire, chacun présente les observations qu'il estime nécessaires, et, après examen, on les inscrit au procès-verbal. Celui-ci est ensuite signé par le président et les membres. Personne ne peut prendre la parole avant la lecture du procès-verbal, ni revenir sur un point de ce dernier, une fois qu'on l'aura adopté.

Art. 8. — L'admission aux séances générales du Conseil est interdite, à moins qu'on ne soit convoqué par le Conseil lui-même.

Art. 9. — Une fois le procès-verbal lu, rectifié et adopté, le Conseil passe à l'examen et à la solution des questions proposées en suivant le programme fixé d'avance dans l'ordre du jour.

Art. 10. — Lorsqu'un membre désire soumettre une proposition à l'examen et à la décision du Conseil, il doit la faire connaître à ce dernier une séance à l'avance.

Art. 11. — Quelqu'un propose-t-il d'examiner une question avant le tour assigné à cette question dans le programme de l'ordre du jour, le Conseil décide s'il y a lieu de le faire.

Art. 12. — Le Conseil dans ses délibérations procède généralement par scrutin ouvert, et c'est l'avis de la majorité qui tranche la question. Le président n'a qu'une seule voix; toutefois, en cas d'égalité dans les suffrages, c'est la partie à laquelle il a donné sa voix qui l'emporte. — Le Conseil se sert du scrutin secret toutes les fois qu'à la demande d'un membre il en prend la décision. Dans ce cas, si les suffrages sont égaux, on procède à un second tour de scrutin; si le résultat est encore le même, le président, sans regarder dans l'urne, en retire un bulletin.

Art. 13. — 2°) *Séances judiciaires.* — Quand le Conseil tient séance judiciaire pour des démêlés particuliers, il a le droit de confier l'enquête et l'éclaircissement de ces démêlés à des commissions choisies par lui dans son sein, ou au dehors. Ces commissions soumettront leur rapport au conseil, lequel garde toujours la liberté de prendre la décision qui lui paraîtra la plus juste.

Art. 14. — Comme autorité judiciaire, le Conseil doit se conformer aux lois en vigueur dans le Patriarcat, et aux coutumes locales existantes.

Art. 15. — La procédure se conformera, dans sa marche, aux dispositions qui seront promulguées à ce sujet.

Art. 15 *bis.* — Quand les séances du Conseil sont judiciaires, les personnes intéressées pourront être autorisées à comparaître avec des conseillers, à moins que ces derniers ne soient exclus du Conseil par le président.

Art. 16. — Les sentences judiciaires du Conseil sont définitives, pourvu qu'elles revêtent, dans leur promulgation, les formes exigées par le règlement (art. 10).

Art. 17. *Forme des jugements et des décrets.* — Les décrets généraux du Conseil, de même que ses sentences judiciaires, sont rédigés par le secrétaire à l'aide des procès-verbaux. A la séance qui suit immédiatement, ces actes sont soumis au Conseil avant toute autre chose. Une fois qu'ils sont adoptés dans leur première teneur ou moyennant les rectifications nécessaires, on les transcrit sur le registre des jugements, où ils sont signés par les membres qui ont assisté à la délibération ou au verdict. On dresse de ces actes une copie absolument semblable, marquée du sceau du Conseil, signée par le président et le secrétaire et contenant la transcription des autres signatures du registre, puis on l'envoie au Patriarche pour qu'il donne suite à l'exécution de la sentence.

Art. 18. *Du président.* — Le président du Conseil annonce l'ouverture et la clôture des séances; il donne la parole à qui la demande, dirige les débats, met les questions aux voix, signe les procès-verbaux avec les autres membres. Quand il se présente quelque affaire grave et urgente, il convoque le Conseil, avec l'assentiment du Patriarche, en séance extraordinaire.

Art. 19. *Des membres.* — Tout membre du Conseil doit assister régulièrement aux séances. S'il lui arrive d'en être empêché, il doit en donner avis d'avance, et faire connaître le motif de son absence. On mentionne cette particularité dans le procès-verbal du jour. Si l'absence d'un membre se prolonge au delà d'un mois, on applique les dispositions indiquées dans l'article 12 du règlement sur la composition du Conseil National Mixte.

Art. 20. — En entrant au Conseil, les membres inscrivent leur nom, de leur propre main, sur un registre ouvert à cet effet.

Art. 21. — La démission donnée par un membre est soumise au Conseil, qui décide s'il y a lieu, d'après les motifs allégués, de la recevoir ou non, suivant les dispositions des articles 9 et 10 du règlement sur la composition du Conseil. Dans les deux cas, la décision du Conseil est transmise sans retard et par écrit à S. S. le Patriarche et au membre démissionnaire.

Art. 22. — Les demandes de permission pour partir en voyage sont également soumises au Conseil; celui-ci prend une décision, suivant l'article 11 de son règlement, et la transmet sans retard au Patriarche et à celui qui désire partir.

Art. 23. *Du secrétaire.* — Le premier secrétaire a la direction du bureau. Quand le Conseil tient une séance générale, c'est lui qui est chargé du procès-verbal, dont il donne lecture au début de la séance suivante. Il le signe après le président et les autres membres. En outre, il rédige l'ordre du jour qu'il présente au président, veille à la confection des actes et autres documents indiqués par le procès-verbal et à leur signification aux personnes intéressées. Il est chargé du protocole et de sa rédaction, suivant l'article 2 du règlement sur les devoirs des membres, et entretient dans les archives du Conseil l'ordre nécessaire. Il note sur toutes les pièces, pétitions, rapports, adressés au Conseil, la date de leur réception, et les communique au président. Celui-ci les ouvre et, après en avoir pris connaissance, les retourne au secrétaire, qui rédige un rapport à ce sujet et le soumet au Conseil, en y joignant une ébauche des choses essentielles à répondre. Enfin, il gère la subvention, votée par le Conseil, pour couvrir les frais du bureau.

Quand le Conseil tient une séance judiciaire, le secrétaire remplit toutes les fonctions, exerce tous les droits que lui confie et octroie la constitution sur la procédure en vigueur au sein du Conseil National Mixte Permanent.

Art. 24. — Outre les fonctions qui précèdent, le secrétaire exerce encore celles de notaire. En cette qualité, il rédige, dans les formes usitées, tous les actes auxquels les contractants doivent ou veulent donner la valeur d'un document officiel. Avec l'assentiment du Conseil et l'autorisation écrite du président, il délivre des copies des originaux dont il a la garde. Il légalise les signatures et constate la date des actes sous seing privé, suivant le règlement qui sera publié à ce sujet.

Art. 25. — Le bureau sera constitué de telle sorte qu'on y puisse traduire les actes nécessaires en turc, en français et en bulgare.

Art. 26. — Un règlement spécial fixera ultérieurement les formalités relatives aux testaments, et la taxe des droits d'écriture à percevoir au profit du Trésor national (1).

Art. 27. — Le bureau devra avoir, pour tous ces actes, un répertoire notarial, où ils seront enregistrés chaque jour sous un numéro d'ordre; on notera en même temps sur l'original les actes de toute espèce se référant au ressort notarial du bureau.

Art. 28. — Tous les livres, tous les registres du bureau doivent être numérotés, et porter, à la première et à la dernière page, le sceau du Conseil et la signature du président.

Art. 29. — Les employés du Conseil, de même que ses membres, doivent observer la discrétion nécessaire sur toutes les délibérations et décisions de l'Assemblée.

Art. 30. *Du caissier.* — Le caissier a pour fonction de tenir en ordre les comptes du Conseil Mixte, et d'en dresser tous les ans le budget avec l'exposé des motifs. Il enregistre et contresigne les mandats de paiement délivrés par le secrétaire, à la suite des décisions du Conseil; en un mot, il s'occupe de tout ce qui a rapport à la comptabilité du Conseil, conformément à ses instructions sur chaque matière.

Art. 31. — Le Conseil correspond directement avec le Patriarche et le S.-Synode par son président ordinaire ou l'un de ses membres. (*Suivent les signatures.*)

Les divers règlements qu'on vient de lire indiquent trop clairement les attributions du Conseil Mixte, pour qu'il soit nécessaire d'insister davange sur ce point. Parmi ces attributions, il est vrai, il en est plusieurs qui ont été modifiées par la circulaire vizirielle du 22 janvier 1891, sur laquelle nous aurons à revenir plus tard, à cause de son extrême importance. C'est cette pièce qui mit fin à la grosse question, longtemps pendante, des privilèges civils du Patriarcat; en donnant satisfaction à ce dernier sur différents points, la Sublime Porte a du même coup confirmé les pouvoirs du Conseil Mixte, et c'est désormais entre les mains de cette assemblée que reposent tous les grands intérêts de la nation, les meilleures garanties de son avenir. Le S.-Synode, qui avait, durant plusieurs siècles, détenu le pouvoir, ne possède plus maintenant qu'une autorité très amoindrie, et n'intervient que dans les questions purement religieuses; il utilise souvent ses loisirs forcés à organiser de petites coteries dont l'infaillible résultat est un changement de Patriarche.

VI. — LES MÉTROPOLITAINS.

Les deux assemblées dont nous avons parlé jusqu'ici, le S.-Synode et le Conseil Mixte, s'appellent, d'un nom collectif, *les Deux Corps*, τὰ Δύο Σώματα; à elles seules, elles forment toute l'Église dirigeante, réunissant le triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. C'est d'elles que relèvent tous les titulaires de l'Église orthodoxe, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le Patriarche jusqu'au dernier higoumène du plus pauvre monastère. Les métropolitains, en dépit des apparences, sont entièrement à la discrétion de l'une ou l'autre de ces assemblées; elles ont si bien absorbé les prérogatives et les droits réels attribués par les anciens canons à cette dignité, que le nom de métropolitain n'est le plus souvent qu'un titre d'honneur, tout comme celui d'exarque. A cet égard, rien n'est instructif comme l'examen du règlement qui régit les hautes prélatures orthodoxes. Le voici dans toute sa teneur.

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLIGIBLE A L'ÉPISCOPAT, ET SUR LE MODE D'ÉLECTION DES ÉVÊQUES (1).

Art. 1er. — Tout candidat à l'épiscopat doit : 1° être, par sa naissance, sujet de l'empire et avoir toujours eu une conduite irréprochable envers le gouvernement comme envers la nation; 2° présenter des certificats de bonne conduite, émanant des personnes au milieu desquelles il a vécu avant d'avoir été attaché au patriarcat ou à quelque évêché; 3° avoir l'intégrité corporelle et l'âge requis par les canons de l'Église; 4° s'être fait connaître de l'Église par les fonctions qu'il aura fidèlement remplies pendant cinq ans parmi les ecclésiastiques attachés au patriarcat ou à quelque évêché, pour y acquérir une connaissance suffisante des affaires ecclésiastiques et l'expérience qu'exige l'administration d'un diocèse; 5° savoir, en dehors du grec, le turc ou le slave, suivant le diocèse pour lequel il sera désigné.

Art. 2. — Seront désormais éligibles à un évêché tous ceux qui auront un diplôme constatant qu'ils ont achevé leurs études de théologie orthodoxe, ou encore ceux qui, sans avoir un diplôme de ce genre, n'en sont pas moins honnêtes et vertueux et possèdent une connaissance complète de la religion. Ceux de ces candidats qui ont fait leurs études à l'étranger doivent, à leur retour, avoir une conférence avec les professeurs de l'École théologique de la capitale et en obtenir un certificat d'aptitude. Quant aux autres qui n'ont pas de diplôme, ils subiront un examen à l'École théologique pour obtenir, en bonne règle, cette pièce; s'ils réussissent à l'avoir, ils pourront compter parmi les candidats, mais non dans le cas contraire.

Art. 3. — On regarde aussi comme éligible, même sans qu'il soit resté pendant cinq ans attaché au patriarcat ou à quelque évêché, tout sujet connu de l'Église qui jouit de la considération publique pour sa vertu et sa science; mais il devra d'abord subir les examens, suivant l'article précédent.

(1) On fera connaître ces diverses taxes dans une étude ultérieure sur les finances de l'Église orthodoxe.

(2) Cf. Γενικοὶ κανονισμοί, p. 11-18. — Nicolaïdès, Ὀθωμανικοὶ Κώδικες, tome 3, Constantinople, 1890), p. 2758 2763.

Art. 4. — Le choix et la nomination d'un évêque à un siège vacant résultent du vote et de la reconnaissance du Saint-Synode, suivant l'usage en vigueur dans l'Église *ab antiquo*. Dans ce but le Saint-Synode, sous l'impulsion et avec l'autorisation du Patriarche, dresse une liste de tous ceux qui ont les qualités requises. Quand un siège devient vacant, il choisit, parmi ces aspirants, trois candidats, en ayant soin de toujours préférer, entre des sujets doués d'égales qualités, ceux qui ont exercé plus longtemps et plus fidèlement leurs fonctions ecclésiastiques; après quoi il se rend à l'église où, après avoir célébré la fonction sacrée, il nomme définitivement, encore au scrutin secret, l'un des trois candidats. Si les suffrages sont égaux, c'est la voix du Patriarche qui l'emporte.

Art. 5. — Quand un évêque vient à mourir, le Synode ne doit pas procéder à la nomination de son successeur avant d'avoir reçu la notification officielle du décès, signée par le clergé et les laïques du lieu.

Art. 6. — Suivant les prescriptions des saints canons de l'Église, tout évêque, comme le Patriarche lui-même, occupe son siège pour la vie, à moins qu'il ne commette des actes exigeant sa déposition, d'après les lois de l'empire, par exemple, la trahison envers l'État, l'injustice et l'oppression à l'égard des habitants, et autres crimes semblables. En conséquence, les translations d'un siège à un autre sont désormais interdites, à moins d'une raison légitime. Voici, par exemple, un diocèse dont la population ou la position réclame le choix d'un évêque déjà éprouvé et très expérimenté : en ce cas, suivant une coutume assez rare dans l'Église, mais usitée pourtant dès l'origine, le Saint-Synode, de concert avec le Patriarche, recherche parmi les évêques déjà en exercice trois candidats convenables; puis, se rendant à l'église, il procède à l'opération d'usage (le vote) et nomme, à la majorité, l'un des trois candidats. On demande à l'élu s'il accepte son changement : refuse-t-il d'abandonner le siège qu'il occupe, le Synode s'adresse à l'un des deux autres candidats. Il n'y a qu'une seule translation de permise; encore ne l'est-elle, nous l'avons dit, que pour de très graves raisons (1).

(1) En fait, cet article n'est pas appliqué; il y a autant de translations qu'il plaît au Synode d'en accorder; on reviendra ailleurs sur cette intéressante question.

Art. 7. — Tous les évêques en général ont le devoir, conformément aux canons de l'Église, de résider dans leur diocèse, de le visiter à des époques fixes, suivant la coutume établie, et de veiller aux intérêts spirituels de leurs ouailles sans leur être à charge. Ils n'ont pas le droit de prendre à leur service des évêques titulaires et de les charger d'expédier leurs propres affaires, hormis le cas d'extrême vieillesse ou de maladie incurable, ou quand un autre motif plausible, d'ordre religieux ou politique, oblige de les mander eux-mêmes à Constantinople.

Art. 8. — D'après la teneur de l'article 6, tous les évêques en exercice sont nommés à vie à leur siège. S'il arrive que les fidèles d'un diocèse intentent une action contre leur évêque, le Saint-Synode emploie d'abord, pendant un temps convenable, toutes les mesures de conciliation; il a recours aux évêques voisins pour ouvrir une enquête et rétablir la paix. Mais si les pétitionnaires persistent à réclamer le procès, l'évêque accusé est mandé à Constantinople. Les griefs allégués sont-ils d'ordre religieux, la cause ressort seulement du Saint-Synode, suivant les canons de l'Église; ont-ils au contraire pour objet des matières d'ordre temporel, le Patriarche, de concert avec le Synode, nomme une commission, composée des quatre métropolitains et de quatre laïques du Conseil Mixte. Ceux-ci examinent ensemble les dépositions des deux parties, formulent leur avis et adressent par écrit (dans un mazbata) leurs conclusions au Patriarche. Alors on stipule les peines nécessaires, conformément aux lois de l'empire, et on en réfère à la Sublime Porte. Si le délit commis par le métropolitain ou l'évêque est un délit énorme, le Patriarcat commence par dépouiller tout à fait le coupable du titre spirituel qu'il porte, et on le châtie d'après les dispositions du code pénal.

Art. 9. — Suivant la loi promulguée par le gouvernement impérial au sujet des conseils provinciaux, les évêques des provinces sont tenus d'assister au Conseil du chef-lieu de leur vilayet, et d'y remplir ce qu'exige leur fonction. S'ils sont malades ou absents, ils y délégueront un ecclésiastique; ils désigneront aussi des ecclésiastiques pour les représenter au conseil des cazas.

Art. 10. — Les évêques ne peuvent pas disposer par testament de leur fortune personnelle. Quand l'un d'eux vient à

mourir, on commence par prélever sur l'hoirie de quoi couvrir les frais des funérailles, des services funèbres et des aumônes. Le reste de sa fortune mobilière ou immobilière est divisé en trois parts égales. La première sert à doter la métropole ou l'évêché; on l'affecte à l'achat d'immeubles à augmenter successivement de leurs propres revenus, jusqu'à ce que le produit de ces derniers soit égal au montant du traitement de l'évêque. Ce résultat obtenu, les revenus à recueillir de ce premier tiers des biens épiscopaux seront consacrés, d'une façon analogue, au profit des établissements publics du diocèse. Le second tiers appartient aux héritiers du défunt. Quant au dernier tiers, on en affectera la moitié aux établissements nationaux de bienfaisance de Constantinople; l'autre moitié sera employée en achats d'immeubles, à titre de dotation en faveur du siège œcuménique, jusqu'à ce que les revenus produits par ces immeubles égalent le montant de la liste civile du Patriarche. Ce qu'on recueillera ensuite de ce chef servira à acheter des immeubles, dont les revenus seront affectés à l'entretien des établissements de bienfaisance que la nation possède dans la capitale. Si, parmi les biens du défunt, il en est qui proviennent de ses parents par suite d'un bien établi, le testament qu'il fera de ces biens aura force héritage et valeur; mais si ce testament n'existe pas, les biens en question seront, comme les autres, divisés en trois parts, ainsi qu'il a été dit. Les dispositions qui précèdent s'appliquent à la fortune des prélats de toute classe, depuis le Patriarche jusqu'aux simples évêques; mais pour leur mise en vigueur, on devra se conformer aux décrets relatifs aux terres publiques ainsi qu'aux lois des vakoufs.

Art. 11. — Quand le défunt est un patriarche ou un métropolitain en disponibilité ou un évêque titulaire, on prélèvera d'abord sur la fortune laissée par lui la somme nécessaire pour les funérailles, les aumônes et autres dépenses indispensables; on la divisera ensuite en trois parts égales, dont l'une sera abandonnée à ses héritiers légaux, l'autre servira à acheter des immeubles, pour la dotation, en parties égales, du siège œcuménique et des établissements nationaux de la capitale, la troisième sera attribuée aux établissements publics du pays natal du défunt.

Art. 12. — La fortune d'un Patriarche décédé sur le siège

œcuménique sera de même partagée en trois portions égales : l'une, restant au siège œcuménique, est consacrée à acquérir des immeubles; la seconde est laissée aux héritiers légaux; quant à la troisième, on en garde encore la moitié pour la dotation du siège œcuménique; l'autre moitié est affectée aux établissements publics de la capitale.

Art. 13. — A la mort d'un ecclésiastique en activité de service, quatre des plus notables orthodoxes du voisinage et quatre ecclésiastiques ont soin de dresser un inventaire de sa fortune et d'y apposer les scellés. Ils préviennent ensuite le Patriarche œcuménique, qui envoie les instructions nécessaires sur les mesures à prendre. Ces mêmes notables se chargent des obsèques et des services funèbres.

Art. 14. — On dressera dès maintenant un tableau où seront inscrits tous les clercs éligibles à l'épiscopat, même ceux des provinces de l'empire, c'est-à-dire tous ceux qui auront les qualités requises pour cela et qui seront mandés par lettres patriarcales. Ensuite, à mesure que d'autres candidats se présenteront, on les inscrira sous une date déterminée, suivant l'arrivée des lettres de recommandation. On n'oubliera pas de mentionner dans ces lettres les qualités personnelles du candidat. Celui-ci devra passer, à l'Ecole théologique, un examen préalable, suivant l'article ci-dessus formulé au sujet des examens en théologie.

*
* *

A l'instar de Constantinople, chaque éparchie possède un Conseil Mixte, dont les attributions sont analogues à celles du Conseil de la capitale. Toutefois, il n'existe pas pour ces assemblées provinciales de règlement uniforme; chaque métropole doit se conformer aux traditions locales. Il est actuellement question d'élaborer un règlement applicable à tous les évêchés du Patriarcat; on ne manquera pas, quand ce document aura vu le jour, d'en donner connaissance au lecteur.

Constantinople.

L. Petit,
des Augustins de l'Assomption.

LE

SYNODE DE MAR JÉSUYAB

Au mois de décembre 1897, nous avons eu l'agréable obligation de nous rendre à Rome pour présenter nos hommages et nos remerciements à Sa Sainteté le pape Léon XIII. Pendant le trop court séjour que nous avons pu faire dans la Ville Éternelle, nous avons cependant eu la satisfaction de travailler quelque temps au Musée Borgia. Nous avons profité de cette occasion pour prendre copie du synode tenu par Mar Jésuyab, patriarche nestorien en l'année 8 d'Hormizd, c'est-à-dire l'an 588 de notre ère (1). Ce texte contenu dans le manuscrit qui porte la cote K. VI, 4, avait déjà été signalé par le savant M. Guidi et décrit sommairement par M. Cersoy dans la *Zeitschrift für Assyriologie,* octobre 1894.

Ce synode nous a paru particulièrement intéressant parce qu'il donne une idée de l'état de l'Église nestorienne, un siècle environ avant que la domination musulmane ne vînt changer les conditions de son existence, et nous croyons que pour cette même raison il intéressera les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien.*

Notre désir eût été de publier le texte avec des caractères syriaques orientaux, mais la *Revue* n'a pas encore à sa disposition cette sorte de caractères et nous avons dû nous servir de ceux que nous avons fait graver pour la publication de la Patrologie syriaque.

R. Graffin.

(1) Voyez Le Quien, *Oriens Christianus*, t. II, col. 119, Paris, 1740.

SYNODE DE MAR JÉSUYAB CATHOLICOS

PATRIARCHE D'ORIENT,

ET DES AMIS DE DIEU LES MÉTROPOLITAINS, CHEFS DES PROVINCES,

ET DES VERTUEUX ÉVÊQUES,

CHEFS DES CIRCONSCRIPTIONS DES PROVINCES.

Le commencement de nos présents écrits ecclésiastiques et synodaux, légaux et canoniques, doit être une action de grâces continue, pour nous et pour tous, offerte dûment de notre part, comme de la part des serviteurs de tous, à Dieu, Maître de tout, qui est le dispensateur de nos biens et le gouverneur de notre vie, le créateur et le maître de tout ce qui a été et de tout ce qui se fait, l'organisateur et l'ordonnateur des deux mondes, c'est-à-dire : de ce monde mortel qui a commencé par la création et qui finira puisqu'il n'a qu'un temps; et de cet autre monde immortel qui est au-dessus de la mesure des temps, celui qui a eu un commencement créé, mais qui n'étant pas périssable n'aura pas de fin, et durera indéfiniment, selon la volonté de Celui qui ordonne tout, de Celui qui a pourvu aux mœurs par la lumière de la raison, qui l'a soutenue, fortifiée et embellie, par l'établissement de lois et d'ordonnances dignes d'elle.

C'est encore lui qui par la puissance de son commandement nous a amenés, nous, adorateurs de Sa Seigneurie, et les chefs de ses troupeaux, à nous réunir en ce siècle en son nom pour les mettre en ordre et organiser les parties de son troupeau. Nous affermirons ainsi les premiers principes institués divinement par les maîtres de vérité, nous ajouterons les desidérata nécessairement utiles aux disciples de vérité, nous examinerons les défauts, de sorte que le tout forme un sacrifice de réconciliation à l'égard de Dieu et un remède bienfaisant pour ses serviteurs. Il a plu à sa sollicitude de se retourner vers nous avec miséricorde en visitant la terre dans nos jours et dans notre temps plein d'angoisse, car, pour la paix de l'univers entier et pour la joie de ses habitants et par ses mains et

par ses ordres puissants et excellents et sages, il a montré la richesse de sa clémence incommensurable, en suscitant de la famille célèbre du royaume glorieux un excellent maître, héros et vainqueur, ami de la paix, ami des hommes, seigneur perpétuel, Hormizd, le roi des rois. Et ce Seigneur excellent et victorieux, le roi des rois, par une pensée mêlée de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes et riche d'une étonnante sagesse, a orné son royaume et fait des terres de son gouvernement une demeure nuptiale procurant la joie du cœur à ses habitants, et il en a arraché les vices comme autant d'épines nuisibles et d'amères ivraies. Il y a planté des bienfaits comme des arbres fruitiers, et comme un grain excellent en peu de temps il a ressuscité le territoire de son royaume de la mortalité des mauvaises actions et l'a rempli de la richesse durable des bonnes actions. De plus, il a montré l'élan de sa miséricorde et l'abondance de sa charité envers notre peuple chrétien, serviteurs et soumis à Sa Seigneurie, et nous tous dans une pensée sincère et exempte de perfidie et de fraude et comme serviteurs et obligés de Sa Seigneurie, nous prions pour Sa Seigneurie la nuit et le jour, afin que sa puissance subsiste éternellement et que celui qui habite les cieux, le Maître des rois, soit avec lui en toute chose éternellement, et que les habitants de la terre et que ceux qui résident dans l'univers soient soumis à Sa Seigneurie pour toujours, selon qu'il plaira à Dieu.

Cette réunion synodale a eu lieu en l'an 8 du règne du Maître excellent, vainqueur et pacifique et ami des hommes, Hormizd, le roi des rois (1). Puisse-t-il être conservé comme il l'a été par la protection céleste dans la joie du cœur et la santé du corps et l'accomplissement de ses volontés selon la volonté du Seigneur.

Nous fûmes convoqués canoniquement de la part du chef des Pères, chefs des administrations de saintes Églises, Mar Jésuyab, le catholicos, Patriarche de l'Orient; et nous nous réunîmes et nous nous donnâmes rendez-vous canoniquement, nous les métropolitains, chefs des provinces, et nous évêques, chefs des circonscriptions des provinces par l'administration

(1) Cette année correspond à l'année 588 de notre ère. Voyez Asseman, *Bibliotheca Orientalis*, t. III, p. 111, Rome, 1725.

céleste selon la tradition respectée dans les Églises depuis un temps immémorial.

Quant à nous qui par la désignation céleste et par ordre royal tenons et gouvernons les sièges patriarcaux et apostoliques de nos pères dans ce royaume glorieux, Maître des rois, nous sommes venus chez le saint chef et père universel Monseigneur le Patriarche, en la quatrième année de sa principauté, et nous sommes arrivés devant le siège paternel et patriarcal constitué catholiquement et affermi paternellement par l'autorité du Christ, suivant l'ordre apostolique dans la résidence de campagne de Mahoza (1) la capitale du royaume ; et rassemblés par l'ordre céleste, nous avons fermement confiance qu'est avec nous et nous préside avec une royale autorité, Jésus notre vivificateur, selon sa promesse envers nous : « Où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis parmi eux. » Et aussitôt réunis, nous nous sommes disposés immédiatement à être régénérés les uns par les autres et à être réformés mutuellement dans un esprit humble, car si l'exemple de ces réformes se répand de chez nous comme de la part des chefs des troupeaux, nous pourrons faire progresser avec sûreté et honneur les enseignements, les lois et les règlements, dans les parties de nos troupeaux; de sorte que depuis le sommet de la hiérarchie les réformes se propageront sans obstacle et atteindront toutes les parties des parterres du jardin de l'Église, paradis divin fécondé par les eaux de la grâce où s'épanouissent les fruits de la réconciliation qui augmentent la justice et couvrent le péché. C'est dans cette confiance et ce doux espoir qui ne sera pas déçu, que nous nous sommes réunis, moi le Patriarche et nous les métropolitains archevêques dont les noms sont inscrits à côté de nos sceaux et dans nos signatures, par lesquelles se conclut le présent livre. De réels avantages jailliront de ce livre qui rejette tout faux préjugé et qui est plein d'intérêt et de soulagement pour les disciples du Christ, que nous prions d'adopter notre enseignement et auxquels nous ordonnons, en vertu de la parole de Notre-Seigneur, d'adhérer avec réflexion et sans négligence, avec exactitude et sans hésitation, par discipline et sans révolte envers l'ordre, de repousser loin d'eux les

(1) Voyez sur cette ville Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, t. IV, p. dcclxi.

souillures et les taches qui offensent et qui rendent coupables, de garder le sacrement du bain de leur sanctification d'une manière convenable et immaculée jusqu'au dernier soupir, jusqu'au jour du Christ; car c'est par de tels sacrifices que l'homme plaît à Dieu, selon qu'il est écrit. Il nous faut, en effet, affermir deux choses entre nous, à savoir la détermination de la vraie Foi et les définitions des lois qui conduisent à la vertu, suivant l'évangélisation faite par l'intermédiaire des Apôtres et suivant cette doctrine enseignée par les Pères, qui, après avoir commencé à Jérusalem, en vertu de la promesse de Notre-Seigneur, en peu de temps se répandit comme avec les ailes de l'esprit, remplit la terre jusqu'aux confins de l'univers, prit racine de manière à résister à toute extirpation et étendit ses rameaux par un miracle continu dans les nombreuses parties du monde pour le témoignage de toutes les nations, selon qu'il est écrit.

CANON PREMIER (1)

Il convient donc de placer et d'établir en tête de ces canons la Foi véritable : car elle est, pour ainsi dire, le principe de tous les degrés de la crainte de Dieu, l'ornement et l'éclat de toutes les formes des beautés de la justice; c'est elle que Notre-Seigneur a prêchée d'abord et transmise par les douze disciples à tous ceux qui furent évangélisés et devinrent les disciples de son Évangile; c'est elle que prêchèrent et enseignèrent complètement et sans amoindrissement les premiers Pères dans leurs monastères; c'est elle que dans des expressions parfaites, dans des réponses condensées, ont exprimée, enseignée et écrite ou envoyée aux Églises de toutes les contrées les trois cent dix-huit saints Pères réunis à Nicée et les cent cinquante réunis à Byrance sur la résurrection des morts et sur la vie nouvelle dans le monde futur.

Et après avoir ainsi prêché la vérité avec magnificence et intégrité, ils sont repartis de ce même point pour anathéma-

(1) Le texte syriaque donne ici le mot *chapitre*, au lieu du mot *canon* que l'on trouve sous tous les numéros suivants : ce doit être une erreur du copiste, à moins cependant qu'il n'y ait quelque chose d'omis dans la copie du Musée Borgia.

tiser Arius et les enfants de son erreur, à savoir ceux qui disent qu'il y eut un moment où Il n'était pas, qu'avant de naître Il n'était pas, ou qu'Il est né de rien, ou qui disent qu'Il est d'une autre personne et d'une autre essence, ou qui pensent que Lui, le Fils de Dieu, est changeant et variable : ceux-là, l'Église catholique et apostolique les excommunie.

Puis des hérétiques, dans leur entêtement, ont osé attribuer à la nature et à la personne Divine et humaine et à l'essence du Verbe les propriétés et les souffrances de la nature de l'humanité du Christ; propriétés qui parfois, à cause de la parfaite unité entre l'humanité du Christ et sa Divinité, ont été attribuées à Dieu providentiellement et non naturellement. Telle est la Foi des Pères par laquelle sont réduits au silence le paganisme, le judaïsme et l'hérésie, de laquelle se glorifie et s'honore le christianisme : et quiconque ne se conforme pas à ces dogmes, se fait du tort à lui-même et méconnaît la vérité.

CANON II

Apologie des écrits et de la doctrine de saint Théodore et réfutation des hérésiarques qui ont répandu une fausse nouvelle.

Après la vérité de la Foi, il convient à présent de parler, des docteurs et des prédicateurs de la vérité. Nous nous étendrons donc nécessairement maintenant sur l'un d'eux, déterminés par les circonstances; c'est-à-dire sur saint Théodore exégète, qui était dans le pays de Cilicie, évêque de la ville de Mopsueste; lui qui vécut une vie honnête et pénible, s'illustra pendant quarante-cinq ans dans la dignité épiscopale, et avec une judicieuse intelligence soutenue par la protection de la grâce, commenta les livres saints et combattit les doctrines étrangères des cultes de vanités, remplit les archives ecclésiastiques d'un brillant trésor de doctrines et de commentaires spirituels pour le soulagement et l'édification des lecteurs et des auditeurs, et au moyen du sabre spirituel qu'est la parole de Dieu combattit contre les trompeurs qui comme des chefs de l'erreur ont répandu des doctrines contre la vérité : son enseignement est confirmé par les beautés de sa vertu, et sa vertu est scellée par son attachement à la vérité. Notre-Sei-

gneur a témoigné en sa faveur par les miracles et les secours qui provinrent de son intercession. Pendant sa vie, en effet, il brillait parmi les docteurs de vérité, et après sa mort, son nom fut aimé et sa mémoire se répandit dans toutes les Églises de Dieu. Les écrits et les commentaires du Saint sont recherchés et vénérés par tous ceux dont la foi est droite et qui n'ont point fait d'avances à l'erreur. Car ses commentaires et ses enseignements ont conservé la vérité de la Foi apostolique selon l'indication faite par les prophètes et selon la prédication faite par les apôtres (1).

Ainsi le bienheureux Jean Chrysostome lui-même, tandis qu'il était injustement conduit en exil et que déjà il était près de partir vers Notre-Seigneur qui allait couronner ses combats, rappela ce commentateur comme un docteur de vérité et lui écrivit une lettre dans un moment d'angoisse en lui disant : « Nous nous souvenons certes de ton amour ardent, correct et sans tache, et nous nous réjouissons de ce que tu es un trésor de l'Église établi dans le pays de Cilicie. »

Mais Satan, cet ennemi de la vérité, voyant ces choses, en fut irrité (2) et fit répandre contre lui, par des hérétiques, de faux bruits de mensonge; il en trompa beaucoup et les disposa par son fiel à rejeter les enseignements divins de ce Docteur de l'Église. De plus, même maintenant, devant le concile des Pères il a été dit qu'en ce temps-ci, certes, il s'est trouvé des hommes qui portent le nom d'orthodoxes et qui ne sont par leur effronterie que des perturbateurs de l'orthodoxie, des doctrines et de la tradition de l'Église. Ils combattent par une opposition acharnée, mais impuissante, l'énergie puissante de la doctrine de la vérité, celle qui est amassée et exposée sous la protection de la grâce dans les écrits et les traditions de l'exégète, et avec d'autres choses que, dans leur divagation, ils ajoutent contre lui.

Ils attaquent aussi la traduction que l'Exégète a faite sous l'inspiration de l'Esprit du livre du bienheureux Job, en disant que ce livre est écrit avec sophisme et arrogance, par quelqu'un des sophistes qui n'ont point cure de la vérité.

(1) Le texte syriaque donne ici le mot *prophète*, mais c'est évidemment une erreur du copiste.

2. Leg. ܐܬܝܠ.

mais qui s'efforcent de répandre des histoires en des innovations pétries de rêveries étrangères au droit même; par une lecture attentive, il deviendrait vrai et évident à tous ceux qui comprennent bien que, à part une petite partie, ce livre est rempli de mots vides qui aboutissent au blasphème et au mensonge; ils ont osé même dire que le livre du bienheureux Job n'a pas été écrit par Moïse et ont accepté avec complaisance cette divagation, afin qu'il y eût lieu pour eux d'insulter tous les maîtres. L'homme qui a été certes dans sa vie et même après sa mort l'inspirateur de sagesse aux enfants de la grâce est maintenant livré à la discussion des muets et des effrontés, qui sont autant de sangsues et de grillons dans les encoignures et les trous de la démence, comme les Juifs contre Notre-Seigneur.

Or nous déclarons, suivant la parole toute-puissante de Dieu et qui renferme toute hauteur et profondeur, que nul dans la hiérarchie ecclésiastique n'est autorisé secrètement ou ouvertement à insulter ce Docteur ecclésiastique, ni à attaquer ses saints écrits, ni à accepter cette autre interprétation étrangère à la vérité, à savoir qu'il a traduit, disent-ils, en homme aimant le mensonge, qui préfère l'ornement de mots étrangers à la vérité, comme les courtisanes qui aiment la vile parure. Et celui qui osera, secrètement ou ouvertement, s'opposer à ce que nous venons de dire ci-dessus et d'écrire, sera excommunié et étranger à toutes les réunions ecclésiastiques jusqu'au moment où, revenant à sa raison, il redeviendra le disciple sincère des maîtres contre lesquels s'exerçait la sottise de ses paroles.

(*La suite au prochain numéro.*)

ܗܘܝܘܬܗ ܕܡܢ ܡܥܩܡܝܢ ܩܠܝܠܝܬܐ ܕܠܗܝܢܢܘܬܗ
ܕܡܒܫܐ ܘܫܡܥ ܟܠܗܘܢ ܡܢܗܝܢܘܬܐ ܕܥܠ ܡܘܕܝܢܘܬܗ
ܡܢܗܝܢܐ ܐܝܬܗܝܢܐ ܕܥܠ ܐܝܟܐ ܕܡܘܕܝܢܘܬܗ ÷

ܗܘܝܢܐ ܡܢܗ ܕܥܠ ܕܝܢܐ ܕܡܠܟܘܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܥܠ
ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܬܩܢܝܢܐ ܐܝܟܐ ܕܡܠܟܐ ܕܡܝܢܐ ܕܡܢܝܢܐ ܕܒܟܠܗ
ܡܫܟܐ ܕܠܐ ܡܬܩܢܝܢ ܡܢܝ ܡܬܐܣܝܢܝܢ ܐܡܪ ܡܥܩܒܝܢ
ܒܝܕܐ ܕܐܝܟܐ ܕܟܠ ܕܠܐ ܕܐܝ ܒܡܕܝܢܬܐ ܡܥܩܒܝܢ ܒܚܝܠ
ܡܕܝܢܬܐ ܒܬܪܝܢ ܡܢܝ ܡܬܬܐ ܡܢܝ ܒܐܝܟ ܡܕܝܢܬܐ ܡܬܩܢܝܢ
ܡܬܩܝܡܝܢ ܒܐܬܪܘܬܐ ܡܢܝ ܡܬܬ ܒܐܝ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ
ܡܬܩܝܡ ܒܐܬܪ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ ܡܢ ܡܬܩܢ

ܕܐܡܪܐ ܕܥܠ ܫܢܐ ܕܥܕܝܢܐ ܘܡܕܝܢܬܐ ܕܥܕܬܐ ܕܢܝܚܐ ܠܟܠ
ܫܝܚܐ ܘܪܘܚܐ ܘܫܡܪ ܥܡܗ. ܘܫܡܪ ܕܢܬܢܥܐ ܕܢܝܚ ܒܟܠܗܝܢ
ܐܘܢܓܠܝܘܢ ܕܡܟܪ ܡܢܟܬܐ ܐܡܪ ܒܟܥܡܗ ܒܟܡܢܐ ܕܟܘܢ ܡܫܝܚܐ
ܒܟܡܕܘܢܗ ܒܐܟܠܐ ܕܚܐܝܐ ܕܟܡܝܢܐ ܕܥܕܬܐ ܡܢܟܠܐ ܠܗܘܢ
ܡܬܩܝܡܐ ܫܡܝ ܕܩܐܢ ܒܫܘܢܗ ܒܠܐ ܡܐܡܪܥܐ. ܐܘ ܒܗ ܕܢ
ܠܟܠ ܘܪܘܚܐ ܕܡܟܪ ܡܢܟܬܐ ܕܢܚܡܘܗ ܟܠܗܝܢ ܒܡܪܝ ܕܢܫܡܥ
ܟܠܗܘ ܡܢܫܡܥ ܕܢܬܢܥܐ. ܡܟܠܗ ܟܠܡܕܝܢܐ ܫܡܕܐ ܐܘܢ
ܕܡܟܬܐ ܡܟܝܗ ܠܐ ܕܟܝܗ ܫܡܐ ܕܥܠ ܫܢܐ ܒܫܘܢ ܟܠ
ܟܠ ܒܢܝܢ. ܡܕܡ ܡܢܗ ܕܥܩܐ ܐܡܪ ܕܩܐ ܡܩܝܡܐ ܘܪܘܚܐ
ܡܢܝܢ. ܡܠܐ ܕܗ ܠܟܐ ܕܒܡܕܐ ܐܢܟܐ ܩܐܝܡ. ܡܒܡܕܐ
ܙܢܐ ܠܟܐ ܕܥܕ ܪܚܐ ܪܚܩܐ ܫܡܕܗ ܠܐܡܪ ܡܕܝܢܐ
ܡܢ ܡܫܐܠܐ ܒܚܝܐ ܕܥܩ ܡܕܝܢ ܕܐܠܐ ܡܕܡܐ ܒܚܝ
ܠܟ. ܡܐ ܒܗ ܫܡܗ ܕܥܕܡܐ ܡܫܡܗܢܐ ܡܕܝܢܐ ܡܕܝܢ
ܫܐܕܗ ܕܐ ܕܡܐ ܒܟ ܒܚܝܗ ܡܕܥܕܝ ܘܡܢܐ:
ܒܟ ܕܡܐ ܙܢܐ ܒܟ ܕܗ ܡܐ ܡܕܐ ܐܡܪ ܗܝ
ܡܫܝܚ ܒܡܢܐ ܕܐ ܡܢܐ ܡܕܐܡܪ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕܡܐ: ܒܫܐ ܕܐ ܡܕ ܡܕ. ܡܕ ܒܢ ܡܕ ܡܕ. ܡܕ ܒ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ
ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܕ

ܐܡܝܢܝܐ ܡܢܗܠܝܐ ܕܝ ܕܐ ܐܚܝܐ ܕܥܬ ܚܕܬܗ ܒܚܝܐ ܕܡܝܬܐ. ܡܢ ܡܥܚܝܘܬ ܡܐܟܝܠܐ ܕܐܝܬܝܗ ܒܡܒܝܠܐ ܕܐܬܥܒܝ ܐܠܐܟܝܢ ܡܢܗܠܝܐ ܠܝ ܡܫܝܚܐ ܕܥܬ ܚܝܐ ܕܠܥܠܡ ܕܠܝܬ ܐܝܟ ܕܚܝ ܕܥܒܝܕ ܚܝܐ ܕܢܦܫܗ ܕܢܬܠ ܐܝܟ ܕܐܝܬ ܒܗ ܡܕܝܢܬܐ ܕܢܦܫ ܐܢܫܐ ܕܡܝܬ.

ܠܝ ܒܝ ܒܝܕ ܢܫܐ ܕܥܒܝܕ ܡܕܝ ܕܐܝܬ ܒܗ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܢܫܐ ܕܡܬܚܝܢ ܕܢܦܫܗ ܐܚܪܬܐ ܕܢܬܚܝ ܐܠܐ ܕܡܬܚܝ ܕܢܦܫ ܐܢܫ ܐܠܐ ܕܡܬ ܡܢ ܐܠܗܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܒܪܝܬ ܢܦܫ ܐܝܟ ܕܐܝ ܒܝܕ ܡܢ ܐܠܗܐ ܕܢܦܫ ܐܢܫ ܕܢܬܚܝ ܐܠܐ ܕܡܬ: ܡܢܬܝ ܟܝܡܐ ܕܢܦܫܐ ܐܚܪܬܐ ܕܢܬܚܝ ܒܥܕܢ ܡܐܟܝܠܐ ܕܐܝܬ ܒܗ ܡܕܝܢܬܐ ܕܢܦܫ ܐܢܫ ܕܡܬ ܕܢܬܚܝ ܐܠܐ ܕܡܬ ܕܢܦܫ ܐܢܫ

ܟܬܘܒܐ ܕܢܘܪ ܚܟܡܐ ܕܒܠܒܒܐ ܐܝܟܢܐ ܚܫܘܟܐ ܡܬܚܙܝܢ
ܐܝܟܢܐ ܕܪܒܝܥܝܐ ܡܫܬܡܥܝܢ ܠܗܘܢ. ܚܕܐ ܗܘܐ ܠܐܝܟܢܐ
ܡܫܬܡܥܐ ܠܗܘܢ ܕܠܐ ܢܫܠ ܐܝܟܢܐ ܕܐܢܐ ܩܠܝܢܢܗ ܡܢ
ܡܢܗܢܝܬܐ ܠܗ ܐܝܟ ܒܡܕܝܢܬܐ ܬܡܝܢܐ ܟܠ ܫܝܢ
ܕܬܟܝܠ ܡܐܢܐ ܐܝܟ ܒܕܡܐ ܡܢܗܡܢ ܚܕܐ ܗܘܐ
ܕܢܟܝܠ ܡܢܗ ܫܘܝܐ ܡܢܗܝܢܐ ܡܢܗܠܐ ܟܕ ܡܢܗܦܝܢܐ
ܕܠܐ ܚܕܝ ܡܠܐ ܗܢܢܐ ܡܚܘܝܐ ܕܟܬܝܒܘܬܐ ܒܡܝܡܐ
ܒܟܝܡܐ ܡܢܗܦܝܢܝ ܒܢܦܝܢܗ ܟܡܟܦܝܢܐ. ܡܢܗ
ܡܦܝܢܝ ܟܡܟܗ ܒܡܝ ܒܠܗܡܗ (1) ܢܚܝܢܐ ܠܐ
ܡܚܝܢܐ: ܫܡܝܢܐ ܠܐ ܠܚܦܝܢܐ: ܐܟܡܝܢܐ ܠܐ
ܡܢܝܢܐ ܟܚܡܢܐ ܟܬܘܢܐ ܟܡܟܚܢܐ ܡܢܗ ܒܟܬܐ
ܡܡܡܗܢܐ ܡܢܝܢܐ ܡܫܚܝܢܐ. ܟܡܗ ܐܢܐ
ܒܗܝܢܐ ܒܡܦܝܩܬܗ ܒܝܡܐ ܠܐ ܠܦܟܐ ܒܡܐ ܟܬܡܗ
ܐܝܢܐ (2) ܒܡܐ ܟܬܡܗ ܒܡܝܢܐ. ܒܡܬܐ ܡܢ ܐܝܟ ܗܘܐ
ܦܟ ܐܝܟ ܠܟܗܐ ܐܝ ܒܗܝܢ. ܐܬܐܡܝ ܡܢ ܪܘܡ ܒܦܟ
ܟܬܝܠ: ܗܘܐ ܒܝ ܐܝܟ ܒܡܝܢܐ ܦܝܢܐ: ܡܐܝܟ
ܒܬܟܗ ܒܡܝܢܐ ܡܢܗܝܢܐ ܐܝ ܐܟܡܝ ܒܡ
ܡܟܝܢ ܐܝ ܡܟܝܢ ܒܡ ܐܟܗ ܒܡܦܝ ܗܘ
ܡܢ ܐܢܟܡ ܐܝ ܒܡܝ ܡܦܝ ܡܢܝ ܡܢ ܡܢ
ܡܢ ܐܢܟ ܐܝ ܒܡ ܡܦ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡ
ܡܢ ܐ ܐ ܐ

ܩܢܘܢܐ ܕܡܘܫܐ

ܩܢܘܢܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܥܠ ܡܬܬܢܐ ܕܟܠܗ ܡܠܟܘܬܗ ܕܡܫܝܚܐ
ܕܡܢܘܢ: ܟܕ ܐܬܝܐ ܐܡܪ ܕܟܬܒܐ ܕܢܐܡܪ ܕܠܐ ܡܫܬܩ ܘܢܫܟܚ
ܟܠܗܘܢ ܡܕܡ ܕܡܘܡܐ ܕܡܬܚܙܝܢ ܟܠܗܘܢ ܪܬܝ ܥܕܬܐ ܕܡܫܝܚܐ
ܕܡ ܕܡܢ ܐܚܪ ܠܥܡܡܐ ܕܐܬܟܢܫ ܒܝܢ ܐܢܫܐ ܠܟܠ
ܕܐܝܠܝܢ ܡܬܚܝܢ ܠܐܝܟܢܐ ܕܡܘܡܐ ܕܡܢ ܕܡܕܡ
ܕܡܬܩܡܝܢ ܠܐ ܢܫܬܘܡܐ ܐܚܪܐ ܕܐܝܟܐ ܐܝܬܘܬܐ ܩܕܡܝܬܐ
ܕܡܬܡܪ: ܕܡ ܕܥܠ ܡܬܬܢܐ ܕܡܬܩܠܝܢ ܩܕܡ ܡܠܟܐ ܕܫܘܬܦ
ܠܡܫܝܚܐ ܕܡܠܟܐ ܕܐܝܟܐ ܕܡܟܝܢ ܕܡܪܝܐ ܠܡܬܝܐ ܕܥܠ
ܩܢܝܢ. ܕܡܠܟܐ ܐܝܬܘܬܐ ܕܩܢܝܢ ܕܡܕܡ ܕܢܩܡ
ܠܡܠܟܐ ܕܐܡܝܢܐ ܕܡܫܝܚܐ. ܕܗܘ ܕܢܩܡ ܕܥܠ ܡܠܟܘܬܗ ܕܡܫܝܚܐ
ܕܡܬܡܪ. ܕܡܡܠܟܐ ܕܡܬܩܠ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܠܟܐ ܕܐܝܟ.

ܗܢܝ ܡܠܐ: ܕܡܢܘܢ ܡܠܟܘܬܗ ܕܡܬܩܡܝܢ ܐܝܬܘܬܐ
ܕܥܠܝܐ ܡܠܟܘܬܐ ܕܗܝ ܕܐ ܡܢܘ ܕܠܐ ܫܪܝܪ ܘܐܢܫܘܬ
ܕܐܝܬܝܬ ܠܗܘܢ. ܠܡܟܝ ܒܝ ܐܡܪܝܢ ܕܐܢܐ ܐܡܪ
ܕܠܐ ܐܡܪܝܢ ܕܗܘ: ܡܢܘ ܕܠܡܟ ܠܐ ܐܡܪܝܢ ܕܗܘ. ܐܘ ܡܢ
ܠܐ ܡܢܘ ܕܗܘ: ܐܘ ܡܢ ܕܥܕܡܐ ܐܘ ܡܢ ܐܡܬܐ ܐܝܬܐ ܐܡܪܝܢ
ܕܐܡܪܝܢ ܐܘ ܡܬܚܫܒܢܐ ܡܬܚܫܒܢܐ ܫܥܬܝ ܟܕ ܟܬܒ
ܟܬܒܐ. ܕܡܟܝ ܡܫܬܡܥ ܒܐ ܡܬܟܬܒܐ ܡܬܟܫܝܢܐ.

ܘܡܠܝܢܐ ܕܗܝ ܕܟܠܗܘܢ ܕܥܡܐ ܕܥܕܬܐ ܕܟܢܘܫܬܐ
ܘܐܝܠܝܢܐ ܘܐܡܬܐ ܕܡܬܩܠ ܐܡܪܝܢ ܕܡܢ ܕܡܕܡ ܡܢܟܝܢ
ܡܢܐ ܒܥܡܐ ܐܝܠܝܢܐ ܕܥܕܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܢ ܒܝܡܪ ܡܠܟ
ܡܫܝܚܐ ܕܥܡܐ ܐܝܠܝܢܐ ܕܥܕܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܢ ܐܝܬܘܬܐ

ܡܢܗܝܡܢܘܬܐ ܕܠܐ ܟܬܒܘ ܡܝܬܪܝܢܐ ܡܢܗ ܡܢܝܢܐ. ܗܘܐ ܕܝܢ ܐܡܬܝܠܘܬܐ ܕܐܪܬܐ ܕܢܗ ܡܢܗܕܡܐ ܫܢܝܐ ܡܝܘܬܐ ܡܢܝܢܐ ܡܢܗ ܡܢ ܡܢܝ ܡܬܝܠܝܢܐ. ܡܢܝ ܒܡܘܡܝ ܠܐ ܢܡܪ ܕܢܥܒܕܘ ܠܗ ܡܢܝܢܐ ܠܡܪ.

ܡܒܘܠ ܒܐܢܝ

ܡܢܝ ܕܢܫܡܐ ܒܠܐ ܡܢܝܢܐ ܡܬܡܝܡܝܢܐ ܕܒܝܫܐ ܐܝܟܢܐ. ܡܠܐ ܗܠܝܢܐ ܕܢܫܘܗܝ. ܐܝܟ ܠܡܐ ܡܪܝ ✠

ܡܢܝ ܡܢܝܠ ܕܡܢ ܡܢ ܡܐ ܕܢܐ ܕܒܡܝܡܝܢܐ ܠܐ ܡܬܟܢܝܘܬܐ ܕܡܬܪܝܘܬܐ ܕܐܢܝ: ܟܝ ܡܐܡܪܝ (1) ܟܬܒܐ ܗܘܐ ܠܐ ܡܪ ܡܢܝܢܐ ܕܢܢܐ ܠܡܐ ܕܢܐ. ܗܘܐ ܕܝ ܠܐ ܒܝܫܐ ܐܝܟܢܐ ܕܡܬܪܝܢ ܡܢܢܐ ܕܐܢܝ ܕܗܘ ܡܬܝܠ ܕܡܬܝܠ ܕܐܢܝ: ܐܝܟ ܕܡܬܝܠ ܕܡܬܝܠ ܕܐܢܝ ܕܡܬܝܠ ܕܐܢܝ. ܐܝ ܕܝ ܡܬܝ ܡܬܝ ܕܡܬܝ ܕܐܢܝ ܕܡܬܝ ܕܐܢܝ ܕܡܬܝ ܕܐܢ

ܡܬܠܐ ܕܡܠܐ ܢܣܡܪ ܥܕܘ ܡܕܥܢܝ ܒܩܪܝܐ ܕܟܬܒܝ ܟܬܒܐ
ܒܟܬܒܐ. ܩܪܝܢܝ ܡܕܥܢܝ ܟܬܒܐ ܒܡܫܠ ܡܩܩܩܢܐ
ܟܠܐ ܟܬܒܐ ܐܡܝܢ ܒܡܕܒܪ ܐܢܫܐ ܠܐ ܐܬܝܕܥ ܟܬܒܐ.
ܠܗܢܢ ܢܢ ܕܩܩܩܢܐ ܡܕܡܟܬܒܢܐ ܥܕܐ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܕܟܢܣܝܬܐ ܐܡܪ ܕܥܕܐ ܒܥܡܪ ܒܟܬܒ. ܘܐܡܪ ܟܢܘܬܐ ܒܥܡܪ
ܒܟܬܒ. ܐܦ ܢܢ ܠܡܟܬܒ ܡܐܝܬܝܗ ܟܢܘܬܗܘܗ ܕܒ
ܡܕܒܪ ܐܝܐ ܕܥܕܝܡܬ ܠܐܕܝܗܬܐ ܡܢܬ ܐܝܐ ܡܕ ܕܒܬ
ܕܡܣܪܐ ܟܬܒ ܡܢ ܡܕܝܟܬܐ ܐܝܩܢܐ ܡܕܝܢ ܟܬ
ܕܡܩܩܩܢܐ ܐܡܪ ܒܟܡܟܬܐ ܒܢܢ. ܡܕܐ ܟܬ ܐܢܐ ܕܪܟܬ
ܐܡܟܪܐ ܐܡܕ ܐܡܪ: ܟܬܘܒܬ ܟܬ ܐܘܕܐ ܟܬܡܟ ܡܕܥܡܐ
ܡܬܡܐ ܕܐܠ ܡܕܡܐ ܡܒܬ ܟܡ ܐܡܪ ܐܡܐ ܡܥܡܐ
ܒܟܐ ܐܡܪ ܡܥܡܐ ܟܐܐ ܒܡܟܬܡܬ. ܡܐܝ ܒܝ ܟܟܒܟܐ
ܒܢܢ ܟܬ ܡܢܟܐ ܡܡܡܕܬ ܟܒ ܐܟܝ ܡܢ ܐܝܢ.
ܐܦ ܟܟܘܝ ܟܬ ܐܬܡܐ ܐܝ ܒܢ ܒܟ ܐܝ ܐܝ
ܟܡܝܬܐ ܡܟ ܐܝ ܕܡܟܬܐ ܒܡܡܐ ܡܟܟܬܐ
ܐܟܬ ܐܬ ܐܬ ܡܟ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐܬ ܐ
ܐܬ ܐ ܐ ܐ

ܐܘ ܟܠܗܝܢ ܕܡܬܟܠܝܢ ܗܘܘܢ ܡܬܟܠܝܢܐ ܡܬܟܠܝܢܐ. ܠܐ ܐܝܬ
ܡܢ ܗܘܘܢ ܟܠܗܝܢ ܐܢܫܐ ܕܟܠ ܥܕܬܐ ܟܠܗܝܢ ܟܠܗܘܢ. ܐܠܐ
ܟܬܒ ܡܕܝܢܚܐ ܐܝܬܝܢܐ ܟܬܒܬܐ ܕܒܚܝܠܐ ܡܢ ܟܠܗ
ܕܒܚܝܠ ܟܥܕܐ ܐܡܪ ܕܡܢܗ ܕܥܕܐ ܐܘ ܒܝܬ ܟܠܗܘܢ
ܐܝܟܢܐ ܕܡܬܟܠܝܢ ܥܕܢ. ܐܘ ܕܗܠܝܢ ܡܢ ܡܠܐ ܕܚܕܐ
ܡܠܐ ܡܢܟܐ ܡܬܟܠܝܢܐ ܕܒܩܝܡܐ ܟܬܒܐ ܡܟܬܒܐ. ܐܠܐ
ܕܡ ܐܡܕܝܢܗ ܕܐܡܕܝܢܐ ܕܠܐ ܟܬܒܐ ܡܕܥܐ ܡܕܝܢܐ ܟܠܗ
ܕܠܗܘܢ ܐܬܐ. ܡܕܝܢܐ ܡܕܝܢܐ ܕܟܬܒܐ ܟܬܒܐ ܕܐܘ ܡܢ
ܕܢܗܘ ܟܠܗ ܐܠܐ ܟܬܪܝܢܐ ܟܬܒܐ ܕܝܗ. ܟܬܒܐ ܡܢܟ
ܕܐ ܟܬܒܐܝܢ ܡܐ ܟܬܒܬܐ ܡܬܟܬܒܐ ܕܝܗ ܕܟܬܒܐ. ܗܘ
ܕܐ ܟܬܒܐ ܡܢ ܟܠ ܟܬܒܐ ܕܟܬܒ ܡܢ ܟܬܒ ܕܟܬܒ.
ܡܬܟܬܒܐ ܡܢ ܟܠ ܟܬܒ ܟܬܒܐ ܕܟܬܒ ܡܢ ܕܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܠ ܡܬܟܬܒ ܡܢ ܟܬܒ ܡܬܟܬܒ ܕܐܝܬ ܡܢ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒܬܐ ܠܐ ܟܬܒ ܟܬܒ ܐܘ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܡܬܟܬܒ. ܠܐ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ. ܠܐ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܐܘ ܟܬܒ. ܐܘ ܕܐܡܪ ܕܐܡܪ ܡܬܟܬ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ (1) ܟܬܒ ܟܬܒ. ܟܬܒ ܕܡܬܟ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ. ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ
ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ ܟܬܒ.

(1) Leg. ܕܡܬ.

(*La suite au prochain numéro.*)

FRAGMENT

D'UNE VERSION COPTE

DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN.

Le manuscrit que nous publions ici fait partie des collections du Musée du Louvre, où il est catalogué sous le numéro 1: il avait appartenu à Dévéria, qui l'a laissé au Musée avec d'autres fragments de manuscrits coptes relatifs à la vie des saints.

Ce fragment, écrit en copte thébain, peut appartenir au IVe siècle après Jésus-Christ; c'est un des rares monuments coptes que nous possédions de cette époque: cette date en fait son principal intérêt. Le texte, écrit en une écriture de très beau type, est très bien conservé. Quelques caractères seuls manquent, mais ils se rétablissent sans aucune difficulté; nous avons mis ces lettres entre crochets.

Le texte commence au chapitre III, verset 4, correspondant à la page 289 du manuscrit, et se termine au chapitre VI, verset 5, page 296 du manuscrit. Les changements de paragraphes sont indiqués par une lettre onciale dans laquelle quelquefois se trouve à l'intérieur une deuxième lettre; l'ensemble du groupe est lui-même accompagné du signe ϒ; enfin un tiret précède chaque verset.

Il nous suffit de donner le texte de ce manuscrit avec la traduction, et nous laissons à d'autres plus autorisés que nous le soin d'en faire le commentaire.

Jean Clédat.

CHAPITRE III

Les versets 1, 2, 3 *manquent, le texte ne commence qu'au verset* 4.

. . . . . .

. . . . . .

4. — Mais tu as une poignée d'hommes dans Sardes qui n'ont point souillé leurs vêtements. Et ils marcheront avec moi dans des vêtements blancs, parce qu'ils sont dignes.

5. — Celui qui sera victorieux sera vêtu semblablement de vêtements blancs, et je ne ferai point détruire son nom du livre de la vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

6. — Celui qui a une oreille, qu'il entende, à savoir : les choses que dit l'Esprit aux Églises.

7. — Écris à l'ange de l'Église de Philadelphie, à savoir : ces choses, les choses que le Saint a dites : « Le véritable, celui qui a la clef de David, s'il ouvre, personne ne peut fermer, et s'il ferme, personne ne peut ouvrir. »

8. — Je connais tes œuvres. J'ai placé (donné) devant toi une porte ouverte que personne ne peut fermer, parce que ta force est petite, et tu as gardé mes paroles, sans que tu renonces à mon nom.

9. — J'ai placé (donné) quelques-uns hors la Synagogue de Satan, de ceux qui disent, à savoir : Nous sommes des Juifs, que des (Juifs); ils ne le sont point, mais ils mentent. Voici que je les ferai aller, en sorte qu'ils adorent à tes pieds, et tu connais que je t'aime.

10. — Parce que tu as gardé la parole de ma patience, et moi aussi je te conserverai hors de l'heure de la tentation qui vient d'en haut sur la terre entière pour éprouver ceux qui habitent sur la terre.

11. — Je viens vite. Garde ce que tu as dans la main, en sorte que personne ne prenne ta couronne.

12. — Celui qui aura vaincu, je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu, en sorte qu'il n'en sorte pas encore; et j'écrirai au-dessus de lui le nom de mon Dieu, et le nom de la

ville de mon Dieu, la Jérusalem nouvelle qui vient du ciel d'auprès de mon Dieu, et mon nom nouveau.

13. — Celui qui a une oreille là, entende ce que l'Esprit dit, à savoir : aux Églises.

14. — Écris à l'ange de l'Église qui est dans Laodicée, à savoir : ces choses, les (choses) qu'il a dites, à savoir : Amen, le témoin fidèle, véritable, le commencement de la création de Dieu.

15. — Je connais tes œuvres, à savoir : tu n'es point froid, tu n'es point chaud; il est bon (préférable) que tu aies froid ou que tu aies chaud.

16. — Parce que tu es une eau tiède, tu n'es point froid, tu n'es point chaud; je te vomirai hors de ma bouche.

17. — Parce que tu dis, à savoir : « Je suis riche, et je puis faire riche, et je n'ai besoin de rien, » tu ne connais pas, à savoir : que tu es malheureux, misérable et pauvre et aveugle, tu es nu.

18. — Je te conseille d'acheter de l'or de ma main, purifié dans le feu, en sorte que tu sois riche; et des vêtements blancs, à savoir : tu les revêtiras, afin que ne se manifeste pas au dehors la honte de ta nudité, et un collyre pour tes yeux, afin que tu me voies.

19. — Ceux que j'aime, je les éprouve, afin de les instruire; aie du zèle encore et que tu fasses pénitence.

20. — Me voici devant la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix, il ouvre la porte. J'entrerai vers lui, afin de manger avec lui, et lui avec moi.

21. — Celui qui sera vainqueur, je ferai en sorte qu'il soit assis près de moi sur mon trône; comme moi-même j'ai été vainqueur, et je suis assis près de mon Père sur son trône.

22. — Que celui qui a une oreille là, qu'il entende, à savoir : les choses que dit l'Esprit aux Églises.

CHAPITRE IV

1. — Après cela, j'ai vu une porte qui ouvre dans le ciel; et la première voix que j'ai entendue était comme une trompette qui

parle, disant, à savoir : « Viens en ce lieu, afin que je t'apprenne ce qui arrivera après ces choses. »

2. — Je fus en l'Esprit, et voici qu'un trône fût placé dans le ciel, quelqu'un était assis sur le trône.

3. — Et celui qui est assis est semblable à la vision d'une pierre de jaspe et de sardoine; une lumière environnait le trône, qui est semblable à une émeraude.

4. — Et autour du trône, il y avait vingt-quatre trônes; vingt-quatre prêtres sont assis sur les trônes. Ils sont revêtus de vêtements blancs; des couronnes d'or sont sur leurs têtes.

5. — Et sortaient des trônes des éclairs et des voix et des tonnerres. Il y avait sept lampes ardentes brûlant devant le trône, lesquelles sont les Esprits de Dieu.

6. — Et devant le trône je vois une mer de verre qui est semblable à un cristal, et au milieu du trône et autour je vois quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière.

7. — Le premier animal est semblable à un lion; le deuxième animal est semblable à un veau; le troisième animal a la figure humaine; le quatrième animal est semblable à un aigle qui vole.

8. — Et les quatre animaux avaient chacun six ailes depuis leurs griffes; autour d'eux, à leur intérieur (ils étaient) pleins d'yeux, et ils ne cessaient point de dire le jour et la nuit : « Est Saint, est Saint, est Saint le Seigneur Dieu, le Tout-Puissant qui est, et qui était, et qui viendra. »

9. — Et quand les animaux donnaient la gloire, et l'honneur, et la reconnaissance à celui qui est assis sur le trône, qui vit jusqu'aux siècles des siècles,

10. — Les vingt-quatre prêtres se prosternaient en face de celui qui est assis sur le trône, en sorte qu'ils adoraient celui qui vit jusqu'aux siècles des siècles, et en sorte qu'ils jetaient leurs couronnes en face du trône, en disant, à savoir :

11. — « Tu es digne, Seigneur Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur, et la puissance, car tu as créé toutes choses, et elles sont, et elles étaient à cause de ta volonté. »

CHAPITRE V

1. — Et j'ai vu un livre dans la main droite de celui qui est assis sur le trône, étant écrit devant et derrière, étant scellé de sept sceaux.

2. — Et j'ai vu un ange puissant, criant avec une grande voix, à savoir : « Qui est digne d'ouvrir le livre et de le délier de ses sceaux? »

3. — Et personne ne fut capable ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, d'ouvrir le livre, ou bien de regarder vers lui.

4. — Et je me lamentai beaucoup, parce qu'il ne s'était trouvé personne qui fût digne d'ouvrir le livre ou de regarder vers lui.

5. — Un des vieillards me dit, à savoir : « Ne te lamente pas. Voici celui qui a vaincu le lion de la tribu de Juda, la racine de David, en sorte qu'il ouvre le livre et ses sept sceaux. »

6. — Et j'ai vu au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des prêtres, un agneau debout comme s'il avait été immolé (comme qui a été immolé), ayant sept cornes, et sept yeux qui sont les sept Esprits de Dieu, qui sont envoyés eux-mêmes sur la terre tout entière.

7. — Et il vint, il prit le livre de la main droite de celui qui est assis sur le trône.

8. — Et lorsqu'il l'eut pris, les quatre animaux se prosternèrent, et les vingt-quatre prêtres en face de l'Agneau, une cithare auprès de chacun, et des coupes en or pleines d'aromes qui sont les prières des saints.

9. — Et ils chantaient (m. à. m. ils disaient) un cantique nouveau en disant, à savoir : « Tu es digne de recevoir le livre et d'ouvrir les sceaux, parce que tu as été immolé et tu nous as achetés pour notre Dieu, par ton sang, de toute tribu, et langue et peuple et nation.

10. — Et tu as fait de nous une royauté pour notre Dieu, et des prêtres, et ils règneront sur la terre. »

11. — Je voyais et j'entendais comme la voix d'anges nom-

breux autour du trône, et des prêtres, et des animaux, leur nombre faisant des myriades de myriades et des mille de mille.

12. — Ils disaient d'une voix forte, à savoir : « Il est digne, l'agneau qui a été immolé, de recevoir la force, la richesse, et la sagesse, et la puissance, et l'honneur, et la gloire, et la bénédiction. »

13. — Et toutes créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre, et sous la terre, et dans la mer, et toutes celles qui sont dans eux, je les ai entendues disant, à savoir : « Bénédiction à celui qui est assis sur le trône et à l'agneau, et l'honneur, et la gloire, et la force jusqu'aux siècles des siècles. » Et les quatre animaux disaient, à savoir : « Amen. » Et les prêtres se prosternèrent, ils adorèrent.

CHAPITRE VI

1. — Et je vis, lorsque l'agneau ouvrit l'un des sceaux. J'entendis l'un des quatre animaux comme une voix de tonnerre dans le ciel, disant, à savoir : « Viens. » Je regardai.

2. — Et voici un cheval blanc. Dans la main de celui qui le montait était un arc, et ils lui donnaient une couronne; il sortit victorieux et vainqueur, de sorte qu'il vaincra.

3. — Lorsqu'il ouvrit le second sceau, j'entendis le deuxième animal disant, à savoir : « Viens. »

4. — Et il arriva un cheval rouge, et ils donnaient à celui qui est assis sur lui de dérober la paix de dessus terre, afin qu'ils s'entre-tuassent; et ils lui donnaient un grand glaive.

5. — Lorsqu'il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième (animal).

. . . . . .

. . . . . .

MANUSCRIT COPTE N° 4

DU MUSÉE DU LOUVRE

ⲥⲛⲟ
ⲁⲗⲗⲁ ⲟⲩⲛⲓⲧⲕⲟⲩ
ⲟⲩⲟⲛ ⲛ̀ⲣⲱⲙⲉ ϩⲛ
ⲥⲁⲣⲁⲉⲓⲥ̀ ⲉⲙⲡⲟⲩ
ϯⲱⲗⲓ ⲙ̀ⲡⲉⲩϩⲟ
ⲉⲓⲧⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲥⲉⲛⲁ
ⲛⲟⲟⲩⲉ ⲙ̀ⲡⲛⲁⲓ
ϩⲛ ϩⲉⲛϩⲃ ⲥⲱ
ⲉⲩⲟⲩ ⲟⲃϣ̀ ϫⲉ
ⲥⲉⲙ ⲛ̀ϣⲁ̀ - ⲛⲉⲧ
ⲛⲁϫ(ⲣ) ⲟ (ⲕ)-ⲛⲁϯ
ϩⲙⲟⲙ(ⲕ ⲙ̀) ⲧⲉⲓ
ϩⲉ̀ ⲛ̀ϩⲉⲛ ϩ(ⲃ)ⲥⲱ
ⲉⲩ̀ ⲟⲩ ⲟ (ⲱ ϣ) -
ⲁⲩⲱϯ ⲛⲁϥⲉⲧ̀
ⲛⲉϥⲣ (ⲁ) ⲛ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ⲁⲛϩⲓ ⲛ̀ϫⲱⲙⲟⲛⲉ
ⲛ̀ ⲛ̀ⲙⲟⲛϩ - ⲁⲩⲱ
ϯⲛⲁ ϩⲟⲛⲟⲗⲟ
ⲣⲉⲓ ⲙ̀ⲡⲉϥⲣⲁⲛ

ⲙ̀ⲡⲉⲛⲧⲟⲉⲃⲟⲗ
ⲙ̀ⲡⲁⲉⲓⲱⲧ̀ ⲁⲩⲱ
ⲙ̀ⲡⲉⲛⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ
ⲙ̀ⲡⲉϥⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲛⲉⲧⲉ ⲟⲩⲛⲓⲁ
ⲁϫⲉⲛⲓⲟϥ̀ⲛⲁ
ⲣⲉϥ ⲥⲱⲧⲛϫⲉ
ⲟⲩ̀ ⲛⲉⲧ ⲉⲣⲉ ⲛⲉ
ⲛⲓⲁ ϫⲱ ⲛⲓⲟⲟⲩ̀
ⲛ̀ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ -
ϩⲣⲁⲓ ⲙ̀ⲡⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲛ̀ⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲉⲧϩⲛⲫⲓⲗⲁⲅⲉⲁ
ⲫⲓⲁ - ϫⲉⲛⲁⲛⲓⲉ
ⲧⲉⲣⲉ[ⲙⲡ]ⲉⲧⲟⲩⲁ
ⲁⲃ ϫⲱ[ⲛ̀]ⲛⲟⲟⲩ̀
ⲙⲡⲉ̀[ⲛ̀]ⲉⲧⲉ(ⲟ)ⲩⲛ̀
ⲧϥ ⲛ̀ϣ[ⲟ̀]ⲩⲧ ⲛ̀
ⲗⲁⲩⲉⲓⲁ ⲉϥ
ϣⲁ ⲛⲟⲩⲟⲛ̀ ⲙ̀ⲡ

ⲗⲁⲁⲩ' ⲛⲁϣ' ϣⲱ
ⲧⲏ. ⲁⲩⲱ ⲉϥ ϣⲁⲛ
ϣⲱⲧⲏ' ⲙⲡ ⲗⲁ
ⲁⲩ' ⲛⲁϣⲟⲩⲱⲟⲛ.
ϯⲥⲟⲟⲩ ⲙⲡⲛⲉⲕ
ϩⲃⲏⲩⲉ - ⲉⲓⲥϩⲏ
(ⲏⲧⲉ ⲁⲓϯ ⲙⲡⲉⲕ
ⲛⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲟⲩ
ⲣⲟ ⲉϥⲟⲩⲛⲏ' ⲉ
ⲙⲡ ⲗⲁⲁⲩ ⲛⲁϣ
ⲟⲛⲟⲟⲛ' ⲉϣⲱ
ⲧⲏ ⲙⲛⲟϥⲭⲉ
ⲟⲩ ⲕⲟⲩⲓ ⲧⲉⲧⲉⲕ
ⲟⲟⲛ - ⲁⲩⲱⲁⲕ
ϩⲁⲣⲉϩ' ⲉⲛⲁϣⲁ
ⲭⲉ, ⲉⲙⲡⲕ ⲁⲣⲛⲁ'
ⲙⲡⲁⲣⲁⲛ-ⲉⲓⲥ
ϩⲙⲛⲧⲉ' ⲁⲓϯϩⲟ
ⲉⲙⲡⲉ' ⲉⲃⲟⲗϩⲏ
ⲧⲉⲩⲛⲁⲣⲱⲣⲏ ⲛ
ⲛⲥⲁⲧⲁⲛⲁⲥ' ⲛⲁⲓ
ⲉⲧⲭⲱ ⲙⲡⲟ(ⲥ)
ⲭⲉ ⲁⲛϩⲉⲛ' ⲛⲟⲩ
ⲗⲁⲓ, ⲉⲛϩⲟⲉⲙⲉ
ⲁⲛ ⲛⲉ. ⲁⲗⲗⲁ ⲉⲩ
ⲟⲓ ⲟⲟⲗ-ⲉⲓⲥ ϩⲙⲛ
ⲧⲉϯⲛⲁ ⲧⲣⲉⲩⲉⲓ

ⲉϥ
ⲛⲥⲉⲟ(ⲩⲱ)ϣⲧ
ⲙⲡⲉⲙⲧ(ⲟ)ⲉⲃⲟⲗ
ⲛ ⲛⲉⲕ(ⲟ)ⲩⲉⲣⲛ
ⲧⲉ' ⲁⲩⲱ ⲙⲡ ⲉⲙⲡⲉ'
ⲭⲉⲁⲛⲟⲕ' ⲁⲙⲡⲉ
ⲣⲓⲧⲕ ⲭⲉⲁⲕϩⲁ
ⲣⲉϩ' ⲉⲛϣⲁⲭⲉ
ⲛⲧⲁϩⲩⲛⲟⲛⲟ
ⲛⲛ-ⲁⲩⲱ ⲁⲛⲟⲕ
ϩⲱⲱⲧ' ϯⲛⲁϩⲁ
ⲣⲉϩ' ⲉⲣⲟⲕ - ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲛ ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ
ⲛ ⲛⲛⲣⲁⲥⲛⲟⲥ
ⲉⲧⲛⲛⲩ' ⲉϩⲣⲁⲓ
ⲉⲭⲛ ⲧⲟⲓⲕⲟⲩ
ⲛⲉⲛⲛ' ⲧⲛⲣⲥ' ⲉ
ⲛⲣⲁϩⲉⲛⲛⲉⲧ
ⲟⲩⲛϩ' ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉ
ⲭⲛ ⲛⲕⲁϩ-ϯⲛⲛⲩ
ⲧⲁⲭⲩ-ⲁⲛⲁϩⲧⲉ
ⲛⲛⲉⲧⲛ ⲧⲟⲟ
ⲧⲕ' ⲭⲉⲕⲁⲥ' ⲉⲛ
ⲛⲉⲗⲁⲁⲩ ⲭⲛ
ⲛⲉⲕⲕⲗⲟⲛ-
ⲛⲉⲧ ⲛⲁⲭⲣⲟϯ
ⲛⲁⲁϥ ⲛⲟⲩⲥⲧⲩ

ⲛⲟⲥ ϩⲣⲁⲓ ϩⲓ ⲡⲣ
ⲡⲉ ⲙⲡⲁⲛⲟⲩⲧⲉ-
ⲡⲏ ⲧⲓ ⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ
ⲟⲉ ⲁⲩⲱϯⲛⲁ
ϩⲣⲁⲓ ⲉϫⲱϥ ⲛ
ⲡⲣⲁⲛ ⲙⲡⲁ ⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲙⲡ ⲡⲣⲁⲛ ⲛ
ⲧⲛⲟⲗⲓⲥ ⲙⲡⲁⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲑⲓⲗⲏⲙ ⲛ ⲃⲣ
ⲣⲉ ⲉⲧ ⲙⲡⲩ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲙⲉ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲏ ⲛⲁ
ⲛⲟⲩⲧⲉ-ⲁⲩⲱ
ⲡⲁⲣⲁⲛ ⲛ ⲃⲣⲣⲉ-
ⲛⲉⲧⲉ ⲟⲩⲛⲧϥ
ⲛⲁⲁϫⲉ ⲙⲡⲁⲩ
ⲡⲁⲣⲉϥⲥⲱⲧⲏ
ϫⲉⲉⲣⲉ ⲛⲉⲙⲡⲁ
ϫⲱⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ
ⲟⲩ (ⲛ) ⲛ ⲉⲕⲕⲗⲏ
ⲥⲓⲁ-
ϩⲣⲁⲓ ⲙⲡⲁⲅⲅⲁⲗⲟⲥ (1)
ⲛⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲉⲧϩⲏ ⲗⲁⲟⲗⲓⲕⲓⲁ
ϫⲉ ⲛⲁⲓ ⲛⲉⲧϥ

ϫⲱⲙⲙⲟⲩ ⲛ
ⲟⲩ ⲛϩⲁⲙⲙⲏ-
ⲙⲙⲏⲧⲣⲉ ⲙⲙⲏ
ⲥⲧⲟⲥ ⲙⲙⲉ-
ⲛⲉϩⲟⲩⲉⲓⲧⲉ
ⲙⲙⲥⲱⲛϯ ⲛ
ⲙⲙⲟⲩⲧⲉ-ϯ
ⲥⲟⲟⲩⲛ ⲛⲉⲕ
ϩⲃⲏⲩⲉ ϫⲉ ⲟⲩ
ⲗⲉ ⲙⲡ ⲟⲣⲩⲁⲛ
ⲟⲩⲗⲉ ⲙⲡ ϩⲙⲙ
ⲁⲛ : ⲛⲁⲛⲟⲩⲥ ⲉ
ⲛⲉⲕ ⲟⲣⲩ ⲛⲉ
ⲛⲉⲕϩⲙⲙ - ϫⲉ
ⲙⲧⲕ ⲟⲩⲛⲟⲩⲛ
ϩϥⲁ
ⲥⲁϩⲟ ⲟⲩⲗⲉⲛⲅ
ⲟⲣⲩⲁⲛ-ⲟⲩⲗⲉ
ⲙⲡ ϩⲙⲙ ⲁⲛ-ϯ
ⲛⲁⲕⲁⲃⲟⲗ ⲙⲡⲟⲕ
ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲧⲁⲧⲁ
ⲡⲣⲟ-ϫⲉⲕϫⲱ
ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉⲁⲛⲅ
ⲟⲩⲣⲙⲙⲁⲟ-
ⲁⲩⲱ ⲁⲓⲣ ⲣⲙⲙⲁⲟ-

(1) Le manuscrit porte exactement ⲙⲡⲁⲅⲅⲁⲗⲟⲥ au lieu de ⲙⲡⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ.

ⲁⲩⲱ ⲛ̅ϯⲣ̅ⲭ̅ⲣⲉⲓⲁ
ⲁⲛ ⲛ̅ⲗⲁⲁⲩ̅-ⲛ̅ⲣ̅
ⲥⲟⲟⲩⲛ̀ ⲁⲛⲭⲉ
ⲛ̅ⲧⲟⲕⲛⲉⲛⲧⲁ
ⲗⲁⲓ ⲛ̅ⲱⲣⲟⲥ ⲛ̅
ⲉⲃⲓⲛⲛ̀ⲁⲩⲱ ⲛ̅
ϩⲛⲕⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲃ̅ⲁ
ⲗⲉ̀ ⲉⲕⲕⲛⲕⲁϩⲛⲩ̅-
ϯϫⲓⲩⲟⲭⲛⲉ
ⲛⲁⲕ̀ ⲉⲩⲱⲟⲛ̀
ⲛ̅ ⲟⲩⲛⲟⲩⲃ̀ ⲛ̅
ⲧⲟⲟⲩ̅ⲉϥ ⲡⲟ
ⲥⲉ̀ ϩⲛ ⲟⲩⲕⲱ
ϩⲩ̅ ⲭⲉⲕⲁⲥ̀ ⲉⲕⲉ
ⲣ̅ ⲣⲛⲛⲁⲟ̂ ⲁⲩⲱ
ϩⲉⲛ ϩⲟⲓⲧⲉⲛ
ⲟⲩⲱⲃⲩ̅ ⲭⲉ
ⲉⲕⲉⲧⲁⲁⲩ̅ ϩⲓⲱ
ⲱⲕ̀ ⲛ̅ⲓϥ ⲧⲛⲟⲩ̅
ⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅
ⲟⲩⲛ̅ ⲩⲛⲉⲩⲛⲉⲕ
ⲕⲱⲕⲁϩⲛⲩ̅-
ⲁⲩⲱ ⲟⲩ̅ ⲛⲁϩⲣⲉ
ⲉϥⲉⲛⲉⲕ ⲃⲁⲗⲭⲉ
ⲉⲕⲉⲛⲁⲩ̅ ⲉⲃⲟⲗ-
ⲁⲛⲟⲕ̀ ⲛⲥϯⲛⲉ
ⲛ̅ⲛⲟⲟⲩ̅ ⲩⲁⲓ̈

ϫⲛ̅ ⲟⲟⲩ̅ ⲛ̅ⲧⲁ
ϯⲥⲃⲱ̅ ⲛⲁⲩ̅-
ⲕⲱϩ̀ ⲟⲉ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲣ̅
ⲛⲉⲧⲁⲛⲟⲉⲓ-
ⲉⲓⲥ ϩⲛⲛⲧⲉϥⲁϩ
ⲉⲣⲁⲧ̀ ϩⲓⲣ̅ⲛ̅(ⲡⲣ̂ⲟ)
ⲁⲩⲱϥⲧⲱϩⲛ
ⲉⲣⲩⲁⲛ̀ ⲟⲩⲁ
ⲥⲱⲧⲛ̅ (ⲉϥⲁ)ⲥⲛⲛ
ⲛ̅ⲛⲟⲩⲱⲟⲛⲛ
ⲡⲣⲟϥⲛⲁⲃⲱⲕ
ⲉϩⲟⲩⲛ̀ ⲩⲁⲣⲟϥ
ⲛ̅ⲧⲁ ⲟⲩⲱⲟⲛ ⲛ̅ⲛ̅
ⲛⲁϥ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲟϥ
ⲛ̅ⲛ̅ ⲛⲁⲓ̈-ⲛⲉⲧ
ⲛⲁϩⲣ̅ⲟϥⲛⲁ ϯ
ⲛⲁϥ̀ ⲉⲧⲉϥ ϩⲛⲟ
ⲟⲥ ϩⲓⲧⲟⲩⲱⲓ̈
ϩⲛⲁ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲛ̅ⲑⲉ ϩⲱⲱⲧ̀ ⲛ̅
ⲧⲁⲓ̈ ϫⲣⲟ̂ ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈
ϩⲛⲟⲟⲥ̀ ϩⲓⲧⲟⲩ
ⲛ̅ⲛⲁⲉⲓⲱⲧ̀ ϩⲓ
ⲡⲉϥ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲡⲉⲧⲉⲟⲩⲛ̅ⲧϥ
ⲛⲁⲁϫⲉ ⲛ̅ⲛⲁⲩ̅
ⲛⲁⲣⲉϥ ⲥⲱⲧⲛ

ⲭⲉ ⲟⲩ ⲛⲉⲧⲉⲣⲉ
ⲛⲉⲛⲛⲁϫⲱⲙⲛ
ⲟⲩ ⲛ ⲛ ⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲥϥⲃ
ⲛⲛⲏⲥⲁ ⲛⲁⲓ ⲁⲓ
ⲛⲁⲩ ⲉⲩⲣⲟ ⲉϥ
ⲟⲩⲱⲛϩ ⲣⲁⲓ ϩⲓ
ⲧⲛⲉ. ⲁⲩⲱ ⲧⲩⲟ
ⲣ ⲛ ⲛ ⲥⲙⲏ ⲉⲛ
ⲧⲁⲓⲥⲱⲧⲙⲉⲣⲟⲥ
ⲛⲑⲉ ⲉⲛⲟⲩⲥⲁⲗ
ⲛⲓϩ̅ⲉ̅ ⲉⲥⲩⲁⲭⲉ
ⲛⲛⲙⲁⲓ ⲉⲥϫⲱ
ⲛⲛⲟⲥ ϫⲉⲁⲛⲟⲩ
ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉⲡⲉⲓⲛⲁ
ⲛⲧⲁⲧⲥⲁⲃⲟⲕ
ⲉⲙⲛⲧ ⲛⲁ ⲩⲱ
ⲡⲉ ⲙⲛ ⲛⲥⲁⲛⲁⲓ-
ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ'ⲁⲓ
ⲩⲱⲛⲉ ϩⲙⲡⲉ
ⲛⲛⲁ-ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ
ϩⲛⲛⲧⲉⲛⲉⲩ ⲛ
ⲟⲩ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲕⲛ
ⲉϩⲣⲁⲓ ϩⲛⲧⲛⲉ' ⲉ
ⲣⲉ ⲟⲩⲁ ϩⲛⲟⲟⲥ
ϩⲛⲉ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ.
ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲧϩⲛⲟⲟⲥ

ⲉϥⲉⲛ ⲉⲛ ⲟⲟⲣⲁ
ⲥⲓⲥ ⲛⲟⲩ ⲱⲛⲉ
ⲛ ⲓⲁⲛⲉ ⲁⲩⲱ
ⲛⲥⲁⲣⲁⲛⲟⲥ
ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲟⲉⲛ
ⲕⲱⲧⲉ ⲉⲛⲉ ⲟⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲉϥⲟ ⲛ ⲟⲉ
ⲛ ⲛⲛⲉ ⲛ ⲟⲩ
ⲟⲛⲁⲣⲁⲅⲗⲟⲥ
ⲁⲩⲱ ⲉⲣⲉϫⲟⲩ
ⲧⲁϥⲧⲉ ⲛ ⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲛⲛⲕⲱⲧⲉ
ⲛⲛⲉ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉⲣⲉϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ
ⲛⲛⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ϩⲛⲟⲟⲥ ϩⲓ
ϫⲛ ⲛⲉ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉⲩⲟⲟⲟⲗⲉ ⲛ ϩⲉⲛ
ϩⲟⲉⲓⲧⲉ' ⲛⲟⲩⲱ
ⲃⲩ-ⲉⲣ ⲉϩⲉⲛ
ⲕⲗⲟⲛ ⲛⲛⲟⲩⲃ
ϩⲓϫⲛ ⲛⲉⲩⲁⲛⲛⲩⲉ
ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲩ ⲛⲛⲩ
ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲛⲉ ⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲛⲟⲩ ϩⲉⲛ ⲃ
ⲣⲛⲟⲉ ⲛⲛ ϩⲉⲛ
ⲥⲙⲏ' ⲛⲛ ϩⲉⲛ

ϩⲣⲟⲩⲃⲃⲁⲓ ⲉ
ⲣⲉⲥ ⲁⲩϣⲉ ⲛ
ⲗⲁⲡⲓⲥⲁ ⲛⲓⲕⲱ
ϩⲧ̀ ⲛⲟⲩϩ̀ ⲙⲡⲉⲛ
ⲧⲟⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ̀ ⲉⲧⲉ
ⲛⲁⲓ ⲛⲉ ⲛⲉⲡⲛⲁ
ⲙⲡⲉⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲁⲩⲱ ⲙⲡⲉⲛⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲉⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ̀ ⲛⲉⲧ ⲛⲟⲩ
ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲛⲁⲃⲁ
ϭⲛⲉⲡⲉⲥⲉⲡⲉ
ⲛⲟⲩⲕⲣⲩⲥⲧⲁⲗ
ⲗⲟⲥ-ⲁⲩⲱ ⲛ
ⲧⲓⲛⲧⲉ ⲙⲡⲉ

ϥⲗⲅ

ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙⲡ
ⲡⲉϥ ⲕⲱⲧⲉⲛⲉⲩ
ⲛϩⲧⲟⲟⲩⲛϩⲱ
ⲟⲛ ⲉⲩⲛⲉϩ ⲛ
ⲃⲁⲗϩⲓⲟⲛ ⲁⲩⲱ
ϩⲓⲡⲁ ϩⲟⲩ
ⲡⲩⲟⲣⲡ ⲛϩⲱⲟⲛ
ⲉϥⲉⲡⲉ ⲛⲉⲩ
ⲛⲟⲩⲓ-ⲡⲛⲉϩ
ⲥⲛⲁⲩ ⲛϩⲱⲟⲛ

ⲉϥⲉⲡⲉⲛⲟⲩ
ⲛⲁⲥ : ⲡⲛⲉϩ
ⲩⲟⲛⲧ ⲛϩⲱⲟⲛ
ⲉϥ ⲟ ⲛ ϩⲟ ⲛⲣⲱ
ⲛⲉ. ⲡⲛⲉϩϥⲧⲟ
ⲟⲩ ⲛϩⲱⲟⲛ̀ ⲉϥ
ⲉⲡⲉ ⲛ ⲟⲩⲁ ⲉ
ⲧⲟⲥ̀ ⲉϥϩⲛⲁ.
ⲁⲩⲱ ⲛⲉϥⲧⲟⲟⲩ
ⲛ ϩⲱⲟⲛ̀ ⲛⲉ ⲟⲩ
ⲛⲧⲉⲛⲟⲩⲁⲡⲟⲩⲁ
ⲛ ⲛⲟⲟⲩϭⲟⲟⲩ
ⲛ ⲧⲛϩ ϫⲡⲛⲉⲩ
ⲉⲓⲉⲓⲃ̀ ⲙⲡⲉⲩⲕⲱ
ⲧⲉ ⲉⲩⲛⲉϩ ⲛ ⲃⲁⲗ
ⲙⲡⲉⲩϩⲟⲩⲛ̀.
ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲩⲕⲁⲧⲟ
ⲟⲧⲟⲩⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲉ
ϩⲟⲟⲩ ⲙⲡ
ⲧⲉⲩⲩⲏ̀ ⲉⲩϫⲱ
ⲙⲡⲟⲥ̀ ϫⲉϥⲟⲩⲁ
ⲁⲃ-ϥⲟⲩⲁⲁⲃ-ϥⲟⲩ
ⲁⲁⲃ ⲛⲟⲓ ⲛϫⲟⲉⲓⲥ
ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲛⲁⲓ
ⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ̀ ⲛⲉⲧ
ⲩⲟⲟⲛ. ⲁⲩⲱ
ⲛⲉⲧⲉⲛⲉϥⲩⲟ

ⲟⲛ-ⲁⲩⲱⲛⲉⲧ
ⲛⲏⲩ-ⲁⲩⲱ ⲉⲣ
ϣⲁⲛ ⲛϩⲟⲟⲛ
ϯⲛⲛⲉⲟⲟⲩ ⲛⲏ
ⲛⲧⲁⲉⲓⲟ ⲛⲛⲉⲩ
ⲭⲁⲣⲓⲥⲧⲓⲁ ⲛⲛⲉⲧ
ϩⲛⲟⲟⲥ ⲉϫⲏ ⲛⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲉⲧⲟ
ⲛϩ ϣⲁⲛⲏⲉⲛⲉϩ
ⲛ ⲛⲏⲉⲛⲉϩ-ϣⲁⲩ
ⲡⲁϩⲧⲟⲩ ⲛⲟⲓ
ⲡⲱⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ
ⲛⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ⲛⲡⲉⲛⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲡⲉⲧ
ϩⲛⲟⲟⲥ ϩⲓϫⲏ
ⲡⲉⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲛⲥⲉ ⲟⲩⲱⲟⲩⲧ
ⲛⲡⲉⲧⲟⲛϩϣⲩⲁ
ⲛⲏⲉⲛⲉϩ ⲛⲛⲓⲉ
ⲛⲉϩ. ⲁⲩⲱ ⲛ
ⲥⲉⲛⲟⲩϫⲉ ⲛⲛⲉⲩ
ⲕⲗⲟⲛ ⲛⲡⲉⲛⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲡⲉⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲉⲩϫⲱ ⲛ
ⲛⲟⲥ ⲭⲉ ⲕⲛϣⲩⲁ
ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲛⲟⲩ

ⲧⲉ ⲉϫⲛⲛⲉⲟⲟⲩ
ⲛⲛⲛⲧⲁⲓ ⲟ ⲛⲛ
ⲥϥⲗ
ⲧⲟⲟⲛ-ϫⲉⲛⲧⲟⲕ
ⲁⲕⲥⲛⲧ ⲧⲏ ⲕⲁⲛⲏ
ⲁⲩⲱ ⲉⲩϣⲟⲟⲛ
ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲁⲩϣⲱ
ⲛⲉ ⲉⲧⲃⲉⲛⲉⲕ
ⲟⲩⲱϣ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲛⲁⲩⲉⲩϫⲱ
ⲱⲛⲉ ϩⲛ ⲧⲟⲩⲛⲁⲓ
ⲛⲛⲉⲧϩⲛⲟⲟⲥ
ϩⲓ ⲛⲉⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉϥⲥⲏ ϩ ϩⲓⲟⲛ
ⲁⲩⲱ ϩⲛⲁϩⲟⲩ
ⲉϥⲧⲟⲟⲃⲉ ⲛⲥⲁ
ϣϥⲉⲛⲥϕ ⲣⲁⲓⲥ.
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲛⲁⲩⲉⲩ
ⲁⲓⲅⲁⲗⲟⲥ ⲉϥⲟⲩ
ⲟⲩⲟⲛ ⲉϥ ⲕⲩⲣⲩⲥ
ⲥⲉ ϩⲛ ⲟⲩⲛⲟⲟⲩ
ⲥⲛⲏ. ϫⲉⲛⲏ ⲛⲉ
ⲧ ⲛⲛϣⲩⲁ ⲛⲟⲩ
ⲱⲛⲉ ⲛϫⲱⲱⲛⲉ
ⲁⲩⲱ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲃⲟⲗ
ⲛⲛⲉϥ ⲥϕⲣⲁⲓⲥ-
ⲁⲩⲱ ⲛⲛⲉⲗⲁⲁⲩ

ⲉⲩⲥⲱⲙⲥⲟⲙ ⲟⲩⲁⲉ
ϩⲓ ⲧⲏⲉ ⲟⲩⲁⲉ
ϩⲓϫⲓ ⲡⲕⲁϩ-ⲟⲩ
ⲁⲉ ϩⲁⲡⲉⲥⲏⲧ ⲙ
ⲡⲕⲁϩ ⲉⲟⲩⲱⲙ
ⲉⲡϫⲱⲱⲙⲉ-ⲙ
ⲉⲛⲁⲧⲉⲣⲟϥ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲣⲙⲉ ⲉⲛⲁ
ⲧⲉ ϫⲉⲙ ⲡⲟⲩϩⲉ
ⲉⲗⲁⲁⲩ ⲉϥ ⲙⲡⲩⲁ
ⲙ ⲟⲩⲱⲙ ⲙⲡϫⲱ
ⲱⲙⲉ ⲛⲉⲛⲁⲩⲉ
ⲣⲟϥ - ⲛⲉϫⲉ ⲟⲩⲁ.
ⲛⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲛⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ϫⲉⲙ ⲡⲣ ⲣⲙⲉ ⲉⲓⲥ
ϩⲙⲛⲧⲉ ⲁϥϫⲣⲟ
ⲛⲟⲓ ⲡⲙⲟⲩⲓ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲓ ⲧⲉⲫⲩⲗⲏ ⲙ
ⲓⲟⲩⲗⲁ ⲧⲙⲟⲩⲛⲉ
ⲙ ⲗⲁⲧⲉⲓⲁ ⲉⲧⲣⲉϥ
ⲟⲩⲱⲙ ⲉⲡϫⲱ
ⲱⲙⲉ ⲙⲡⲧⲉϥⲥⲁ
ⲩⲁⲉ ⲛⲥⲫⲣⲁ
ⲣⲓⲥ-ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲛⲁⲩ
ⲙⲧⲙⲛⲧⲉ ⲙⲡⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙⲡ

ⲡⲉϥⲧⲟⲟⲩ ⲙ
ϫⲱⲟⲙ-ⲁⲩⲱ ⲙ
ⲧⲙⲛⲧⲉ ⲙⲡⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲉⲩϩⲓⲉⲓⲃ ⲉϥⲁϩⲉ
ⲣⲁⲧϥ ϩⲱⲥ ⲉⲁⲩ
ⲕⲟⲛⲥϥ ⲉⲟⲩⲛ
ⲥⲁⲩϥ ⲛⲧⲁ ⲡⲙ
ⲛⲟϥ-ⲁⲩⲱ ⲥⲁ
ⲩϥ ⲛⲃⲁⲗ-ⲉⲧⲉ
ⲛⲁⲓ ⲛⲉ ⲛⲥⲁⲩϥ
ⲙ ⲡⲙⲁ ⲙⲡⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲉⲧⲟⲩϫⲟⲟⲩ
ⲙⲛⲟⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗ
ⲉϫⲙ ⲡⲕⲁϩⲧⲏⲣϥ
ⲥϥⲉ
ⲁⲩⲱ ⲁϥⲉⲓ ⲁϥϫⲓ
ⲙ ⲡϫⲱⲱⲙⲉ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲧⲟⲩⲛⲁⲓ
ⲙⲡⲉⲧϩⲟⲟⲥ-
ϩⲙⲉ ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲁⲩⲱ ⲙⲧⲉⲣⲉϥ
ϫⲓⲧϥ-ⲁⲩⲛⲁ
ϩⲧⲟⲩ ⲛⲟⲓ ⲛⲉ
ϥⲧⲟⲟⲩ ⲛϫⲱ
ⲟⲙ ⲙⲙ ⲛϫⲟⲩ
ⲧⲁϥⲧⲉ ⲙⲡⲣⲉ

ⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲛ̅
ⲛⲉⲛⲓⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ
ⲛ̅ ⲛⲉϩⲓⲉⲓⲃ̀ ⲉⲩ̅
ⲛ̅ ⲟⲩⲕⲓⲟⲁⲣⲁⲛ̅
ⲧⲏ̅ ⲛⲟⲩⲁ̀ ⲛⲟⲩⲁ̀
ⲛⲓⲏ̅ ϩⲉⲛ ⲫⲓⲁⲗⲏ
ⲛ̅ ⲛⲟⲩⲃ̀ ⲉⲩⲛⲉϩ
ⲛ̅ ϣⲟⲩϩⲏ ⲛⲉ
ⲉⲧⲉⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉⲛⲉ
ϣⲁⲛⲁ ⲛ̅ ⲛⲉⲧⲟⲩ
ⲁⲁⲃ-ⲁⲩⲱ ⲁⲩⲭ̂ⲱ
ⲛ̅ ⲟⲩⲭⲱ ⲛ̅ ⲃⲣⲣⲉ
ⲉⲩⲭⲱ ⲙ̅ⲙⲟⲥ ⲭⲉ
ⲕⲏ̅ ⲡϣⲁ̀ ⲛ̅ⲭⲏ̅
ⲛⲭⲱⲱⲙⲉ̀ ⲁⲩⲱ
ⲉⲟⲩⲱⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲉϥ
ⲥⲫⲣⲁϊⲥ̀ ⲭⲉⲁⲩ
ⲕⲟⲛⲥⲕ̀ ⲁⲩⲱ ⲁⲕ
ϣⲟⲛⲏ̅ ⲙ̅ⲡⲉⲛ
ⲛⲟⲩⲧⲉ̀ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲓ
ⲛⲉⲕ ⲥⲛⲟϥ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲓ̅ ⲫⲩⲁⲛ̀ ⲛⲏⲓ
ϩⲓⲁⲥⲡⲉ̀ ϩⲓⲗⲁⲟⲥ̀
ϩⲓϩⲉⲟⲛⲟⲥ̀
ⲁⲩⲱ ⲁⲕ ⲉⲓⲣⲉ ⲛ̅
ⲛⲟⲛ̅ ⲛⲟⲩⲛⲏⲧ
ⲉⲣⲟ̀ ⲛ̅ⲛⲉⲛⲛⲟⲩ

ⲧⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲟⲩⲛ
ⲛⲃ̀-ⲁⲩⲱ ⲥⲉⲛⲁⲣ̅
ⲣⲣⲟ̂ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉⲭⲛ̅
ⲛⲕⲁϩ̀-ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲥⲱⲧⲛ̅ ⲛ
ⲟⲥ̅ ⲛ̅ⲧⲉⲥⲛⲏ̅ ⲛ̅ϩⲛ
ⲛ̅ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲉⲛⲁϣⲱ ⲟⲩ̅ ⲛ
ⲛⲕⲱⲧⲉ̅ ⲛ̅ ⲛⲉ
ⲟⲣⲟⲛⲟⲥ̅ ⲛⲏ̅
ⲛⲉ ⲡⲣⲉ(ⲥ) ⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ̅ ⲛⲏ̅ ⲛϫⲱ
ⲟⲛ̀ ⲉⲣⲉⲧⲉⲩⲛⲏⲉ
ⲉⲓⲣⲉ ⲛ̅ϩⲉⲛⲧⲃⲁ̀
ⲛ̅ⲧⲃⲁ̀-ⲛⲏ̅ ϩⲉⲛ
ϣⲟⲛ ϣⲟ̂̀-ⲉⲩⲭⲱ
ⲙ̅ⲙⲟⲥ ϩⲓ̅ ⲟⲩ̅
ⲛⲟⲟⲩ̀ ⲛ̅ⲥⲏⲛ̀ ⲭⲉ
ϥⲛ̅ ⲡϣⲁ̀ ⲛⲟⲩ̀ ⲛⲉ
ϩⲓⲉⲓⲃ̀ ⲉⲛⲧⲁⲩⲕⲟⲛ
ⲥϥ̀ ⲛ̅ ⲭⲏⲛⲧⲟⲩⲟⲛ
ⲛⲏⲧ̅ ⲛⲏⲧ̅ ⲣⲏ̅
ⲛⲁⲟ̂̀ ⲛⲏⲧ̅ ⲥⲟ
ⲫⲓⲁ-ⲁⲩⲱ ⲛⲁⲛⲁ
ϩⲧⲉⲛⲏ̅ ⲛⲧⲁⲓⲟ-
ⲛⲏ̅ ⲛⲉ ⲟⲟⲩ̀-ⲛⲏ̅
ⲛⲉⲥⲛⲟⲩ̀-ⲁⲩⲱ

ⲥⲱⲛⲧ ⲙⲙ̀ ⲉⲧ
ⲥϥ̅.
ϩⲓ ⲧⲙⲉ̀ ⲁⲩⲱ ϩⲓ
ϫⲏ̅ ⲡⲕⲁϩ-ⲁⲩⲱ
ϩⲁⲛⲉⲥⲏⲧ̀ ⲛ̅
ⲡⲕⲁϩ-ⲁⲩⲱ ⲑⲁ
ⲗⲁⲥⲥⲁ ⲙⲙ ⲛⲉ
ⲧⲏ ϩⲏⲧⲟⲩ̀ ⲧⲏ
ⲣⲟⲩ-ⲁⲓⲥⲱⲧⲏ
ⲉⲣⲟⲟⲩ̀ ⲉⲩϫⲱ
ⲙ̅ⲙⲟⲥ ϫⲉⲛⲉ
ⲥⲏⲟⲩ ⲙ̅ⲛⲉⲧ
ϩⲏⲟⲟⲥ̀ ϩⲙⲉ
ⲥⲏⲟⲩ ⲙ̅ⲛⲉⲧ
ϩⲏⲟⲟⲥ̀ ϩⲙⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙⲙ
ⲛⲉϩⲓⲉⲓⲃ̀ ⲁⲩⲱ
ⲡⲧⲁⲓ̈ⲟ̂ ⲙⲙ ⲛⲉⲟ
ⲟⲩ̀ ⲙⲙ ⲡⲁⲙⲁϩⲧⲉ
ⲩⲁⲙⲉⲛⲉϩ ⲛ̅ ⲙ
ⲉⲙⲉϩ-ⲁⲩⲱ ⲡⲉ
ϥⲧⲟⲟⲩ ⲛ̅ ϫⲱⲟⲙ
ⲉⲩϫⲱⲙⲙⲟⲥ̀ ϫⲉ
ϩⲁⲙⲙⲓ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲁⲩ ⲡⲁϩⲧⲟⲩ ⲁⲩ
ⲟⲩⲱⲟⲩⲧ

ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩ ⲛ̅ⲧⲉ
ⲣⲉϥⲟⲩⲱⲙ ⲛ̅ⲟⲩ
ⲛⲉϩⲓⲉⲓⲃ ⲛ̅ⲟⲩⲉⲓ
ⲙⲙⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲥ̀ ⲁⲓ̈
ⲥⲱⲧⲙ ⲉⲟⲩⲁ̀ ⲛ̅
ⲛⲉϥⲧⲟⲟⲩ ⲛ̅
ϫⲱⲟⲙ ⲛ̅ⲑⲉ ⲛ̅
ⲟⲩⲥⲙ ⲛ̅ϩⲣⲟⲩ
ⲙⲡⲉ̀ ⲉϥϫⲱⲙ
ⲛⲟⲥ̀ ϫⲉⲁⲛⲟⲩ
ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩ ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ
ⲟⲩϩⲧⲟ̂ ⲉϥⲟⲩ
ⲟⲃϣ̅ ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲙ
ⲧⲉⲙⲧⲟⲟⲧϥ ⲛ̅
ⲛⲉⲧⲁⲗⲉ̀ ⲉⲣⲟϥ
ⲁⲩⲱ ⲁⲩϯⲛⲁϥ ⲛ̅
ⲟⲩⲕⲗⲟⲙ̀ ⲁϥⲉⲓ̀
ⲉⲃⲟⲗ̀ ⲉϥϫⲣⲁⲉⲓⲧ
ⲁⲩⲱ ⲁϥϫⲣⲟ̂ ϫⲉ
ⲕⲁⲥⲉϥⲉ ϫⲣⲟ̂-
ⲛⲧⲉⲣⲉϥ ⲟⲩⲱⲙ
ⲗⲉ̀ ⲉⲧⲙⲉϩ ⲥⲙⲧⲉ
ⲛ̅ ⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲥ̀-ⲁⲓ̈
ⲥⲱⲧⲙ ⲉⲙⲙⲉϩ
ⲥⲙⲁⲩ ⲛ̅ϫⲱⲟⲙ
ⲉϥϫⲱⲙⲙⲟⲥ
ϫⲉⲁⲛⲟⲩ-ⲁⲩⲱ

ⲁϥⲉⲓ̀ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅ⲟⲩ
ⲟⲩϩⲧⲟ̂ ⲉϥⲧⲣⲉⲩ
ⲣⲱⲟⲩ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲧ
ⲁⲗⲉ̀ ⲉⲣⲟϥ̀ ⲁⲩϯ
ⲛⲁϥ̀ ⲉⲧⲣⲉϥ ϥⲓ
ⲛ̅ϯⲣⲓⲛⲏ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲓⲛ̅ⲏ ⲛ̅ⲕⲁϩ̀ ϫⲉ
ⲕⲁⲥ̀ ⲉⲩⲉϩⲱⲧⲃ̅

ⲛ̅ ⲛⲉⲩⲣⲏⲩ.
ⲁⲩⲱ ⲁⲩϯⲛⲁϥ
ⲛ̅ⲟⲩⲛⲟⲟ̀ ⲛ̅ⲥⲏ
ϥⲉ̀ — ⲛⲧⲉⲣⲉϥ
ⲟⲩⲱⲟⲛⲗⲉ ⲛ̅ⲧⲏⲉϩ
ⲩⲟⲛⲧⲉ ⲛ̅ⲥϕⲣⲁ
ⲣⲏⲥ-ⲁⲓ ⲥⲱⲧⲏⲉ
ⲛⲏⲉϩ̀ ⲩⲟⲛⲧ ⲛ̅

LA GRANDE DOXOLOGIE

ÉTUDE CRITIQUE

---

§ I

Un des plus anciens textes liturgiques, commun à tous les rites, est le magnifique cantique que les Grecs nomment Grande Doxologie — Μεγάλη δοξολογία — et que les Latins désignent simplement par ses premiers mots : *Gloria in excelsis.*

La première mention que nous ayons de cette pièce liturgique est donnée par l'ancien *Liber Pontificalis* de l'Église romaine; d'après la notice qui y est consacrée au pape saint Télesphore, celui-ci en aurait introduit l'usage à Rome, pour la fête de Noël, à la messe. A cette époque, vers l'an 135, la langue liturgique de Rome était encore le grec.

Si nous en croyons d'anciens auteurs ecclésiastiques, l'état actuel du *Gloria* serait dû à saint Hilaire de Poitiers (†367), qui l'aurait composé (ou plus vraisemblablement complété), au retour de son exil en Orient.

Entre ces deux versions, rien d'historique ne se rattache à ce cantique. Qu'était-il à l'époque de saint Télesphore? qu'est-il devenu jusqu'à saint Hilaire? Autrement dit, quel était son état primitif? comment le texte reçu s'est-il formé?

Le texte dont usent, avec de légères variantes, les liturgies romaine et byzantine nous est donné pour la première fois par le célèbre Codex Alexandrin, à la suite de la version grecque des Écritures.

Parallèlement à ce texte, figure celui du livre VII des Constitutions Apostoliques, modifié dans un sens arien (Migne., *Patr. græc.*, I, 1055).

Enfin, un troisième texte plus simple que les précédents,

mais se rapprochant de celui des Const. Apost., a été longtemps en usage dans la liturgie ambrosienne de Milan; il a déja quelque peu été interpolé à la fin du IVe siècle ou au début du Ve : nous le verrons par la suite (1).

Rapprocher ces textes, en faire ressortir ce qu'ils ont de commun, rechercher, s'il y a lieu, leurs règles de composition littéraire, en donner, s'il est possible, une version critique, tel est le sujet de cette étude.

§ II. — LE TEXTE.

I	II	III
Constitutions Apostoliques	*Textus receptus.*	*Liturgie ambrosienne.*
Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ.	Byz. Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ.	
καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη·	Rom. Gloria in excelsis Deo. | καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη	Gloria in excelsis Deo.
	Et in terra pax	et in terra pax
ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.	ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία[ς].	
	hominibus bonæ voluntatis. |	hominibus bonæ voluntatis. |
Αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε,	..... Ὑμνοῦμεν σε.	
	Laudamus te. |	Laudamus te, hymnum dicimus tibi :
εὐλογοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε,	εὐλογοῦμεν σε· προσκυνοῦμεν σε,	
	Benedicimus te. | Adoramus te. |	Benedicimus te, glorificamus (te),
προσκυνοῦμεν σε,	δοξολογοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ,	
	Glorificamus te. | Gratias agimus tibi,	adoramus te; gratias tibi agimus.
διὰ τοῦ μεγάλου ἀρχιέρεως, σὲ τὸν ὄντα θεὸν, ἀγέννητον ἕνα, ἀμπρόσιτον μόνον,		
διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.	διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν. |	
	propter magnam gloriam tuam. |	propter magnam gloriam tuam. |
Κύριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε	Κύριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε	
	Domine Deus, rex cœlestis.	Domine [Deus] Rex cœlestis :
Θεὲ Πατὴρ παντοκράτωρ.	Θεὲ, Πατὴρ παντοκράτωρ·	

(1) Cf. *Revue du Chant Grégorien*, Grenoble; février et avril 1897, articles du Rme P. Dom Pothier; décembre 1898, art. de Dom Janssen : *Chants ambrosiens et grégoriens*, édités par le R. P. Mocquereau, Solesmes.

	Deus Pater omnipotens. | Κύριε Υἱὲ μονογενὲς, Ἰησοῦ Domine Fili unigenite, Jesu	Deus Pater omnipotens. Jesu
	Χριστὲ, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα. | Christe [cum sancto spiritu].	Christe; Sancte Spiritus;
Κύριε ὁ Θεός, ὁ Πατὴρ τοῦ Χριστοῦ,	Κύριε ὁ Θεὸς, ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ, Domine Deus, agnus Dei,	Domine Deus, filius Patris. |
τοῦ ἀμῶμου ἀμνοῦ, ὅς αἴρει	ὁ υἱὸς τοῦ Πατρὸς· ὁ αἴρων Filius Patris. | Qui tollis	Agnus Dei, qui tollis
τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.	τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου· peccata mundi,	peccata mundi,
	ἐλέησον ἡμᾶς, ὁ αἴρων miserere nobis. | Qui tollis τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου. | peccata mundi,	
Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν,	Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν, suscipe deprecationem nostram.	suscipe deprecationem nostram. |
καθήμενος ἐπὶ τῶν χερουβεὶμ,	ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Qui sedes ad dexteram	Qui sedes ad dexteram
ἐλέησον ἡμᾶς.	Πατρὸς, καὶ ἐλέησον ἡμᾶς. Patris, miserere nobis.	Patris, miserere nobis; miserere nobis, subveni nobis, dirige nos, conserva nos, munda nos, pacifica nos. | Libera nos ab inimicis, a tentationibus, ab hæreticis, ab arianis, a schismaticis, a barbaris. |
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ	Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ quoniam tu solus sanctus. |	quia tu solus sanctus; tu
εἶ μόνος Κύριος,	εἶ μόνος Κύριος, [σὺ εἶ Tu solus Dominus. | Tu	solus Dominus, tu solus
Ἰησοῦς	μόνος Ὕψιστος], Ἰησοῦς solus altissimus, Jesu	Altissimus, Jesu
Χριστὸς	Χριστὸς [ἐν Ἁγίῳ Πνεύματι] Christe. | Cum sancto Spiritu,	Christe,
τοῦ Θεοῦ πάσης γεννήτης φύσεως, τὸν βασιλεῶς ἡμῶν. Δι' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας. [εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν.]	εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός. in gloria Dei Patris. | Ἀμήν. Amen.	in gloria Dei Patris. | Cum Sancto Spiritu, in sæcula sæculorum. Amen.

De prime abord, le n° 1, en dehors des interpolations qui le

distinguent des autres, paraît avoir été retouché par une main arienne.

Il suffit de faire ressortir la phrase Κύριε ὁ Θεός, ὁ Πατὴρ τοῦ Χριστοῦ, qui enlève nominativement au Christ la qualité divine; le καθήμενος ἐπὶ τῶν χερουβείμ, adressé au Père, au lieu du καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρός.

Mais, ces passages mis à part, ce texte, rapproché de celui de Milan, témoigne évidemment d'un usage antérieur à celui du *textus receptus :* d'un côté, avec la version arienne; de l'autre, avec la version catholique. Nous ignorons, il est vrai, si celles des ariens a été faite sur l'autre, ou si l'ambrosienne est une correction de celle-là; ce qui est remarquable, c'est que ni dans l'une, ni dans l'autre, ne se retrouvent les passages caractéristiques des textes actuellement en usage.

Si nous rapprochons ces faits de l'affirmation qui attribue à saint Hilaire une part prépondérante dans la formation de ce cantique, nous devons reconnaître et admettre provisoirement : que le texte de Milan a de fortes chances pour être (à peu de chose de près) le texte occidental ancien;

Que, dans la seconde moitié du IVe siècle, saint Hilaire aurait importé les additions déjà usitées en Orient;

Que ces additions, dans les textes grecs, ont pu être faites pour répondre à celle des ariens;

Que le texte primitif d'Orient aurait donc été plus simple, se rapprochant à la fois de celui de Milan et de celui des Const. Apost.

Ces deux derniers donnent, dans le même ordre, les formules de louanges Αἰνοῦμεν σε, *Laudamus te*, et ce qui suit; tandis que les autres textes les donnent dans un ordre différent des deux premiers ainsi qu'entre eux (1). De plus, dans l'une ou l'autre version du *textus receptus*, l'αἰνοῦμεν σε, ou l'ὑμνοῦμεν σε a disparu, tandis, fait curieux, que le n° I offre une lacune à εὐχαριστοῦμεν σοὶ.

Momentanément, on pourrait donc admettre que les anciens textes offraient des formules plus brèves, différemment complétées ici et là. Les points primitifs et principaux auraient été calqués sur la vieille formule de glorification :

(1) Cf. Christ., *Anthologia græca*, p. 38 et 39, note.

Σοὶ πρέπει αἶνος, Σοὶ πρέπει ὕμνος, σοὶ δόξα πρέπει..... (1)
Αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε.....

Plus tard, les autres intercalations seraient apparues rapportant à l'action de grâces le διὰ τὴν μεγάλην σου δόξαν, que le n° I rattache à la glorification, à travers la longue interpolation, διὰ τοῦ μεγάλου.

Dans ce qui suit, les invocations au Père sont différemment ponctuées. C'est peut-être, dans le texte romain, l'intercalation du mot *Deus* entre *Domine* et *Rex* (elle figure également en certains mss. milanais) qui a nécessité la modification de la ponctuation : *Domine Deus*, *Rex cœlestis*, *Deus Pater omnipotens*, au lieu de : *Domine rex*, *cœlestis Deus*, *Pater omnipotens;* nous verrons plus loin quelle est la forme préférable.

L'invocation au Fils ne paraît avoir commencé primitivement qu'avec le Κύριε ὁ Θεὸς qui précède la mention de l'agneau divin. Les mss. ambrosiens ne donnent en effet que *Jesu Christe*, *Sancte Spiritus;* cette dernière invocation ne figure même que dans une partie des mss. grecs ou latins, et les deux sont entièrement omises dans les Const. Apost.

L'invocation à l'Esprit-Saint dérange manifestement le sens de la phrase et la coupe littéraire. Que signifie en effet, dans le texte III, *Jesu Christe; Sancte Spiritus*, *Domine Deus*, *Filius Patris?* Et dans le rite byzantin cette mention de l'Esprit-Saint ne se présente-t-elle pas encore plus mal? Κύριε Υἱὲ μονογενὲς, Ἰησοῦ Χριστὲ, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα : Jésus-Christ n'est cependant pas le Fils unique avec le Saint-Esprit ou le Fils unique et le Saint-Esprit? Les versions romaines, plus fidèles au sens du contexte, ont généralement rejeté à la glorification finale cette mention où elle a parfaitement sa place.

Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, etc., correspond, en effet, à une formule hébraïque bien connue; et peut être tourné ainsi : A toi seul la sainteté, à toi seul la domination, ô Jésus-Christ, — avec le Saint-Esprit, — dans la gloire du Père. De cette façon, les trois personnes de la Trinité sont commémorées, et certains mss. font preuve de cette coutume dans le rit byzantin, d'où elle a depuis disparu.

(1) Const. Apost., Ὕμνος ἑσπέρινος, et pour le texte latin, *Te decet laus*, la règle de saint Benoît et les bréviaires monastiques; pour le chant : *Liber Responsorialis*, p. 42; *Liber Antiphonarius*, p. 1023 (*Alter Tonus*). Édition de Solesmes.

Les textes I et III sont unanimes à rejeter l'invocation ἐλέησον et la répétition de ὁ αἴρων, *qui tollis*.

Dans les Const. Apost. le Πρόσδεξαι paraît se rattacher à ce qui précède, les mss. latins sont unanimes sur le même point, tandis que les grecs le rapportent à ce qui suit, πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν, ὁ καθήμενος ; nous verrons plus loin que telle paraît être la forme ancienne.

Les longues invocations que contient ensuite le texte ambrosien lui sont absolument particulières, on ne les a point jusqu'ici rencontrées autre part. Mais elles sont très précieuses en ce sens qu'elles datent approximativement la date de l'interpolation. *Libera nos..... ab arianis,... a barbaris*, ne peut s'étendre plus bas que le milieu du ve siècle et peut remonter très haut dans le IVe : peut-être dès lors ces supplications seraient-elles dues à saint Ambroise.

On peut les rapprocher des formules litaniques : Σῶσον, ἐλέησον οἰκτείρησον καὶ διαφύλαξον ἡμᾶς.

Le cantique sacré est terminé par une invocation faite sur un texte bien connu et qu'il suffit de prendre tel qu'il est :

Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ εἶ μόνος Κύριος. Ἰησοῦς Χριστός, εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

C'est le texte romain qui paraît avoir ajouté le *tu solus Altissimus*, que l'ambrosien a également adopté et qui figure dans quelques manuscrits grecs, σὺ εἶ μόνος Ὕψιστος.

Le texte ancien de la Grande Doxologie, tel qu'il résulte de ces rapprochements, serait donc notablement plus court que celui qui, à la longue, est demeuré seul en usage. Il ne paraît pas avoir contenu la mention du Saint-Esprit.

Cette mention dans le n° III est rejetée tout à fait à la fin, et est suivie de l'*in sæcula sæculorum*, formule absolument isolée au milieu des autres versions. Toutefois, le texte I offrait peut-être une conclusion analogue : σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας appelle directement l'εἰς τοὺς αἰῶνας qui figure du reste un peu plus loin à la suite de l'εὐχὴ ἐπ' ἀριστῷ (*Patr. gr.*, I, 1058).

Le chœur, dans ce cas, aurait parfaitement pu terminer le cantique par la formule εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός, tandis que le président aurait continué : σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι, εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Ch. Ἀμήν, ou tout autre ekphonèse analogue.

Ce ne serait qu'après cette exclamation qu'auraient été

chantés les versets tirés des Psaumes qui suivent la Grande Doxologie partout où elle est usitée dans la liturgie matutinale; mais ceci est plutôt du ressort d'une étude liturgique qui sort du cadre de la présente, où nous nous en tenons à la correction du texte ecclésiastique, laissant de côté les textes scripturaires qui le complètent.

§ III. — LA FORME.

Supposons donc momentanément que nous possédions ce texte primitif de la Grande Doxologie, cherchons-en la forme, les divisions, en nous servant, puisqu'il s'agit d'un texte grec, de la ponctuation qui lui est donnée dans les livres byzantins.

Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη, ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία· αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε, διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν. Κυριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε Θεὲ, Πατὴρ παντοκράτωρ· κύριε ὁ Θεὸς, ὁ ἄμνος τοῦ θεοῦ, ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς, ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου. Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν, ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ του Πατρὸς, καὶ ἐλέησον ἡμᾶς. Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ εἶ μόνος Κύριος, Ἰησοῦς Χριστὸς, εἰς δόξαν θεοῦ Πατρός.

Il est facile de se rendre compte que ce cantique est formé de petites incises quasi égales groupées par trois ou par quatre. Bien plus, si nous tenons compte de l'usage byzantin qui le partage en sorte de strophes, nous reconnaîtrons que chacune de ces grandes phrases ou strophes renferme une grande incise formées de trois petites et une de quatre, dans l'ordre ci-après.

I

Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.
Αἰνοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε· δοξολογοῦμεν σε·
Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

Κύριε βασιλεῦ· ἐπουράνιε Θεὲ· Πατὴρ παντοκράτωρ·
Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς·
Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.

III

Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν· ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· καὶ ἐλέησον ἡμᾶς.
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος· Ἰησοῦς Χριστός·
Εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

Qu'est-ce à dire? Sinon que cette suggestive disposition de la doxologie ne s'est point faite au hasard. Elle ne peut guère être que le résultat d'une recherche parfaitement voulue, et la forme régulière qui en résulte va nous mettre tout à l'heure sur la voie d'une petite découverte des plus curieuses, là où peut-être on ne l'aurait point été chercher.

Quant à connaître l'exécution primitive de ce cantique, il faut chercher ce que l'usage liturgique des diverses églises en a pu conserver.

Le rit byzantin le fait chanter en grandes strophes alternées par les deux chœurs; le rit romain ignore ces grandes subdivisions et les deux chœurs alternent tantôt les petites incises, tantôt les grandes, suivant le sens; le rit ambrosien paraît réunir les deux usages, les chœurs élevant tour à tour la voix sur les grandes incises, et se réunissant pour dire celles qui closent les différentes parties de ce cantique.

Il est possible que cette façon de chanter ait été la bonne. Κύριε Βασιλεῦ, etc., aurait été comme une strophe dite par un chœur; Κύριε ὁ Θεὸς, l'antistrophe dite par l'autre chœur; et Ὁ αἴρων une sorte d'ἐφύμνιον réunissant les deux chœurs.

Deux textes empruntés ailleurs ouvrent et ferment le chant de la Grande Doxologie. En réunissant dans un même diagramme les cadences finales des autres phrases, immédiatement nous nous trouvons en présence d'un rythme tonique répété régulièrement à la fin et souvent au milieu de chaque phrase (1) :

1	2	3	4	5	
acc.			acc.		
Δο-	ξο-	λο-	γοῦ-	μεν	σε
μεγά-	λην	σοῦ	δό-	ξαν.	

(1) Rythmé d'après les règles données par le R. P. Bouvy : *Poètes et Mélodies*

ἐπουρά- νιε(1) Θε- ὲ.
Πατὴρ παν- το- κρά- τωρ.
Υἱός τοῦ Πα- τρὸς.
ἁμαρτί- αν τοῦ κόσ- μου.
δέη-(2) σιν ἡ- μῶν.
δεξιᾷ τοῦ Πα- τρὸς.
ἐλέη- (2) σον ἡ- μᾶς.

Et quelle est cette cadence rythmique qui se répète 9 fois sur 14 dans ce texte ecclésiastique? Pas une autre que la cadence connue seulement jusqu'ici dans les textes latins, et désignée sous le nom de *cursus*, modifiée, bien entendu, d'après les règles de l'accentuation grecque (2).

Non seulement le cantique qui nous occupe est le premier témoin de l'emploi du *cursus* dans la littérature liturgique grecque, mais encore il est un texte précurseur de la prose syntonique.

Si les différentes parties dont il est formé n'ont point entre elles les rapports étroits qui règlent les *automèles* et les *prosomoia*, elles ont cependant une certaine équivalence, presque une mesure, résultant en premier lieu de l'emploi des cadences cursives.

Les pièces latines analogues n'ont pas un rythme plus étroit. « cantus accurati, cantus bene procurati, quos metricos dicere possumus; *pæne* sunt mensurabiles; sæpe ita canimus ut *quasi* versus pedibus scandere videamur. » (Aribon, dans Gerbert, *Scriptores*.)

Et lorsque saint Hilaire puisa dans la liturgie grecque les additions au texte ancien, ces additions avaient été réglées à peu près de la même façon que les incises primitives. La reproduction du *textus receptus* corrigé sur la version donnée plus haut, sera plus claire que toute explication.

I

Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.
Αἰνοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε· δοξολογοῦμεν σε·

(1) Iotacisme.

(2) Nous traitons en ce moment de la même question dans ses rapports avec le chant, dans la *Tribune de Saint-Gervais* (Paris).

(Interpol.) Εὐλογοῦμεν σε· προσκυνοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ
Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

Κύριε βασιλεῦ· ἐπουράνιε Θεὲ· Πατὴρ παντοκράτωρ.
(Interpol.) Κύριε Υἱὲ· μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ·
Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρός·
Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.

III

(Interpol.) Ἐλέησον ἡμᾶς· ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου (?).
Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν· ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· κ. ἐλέησον ἡμᾶς·
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος· Ἰησοῦς Χριστὸς·
Εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

Ἐκφωνήσις. Σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας, σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι, εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Χορος. Ἀμὴν.

Il est à remarquer qu'en s'inspirant de la ponctuation byzantine pour les trois premiers κωλὰ, et de la romaine pour les suivants, on peut obtenir aussi une certaine équivalence des parties, conservant trois par trois les grandes incises, mais qui a le tort de déranger l'arrangement primitif, et d'aller contre plusieurs traditions; elle donnera cependant la clef de plusieurs des additions que la Grande Doxologie a subies; voici le texte ainsi modifié.

I

1. Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία·
2. Αἰνοῦμεν σε, εὐλογοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε, προσκυνοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ·
3. Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

1. Κύριε ὁ Θεὸς· Βασιλεῦ ἐπουράνιε· Πατὴρ παντοκράτωρ·
2. Κύριε Υἱὲ· μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ·
(*ou*) Κύριε Υἱέ μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ· καὶ Ἅγιον Πνεῦμα·
3. Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς.

III

1. Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου· ἐλέησον ἡμᾶς·
2. Ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου· Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν.
3. Ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· ἐλέησον ἡμᾶς.

IV

1. Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος·
2. Σὺ εἶ μόνος Ὕψιστος· Ἰησοῦς Χριστὸς·
3. Σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι· εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρὸς.
Ἀμὴν.

Inutile de dire que si les κωλὰ d'une même grande strophe ont entre eux une certaine équivalence, il ne faut point la chercher avec ceux des autres strophes, non plus que le poids et le nombre rythmiques résultant de l'emploi régulier du *cursus*.

Ainsi, l'observation des cadences rythmiques, l'équivalence des incises dans les deux premiers arrangements donnés plus haut et particuliers à la forme byzantine, nous donnent toute raison de croire à l'origine grecque de la pièce, origine à laquelle on a pu conclure par d'autres raisonnements. (Duchesne, *Origines du culte chrétien*.)

La prose nombreuse et équivalente, avec cadences cursives dans laquelle elle est écrite, continuera désormais d'être employée par les auteurs ecclésiastiques dans les liturgies latines. Nous verrons par la suite les Grecs, la transformant, remplacer par leurs *hirmi* et leurs tropaires les textes scripturaires, enthousiasmés de la régularité rythmique des nouvelles compositions, dans lesquelles ils garderont cependant jusqu'à l'époque des mélodes de la ville sainte l'usage du *cursus* latin, si fortement empreint dans les cadences littéraires de la Grande Doxologie.

Amédée Gastoué,

Professeur à l'École de chant liturgique de Paris (Schola Cantorum).

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique. Anciennes littératures chrétiennes. — II. *La littérature syriaque*, par Rubens Duval. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. xv-426.

En contribuant, dans une large mesure, à remplir le programme de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique*, le livre de M. Rubens Duval atteint en même temps un autre but, et s'offre aux syriacisants comme le guide sûr, le manuel indispensable, qui, toujours consulté, rend aux travailleurs cette perpétuité de services qui constitue l' « ouvrage de bibliothèque ». Telle est l'impression qui se dégage de la lecture de cette étude de la *Littérature syriaque*.

La période littéraire du syriaque embrasse onze siècles; et des œuvres que les circonstances religieuses ou politiques produisirent au cours d'une aussi longue époque, celles qui ont survécu aux ravages du temps se trouvent en grande partie dans nos bibliothèques d'Europe. Bien que « les textes édités jusqu'à ce jour forment une collection de plus de deux cents volumes, dont la majeure partie a paru pendant ce siècle » (p. xi), de nombreux manuscrits, connus par les catalogues des bibliothèques, attendent leurs éditeurs.

Pour nous initier à cette littérature, nous n'avions comme manuel pratique que le travail de W. Wright (1). Il importait de posséder un livre de caractère moins exclusivement pédagogique, en même temps que plus complet. Personne mieux que le docte professeur du Collège de France ne pouvait mettre plus de compétence à remplir cette lacune.

Il convenait en premier lieu, grâce aux éléments d'information dont on dispose aujourd'hui, d'écarter une cause d'erreur qu'amena jadis la confusion des deux termes d'*araméen* et de *chaldéen*. Loin de devoir être rattachée à l'ancienne littérature chaldéenne, la littérature syriaque est étroitement liée à l'évangélisation de la Mésopotamie et d'Édesse, sa capitale, tenant d'une part à la littérature sacrée juive et chrétienne, de l'autre à la culture grecque. Cette multiplicité d'origine fut l'une des causes qui empêchèrent les lettres araméennes d'offrir, dans leurs plus anciens monuments, un caractère original. Et cependant, les chroniques syriaques, ecclésias-

(1) Syriac Literature. *Encyclopædia Britannica*, vol. XXII, 1887, p. 824-856, reimprimé sous le titre de *A short history of Syriac Literature*, Londres, 1894.

tiques et profanes, les Actes des Saints et des Martyrs fournissent sur les chrétientés de Mésopotamie et de Perse, sur les hérésies et même sur les anciens cultes païens, des données historiques de premier ordre; les versions bibliques et leurs commentaires apportent une utile contribution à l'étude du texte hébreu autant que des versions grecques de l'Écriture; les traités dogmatiques, les traductions des canons ecclésiastiques grecs, mêlés de lois civiles, éclairent l'histoire du dogme et de la discipline religieuse orientale; les traductions syriaques des œuvres des saints Pères ou des traités de sciences profanes font revivre nombre d'ouvrages dont les originaux ont péri. Disciples des Grecs, les Syriens devinrent, en matière de philosophie et de sciences, les maitres des Arabes, et leur transmirent, par la voie de ces traductions syriaques, les œuvres des Grecs. Avec la philosophie aristotélicienne, les Syriens cultivèrent la philosophie gnomique, et accordèrent une grande faveur à des collections où l'on voit figurer, à la suite des Maximes de Platon, de Pythagore, de Ménandre, les sentences de saint Sixte. Ils ne négligèrent ni la rhétorique, ni la grammaire, non plus que la chimie, la médecine, l'astronomie, les mathématiques, ne laissant guère à leurs maîtres, semble-t-il, que les traités musicaux. Cette branche des sciences grecques n'est représentée en syriaque que par des traités de métrique, et les ouvrages par lesquels les Arabes auraient connu la théorie musicale grecque ne nous sont point parvenus.

Sur toutes ces parties de littérature et de sciences, il est bon de voir de quelle manière les Syriens se sont approprié la culture grecque, pour en rendre tributaires, à leur tour, les Arabes; et l'intermédiaire des traductions syriaques ne doit pas être perdu de vue lorsqu'on étudie l'aristotélisme ou les mathématiques dans les philosophes musulmans. Aussi le plus grand intérêt s'attache-t-il aux publications de cet ordre.

Relativement à la poésie syriaque, M. Rubens Duval mentionne les hypothèses émises sur l'origine de cette forme littéraire, de tout temps cultivée parmi les Syriens. Sans que l'on puisse accepter la théorie d'une provenance hébraïque directe du moule poétique syrien, ni renouer le lien qui rattacherait l'hymnographie syriaque à l'hymnographie byzantine, on doit d'ores et déjà constater que « l'intérêt qu'offre la poésie syriaque dépasse le cercle des orientalistes » (p. 18), en attendant, peut-être, des travaux à venir, conciliant ce que renferment de vrai ces deux hypothèses, qui donneraient à la poésie syriaque les mêmes sources qu'à la littérature elle-même.

Au défaut d'une histoire complète de la littérature syriaque, que le petit nombre relatif des publications en cette langue ne permet pas de donner encore, M. Rubens Duval consacre la seconde partie du livre à de substantielles notices sur les écrivains syriaques, classés chronologiquement.

Saint Éphrem ouvre la série, les auteurs antérieurs, dont on ne possède, à l'exception d'Aphraate, que des œuvres incomplètes ou incertaines, ayant été étudiés dans la première partie. La notice consacrée à saint Éphrem redresse certaines légendes concernant cet auteur et manifeste la discordance entre la grâce littéraire de ses œuvres poétiques et la réalité plus que sévère de son aspect physique. Après lui, une pléiade peu éclatante de

disciples forme la transition menant à la brillante période des ve, vi^e et viie siècles, qui comprend Ignace d'Antioche, Rabbules, Jacques de Sarug, qu'il faut compter parmi les monophysites (p. 353). Durant l'invasion musulmane, la littérature syriaque continue ses développements, et les conquérants ne dédaignèrent pas de l'apprendre, jusqu'à ce que l'arabe, devenant à son tour une langue littéraire, parvint à supplanter le syriaque. Dans cette période, la littérature suit chez les Orientaux et les Occidentaux (Nestoriens et Jacobites) des phases diverses, parfois opposées, que couronnent d'un côté Ebedjésu, de l'autre Barhébréus.

Les nombreux problèmes historiques et littéraires tenant à l'histoire des lettres syriaques sont rappelés dans ce livre, et les lecteurs suivront facilement l'auteur dans ces développements. D'ailleurs « une carte géographique jointe au volume donne un aperçu du domaine littéraire des Syriens et aidera le lecteur à s'orienter » (p. xv) ; et de copieuses notes, où peu d'omissions se laissent constater, fournissent les documents complémentaires au texte, les références des catalogues de bibliothèque et les éditions ou les traductions des auteurs syriaques. Ceux qui auront à faire de ce livre un instrument habituel de travail seront dirigés dans leurs recherches par un *Index des auteurs et des ouvrages anonymes*, plus étendu que la partie correspondante du volume de W. Wright. On pourrait peut-être désirer une seconde nomenclature détaillant les matières traitées incidemment, les ouvrages grecs et autres traduits en syriaque et les sujets particuliers de certaines œuvres complexes, que l'on trouve moins promptement au moyen de la seule table finale des matières. Mais les recherches ne sont ni bien longues ni fastidieuses dans un ouvrage aussi méthodiquement rédigé, que la sobriété et la précision, mises au service d'une haute compétence scientifique, rendent facilement accessible au public de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique*, et les nombreux lecteurs de cette histoire de la littérature syriaque se laisseront guider avec une sécurité d'autant plus entière que l'auteur se montre impartial et soucieux de rendre justice à tous.

Ligugé.

D. J. Parisot.

G. Wobbermin. — **Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Aegyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis.** Leipzig, Hinrichs, 1899.

La plus ancienne liturgie alexandrine connue jusqu'ici était celle qui porte le nom de saint Marc et qui remonte au ive siècle ; rapprochée de la liturgie copte de saint Cyrille et de la liturgie abyssinienne des Douze Apôtres, elle pourrait donner le moyen de reconstituer l'ancien rite alexandrin. Voici qu'on nous révèle un nouvel élément de première importance pour ce travail ; c'est une liturgie grecque d'Alexandrie antérieure au schisme de Dioscore et datant du ive siècle. M. Wobbermin a

eu le bonheur de la découvrir dans un manuscrit grec du XIe siècle, au monastère de Lavra du Mont Athos. C'est une série de trente pièces se rapportant à la messe, à l'administration des sacrements, à la sépulture et à la synaxe dominicale; elles sont suivies d'une épître « sur le Père et le Fils », qui a été écrite avant le synode d'Alexandrie de 362. Mais cette sorte de rituel ou d'eucologe ne renferme pas tout l'usage liturgique de l'Église à laquelle il était destiné; rien dans ces prières n'interdit de les attribuer à l'époque indiquée, à l'Égypte et même à Sérapion de Thmuis, du moins celles qui portent son nom. La partie principale est celle qui concerne la messe et qui, comparée au type syrien, paraît se rapporter à une unité de modèle plus grande qu'on ne l'avait cru. La synaxe s'ouvre par une double prière, l'une précédant, l'autre suivant les lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament ainsi que l'homélie. Après la prière sur les catéchumènes, ceux-ci sont congédiés, et les saints mystères commencent. Il n'est pas question des pénitents. Viennent alors des oraisons pour les malades, pour les fruits de la terre, pour l'Église locale, pour les divers ordres qui la composent : évêque, prêtres, diacres, sous-diacres, lecteurs, interprètes, moines, vierges et enfin les familles. L'assemblée se met à genoux, le célébrant récite de nouveau cinq autres prières pour elle, pour tout le peuple fidèle, les catéchumènes et les malades. Mention spéciale est faite que cela avait lieu avant la prière de l'oblation. Celle-ci porte le nom de Sérapion et se trouve en tête du recueil. Le *Tersanctus* est placé après l'invocation solennelle du commencement; l'anamnèse suit immédiatement avec une invocation à Dieu pour l'Église catholique, qui est à remarquer parce qu'elle se trouve dans la *Didachè*. Puis vient l'épiclèse, et l'officiant continue en priant pour les morts, et pour ceux qui ont fourni les oblations. Il n'est pas question du *Pater*, qui se plaçait probablement à cet endroit. La fraction du pain est mentionnée avec une prière spéciale, et ensuite a lieu la distribution des saintes espèces aux clercs, et après une prière accompagnant l'imposition des mains sur le peuple, la communion des fidèles; et la messe se termine par une formule d'action de grâces.

Les prières baptismales n'ont pas de caractère spécial. Celles de la collation du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat mentionnent l'imposition des mains et l'ordre conféré.

Les deux premières prières des onctions se rapportent encore à la liturgie du baptême; la troisième est celle de l'extrême-onction et mérite d'être signalée à ceux qui s'occupent de l'histoire de ce sacrement. La prière pour les morts est très belle; elle présente plus d'une analogie avec celle que donnent les *Constitutions Apostoliques*.

La découverte de M. Wobbermin ouvre donc un nouveau champ aux érudits qui s'occupent des monuments des anciennes liturgies ou de l'histoire de l'Église d'Alexandrie. Ces *anciens morceaux liturgiques chrétiens de l'Église d'Égypte*, comme les appelle le savant Allemand, comblent une lacune pour la période, qui embrasse une partie de la vie de saint Athanase. Il y aurait lieu de les comparer avec les autres liturgies orientales, soit celles d'Alexandrie, en désignant sous ce nom la grecque dite de saint Marc, les trois coptes et les abyssiniennes, soit celles des autres rites, et

avec la liturgie des Constitutions Apostoliques et de la Didachè. Ce travail de comparaison est indispensable si l'on veut se rendre un compte exact de la découverte que nous devons à M. Wobbermin: pour ces morceaux, comme pour les autres liturgies, entendues au sens complet, c'est à dire en ce qui concerne l'administration des sacrements aussi bien que le sacrifice, on pourrait l'étendre à nos liturgies occidentales les plus anciennes [1]. Cette révélation d'un document de cette importance est une véritable bonne fortune et diminue la pénurie que l'on avait à regretter pour la liturgie égyptienne de cette époque. Découvrira-t-on jamais les textes coptes de celle qui était en usage aux mêmes siècles dans les endroits où le grec était incompris? cette découverte est-elle même possible? L'avenir le dira sans doute.

Dom Paul Renaudin,
Bénédictin.

Liturgies eastern and western being the texts original or translated of the principal liturgies of the church, edited with introductions and appendices by F. E. Brightman, M. A. Pusey librarian, on the basis of the former work by C. E. Hammond, M. A. vol. I. *Eastern Liturgies*. Oxford, Clarendon Press, 1896. In-8, civ-603 p.

Si les chrétiens des diverses Églises orientales voulaient enfin se montrer justes envers leurs frères de l'Occident, au lieu de leur reprocher sans cesse de n'avoir pas de plus grand désir que de les *latiniser*, tout au contraire, ils leur montreraient une vive reconnaissance pour l'ardeur avec laquelle ils s'efforcent d'étudier, de faire connaitre et de conserver leurs rites particuliers. Les efforts que nous autres Latins nous n'avons cessé de faire pour encourager et maintenir ces rites dans tout leur éclat et dans toute leur pureté, un volume ne suffirait pas pour les mettre pleinement en lumière, tandis que, de notre côté, nous pourrions à juste titre nous plaindre du mépris qu'en Grèce, en Syrie, etc., on affecte pour nos rites occidentaux, rites qu'il n'est jamais venu à l'esprit d'un savant de ces régions d'examiner même superficiellement, encore moins, par conséquent, de faire l'objet de recherches érudites. Où donc, sinon en Occident, les œuvres multiples des littératures profane et religieuse de l'Orient ont-elles été étudiées et publiées avec le plus de soin? Ne sont-ce pas des Occidentaux qui déploient un zèle incessant et dépensent des sommes considérables pour découvrir et acquérir ces précieux manuscrits grecs, arabes, syriaques, etc., auxquels les Orientaux des temps modernes n'ont commencé à attacher quelque importance que lorsqu'ils ont fini par constater combien ils étaient précieux pour nous.

Pour ne pas entrer dans de plus grands détails, ne sont-ce pas des Français, des Italiens, des Anglais et des Allemands qui ont publié les meilleures éditions d'une foule de livres d'église en usage en Orient et, en

particulier, des liturgies proprement dites ou messes orientales? Et, tandis que les chrétiens grecs, arméniens, coptes, etc., séparés les uns des autres par des rivalités et des antipathies invétérées, quoique vivant souvent dans les mêmes villes et villages, se gardent bien de faire le moindre effort pour connaître, ou même affectent d'ignorer les coutumes et pratiques religieuses de leurs frères de rites différents, tout au contraire, de nombreux auteurs appartenant à l'Europe occidentale se sont imposé la tâche d'étudier tous ces rites avec soin, de rechercher leurs origines, de faire ressortir leurs beautés, de les comparer entre eux et de montrer leur unité sous les variétés qui les différencient (1).

Innombrables sont les livres contenant des prières et des rubriques propres aux Églises orientales, qui ont vu le jour en dehors des contrées occupées par ces Églises, et, parmi eux, il faut distinguer les ouvrages dans lesquels leurs auteurs se sont plu à réunir ensemble les textes de toutes les messes orientales. Il suffira de citer celui qui a rendu célèbre le nom de Renaudot et ceux qui ont été publiés depuis, en Angleterre, par M. Hammond en 1878, par M. Swainson en 1884 et enfin, en 1896, par M. Brightman.

Ce dernier auteur, profitant des travaux de ses devanciers et les complétant avec un zèle et une science des plus remarquables, nous a donné un livre qui désormais fera autorité pour ce qui concerne les liturgies orientales. Dans un volume de 700 pages environ et d'un format commode il a réuni les textes de ces liturgies, qu'il divise en quatre types : le type syrien, le type égyptien, le type persan et le type byzantin. Une longue et savante introduction contient une énumération détaillée, avec examen critique, des manuscrits et des livres imprimés qui renferment ces textes (2). A la suite du corps de l'ouvrage de nombreux appendices mettent sous les yeux du lecteur quelques autres textes pouvant faire comprendre par quelles modifications successives ont passé les liturgies de l'Orient avant d'arriver à leur état actuel. Des tables fort complètes et un glossaire de termes liturgiques terminent le volume.

La partie la plus parfaite de l'œuvre de M. B. est évidemment celle qui contient les liturgies ou messes grecques, parce que ces dernières nous sont données dans leur langue originale. Toutes les autres liturgies sont simplement traduites, non pas en latin, comme dans les recueils similaires, mais en anglais. Tout d'abord ce choix de l'anglais nous paraît naturellement quelque peu regrettable, à nous catholiques habitués à considérer le latin comme une langue plus ecclésiastique que les idiomes parlés actuellement. En second lieu, quelle que soit la langue adoptée pour suppléer aux textes originaux des liturgies, arménienne, copte, etc., et quelle

(1) Bien entendu il faut ranger au nombre de ces auteurs des hommes tels qu'Assémani, Allatius, Tuki, etc., lesquels, quoique nés en Orient, n'ont pu rendre de si grands services, en donnant de remarquables éditions de textes liturgiques orientaux, que parce que leur zèle et leurs talents étaient nés et s'étaient développés dans des *milieux latins*.

(2) Quelques erreurs se sont glissées dans les références bibliographiques. Par exemple pourquoi le nom bien connu de M. Legrand, auteur de la *Bibliographie hellénique*, est-il écrit *Legrande*, toutes les fois qu'il est cité?

que soit la valeur de la traduction — elle est très grande dans le livre de M. B. — il est certain que le lecteur érudit n'est pas pleinement satisfait : il voudrait avoir ces textes eux-mêmes sous les yeux. Sera-t-il possible de les donner un jour dans une nouvelle et définitive édition, malgré les frais considérables que cela entraînerait? évidemment oui. Souhaitons que la munificence de la *Clarendon Press*, à laquelle la science doit tant déjà, permette d'entreprendre une œuvre qui serait le couronnement des travaux de Renaudot et de ses successeurs, et ajoutons que s'il est un savant qui puisse la mener à bien, c'est sans contredit M. Brightman (1).

Et même, étendant notre souhait plus loin encore, nous voudrions que dans un deuxième volume on réunit les textes slavon, roumain, arabe, etc. des messes orientales qui, bien que n'appartenant pas à des rites différents, ont été traduites, avec l'approbation de l'Église, dans ces différentes langues, devenues ainsi des langues liturgiques autorisées. Peu de livres nous donneraient alors une idée plus claire de cette richesse de formes et de cette variété de rites qui, chez les catholiques, rehausse la magnificence du plus sublime des actes d'un culte absolument un dans le fond, du sacrifice eucharistique.

Léon CLUGNET.

Note sur plusieurs ouvrages offerts par l'Université d'Upsal.

Die Inschrift des Königs Mesa von Moab, von K. G. Amandus Nordlander. Leipzig, 1896. — Thèse de doctorat présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. C'est une étude linguistique et historique, précise et complète, de la fameuse stèle dont la découverte est due principalement à notre compatriote, M. Clermont-Ganneau, et qui est la pierre angulaire de l'épigraphie sémitique. Dans cette inscription, Mesa, roi de Moab, contemporain d'Achab et de ses successeurs, célèbre ses victoires contre Israël et se glorifie des villes qu'il a fondées. A la fin de la brochure, un dessin montre l'inscription dans l'état où elle est aujourd'hui au Louvre.

Die Sprache der Contracte Nabû-Nâ'ids (555-538 v. Chr.) mit berücksichtigung der contracte Nebukadrezars und Cyrus, von K. L. Tallqvist. Helsingfors, 1890. — Très nombreux sont les contrats du temps de Nebukadrezar, de Nabû-nâ'id et de Cyrus : quittances, contrats de louage, contrats de vente d'esclaves, de terres et d'autres choses, lettres de

(1) M. Brightman est protestant, mais nous devons reconnaître qu'il a montré la plus scrupuleuse impartialité. On en a la preuve dès la première page de son livre, dans la dédicace qui s'adresse à l'archevêque orthodoxe du Jourdain, à l'évêque anglican de Lincoln et au prieur du monastère bénédictin du Mont-Cassin.

(2) C'est une étude comparative de ce genre qui a fourni des aperçus si intéressants à notre distingué confrère, le R. P. Dom Cagin, dans son remarquable travail sur l'Antiphonaire ambrosien. (*Paléographie musicale des Bénédictins de Solesmes*, t. V. Introduction.)

donation, contrats de mariage, décisions juridiques, contrats de société, comptes et inventaires, etc. La langue de ces contrats est étudiée de la façon la plus minutieuse et la plus méthodique, dans ses rapports avec l'hébreu, l'arabe et l'araméen.

Studia in oracula sibyllina, par Emil Fehr, Upsal, 1893. — Thèse présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. — L'on sait par quelques vers fameux de Virgile et par un passage connu de Celse en quelle estime ont été tenus à Rome les livres sibyllins. Quels sont l'origine de ces oracles, le temps où ils ont été composés, la doctrine qu'ils renferment? Ce sont les questions que l'auteur met toute sa science et toute son ingéniosité à résoudre. Quoique répandus parmi les païens, et comparables par beaucoup de côtés aux livres orphiques, les livres sibyllins n'ont pas été principalement écrits sous des influences païennes. Les influences juives y sont plus sensibles, et les influences chrétiennes sont, en quelques-uns, tout à fait dominantes. Les oracles sibyllins ont une cosmogonie très voisine de la cosmogonie biblique et une eschatologie messianique. Dans les détails se manifeste un syncrétisme très large, dont l'étude présente un grand intérêt. Ces livres auraient, en somme, été composés depuis la moitié du IIe siècle avant le Christ, jusqu'au IIIe siècle après. — L'auteur parle du « genre apocalyptique » et du « pseudo-Daniel » avec une liberté qui doit exciter quelque défiance chez les esprits soucieux de garder le respect des livres saints.

Syntax der zahlwörter im alten testament, par Sven Herner, Lund, 1893. — Thèse présentée à la faculté de philosophie de Lund. Les règles de la syntaxe des noms de nombre dans les langues sémitiques sont compliquées et étranges. M. Sven Herner est digne de louanges pour avoir consacré à l'examen de cette question grammaticale, relativement aux textes de l'Ancien Testament, les ressources d'une science philologique patiente et étendue.

Prœmium et specimen lexici synonymici arabici Atthaʿâlibii; edidit, vertit, notis instruxit Joseph Seligmann. — L'auteur donne le texte de quelques pages du *fiqh el-logat* de Taʿâlibi, avec une traduction, une introduction et des notes en latin. Cette publication paraît un peu ancienne. At-Taʿâlibi, l'un des érudits les plus féconds de l'Islam, florissait au IVe siècle de l'hégire (961 à 1037 du Ch.) Son dictionnaire des synonymes intitulé *fiqh el-logat*, science complète du langage, a eu plusieurs éditions dont la plus remarquable est celle du P. L. Cheïkho, de l'Université catholique de Beyrouth.

De Chovarezmia expugnata, ex annalibus syriacis abulpharagii locus, par C. G. Gellerstedt, 1848. — Thèse présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. C'est un extrait de la très célèbre chronique de Bar Hebræus; l'auteur avait à sa disposition des copies faites à la bibliothèque Vaticane par Tullberg et l'édition de Brunsius et Krischius. — Dans ce récit, fort intéressant, de la conquête du Kharezm par les Mongols, au

XIIIe siècle, on relève ce fait : qu'une princesse chrétienne, mariée selon la mode mongole au conquérant Houlagou, fut, pendant tout le règne de ce prince, un grand appui pour les chrétiens.

Gregorii Bar Hebraei in Jesaiam Scholia, edidit O. F. Tullberg, Upsal, 1842. — Édition syriaque accompagnée de notes, non de traduction. On relèverait dans les notes nombre d'indications linguistiques curieuses : L'hébreu *mîn*, genre, est identifié par Bar Hebræus avec le grec μίνη, « mois ». — Le persan *chamchîr*, « a scimitar, un cimeterre », est passé dans le grec σαμψηρα. — Le syriaque *astra*, hébreu *aschrâ*, la planète Vénus, est de la même origine que le persan *stâra*, sanscrit védique *stâra*, grec ἀστήρ, français « astre ». Il serait facile de pousser la comparaison jusqu'à Ischtar et Astarté.

Gregorii Bar Hebraei in psalmos scholiorum specimen, edidit O. F. Tullberg, Upsal, 1842. Quelques pages de texte syriaque de ce commentaire des Psaumes, avec une traduction latine et des notes. Il est intéressant de remarquer combien la méthode de Bar Hebræus est savante. Il invoque les opinions d'un grand nombre d'auteurs : saint Athanase, saint Hippolyte, saint Basile, saint Épiphane, Origène, Aquila, Symmaque, Jacques d'Édesse, Daniel Salchensis, — et il se reporte aux versions des Psaumes grecque, arménienne et copte.

Études sur l'Hexaméron de Jacques d'Édesse, par Arthur Hjelt, Helsingfors, 1892. — L'auteur de cette thèse présentée à la faculté des lettres de Helsingfors est un élève de Mgr Graffin, professeur à l'Institut catholique de Paris, et l'ouvrage qui en est l'objet avait déjà été étudié par M. l'abbé Martin, professeur au même Institut. L'hexaméron de Jacques d'Édesse est un livre curieux, comme il s'en écrivit beaucoup, par la suite, durant le moyen âge. C'est une encyclopédie où, à propos des premiers versets de la Genèse, sont passées en revue toutes les sciences humaines. Jacques d'Édesse avait pour modèle en ce genre l'hexaméron de Jean Philoponus. M. Hjelt s'est attaché surtout à la partie géographique du livre ; elle est intéressante, bien que très étroitement dépendante des enseignements de Ptolémée. C'est avec raison que M. Hjelt a dissipé certaines illusions que M. l'abbé Martin s'était faites sur les mérites de Jacques d'Édesse comme géographe ; il est clair que l'auteur syriaque n'a point exploré l'Hindoustan ni l'Afrique centrale, ni deviné l'Amérique. Malgré cela cet écrivain, d'une époque ancienne, à peine postérieure à l'âge de Mahomet, est l'un des érudits les plus féconds, des philologues et des exégètes les plus distingués de la littérature syriaque. Les fragments de son texte que publie M. Hjelt sont autographiés et traduits en latin. La transcription en syriaque des noms géographiques grecs donne lieu à des remarques linguistiques curieuses.

Bibliothecae Upsaliensis historia, auctore Olavo O. Celsio, Upsal, 1745. — Tous les érudits savent quel est l'intérêt des histoires de bibliothèques. Celle-ci, écrite il y a 150 ans, porte les traces du mouvement intellec-

tuel en Suède sous les grands règnes de Gustave-Adolphe et de Christine, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Gustave-Adolphe est le fondateur de la bibliothèque de l'académie d'Upsal; il restaura cette ancienne université, sous l'inspiration de Skitt et d'Oxenstiern. A la suite de son nom, on rencontre dans ce récit les noms fameux de Huet, de Gerhardt et Isaac Voss, de Heinsius, de Pierre des Ursins, de Rudbeck et de Linné. C'est à Isaac Voss que la bibliothèque doit le manuscrit du commentaire d'Origène à l'Évangile de saint Matthieu. Laurent Odhelius y déposa des manuscrits rabbiniques. Sparwenfeld, qui avait visité presque toute l'Europe et une partie de l'Afrique, l'enrichit d'une collection de livres imprimés et manuscrits, slaves, russes, bohémiens, hongrois, polonais, moldaves, illyriens. Ce savant commença une version suédoise de l'ouvrage de Saavedra intitulé « la Couronne gothique », et prépara un lexique latin-slave-russe-germain. La bibliothèque absorba en outre diverses bibliothèques particulières : la *Bergiana*, qui contenait beaucoup de livres slavons, la *Buskagriana*, qui en contenait de rabbiniques, l'*Ennemannia*, qui en renfermait d'arabes. Elle acquit, par l'intermédiaire d'Henricus Benzelius, un lot de manuscrits arabes, turcs, coptes, éthiopiens, rabbiniques, que ce savant acheta à Constantinople et au Caire, au prix de 1.800 thalers. Petrus Schoenstrom, revenant d'une longue captivité en Sibérie, lui fit don de précieux documents slavons et tartares. L'un de ces documents est une généalogie des nobles moscowites, ouvrage dont le Czar Fedor Alexiowitz acheta plusieurs exemplaires qu'il fit ensuite brûler; un autre est l'histoire généalogique des Tartares par « Abulgasi Bagadur, fils d'Arab Muchmet Khan ». Schoenstrom traduisit ce livre en allemand. Une traduction française fut faite sur cette version allemande et publiée en Belgique, à l'insu du donateur suédois et sans qu'il y fût nommé. (Cette traduction est celle de Leyde, 1726; une édition anglaise de ce célèbre ouvrage fut donnée en 1730; le texte fut édité avec traduction française, à Saint-Pétersbourg, de 1871 à 1874 : *Histoire des Mogols et des Tatares*, par Aboul-Ghazi Behadour-Khan publiée, traduite et annotée par le Bon Desmaisons, 2 vol.) Enfin un magnifique don fait à la bibliothèque d'Upsal est celui de Gabriel de La Gardie, qui comprend le fameux manuscrit d'argent, *Codex argenteus*, c'est-à-dire la traduction des Évangiles en haut gothique par Ulfilas. — L'on voit que les fastes de la bibliothèque d'Upsal ne sont pas dépourvus de gloire.

Catalogus centuriae librorum rarassimorum manuscript. et partim impressorum arabicorum, persicorum, turcicorum, graecorum, latinorum, etc. Qua anno 1705 *bibliothecam publicam academiae upsalensis auxit et exornavit vir illustris et generosissimus Joan. Gabr. Sparvenfeldius.* Upsal, 1706. — C'est l'inventaire du don fait par Sparwenfeld à la bibliothèque d'Upsal, publié en témoignage de reconnaissance, aux frais de cette même bibliothèque.

Codices Arabici, Persici et Turcici bibliothecae regiae universitatis upsaliensis, par Tornberg, Lundae, 1849. Sans répondre à toutes les exigences

de l'érudition actuelle, notamment en ce qui concerne les dates des manuscrits et les indications sur les auteurs, ce catalogue est encore très estimable et doit être consulté par les orientalistes. Il comprend 512 numéros, ce qui constitue une collection considérable. Indiquons, comme pouvant plus particulièrement intéresser nos lecteurs, les numéros suivants : 489, Réponse à une lettre du pape de Rome qu'il envoya par son disciple Baptiste au patriarche Joachim, à Damas, composée par le disciple [de ce patriarche] Kîr Anastase el-Marmeniti, métropolite de Tripoli, Tyr, Sidon, Beyrouth et des contrées adjacantes; — 492, Sur la différence qui existe entre les Églises grecque et romaine touchant la procession du Saint-Esprit (c'est peut-être l'œuvre d'un missionnaire), — et surtout 486, Long traité d'Abou'l-Berakat, vulgairement appelé Ibn-Keber, prêtre égyptien, sur la théologie, l'histoire sacrée et la liturgie des Coptes.

Bon Carra de Vaux.

Besse (Dom), de l'Ordre de S. Benoît. — *Le Moine bénédictin*. Paris, Oudin, 10, rue de Mézières, 1898. In-8°, 264 p. avec plusieurs grav.

Excellente monographie qui atteint parfaitement le but que l'auteur s'est proposé, c'est-à-dire de faire connaître au lecteur « ce qu'est la vie monastique d'après la règle de Saint-Benoît et quelles sont les occupations journalières du moine, l'esprit qui l'anime, le milieu dans lequel il passe sa vie, les secours qu'il y trouve et les services qu'il est à même de rendre aux hommes ses frères ».

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, 1874-1899. Tome premier. Paris, Picard, 1899. In-4°, v-575 p.

Ce recueil, qui est formé sous l'habile direction de M. l'abbé Douais, vicaire général de Montpellier, contiendra un grand nombre d'articles ou mémoires, absolument inédits, sur les sujets les plus divers se rapportant à l'histoire générale, à la patristique, à la liturgie, à l'archéologie, à la sigillographie, etc. Leurs auteurs, religieux, prêtres du clergé séculier et laïques, sont tous connus dans le monde littéraire et scientifique. Il suffira de citer M. l'abbé Duchesne, le R. P. Denifle et M. Gaston Boissier.

Le 1er volume qui vient de paraître est composé de 23 articles présentant tous un grand intérêt, parmi lesquels les suivants doivent être signalés de préférence aux lecteurs de la *Revue de l'Orient Chrétien* :

Les origines de l'Épiscopat, par M. l'abbé Douais; *Les sentences de Jésus découvertes à Behnesa*, par M. l'abbé Jacquier; *Inscription chrétienne*

inédite, par le P. Germer-Durand; *Saint Adrien de Calabre. Le monastère basilien et le collège des Albanais*, par M. Jules Gay.

BELLET (Charles-Félix). — *La prose rythmée et la critique hagiographique.* Nouvelle réponse aux Bollandistes, suivie du texte de l'ancienne Vie de saint Martial. Paris, Picard, 1899. In-8°, 50 p.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Avril-mai 1899. — G. Jacquemier : *L'extrême-onction chez les Grecs.* — L. Petit : *Le canoniste Agapios Léonardos.* — J. Pargoire : *Étienne de Byzance et le cap Acritas.* — R. Souarn : *Un texte de saint Épiphane.* — S. Vailhé : *L'ancien patriarcat d'Antioche.* — E. Lamerand : *La légende de l'*Ἄξιόν ἐστιν. — A. Hergès : *Le monastère des Agaures.* — M. Théarvic : *Le patriarcat œcuménique dans les Iles, en Bulgarie et en Bosnie.*

Bessarione.

Janvier-février 1899. — *La S. Sede et la Nazione armena.* — *Les monastères de Bithynie.* — *I viaggi in Terrasanta del P. Lorenzo di S. Lorenzo, dipoi cardinal Lorenzo Cozza, narrati da lui medesimo.* — *Un documento veneto sul Cardinale Bessarione a Spalato.* — *L'ellenismo nell' istruzione.* — *Un tentativo d'unione delle chiese orientali dissidenti nel secolo XVII.* — *Corrispondenze dall' Oriente.*

Analecta Bollandiana.

Vol. XVIII, fasc. 1. — *L'auteur et les sources de la Passion des saints Gorgone et Dorothée.* — *La vie de saint Firmanus, abbé au diocèse de Fermo, par Thierry d'Amorbach.* — *Les vies primitives de saint Pierre Célestin. Nouvelles observations.* — *Quelques pages supprimées dans le tome cinquième du spicilège de Dom Luc d'Achery.* — Max Bonnet : *Note sur les Actes d'Appollonios.* — *Bulletin des publications hagiologiques.* — *Traité des miracles de saint François d'Assise, par le B. Thomas de Celano.* — *Tria folia sequentia Catalogi codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae vaticanae.*

Revue bénédictine.

Mai 1899. — D. Ursmer Baillière : *Dom Anselme Berthod, bollandiste.* — D. Germain Morin : *Notes sur divers manuscrits.* — D. Hugues Gaisser : *Le système musical de l'Église grecque,* II.

Juin 1899. — D. Germain Morin : *Un nouveau recueil inédit d'homélies de saint Césaire d'Arles.* — D. Ursmer Baillère : *Lettres de Jean Des Roches à Dom Berthod.* — D. Ursmer Baillère : *Guillaume de Rychel, abbé de Saint-Trond et les reliques des saints de Cologne.*

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

Barbet de Jouy (H.). Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées. P., 1857, 1 vol. in-8 br., xxx-142 pages. . 1 fr. 50

Verneilh (F. de). L'architecture Byzantine en France. P., 1852, 1 vol. in-4, br. (12 pl., 316 p. . . . . 15 fr.

— Des influences Byzantines 1855, in-4 (4 pl.) . . 5 fr.

— Le premier des monuments Gothiques (Basilique de Saint-Denys, collégiale de Poissy), in-4, br. . . 2 fr.

Pierre Dubois. De recuperatione Terre Sancte, traité de politique générale du commencement du XIVe siècle, publ. par Ch.-V. Langlois (fasc. 9,in-8 br., XXIV-144 p. 4 fr.

Duchesne (L'abbé L.). Les premiers temps de l'état pontifical (754-1073.). P., 1898, in-8, 224 pages . . 4 fr.

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr Cabrière, évêque de Montpellier, 1874 1899,in-8 br., V-571 p. 10 fr.

Contenant des articles de MM. l'abbé Douais, abbé Jacquier, Boissier, abbé Battifol, Dom Morin, abbé Duchesne, baron Desazars. L. Roche, Dom Cagin, Père Doussot, Père Denifle, abbé Poujol, etc., etc.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : Bibliographie par les PP. de Backer; seconde partie : Histoire, par le P. Carayon. Nouvelle édition, par Carlos Sommervogel, S. J. Strasbourgeois, publié par la province de Belgique, 1890-1898. Tomes I-VIII; A.-Z et supplément Aage-Casaletti, 8 vol, in-4 à 2 col. . 320 fr.

Pisani (L'abbé P.). La Dalmatie de 1797-1815, *épisode des conquêtes Napoléoniennes*. 1892, 1 vol, in-8 (XXXVI-490 p.), héliog., 10 cartes en coul. . . . . 10 fr.

Belin (A.). Histoire de la latinité de Constantinople, 2e édit. préparée par l'auteur, revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R.P. Arsène de Chatel, ex-provincial des Capucins de Paris, ex-préfet apostolique de la mission de Constantinople, avec deux plans et des gravures. 1894, 1 vol. in-8 (547 p.), pl. et gr. . . . 10 fr.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

Par A. D'AVRIL

3e édition, in-8° de 62 pages. — Paris, CHALLAMEL. — Prix : **2** fr. **50**

LE MAHOMÉTISME

LE GÉNIE SÉMITIQUE ET LE GÉNIE ARIAN DANS L'ISLAM

Par CARRA DE VAUX

In-12 de 232 pages. — Paris, CHAMPION, 1898. — Prix : 3 fr. 50

BIBLIOGRAPHIE

DU

CULTE LOCAL DE LA VIERGE MARIE

Par Léon CLUGNET

1er Fascicule (Province ecclésiastique d'Aix)

In-8°. — Paris, Picard, 1899.

Prix : 6 fr.

HYMNOGRAPHIE POITEVINE

Par Dom J. PARISOT

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — LIGUGÉ, aux bureaux du " Pays Poitevin ", 1898.

LA

LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

DE L'ÉGYPTE

Par Dom Paul RENAUDIN

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — Lyon, VITTE, 1899.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

4e ANNÉE. — N° 3. — 1899

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

SOMMAIRE

Pages.

I. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES, par **le R. P. Petit,** des Augustins de l'Assomption 305

II. — OPUSCULES MARONITES (*suite*), par **M. l'abbé F. Nau** 318

III. — LA BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B.** 354

IV. — NEUF CHAPITRES DU « SONGE DU VIEL PELERIN » DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES, RELATIFS A L'ORIENT, par **M. Ed. Blochet** 364

V. — LA VIE DU MOINE RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA, (*suite*), par **M. l'abbé J.-B. Chabot** 380

VI. — L'ORDINAL COPTE (*suite*), par **le R. P. V. Ermoni,** des Prêtres de la Mission. 416

VII. — PROTESTANTISME ET CATHOLICISME CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN. UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH, par **M. J. Babakhan,** d'Ourmiah, officier d'Académie. 428

VIII. — LES ÉVÊQUES JACOBITES DU VIIIe au XIIIe SIÈCLE D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN, par **M. l'abbé J.-B. Chabot** 444

IX. — MÉLANGES. — LE CULTE DE S. JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE, par **le R. P. Dom Renaudin, O. S. B** 453

X. — BIBLIOGRAPHIE 455

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slaves, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison . . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES

La récente élévation au siège patriarcal de Cilicie de S. B. Mgr Paul Pierre XI Emmanuélian a attiré sur la communauté arménienne catholique l'attention de tout le monde chrétien. Notre Revue ne saurait mieux intéresser ses lecteurs à ce grand événement qu'en leur mettant sous les yeux les règlements qui régissent cette communauté. Ces règlements, j'ai hâte de le dire, n'ont pas encore force de loi. Le Saint-Siège, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, leur a refusé jusqu'ici sa haute approbation. Ils n'en constituent pas moins, dans leur état actuel, le seul code en vigueur chez les Arméniens catholiques, et viendraient-ils à être remplacés par d'autres qu'ils garderaient encore la valeur d'un document historique.

La traduction qu'on va lire a été faite à notre intention par un fonctionnaire arménien d'une rare compétence. Je la publie en n'y apportant que de légères modifications. Certains points réclameraient peut-être un commentaire étendu; je m'en suis abstenu à cause du caractère provisoire de la pièce. C'est déjà beaucoup que de pouvoir en donner le texte, dont toutes les autorités religieuses veulent empêcher la divulgation. Pour louable que soit cette réserve, je n'ai pas cru devoir m'y arrêter. La vérité n'a rien à perdre à sortir du puits. Je reviendrai d'ailleurs, dans un autre article, sur les origines historiques de ce document, que le défaut de place ne me permet pas de faire connaître aujourd'hui.

L. Petit,
des Augustins de l'Assomption.

Constantinople.

PROJET DE RÈGLEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE CATHOLIQUE

CHAPITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 1er. — Les Arméniens catholiques sujets de l'Empire Ottoman ont, en tant que communauté, une administration particulière qui est fondée sur les firmans impériaux et sur les principes et dispositions renfermées dans le *bérat* patriarcal.

Art. 2. — La fonction du patriarche consiste à veiller aux besoins spirituels et temporels de la communauté arménienne catholique suivant la doctrine catholique et conformément aux droits, privilèges et rites anciens de l'Église arménienne catholique, dans les limites des droits du gouvernement impérial ainsi que des privilèges accordés par lui *ab antiquo*.

Art. 3. — Les propriétés nationales s'administrent suivant les lois du gouvernement ottoman.

Art. 4. — Toutes les propriétés, de quelque nature qu'elles soient, acquises au moyen de souscriptions publiques ou provenant de dons faits à la communauté ou au patriarcat par des bienfaiteurs nationaux, sont propriétés de la communauté, bien que leur administration soit confiée à une personne privée.

Art. 5. — Il est interdit d'agir contrairement aux intentions, buts et conditions posées par les donateurs, relativement aux édifices construits par eux, ou aux dons, legs et testaments de toute nature par eux constitués.

Art. 6. — Sont soumis au contrôle de la communauté, en ce qui concerne les intérêts de cette dernière, tous dons, églises, cimetières, hôpitaux, écoles de tout rang, édifiés de ses propres deniers par un individu appartenant à une classe quelconque de la communauté, ou au moyen de souscriptions publiques, sous condition de constituer des propriétés de la communauté, et en général tous biens appartenant aux intérêts généraux de la communauté. Celle-ci exerce ce contrôle suivant les moyens indiqués par ce règlement dans les limites des dispositions renfermées dans l'article précédent.

CHAPITRE II

DU CATHOLICOS-PATRIARCHE.

Art. 7. — Le Catholicos-Patriarche de Cilicie, dont la résidence est fixée à Constantinople, est le chef de la communauté et de l'administration arménienne catholique, par firman impérial; il détient le pouvoir exécutif et représente la communauté auprès du gouvernement; il est l'intermédiaire officiel entre l'État et la communauté pour tous les ordres, toutes les recommandations du gouvernement à la communauté.

Art. 8. — Le C.-P. préside de droit tous les conseils, toutes les assemblées de la nation et il possède un droit de veto dont il fait usage dans les limites de l'article 35.

Art. 9. — Le C.-P. régit les affaires spirituelles avec le concours du Synode et des Assemblées ecclésiastiques, et les affaires temporelles avec le concours du Conseil administratif ou des assemblées générales.

Art. 10. — Tous les documents officiels émanant du C.-P. seront enregistrés et conservés, suivant la nature du sujet, par les soins du Conseil administratif ou du Conseil ecclésiastique, sous la surveillance et la responsabilité de chacun de ces conseils.

Art. 11. — Le C.-P. est élu, d'après les dispositions suivantes, parmi les ecclésiastiques arméniens catholiques, sujets de l'empire Ottoman, qui relèvent du siège patriarcal :

Lorsque le siège patriarcal devient vacant, le Vicaire, remplissant les fonctions de *locum tenens*, en informe la Sublime Porte et convoque immédiatement le Synode. Dès que celui-ci est régulièrement constitué dans son intégrité, le *locum tenens* convoque également les deux Conseils ecclésiastique et général. Ces deux Conseils, réunis sous sa présidence, élisent dans leur session de ce jour, parmi les évêques relevant du siège patriarcal, cinq évêques (1) propres à remplir les fonctions de C.-P. et ils présentent au Synode la liste de leurs noms par ordre hiérarchique.

Art. 12. — Pour former la liste des candidats, il faut que les 2/3 de la totalité des membres des deux Conseils ecclésiastique et général soient présents et qu'une majorité des 2/3 des votes des membres présents soit obtenue.

Art. 13. — Ne peut être élu C.-P. un ecclésiastique qui a subi une condamnation pour délits civils ou ecclésiastiques ou qui se trouve en jugement.

Art. 14. — Le Synode, dans une seule et même session, élit, parmi

(1) De simples prêtres peuvent aussi se trouver parmi les cinq candidats au trône patriarcal. Cette question est soumise à la décision du Synode qui doit se réunir ultérieurement.

les cinq candidats qui lui sont présentés, le C.-P., à la majorité des 2/3 de la totalité de ses membres.

Toute pression sur le Synode est strictement interdite.

Art. 15. — En même temps, le Synode et les deux Conseils ecclésiastique et général rédigent une pétition à la Sublime Porte dans laquelle ils sollicitent pour le candidat élu le bérat patriarcal.

Art. 16. — Le Synode et le patriarche nouvellement élu présentent en même temps au Saint-Siège de Rome le mode et le résultat de l'élection et sollicitent pour l'élu la confirmation spirituelle ainsi que l'honneur du pallium.

Art. 17. — Le patriarche élu (suivant les dispositions précédentes) prend immédiatement possession du trône patriarcal, et l'intronisation accomplie, il jouit de tous les droits et privilèges qui appartiennent *ab antiquo* au siège patriarcal, comme siège patriarcal d'Orient, et dont le patriarche est le gardien par le fait de ses fonctions, qui lui donnent le pouvoir d'en user dans leur plénitude.

Mais tant qu'il n'a pas reçu le *bérat* de la Sublime Porte, il ne peut procéder à des actes officiels comme chef de communauté.

CHAPITRE III

DU VICAIRE PATRIARCAL.

Art. 18. — L'élection du Vicaire patriarcal a lieu de la façon suivante : Sur l'invitation du C.-P., les Conseils ecclésiastique et général forment un Conseil mixte qui présente au C.-P. une liste de trois ecclésiastiques au service du Siège patriarcal. Le C.-P. choisit l'un des membres portés sur cette liste, à la majorité des suffrages du Synode; il lui remet de sa propre autorité la bulle épiscopale et le consacre.

Art. 19. — Les conditions indiquées dans la 1re partie de l'article 11 et dans l'article 14, en ce qui concerne l'élection du patriarche, sont exigibles pour l'élection du Vicaire patriarcal.

Art. 20. — La mission du Vicaire patriarcal consiste à gérer le vicariat du C.-P., conformément aux ordres et recommandations de celui-ci; à présider par délégation les Conseils religieux et administratif, et au besoin le Conseil général; à remplir en cas de vacance du Siège patriarcal les fonctions de *locum tenens* jusqu'à l'élection du nouveau patriarche. Le Vicaire patriarcal peut toujour assister aux séances des Conseils administratif et général, mais sans voter.

Art. 21. — S'il se produit une plainte ou un différend au sujet des actes

officiels du Vicaire patriarcal, on a recours au patriarche. Celui-ci, d'accord avec un de ses Conseils, ordonne le nécessaire suivant les besoins de la cause.

CHAPITRE IV

DES PASTEURS PROVINCIAUX ÉVÊQUES OU PRÊTRES.

Art. 22. — Les pasteurs provinciaux, qu'ils soient évêques ou prêtres sont élus de la façon suivante :

Tous les électeurs laïques et ecclésiastiques du diocèse devenu vacant se réunissent en assemblée sur l'invitation du patriarche et sous la présidence du *locum tenens* diocésain ou du délégué envoyé spécialement à cet effet par le patriarche. Cette assemblée élit trois ecclésiastiques choisis parmi le clergé au service du trône patriarcal.

Le dépouillement du scrutin a lieu immédiatement par les soins des scrutateurs élus par la même assemblée et la liste des trois ecclésiastiques ayant obtenu la majorité des voix est envoyée au patriarche, accompagnée du procès-verbal signé par les scrutateurs et légalisé par le *locum tenens* ou le délégué.

Le Patriarche examine en Conseil administratif la régularité de la liste des candidats, et, s'il s'agit de choisir un évêque, il nomme l'un des trois candidats à la majorité des suffrages du Synode; il le confirme de sa propre autorité, et sollicite de la Sublime Porte le *bérat* relatif à la nomination des évêques. S'il s'agit au contraire de la nomination d'un simple prêtre, le patriarche nomme lui-même l'un des trois candidats après avoir consulté le Conseil ecclésiastique et sollicité de la Sublime Porte le *bérat* convenable.

Ne peut être choisi pour pasteur tout ecclésiastique qui n'est pas sujet de l'empire Ottoman, ou qui a subi une condamnation, ou qui se trouve en jugement pour délits civils ou ecclésiastiques.

Art. 23. — Les pasteurs provinciaux remplissent leurs fonctions, en ce qui concerne le temporel, avec le concours de l'assemblée locale et ils ont vis-à-vis de l'administration locale la même mission particulière et le même pouvoir que le patriarche vis-à-vis de l'administration centrale: pour les questions importantes, ils s'adressent au patriarche.

Art. 24. — S'il arrive qu'un pasteur agisse contrairement aux lois de l'État, ou qu'il ait manqué en matière grave aux prescriptions de ce règlement, ou que, pour tout autre motif, il y ait lieu de le relever de ses fonctions de pasteur, on a recours au patriarche. Celui-ci examine la question avec le concours d'un de ses conseils et ordonne le nécessaire suivant la nature du sujet.

CHAPITRE V

DU SYNODE NATIONAL.

Art. 25. — Le Synode national, présidé par le patriarche, est le suprême Conseil de l'Église arménienne catholique; il est le dépositaire et le protecteur de la doctrine, des rites, des cérémonies, des droits et des privilèges de l'Église catholique arménienne et dans les questions relatives à ces objets il constitue le tribunal de la communauté arménienne catholique.

Art. 26. — Le patriarche convoque le Synode d'office ou dans le cas prévu par le paragraphe 3 de l'article 28.

Art. 27. — En dehors du président, le Synode est formé par tous les évêques relevant du trône patriarcal. Peuvent y prendre part les archiprêtres que le patriarche appelle en consultation dans des circonstances particulières.

Art. 28. — Le Synode se réunit : 1° pour l'élection du patriarche et des évêques; 2° pour des questions graves en matière ecclésiastique ou religieuse; 3° dans le cas où des agissements propres à porter atteinte aux dispositions générales de ce règlement ou aux principes relatifs à l'élection, aux droits et aux devoirs du patriarche ou des évêques viendraient à se produire.

Dans ce dernier cas, recours est d'abord adressé au patriarche afin qu'il apporte le remède nécessaire. Si cette démarche n'amène pas de résultat, le Synode se réunit de la façon suivante. Le Conseil administratif, sur la proposition ou avec l'agrément du Conseil général, sollicite du patriarche la convocation du Synode, après avoir pris l'avis du Conseil ecclésiastique. Il se conforme à l'arrêt du Synode touchant la substance et les caractères de la question, et il exécute, s'il y a lieu, les prescriptions nécessaires pour la mise en vigueur de ces dispositions.

CHAPITRE VI

DU CONSEIL ECCLÉSIASTIQUE.

Art. 29. — Le Conseil ecclésiastique comprend, en dehors du Vicaire patriarcal : 1° dix prêtres choisis et nommés directement par le patriarche ; 2° deux prêtres également nommés par le patriarche qui les choisit parmi les membres ecclésiastiques du Conseil général.

Art. 30. — La mission du Conseil ecclésiastique est d'être le conseiller et le collaborateur du patriarche dans les questions ecclésiastiques. C'est à ce Conseil qu'il appartient de statuer sur les différends entre ecclésiastiques.

CHAPITRE VII

DU CONSEIL CENTRAL D'ADMINISTRATION.

Art. 31. — Le Conseil central d'administration se compose, sous la présidence du patriarche, de douze membres, deux ecclésiastiques et dix laïques, que l'Assemblée générale choisit exclusivement parmi ses membres et dont les noms sont présentés à la Sublime Porte par le C.-P.

Art. 32. — Le Conseil d'administration est le centre de direction de toutes les affaires temporelles de la communauté. C'est sous sa surveillance et sous sa direction que toutes les branches de l'administration nationale remplissent leurs fonctions.

Art 33. — L'exécution de toutes les décisions du Conseil d'administration est dévolue au patriarche.

Art. 34. — Pour être valables, les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des voix en présence du président, et de sept membres au moins des douze qui composent l'Assemblée.

Art. 35. — Le patriarche a droit de veto, et il en fait usage dans toutes les questions qui pourraient porter atteinte aux règles ecclésiastiques et aux lois de l'État. Quant aux questions se rattachant aux intérêts de la Communauté, il a le droit, si la décision prise est jugée par lui contraire aux dispositions de ce règlement, d'en ajourner l'exécution, jusqu'au vote de l'Assemblée générale.

Art. 36. — Le patriarche, d'accord avec le Conseil d'administration, nomme un vice-président choisi parmi les membres laïques. Il nomme également, d'accord avec le Conseil, les présidents et membres laïques des différents Conseils qui composent l'Administration, ainsi que le secrétaire du Conseil et les autres fonctionnaires laïques du patriarcat. Quant aux membres ecclésiastiques de ces mêmes Conseils et au prêtre-chancelier du patriarcat, il les nomme après avoir simplement consulté le Conseil d'administration.

En cas d'absence du patriarche et du Vicaire patriarcal, le Conseil d'administration peut se réunir aux jours fixés, sous la présidence du vice-président.

Art 37. — Les membres du Conseil d'administration restent en fonctions durant trois ans, mais ils sont toujours rééligibles. En cas de démission ou de décès, les postes vacants dans le Conseil d'administration sont attribués aux personnes qui ont eu la majorité des voix dans le scrutin d'élection, en attendant la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

Art. 38. — Le Conseil d'administration a pour mission de surveiller toutes les branches de l'administration, d'exiger d'elles des rapports et des bilans annuels, et de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble de l'administration ainsi que les bilans spéciaux des recettes et d épenses de l'année écoulée avec le budget des recettes et dépenses de l'année à venir.

Art 39. — Le Conseil d'administration ne peut, sans le consentement de l'Assemblée générale, mettre à exécution une disposition propre à modifier l'état légal des biens et des propriétés de la communauté, ou à en augmenter les charges pécuniaires. Toutefois, dans certaines circonstances impérieuses et extraordinaires, le Conseil d'administration peut se procurer les ressources financières devenues nécessaires, à condition qu'elles ne dépassent pas la moitié du total des revenus du patriarcat et de la souscription publique annuelle.

Art. 40. — Toutes les communications relatives aux diverses parties de l'administration sont présentées, à Constantinople, directement au Catholicos-Patriarche et dans les provinces aux pasteurs.

CHAPITRE VIII

DES CONSEILS ADMINISTRATIFS.

1) *Conseil des écoles.*

Art. 41. — Le Conseil des écoles se compose, en dehors du président, de deux membres, dont l'un est ecclésiastique.

Ce Conseil veille directement aux besoins et au bon ordre des écoles qui appartiennent à la communauté, et il apporte son concours au développement des écoles fondées par des particuliers, dont la situation nécessiterait des secours.

Le Conseil des écoles doit surtout veiller à l'établissement d'une école pour les garçons et pour les filles sur tous les points déjà occupés par une église ou une chapelle arménienne catholique.

Il appartient au patriarche à Constantinople et aux pasteurs dans les provinces de surveiller toutes les écoles en ce qui concerne la religion, la morale, les lois de l'État.

Dans les écoles dirigées directement par l'administration ou recevant des subsides de celle-ci, la doctrine catholique est enseignée aux enfants catholiques par les soins d'un ecclésiastique que le patriarche nomme à Constantinople, d'accord avec le Conseil des écoles et l'éphorie de l'école. En province, cet ecclésiastique est désigné par les pasteurs d'accord avec le Conseil de l'administration locale et l'éphorie de l'école.

2) *Conseil judiciaire.*

Art 42. — Le Conseil judiciaire se compose, outre le président, de quatre membres, dont un doit être ecclésiastique.

Le Chancelier patriarcal préside de droit ce Conseil.

Pour que les décisions de ce Conseil soient valables, il faut qu'en dehors du président, deux membres au moins soient présents.

Ces décisions sont sujettes à revision de la part du Conseil administratif sous la présidence du C.-P.

Art. 43. — La commission des testaments relève du Conseil judiciaire.

Tous les testaments dressés par des particuliers appartenant à la communauté, soit sous seing privé, soit par les soins du patriarcat, doivent, pour être valables, se conformer aux lois de l'État. Quant aux circonstances dans lesquelles ils doivent être dressés et remis au patriarcat, elles seront l'objet d'instructions ultérieures.

3) *Conseil de l'hôpital national.*

Art. 44. — Le Conseil de l'hôpital national comprend, avec le président, le prêtre éphore de l'hôpital, le médecin et deux membres laïques. L'administration de l'hôpital, de l'asile d'aliénés, de l'école des pauvres et de la chapelle qui s'y trouvent appartient au Conseil de l'hôpital.

L'administration intérieure de l'hôpital sera régie par des instructions spéciales qui paraîtront ultérieurement.

4) *Conseil des cimetières.*

Art. 45. — Le Conseil des cimetières a l'administration générale des cimetières de la capitale affectés à la communauté. La gestion du cimetière national de Péra lui est spécialement confiée. Les cimetières sont administrés suivant le règlement spécial établi par la Sublime Porte.

Outre le président, ce Conseil se compose de quatre membres, dont un doit être ecclésiastique.

5) *Conseil des recettes et dépenses du patriarcat.*

Art. 46. — Le Conseil des recettes et dépenses du patriarcat se compose, outre le président, de quatre membres, dont un ecclésiastique. Ce Conseil a pour fonction de recueillir les fonds provenant de la souscription nationale générale et d'autres sources, d'arrêter et de solder les dépenses nécessaires.

Art. 47. — Tous les Conseils dont il vient d'être question agissent conformément aux instructions générales du Conseil administratif. Chaque année, ils ferment leurs comptes à la fin de septembre et les présentent à ce Conseil avant le 15 octobre, avec le budget des recettes et dépenses prévues pour l'année suivante.

Art. 48. — Tous les membres des Conseils susdits restent en fonctions pendant trois ans, et sont toujours rééligibles.

Art. 49. — Les contrôles nécessaires des diverses parties de l'administration peuvent, en cas de besoin, s'exercer au moyen de commissions spéciales nommées par le pouvoir exécutif d'accord avec le Conseil d'administration.

Art. 50. — Les questions soulevées par l'exécution de ce règlement seront tranchées définitivement au Conseil administratif sous la présidence du C.-P. Il en sera de même pour les différends qui s'élèveront entre deux conseils, deux fonctionnaires, ou entre des particuliers et l'administration au sujet des affaires administratives. Dans ce cas, le C.-P. peut, s'il le juge convenable, appeler quatre autres membres choisis au sein du Conseil ecclésiastique, pour aider à la solution des questions proposées.

CHAPITRE IX

DES CONSEILS PAROISSIAUX ET DES CURÉS.

Art. 51. — A Constantinople ou dans les provinces, partout où il existe une église paroissiale ou une chapelle publique, les électeurs de la localité se réunissent sous la présidence du curé, et élisent un Conseil paroissial à la majorité proportionnelle des voix. Le dépouillement des votes a lieu dans la même séance par les soins de scrutateurs élus à cet effet.

Art. 52. — Les membres des conseils paroissiaux restent en fonctions pendant trois années, mais ils sont toujours rééligibles.

Art. 53. — Les Conseils paroissiaux comprennent quatre laïques dans les localités qui comptent cent foyers ou davantage; dans celles où il en existe moins, ils se composent seulement de deux laïques. Le curé préside de droit le Conseil paroissial.

Art. 54. — Le Conseil paroissial a pour mission de veiller à l'administration et au bon entretien de l'église paroissiale ou de la chapelle, si celle-ci compte parmi les biens nationaux, c'est-à-dire appartient à la communauté; de diriger l'école et le cimetière de la paroisse, de préparer les listes des électeurs et des candidats éligibles dans la paroisse, de tenir régulièrement les registres de l'état civil, de fournir les certificats nécessaires, de recueillir la souscription paroissiale, et de conserver le sceau du syndic (moukhtar).

Art. 55. — En cas de vacance dans le Conseil paroissial par suite de démission ou de décès, celui qui a obtenu le plus de voix dans le scrutin d'élection occupe la place laissée vacante, en qualité de membre du Conseil, jusqu'à l'élection suivante.

Art. 56. — Dans les villes de province où réside un pasteur, chaque paroisse aura son Conseil paroissial. Dans les villes qui comptent plusieurs

paroisses, un Conseil d'administration sera établi auprès du pasteur; mais, dans les localités qui ne renferment qu'une paroisse, le Conseil paroissial remplira en même temps les fonctions de Conseil d'administration.

Les Conseils provinciaux d'administration rempliront les fonctions du Conseil central d'administration, chacun dans les limites de son diocèse.

Le mode d'organisation de ces Conseils sera fixé par un règlement spécial que le premier Conseil central d'administration rédigera et soumettra à la confirmation de l'Assemblée générale.

Art. 57. — Les curés sont nommés à Constantinople par le patriarche, et, dans les provinces, par l'évêque, d'accord avec le Conseil paroissial, si l'église compte parmi les biens nationaux.

Art. 57. — En cas de dissentiment entre le pasteur et le Conseil paroissial, recours est adressé au patriarche qui décide le nécessaire, d'accord avec un de ses Conseils, suivant la nature des circonstances.

CHAPITRE X

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Art. 59. — L'Assemblée générale représente la communauté arménienne catholique; elle choisit les membres du Conseil d'administration, exige de celui-ci, aux termes de l'article 38, les comptes des diverses branches de l'administration, fixe les dépenses de l'administration générale et vote la souscription nationale.

Art. 60. — L'Assemblée générale comprend : 1° quarante-deux membres de Constantinople, dont huit ecclésiastiques; 2° des membres laïques des provinces en nombre variable, suivant le nombre même des diocèses gouvernés par des évêques.

Art. 61. — L'Assemblée générale se réunit sous la présidence du C.-P. et choisit parmi ses membres les secrétaires et le chef du secrétariat.

Art. 62. — Les membres de l'Assemblée générale restent en fonctions pendant cinq ans; en cas de vacances par suite de démission ou de décès, ceux qui ont eu la majorité des voix au scrutin d'élection, remplacent les membres sortants jusqu'à la prochaine élection.

Art. 63. — Le mode d'élection de l'Assemblée générale sera régi par un règlement spécial.

Art. 64. — L'Assemblée générale commence sa session ordinaire le 15 novembre de chaque année; la durée de ces sessions ordinaires est de deux mois au plus.

Art. 65. — L'Assemblée est convoquée en session extraordinaire pour l'élection du C.-P. et du Vicaire patriarcal, dans tous les cas où le C.-P. le juge nécessaire, et enfin quand les 2/3 au moins des membres de l'Assemblée générale l'exigent.

Art. 66. — Pour que les sessions de l'Assemblée générale soient valables, il faut qu'en dehors du président, la moitié plus un des membres de l'Assemblée générale soient présents. Si la première séance ne réunit pas ce nombre, l'Assemblée tient une nouvelle séance huit jours après, et les décisions prises à cette séance par l'Assemblée, à la majorité des voix, seront tenues pour valables.

CHAPITRE XI

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTION.

Art. 67. — Tout Arménien catholique sujet de l'empire Ottoman, qui a vingt-cinq ans révolus, jouit du droit d'électeur.

Art. 68. — Sont privés de ce droit : 1° ceux qui ont subi une peine infamante, et, pour les ecclésiastiques, ceux qui ont été condamnés pour fautes en matière ecclésiastique; 2° les aliénés; 3° ceux qui n'auront pas contribué, comme c'est leur devoir, à la souscription générale et qui n'auront pas complètement acquitté leur dette envers la souscription générale, ni versé la taxe du patriarcat; 4° ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Art. 69. — Les règles concernant les électeurs sont également applicables aux candidats aux élections, avec cette différence que pour être éligible, il faut avoir trente ans révolus.

CHAPITRE XII

DE LA SOUSCRIPTION.

Art. 70. — Hormis les indigents reconnus pour tels, tout Arménien catholique, âgé de vingt-cinq ans révolus, doit participer aux dépenses de la communauté.

Art. 71. — La souscription est annuelle et le montant à souscrire est déterminé en proportion des ressources personnelles de chaque individu.

Art. 72. — Il y a deux souscriptions. L'une, générale, a pour objet les frais de l'administration générale, et l'autre, paroissiale, est attribuée aux frais de la paroisse.

Art. 73. — Les dispositions concernant la répartition et l'encaissement de la souscription seront établies par le Conseil central d'administration et confirmées par la première Assemblée générale qui se réunira.

CHAPITRE XII

RÉVISION DU RÈGLEMENT.

Art. 74. — Les dispositions générales de ce règlement, non moins que celles relatives à l'élection, aux droits et aux devoirs du C.-P. et des évêques, celles qui concernent le Synode national, le Conseil ecclésiastique, les fonctions ecclésiastiques et les affaires religieuses, seront observées dans leur intégrité. Quant aux autres parties, l'Assemblée générale pourra y apporter des modifications, à la majorité des 2/3 des voix. Toutefois aucun changement ne pourra être proposé avant trois années révolues, à dater de la mise en vigueur de ce règlement. Toute modification introduite conformément à cette règle, devra être ratifiée par la Sublime Porte.

OPUSCULES MARONITES

(*Suite*) (1)

FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE MARONITE

Fol. 1. — Sur Adam, Seth, etc., jusqu'au déluge.

Fol. 2. — Les soixante-douze vieillards, pris six dans chaque tribu d'Israël, se mirent deux à deux pour traduire l'écriture. Ils firent ainsi trente-six traductions concordantes. (Viennent alors les noms des 72.) (2)

Fol. 2ᵛ. — Dans la vingt-quatrième année de *Ptolémée* (Philadelphe) (3), *Antiochus* qui fut appelé *Dieu* régna sur la *Syrie* et l'*Asie* durant quinze ans *. A la même époque les Romains vainquirent les Carthaginois sur mer (4) et prirent la ville ܠܝܒܝܐ (5).

Vers la même époque, à *Éliézer*, grand prêtre des Juifs, succéda *Manassé* son oncle.

Et l'année (...) de Ptolémée, les *Parthes*, qui sont les *Perses*, se révoltèrent contre la Macédoine, et se donnèrent un roi nommé *Arsace*, d'où on les appela Arsacides (6).

La soixantième année du comput des Grecs, dans la (...) indiction (7), *Ptolémée Évergète* régna en Égypte durant vingt-six ans (8.)

(1) Voy. p. 175.

(2) Sur cette légende, cf. Vigouroux, *Manuel Biblique*, t. I, nº 105.

(3) En 261.

(4) A Myles en 260.

(5) Doit être Lilybée qui soutint alors un siège de huit ans (250-242) contre les Romains. Ce fait devrait donc figurer plus bas.

(6) Justin (*Hsit.*, XLI) place aussi l'avènement des Arsacides sous Philadelphe, l'an 250 (Petau, *Rat. Temp.*, I, p. 169).

(7) Il faut lire 64, le dolath a pu être supprimé devant le suivant, le nombre des indictions a été gratté.

(8) 247-222.

La même année, *Séleucus Callinique* régna en Syrie durant vingt ans (1). *Onias*, fils de *Simon*, était grand prêtre, il fut ennemi du roi d'Égypte parce qu'il ne voulut pas lui payer tribut.

La quatrième année de Ptolémée, *Démétrius* régna en Macédoine durant dix ans (2). . . . . .

A cette époque fut bâtie *Callinice* par Séleucus Callinique.

La quinzième année de Ptolémée, dans la 137e olympiade et la troisième indiction (3) ou la quatre-vingt-unième année des Grecs, *Simon* fils d'Onias (4) fut grand prêtre des Juifs. C'est le père de *Jésus* fils de *Sirach* et il fit à cette époque le livre célèbre qui est appelé « Sagesse du fils de Sirach ». (**33**)

(Un certain nombre de lignes sont illisibles. Puis viennent Ptolémée Philopator et Ptolémée Épiphane.

Fol. 3. — Histoire d'*Éléazar* appelé ܐܠܥܙܪ (5) qui tue un éléphant dans un combat, puis *Judas* envoie trois mille pièces d'argent à Jérusalem pour faire prier pour les morts. Vient ensuite *Ptolémée Soter* qui fut tué par deux de ses eunuques.)

A cette époque, après le meurtre du grand prêtre *Ménélas*, le méchant *Alcimus* lui succéda (6), bien qu'il ne fût pas de la nation juive; mais il fut nommé à cause de ses largesses; à cette vue, *Onias*, fils d'Onias, s'enfuit en Égypte et y bâtit une ville et un temple semblable à celui de Jérusalem; la justice de Dieu atteignit *Alcimus*, il mourut et on mit à sa place *Judas* Macchabée (7).

En l'année ( ) (8) mourut Judas. On mit à sa place *Jonathas* son frère, lequel durant dix-neuf ans fut chef du peuple et

(1) 247-227.

(2) 243-233.

(3) Pour notre auteur les indictions commencent donc presque avec l'ère des Séleucides, et pas seulement à Constantin.

(4) Ceci se passe en 232. Il s'agit donc de Simon Ier qui vivait sous Séleucus.

(5) lire ܐܠܥܙܪ = Σαυαρὰν, Macch., I, VI, 43.

(6) Cf. Macchabées, I, VII.

(7) Le Ier livre des Macchabées semble faire mourir Judas avant Alcime. Car Judas meurt ch. IX, 18, et Alcime, ch. IX, 56.

(8) D'après Petau (*Rat. Temp.*, I, p. 197), l'an 152 des Grecs ou 160 avant notre ère.

grand prêtre. Il poursuivit (Bacchydes) général de *Démétrius* et le vainquit.

Et l'année 160 qui est la vingt-neuvième de Ptolémée (Philométor), *Alexandre* (Bala), fils d'Antiochus Épiphane, régna dix ans. Il tua d'abord *Démétrius* (Soter); puis alla en Égypte et la subjugua. Le roi d'Égypte lui donna sa fille en mariage (1), d'autres disent qu'elle était fille de Ptolémée Évergète. C'est par elle cependant, dit saint *Hippolyte*, que fut accomplie la parole de Daniel : la fille du roi du sud fut donnée au roi du nord. Mais *Théodoret* dit : Par celle que Ptolémée Épiphane donna à Antiochus fut accomplie, etc.

L'an 165 d'Alexandre, *Ptolémée Évergète* commença son règne de vingt-neuf ans; à cette même époque Jonathas, chef et grand prêtre des Juifs, fit un traité d'alliance et d'amitié avec les Spartiates, c'est-à-dire les Romains.

L'an 167 qui est la troisième de Ptolémée, Démétrius fils de Démétrius tua... (2).

(Fol. 3ᵛ et 4. — Histoire depuis la mort de Jonathas l'Asmonéen jusqu'à Pompée. Récit sur Antipatros et sa famille. — Puis vient une lacune. — Le folio 5 commence à la dix-huitième année d'Auguste, renferme le récit de la Nativité, et se termine à l'exécution de la veuve et des enfants d'Hérode. — Nouvelle lacune. — Le folio 6ʳ, presque illisible, présente une histoire de Zénobie) (3).

Fol. 6ᵛ. — Histoire de *Manès* (la première colonne est rognée et difficile à lire).

..... il se nommait le Messie et l'Esprit saint. Il se choisit douze disciples (**34**) et leur souffla l'esprit, comme l'avait fait le vrai Messie, puis ils allèrent tromper le monde.

Manès disait dans son enseignement qu'il y a deux principes (ܡܠܝ), Dieu et la matière : l'un est bon et occupe les régions de l'orient, du nord, de l'occident et toute la partie élevée; l'autre est la matière qu'il proclama mauvaise. Elle occupe les régions du sud. Et cette matière se mettant en mouvement, ses fils : les démons, le feu, l'eau et les idoles, s'élevèrent l'un contre l'autre et se poursuivirent entre eux. Ils arrivèrent ainsi dans le ciel,

(1) Cléopâtre, fille de Philométor. Cf. Petau, *loco citato*, p. 198.
(2) Sans doute Alexandre Bala qui le fut cette année.
(3) Ces sept lignes nous furent communiquées par M. Brooks.

région de la lumière, et cherchèrent à mélanger leurs ténèbres au bien et à la lumière. Quand Dieu s'en aperçut, il les enchaîna et prit un peu de lumière qu'il jeta dans les ténèbres (1). (Viennent ensuite aux folios 7 et 8 les noms des divers empereurs romains et la mention des persécutions.)

Fol. 9. — ... Mais le peuple ne le supporta pas, il chassa *Philippe* (2) et rappela *Libère* sur son siège. A cette même époque on chassa *Macédonius* de Constantinople après qu'il y eut été cinq ans et on mit à sa place *Eudoxius*, qui avait été à *Antioche* durant trois ans (3). Après Eudoxius, *Mélèce* du pays de *Sébaste* (4) fut patriarche d'Antioche. Il avait été évêque à *Alep*, d'où les Ariens le firent venir à Constantinople. Mais bientôt, quand il monta pour prêcher, il leur montra trois doigts en leur criant : « Nous prêchons trois personnes, mais nous parlons comme s'il n'y en avait qu'une. » Quand les Ariens virent qu'il n'était pas de leur secte, ils le rejetèrent après qu'il eut gouverné l'Église (deux) ans (5), et mirent à sa place *Euzius* qui fut chassé d'Égypte avec *Arius*.

A cette occasion le peuple d'Antioche se divisa, le prêtre *Flavien* dirigeait un parti et *Euzius* l'autre.

A Jérusalem *Adrien* (Arsenius?) fut évêque durant neuf ans et eut pour successeur *Héraclius*.

Macédonius qui fut chassé de Constantinople disait : « L'esprit ne participe en aucune manière (**35**) à la nature du Père. » Il prononçait aussi contre le fils les blasphèmes d'Arius. Quand ce maudit fut chassé, il se retira au pays de l'Hellespont et *Eudoxius* lui succéda. Celui-ci donna à l'empereur un prétexte menteur et chassa aussitôt *Eleusius* (6) qui était évêque de *Cyzique* et mit à sa place *Eunomius* (7) (gardien) de l'aigle qui était de *Cilicie*. Ils eurent soin d'abord de ne révéler leurs idées à personne et ils s'emparèrent des églises par force,

(1) Ceci ressemble un peu au système attribué par Moïse Bar-Cépha a Bardesane; cf. Bardesane l'astrologue, *le Livre des Lois des pays*, § 60. Chez Leroux.
(2) Félix II.
(3) B. H. C. E. I., 98.
(4) B. H., *ibid.*
(5) Tout ceci est chez B. H. C. E. I., 88, 91.
(6) *Eleusinus*. Fleury, II, XIII-13.
(7) Fleury, II, XIII-31.

mais les habitants de la ville flattèrent *Eunomius* et il leur révéla sa mauvaise volonté. Ils allèrent alors cabaler contre lui à Constantinople. L'empereur, averti, fit surveiller *Eudoxius* pour s'en venger. . . . . .

. . . . . .

(Viennent ici deux colonnes illisibles.)

Fol. 10. — . . . . . à cette époque se signalèrent les Apollinaire. *Apollinaire* était d'Alexandrie. Et comme il était habile dans les sciences profanes, il vint enseigner à *Beyrouth*, puis il alla de là à *Laodicée* de Syrie, y prit une femme et en eut un fils qui fut aussi nommé Apollinaire. Il fut fait prêtre et son fils lecteur, au temps de l'évêque *Théodote*. Ils enseignaient les sciences grecques, le père enseignait la grammaire et le fils la rhétorique. Ils fréquentaient assidûment le sophiste païen *Épiphane*. *Théodote*, qui s'en aperçut, leur défendit de le fréquenter encore de crainte qu'ils ne retournassent au paganisme, et ils obéirent extérieurement à l'ordre de l'évêque (fol. 10ᵛ). Mais plus tard, quand Théodote mourut et que *George* lui succéda, ils redevinrent assidus chez Épiphane même pendant qu'il accomplissait les sacrifices païens. Quand l'évêque eut essayé en vain de les séparer d'Épiphane, il les excommunia.

Le jeune Apollinaire regarda cela comme une injure et, grâce à sa parole sophistique, il fonda une pernicieuse hérésie. Il alla trouver certains évêques excommuniés qui le firent évêque d'une ville inconnue (1); puis, avec son père, il fonda une hérésie étonnante, (**36**) car il affirmait comme nous que la Trinité n'avait qu'une seule nature, puis il établissait des degrés quand il disait : que le Père est grand, le fils plus grand, et l'Esprit le plus grand. Il dit aussi que le Verbe s'incarna et prit une âme, mais une âme végétative et sensitive et non une âme rationnelle, car Dieu lui tenait lieu de celle-ci. Et dans un autre endroit. . . . . .

. . . . . .

Fol. 12. — . . . . *Moawiah* le fit tuer. *Ali* menaçait d'aller de nouveau attaquer Moawiah, on le frappa à *Hirta* pendant sa prière et on le tua. Moawiah descendit à Hirta, toutes les troupes arabes qui y étaient se soumirent à lui, après quoi il retourna à *Damas*.

(1) B. H. C. E. I., 101, porte ܚܕܕܐ au lieu de ܚܡܝܕܐ.

L'année 970, qui est la dix-septième de *Constant* (1), un vendredi du mois de Khaziran (juin), à la deuxième heure, il y eut en Palestine un violent tremblement de terre et beaucoup de villages furent détruits.

CE MÊME MOIS LES ÉVÊQUES JACOBITES THÉODORE (2) ET SABOCHT (3) VINRENT A DAMAS, DEVANT MOAWIAH, ET DISPUTÈRENT AU SUJET DE LA FOI AVEC LES MARONITES.

Les jacobites furent vaincus et *Moawiah* les condamna à payer vingt mille dinars; puis il leur ordonna de se tenir tranquilles, et les évêques jacobites continuèrent à payer tous les ans la même somme d'argent à Moawiah afin qu'il ne cessât de les protéger et que les fils de l'Église ne les persécutassent pas. Celui que les jacobites nomment patriarche décida quelle contribution pour cette somme d'argent tous les couvents de moines et de religieuses devraient lui apporter chaque année ainsi que tous les fidèles, puis il se chargeait de faire cadeau de cette somme à Moawiah, afin que par crainte de celui-ci, tous les jacobites lui obéissent.

Le neuf du mois où eut lieu la dispute avec les jacobites, un dimanche (4), il y eut un tremblement de terre.

La même année l'empereur *Constant* fit tuer injustement son frère *Théodose*, car il était innocent, comme beaucoup le racontèrent (5). Ce meurtre causa (**37**) une grande émotion et on raconte que les habitants de la ville (impériale) vociférèrent contre l'empereur et l'appelèrent second *Caïn* et fratricide (6). Il en fut très irrité, laissa l'empire à son fils *Constantin*, et partit, avec l'impératrice et l'élite de l'armée, pour les pays du Nord chez des peuples inconnus (7). (Fol. 12v.)

L'année 971, qui est la dix-huitième de *Constant*, les Arabes

(1) 658-659 de notre ère.

(2) C'est le patriarche d'Antioche (649-667). Cf. B. H. C. E. I., p. 282.

(3) Évêque de Kennesrin, B. H. C. E., p. 276. — On peut croire que les Maronites se servirent alors des *questions* écrites par Jean Maron contre les jacobites et que nous avons traduites plus haut.

(4) Le 9 de ce mois fut bien un dimanche. N.

(5) Théophane place aussi ce meurtre en 658-659. N.

(6) Cf. B. H. C. S., p. 106, l. 17-27.

(7) Il se retira à Rome et à Syracuse.

se réunirent en grand nombre à Jérusalem, et y nommèrent roi *Moawiah*. Celui-ci monta au Golgotha et y pria. Il alla aussi à Gethsémani, descendit au tombeau de la bienheureuse *Marie* et y pria. A ce moment, tandis que les Arabes étaient rassemblés autour de Moawiah, il y eut un violent tremblement de terre qui renversa la plus grande partie (de Jéricho) avec toutes ses églises. Et près du Jourdain l'église de Jean qui baptisa le Sauveur fut détruite de fond en comble ainsi que tout le monastère. Ce tremblement de terre renversa aussi le monastère de Aba *Euthymius*, avec beaucoup d'habitations de moines ou de cénobites et beaucoup de villages.

Cette même année, au mois de Thamouz (1), les émirs et beaucoup d'Arabes se réunirent et prêtèrent serment à *Moawiah*, et on ordonna que tous les villages et toutes les villes de son empire eussent à le proclamer roi et à lui préparer un trône et des ovations. Il frappa aussi des monnaies d'or et d'argent et on ne les reçut pas, parce qu'il n'y avait pas de croix dessus. De plus Moawiah ne prit pas un diadème comme les autres rois du monde. Il plaça le siège (de son empire) à *Damas*, et ne voulut pas aller à celui de Mahomet.

L'année suivante, il arriva de la glace le 13 de Nisan (2), de sorte que les vignes vertes furent brûlées.

Quand *Moawiah* régna comme il le voulait et eut apaisé la guerre qui existait chez les siens, il rompit la paix avec les Romains et ne fit plus aucun traité avec eux, mais il disait : « Si les Romains veulent la paix, qu'ils me donnent leurs armes et qu'ils me paient tribut » . . . . . .

. . . . . .

(*Ici deux pages manquent.*)

Fol. 14. — *Yesid*, fils de *Moawiah*, monta avec une troupe nombreuse, et pendant qu'ils campaient en *Thrace* (3), les Arabes

(1) Juin.

(2) Avril.

(3) Il s'agit donc du siège de Constantinople par les Arabes. Bar-Hebreus le place vers 662, mais les autres historiens le placent plus tard. N. — On remarquera que cet épisode n'est pas daté, il a pu être transposé et on ne doit pas nécessairement lui appliquer la date voisine.

se dispersèrent pour piller et leurs mercenaires et leurs serviteurs (se dispersèrent) à la recherche (ܒܨܝܕܐ) du butin et pour voler tout ce qui leur tomberait sous la main. Ceux qui étaient sur le mur firent une sortie, les attaquèrent (**38**) et (tuèrent) un grand nombre de serviteurs, de mercenaires et aussi d'Arabes; ils prirent le butin et rentrèrent (dans la ville). Le jour suivant, les serviteurs de la ville, avec une partie de ceux qui s'étaient réfugiés (dans cette ville) et avec quelques Romains, se rassemblèrent et dirent : « Faisons une sortie. » *Constantin* (1) leur dit : « Vous ne sortirez pas, car vous n'avez jamais fait la guerre et vaincu, mais seulement volé. » — Et ceux-ci ne l'écoutèrent pas, mais un grand nombre sortirent en armes, avec des drapeaux et des fanions selon la coutume des Romains. Dès qu'ils furent sortis, on ferma toutes les portes et l'empereur fit planter sa tente sur le mur où il se porta plein de joie. Les Sarrasins se retirèrent en arrière et s'éloignèrent des murs afin que les autres ne pussent pas être aussitôt sauvés par la fuite. Ils se retirèrent donc, puis se placèrent en ordre, et quand les autres approchèrent, ils se levèrent et se précipitèrent en criant dans leur langue : « Dieu est grand! » Et les autres se culbutèrent (ܐܬܚܙܘ) aussitôt en arrière en pleine déroute et les Sarrasins les poursuivirent et les massacrèrent ou les firent prisonniers, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent sous les balistres du mur. *Constantin* fut irrité contre eux et ne voulait pas d'abord ouvrir les portes, beaucoup furent tués et d'autres blessés par les traits.

Et l'an 975 (2), la vingt-deuxième de *Constant* et la septième de *Moawiah*, *Bar-Chalid* (3), général des Arabes, quitta *Emesse* (Homs), capitale de la Phénicie, et conduisit son armée sur le territoire des Romains. Il alla camper près du lac appelé Σκλήρος (4), et quand il vit que beaucoup de monde y habitait (ܡܬܝܬܒ), il chercha à le prendre. Il fit donc des radeaux et des bateaux, les remplit de troupes et les envoya sur (le lac). Et quand ceux qui étaient à l'intérieur virent cela (fol. 14ᵛ), ils s'enfuirent et

(1) Fut le successeur de Constant.

(2) 663-664 de notre ère.

(3) C'est Abd-ar-Rahman ben-Chalid ben-Al-Walid. Théophane place cette expédition à la même date. N.

(4) Ou Καραλίτις en Lycaonie.

se cachèrent à leurs yeux. Et quand les Arabes arrivèrent à l'intérieur de la terre ferme (ܚܘܪܐ) (eurent débarqué), ils descendirent, attachèrent leurs radeaux, et se préparèrent à monter contre le peuple. Alors ceux qui étaient cachés se levèrent aussitôt, coururent occuper les radeaux et les conduisirent en pleine eau. Les Arabes se trouvèrent ainsi sur la terre au milieu du lac, entourés d'une grande quantité d'eau et de plantes aquatiques. Les habitants se réunirent contre eux, les entourèrent de tous côtés, les attaquèrent à coups de fronde et de pierres et les tuèrent tous. Et leurs compagnons étaient en face, ils voyaient tout, mais ne pouvaient les aider. (**39**) Et les Arabes ne combattirent plus sur le lac jusqu'aujourd'hui.

Bar-Chalid leva le camp et traita avec la ville d'*Amorium;* quand on lui en eut ouvert les portes, il y mit une garnison arabe. Il leva le camp et alla assiéger le grand château fort de Silas (1). Un grand constructeur qui était de Paphlagonie le trompa, et lui dit : « Si tu me donnes ta parole pour moi et ma famille, je te ferai une machine qui te soumettra ce château fort. » Bar-Chalid accepta et fit apporter de longs chênes, et il construisit une machine comme on n'en avait pas encore vu. On la monta et on la fixa en face de la porte du château fort et les maîtres du château fort, confiants dans sa force, les laissèrent approcher. Alors les gens de Chalid s'appliquèrent à leur machine et lancèrent une pierre qui vint frapper la porte du château. Puis ils en lancèrent une autre qui alla moins loin et une troisième qui alla encore moins loin que les deux autres. Les assiégés leur criaient du haut (du mur) avec dérision : « Appliquez-vous (mieux), gens de Chalid, car vous le faites mal, » puis du haut (du mur) ils lancèrent une grosse pierre contre la machine. Cette pierre tomba dessus et la détruisit complètement; ainsi la machine fut mise en pièces et tua beaucoup d'hommes. Bar-Chalid partit et subjugua le château fort de ܦܣܝܢܘܣ (2), puis ceux de ܣܡܘܪ et de ܦܪܓܡܘܢ (3), ainsi *que la ville* de Smyrne.

Note. — Cette chronique est d'autant plus intéressante que l'on connaît peu d'anciens historiens maronites. Bar-Hebreus cite *Théophile* d'Edesse (*Chron. syr.*, éd. Bedjan, p. 126-127.

(1) Sille, près d'Iconium.
(2) Pessinus. N.
(3) Pergame (?). N.

Hist. des Dynasties, p. 147-148) : « A cette époque (VIIIe siècle) était célèbre Théophile fils de *Thomas* d'Edesse, bon astronome, qui partagea l'hérésie des *Maronites*. Il écrivit en syriaque un remarquable ouvrage de chronologie, bien qu'il y calomnie et y accuse les orthodoxes; il traduisait du grec en syriaque les deux ouvrages d'Homère sur Ilion. Il servait le khalife *Mahdi* et en fut aimé à cause de son habileté dans l'art de l'astrologie. On raconte qu'un jour, le khalife voulut visiter l'une de ses villes et sa famille avec lui, et la femme du khalife fit dire à Théophile : « C'est toi qui as conseillé au khalife de voyager et qui nous impo- « ses la fatigue et les souffrances d'un voyage dont nous n'avions « pas besoin, aussi je prie Dieu qu'il te fasse vite mourir et t'enlève « de la terre afin que je sois tranquille, car tu nous tourmentes. » *Théophile* répondit à la servante qui était venue lui faire cette commission : « Va dire à ta maîtresse que je n'ai pas conseillé « ce voyage au khalife, mais tu peux partir satisfaite au sujet de « la malédiction que tu m'envoies pour que Dieu avance ma mort, « car ce décret avait déjà été rendu et envoyé par Dieu et je « vais mourir. Mais ne crois pas que je mourrai parce que ta « prière a été exaucée; ce sera pour accomplir la volonté de mon « créateur. Et toi, ô reine, je te le dis, prépare-toi beaucoup de « poussière, et quand tu apprendras que je suis mort, répands « toute cette cendre sur ta tête. » En entendant cela, la reine fut très effrayée, et se demanda ce que pouvait signifier cette réponse. Peu après Théophile mourut, et vingt jours après ce fut le tour du khalife (785). Ainsi s'accomplit ce que *Théophile* avait fixé .»

Dans un autre endroit (*Hist. Dyn.*, p. 63 de la traduction de Pococke) Bar-Hebreus nous apprend que Théophile d'Edesse plaçait le commencement de l'ère des Séleucides l'an 5197 du monde. Le même auteur (*Livre de l'ascension de l'esprit*, p. 199) nous dit encore : « De nos jours, les peuples qui nous entourent se servent de six chronologies. L'une, dont se servent les Grecs, part d'Adam. Il y a diverses opinions à son sujet, la plus célèbre, à notre époque, reproduit celle de Théophile d'Edesse. » La chronologie de Théophile, qui place ainsi la naissance de N.-S. l'an 5508 (5197 + 311), est basée sur le texte des Septante.

Maçoudi nous fait connaître un autre historien maronite : « L'un de ses sectateurs (de Maroun) connu sous le nom de *Kaïs*

le *Maronite* est l'auteur d'un excellent livre sur la chronologie, l'origine du monde, les prophètes, les livres, les cités, les nations, les rois de Roum et autres, et leurs histoires. Il termine son ouvrage au Khalifat de *Mouktafi* (901); je ne sache pas que les Maronites aient composé un autre livre touchant ces mêmes matières. » *Livre de l'avertissement,* trad. Carra de Vaux, p. 212.

CONTROVERSE ENTRE UN SYRIEN ET UN GREC.

(**40**) Demandes et réponses au sujet des paroles : *Dieu saint, saint puissant, saint immortel, qui fut crucifié pour nous* (1), que nous disons en priant.

Question du Grec : Dis-moi, ô Syrien, pourquoi, après avoir dit dans vos prières : Dieu saint, saint puissant, saint immortel, ajoutez-vous : qui fut crucifié pour nous? Vous crucifiez toujours ainsi la divinité. Dites-nous qui vous a enseigné cela et pourquoi vous dites : *qui fut crucifié pour nous? — Réponse du Syrien :* Sache, ô Grec, que tout chrétien qui prie et ne met pas dans sa prière : *qui fut crucifié pour nous,* prie le démon, et non pas Dieu, et le démon lui enlève les prières de la bouche et elles n'arrivent pas jusqu'à Dieu. — *G.* Explique-moi, ô Syrien, comment celui qui ne dit pas : *qui fut crucifié pour nous,* prie le démon. — *S.* Sache, ô Grec, que le démon est l'ennemi de l'homme et cherche toujours sa perte. Il combat avec lui jour et nuit, et lorsque l'homme se lève pour prier Dieu, le démon maudit vient en face de lui, et quand l'homme dit dans sa prière : *Dieu saint,* le démon répond : Et moi aussi je suis saint et je suis Dieu de toutes les ténèbres de ce monde. Et quand on ajoute : *saint puissant,* le démon répond : Et moi aussi je suis puissant, j'opère des signes et des prodiges nombreux dans ce monde. Et quand on dit : *saint immortel,* le démon ajoute : Et moi aussi je suis immortel. Mais quand on dit : *qui fut crucifié pour nous,* et quand on fait sur soi le signe de la croix, on ferme la bouche du démon. Il reste confondu, et n'a rien à répondre, car ce n'est pas lui qui fut crucifié pour notre salut.

(1) Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis,... tu me suspendisti in patibulo crucis. *Office du vendredi saint.*

Et quand il voit que notre prière arrive à celui qui a été crucifié pour nous, alors il fuit avec crainte et tremblement et s'évanouit devant la force de la croix comme une fumée au souffle du vent. Mais si l'on ne dit pas dans la prière : *qui fut crucifié pour nous*, le démon maudit a réponse à toute parole et enlève la prière de la bouche. Il convient donc que nous disions dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous*, puisque ces paroles chassent le démon et rendent vaine toute sa puissance. Sache encore (**41**) que le démon maudit reçoit beaucoup de noms semblables dans les livres saints, parce qu'il est en face de Dieu du côté gauche; on l'appelle Dieu du monde, père, fils, esprit, on l'appelle aussi puissant et immortel. — On l'appelle *Dieu du monde*, parce qu'il est le maître et le chef de tout le côté gauche, le créateur et l'artisan de tous les maux qui se font dans le monde. On l'appelle *père*, parce qu'il engendre le mensonge ainsi que le mal et les adversités qui sont chez les hommes; on l'appelle *fils*, parce qu'il est le fils de perdition dont parlent les Écritures, qui a perdu la vie de Dieu, et auquel est réservé le feu de la géhenne. On l'appelle *esprit*, parce qu'il est l'esprit d'erreur qui souffle en secret dans les cœurs des hommes simples pour les éloigner de la crainte de Dieu; on l'appelle *puissant*, parce qu'il fait des prodiges nombreux et stupéfiants et les opère dans le monde envers ceux qui lui obéissent, car il est faible et débile envers ceux qui lui résistent. Il est *immortel* et on l'appelle ainsi parce que c'est un esprit et que les esprits ne meurent pas parce qu'ils ne sont pas revêtus de corps. Et quand un homme répète dans sa prière tous les noms dont nous venons de parler et ne dit pas : *qui fut crucifié pour nous*, ce démon maudit s'assimile tous ces noms, il répond à eux tous quand on les prononce dans la prière et enlève ainsi la prière de la bouche. Il n'y a rien qui le chasse et l'annihile comme ce *qui fut crucifié pour nous*, il convient donc que nous prononcions ces paroles et chassions ainsi le diable de chez nous — *G.* Quel livre t'a enseigné, ô Syrien, que le démon maudit est appelé Dieu, père, fils et esprit? Montre-nous où tu as trouvé que ce démon maudit est appelé ainsi. — *S.* L'apôtre Paul dans la seconde lettre aux Corinthiens appelle le démon *Dieu de ce monde;* quand il maudit ceux qui ont perdu la foi parce qu'ils furent trompés par les démons, il dit : « Si notre Évangile est

caché, il est caché pour ceux qui périssent, pour ceux dont le Dieu de ce monde a aveuglé l'esprit pour les empêcher de croire, afin que l'Évangile de la gloire du Messie, qui est l'image de Dieu, ne brille pas pour eux (1). » (**42**) Et dans la lettre aux Éphésiens, il l'appelle maître de l'air et du vent et celui qui suggère aux enfants de ne pas obéir. Il l'appelle encore chef et maître du monde lorsqu'il dit : « Votre combat n'est pas avec la chair et le sang, mais avec les principes et les Dominateurs et les maîtres de ce monde de ténèbres (et avec les esprits impurs) qui sont sous le ciel (2). » Et le Messie notre Sauveur l'appelle le père du mensonge lorsqu'il dit aux Juifs : « Vous avez pour père le diable, et voulez accomplir les désirs de votre père qui est un homicide depuis l'origine, et ne put rester dans la vérité, parce qu'il est menteur et le père du mensonge (3). » Et dans un autre endroit, il l'appelle fils lorsqu'il dit : « Et personne n'a péri si ce n'est le fils de perdition (4). » Il l'appelle encore chef et gouverneur du monde quand il dit : « Maintenant c'est le jugement de ce monde, maintenant le gouverneur du monde sera jeté dehors (5). » Il dit encore : « Le prince de ce monde est venu et il n'a rien sur moi (6). » Et sur sa chute du ciel il dit : « J'ai vu Satan tomber du ciel comme un éclair (7). » Dans d'autres endroits il l'appelle esprit, esprit de mensonge, esprit méchant, esprit impur, et lui-même disait au Messie : « Le pouvoir sur tout ce monde de ténèbres a été livré dans mes mains (8). » Et le prophète Isaïe raconte qu'il disait en se glorifiant de sa grandeur et de son ténébreux pouvoir : « Je monterai au ciel et placerai le siège de mon royaume au-dessus des étoiles du ciel et je serai semblable à Dieu (9). » Ainsi je t'ai montré dans l'Écriture que le diable est appelé de tous ces

(1) II Cor., iv, 3, 4. C'est le texte de la Peschito avec les fautes ܕܝ pour ܕܝܢܐ et ܡܕ pour ܡܕܡܐ.

(2) Eph., vi, 12.

(3) Jean, viii, 44. C'est le texte même de la Peschito avec une variante heureuse : « Et père du mensonge » au lieu de « et son père ».

(4) Jean, xvii, 12.

(5) Jean, xii, 31.

(6) Jean, xiv, 30.

(7) Luc, x, 18.

(8) Luc, iv, 6.

(9) Isaïe, xiv, 13. Ce texte diffère de celui qui fut imprimé à Mossoul.

noms. — *G.* Et pourquoi l'appelle-t-on diable puisqu'il porte de tels noms dans les saints livres? — *S.* Quand il fut créé par Dieu, il ne s'appelait pas diable, mais était un ange; à cause de son orgueil il tomba de sa place et fut appelé Satan, parce qu'il s'éloigna de Dieu. Il fut appelé diable parce qu'il fut dépouillé de ses honneurs et fut l'adversaire de Dieu et des hommes, comme le montre saint *Basile* dans son discours sur le commencement des Proverbes de *Salomon* où il dit : « Par le bénéfice de son commandement, il était chef, sultan et maître du monde et le lieu de sa principauté et de son empire était l'air; mais il se révolta contre Dieu et devint l'adversaire de Dieu et des hommes. » Tous ces témoignages nous montrent (**43**) que dans les saints livres ce démon maudit est appelé Dieu et maître des ténèbres du monde; il est donc juste que dans nos prières, nous séparions, comme des gens sages, son nom trompeur du nom véritable de Dieu. Nous faisons cette distinction si, lorsque nous proclamons trois fois la sainteté du Verbe incarné qui fut crucifié pour nous, nous disons trois fois : *Dieu saint qui fut crucifié pour nous;* on reconnaît alors le Verbe de Dieu et on le distingue du démon maudit que nous chassons alors de près de nous. Mais si quelqu'un dit : Dieu saint, saint puissant, saint immortel, et n'ajoute pas : *qui fut crucifié pour nous,* il ne distingue pas le sens trompeur du sens vrai, et ce démon maudit lui répond aussitôt et lui dit : Et moi aussi je suis Dieu, je suis puissant et je suis immortel; toute cette sanctification me convient. Et par ces paroles, il lui enlève la prière de la bouche et ne la laisse pas monter jusqu'à Dieu. Il convient donc de dire dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous,* parce que ces paroles rendent vaine toute la force du diable auprès de nous. — *G.* Tu as entassé les paroles, ô Syrien, pour louer ce : *qui fut crucifié pour nous,* et tu ne sais pas qu'en disant trois fois : *Dieu saint,* tu honores la Trinité, et quand tu ajoutes : qui fut crucifié pour nous, tu crucifies la Trinité. Montre-nous donc où tu as trouvé écrit que la Trinité fut crucifiée et lequel des saints Pères a enseigné cela. — *S.* Enseignes-tu que l'un de la Trinité s'est incarné et fait homme, ou bien toute la Trinité? — *G.* C'est l'un de la Trinité et non toute la Trinité. — *S.* Si l'un de la Trinité s'est incarné et fait homme, et non toute la Trinité, nous disons aussi qu'un de la Trinité a été crucifié et non les

trois, car celui qui ne s'est pas incarné, n'a pas pu être crucifié, et nous autres, ô Grec, nous ne disons pas, comme tu le prétends, que la Trinité a été crucifiée, mais nous confessons que c'est l'un de la Trinité qui a été crucifié pour nous, la direction de notre pensée, lorsque nous disons : *Dieu saint* et *qui fut crucifié pour nous,* ne se porte pas sur toute la Trinité, mais sur l'un de la Trinité qui est le seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, né de Dieu avant tous les siècles, qui est lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai, qui, pour nous autres hommes et pour notre salut, est descendu du ciel et a pris un corps du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et fut homme, et fut crucifié pour nous au temps de Ponce-Pilate selon l'enseignement (**44**) des 318 saints Pères.

Et quand nous prions, nous disons dans nos prières : *Dieu saint*, qui étais Dieu et t'es fait homme par amour, *saint puissant*, qui supportes tout par ta force, et as paru faible dans notre corps, *saint immortel,* qui étais immortel par nature et es mort dans la chair par ta volonté pour notre salut, nous confessons que *tu fus crucifié pour nous* et nous ne le nions pas, aie pitié de nous. Voilà comment nous disons dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous,* et loin de nous la pensée de le crucifier, mais nous confessons son crucifiement et ne le nions pas; comment donc peux-tu nous reprocher de crucifier toute la Trinité?

Nicodème et Joseph témoignent qu'il en est ainsi : quand ils allèrent descendre le corps de Notre-Seigneur de la croix, ils virent là les foules et les cohortes des anges qui disaient : « Dieu saint, saint puissant, saint immortel, » et les anges n'ajoutèrent pas : *qui fut crucifié pour nous,* car il ne l'avait pas été pour eux, mais bien pour nous, comme il est écrit · « qui fut crucifié pour nous autres hommes et pour notre salut ». A lui la gloire de la bouche de nous tous, ainsi qu'à son Père et au Saint-Esprit, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen, Amen et Amen.

EXTRAIT DE JEAN LE STYLITE

Avec l'aide du Tout-Puissant, nous écrivons une petite partie du discours de Mar Jean, stylite de Saint-Mar-Zeouro à Saroug. Seigneur, aide-moi dans tes miséricordes.

Première demande. — L'adversaire dit : Explique-moi, chrétien, si tu nies ou si tu confesses que Dieu ne fut pas engendré en tout de la Vierge. — Ils croient nous entraver des deux côtés, mais nous appelons à notre secours le Messie notre Dieu, dont il est question, lui qui dénoue les liens et révèle les secrets, selon la parole du prophète *Daniel*, qui vit le Messie sous une forme humaine venant sur les nuées du ciel, puis nous répondons : Les chrétiens confessent un seul Dieu qui est en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, une essence, une divinité, une puissance, une volonté (1), un magistère, une opération. Ils sont un en tout, sinon qu'ils sont séparés en personnes, (**45**) et ils sont dans une nature; nous apprenons cela de Dieu lui-même, car il est écrit dans la loi : « Venez, faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, » et : « Donnons à Adam un aide semblable à lui, » et : « Venez, descendons diviser les langues, » et : « Le Seigneur fit descendre le feu devant le Seigneur sur Sodome. » Et cette parole d'Isaïe qui entendit les Séraphins dire : « Saint, saint, saint le Seigneur des armées. » Ces trois « sanctifications » désignaient trois personnes, et le « Seigneur des armées » nous enseigne qu'il n'y a pour les trois personnes qu'un magistère et une essence. Et Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit à ses saints disciples : « Allez, baptisez tous les peuples au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. »

L'adversaire dit : Si Dieu se fit homme et mourut, il changea deux fois : de la divinité à l'humanité quand il se fit homme et de la vie à la mort quand il mourut. — *Réponse.* Nous disons que le Verbe de Dieu ne fut pas changé ni quand il s'incarna ni quand il mourut, car que dit-on de l'âme de l'homme qui s'unit avec le corps? Dit-on que l'âme de l'homme fut modifiée quand elle s'unit au corps et qu'elle changea deux fois : l'une quand elle s'unit au corps, dit-on qu'elle fut chair comme lui, et l'autre quand le corps mourut, dit-on qu'elle mourut avec lui? Et si nous confessons que l'âme ne changea pas quand elle s'unit au corps, pourquoi serions-nous obligés de dire que si la divinité s'unit au corps, elle changea deux fois? alors d'après la parole de ces malheureux qui répondent eux-mêmes à leurs de-

(1) Voici, explicitement, le sens que nous avons donné, page **9**, au texte de Sévérianus.

mandes, l'âme serait plus puissante que la divinité, puisque l'âme qui est unie au corps ne meurt pas avec lui, tandis que la divinité unie au corps mourrait avec lui. Vous voyez combien cette impiété est grande. — L'adversaire dit : Que le Messie meure ou ne meure pas, il s'ensuit toujours une mauvaise conséquence ou pour les Juifs ou pour les prophètes. Car s'il meurt, les Juifs le renient et sont jetés dans la géhenne, et s'il ne meurt pas, les prophètes ont menti et leurs prédictions sont vaines. — *Réponse.* Que dites-vous à ceci : Les commandements de Dieu ont de mauvaises conséquences, qu'on les observe ou qu'on ne les observe pas; à savoir : si on les observe, pour ceux qui ne les observent pas, et si on ne les observe pas, pour ceux mêmes qui ne les observent pas. Le Messie n'a été une cause de mal pour aucun homme ni par sa mort ni (**46**) par sa vie, car il ne fut pas une cause de mal qui porta les Juifs à le tuer, mais ils furent une cause de mal pour eux-mêmes. — *Demande.* Il savait qu'en venant au monde les Juifs lui nuiraient, puis le tueraient et pécheraient ainsi à cause de lui ; s'il était Dieu, il ne devait pas être ainsi une cause de mal pour personne. — *Réponse.* Le Messie savait que les Juifs pécheraient à son sujet, mais il savait aussi que beaucoup de peuples croiraient en lui et qu'il les sauverait de l'erreur et il n'était pas juste qu'il méprisât le salut du grand nombre à cause du péché de quelques-uns. Ainsi la mort du Messie ne fut pas une cause de mal pour les Juifs; de même s'il n'était pas mort, les prophètes n'auraient pas menti, car s'il n'était pas mort, ils n'auraient pas prophétisé qu'il mourrait. — *Demande de l'adversaire.* Avant de créer les créatures, Dieu savait qu'il viendrait dans le monde, et sa volonté était d'accord avec sa connaissance, ainsi les Juifs qui ont accompli la connaissance et la volonté de Dieu ne sont pas blâmables. — *Réponse.* La volonté de Dieu est-elle ou n'est-elle pas toujours d'accord avec sa connaissance? Si sa volonté est d'accord avec sa connaissance, il n'y a pas moyen que ce qu'il connaît n'arrive pas, et il n'est pas possible ni que la connaissance de Dieu soit vaine, ni que sa volonté résiste à sa connaissance et l'annihile, alors la volonté sera d'accord avec la connaissance; or la connaissance de Dieu est éternelle et il connaît par avance tout ce qui doit arriver, il veut donc de toute éternité les péchés des hommes et sa faute est plus grande que la leur, car ceux-ci ne commirent

pas de péché avant leur création. — L'adversaire dit : Dieu ne veut pas tout ce qu'il sait devoir arriver? — *Réponse*. Avant de créer les créatures, notre Dieu savait de même que les Juifs le crucifieraient, et cependant il ne voulait pas les faire pécher contre lui. — *Demande :* Quand le Messie suppliait que le calice de mort lui fût épargné, suppliait-il son égal en puissance, (ou) un plus puissant que lui? — *Réponse*. S'il vous paraît étonnant qu'il puisse prier son égal en puissance et le supplier, nous vous étonnerons par un fait bien plus fort que celui-là : Nous voyons les rois et les maîtres, dont le pouvoir est (**47**) dur et supérieur à celui de leurs serviteurs, supplier ces serviteurs au sujet de diverses choses, bien plus, Dieu lui-même nous demande et nous prie tous les jours de garder ses commandements et nous ne lui obéissons pas, ainsi ce n'est pas comme un serviteur que le Messié demande à son Père d'être exempté de ce calice, mais comme un fils à son père. — *Demande*. Sa mort était un bien ou un mal; si c'était un bien, pourquoi le Messie demandait-il que ce bien n'arrivât pas? — *Réponse*. Nous disons que le Messie n'est pas un simple homme, mais Dieu incarné, ainsi la mort du Messie est la vie de tous ceux qui croient en lui, et la vie est un bien, donc la mort du Messie est un bien, parce que s'il n'était pas mort et n'avait pas ressuscité, il n'y aurait pas espoir de résurrection. — *Demande*. Comment Dieu peut-il mourir? — *Réponse*. Comment l'âme peut-elle mourir? — L'adversaire dit : L'âme ne meurt pas. — Le chrétien répond : Nous ne disons pas non plus que la divinité meurt.

HISTOIRE DE DANIEL DE MARDIN.

Raban *Daniel* de *Mardin*, moine philosophe (1), raconte ses souffrances et dit :

L'an 1693 (1381-1382) des Grecs, au mois d'Adar (mars), le troisième jour de la semaine et le vingt-cinquième jour du mois,

(1) Il est sans doute question de ce moine dans le colophon du ms. syriaque 226. On y lit en effet que ce ms. du nomocanon de Bar-Hebreus a été copié en 1799 (1488) au couvent de Mar Abaï à Qelat, sur un manuscrit qui avait appartenu à Raban Daniel de Mardin. Le récit actuel fut écrit par Daniel à la fin du *Cours d'astronomie* (traité de l'ascension de l'esprit) de Bar-Hebreus. Ainsi Daniel aurait possédé un certain nombre d'ouvrages du célèbre primat jacobite.

le vizir du sultan de *Mardin* me fit jeter en prison, moi l'humble *Daniel*, et voici la cause de cet emprisonnement :

L'année dont nous venons de parler, nous avions écrit un livre en arabe sur les fondements de l'Église, et nous donnions des démonstrations de raison et des témoignages écrits pour confirmer la religion chrétienne autant que nous le pouvions. Et pour confirmer la nôtre nous ajoutions une réfutation des fondements des autres, à savoir (des religions) des mages, des Arabes et des musulmans. En vertu des jugements cachés de Dieu et de sa providence qui opère tout, ce livre tomba entre les mains d'un jurisconsulte musulman (ܡܘܫܠܡܐ). Il lut et comprit quelques démonstrations sur la vérité de notre religion. Il fut saisi des souffrances de l'envie, fit du zèle au delà de toute mesure et porta le livre au juge, et cette affaire arriva peu à peu jusqu'au chef des émirs et au sultan Melek Attaher (1). Il me fit enfermer le troisième et le quatrième jour. Et le cinquième jour de la semaine, (**48**) ils me tirèrent de prison et me conduisirent devant le sultan dans le prétoire où étaient assemblés les juges, les jurisconsultes et les émirs. Je subis alors des épreuves, soit à cause de mes péchés, soit pour éprouver ma foi. Ils m'interrogèrent au sujet de mon livre et, après un assez long temps, le vizir ordonna de me flageller, et ils me flagellèrent et me frappèrent avec des bâtons sur les pieds et sur les jambes; le Seigneur se tint près de moi, me fortifia, et je résistai. Le vizir me dit deux fois : « Abandonne ta religion et fais-toi musulman, » et je lui répondis. « Je suis chrétien. » Ils me frappèrent de 498 coups et je ne criai pas, de sorte que beaucoup admirèrent la bonté du Seigneur qui apparut en moi. Ensuite il me fit percer les narines, on y passa une corde et ils me traînèrent et me firent faire le tour de la ville. Je ne puis compter les crachats et les insultes qu'ils me jetèrent, mais Dieu me délivra. Puis ils m'enfermèrent de nouveau (en prison) durant vingt-quatre jours et, dans une caverne de sang, durant trois jours, après quoi ils me firent sortir et me vendirent 12000 zouzé que les fidèles payèrent.

(1) Noé, patriarche jacobite, qui écrivait en 1496, nous raconte que Melek Attaher, maître de Mardin, et son vizir Phiad furent tués près d'Amida, entre 1400 et 1406. Cf. Assemani, *Bibl. Orientale*, t. II, p. 469 et 471. Il s'agit probablement du sultan qui jugeait Daniel une vingtaine d'années auparavant.

HISTOIRE D'UN BIENHEUREUX (1) QUI DEMEURAIT SUR UN ARBRE A IR'ENIN (2).

Dans le gouvernement de la métropole *Apamée*, il y a un village nommé *Ir'enin*. Dans ce village se trouvait un grand cyprès (3) sur lequel habitait un homme de Dieu. Le démon, qui hait toujours les bonnes actions, ne cessait de combattre contre lui en secret ou à découvert et souvent il le précipitait à bas de cet arbre (4). Enfin (le saint) pourvut à cela en se procurant une chaîne de fer pour s'attacher le pied à l'arbre, et lorsque son ennemi Satan le précipitait (à terre), il restait suspendu à l'arbre par cette chaîne, et les habitants du village venaient et le remontaient à sa place. A la fin il dit : « Que Dieu, pour le nom duquel je suis ici, m'accorde de n'avoir plus besoin de la main des hommes, mais, s'il lui plaît que je demeure en ce lieu, qu'il m'envoie sa force divine et me remette à ma place. » Et cela eut lieu : lorsque l'adversaire (5) le précipitait, un ange de Dieu descendait du ciel et le remettait à sa place.

Il reçut de Dieu le don de guérir toute douleur et toute maladie, et sa renommée, comme une étoile éclatante, brilla dans beaucoup de pays. De partout on accourait près de lui, pour recevoir les secours de l'âme et la guérison des corps, et toujours, à son occasion, on louait le nom du Messie.

Quand il vit que beaucoup de gens venaient et le distrayaient de la prière et de la conversation avec Dieu, il eut l'idée de descendre de son arbre et d'aller au désert extérieur, car, pensait-il, il me sera avantageux d'aller en un endroit où je serai tranquille et à l'abri de la vaine gloire des hommes. — Une nuit, à l'insu de tout le monde, il descendit de son arbre et s'en alla. Pendant plus de trois milles, comme il me le raconta (6), il

(1) Cette histoire inédite, où il est question du monastère de Mar Maron, près d'Apamée, est traduite sur le ms. syriaque n° 234 de la Bibliothèque Nationale (fol. 440v-443v).

(2) ܥܪܥܢܝܢ , ܥܪܥܢܝܢ et ܥܪܥܢܝܢ

(3) ܩܘܣܬܐ

(4) Cet accident lui arrivait très probablement chaque fois qu'il avait un sommeil un peu agité.

(5) ܣܛܢܐ

(6) Il est regrettable que l'on ne connaisse pas cet auteur. En attendant mieux,

entendit les démons qui dansaient et battaient des mains.

Il alla à *Jérusalem* et pria aux saints lieux où Notre-Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ souffrit volontairement. Puis il eut la pensée d'entrer dans le grand désert qui est non loin de *Jérusalem* (1); il arriva à un monastère qui est à la lisière de ce désert, où les moines le reçurent avec grande joie et lui demandèrent : « Où vas-tu? » Il leur répondit : « Je veux entrer dans ce désert. » Ils cherchèrent à l'en détourner parce que ce désert était terrible et redoutable et contenait des animaux sauvages; beaucoup avaient voulu y pénétrer, l'avaient fait et n'en étaient pas revenus. Mais, confiant dans le secours que lui accordait la bonté divine, il traversa sans danger tout ce désert et arriva au pays des *Barbares*. Or il y avait dans ce pays un homme originaire d'*Émèse* qui lui demanda : « D'où es-tu? » Il répondit : « Je suis d'*Émèse*, » parce que *Apamée* est soumise à Émèse, et l'autre, plein de joie, lui dit : « Moi aussi je suis d'*Émèse*, mes péchés m'ont amené dans ce pays où l'on m'a fait juge (2); ce peuple est méchant, barbare et cruel; mais demeure près de moi, tu me tiendras lieu de père et de famille. » Il fut ainsi reçu avec grand honneur et demeura là pendant six mois, après quoi il dit au juge : « Je te demande de retourner dans mon pays. » Et celui-ci répondit : « Que te manque-t-il près de moi? et en vérité je te considère comme ma famille et mes proches et je prends courage près de toi. » Mais il dit encore : « Je veux retourner dans mon pays. »

Il retourna dans le désert et, comme il le racontait, il y trouva les cadavres de beaucoup d'hommes dévorés par les bêtes; il se nourrissait des racines qu'il trouvait dans ce désert et buvait l'eau qu'il rencontrait. Quand il revint à Jérusalem et y eut prié, il eut l'idée de descendre sur le rivage de la mer et entra à Tripoli (3). Il y eut commerce avec une femme qui vendait des légumes et, par l'opération de Satan, il pécha et tomba avec elle, et abandonna ainsi la conduite qu'il avait eue jusque-là. —

on peut croire que c'est un moine du monastère de Mar Maron, puisque c'est là que le bienheureux termina ses jours.

(1) Le texte porte : ܒܐܪܫܠܡ ܕܒܝܬ ܡܪܝ ܐܢܛܘܢܝܐ. Le mot Jérusalem a été restitué (à tort sans doute) postérieurement.

(2) ܡܪܝ

(3) ܛܪܐܒܠܘܣ.

Il partit, vint dans sa ville et alla dans l'un des bains publics (1). Des hommes qui l'avaient connu quand il était sur l'arbre lui demandèrent : « N'es-tu pas le bienheureux qui demeurait sur un cyprès dans le village de Ir'enin ? » Mais lui, plein de honte, répondait : « Je ne le suis pas. » Enfin il se repentit, des larmes amères coulèrent de ses yeux sur ses prévarications et il ne savait que devenir.

Il monta sur la montagne qui est à l'occident du monastère du bienheureux Mar Maron (2), (arriva) près d'un périodeute (3) d'heureuse mémoire et lui raconta tout ce qui s'était passé : son ancienne gloire et sa chute dernière ; il lui demanda ce qu'il devait faire. Après l'avoir entendu, le périodeute lui dit : « *Je te conseille de descendre* (4) *à ce monastère de saint Mar Maron le bienheureux, d'y demeurer et d'y pleurer tes péchés. Car on trouve là une vie monastique qui fait faire complètement pénitence des péchés commis ; pour tout dire en un mot : on y trouve la pratique excellente de la perfection.* »

Il partit aussitôt, arriva à ce monastère au milieu de la nuit et trouva la porte fermée. Il pria en versant des larmes amères et dit : « Seigneur propice et miséricordieux, patient et plein de bonté et de justice, qui ne veux pas la mort d'un misérable pécheur comme moi, mais bien qu'il se convertisse et vive, ne détourne pas ta face du péché qui t'a fâché, mais si tu veux que je vive, que cette porte s'ouvre d'elle-même devant moi. »

Il mit la main sur la porte, mais il en sortit comme une force qui le repoussa en arrière. Il pria de nouveau et versa des larmes amères, puis avança de nouveau la main ; il fut encore repoussé et tomba. Il se releva une troisième fois, pria en versant beaucoup de larmes, puis approcha la main de la porte qui s'ouvrit devant lui. Il entra en priant et arriva à la porte de l'hôtellerie (5) qui était là. Il regarda avec soin tout ce que le périodeute lui avait annoncé (par avance) et ses yeux ne cessaient de verser des larmes quand le moine chargé de recevoir

(1) ܚܡܡܐ.

(2) Voir le texte ci-après. Le ms. porte ܡܪܝܡ.

(3) ܦܐܪܝܘܬܐ.

(4) ܢܚܬ.

(5) ܐܟܣܢܘܕܘܟܝܘܢ = ξενοδοχεῖον.

les étrangers (1) vint et lui demanda : « D'où es-tu? Qu'as-tu fait? Pourquoi verses-tu tant de larmes et d'où vient ta grande douleur? »

Il lui raconta son histoire : « Je suis celui dont vous avez entendu parler. Je demeurais sur un arbre dans le village de Ir'enin, mais Satan m'a fait pécher et j'ai fait une lourde chute. » A ces paroles le bienheureux fut plein d'étonnement et alla conter le tout au supérieur du monastère. Celui-ci ordonna de le recevoir chez les frères (2), et il pratiqua dans ce monastère les bonnes actions et le naziréat, le jeûne et la prière. Il entrait le premier à l'office et en sortait le dernier. Il suppliait Dieu jour et nuit, avec des larmes sans fin, de lui remettre ses péchés et de ne pas le priver du fruit de ses anciennes bonnes actions. — Il vécut trois ans dans le monastère et s'endormit dans le Messie, plein de bonnes actions. — Et Notre-Seigneur montra que ses péchés lui étaient pardonnés et qu'il était revenu à son ancienne perfection, car au moment où les frères du monastère passaient et lui donnaient la paix (3), un frère qui souffrait d'un œil, après lui avoir donné la paix, vit cet œil s'ouvrir et devenir comme l'autre. Tous les témoins louèrent Dieu qui reçoit les pénitents et ceux qui crient à sa porte, et tous comprirent que ce bienheureux était mort dans le même état de perfection qu'il avait eu auparavant.

Que Notre-Seigneur nous donne aussi les œuvres de la crainte de Dieu afin que, grâce à sa bonté, nous allions, malgré nos fautes, le voir face à face et que nous trouvions grâce devant lui. A lui la gloire, l'honneur et la bénédiction, ainsi qu'à son Père béni, et à l'Esprit vivant et saint, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de l'histoire d'un bienheureux qui demeurait sur un arbre (4).

(1) ܣܢܝܕܘܟܝܐ = ξενόδοχος.

(2) ܒܝܬ ܐܝܬܐ.

(3) ܫܠܡܐ.

(4) Cette histoire semble avoir été imitée et rendue plus édifiante encore dans le ms. 235, fol 80v-82.

L'auteur rencontre un saint qui demeurait sur un arbre et avait constamment devant lui une tête de mort qu'il interpellait souvent. Il lui demande ce que cela signifie. Le saint répond qu'il est le fils unique d'un roi. Il quitta la cour à l'âge de 25 ans et se retira dans un monastère. Son père mit toutes ses troupes en

ܗܘܐ ܕܗܘ ܟܡܐܝܐ ܐܝܟ ܕܐܠܐ ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܢܦܩ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ. ܟܕ ܦܐܪܝܡܐܢܐ ܫܪ. ܥܠ ܟܪܝܣܛܘܣ
ܒܟܐ. ܥܠ ܗܘ ܕܗܘ ܗܘܝܢܘ. ܐܦܠ ܠܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝܡܐ
ܡܢܗܘܢܐ ܫܡܝܐ. ܡܢܗܘ ܕܢܦܩ ܗܘ ܒܡܕܝܢܬܐ ܡܢ
ܡܕܝܢܬܐ. ܡܢ ܡܢ ܦܐܪܝܡܐܢܐ ܐܡܪ ܗܘ.

ܡܕܟܪ ܐܢܐ ܟܪ ܒܫܡܐ ܗܘܢܐ ܕܡܪܝܡ ܡܢ ܡܕܝܢ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ ܡܪܝ ܕܥܠ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐ ܫܡܝܢܘ. ܐܝ ܡܢ
ܡܢܝܢܐ ܡܢܗܘܢ ܡܢܗܘ. ܡܢܗܘ ܡܢ ܡܢܗܘ. ܡܢ
ܗܘܢ. ܗܘ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ. ܡܢ ܡܢ
ܡܢ ܗܘ ܗܘ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ
ܡܢ. ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ
ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ
ܡܢ. ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ ܡܢ
ܡܢ

ܐܘܢ. ܡܫܘܒܚܘܗܝ ܒܝ ܒܐܝܡܐ ܐܘܢ ܐܡܝ ܡܫܬ ܟܘ ܟܘܠܗ
ܡܥܩܒܐ ܐܘܢ ܟܘ. ܒܡܝ ܐܡܝܪ. ܡܥܒܕܗ ܫܘܒܚܘܗܝ. ܡܥܒܕܗ
ܟܟܐ ܒܐܢ ܟܟܐ ܫܝܢܐ ܒܡܫܐ ܐܝ. ܡܥܠܐ ܐܒܐ ܟܟܐ
ܐܒܐ ܟܟܗ ܟܢܐ ܐܒܐ ܟܘ.

(*Fin du texte concernant le monastère de St-Maron.*)

HISTOIRE DE MAR SÉVÈRE

PATRIARCHE D'ANTIOCHE (512-518) (1).

Cette histoire fut écrite par *Zacharie* le Scolastique (2), qui étudia avec lui, d'abord à *Alexandrie*, puis, plus tard, pour l'étude des lois, à *Beyrouth*.

CHAPITRE PREMIER

OCCASION ET BUT DE CETTE HISTOIRE.

1. D'où viens-tu aujourd'hui, ô ami et camarade (3)? — Je viens du portique impérial, pour te demander de me renseigner au sujet de quelques questions que je veux te poser. J'ai été

(1) On trouvera surtout ici, comme on pourra le constater, une autobiographie de Zacharie, écrite en grec, à Constantinople, entre 512 et 518. Il est à regretter qu'elle présente quelquefois des longueurs et un excès d'épithètes et de phrases incidentes. Le texte ne donne aucune division et représente bien, croyons-nous, « le langage diffus, propre à l'amplification grecque », que Zacharie aurait encore employé dans son histoire adressée à Eupraxius (Land, *Anecd.*, III, p. 200, l. 1-2; trad. Krüger-Ahrens, p. 99). Nous avons divisé l'ouvrage en chapitres et paragraphes pour en rendre la lecture plus facile. Les chiffres gras renvoient au texte de Spanuth.

Ajoutons enfin que cette biographie nous donne de nombreux détails racontés par un témoin oculaire que l'on sait d'ailleurs intelligent et instruit, sur des personnages historiques du IVe et du Ve siècle, sur leur vie, leurs sentiments, leurs luttes; sa lecture s'impose donc à tous les historiens qui s'occupent de Zacharie et de Sévère d'Antioche ou des luttes entre païens et chrétiens, puis entre monophysites et orthodoxes, en Égypte et en Palestine, aux IVe et Ve siècle.

(2) Il nous reste de cet auteur une histoire dont la traduction syriaque est analysée par Assemani, B. O., t. II, publiée et traduite par Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. X, publiée d'une manière plus complète par M. Land, *Anecdota Syriaca*, t. III. La traduction de Maï est reproduite chez Migne, *P. G.*, t. LXXXV, où l'on trouve en plus un dialogue *De mundi opificio* de Zacharie le Scolastique, lequel est appelé, en cet endroit, évêque de Mitylène (île de Lesbos). Enfin une traduction anglaise de l'histoire de Zacharie, par MM. Brooks et Hamilton, paraît actuellement, et une traduction allemande par MM. Krüger et Ahrens vient de paraître à Leipzig (*Die sogenannte kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, collection Teubner, 8° de XLV, 42 et 417 pages).

(3) Il est à remarquer que Zacharie a déjà donné la forme du dialogue à son ouvrage *De mundi opificio*.

troublé par un libelle qui paraît être d'un homme qui a la foi des chrétiens, mais semble plutôt soucieux de vilipender ce qui les touche. — Raconte comment cela (est arrivé) et de quelle manière tu es tombé sur ce libelle. — Je parcourais les livres des scribes qui sont sous le portique impérial, comme tu sais que j'aime à le faire, alors l'un de ceux qui vendent des livres me donna, pour le parcourir, le libelle dont je viens de parler ; il renferme des opprobres, des calomnies, des injures et des moqueries contre un philosophe que tu connais depuis longtemps, qui brille dans l'épiscopat, qui s'est distingué jusqu'ici par une conduite et un enseignement pleins de crainte de Dieu et de vérité ; je parle de *Sévère*, qui est en grande estime chez tous ceux qui savent rendre hommage au bien en dehors de toute acception de personne. Depuis lors j'ai l'esprit très inquiet. — Si tu as une si bonne opinion de cet homme (Sévère), ô mon camarade, pourquoi t'occupes-tu de ce détracteur et de ce calomniateur, quel qu'il soit? Il semble, d'après ce que tu en dis, qu'il n'adhère aux chrétiens qu'en apparence et avec hypocrisie, mais a surtout souci de louer les choses des païens ; il ne cherche qu'à leur donner des éloges pour mépriser par là ceux qui sont confirmés dans la perfection et auxquels il est déjà arrivé à cette époque d'être consacrés à Dieu, grâce à toute la philosophie (chrétienne) qu'ils ont déployée. — Je ne suis pas venu pour te raconter ce qui a été écrit si méchamment, et je n'y adhère pas, mais mon âme souffre, comme je l'ai dit, de crainte que des hommes, lisant cela en toute simplicité, n'en arrivent à prendre une telle opinion de l'évêque. Si donc tu as souci de la vérité, et tu en as souci, raconte sa conduite depuis sa jeunesse, pour la gloire du Dieu grand et de notre sauveur Jésus-Christ, près duquel se trouvent ceux qui ont pratiqué le sacerdoce et la philosophie, (je parle de) la vraie philosophie. Tu ajouteras de quelle ville il est, de quel peuple, de quelle famille, si tu connais tout cela à son sujet. Mais avant tout (tu nous diras) comment il s'est conduit, et comment, dès son enfance, il s'occupa de Dieu, car le détracteur le calomnia, non seulement au sujet de sa vie et de ses actes, mais parce qu'il servait d'abord les mauvais démons et les idoles ; il dit qu'il prit part aux sacrifices païens en *Phénicie*, lorsqu'il y étudiait les belles-lettres et les lois. — Il faut

seulement nous préoccuper de la vérité, et non du mépris qu'un homme, ramassant des imputations mensongères, veut jeter sur les actions d'autrui, car ces imputations contre ceux qui vivent dans la perfection sont habituelles au démon, aux mauvais diables et à leurs amis, et il ne faut pas nous étonner que Satan donna son nom aux serviteurs du Messie, Dieu de l'univers, puisque, au temps où la cause créatrice et effective de l'univers vint près de vous, il persuada aux juifs de blasphémer en disant : « C'est par Béelzébuth, prince des démons, qu'il chasse les démons (1) »; cependant, puisque tu crains que des hommes simples ne soient scandalisés par ce libelle, je raconterai ce qui le concerne, par respect pour la vérité et pour ton amitié, puisque je me trouvai avec lui depuis son enfance (**2**) à *Alexandrie* et en *Phénicie*, j'y entendis les mêmes maîtres et partageai la même habitation. Et ceux qui étudiaient avec nous et vivent encore, et ils sont nombreux, peuvent témoigner de la vérité de ce que nous allons raconter.

(1) Math., XII, 24.

CHAPITRE DEUXIÈME

SÉVÈRE ET ZACHARIE A ALEXANDRIE.

2. Origine de Sévère. — 3. Il rencontre Zacharie à Alexandrie. — 4. Histoire de Pralius d'Aphrodisias, commencement de sa conversion. — 5. Supercherie d'un certain Scléfidotus qui prétend avoir obtenu un enfant d'Isis. — 6. Pralius va consulter Isis, sa conversion. — 7. Cause de la destruction du temple d'Isis à Manoutin. — 8. Destruction de ce temple et des idoles. — 9. Découverte de la supercherie de Scléfidotus. — 10. Baptême de Pralius. — 11. Lettre qu'il écrit à ses frères. — 12. Sa mort. — 13. Sévère ne fut jamais du parti des païens.

2. Cet illustre *Sévère* était, par sa famille, de *Pisidie;* sa ville était *Sozopolis*, celle du moins qui lui échut après la première, d'où nous avons tous été expulsés après la prévarication d'Adam, et vers laquelle l'apôtre divin nous appelle de nouveau quand il dit : « Nous n'avons pas ici de ville permanente, mais nous tendons vers celle qui doit venir, dont Dieu a été l'architecte et le fondateur (1). » Il fut élevé par des parents illustres, comme l'ont dit ceux qui les ont connus; ils descendaient (2) de *Sévère,* qui fut évêque de cette ville au temps du premier concile réuni à *Éphèse* contre l'impie *Nestorius* (3). Après la mort de son père qui faisait partie, avec la mère devenue veuve, du sénat de leur ville, il fut envoyé à *Alexandrie*, avec ses deux frères, plus âgés que lui, pour y apprendre la grammaire et le rhétorique, en grec et en latin. La coutume du pays était, comme certains me l'ont dit, de ne

(1) Hébreux, XIII, 14; XI, 10.

(2) ܐܝܕܝܕܝ.

(3) En 431. L'évêque était son grand-père. (Cf. *Revue de l'Or. chr.*, 1897, p. 466, et Land, *Anecd. syr.*, I, p. 113.) — Ces auteurs ne nous apprennent pas si le grand-père de Sévère (on trouve à tort dans Land : *le père*) ne fut évêque qu'après la mort de sa femme ou s'il la quitta. Peut-être la loi ecclésiastique du célibat n'existait-elle pas dans cette région et s'en tenait-on encore au texte de saint Paul : *Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem...* « Il faut donc que l'évêque soit irrépréhensible, mari d'une épouse, sobre, prudent... » I Timoth., III, 2.

s'approcher du saint baptême, à moins de nécessité pressante, qu'à l'âge mûr (1); aussi lui et ses frères étaient encore catéchumènes (2) quand ils vinrent à *Alexandrie* pour la cause susdite, au temps où j'y étais pour le même motif, et y avais pris demeure.

3. Les trois frères allèrent d'abord près de *Jean* le Sophiste, nommé Samgraphos (3), puis auprès de *Sopater* (4), renommé pour l'art de la rhétorique, et auquel tout le monde rendait grand témoignage. Il arriva qu'à cette époque je vins aussi près de lui ainsi que *Mennas* (ܡܢܝܢ); celui-ci était un homme digne de mémoire, qui aimait le Messie, et chacun rendait témoignage de son orthodoxie, de sa modestie, de sa pureté éminente, de son humanité et de ses bienfaits envers les nécessiteux. Il était de ceux qui sont assidus dans la sainte Église et que les habitants d'*Alexandrie*, selon la coutume du pays, ont l'habitude d'appeler Φιλόπονοι (5). Quand nous fûmes rendus ainsi à cette demeure et à cet enseignement, nous admirâmes l'acuité de la nature de l'admirable *Sévère* et son application à l'étude. Il apprit en peu de temps à bien parler, occupé constamment qu'il était à relire les enseignements des anciens rhéteurs pour y puiser leur belle diction et leur science; son esprit ne s'occupait de rien autre, jamais de ce qui séduit la jeunesse, mais seulement de la science, et, par zèle pour celle-ci, il s'éloignait de tout spectacle blâmable.

Nous regrettions alors qu'une telle intelligence n'eût pas été favorisée du divin baptême, du moins lui conseillâmes-nous d'opposer aux discours de *Libanius* le Sophiste, qu'il admirait parmi les anciens rhéteurs, les réfutations des illustres évêques Basile et Grégoire, et d'arriver, à l'aide de la rhétorique qu'il aimait, à la gloire et à la philosophie de ceux-ci (6). Ces paroles lui plurent, et il en arriva à partager complètement les idées de ceux-ci; il loua bientôt les lettres de *Basile* à *Libanius* (7),

(1) Cet usage subsistait donc encore après le milieu du ve siècle.

(2) Mot à mot : *écoutants*, ܡܫܡܥܢܐ. C'était la première classe des catéchumènes.

(3) ܣܡܓܪܦܘܣ (Σημειογράφος?).

(4) ܣܘܦܛܪܘܣ.

(5) La suite l'histoire montrera l'importance de cette ligue de zélateurs. Elle contribua surtout à la destruction du temple de Manoutin.

(6) On remarquera cette propagande discrète entre étudiants.

(7) Cf. Migne, *P. G.*, t. XXXII.

après lesquelles *Libanius* avoua qu'il était vaincu par *Basile* et attribua la victoire à ces lettres (1). Pendant qu'il était ainsi plongé dans les livres et méditations de l'illustre Basile, *Mennas*, mon ami, dont tout le monde louait l'amour de Dieu, et qui recherchait les belles actions, me dit en prophétie, comme l'événement le montra : « Celui-ci brillera parmi les évêques, comme saint Jean auquel a été confié le gouvernail de l'Église de Constantinople. » Cela était dit de Sévère encore enfant; Dieu, qui seul connaît l'avenir, le révélait à une âme qui l'aimait.

4. Peu après arrivèrent les affaires de *Pralius* (ܦܪܠܝܘܣ) et du grammairien *Horapolon* (ܗܘܪܐܦܘܠܘܢ) (2); elles montrèrent qu'il (Sévère) était innocent de l'accusation portée contre lui au mépris des lois divines, par ce détracteur et ce calomniateur. Je vais raconter l'origine de ces affaires :

Ce *Pralius* était d'*Aphrodisias* (3) qui est la métropole du peuple de *Carie;* il avait trois frères, mais deux partageaient l'erreur des païens, et se rendaient propices les mauvais démons par des invocations, des sacrifices, des incantations et par des opérations magiques. Le dernier, je parle d'*Athanase*, homme de Dieu, choisit la vie monacale à *Alexandrie*, (au monastère) appelé *Enaton* (3), avec l'admirable *Étienne*. Après la première éducation, et après avoir étudié les lois civiles en *Phénicie*, il vint pour certaine affaire à *Alexandrie* et y rencontra *Étienne*, dont je viens de parler, qui, depuis son enfance, était fervent dans la crainte de Dieu, et préparait alors le grade de sophiste, c'est-à-dire de docteur. Il leur plut en même temps d'abandonner les vaines espérances de la charge de Δικανική (4), et, comme par une inspiration de Dieu, tous deux reçurent le joug de la vraie philosophie du grand *Salomon*, lequel, à cette époque, dirigeait ceux qui faisaient la philosophie dans ce monas-

(1) Migne, *P. G.*, t. XXXII, lettre 338.

(2) On suppose que ce mot est composé de deux noms de dieux : Horus et Apollon. Voir ci-dessous, § 8, un jeu de mot à son sujet.

(3) A neuf milles d'Alexandrie (Ἔνατον).

(4) On lit en marge du Ms. : « On appelle *dikaniké* la charge de scolastique (avocat). » Sur le sens du mot scolastique, cf. Migne, *P. G.*, t. LXXXV, col. 1014, note C. On verra que le mot σχολαστικός, après avoir signifié, d'après son étymologie, *oisif*, *désœuvré*, a désigné les avocats. Le mot propre en grec pour signifier avocat est Δικανός, d'où vient l'adjectif Δικανικός transcrit ci-dessus dans le syriaque.

tère; c'était un homme à l'esprit sain, qui brillait dans les perfections du monachisme.

Pralius, après avoir été élevé chez lui par ses autres frères à la manière des païens, vint à *Alexandrie* pour y apprendre la grammaire. On lui avait bien recommandé de n'échanger pas même une parole avec *Athanase*, dont je viens de parler. Il alla donc près du grammairien *Horapolon*, homme qui possédait bien son art et l'enseignait brillamment, mais appartenait à la religion païenne et était captivé par les démons et la magie. *Pralius* ensuite adhéra encore davantage à la religion païenne; il adonnait son esprit aux sacrifices païens à la suite de son maître. Enfin, vaincu par la nature, il désira voir un instant son frère *Athanase;* il alla donc au monastère de *Salomon*, et fut captivé par le couple sacerdotal : *Étienne* et *Athanase*. Il leur posa beaucoup d'objections et de questions, mais ils les résolurent facilement avec la force de l'esprit divin, car *Étienne* était très instruit, il connaissait très bien les sciences divines et suffisamment les sciences profanes. Et comme il connaissait les nombreux ouvrages où les docteurs de l'Église combattent les païens, il reçut de Dieu la grâce de vaincre nécessairement ceux-ci par la parole ; et son zèle pour la gloire de Dieu le faisait ressembler à *Élie*. Après qu'il eut résolu les objections sophistiques des païens contre les chrétiens, il attaqua à son tour, reprochant les ignominies des païens, les turpitudes de leurs dieux, les oracles trompeurs de leurs divinités multiples, leurs réponses obscures et entortillées pour la connaissance de l'avenir et les autres tromperies de ces mêmes démons. Et il conseilla (à Pralius) de porter ces explications à ceux de chez *Horapolon*, *Hériscus* (ܗܪܝܣܩܘܣ), *Scléfidotus* (ܣܟܠܦܝܕܘܛܘܣ), *Amonius* (ܐܡܘܢܝܘܣ) (1), *Isidore* et leurs autres philosophes, puis de prononcer un juste jugement sur ce qu'on aurait dit des deux côtés. Quand *Pralius* se fut adonné pendant plusieurs jours à ces conversations, il trouva que celles des païens étaient faibles et sans consistance; il arriva du reste en plus un fait qui mérite d'être raconté et écrit :

(1) Dans le dialogue *De Mundi opicifio*, Migne, *P. G.*, t. LXXXV, col. 1101, Zacharie controverse à Beyrouth avec un disciple du philosophe alexandrin Ammonius. Il avait déjà controversé à Alexandrie avec Ammonius lui-même (col. 1015); c'est probablement celui dont il est question ici.

5. *Scléfidotus* d'*Alexandrie*, qui s'adonnait aux prestiges et à la magie, et invoquait les démons, était admiré des païens à cause de sa philosophie. Il demanda à Baalschemé (1), qui à cette époque se glorifiait fort des honneurs et du pouvoir que le roi lui avait donnés, et qui apportait les tributs (prémices) du sénat d'*Aphrodisias*, de lui donner sa fille pour femme. Il passa beaucoup de temps en *Carie* avec cette femme et désirait avoir des enfants, mais son désir ne fut pas accompli. Dieu lui donna ainsi une femme stérile et pas d'enfants, pour le punir de son zèle à prendre part aux mauvaises actions de la magie; et comme son beau-père souffrait d'être privé d'enfants, il consulta un oracle, ou plutôt il fut trompé par le démon qui est figuré dans *Isis*, qui lui promit progéniture s'il allait avec sa femme à son temple de *Manoutin* (ܡܢܘܬܝܢ). C'est un village à quatorze milles d'*Alexandrie* près du village nommé *Canopus* (ܩܢܘܦܘܣ) (2). Il persuada à son beau-père de lui laisser emmener sa femme; (4) il irait avec elle dans ce temple, et il promit de revenir avec elle et avec le fils qu'elle aurait.

Scléfidotus, après avoir trompé Baalschemé, vint à *Alexandrie*, et, après être demeuré un certain temps à *Manoutin* et y avoir offert beaucoup de sacrifices aux démons, il trouva que cela ne servait à rien, car, même en cet endroit, sa femme demeurait stérile. Il crut alors voir en songe *Isis*, qui venait près de lui, et il apprit de ceux qui interprétaient les songes et servaient ce démon figuré par *Isis* qu'il lui fallait avoir commerce (ܙܘܓܐ) avec l'idole de celle-ci, et ensuite de la même manière se trouver avec sa femme, ainsi il lui naîtrait un fils. Ce philosophe crut à une telle tromperie, et, comme le prêtre qui le conseillait depuis le commencement le raconta à la fin, il eut commerce avec une pierre qui avait la forme d'Isis, puis avec sa femme, et celle-ci demeura stérile. Enfin ce prêtre lui conseilla d'aller avec sa femme seule au village d'*Astou* (ܐܣܬܘ), d'y demeurer quelque temps et d'adopter pour fils celui qu'avait eu depuis peu la prêtresse de sa race; il lui fit

(1) ܫܡܗ ܕܫܡܗ, mot à mot : « le maître de son nom, homonyme ».

(2) Aujourd'hui Aboukir. La forme syriaque Manoutin au lieu de l'égyptien Manouti ne peut guère s'expliquer que par une transcription d'un accusatif grec : Μανουτίν.

croire que telle était la volonté des dieux et celle des destins. Celui-ci crut encore à ce conseil; il partit avec sa femme, personne ne les accompagnant; il trouva la mère du nourrisson, lui donna une certaine somme d'argent, et prit son fils. Il revint à Alexandrie après quelque temps, et raconta qu'une femme stérile depuis si longtemps venait d'engendrer, de sorte que tous ceux qui adhéraient à l'erreur des païens se glorifiaient beaucoup de cette fable, et louaient, comme pour un fait authentique, et *Isis* et son bourg *Manoutin*, où un homme bien inspiré cacha le temple d'*Isis* sous le sable, aussi l'on n'en voit plus de trace.

Pralius crut que cette fable menteuse était vraie, et vint la raconter, comme une chose importante, à son frère et à ceux qui étaient avec lui, cette démonstration par des actes étant plus forte, disait-il, que tous les arguments de raison, et il prônait ce fait comme un prodige païen et évident. Quand le divin *Étienne* entendit raconter cette fable, il dit à *Pralius :* « Si une femme stérile a enfanté, ô mon cher, il a dû lui venir du lait, et il convient qu'ils se renseignent à ce sujet à l'aide d'une femme honnête, pure, de famille connue à *Alexandrie*, qui verra venir le lait et leur annoncera ce prodige, afin que l'on ne croie pas que la fille d'un homme important de *Carie* et la femme d'un philosophe s'est moquée (d'eux). » Cette idée plut à *Pralius*, qui transmit aux philosophes païens la demande des moines, mais ceux-ci, de crainte de détruire la fable, dirent à Pralius : « Tu demandes l'impossible, tu veux persuader des hommes qui adhèrent fermement et n'ont pas les doutes que tu leur prêtes... (1) »

6. Il arriva encore un autre fait : quand Pralius était à *Manoutin*, il vit en songe *Isis*, c'est-à-dire le démon adoré sous cette forme, qui lui dit: « Défie-toi d'un tel, c'est un magicien » ; or celui-ci était venu aussi pour apprendre la grammaire et l'étudiait près du même maître; il alla également à *Manoutin* et le démon lui dit la même chose au sujet de *Pralius*. Aussi lorsque tous deux contaient ces visions à leurs camarades dans l'école de *Horapolon* et que chacun entendait ce que l'autre disait de lui, chacun affirmait qu'il disait la vérité et que

(1) Nous omettons ici quelques lignes qui étaient illisibles dans le manuscrit.

l'autre mentait, de sorte que *Pralius* se rappela l'enseignement du bienheureux *Étienne* et la tromperie des mauvais démons, au sujet de laquelle *Étienne* et *Athanase* lui avaient beaucoup parlé, et qu'ils avaient coutumé de porter les hommes les uns contre les autres parce qu'ils se plaisent toujours dans les guerres et les disputes et sont ennemis de la paix. — Il voulut en savoir la vérité (il croyait encore aux fables (1), et aux erreurs du démon de cet endroit, et tenait que son compagnon mentait). (**5**) Il alla donc à *Manoutin*, et après avoir offert les sacrifices habituels à ce démon, le supplia de lui révéler si c'était lui ou bien son adversaire qui était un sorcier et s'il était vrai que l'on avait rendu un tel oracle à son égard. Mais le démon, comme s'il ne pouvait supporter une réprimande hostile au sujet de ses divinations et du mal qu'elles contiennent, ne le gratifia d'aucune réponse, de sorte que *Pralius* le supplia pendant de nombreux jours de ne pas le laisser sans réponse, parce qu'il ne cherchait pas à s'éloigner de son service ou de son amitié ni de celle des autres dieux, pourvu qu'il lui donnât un témoignage à ce sujet; mais comme ce démon continua à garder le silence et à ne plus lui montrer, selon la coutume, l'hallucination de son arrivée (2), il fut irrité après cette longue attente et ces nombreux sacrifices et ne douta plus de la mauvaise doctrine des démons; il louait ceux du parti du grand *Étienne* qui lui avaient dit la vérité à ce sujet et priait, comme ils le lui avaient conseillé, le Créateur de l'univers; il ajoutait, comme le lui avait dit le grand Étienne : « Révèle-moi ta vérité et ne me laisse pas tromper par ce démon, ami de la discorde, qui arme les hommes les uns contre les autres, et les conduit aux rixes, ni par les autres mauvais démons semblables à lui. » On lui avait conseillé de prier le Créateur de l'univers lorsqu'on avait voulu l'éloigner promptement des dieux des païens et des démons, comme *Saturne*, *Jupiter*, *Isis* et d'autres analogues, et l'accoutumer peu à peu à la vraie doctrine. Et (on lui avait dit) de ne pas reconnaître d'autre Créateur de l'univers que Notre-Seigneur Jésus-Christ par le moyen duquel le Père fit le monde, les Principes, les Domina-

(1) Lire ܚܝܠܐ. Ce passage est douteux.

(2) ܕܢܗܘܐ ܡܕܡܐܝܗ.

tions et les maîtres, comme il est écrit. Tout était en lui, dit l'orateur divin, et rien n'a été fait sans lui (1).

7. Après cette prière, *Pralius* retourna à *Alexandrie*, disant beaucoup de paroles contre les Dieux des païens, et répétant avec David : « Tous les Dieux des nations sont des démons, le Seigneur a fait le ciel (2). » Il reprochait à ceux de chez *Horapolon*, à *Scléfidotus* et à *Hériseus*, à *Amonius* (ܐܡܘܢܝܘܣ), à *Isidore*, qui devint plus tard magicien avoué et perturbateur, et aux autres païens, ce qui se passait à *Manoutin*, les débauches de tout genre et la prostitution de la prêtresse d'*Isis*, qui se prostituait à quiconque le voulait et ne différait ainsi en rien d'une femme publique qui s'offre à tout venant. Les élèves de *Horapolon*, qui professaient les erreurs païennes, ne purent supporter les moqueries et les reproches de *Pralius*, ils tombèrent sur lui dans l'école même où ils étudiaient, au moment où peu de chrétiens étaient dans les environs et après le départ de *Horapolon*. C'était le sixième jour de la semaine, appelé vendredi (ܥܪܘܒܬܐ), auquel chacun des autres maîtres avait coutume d'enseigner et d'expliquer chez lui. Après qu'ils lui eurent donné un grand nombre de coups, et causé des contusions sur la tête et des blessures, pour ainsi dire, par tout le corps, il put enfin, bien qu'avec peine, car il était robuste, échapper en partie à leurs mains; il appela alors les chrétiens à son aide, tandis qu'un grand nombre de païens l'entouraient et le frappaient.

F. Nau.

(*A suivre.*)

(1) Jean, I, 3.
(2) Ps. XCV, 5.

LA

BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS

Dans l'ancienne discipline chrétienne, les fidèles offraient à l'église « les prémices du pressoir, de l'aire et des troupeaux », πᾶσαν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνοῦ, ἅλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων δώσεις τοῖς ἱερεῦσιν (*Constitutions apostoliques*, VII, 29) (1). Cette prescription avait été posée dans les mêmes termes par l'auteur de la *Didaché* (2), mais les destinataires de cette offrande étaient, avant l'établissement de la hiérarchie fixe, les « prophètes », ou, à leur défaut, les pauvres. On voit de plus, dans la *Didaché*, l'offrande des prémices rattachée à la loi mosaïque. (Cf. *Exod.*, XXII, 29; XXIII, 19; *Num.*, XVIII, 12.) C'est pourquoi une certaine latitude était laissée au donateur, là où la loi ancienne n'avait rien fixé. On détermina postérieurement que les offrandes en nature, du blé, de l'huile, du vin, des fruits et de la laine, seraient employées à l'entretien des ministres de l'Église (3). Enfin, il était d'usage d'apporter ces dons à l'autel, et la liturgie eut, dès le commencement, des formules particulières de bénédiction pour ces prémices. Le texte des *Constitutions apostoliques* (4)

(1) PITRA, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*. Rome, 1864, t. I, p. 364.

(2) Πᾶσαν οὖν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνοῦ καὶ ἅλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων δώσεις τὴν ἀπαρχὴν τοῖς προφήταις· αὐτοὶ γάρ εἰσιν οἱ ἀρχιερεῖς ὑμῶν. ἐὰν δὲ μὴ ἔχετε προφήτην, δότε τοῖς πτωχοῖς. Didaché, XIII, 3, 4. — JACQUIER, *La Doctrine des Douze Apôtres*. Paris, 1891, p. 137, 138.

(3) *Constitutions apostoliques*, II, 34. Pitra, p. 179.

(4) Ἐπὶ δὲ ταῖς προσφερομέναις ἀπαρχαῖς οὕτως εὐχαριστεῖ ὁ ἐπίσκοπος· Εὐχαριστοῦμέν σοι, κύριε παντοκράτορ, δημιουργὲ τῶν ὅλων καὶ προνοητὰ διὰ τοῦ μονογένοῦς σου παιδὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν, ἐπὶ ταῖς προσενεχθείσαις σοὶ ἀπαρχαῖς, οὐχ ὅσον ὀφεί-

est une bénédiction générale de tous les fruits de la terre, où le blé est, à la vérité, mentionné avec une intention spéciale, mais sans l'exclusion des autres sortes de fruits. Cependant, la législation ecclésiastique restreignit de bonne heure l'oblation liturgique des prémices aux épis et aux raisins nouveaux, qui, outre leur symbolisme eucharistique, représentent les prémices des aliments usuels. On y ajoutait l'huile pour le luminaire, et l'encens pour la thurification. Mais les autres espèces de fruits devaient être portés à la maison de l'évêque et des prêtres, non à l'église (1), tandis que les prémices des épis et du raisin étaient reçus à l'autel et sanctifiés par une bénédiction solennelle prononcée au cours de la célébration de la liturgie. Cet usage subsista en Orient comme en Occident, mais il semble, par un texte de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qu'au XIe siècle, les fidèles qui offraient à l'autel ces mêmes éléments pour y être bénis, les gardaient pour leur propre usage, ou les consommaient sur place, à titre d'eulogie (2). Nous comparerons ci-après cette pratique à celle de certaines Églises d'Occident.

La discipline était la même parmi les chrétiens d'Afrique. Un décret conciliaire du Ve siècle reproduit presque textuellement les expressions du Canon apostolique cité précédemment : *Nec amplius in primitiis offeratur quam de uvis et frumentis* (3). Ailleurs, en Italie, du moins, on avait substitué aux raisins

λομεν, ἀλλ' ὅσον δυνάμεθα. Τίς γὰρ ἀνθρώπων ἐπαξίως εὐχαριστῆσαί σοι δύναται ὑπερ ὧν δέδωκας αὐτοῖς εἰς μετάληψιν; ὁ Θεὸς Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ καὶ πάντων τῶν ἁγίων ὁ πάντα τελεσφορήσας διὰ τοῦ λόγου σου καὶ κελεύσας τῇ γῇ παντοδαποὺς ἐκφῦσαι καρποὺς εἰς εὐφροσύνην καὶ τροφὴν ἡμετέραν· ὁ δοὺς τοῖς νωθεστέροις καὶ βληχώδεσι χυλὸν, χλοηφάγοις χλόην, καὶ τοῖς μὲν κρέα, τοῖς δὲ σπέρματα, ἡμῖν δὲ σῖτον πρὸς τροφὴν πρόσφορον καὶ κατάλληλον καὶ ἕτερα διάφορα, τὰ μὲν πρὸς χρῆσιν, τὰ δὲ πρὸς ὑγείαν, τὰ δὲ πρὸς τέρψιν, ἐπὶ τούτοις οὖν ἅπασιν ὑπερύμνητος ὑπάρχεις τῆς εἰς πάντας εὐεργεσίας διὰ Χριστοῦ, δι' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας ἐν ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας. ἀμήν. *Constit. apost.*, VIII, 40. Pitra, p. 410, 411.

(1) Πλὴν νέων χίδρων ἢ σταφυλῆς τῷ καιρῷ τῷ δέοντι, μὴ ἐξὸν ἔστω προσάγεσθαί τι ἕτερον πρὸς τὸ θυσιαστήριον ἢ ἔλαιον εἰς λυχνίαν καὶ θυμίαμα τῷ καιρῷ τῆς ἁγίας προσφορᾶς. ἡ ἄλλη πᾶσα ὀπώρα εἰς οἶκον ἀποστελλέσθω, ἀπαρχὴ τῷ ἐπισκόπῳ καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, ἀλλὰ μὴ πρὸς τὸ θυσιαστήριον. *Canones apostolorum*, 3 *b* (4), 4 (5). Pitra, p. 14.

(2) Χρὴ προσφέρειν ἀπαρχὴν σίτου καὶ σταφυλῆς ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καί εὐλογεῖσθαι, καὶ οὕτως ἐσθίειν ἐξ αὐτῶν. Nicéphore, Can. 84. Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum*, t. II, p. 335.

(3) Concilium Africanum, can. 4. *Collectio canonum ecclesiæ africanæ*. Labbe, Concil., t. II, p. 1068.

dans cette bénédiction liturgique, les fèves, et cela non parce que, antérieurement au christianisme, elles avaient été considérées comme un aliment sacré, mais plutôt parce qu'elles constituaient la nourriture ordinaire des peuples de la Péninsule.

Quoi qu'il en soit, c'est au pape Eutychien (275-283) que le *Liber Pontificalis* rapporte la réglementation relative à cette bénédiction (1). Par une restriction analogue à celle de la discipline gréco-syriaque, exprimée dans le Canon des Apôtres cité plus haut, l'Église de Rome n'admit plus à la bénédiction liturgique de la messe que les raisins et les fèves, à l'exclusion des autres fruits. Ces prémices étaient présentées à des jours distincts : les premiers, à Rome comme à Byzance, le sixième jour d'août, les autres, à Rome seulement, à l'échéance mobile de l'Ascension.

Le sacramentaire grégorien contient, en effet, au 6 août, la formule de bénédiction du raisin, appartenant en propre à la messe de saint Sixte (258) (2).

[VIII. id. aug.] Natale sancti Syxti episcopi.

Benedictio [Prefatio] uvæ. Benedic, domine, et hos fructus novos uvæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum, et temporum serenitate et tranquillitate, ad maturitatem perducere dignatus es; et dedisti ea adusus nostros cum gratiarum actione percipere, in nomine domini nostri ihesu christi, per quem hæc [omnia], domine, semper bona creas (3).

Le sacramentaire gélasien assigne en propre à la messe de l'Ascension la *benedictio fabæ;* mais la formule est conçue, sauf une variante, dans les mêmes termes que la précédente.

Orationes ex preces in Ascensa Domini.

(1) Hic [Eutycianus] constituit (ut) fruges super altare tantum fabæ et uvæ benedici. Duchesne, *Liber Pontificalis.* Paris, 1886, t. I, p. 159.

(2) Dans les sacramentaires qui présentent à ce jour une seconde messe spéciale des martyrs Félicissime et Agapit, la *Præfatio uvæ* est assignée à la messe de saint Sixte (Missel de Leofric. F. E. Warren, *The Leofric Missal*, Oxford, 1883, p. 152. Missel de Robert de Jumièges, *ibid.*, p. 278). Après l'institution de la fête de la Transfiguration, qui effaça peu à peu la fête de saint Sixte, cette bénédiction passa à la messe de la Transfiguration (Missel de Salisbury. Warren, op. cit., p. 152, 4). Cf. Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. III, p. 586.

(3) (Crosnier), *Sacramentarium ecclesiæ Nivernensis* (sans date), p. 285. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 152.

Inde vero modicum ante expletum canonem [*expleto canone*] *benedices fruges novas. Sequitur benedictio.*

Benedic, domine, et has fruges novas fabæ quas [et hos fructus novos fabæ quos] tu, domine, rore cælesti et inundantia pluviarum ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione in nomine domini nostri iesu christi. Per quem hæc omnia, domine, semper bona, *usque expleto canone* (1).

Enfin l'un et l'autre élément se trouvent réunis dans une formule commune du même texte :

Benedictio uvæ vel fabæ.

Benedic, domine, hos fructus novos uvæ vel fabæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum, et tempora serena atque tranquilla, ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione, in nomine domini nostri ihesu christi, qui est benedictus (2).

Nous verrons, par la citation du document grec, que la formule originale est bien la *benedictio uvæ;* les autres applications ont été faites postérieurement.

La finale *Per quem omnia* indique que les deux premières bénédictions se rattachent au canon même de la messe. Pareille particularité distingue la consécration, encore en usage, des saintes huiles, au jeudi saint, et l'ancienne formule de bénédiction du breuvage de miel, de lait et d'eau, destiné, le samedi saint et la veille de la Pentecôte, aux nouveaux baptisés (3). On trouve cette dernière au sacramentaire léonien (4).

(1) Tommasi, *Liber Sacramentorum romanæ ecclesiæ*, t. VI, p. 89. — H. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*. Oxford, 1894, p. 107.

(2) Tommasi, op. cit., p. 214. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 224. — Martène, p. 541.

(3) Voir aussi, pour la bénédiction de l'Agneau pascal, Bona, *Rerum liturgicarum*, t. III. Turin, 1753, p. 314.

(4) Benedictio fontis, lactis et mellis.

Benedic, domine, et has creaturas fontis, lactis et mellis*, et pota famulos tuos de hoc fonte perenni, qui es * spiritus veritatis, et enutri eos de hoc melle et lacte; tu enim, domine, promisisti patribus nostris abrahe, isaac, et iacob, dicens : Introducam vos in * terram repromissionis, terram fluentem lac et mel*. coniunge, domine, famulos tuos spiritui sancto, sicut coniunctum est hoc lac et mel * in christo ihesu domino nostro, per quem * omnia, domine. Muratori, *Liturgia romana vetus*, p. 318. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 224. Cf. *Liber Sacramentorum ecclesiæ romanæ* (*Sacramentarium leonianum*). Migne, *Patr. lat.*, t. L, p. 40, 41 : fontis, mellis et lactis. — est. — lacte et melle, quemadmodum patribus nostris abraham, isaac et iacob introducere te eos in. — fluentem lacte et melle — mel et lac, quo cælestis terrenæque substantiæ significatur unitio in christo. — hæc omnia.

Si l'on écarte, comme n'appartenant pas à la catégorie des *fruges*, la bénédiction des saintes huiles et celle du breuvage symbolique des baptisés, on reconnaîtra que l'usage séculaire de l'Église a respecté la législation du pape Eutychien et des Canons des Apôtres. Seuls, en effet, les raisins et les épis, ou, à Rome, les fèves, sont bénis à la messe : *fruges super altare tantum uvæ et fabæ benedici;* tandis que les autres bénédictions du rituel latin font voir, par la teneur de leur formule finale, qui est la conclusion commune des prières, qu'elles sont détachées de la célébration du sacrifice eucharistique, en même temps qu'elles ne sont pas spéciales à un jour de l'année.

Le moyen âge conserva ces coutumes et ces distinctions. Les fèves, le moût, le pain étaient bénis au réfectoire (Martène, t. IV, p. 574. Voir cependant p. 570), mais les raisins du jour de la Transfiguration l'étaient à l'église. On les consommait au réfectoire comme des eulogies. (*Ibid.*, p. 573.) Ailleurs on les distribuait à l'église même, comme le pain bénit, entre le convent présent au chœur et l'assistance laïque. (Bona, *Rerum liturgicarum*, II, 14, t. III, p. 314.)

Les décrets apostoliques que nous avons cités sont une première garantie d'antiquité de nos formules rituelles. Mais il y a plus : la prière de la bénédiction des raisins, qui du sacramentaire grégorien passa aux Églises des Gaules, de Bretagne et d'Allemagne, pour demeurer de nos jours en usage dans beaucoup de nos diocèses au 6 août, est identique à la formule conservée à la même date dans l'Église grecque (1), et les traductions syriaques de la liturgie des Melkites de Syrie confirment l'authenticité du texte grec original.

Nous donnons celle-ci d'après le texte le plus récent.

Εὐχὴ εἰς εὐλόγησιν * σταφυλῆς, τῇ ς΄ Αὐγούστου.

Εὐλόγησον, κύριε, τὸν καρπὸν τοῦτον τῆς ἀμπέλου τὸν νέον, ὃν διὰ τῆς τοῦ ἀέρος εὐκρασίας, καὶ τῶν σταγόνων τῆς βροχῆς, καὶ τῆς τῶν καιρῶν γαλήνης, εἰς ταύτην τὴν ὡριμωτάτην στάσιν ἐλθεῖν ηὐδόκησας *, ἵνα ᾖ ἐν ἡμῖν τοῖς ἐξ αὐτοῦ τοῦ γεννήματος τῆς ἀμπέλου μεταλαμβάνουσιν, εἰς εὐφροσύνην, καὶ τοῖς κροσενέγκασι δῶρον, εἰς ἐξιλασμὸν ἁμαρτιῶν, διὰ τοῦ ἱεροῦ καὶ ἁγίου σώματος [καὶ αἵματος]*

(1) Ἱερατικὸν περιέχον τὰς θείας καὶ ἱερὰς λειτουργίας. Constantinople, 1895, p. 161. Le texte de l'Euchologe (Venise, 1851) fournit les variantes suivantes : μετάληψιν εὐδόκησας. *om.* καὶ αἵματος. — Cf. Goar, Euchologe, p. 695.

τοῦ Χριστοῦ σου, μεθ' οὗ εὐλογητὸς εἶ, σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ σου πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. ἀμήν.

La bénédiction syriaque est, sauf l'amplification inséparable des traductions orientales, la reproduction de la prière grecque :

ܒܪܟ ܡܪܝܐ ܐܠܗܝܐ ܗܕܐ ܦܪܝܐ ܕܦܓܪܐ ܕܢܬܥܒܕ ܡܢ ܫܦܝܪܘܬܐ ܕܐܘܪܝܐ ܘܡܛܪܐ ܕܫܡܝܐ ܘܫܠܝܘܬܐ ܕܙܒܢܐ ܕܐܬܥܒܕ ܠܫܠܡܘܬܗ ܕܢܗܘܐ ܠܢ ܠܡܙܘܢܐ ܘܠܡܫܬܡܫܢ ܒܗ ܠܫܪܝܐ ܠܚܛܗܝܢ ܒܪܘܚ ܕܟܝܐ ܘܩܕܝܫܐ ܕܦܓܪܟ ܕܗܘ ܠܗܘܢ ܕܡܩܪܒܝܢ ܘܡܣܬܡܫܝܢ ܒܗ ܠܒܪܟܬܐ ܘܠܦܪܝܩܐ ܘܠܫܠܡܘܬܐ ܠܢܦܫܢ ܘܠܦܓܪܝܢ ܒܫܘܬܦܘܬܐ ܕܪܘܚܢ ܘܠܡܪܝܡܘܬ ܦܓܪܝܢ ܘܢܦܫܢ ܒܙܟܘܬ ܦܓܪܟ ܕܩܕܝܫ ܕܗܘ ܡܫܝܚܟ ܕܠܟ ܢܗܘܐ ܫܒܚܐ ܘܝܩܪܐ ܠܥܠܡ ܥܠܡܝܢ ܐܡܝܢ ✠ (1)

Prière sur les fruits du raisin nouveau.

« Bénis, Seigneur Dieu, ce fruit nouveau, [ce] fruit de la vigne, qu'une convenable humidité de l'air, la pluie du ciel et la tranquillité des saisons de l'année ont fait croître jusqu'à son complet développement, de manière à devenir [notre] nourriture. Qu'il nous serve, à nous qui en faisons une offrande, pour la rémission de nos péchés, par le moyen du corps pur et saint, le corps de ton Christ. Qu'il devienne, pour ceux qui en approcheront et en mangeront, bénédiction, propitiation et félicité, pour la joie de nos cœurs et la santé de nos corps et de nos âmes, par la vertu de ton Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec lequel à toi convient la louange et l'honneur, avec ton Saint-Esprit, en

(1) Bibliothèque nationale. Fonds syriaque, n° 100, fol. 216 *verso*, 217 *recto*.

toutes sortes de biens, auteur de la vie, maintenant et en tout temps, dans les siècles des siècles. Amen. »

Les rituels melkites nous donnent cette autre « Bénédiction de la première grappe de raisin », dont nous ne possédons pas l'original grec. Il convient de remarquer la signification très caractéristique de cette pièce évidemment composée parmi des populations dont la richesse consiste uniquement dans les produits du sol.

صلاة على عنقود مبتدي :

ܒܕܡܐ ܕܚܝܐ ܕܟܠܗ ܒܪܝܬܐ ܐܬܦܕܝܘ. ܘܡܢܗ ܢܦܩ ܠܒܘܫܗ
ܕܚܛܝܐ ܐܬܚܘܪ ܡܢ ܦܓܪܐ ܕܐܕܡ ܚܛܝܐ. ܘܐܢܬ ܡܚܕܐ ܠܢ
ܕܢܚܕܐ ܡܢܟ ܘܢܩܒܠ ܗܕܐ ܕܢܬܠܢ ܕܢܛܪ ܟܪܡܝܢ
ܕܢܗܘܝܢ ܦܪܝܢ ܕܢܬܦܪܫܘܢ ܡܢ ܟܠ ܦܓܪܐ ܕܚܛܝܐ.
ܐܡܪ ܠܐܒܐ ܕܒܪܟܗ ܘܢܩܒܠ. ܠܗܘܢ ܢܛܪܝܢ ܟܪܡܝܢ ܘܢܗܘܝܢ
ܡܛܠܬ ܡܛܠܬܟ. ܐܡܝܢ ❖ (1)

Prière sur la première grappe.

« Par le sang du raisin de vie, les créatures ont été rachetées; par le suc sorti de lui, leur vêtement a été lavé de la souillure du péché; la marque de la perdition a été abolie du corps d'Adam coupable. Qu'Il nous réjouisse par ce don [qui vient] de toi, et que nous recevions ce raisin que tu nous donnes, afin qu'il soit la préservation de nos vignes, et que les grains se pres-

(1) Fol. 224 *recto*. Comme la plupart des textes syriaques de même source, ceux-ci donnent lieu à quelques remarques lexicologiques. On peut relever en effet dans le premier l'emploi de la forme *af'el* ܐܦܥܠ au sens neutre; dans le second l'affectation de la terminaison féminine au lieu de l'emphatique masculin: ܦܪܝܢ pour ܦܪܝܢܐ, procédé sur lequel on peut voir *Journal asiatique*, IXe série, t. XI, n° 3 (1898), p. 441-442. — ܢܛܪ nous présente soit une voix *pa'el*, soit, à la voix *pe'al*, au lieu de la forme active régulière en ܘ, la forme neutre du futur, justifiée du reste par la forme dialectale de l'impératif ܢܛܪ (Payne-Smith, *Thesaurus syriacus*, p. 1182). L'étude, sur un grand nombre de textes, de ces particularités grammaticales, servirait à faire connaître l'origine des traductions syriaques de la liturgie grecque.

sent sur leurs ceps comme les jumeaux dans le sein de Rébecca; et la louange montera vers le nom de celui qui [nous] donne [ces biens], dans les siècles des siècles. Amen. »

L'Église arménienne bénit aussi les raisins à la date fixe du 15 août, à la suite de la messe de l'Assomption (1). Enfin les rites syriens possèdent des bénédictions pour le raisin, le vin, les épis et les divers produits du sol, mais elles ne sont pas nécessairement célébrées à l'église, ou, du moins, on ne les rattache pas liturgiquement à des jours spéciaux, si ce n'est la double fête de Notre-Dame des Semailles, au 15 février, et de Notre-Dame des Épis, au 15 mai (2). Les anciennes formules, tombées en désuétude parmi les Syriens unis, sont restées en usage chez les Jacobites. Cependant le droit syrien a reproduit la disposition du Canon des Apôtres interdisant la présentation à l'autel d'autres fruits que les raisins et les épis (3). Le patriarche Jean I (648) ou Jean de Tella (538) la renouvela, et prescrivit la déposition du prêtre qui, à l'oblation de la messe, aurait joint du moût, سمدا (عصير), de la boisson fermentée ou quoi que ce soit d'autre que du vin, des raisins et des épis (4). L'Occident admit au contraire, en certains lieux, la pratique d'employer, le jour de la bénédiction des raisins, du vin nouveau à la messe, par allusion au texte évangélique « je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive nouveau avec vous dans le royaume de mon Père (5) »; ou encore d'exprimer quelques gouttes du raisin bénit dans le calice consacré. Martène atteste cet usage pour diverses églises, spécialement pour celle de Poitiers (6). Certains propres diocésains maintiennent de nos jours cette rubrique très spéciale. Or, il y a lieu de noter que, sur ce point encore, l'Orient et l'Occident s'accordaient. Au VIIe siècle le Concile *in Trullo* reconnaît que la coutume autorisait le mélange, avec les éléments eucharistiques consacrés,

(1) Cf. Nilles, *Kalendarium manuale*. Inspruck, 1897, t. II, p. 563.

(2) *Ibid.*, I, p. 219, 469 et 476. Cf., pour la fête correspondante du Calendrier chaldéen, II, p. 683.

(3) Bar-Hébréus, *Nomocanon*, IV, 1, a. Maï, *Scriptorum veterum*, t. X, p. 19.

(4) *Ibid.*

(5) Matth., XXVI, 29. Voir Durand de Mende, *Rational des divins offices*, VII, 22, 2. Paris, 1854, t. V, p. 74.

(6) *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. III, p. 586.

des raisins bénits à l'autel; mais il enjoint de distinguer la bénédiction et la distribution de ces prémices de la communion sacramentelle.

« Ayant appris que, dans diverses églises, lorsque le raisin est apporté à l'autel, suivant une coutume qui a prévalu, les ministres le mêlent au sacrifice de l'oblation non sanglante, et distribuent au peuple l'un et l'autre indistinctement, nous décrétons que désormais nul des prêtres ne fasse ainsi, mais que l'on distribue au peuple l'oblation [eucharistique] qui donne la vie et remet les péchés, et que les offrandes de raisin soient considérées comme les prémices et bénies à part par les prêtres, pour être distribuées à ceux qui les demandent, en actions de grâces pour celui qui donne les fruits par lesquels nos corps sont fortifiés et nourris selon la disposition divine. Et si quelque clerc agit contrairement à cette prescription, qu'il soit déposé (1). »

Deux siècles avant le Concile *in Trullo,* les Églises d'Afrique avaient séparé, par une distinction analogue, la bénédiction des prémices, blé et raisin, celle du lait et du miel donnés aux nouveaux baptisés, de la consécration sacramentelle. Le texte que nous citons fixe la pratique africaine à la fin du IVe siècle.

Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini nihil amplius offeratur quam quod ipse Dominus tradidit, hoc est panis et vinum aqua mixtum. Primitiæ vero, seu mel et lac [et] quod uno die sollemnissimo in infantum mysterio solet offerri, quamvis in altari offerantur, suam tamen habeant propriam benedictionem, ut a sacramento dominici corporis et sanguinis distinguantur : nec amplius in primitiis offeratur, quam de uvis et frumentis.

(1) Ἐπειδὴ ἐν διαφόραις ἐκκλησίαις μεμαθήκαμεν, σταφυλῆς ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ προσφερομένης, κατά τι κρατῆσαν ἔθος, τοὺς λειτουργοὺς ταύτην τῇ ἀναιμάκτῳ τῆς προσφορᾶς θυσίᾳ συνάπτοντας οὕτως ἅμα τῷ λαῷ διανέμειν ἀμφοτέρα, συνείδομεν ὥστε μηκέτι τοῦτό τινα τῶν ἱερωμένων ποιεῖν, ἀλλ' εἰς ζωοποίησιν καὶ ἁμαρτιῶν ἄφεσιν τῷ λαῷ τῆς προσφορᾶς μόνης μεταδιδόναι· ὡς ἀπαρχὴν δὲ τὴν τῆς σταφυλῆς λογιζομένους προσένεξιν, ἰδικῶς τοὺς ἱερεῖς εὐλογοῦντας τοῖς αἰτοῦσι ταύτης μεταδιδόναι πρὸς τὴν τοῦ δοτῆρος τῶν καρπῶν εὐχαριστίαν, δι' ὧν τὰ σώματα ἡμῶν κατὰ τὸν θεῖον ὅρον αὔξει τε καὶ ἐκτρέφεται. εἴ τις οὖν κληρικὸς παρὰ τὰ διατεταγμένα ποιήσοι καθαιρείσθω. Conc. Trull., can. 28. PITRA, *Juris eccles. Græcorum,* t. II, p. 38. — Si l'on pouvait justifier, dans les termes mêmes de la bénédiction grecque des raisins et de sa traduction syriaque, une allusion à ce « mélange », on en retirerait une preuve de haute antiquité.

(25) Concilium africanum (c. 4.). *Collectio canonum ecclesiæ africanæ,* XXXVII. LABBE, Conciles, t. II, p. 1068.

*
* *

Bien que, suivant le principe formulé par saint Grégoire, l'unité de la foi n'ait pas à souffrir de la diversité des usages (1), il est constant qu'à côté des innovations liturgiques survenues au cours des siècles, maintes pratiques subsistent, communes à l'Orient et à l'Occident, et que l'on doit faire remonter, sinon aux temps de l'unité liturgique primitive, du moins à l'époque où la nature des relations ecclésiastiques permettait des emprunts réciproques. Ce n'est donc pas seulement par l'accord sur les points essentiels du dogme et des formules sacramentelles que s'affirme l'unité chrétienne, mais souvent par la conformité, maintenue en dépit des divisions dogmatiques et politiques, de traditions accessoires, dont on vient de voir un remarquable exemple. Seules, dans tout le monde chrétien, les sectes schismatiques d'Europe se trouvent ici à l'écart. En abolissant, pour marquer leur scission, les usages liturgiques que l'Occident tout entier tenait de l'antique Église de Rome, les Protestants et, à leur suite, les Vieux-Catholiques ont renoncé à des rites séculaires de l'Église universelle, à des cérémonies sanctionnées par les règlements des anciens conciles et retenues par un usage invariable de toute la chrétienté. Aussi, lorsque la propagande protestante s'efforce d'implanter au sein des églises de Palestine et de Syrie ses erreurs et ses préjugés, les chrétiens orientaux, qui tiennent à leurs rites autant qu'à leur nationalité, sont en mesure, sans préjudice d'autres motifs plus graves qui leur interdisent l'adhésion aux principes de la Réforme, de démontrer, par la comparaison de leurs richesses liturgiques avec le contenu du froid *prayerbook*, que le protestantisme est la négation des rites orientaux.

J. Parisot.

(1) In una fide nil officit sanctæ ecclesiæ consuetudo diversa. Epist. I. 43 (11). Édition bénédictine, t. II, p. 532. Patr. lat., t. LXXVII, p. 497.

NEUF CHAPITRES

DU « SONGE DU VIEL PELERIN »

DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES

RELATIFS A L'ORIENT

INTRODUCTION

L'ouvrage d'où sont tirés les extraits que l'on trouvera dans les pages suivantes porte le titre de « *Songe du viel pelerin adreçant au blanc faucon pelerin couronné, au bec et aux piez dorez* » et a pour auteur le célèbre Philippe de Mézières (1).

Avant de donner quelques détails sur cette œuvre qui est restée jusqu'à présent complètement inédite, je ne crois pas inutile de raconter très brièvement la vie agitée et étrange du personnage qui l'a composée.

Comme Becquet l'a établi le premier, Philippe de Mézières (2)

(1) Il se compose de deux énormes volumes in-folio de 37 sur 27 centimètres comptant 346 et 294 feuillets; il est écrit sur parchemin et il a appartenu au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. A la fin de chacun des volumes on lit cette notice : « Escript par moy, Guiot Daugerans, en la ville de Bruxelles, l'an 1465 ». Ces manuscrits qui proviennent de la bibliothèque des ducs de Bourgogne n'ont plus leur reliure originale, et ils ont été reliés à nouveau sous le règne de l'Empereur Napoléon Ier. Ils faisaient anciennement partie du Supplément français où ils portaient les numéros 3007, 5-6.

(2) *Historia Celestinorum*. Paris, 1719, in-4°, p. 102. On écrit également Maizières. On pourra voir sur ce point, Auguste Molinier, *Description de deux manuscrits contenant la Règle de la « Militia Passionis Jhesu Christi » de Philippe de Mézières* dans les *Archives de l'Orient Latin*, 1881, tome I, p. 336, et Jorga, *Philippe de Mézières et la Croisade au XIVe siècle*, Paris, 1896, page 9, note 1. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons les éléments de cette courte biographie de Philippe de Mézières.

naquit à Amiens aux environs de l'année 1326, probablement, d'une façon plus précise, en 1327; il était le douzième enfant d'une famille noble, mais qui avait perdu la plus grande partie de ses biens, aussi sa jeunesse fut-elle assez pénible. Comme ses frères, il fut envoyé à l'école des Chanoines de Notre-Dame, où la lecture des chroniques de Terre Sainte et les récits des misères que les pèlerins enduraient en Palestine ne tardèrent pas à le porter à un mysticisme ardent et au désir de devenir, comme son illustre compatriote Pierre l'Ermite, l'apôtre d'une nouvelle croisade, à la fois plus heureuse et plus glorieuse que celles qui l'avaient précédée.

L'éducation toute théologique que le jeune Philippe de Mézières avait reçue chez les chanoines de Notre-Dame d'Amiens ne pouvait, au commencement du XIVe siècle, suffire à un homme qui avait l'ambition de conduire une nouvelle croisade contre les infidèles. On se rappelait ce que l'inexpérience de Pierre l'Ermite et des chefs de la première expédition avait coûté aux innombrables chrétiens qui en 1096 avaient pris la Croix pour aller délivrer le tombeau du Sauveur des mains des Sarrasins. C'est pourquoi, dès 1345, Philippe de Mézières passa en Lombardie, où il se mit à la solde de Lucchino Visconti; l'éducation qu'il y fit du métier de la guerre paraît lui avoir laissé des souvenirs peu agréables et des remords qui ne cessèrent de hanter son esprit jusqu'à ses derniers jours, alors que toute une vie consacrée à la religion aurait dû lui faire regarder les actes qui les avaient provoqués comme des erreurs de jeunesse sans grande importance. Quoi qu'il en soit, Philippe, à peine âgé de vingt ans, quitta en 1347 le château de Mézières pour aller courir les aventures; s'il n'atteignit jamais le rêve éclatant de sa jeunesse, c'est que les temps étaient bien changés depuis le concile de Clermont, et que l'enthousiasme religieux qui animait les premiers Croisés avait fait place aux passions et aux calculs politiques.

Je n'ai point l'intention de raconter ici en détail la vie de Philippe de Mézières; le lecteur qui voudra la connaître plus complètement pourra se reporter au livre que M. Jorga a publié sur ce sujet. Je me contenterai d'indiquer très brièvement les principaux événements qui l'ont signalée.

Il se rendit à Chypre auprès du roi Hughes IV de Lusignan,

qui le traita fort bien, mais qui ne se laissa point gagner par ses idées de croisade. Le 24 novembre 1358, Hughes IV, affaibli par l'âge et par les soucis du gouvernement, fit consacrer dans la cathédrale de Sainte-Sophie de Nicosie, son fils Pierre comme roi de Chypre, ne gardant pour lui-même que le titre de roi de Jérusalem (1). Pierre Ier de Lusignan connaissait depuis longtemps Philippe de Mézières, et il avait été à même d'apprécier à la cour de son père la solidité de son instruction et l'étendue de ses connaissances qui dépassaient de beaucoup celles des plus célèbres laïcs ou ecclésiastiques, ses contemporains; aussi, très peu de temps après son avènement, il le choisit comme chancelier de son royaume. Philippe de Mézières seconda de toute son âme les efforts que Pierre Ier fit auprès des princes du continent pour provoquer une nouvelle croisade; il le fit avec une énergie d'autant plus grande que c'était probablement lui-même qui avait inspiré ces idées à Pierre Ier, alors qu'il n'avait pas l'espérance d'arriver au trône. Il accompagna ce prince pendant son voyage en Europe de 1362 à 1365, et il sut gagner la confiance du pape Urbain V; il retourna à Chypre avec Pierre et le suivit partout où sa fantaisie aventureuse le poussa.

Pierre Ier de Lusignan traitait assez durement ses barons, et la vie dissolue qu'il avait toujours menée ne lui avait pas fait beaucoup d'amis dans son royaume; aussi, le 17 janvier 1369, il fut assassiné par Philippe d'Ibelin, seigneur d'Arsour, Henri de Djibala (Giblet) et Jean de Gavrelli. Son fils mineur, Pierre II, lui succéda, mais le conseil de régence ne continua pas à Philippe de Mézières la confiance qui lui avait été témoignée par Pierre Ier; cependant en 1371, il fut envoyé en Europe pour porter au nouveau Pape, Grégoire XI, élu le 30 décembre 1370, les félicitations de la cour de Chypre.

Il ne retourna plus en Orient, et voyant sans doute que sa position était fortement compromise à Chypre, il passa au service du roi de France, Charles V, qui lui fit don d'une maison située non loin de l'hôtel Saint-Pol; Philippe de Mézières exerça une assez grande influence sur la cour de France, mais à la mort de Charles V, il se retira définitivement du monde pour entrer

(1) Hughes IV se retira au monastère de Strovili, où il mourut un an environ après cette cérémonie, le 10 octobre 1359.

aux Célestins, où il vécut jusqu'à sa mort (26 mai 1405), dans une retraite qui n'était d'ailleurs point très rigoureuse, et dont il sortit plus d'une fois pour remplir le rôle de conseiller auprès de Charles VI et de son frère le duc d'Orléans. C'est aux Célestins que, loin des agitations stériles de ce monde périssable, et à jamais revenu de ses irréalisables projets de croisade, il composa la plupart de ses ouvrages de morale.

Comme tout le monde, Philippe de Mézières avait été frappé du peu de résultat des croisades, qui avaient été équipées à si grands frais et qui avaient coûté la vie à tant de milliers d'hommes; elles étaient surtout un prétexte que les souverains étaient trop heureux de saisir, pour organiser des fêtes splendides et des réjouissances coûteuses; quant à la cour de Rome, elle en profitait pour faire d'incessants appels à la charité et à la piété des fidèles et pour exiger ensuite comme un dû des choses qui lui avaient été consenties de bonne volonté, et pour une seule fois. De plus, il avait été à même de voir, à la bataille de Smyrne, combien l'organisation militaire de la Chrétienté était loin d'être suffisante pour que l'on pût songer à attaquer les Musulmans dans leur empire, et leur arracher les lieux qui furent témoins de la Passion du Christ. Il est incontestable que, même au commencement du XIVe siècle, bien qu'elles eussent réalisé d'énormes progrès dans leur armement et dans leur tactique depuis l'époque de la première croisade, les nations de l'Europe occidentale étaient, à bien des points de vue, très inférieures à l'empire égyptien, puissamment et savamment organisé sous la main des Sultans Mamlouks du Caire. Ce qui manquait le plus, c'était encore la discipline, et, même à l'époque de Philippe de Mézières, les généraux chrétiens ne menaient guère contre les émirs turcs qui commandaient sur le littoral de la Méditerranée que des bandes sans aucune cohésion et toujours prêtes à se révolter.

Philippe comprit dès ce moment que, si l'on voulait songer sérieusement à une nouvelle croisade, il fallait commencer par créer une force militaire qui pût se mesurer avec celles que les Musulmans étaient prêts à lui opposer; il n'y avait guère qu'un moyen de le faire, c'était de créer un ordre de Chevalerie sur le modèle de ceux du Temple et de l'Hôpital, mais en en faisant disparaître les abus qui les avaient condamnés de bonne heure à une inutilité presque complète. C'est à cet ordre futur qu'il

donna le nom de « Chevalerie de la Passion » ; il prétendit que ses statuts lui avaient été communiqués dans l'église du Saint-Sépulcre par Jésus-Christ lui-même (1), gravés sur deux tables de pierre. Philippe de Mézières consacra en vain toute sa vie à ce qui avait été le rêve de ses années de jeunesse; son ordre de la Passion ne fut jamais qu'une belle chimère, et la Palestine demeura sous le joug des Sultans Mamlouks, jusqu'au jour où leur dynastie s'effondra devant les armes « toujours victorieuses » de l'Osmanli Sélim-Khan. La mode était d'ailleurs à la création des ordres de Chevalerie : Pierre Ier de Lusignan créa, sur les instances de Philippe de Mézières, son chancelier, l'ordre de l'*Épée;* presque à la même époque, Louis de Bourbon créait celui de l'*Escu d'Or*, pendant qu'Amédée de Savoie fondait l'ordre de l'*Annonciade*, l'un des plus grands Ordres européens encore à la fin du XIXe siècle, et que le roi de France, Jean, était grand maître de l'ordre de l'*Étoile*.

Le *Songe du Viel Pelerin* est l'un des ouvrages moraux que Philippe de Mézières composa dans sa retraite au couvent des Célestins (2).

« Il est assavoir, dit Philippe de Mézières (3), que l'acteur de cestui songe, c'est assavoir le Viel Pelerin en cestui livre, parle communalment par figures et par paraboles, par similitudes et par considéracions ou ymaginacions aucuneffois prinses de la Saincte Escripture et des livres et diz morals des Philozophes faignans les noms des roys, des princes et des seigneurs, parlant moralment à son avis selon leurs condicions, pais et regions, comme a esté dit au prologue du pelerinage du poure pelerin. Et aussi aux vertuz et aux vices il leur baille propres noms par aventure, autrefois non usez selon leurs condicions. »

Le *Songe du Viel Pelerin* est en effet une œuvre tout allégorique, qui appartient au genre illustré par le *Roman de la Rose*, le *Roman du Renard*, qui a duré jusqu'au XVIIe siècle, bien après le *Pantagruel* de François Rabelais.

(1) « Unde, sic peregrinando, date sunt Philipino a Domino cum Moyse due tabule lapidee, in quibus erant scripte, non solum X precepta, videlicet substancia presentis regule milicie passionis Jhesu Christi..... » (*Militia*, fol. 45 v°), dans Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 73.

(2) On trouvera la liste de ces ouvrages dans le livre de M. Jorga cité plus haut, dans l'*Introduction bibliographique*, p. VII et sq.

(3) Volume Ier, Ms. 9200, folio 14 v°.

Il est raconté dans les deux premiers livres du *Songe du Viel Pelerin* (1), qu' « Ardant Désir accompaignié de sa seur Bonne Espérance (2) prins en figure pour le Viel Pélerin en personne de tous ceux qui désirent que le monde, et par espicial, la Crestienté, soient réformez à bien faire par le commandement de Providence Divine, entreprent son grand voyage pour trouver souverains alkemistes et multiplier le besant de l'Évangile. C'est assavoir pour trouver Vérité accompaignée de trois vertuz nécessaires, Paix, Miséricorde et Justice, lesquelles grant temps à se estoient parties de ce monde... Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance trouverent au désert d'Egypte le viel Arsene, grant alkemiste qui bien et doulcement les recueillist, et apres leur enseigna la grant montaigne là où ils trouverent trois roynes et trois dames souveraines maistresses de vraye alkemie... Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance repartirent du saint armite et à trés grant peine et à longues journées... ils vindrent à la noble montaigne de la beauté du lieu, et ils y trouverent les trois dames trés honnorées ».

(1) Mss. 9200, f. 25 r°.

(2) Voici la clef des principaux personnages dont il est parlé dans le *Songe du Viel Pelerin* (ms. 9200, fol. 18 r°).

« Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance sont prins en figure pour le Viel Pélerin, acteur de cestui livre, appellé Songe ou Vision, représentans les personnes de tous ceulx qui désirent la reformacion de tout le monde et de toute la Chrestienté et par espicial du royaume de Gaule.

La Sainte Alkemie est prinse en figure pour les euvres vertueuses et bon gouvernement.

La faulce et apparant Alkemie est prinse en figure pour les fols alkemistes qui cuident faire de vil métal or et argent, et pour les euvres vicieuses et mauvais gouvernement.

Le besant de l'âme et de l'Évangile est prins en figure pour la bonne euvre faicte par les cinq sens naturelz, par l'entendement et par franc arbitre de l'omme.

Les forges des roynes et des dames sont prinses en figure pour les bonnes euvres faites en l'Église de Dieu et en la saincte Foy catholique.

Les bezans et la monnoye des dames sont prins en figure pour l'effect des vertus divines, natureles et morales.

La royne Riche Précieuse est prinse pour la vertu de vérité infalible.

Dame Alégresse est prinse en figure pour la vertu de la vraye paix désirée.

L'Amoureuse est prinse en figure pour la vertu de doulce miséricorde.

Bonne Aventure est prinse en figure pour la vertu nécessaire de vraye justice.

Les chambrieres de la Précieuse Vérité, la royne, sont prinses en figure, c'est assavoir Droicture et Vraye Existance, Humilité et Constance.

La reine Riche Précieuse est la fille du Christ, qui est quelquefois désigné sous le nom du « Grand Maître de la monnoye ». (Idem, folio 71 verso.)

Ces trois dames étaient « Alégresse, l'Amoreuse et Bonne Aventure »; elles prièrent la Reine Doulce Amour d'implorer sa sœur cadette, Riche Précieuse, pour qu'elle consente à « retourner au monde et les trois dames aussi pour forger les bons besans et rapareiller l'orloge du gouvernement du monde ». Il arriva alors que la « Riche Précieuse, Vérité la royne, et les trois dames se trouverent au désert du monde, et qu'elles prindrent Ardant Désir pour guide qui tousjours alloit devant. Elles vindrent premierement au royaume de Nubie ». De Nubie, la Reine Riche Précieuse et son cortège passèrent dans les différents pays du monde, guidées par Ardant Désir, cherchant un endroit ou elles puissent « lever leurs forges », pour commencer la fabrication de leurs besants, c'est-à-dire d'une façon moins allégorique pour répandre les vérités du Christianisme. Dans ce but, la Reine se faisait apporter une pièce de monnaie de chaque contrée ou elle arrivait et elle regardait si le signe du Tau y était gravé; ce signe du Tau désigne évidemment la Croix, et cela signifie que la Reine Riche Précieuse commençait par s'enquérir dans chaque pays, s'il y avait des chances que la doctrine qu'elle y voulait répandre fût écoutée des habitants. De Nubie, elle passa dans l' « Ynde la maiour » en Tartarie, en Syrie et en Égypte, en Éthiopie, en Afrique, en Espagne, dans le « Royaume de Layto », en Prusse, en Islande, au Groenland (Godelant) (1), en Hollande, en Allemagne, dans toutes les contrées du monde connues à cette époque, sans trouver d'endroit propre à l'exécution de ses desseins. Revenue en France, la reine trouva que les besants de ce royaume étaient de si bon aloi qu'elle n'avait point besoin de « lever sa forge ».

Tel est, en résumé, le contenu de cet ouvrage étrange, dans lequel le mysticisme n'exclut pas une observation profonde et souvent très juste des hommes et des choses au XIVe siècle. J'en ai tiré le récit du voyage de la Reine Riche Précieuse et de ses trois compagnes en Asie et en Afrique; il n'y faut naturellement point chercher des renseignements nouveaux et inédits sur la civilisation des Musulmans et des Mongols qui venaient de subjuguer la Chine; mais ces extraits n'en offrent pas moins

(1) Malgré ce nom, qui est évidemment celui de l'île de Gottland, il n'y a pas à douter que ce soit du Groënland que Philippe de Mézières veut parler dans ce passage.

quelque intérêt, car ils montrent assez bien sous quel jour les gens instruits voyaient les civilisations orientales, un ou deux siècles après les voyages de Guillaume de Rubrück, du frère Jean de Plan Carpin et de Marco Polo. On verra par plusieurs passages des fragments publiés dans cette Revue, que Philippe de Mézières, qui se désigne lui-même sous le nom du Viel Pélerin, prétend avoir eu des renseignements par des personnes qui avaient voyagé en Orient. Ce sont ces considérations qui m'ont conduit à les publier, en les accompagnant de quelques notes destinées à en faciliter l'intelligence.

LE IXe CHAPITRE

Comment la Riche Précieuse Vérité, la royne, et les trois dames se trouverent au désert de ce monde et comment elles prirent Ardant Désir pour guide, qui tousiours aloit devant. Et comment elles vindrent premierement au royaume de Nubie. Et de ce qu'elles y firent récitant la grant merveille du fluve du Nil que le roy de Nubie iadiz tollist au Soudant de Babilone et des Nubiens Crestiens qui par toute la terre du Soudan portent la croix publiquement.

Verité la royne dist aux trois dames : « Mes belles seurs et trés amées filles, nous avons emprins ung grant voyaige et alons en ung pais auquel nous ne sommes pas bien amées ne congneues quant à présent des gens. Et pour ce il fault aler sagement afin que nostre venue ne face perturbacion ; et si nous fault aviser ou nous irons premierement pour veoir se nous pourrons trouver lieu et place et gent bien disposée qui nous veuille recueillir, affin que nous puissions drecier nostre forge de la Saincte Alkemie pour multiplier les besans, et quant au prende le chemin, (f. 64 r°) il a si grant temps que nous ne fusmes en ceste valée de misere, se n'a été par aventure, ainsi comme en songeant que parlant selon les faiz humains nous porriesmes bien faillir au beau chemin auquel iadis nous soliesmes à grant ioy echeminer. — Nostre tres chiere maistresse, dirent les trois dames, Paix, Miséricorde et Justice, vous dictes vérité. Et pour ce seroit bon que aucune personne qui ait trés grand ioye de

nostre venue soit en nostre compaignie et voise tousiours devant vous. » Lors se meist avant Ardant Désir qui ne dormoit mie et dist ainsi : « Mes trés honnorées dames, je suis tout prest de non partir de vous et d'aler tousiours devant, car ie scay tous les chemins, les pays et royaumes, et congnois tous les princes, les barons et les peuples de ce faulx monde bestourné, et à l'ayde de ma trés chiere seur, ie seray vostre loyale guide et vous méneray partout là où je penseray que vous soyés les bien venues. » Dist la royne Vérité : « Alons, au nom de Dieu, car nous avons bon guide. » Or est assavoir que ceste grande royne, la Riche Précieuse, et les trois dames n'estoient pas issues toutes seules de la belle montaigne de Paradis Terrestre, car chacune d'elles avoit amené avec elle quatre chambrieres trés bonnes ouvrieres de la Saincte Alkemie. Vérité la royne avoit avec elle Droiture et Vraye Existance, Humilité et Pacience. Madame Alégresse avoit avec elle Concorde et Habondance, Seurté et Plaisance. Et l'Amoureuse avec elle Largesse et Compassion, Doulce Pensée et Dilection. Mais Bonne Aventure estoit parée de Puissance et de Magnificence, de Discrétion et (folio 64 v°) de Adresse. Aprés ces quatre chambrieres à chacune des dames, en y avoit huit qui servoient chacune à par elle, et toutes ensemble, c'est assavoir Prudence et Tempérance, Force et Révérence, Loyaulté et Diligence, Stabilité et Persévérance. La Riche Précieuse et toute sa belle compaignie ainsi vestue et parée, comme dessus est devisé, se mit à la ioye et prist son chemin es parties d'Orient par le conseil de Ardant Désir qui tousiours aloit devant, en monstrant la droite voye, et passerent parmi Nubie dont le roy est noir comme une meure et si aoure le Crucifis. Vérité la royne et tout sa compaignie passa parmy le royaume de cité en cité et vint en la court du roy qui par semblant bien les recueillist, voire comme on faist un pélerin en passant. Mais Prudence bien avisée pour ses dames trop bien congneust que en la court dudit roy ne en son royaume la grant forge ne devoit pas drecier. Combien qu'ilz trouverent aucunes petites forges vielles et derompues, où on forgeoit besans de faulx aloy et qui ne pesoient pas 25 quaras ne 20 ne 15. Quant les dames eurent bien examiné le royaume, et que elles virent et congnourent que leur monnoye ne seroit pas bien agréable au roy ne à ses gens, pour ce qu'il avoit si grant temps que nul vray

alkemiste n'estoit venu au royaume de par le riche monnoyer qui porte en sa forge une aigle à deux testes et de par le grant prévost du Grant Maistre de la monnoye lequel prévost a la tête cornue et porte les deux clefs en sa main de la souveraine forge, et pource le roy noir de Nubie (1) seigneur d'Inde minor et de Ethiopie (folio 65 recto) et tous ses subgetz avoient grand temps avoit passé obliez la belle forge du besant si ne recongneurent pas bien les belles dames, pensans que ce fussent fées ou visions controuvées. Lors, la Riche Précieuse estant à la court du roy dist à ses compaignes : « Je recongnois assés, et me souvient bien comment iadiz en ce palais cy et partout le royaume ie faisoye mes ours tumer et chacun me obéissoit. Ce fut du temps que cestuy roi iadis par ma puissance et par vostre Saincte Alkemie osta du fluve du Nil son cours d'aler parmy Egypte, et fist par force prendre cours à la dicte riviere parmi les désers et par autres pais. Dont il avint que le soudan de Babilone et tous les Egypciens morant de soif pour recouvrer le dist fluve devindrent tributaires au roy de Nubie. Et pour celle remembrance encores aujourd'huy les Nubiens toutes les fois qu'il leur plaist passent parmy Egipte et parmy le Caire en Babilone (2) portans

(1) La Nubie est ici le royaume d'Abyssinie qui était gouverné par des princes chrétiens. Il est assez curieux que tous les géographes et les historiens du Moyen Age font dépendre l'Inde, ou tout au moins une partie de l'Inde, à laquelle on donnait le nom de Mineure, de l'Éthiopie. Il y a là entre ces deux pays une confusion assez étrange qui ne s'explique que par ce fait que l'on connaissait très imparfaitement la mer Rouge et l'étendue réelle de l'océan Indien qui sépare la côte orientale du continent africain de la côte occidentale de l'Inde. Les géographes orientaux eux-mêmes ont quelquefois confondu l'Éthiopie avec les Indes ; les Persans appellent encore aujourd'hui les Éthiopiens, *Syah Hindi*, « Indou noir ». Cette confusion se retrouve à des époques bien postérieures ; c'est ainsi que l'Arioste raconte au chant XXXIII de l'*Orlando furioso*, qu'Astolphe étant arrivé sur l'hippogriffe, en Éthiopie, y trouva un roi nommé Sénapes, qui était connu en Europe sous le nom de Prêtre Jean. Ce prince avait perdu la vue et était condamné à voir ses mets souillés par les Harpies dès qu'il se mettait à table. C'est en pourchassant ces monstres qu'Astolphe fut amené à visiter l'Enfer et le Paradis que l'Arioste place dans la Lune. Ce voyage miraculeux du prince anglais fait double emploi avec l'admirable épisode de la descente de Bradamante dans la grotte où repose l'enchanteur Merlin, victime de son amour pour la Dame du Lac (chant III) et on n'y trouve point de si heureuses réminiscences de l'antiquité classique.

(2) Cette affirmation est naturellement une simple fantaisie qui ne repose sur aucun fait historique réel; il est bien évident que jamais personne n'est arrivé à détourner le cours du Nil de façon à faire mourir de soif les habitants du Caire et de toute l'Égypte. Cette légende était cependant assez courante au temps de Philippe de Mézières, et on la retrouve dans l'*Orlando furioso* de l'Arioste :

en leurs mains une belle croix de fer bien taillée passans parmy les Sarrazins et jusques en Iehrusalem sans payer nul truaige et ce que dit est de la croix le Viel Pélerin a veu plusieurs fois. « Or vees, mes belles seurs, dist la Vérité la royne, la vertu de nostre Saincte Alkemie, car combien qu'ilz ayent de si grant temps laissié nostre belle forge dont ils ont perdu la puissance de mettre le frain au trés courant fluvaire comme iadis le firent. Touttefois par l'ancienne vertu de nostre riche Alquemie encores portent ilz la croix parmy les infidels, ce que nulle autre nation de Crucifis, ne catholique, ne autre ne fait. » Les trois dames dirent : « Bien nous souvient (fol. 65 verso) que iadis en ce royaume nous forgiesmes à devise, mais à présent nous ne povons plus en ce royaume demourer, quant il plaira au souverain Prince de nostre science, une auttrefois ilz nous recevront et de noz besans sainctement useront. » Ardant Désir et sa belle seur, Bonne Espérance, n'avoient talent de rire et en lamentant ne savoient que dire, reprirent cuer et dirent : « Mes trés chieres dames, souviengne vous de l'Évangile, puis qu'ilz ne vous veuillent oir ne recevoir en une cité ou en ung royaume, ales à l'autre. Je vous menrray en Ynde la Maior et passerez par saint Thomas l'Apostre. »

Si dice che' l Soldan re dell' Egitto
Aquel re da tributo, e sta suggetto,
Perché in poter di lui dal cammin dritto,
Levare il Nilo e dargli altro ricetto.
E per questo lasciar subito afflitto
Di fame il Cairo e tutto quel distretto.

Sous le règne des Fatimites, des Ayyoubites et des Sultans Mamlouks, les Nubiens ne furent pas mieux traités en Égypte que les autres Chrétiens. La meilleure preuve en est les guerres que le Sultan Mamlouk bahrite Melik Daher Bibars fit aux Nubiens et la manière brutale dont ils furent traités; jamais ils n'ont joui de privilèges spéciaux dont les autres Chrétiens auraient été privés; quant à aller à Jérusalem sans payer tribut et en portant ostensiblement des croix, c'est ce que personne n'a jamais eu et n'aura jamais la permission de faire sous la domination des Musulmans.

LE Xe CHAPITRE

Comment la Riche Précieuse et tout sa belle compaignie vint en Ynde la Mayor là où elle ne fut pas bien recueillie des successeurs du roy d'Ynde, Prestre Iehan, et comment elles alerent au royaume des Bragamains; des merveilles qu'elles y trouverent et de la noble police et vie vertueuse et morale desdiz Bragamains.

La Riche Précieuse et sa belle compaignie se partirent de Nubie et entrerent en Ynde la Maior, et trespasserent par mer bien 4000 ysles grandes et en partie bien habitées (1), esquelles le gingembre, canelle, poivre, noix muscades et le fin ambre croissent, et en plusieurs lieux les pierres précieuses; et en certaines ysles fait si chault que les hommes sont vétus de roys de soye et à chacun neu de la croix est attaichée une riche pierre précieuse. Autres ysles y a (folio 66 recto) où il y a tant d'or que les parois des palais de gens d'estat sont toutes couvertes de grandes lames de fin or. Et sans alléguer aucune escripture vraye ou apparant, au temps que le Viel Pélerin servoit ung grant roy d'Orient (2), il vint un Genevois marchant qui avoit démeuré en Ynde la Maior, cinquante ans, et fut approuvé devant le roy l'estat et la bonne vie du dit marchant, et que des merveilles d'Ynde, il en pouvait mieulx parler et lui donnoit on plus grande foy que à plusieurs autres qui s'estoient ventez qu'ils avoient estez en Ynde la

(1) Les îles dont il est question ici et qui sont représentées comme très riches en épices et en or doivent être le groupe d'îles auxquelles appartiennent Java, Sumatra, Bornéo et Célèbes plutôt que les Maldives et les Laquedives qui s'étendent entre les côtes d'Afrique et celles de l'Inde. Ce passage est vraisemblablement inspiré par les géographes musulmans qui placent dans la mer de l'Inde et dans la mer de Herkend un nombre extrêmement considérables d'îles toutes plus riches les unes que les autres. La reine Riche Précieuse et son escorte se rendant dans l'Inde majeure sont obligées de traverser la mer, c'est-à-dire l'océan Indien; il n'y a que l'Inde mineure qui, dans les idées fort vagues et erronées des géographes du moyen âge, soit voisine de l'Éthiopie et appartienne à l'Afrique. Le tombeau de l'apôtre saint Thomas se trouve en réalité à Édesse en Syrie, mais la légende veut qu'il ait souffert le martyre à Meliapour, sur la côte de Coromandel, après avoir voyagé jusqu'à Ceylan et à Sumatra.

(2) C'est-à-dire quand Philippe était au service des Lusignan de Chypre; par un Genevois, il faut naturellement entendre un Génois. Les rapports commerciaux de Gênes et de l'Orient étaient très fréquents à cette époque.

Maior. Par le dit duquel marchant le Viel Pélerin fut informé des grans merveilles d'Inde, des quelles il se passe d'escripre pour ce qu'il ne fait pas à son propos et si seroit trop long cestuy songe. Vérité la royne et ses dames navigans parmy les ysles trouverent l'Eglise de Sainct Thomas l'Apostre, et furent ases bien receues des moisnes qui gardent le corps du benoist Apostre, et trouverent que depuis le temps iadis que elles se partirent de là à la journée de l'Appostre, la mer qui se souloit retraire et donnoit voye aux pélerins ne se retraioit pas ainsi comme elle souloit, et autres plusieurs miracles qui se souloient monstrer à la pierre de l'Apostre estoient ainsi comme cessez. Les dames passerent oultre et vindrent jusques à la maistresse cité appelée Gangis (1) et au palais là où le riche roy souloit demourer qui estoit Crestien et appelé Prestre Iehan; la Riche Précieuse manda tantost les quatre chambrieres diligence semonnant, c'est assavoir Droicture, Vraye Existance, (folio 66 verso) Humilité et Pacience, et aussi firent les trois dames, manderent leurs chambrieres pour veoir partout es citez et chasteaulx et au plat pais se elles trouveroient place là ou elles peussent estre recongneues et ou elles peussent drecier leur forge. Mais elles ne trouverent que toute poureté, ignorance et obstinacion. Et trouverent qu'il y avoit plus de 200 ans que pour ce qu'ilz avoient habandonné de forgier les bons besans, leur puissant roi, Prestre Iehan (2), avoit esté desconfi du grant

(1) Il n'y a pas de cité de Gangis, et l'auteur du *Songe du Viel Pélerin* donne à la capitale du roi de l'Inde le nom du fleuve appelé en sanscrit Ganga, que les Européens ont transcrit sous la forme Gange.

(2) Malgré tout ce que l'on a dit et écrit sur le Prêtre Jean, il n'est pas facile de savoir au juste quel personnage historique il représente. Ce passage du *Songe du Viel Pélerin* n'est point sans importance; en effet, d'après les termes mêmes de Philippe de Mézières, le prêtre Jean fut battu par le souverain des Tartares, c'est-à-dire des Mongols, et la nation qu'il gouvernait passa sous leur joug. Or il n'y a qu'un événement historique que l'on puisse rapprocher de cette assertion, c'est la défaite que Djingiz-Khan infligea en 1203 de notre ère à Ong-Khan, souverain de la tribu mongole des Kéraites. On sait par Fadl-Allah-Raschid-ed-Din et par d'autres annalistes de l'époque mongole, en particulier le vizir Ala-ed-Din-Ata Melik-el-Djouveini, que cette tribu avait embrassé le Christianisme à une date qu'il est impossible de déterminer d'une façon absolue, mais qui est certainement fort reculée. Il résulte de ce passage, qui est décisif, que le Prêtre Jean n'est autre que le chef des Kéraites, Ong-Khan ou Wang-Khan suivant la prononciation chinoise. Marco Polo (édition Pauthier, p. 173) affirme que le Prêtre Jean est le même que Ong-Khan; la transformation de Ong en Jean n'a rien d'extraordinaire; le mot de prêtre est plus difficile à expliquer.

Caan de Tartarie et toute la Chrétienté d'Inde la Maiour mise en servaige du dit grand Caan (1) de Tartarie et de autres terres; et que il n'y avoit nul remede se par le commandement du Grand Maistre de la monnoye des parties de Romme il ne venoit alkemistes qui y venissent forgier par l'ordenance de la Riche Précieuse et de ses trois compaignes. Grant douleur ot Ardant Désir et sa seur trop plus que escripre ne se porroit et dist à la Riche Précieuse et à ses compaignes : « Mes trés chieres dames, je vous menray en ung pays assez prés de cy au quel ie pense que vous y trouverez ce que vous ales querant. » Les dames se myrent au chemin aprés Ardant Désir et en peu de iournées vindrent en la terre des Bragamains (2). C'est ung pais où les hommes sont d'une singuliere condicion moult estrange de tous les aultres de ce monde, car dés que le pais fut habité, les hommes et les femmes tiennent à la lettre la loy de nature. Ilz vivent en commun et en tout le pais n'a ung seul poure. Ilz n'ont nulle vesture fors celle tant seulement qui (folio 67 recto) leur est de nécessité. Leurs maisons sont en cavernes, et ne se traveilleroient point pour édifier maisons ne de tous autres labours, ilz ne labeurent point fors pour leur nécessité estroicte. Ilz prendrent femmes par regle et par ordenance tant seulement pour faire des enffans et tantost que leurs femmes sont grosses, ils n'abitent plus à elles tant qu'elles soient délivrées. Ne iamais ung homme n'yroit à autre femme ne les femmes jamais ne se meffont; ilz n'ont point de monnoye ne ilz n'acontent riens à or ne argent, en cellui pais n'a nulz larrons ne ilz ne se guettent point l'un l'autre, ils n'ont nulz procés ne débatz et autres plusieurs condicions de merveilleuses vertus lesquelles ie laisse pour cause de briefté. Ilz ont ung roy non

(1) Ce mot est la transformation du titre tartare *Kā'ān* : pour son étymologie, voir *Les Inscriptions turques de l'Orkhon* dans *Revue archéologique*, année 1898.

(2) Les Bragamains sont les Brahmanes qui n'ont jamais formé un peuple de l'Inde, mais qui ne sont que la première caste dans laquelle se recrute le clergé; il est bien inutile de chercher à localiser le pays des Bragamains. Dans cette partie du *Songe du Viel Pelerin*, comme dans la plupart des autres, Philippe de Mézières n'a qu'un souci très relatif de la géographie; toutefois, si l'on remarque que les Bragamains se trouvèrent en contact avec Alexandre, on sera porté à penser que Philippe les plaçait dans le nord de l'Hindoustan. En tout cas, ce qu'il dit de leurs mœurs et de leurs coutumes est aussi inexact que l'itinéraire de la reine et de ses compagnes est étrange.

pas pour faire iustice d'eulx, car le cas ne se offre point, mais ils ont leur roy pour honneur et révérence et monstrer une honneste obédience ne le roy ne fait chose qui leur déplaise, ne les subgetz au roy et à briefment parler, ils vivent trés honnestement selon la loy de nature et fait l'un à l'autre à son pouvoir tout ce qu'il vouldroit qu'on lui fit. Avarice, orgueil et luxeure ilz ont en abomination, de la mort font peu de compte, et aourent ung seul dieu tout puissant. Quant Alexandre conquist les contrées d'Inde, il fut informé de cette gent si vertueuse et puis y ala non pas l'espée au point, mais pour les visiter et avoir leur amour et s'emerveilla moult de leur merveilleuse vie, mais en la fin pour ce qu'ilz hayssoient honneur mondaine et (folio 67 verso) richesses et n'avoient point de trésor, il ne fist compte d'eulx ne les gens aussi ne firent compte de lui et en rien ne le crenoient. Vérité la royne et toute sa belle compaignie parvint en la terre des Bragamains en laquelle elle fut merveilleusement et gracieusement receue du roy et de ses Bragamains. Les chambrieres des dames tantost se mirent à leur office et en peu d'eure eurent serchié et visitée toute la terre des Bragamains, et puis retournerent à leurs dames et leur dirent que en tout le chemin n'avoient trouvé royaume ne pais si bien disposé pour forgier le riche besant de l'ame et florins d'or de 24 caras. La royne Vérité examina diligemment et particulierement toutes les chambrieres l'une aprés l'autre et trouva que toutes s'accordoient l'une à l'autre, disans à une voix que vrayement Madame Alégresse avoit trouvé son pais et l'Amoureuse aussi, et Bonne Aventure aussi, et qu'elle avoit trouvé son ny où elle pouvoit trop bien reposer sans grant soussy, car de son espée à deux trenchans ne de sa verge d'or elle n'auroit gaires à faire; par quoy elle se pourroit bien reposer sans grant soussy. Les trois dames par la relation de leurs chambrieres s'accorderent disans : « Mais qu'il plaise à nostre royne, nous pouvons bien si forgier et faire nostre marchandise. » Vérité la royne getta lors un grant sospir et dist ainsi : « J'ay grand pitié de cette bonne gent qui est si vertueuse menant si belle vie de ce qu'ilz ne sont pas informez de la Vraie Alkemie. » (folio 68 recto) Et lors elle appella Bonne Aventure, disant : « Ma belle sœur, venez avant et en personne pensez de faire une enqueste d'une chose de laquelle par aventure il ne vous souvient pas. Prenez le besant

de cette gent et regardez bien se vous trouverez en l'emprainte le signe de Thau, et si vous l'y trouvez nous leverons tantost notre forge, mais se vous ne ly trouvez, tenez fermement qu'il nous convient partir de cy, car au Viel Testament, mon père commande à l'Angele que là où il trouveroit le signe de Thau, il ne feist nul mal, et les autres qui ne l'avoient ne fussent point espargnés. » Bonne Aventure fist son enqueste et audit besant ne ailleurs ne trouva point le signe du Thau, elle fist sa relation devant la royne et toutes les autres dames. Lors Vérité la royne par maniére de sentence dist ainsi : « Mes belles seurs, mon trés chier pere, le Grant Maistre de la monnoye, une fois pour toutes m'a commandé que ie ne doye arrester voire pour longuement demorer en lieu où le signe de Thau ne se trouve au besant. C'est le signe que Thomas et Bartholomeu aporterent en ce royaume et puisque ie ne ly treuve ie n'y puis arrester, ne vous aussi, combien qu'il me semble que votre Alkemie soit agréable à ceste génération dont i'ai grant compassion et pour leurs bonnes euvres apparans, i'ai prié à mon pere qu'il les veuille garder jusques autant que de la cité de Romme ie leur manderay une bulle de grand confort et de bonne absolution. » Toutes les dames s'accorderent à la sentence de Vérité (folio 68 verso) leur royne et conforterent la gent de Bragamanie. Et ainsi se partirent de celle contrée, Ardant Désir lamentant et plorant de ce qu'il avoit failly à l'effect de son entencion.

(*A suivre.*) Ed. Blochet.

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

(*Suite*) (1)

CHAPITRE VIII

De la manière dont Rabban Youssef instruisait ceux qui lui confiaient leurs ames; — comment, par la science, il prenait soin d'eux, selon la débilité de notre époque dernière qui s'avance et approche de la destruction. — Seigneur, aide-nous dans tes miséricordes! Amen.

Celui qui ne dépend de rien, qui est au-dessus de tout, et qui est en tout, est absolument un. Seul il possède la science essentielle, indépendante du temps, qu'il a par sa propre nature sans aucune étude. Quant au reste des créatures, il en est qui ont leur science fixée en elles-mêmes, selon qu'il a plu à cette science infinie, et il en est qui la reçoivent des autres par l'enseignement; afin que par là, cette sagesse souveraine qui est la science supérieure à toute chose, soit connue de tous.

Donc, Dieu notre Créateur est unique dans la Trinité de ses personnes : sa science est éternelle et infinie comme lui, sans accroissement ni diminution possible, s'étendant absolument à tout; car Dieu est la science même; sa science est son essence et son essence est sa science. C'est un sujet très élevé et le discours peut difficilement atteindre l'intelligence suprême : de sorte que nous ne comprenons pas comment sa science est en lui et lui dans sa science; car Dieu est tout en tout; il échappe à la conception de tous les êtres créés.

(1) Voy. vol. II, p. 357 : vol. III, p. 77, 168, 292, 458.

Les êtres doués de sens, que Dieu a faits muets et sans parole, ont leur science fixée dans leur propre nature par le Créateur sage. Leur nature même suscite leur science dans leur être. Le chien n'a certes pas besoin d'apprendre hors de lui-même l'aboiement et la vigilance, choses pour lesquelles il est utile; sa nature elle-même lui enseigne ce qui est en lui. De même, le coq n'apprend point par quelque enseignement à chanter à certaines heures définies de la nuit et du jour : ce qu'il serait d'ailleurs très difficile aux hommes de lui enseigner. Et, pour ne pas allonger le discours, l'animal de chaque espèce, sans parole ni raison, porte sa science en lui-même : sa propre nature est son maître en tout ce qu'il est.

Mais la sagesse suprême de notre Créateur adorable a établi en deux ordres différents la créature raisonnable : d'une part, l'ordre invisible, indépendant du corps; d'autre part, l'ordre visible, sous le joug d'un corps passible. — Aux créatures invisibles, il a donné, avec l'être, la science parfaite, mais cependant pas complète : car elle reçoit un accroissement, et chaque jour elles apprennent et connaissent quelque chose qu'elles ne savaient pas : leur science se complète et se double ainsi, jusqu'à ce qu'elles reçoivent la perfection totale dans l'éternité. — Comme notre espèce humaine est la perfection de toute la création : des êtres invisibles aussi bien que des êtres visibles, l'image et la ressemblance de Dieu, et qu'elle dispose de son libre arbitre comme son Créateur, notre science s'accroît par l'éducation dans tout notre être; car, bien que la science de l'âme soit en réalité placée dans sa nature même, cependant elle se développe, ainsi que je l'ai dit, avec l'accroissement du corps, et nous avons besoin de l'enseignement et de l'éducation des autres, et aussi de la science qui se trouve dans les natures des êtres créés.

Dieu n'a pas fait cela en vain ni fortuitement, mais dans sa sagesse ineffable. Comment cela? Parce que, dans sa science, Dieu a prévu avant que rien n'existât, tout ce qui doit arriver; [il a prévu] comment se comporteraient les hommes dans toutes leurs démarches, dans leurs différents desseins, dans toutes les pensées droites ou sinistres (1) qui s'élèveraient en eux; que par la force de ses inclinations, l'homme est mauvais dès sa jeunesse, comme

(1) Litt. : « de droite ou de gauche », c'est-à-dire bonnes ou mauvaises.

il est écrit (1), et a incessamment besoin de tuteurs à cause de sa faiblesse. Pour ces motifs et des motifs semblables, Dieu a fait tous les hommes dépendants : celui-ci a besoin de celui-là pour une chose, et celui-là a besoin de celui-ci pour une autre chose. Il les a surtout faits de telle sorte qu'ils ont besoin de l'enseignement les uns des autres pour acquérir à grand'peine une science quelconque, car il n'est rien en nous qui puisse nous l'apprendre ou nous la faire connaître sans l'enseignement des autres. Et cela pour que nous ne soyons pas enflés par l'orgueil dont le levain demeure en nous, que nous ne nous élevions pas au-dessus de ceux qui sont moindres que nous, peut-être même au-dessus de Dieu, comme il est arrivé à beaucoup qui se sont enorgueillis dans leur esprit et se sont enflés dans leur orgueil au point de se nommer dieux eux-mêmes, bien qu'ils eussent appris et reçu des autres ce qu'ils savaient. — « Qu'as-tu, ô homme, que tu n'aies reçu de la grâce? Et si tu l'as reçu de la grâce, pourquoi t'en glorifies-tu comme si tu ne l'avais pas reçu? » — Ainsi blâme notre arrogance, la parole vivante et sainte (2).

Donc, Dieu qui veut le salut de tous les hommes a fait en sorte qu'ils doivent recevoir les uns des autres la science et la doctrine, et qu'ils se communiquent ses dons les uns aux autres, quoiqu'il soit le seul donateur des bienfaits et des sciences; afin que par là nous possédions en nous la soumission devant Dieu et à l'égard les uns des autres. — Dieu n'a pas voulu que nous connaissions ni que nous apprenions sans intermédiaire ce qui est nécessaire : bien qu'il soit lui-même le docteur de ces intermédiaires et de toute chose, et qu'en ses mains repose le soin de la vie de tous; et cela, comme je l'ai dit, pour que nous ne nous élevions pas les uns au-dessus des autres et que l'orgueil ne règne pas en nous.

Ainsi donc, Dieu a réglé notre création, à nous hommes, de telle sorte qu'en grandissant nous acquérions la science et progressions dans la doctrine par l'enseignement des autres. Et cela selon le double accroissement par lequel nous grandissons et nous nous développons : je veux dire, celui du corps et celui de l'âme. — Ainsi, nous grandissons dans notre corps, nous parvenons de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à

(1) Cfr. Gen., VIII, 21.
(2) I Cor., IV, 7.

l'adolescence, de celle-ci nous arrivons à la virilité, à l'âge mûr et même à la vieillesse : et à chacune de ces époques nous recevons la science et la doctrine qui lui conviennent. Or, il y a un accroissement et un développement semblable dans les choses divines de l'âme, et nous avons besoin d'économes et de majordomes prudents qui nous instruisent, c'est-à-dire de directeurs et de guides qui nous montrent le chemin que nous devons suivre dans cette voie du monachisme, admirable même pour les anges.

Si donc dans l'enseignement mondain et des choses du monde, je veux parler des arts et des connaissances qui s'y rapportent et de l'étude des sciences instables, nous avons besoin de maîtres sages, d'artistes expérimentés dans leur art, pour apprendre d'eux les choses qui nous sont nécessaires et nous y perfectionner : à combien plus forte raison, dans cette science divine, dans cet art spirituel du monachisme, avons-nous absolument besoin de maîtres expérimentés pour apprendre et faire des progrès dans cette sublime et admirable science ? — Si ceux qui s'engagent pour la première fois dans un chemin très difficile, soit sur terre, soit à travers les mers, ont besoin de guides ou de pilotes expérimentés qui leur montrent les sentiers et les routes : à combien plus forte raison ceux qui veulent marcher dans cette voie du monachisme, dans cette mer du silence, ont-ils besoin de conducteurs et de guides, qui en connaissent parfaitement tous les sentiers, et qui leur en montrent les routes et les détours, les entrées et les issues, afin qu'ils puissent y marcher et y avancer directement, et ne pas s'égarer hors la route, par ignorance, et devenir ainsi la proie des loups du soir et des bêtes fauves de la nuit ? — Si enfin ceux qui veulent apprendre l'art de la guerre et prendre rang dans la milice destinée à combattre les ennemis ont besoin de lutteurs habiles à la guerre, pour en apprendre la manière de combattre, comment il faut s'avancer ou se retirer, afin de ne pas succomber et périr par ignorance : combien plus ceux qui se préparent à la lutte spirituelle avec les passions et les démons, ont-ils besoin d'hommes expérimentés dans cette guerre spirituelle, qui les guident et les dirigent dans la manière d'engager et de cesser le combat, pour ne pas être, à l'improviste, percés de traits au milieu des ténèbres insidieuses, et y périr ?

Il n'a pas plu à Dieu d'être lui-même, sans intermédiaire, le guide de celui qui lui confie son âme : bien qu'il soit le directeur universel et que de lui et par lui vienne la victoire et le triomphe dans les combats; mais [il a voulu] que nous apprissions des autres ce qui est requis, afin que ce soit pour nous un motif d'humilité et de condescendance, une délivrance de l'orgueil et de la superbe, comme je l'ai dit plus haut.

C'est pourquoi, en ces derniers temps, Dieu a établi Rabban Youssef, dont nous racontons l'histoire, comme directeur et guide de tous ceux qui marchent dans cette voie du monachisme. Comme le Seigneur a coutume, dans son abondante providence, de donner à celui qu'il établit en vue d'une chose, la sagesse et la science nécessaires, et de lui communiquer la force et le secours dont il a besoin pour diriger, selon sa volonté, le don qui lui a été départi et l'intérêt qui lui a été confié, il a donné à ce héros des divines sagesses, une prudence spéciale, une science singulière, pour diriger ceux qui remettaient entre ses mains la barque de leur âme, pour les secourir, pour les instruire, selon les besoins de ce temps difficile, vide de la ferveur divine et rempli, au contraire, de froideur et de tiédeur.

R. Youssef qui avait accepté cette charge par contrainte, ainsi que je l'ai dit plus haut (1), dirigeait dans la science les frères qui s'attachaient à lui et qui venaient le trouver de toute part.

Telle était sa manière de les instruire :

Noviciat du couvent. — Quand quelqu'un se présentait pour entrer au couvent, il lui prescrivait ceci :

« D'abord tu devras travailler l'espace de cinquante jours, selon la règle imposée par les saints Pères. » Telle est, en effet, la règle de ceux qui entrent nouvellement au couvent : avant de recevoir la tonsure, le saint emblème du monachisme, ils doivent s'éprouver eux-mêmes et s'exercer pendant cinquante jours dans un labeur très pénible, difficile et dur. Ce premier temps d'épreuve est le fondement de l'édifice dans cet admirable héritage. — Il les avertissait et leur prescrivait de travailler en toute soumission à l'égard des frères du couvent, de s'humilier eux-mêmes, de s'arrêter à des pensées comme celle-ci : « Qui

(1) Cfr. ci-dessus, t. II [1897], p. 402.

nous rendra dignes de cette sainte vie à laquelle nous aspirons? » et aussi de manger à part, sans se mêler aux frères du couvent, et de reposer la nuit dans un dortoir commun, afin d'acquérir par là le mépris d'eux-mêmes, en voyant qu'ils n'étaient pas dignes de se mêler aux frères. — Il leur disait : « C'est avec raison que vous devez vous humilier, ô mes enfants, car vous avez résolu d'entreprendre une grande œuvre; quand Dieu verra l'humiliation de vos âmes, il vous rendra dignes de ce que vous espérez. » — Il enseignait ainsi l'humilité aux frères novices qui n'avaient pas encore reçu la tonsure, afin que, par leur humilité, ils devinssent dignes de ce saint emblème. La science de celui qui commence nouvellement ne peut, en effet, recevoir un enseignement plus étendu.

De la tonsure. — Quand le frère avait accompli le labeur du temps de noviciat, il lui prescrivait alors de recevoir la sainte tonsure. Il lui disait ceci :

« Tu dois, mon fils, offrir à Dieu, cette nuit, une veille et une oblation (1). Depuis le soir jusqu'au matin, tu te tiendras au milieu des rangs des frères, dans l'église, à ta place, en silence, dans la glorification et la prière. Tu feras des pénitences et des génuflexions. Pendant l'office des saints mystères, tu te tiendras surtout dans la crainte et la vigilance, devant l'entrée du sanctuaire (2) : car c'est le moment où tu dois recevoir le don de l'Esprit-Saint et la grâce de l'adoption filiale (3) par laquelle ton nom sera inscrit parmi les saints, enfants de la lumière; car de même que dans le saint baptême nous recevons la grâce de l'adoption des enfants de Dieu, de même aussi par la sainte tonsure nous recevons la mise en œuvre de cette force que nous avons reçue gratuitement dans le saint baptême, et les noms de ceux qui revêtent ce saint habit sont inscrits dans le catalogue (4) des saints. » — Cela est très remarquable; et

(1) *Qourbana* signifie une oblation en général, et spécialement le sacrifice eucharistique, la messe.

(2) Κατάστρωμα : la partie de l'église nestorienne qui répond, pour la place, à l'iconostase des Grecs. Cf. Budge, *The Book of Governors*, t. I, p. liij; t. II, p. 342, 431.

(3) Cfr. Rom., viii, 15.

(4) Littéralement : « le livre des noms des saints ». — L'auteur fait ici un jeu de mot entre *souphara*, « tonsure », et *sephra*, « livre ».

c'est même d'après une vision qu'avait eue ce saint vieillard, qui était un voyant, qu'il dit : « J'ai vu la vertu qui descend dans le saint baptême descendre aussi sur ceux qui reçoivent ce saint habit du monachisme. »

De la vie commune après la tonsure. — Quand le frère avait reçu l'emblème de la sainte tonsure, et entrait dans le couvent pour y travailler, [R. Youssef] changeait la direction de ses entretiens avec lui. Il lui disait ceci :

« Vois, mon fils, voici que Dieu t'a rendu digne d'avoir une part avec les saints. Comment, ô mon fils, la poussière pourrait-elle remercier le Christ, pour ce bienfait, sinon en s'offrant soi-même à Dieu en oblation et en hostie, à cause de la grâce qu'il lui a conférée. Il faut donc, mon fils, que ton labeur s'accomplisse devant lui, dans une pleine ferveur, exempte de tout relâchement. Considère en toi-même que tu n'es pas digne du grand bienfait que tu as reçu; humilie-toi toi-même, comme il convient, devant Dieu, en secret, pour qu'il te rende digne de ce don sublime dont tu es indigne. Humilie-toi aussi devant tes frères, en public, afin que la bénédiction du Seigneur repose sur toi; songe en toi-même qu'ils valent mieux que toi aux yeux de Dieu; fais-toi le plus petit, le plus vil, le dernier de tous, secrètement et publiquement. Prends garde à toi, et sois vigilant afin de ne pas être capturé par le Mauvais; ne te glorifie pas de ce que tu as reçu le même habit qu'eux; car ce n'est pas l'habit extérieur qui assure la récompense, mais bien celui qui se fabrique en secret, dans les demeures de l'âme, et qui procure l'humilité et le mépris de soi-même à ceux qui le possèdent humblement; et par là tu apprendras aussi l'obéissance simple. Il n'y a point, en effet, d'obéissance sans l'humilité, ni de vie vertueuse sans l'obéissance. Sois humble, mon fils, afin d'acquérir l'obéissance, qui te fera régner au-dessus de tout ce qui est sur la terre. Vois, mon fils; ne méprise rien de ce que je te dis. L'humilité est la mère de l'obéissance, elle est la première des vertus que l'homme doit pratiquer. Nous avons là-dessus le témoignage véridique du bien-heureux Apôtre qui, voulant montrer la grandeur de la vertu qu'a fait paraître en ce monde le Christ Notre-Seigneur, laisse de côté toutes les vertus de celui qui est l'ensemble même des vertus, et s'empresse de parler de cette mère de l'obéissance, de

cette nourrice de toutes les vertus, en disant (1) : « Il s'est humi-
« lié lui-même et a été obéissant jusqu'à la mort. » Il était, en effet, impossible qu'il fît paraître cette obéissance jusqu'à la mort, en se donnant lui-même volontairement pour tous, sans une parfaite humilité. Celui donc qui devait volontairement subir la mort pour tous, s'est humilié lui-même, temple de la divinité, avec une humilité admirable, il a obéi à son Père qui l'envoya dans le monde, afin que le monde vive par lui, et il s'est livré lui-même à une mort terrible. A quelle mort s'est-il livré lui-même, dans son obéissance à son Père, ô bienheureux Apôtre ? A la mort de la croix ! Notre-Seigneur s'est livré lui-même pour tous à la mort ignominieuse, au supplice honteux de la croix. Il s'est fait malédiction pour nous (2). Et qu'a-t-il reçu de son Père en échange de cette entière obéissance, ô prédicateur véridique ? —
« A cause de cela Dieu a accru son exaltation ; il lui a donné un
« nom qui est au-dessus de tous les noms ; il l'a fait asseoir à sa
« droite dans la gloire ; il l'a doté de la puissance de sa majesté ;
« il l'a établi héritier des mondes ; de sorte qu'au nom de Jésus
« tout genou fléchit et adore, au ciel parmi les invisibles et aussi
« ici-bas parmi les êtres raisonnables de l'ordre inférieur ; et toute
« langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur dans la gloire
« de Dieu son Père (3). » — Vois, mon fils, jusqu'à quel honneur élève et grandit l'obéissance qui vient de l'humilité. Humilie-toi, mon fils, afin d'être élevé, selon la parole du Sauveur (4). Ne t'enorgueillis pas dans ton esprit, de peur que tu ne tombes dans les lacets de Satan (5). Avec l'humilité et l'obéissance, possède aussi la condescendance et la déférence pour tous. Que ton langage soit soumis et modéré, jusqu'à être obéissant envers celui avec lequel tu parleras. Habitue-toi à dire à chaque instant, dans un esprit d'humilité : « Pardonne-moi. » Les démons, en effet, redoutent beaucoup que cette parole ne soit dite par quelqu'un à ses frères, selon le témoignage des saints Pères. Ne conteste jamais, sur quelque chose que ce soit, alors même que tu connaîtrais mieux la vérité : mais abandonne com-

(1) Philip., II, 8.
(2) Gal., III, 13.
(3) Philip., II, 9-11.
(4) Matth., XXIII, 12 ; Luc., XV, 11.
(5) Cf. I Tim., III, 6, 7.

plètement ce qui est tien pour faire ce que te dit ton frère, de peur que, par une certaine coutume, tu ne prennes l'habitude de contredire ton frère et d'affirmer ton opinion sans conviction. Comprends ce que je te dis, mon fils; ne persiste jamais dans ton opinion, alors même qu'elle serait vraie, mais fais simplement ce que te disent ton frère ou les dignitaires (1), sans contester : par là tu acquerras la parfaite obéissance et la délivrance de la contradiction, mère de toutes les disputes. — Dès que tu as reçu un ordre, applique-toi entièrement à l'exécuter. Efforce-toi, si c'est possible, de faire tout le travail de la communauté. Et quand tu auras fait cela dans la mesure du possible, dis cette parole de Notre-Seigneur (2) « : Je suis esclave et serviteur; j'ai fait « ce que je devais faire. » — Honore le supérieur du couvent, les dignitaires, les économes, comme tenant la place du Christ, et obéis-leur. Quand ils te prescrivent quelque chose, accomplis-le aussitôt avec soin et en toute application. Sache que Dieu te donnera le repos dans ta cellule en rapport avec l'obéissance que tu auras fait paraître dans le couvent. »

« Habitue-toi à ne manger qu'une fois le jour, et non pas des mets variés, mais seulement du pain, ou un potage simple (3), et celui-ci non pas tous les jours, mais une fois ou deux dans la semaine. »

« Que la psalmodie ne cesse pas dans ta bouche : de sorte que ton labeur soit double; car, tandis que ton corps s'adonnera aux œuvres extérieures, ton âme s'appliquera intérieurement à l'œuvre de l'office et de la psalmodie. »

« Garde-toi bien de dormir les pieds étendus mollement et négligemment; mais assieds-toi à terre, les reins appuyés contre le mur, et prends le sommeil habituel; et quand viendra le moment de l'office commun, lève-toi avec empressement pour aller à l'office avec tes frères. »

Il ne permettait pas aux cénobites de manger des fruits pendant l'été. Il leur interdisait les raisins, les figues et tous les fruits d'été (4).

(1) *Qaioumé*, « constituti » [in aliquo officio].

(2) Cf. Luc., XVIII, 10.

(3) C'est-à-dire composé uniquement de légumes, sans beurre ni huile.

(4) Le sens est vraisemblablement qu'ils ne devaient pas manger ces fruits frais mais secs.

Tels étaient le sentier et la route par lesquels il dirigeait les frères du couvent, jusqu'à ce que vînt le moment où ils en sortaient pour aller en cellule. — Il prescrivait à chacun de travailler de la manière qu'il savait avantageuse pour lui et selon son dessein.

La règle du labeur en communauté était de trois ans. Il faisait travailler plus longtemps l'un ou l'autre. A l'un il prescrivait de travailler trois ans, à l'autre quatre, à un autre plus ou moins. Il ne faisait pas cela fortuitement. Mais quand il voyait des signes manifestes de la ferveur divine en quelqu'un qui désirait habiter en cellule, et qui travaillait avec application dans le couvent, après les trois années accomplies, il lui permettait de s'en aller à sa cellule. Quand il en voyait un autre qui s'adonnait volontiers aux autres travaux qui se pratiquent hors de la cellule, il lui conseillait de rester davantage; afin que par là, la ferveur du silence fût excitée en lui, et sinon, il lui disait de rester et de travailler tant que sa ferveur n'était pas grande, de peur qu'après sa sortie de la communauté il ne se laissât aller à l'oisiveté.

Quand un frère voulait sortir de la communauté, il lui ordonnait de faire une veille et d'offrir le sacrifice (1), et d'implorer la prière de tous les bienheureux frères au moment de l'office des saints mystères.

Au moment où le frère sortait du couvent, il lui tenait, dans la charité divine, ce langage : « Sache, mon fils, qu'à la vérité les bienheureux Pères ont fait connaître et ont montré qu'il y a trois voies par lesquelles les moines s'avancent vers le royaume des cieux, qui sont celles-ci : ou bien le moine se tient dans sa cellule dans un admirable silence, c'est-à-dire qu'il doit habiter en silence à cause du don qu'il s'attend à recevoir de Dieu, je veux dire la pureté de son corps et la splendeur de son âme, et non pas en vue de la vaine gloire ou des avantages temporels; c'est la plus belle de toutes. — Ou bien il travaille pour Dieu, c'est-à-dire qu'il ne doit point remplir son office pour un motif mondain, mais pour Dieu seul. — Ou bien il souffre en louant, c'est-à-dire que, ne pouvant travailler à cause des infir-

(1) Le sens du mot n'indique pas nécessairement que le frère fût prêtre et qu'il offrît le sacrifice de la messe; mais il devait du moins y assister. Il est probable que l'on célébrait spécialement ce jour-là la messe qui n'était pas célébrée tous les jours.

mités dont il est accablé, l'action de grâces qu'il offrira pour son affliction lui sera comptée devant Dieu comme une œuvre sublime. — Toutefois, comme nous vivons en ces derniers temps où la ferveur pour le service de Dieu s'est refroidie, les voies des moines à notre époque sont différentes. Je vais te les exposer. Quant à toi, mon fils, tu choisiras celle qui te conviendra, et je prierai pour toi. Ces voies sont aussi au nombre de trois : ou la résidence dans la cellule, en silence; ou le soin de l'instruction et l'assistance à l'église; ou le travail dans les vignes et les champs. Vois, mon fils; choisis celle que tu voudras. »

Si le frère choisissait l'une de ces deux dernières : l'étude ou les vignes, il prenait soin de lui comme d'un membre faible. A celui qui désirait étudier, il prescrivait de s'appliquer diligemment à l'office dans le temple. A celui qui s'appliquait au travail des vignes, des champs et des moissons, il conseillait de nourrir les pèlerins et les pauvres des fruits de son travail. Quant à celui qui, dans une pensée de religion, choisissait la voie sublime et ardue du silence, il le considérait comme son familier et l'aimait beaucoup. Il le pressait vivement d'être surtout très appliqué, pendant la première année, à l'office dans l'église la nuit et le jour, afin d'acquérir par là la force et le secours pour demeurer dans le silence.

A l'un il prescrivait d'observer cela pendant une année environ, à un autre pendant deux ans, ou même trois, selon ce qu'il savait être utile pour le frère.

Vie des reclus. — Quand un frère avait accompli, d'après ses prescriptions, le labeur de cet exercice dans l'église, alors il lui permettait d'habiter en silence. Il lui ordonnait une veille et une oblation pour la consécration de la cellule : il réunissait les prêtres et les frères à la cellule, pour qu'ils la consacrassent, et qu'ils priassent pour le frère. Quand le frère avait fermé la porte de sa cellule, il plaçait lui-même une pierre sur le seuil, en dehors. Les frères reclus ne font point cela sans motif; mais c'est une figure de la pierre qui fut placée à la porte du tombeau de Notre-Seigneur; afin que par là chacun songe qu'il est déjà mort au monde, et vit en Dieu, qu'il est enseveli dans le tombeau de sa cellule, à la porte de laquelle une pierre a déjà été placée, et qu'il doit nécessairement s'accuser lui-même s'il s'occupe d'autre chose que de Dieu et de la vie en Dieu, s'il tourne ses re-

gards vers le monde ou ses pensées vers les choses du monde.

Alors Rabban Youssef réglait ainsi la vie du frère dans sa cellule pendant la première année, et il l'avertissait en lui disant :

« Vois, mon fils, à marcher directement dans tout ce que je te prescrirai; ne complique pas un labeur par un autre, mais dispose ainsi ta conduite :

Lecture du Nouveau Testament. — « Depuis le matin jusqu'à l'heure de Tierce, applique-toi à la lecture du Nouveau Testament. Tu en apprendras les actions de Notre-Seigneur incarné (1), l'amour de Dieu pour nous, les bienfaits inénarrables qu'il a répandus sur nous à la fin des temps (2). — Commence par faire d'abord en face de l'Évangile adorable dix pénitences de suite, et empresse-toi de faire devant lui les génuflexions et les prières convenables, pendant quelque temps, jusqu'à ce que tes pensées soient recueillies de toute dissipation extérieure. Demande instamment à Dieu d'illuminer les yeux de ton intelligence et les facultés de ton âme, afin que tu saisisses la vertu cachée dans les paroles de Notre-Seigneur et des saints Apôtres, que tu voies et que tu comprennes les mystères secrets qui y sont enfermés et que les yeux de l'âme, polie et purifiée de la souillure du péché, découvrent au milieu du corps matériel de l'écriture. Tiens-toi ensuite debout; prends le saint Évangile dans tes mains, baise-le, pose-le affectueusement sur tes yeux et sur ton cœur, et, suppliant et plein de crainte, dis ceci : « O Christ Notre-Seigneur, tout indigne que j'en sois, voici « que je te tiens, par ton saint Évangile, entre mes mains impures. « De grâce, dis-moi des paroles de vie et de consolation, par la « bouche et la langue du calame de ton saint Évangile; donne-« moi, Seigneur, de les écouter avec des oreilles nouvelles, inté-« rieures, et de chanter ta gloire avec la langue de l'esprit. « Amen! » — Lis dans l'Évangile, en te tenant debout, trois chapitres, dans les Actes, deux chapitres, et dans l'Apôtre, trois chapitres. Tu feras au milieu de chaque lecture dix pénitences. Quand tu auras fini la lecture du Nouveau Testament, fais dix pénitences rapides et ardentes, et fléchis le genou dans les

(1) Littér. : « dans un corps ».
(2) Cf. I Petr., I, 5.

prières convenables qui doivent être une action de grâces de ce que le Christ t'a jugé digne de lire et de méditer les mystères cachés au monde. »

Heure de Tierce. — « Ensuite mets-toi à l'office de l'heure de Tierce, qui est une action de grâces pour l'amour de Dieu à notre égard, en ce qu'il nous a amenés du néant à l'existence. Comme c'est à la troisième heure que Dieu a créé Adam, et à la troisième heure aussi que Notre-Seigneur a paru en présence du juge, pour renouveler toutes les créatures, à cause de ces bienfaits de notre production à l'existence et de notre rénovation après que nous fûmes pervertis, les Pères ont disposé l'office de Tierce dont l'objet principal est une action de grâces pour les bienfaits de Dieu à notre égard dans ces deux actes providentiels : d'abord en nous amenant du néant à l'existence, et ensuite en renouvelant toute la nature usée et vieillie par le péché. Donc, nous devons surtout pratiquer l'action de grâces pendant cet office de Tierce. »

« Commence par faire des oraisons et des pénitences (1). A la fin de chaque *marmita* (2), prononce trois glorifications (3) et fais trois pénitences. A la fin du *houllala* fais dix pénitences et dix glorifications. Chante et prie; et commence le *houllala* suivant. Quand tu auras fini les *houllalê* assignés pour cette heure, fais trente pénitences en glorifiant (4) et termine cet office. Quand tu as conclu l'oraison, offre dix pénitences en action de grâces de ce que Dieu t'a jugé digne d'officier devant lui et de parler avec lui par la prière. Tu disposeras ainsi tes pénitences, tes glorifications et ton action de grâces dans tous les offices (5). »

(1) L'auteur explique lui-même plus bas (p. 396) comment on doit pratiquer ces pénitences ou *métouniyê* (μετάνοια).

(2) Le psautier chez les Nestoriens est partagé en 20 *houllalê* (les cantiques de Moïse en forment un vingt et unième); les *houllalê* se divisent en *marmitê*, qui sont au nombre de 57 (60 avec les cantiques).

(3) *Shoubbahê*, courtes doxologies.

(4) Litt. : « dans des *shoubbahê* ».

(5) Les renseignements que nous fournit l'auteur sur la manière dont l'office divin était célébré à cette époque par les moines nestoriens, sont fort intéressants. Il faudrait les comparer avec la manière dont il est récité aujourd'hui, mais cela nous entraînerait hors du cadre d'une simple note. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'on célébrait encore toutes les heures canoniques, tandis qu'aujourd'hui les nestoriens, de même que les chaldéens-unis, n'ont plus que quatre parties dans leur office : l'*office du soir* (qui répond à nos Vêpres), l'*office du soubba'a* (Complies; voir ci-dessous, p. 394, note 5), l'*office de la nuit* (Matines) et l'*office du matin* (Laudes). — Cf. Bickell, *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, p. 87 et suiv. —

« Après l'heure de Tierce tu n'auras point d'autre occupation qu'une pieuse lecture des livres des bienheureux Pères. Choisis une lecture qui convienne à ton état et à ton rang. »

Heure de Sexte, c.-à-d. de midi. — « Quand arrive l'heure de midi, mets-toi à l'office. Dans celui-ci plus que dans tous les autres tu dois faire paraître l'affliction, les gémissements et l'épanchement des larmes de douleur et de tristesse. Car c'est à la sixième heure que le premier homme pécha, lorsqu'il étendit la main vers le fruit défendu, se rendit coupable et rendit coupable toute sa race; et c'est aussi à cette heure que Notre-Seigneur étendit ses mains sur la croix d'ignominie, pour tous les péchés, et qu'il justifia absolument toute sa race. Voilà pourquoi les Pères ont disposé l'office de midi, c'est-à-dire de Sexte. C'est pourquoi il convient qu'en cet office nous nous affligions et nous nous lamentions. Toute ton application dans les prières de cet office doit tendre à confesser ta faiblesse, tes péchés, tes manquements, afin que Dieu ait pitié de toi et qu'il te pardonne tes péchés et tes fautes. Quand tu l'as terminé, retourne à la lecture jusqu'à l'heure de None. — Sache, mon fils, que quand tu te tiens à l'office, tu parles et converses avec Dieu, et quand tu lis l'Écriture, c'est Dieu qui parle avec toi, qui t'instruit, et t'apprend par le moyen de l'encre et du papier, les choses utiles pour la vie en Lui. Dans les deux cas, soit que Dieu parle avec nous, soit que nous parlions avec lui, nous avons besoin d'une grande vigilance. — Comprends ce que je te dis, mon fils, et sois vigilant. »

Heure de None. — « Quand arrivera la neuvième heure, mets-toi à l'office et tiens-toi aussi dans une grande vigilance pendant cet office. En effet, à la neuvième heure, Dieu chassa Adam du Paradis, lieu de son héritage, et à cette même heure Notre-Seigneur poussa un cri sur la croix et rendit l'esprit à cause de celui qui avait été chassé de son héritage, pour l'y faire retourner et l'y rétablir seigneur et roi. — Quelles larmes ne convient-il donc pas à l'homme de laisser couler de ses yeux à cette heure, en considérant, avec les yeux de son esprit, dans quelle confusion devait se trouver le chef de notre race lorsqu'il fut chassé de son héritage, et d'autre part, dans quelle humiliation était Notre-

Ces offices étaient d'ailleurs autrefois les seuls obligatoires pour les séculiers, tandis que les moines devaient réciter les sept heures canoniques. Cf. Ebedjesus, apud Maï, *Script. vet. Nova Collect.*, X, p. 81-83.

Seigneur sur le sommet de la croix d'ignominie et de mépris, pour les enfants de sa race : ce que d'ailleurs l'esprit ne peut concevoir s'il n'est aidé de la vertu divine, car, en face de la violence de la première (1) et de la sublimité de la seconde (2), il serait consumé et épuisé devant la gloire des mystères cachés dans ces deux contemplations. — Gloire à ta bonté, ô Dieu ! Et bienheureux ton saint nom ! Combien sublimes tu as faites les marques de ta Providence à notre égard ! En vérité, mes frères, je vous le dis, si la vertu divine ne venait pas en aide à l'intelligence au moment où, purifiée, elle regarde, voit et comprend ces choses, elle serait promptement consumée et épuisée, et elle périrait au milieu des manifestations de ces mystères admirables et divins. C'est pourquoi la vertu divine soutient l'esprit devant le déluge des mystères de la contemplation de la divine Providence. »

« Quand tu as terminé cet office de None, si tu as quelque travail manuel à exécuter, ou si tu veux faire quelque potage pour ton soulagement, fais-le en attendant le temps de l'office du soir. »

Office du soir (3). — « Quand le temps sera venu, en toute vigilance et application, mets-toi à l'office de la psalmodie du soir. Rappelle-toi, dans les prières de cet office, tous les bienfaits de Dieu envers toi et envers toute la race d'Adam, faible et misérable. Il a été établi et disposé par les saints Pères comme pour remplacer l'oblation et le sacrifice, en vue d'apaiser Dieu. De même que dans l'Ancien Testament, on offrait le soir des hosties de propitiation et des sacrifices de louange, ainsi que dit le bienheureux psalmiste, David, quand il chante au Seigneur (4) : « Accueille, Seigneur, comme le sacrifice du soir, le « sacrifice de mes mains » ; de même, dans le temps de la psalmodie du soir, nous devons nous aussi, mon fils, offrir les hosties et les sacrifices raisonnables de la louange de nos lèvres et de nos âmes, à Dieu, notre bienfaiteur, qui nous procure toutes les choses utiles. »

Office de Complies (5). — « Après l'office du soir, mets-toi à

(1) De la confusion d'Adam.

(2) De l'humiliation du Christ.

(3) C'est-à-dire de Vêpres.

(4) Ps. CXL, 2.

(5) *Office du soubba'a.* — Aujourd'hui, chez les Nestoriens, l'office appelé ainsi ne se célèbre plus que dans les vigiles, le Carême et les trois jours du jeûne dit des Ninivites. Il répond à peu près à l'office latin des Complies, et se célèbre *après* le

l'office de Complies, c'est-à-dire de l'action de grâces pour tous les bienfaits de Dieu à notre égard pendant toute la journée. Il nous a jugés dignes alors que nous ne l'étions pas de méditer les saints mystères éternels; ces mystères qu'il n'avait point auparavant révélés au monde, il nous les a maintenant manifestés en esprit par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par eux il nous a donné de devenir les héritiers de son amour, les cohéritiers de Jésus-Christ, et d'être affermis dans ses promesses et dans l'espérance réservée à toute notre race mortelle. — Après Complies, prépare-toi quelque chose à manger. Prends cette nourriture pour conserver ta vie, et non par gloutonnerie ou pour la variété des mets agréables. Prépare-toi un potage deux ou trois fois par semaine, afin de ne pas être tourmenté par une sécheresse abominable; mais fais-le simplement et sans un trop grand soin. Si Dieu t'a préparé quelque chose de particulier, prends-le avec reconnaissance et rends grâces à celui qui te l'a accordé. »

Office de l'action de grâces (1). — Après que tu auras mangé ce que la bonté divine t'a préparé, accomplis l'office de l'action de grâces, autant qu'il est en toi (2). Ton but en cela doit être d'adresser à Dieu des prières spéciales et des supplications, à ce moment du soir et de la nuit, pour qu'il te fasse échapper à la malice des démons empressés à causer notre perte. Efforce-toi à ce moment-là de faire couler des larmes de tes yeux, je ne dis pas celles qui viennent de la contemplation des mystères divins, ni celles qui procèdent de l'affliction ou de la douleur, mais des larmes causées par crainte de la faiblesse et de l'abandon qui en résulte;

repas. Il a sans doute été conservé aux jours indiqués, parce qu'en ces jours de jeûne les Vêpres se récitent avant le repas, et qu'ainsi il n'y aurait pas eu d'office du soir. Mais on voit par notre auteur que c'était un office quotidien et qui se célébrait *avant* le repas. L'office d'après le repas, auquel répond en réalité le *soubba'a* actuel, est appelé ici *soubba'ta*: il en est question au paragraphe suivant.

(1) Littéralement « office de *soubba'ta* ». — On voit par le contexte que c'est littéralement l'*Apodipnon* qu'on désigne habituellement par le mot *soubba'a* (voir la note précédente). — Le mot *soubba'ta* n'est pas dans les lexiques. Comme il résulte de tous les autres auteurs que la division de l'office était en *sept* heures, basée sur les paroles du Ps. CXIX, 164 : « *Septies in die laudem dixi tibi* », j'incline à croire que ce huitième office, dont il n'est pas question ailleurs, était une institution spéciale du couvent, ou de R. Youssef lui-même. Son origine vient peut-être de ce que l'on avait avancé la récitation du véritable *apodipnon* avant le repas, et qu'on le remplaçait ainsi par cette prière tardive.

(2) Littéralement : « autant qu'il vient après toi ».

car, dès que le Seigneur verra tes larmes devant lui, il commandera à ses saints anges de te garder des craintes de la nuit terrible et pleine de frayeur, et il te délivrera des fantômes qui circulent dans les ténèbres et des esprits mauvais qui errent au milieu du jour (1). »

« Quand tu auras encore offert ce sacrifice pour ta conservation, appuie ton dos contre le mur, dans le coin, en face de la croix, joins les pieds (2), ne néglige point cela, et ne les étends point au hasard; signe ton visage, marque-toi du signe de la croix, protecteur des familiers de Notre-Seigneur. En attendant que le sommeil s'empare de toi, médite les bienfaits de Dieu à ton égard pendant toute cette journée. Habitue ton âme à ne s'abandonner au sommeil que légèrement, et pour le repos de ton corps, et, dès que la grâce de Dieu t'éveillera, lève-toi avec empressement et avec une ardente ferveur pour l'office de la nuit. »

Office de la nuit. — « Avant de commencer la psalmodie, répète quelques sentences choisies qui éloigneront de toi la lourdeur et la torpeur. Éveille ton âme vigoureusement et fais d'ardentes pénitences, jusqu'à ce que tes facultés soient éveillées et tes pensées recueillies. Ensuite commence l'office de la nuit. Accomplis l'ordre des pénitences que je t'ai enseigné plus haut; toutefois, après la *soubba'ta*, et quand tu as mangé, ne fais point de pénitences, mais remplace-les par des inclinations, de peur que, par suite de la plénitude de ton ventre, tu ne tombes dans quelque indisposition ou maladie; car les pénitences ont coutume, après le repas, de causer à l'homme des éruptions ou des maladies qui l'obligent à cesser l'exercice de la prière. »

« L'ordre des *pénitences* (3) est celui-ci : on doit se prosterner devant la Croix jusqu'à ce que les genoux et la tête touchent la terre. Dans les *inclinations* (4) au contraire, les genoux n'arri-

(1) Cfr. Ps. XCI, 6-7.

(2) Littéralement : « réunis tes pieds vers toi ». — En réalité, il lui recommande de s'accroupir, et de dormir dans cette posture incommode.

(3) *Métouniya* (μετάνοια), signifie habituellement tous les actes extérieurs de pénitence en général, mais nous voyons par ce passage que l'auteur entend ce mot, que nous avons rencontré fréquemment, dans un sens défini, pour marquer un acte particulier de pénitence.

(4) *Gourgaha*, prosternation en général; l'auteur explique en quoi consiste l'acte de pénitence qu'il désigne par ce terme.

vent pas jusqu'à terre, mais seulement les mains et la tête, tandis que le corps reste suspendu en l'air. »

« L'office de la nuit est organisé à l'instar de tout notre labeur qui se fait au milieu de ce monde dont l'obscurité est l'image, et dans lequel nous travaillons beaucoup avec l'espoir d'en sortir pour entrer dans ce monde de lumière dont le type est le jour. »

Psaumes du matin. — « Dans les psaumes du matin, éveille ton âme et tiens-toi devant Dieu dans une excellente application. Car voici que déjà la puissance de l'obscurité a pris fin, c'est-à-dire le cours de ce monde, et tout à coup le jour de la lumière du monde nouveau s'est levé. — Sache-le, mon fils, chaque jour que le moine passe dans sa cellule, dans l'accomplissement de ses règles, il représente en lui l'image des deux mondes. »

« Dès que se lève l'aurore du jour suivant, mets-toi joyeusement aux labeurs qui doivent le remplir et pense que, de toute l'éternité, ce seul jour dans lequel tu te trouves, t'appartient; une fois achevé, il disparaît et ne revient point de nouveau. Le lendemain ne nous appartient point; car nous ne savons pas si nous vivrons ou non le lendemain. Donc, un seul jour de toute l'éternité t'appartient : celui dans lequel tu te trouves présentement. Prends donc garde, comme il convient, de n'en pas sortir vide et sans profit, et de ne pas te trouver pauvre et indigent; songe qu'avec la fin de ce jour la mort peut arriver, et que tu devrais t'en aller, dans cette longue route, pauvre et sans viatique, pour avoir passé ta journée dans l'oisiveté et les futilités. Garde-toi de penser follement en te promettant une longue vie. Je te conseille de penser sagement : « Demain je devrai m'appliquer davantage, si aujour- « d'hui j'ai été un peu négligent. » — Nous ne savons pas ce que sera le lendemain. Qu'est-ce que la vie de l'homme, sinon une vapeur qui s'évanouit et disparaît? Ne compte point sur de longs jours; mais considère que, si éloigné que tu sois du jour [de la mort] il vient et il te saisit; il se hâte de passer comme les autres. Ne compte donc point sur l'abondance [des jours] et ne dis point : « Demain, mon âme, je m'occuperai de toi. » — Le lendemain ne nous appartient pas. — Vois donc, mon fils, à employer le jour présent, comme il convient, en toute diligence; car si le lendemain t'est donné, tu contracteras une nouvelle dette dont tu auras à rendre compte; car il n'est point de jour dans lequel

tu ne contractes une grande dette envers Dieu pour ses bienfaits antérieurs, et pour les biens qu'il t'accorde continuellement : pour le souffle de vie, pour la respiration de l'air qu'il te donne, pour la préservation contre les démons, les hommes méchants et tous les dangers. Et véritablement, tu dois travailler pour Dieu aujourd'hui plus qu'hier, puisqu'il t'a fait arriver jusqu'à ce jour auquel tu ne devais pas espérer parvenir, et t'a délivré les jours passés de la crainte que tu avais qu'il ne t'arrivât en ces jours quelque accident, crainte qui doit encore posséder ton âme pour le jour présent. Que la vie accomplie précédemment selon les règles soit encore la tienne au jour présent. Consacres-en toutes les heures et tous les instants à une action de grâces ininterrompue envers Dieu qui t'a jugé digne de sa familiarité. »

« Sache, et sois bien persuadé, mon fils, que si tout ton corps, si tous les poils de ta chevelure étaient bouches et langues, ils ne pourraient pas rendre grâces à Dieu convenablement pour tous ses bienfaits à ton égard : pour t'avoir amené à l'existence; pour t'avoir donné la raison, afin que tu ne sois pas comme les animaux; pour les biens qu'il t'a préparés en ce monde, et aussi dans le monde futur, par la venue du Christ Notre-Seigneur, et par les dispositions de sa providence envers toi : lui qui étant véritablement Dieu s'est fait homme pour toi, a souffert la passion, la croix, la mort afin de te vivifier; pour t'avoir distingué des païens par la connaissance spéciale qu'il t'a donnée, afin que tu croies au christianisme ; pour t'avoir fait sortir du monde et de ses labeurs grossiers; pour t'avoir amené à sa familiarité ; pour t'avoir délivré des distractions extérieures; pour t'avoir placé dans ta cellule, afin de converser avec lui à chaque instant; pour t'avoir jugé digne d'invoquer son saint nom et de le louer de ta bouche souillée; et surtout parce qu'il t'accorde de lui rendre grâces pour ses bienfaits envers toi. Bref, tu dois rendre grâces à Dieu pour ses bienfaits à ton égard, à chaque souffle que tu émets, à chaque aspiration que tu respires. — Médite ces choses, mon fils, et à cause d'elles considère-toi à juste titre comme obligé devant Dieu, car tu l'es réellement, de travailler avec ferveur à l'œuvre que tu dois pratiquer dans ta cellule. »

Première année. — « La première année, mon fils, reçois chaque jour les mystères vivifiants; à moins que quelque motif ne t'empêche de le faire. Dans les assemblées du dimanche,

sors pour aller à l'office avec les frères, dans l'église. — Telle sera ta conduite dans ta cellule, pendant la première année; tu ne feras rien de plus sans ordre ou conseil. »

Seconde et troisième année. — La seconde et la troisième année, il prescrivait en plus à chacun des frères quelque pratique ou quelque travail, selon sa ferveur et autant qu'il le jugeait utile pour lui. — Il prenait soin des frères faibles selon leur faiblesse. Il y en avait qu'il empêchait au bout d'une année, ou même moins, de sortir pour aller aux réunions, ou de recevoir les mystères chaque jour; et il y en avait d'autres à qui il ordonnait de se rendre aux réunions ou de recevoir les mystères plus souvent. Selon qu'il savait la chose plus avantageuse pour le frère, il ajoutait ou retranchait. Toutefois, il n'empêchait pas tout d'un coup le frère de recevoir les saints mystères; mais il l'y amenait peu à peu. En lui défendant de les recevoir chaque jour, il lui prescrivait de les recevoir à certains jours : le mercredi, le vendredi et le dimanche. Puis il diminuait encore, et le frère ne les recevait plus que le dimanche. — [Il en était de même pour sortir aux réunions; tel devait sortir, en plus du dimanche,] (1) encore une fois dans la semaine, c'est-à-dire au milieu; puis après quelque temps, lorsqu'il le jugeait opportun pour le frère qui venait le trouver, il lui défendait de sortir de toute la semaine. Il instruisait chacun des frères selon sa faiblesse, sa mesure, son état.

Pourquoi auparavant recevaient-ils chaque jour les saints mystères, et pourquoi cela leur était-il défendu maintenant? Il le leur enseignait ainsi :

« Sache, mon fils, que le Christ connaît notre faiblesse et la débilité de notre nature. Il sait que nous sommes portés, par de nombreuses causes, à des péchés nombreux et variés, volontairement, par inadvertance et involontairement; c'est pourquoi, il nous a donné, dans sa miséricorde, les saints mystères de son saint corps et de son saint sang, afin qu'ils soient pour nous le pardon des fautes et des péchés que nous commettons dans notre corps mortel, et que nous soyons fortifiés par eux contre les adversaires à qui notre vie déplaît et qui ne ne nous laissent pas servir en paix sa Majesté adorable. Tu dois donc, mon fils, sortir

(1) Le texte paraît un peu altéré en ce passage; nous rétablissons le sens très probable indiqué par le contexte.

chaque jour pour recevoir les mystères purificateurs, car le le vain du péché se trouve encore dans ton corps, et aussi pour en retirer force et aide, afin de pouvoir résider dans ta cellule et accomplir tes offices et tes règles. »

Quand la science du frère s'était un peu développée, il lui disait au contraire :

« Nous ne devons pas, mon fils, oser recevoir chaque jour les saints mystères, bien qu'ils nous soient donnés par Notre-Seigneur, dans sa bonté et sa miséricorde gratuite; mais nous devons rougir en face de sa bénignité, à cause de nos péchés et de notre indignité. Il nous suffit de les recevoir une fois de temps en temps ».

Il dirigeait ainsi la science du frère, jusqu'à ce qu'elle fût assez affermie pour recevoir ce qui est au-dessus de cette pensée. — Alors il lui parlait ainsi :

« Mon fils, il est facile d'obtenir de la miséricorde de Dieu le pardon des péchés qui sont commis dans le corps; parce que l'homme pèche contre lui-même ou contre son frère, et parce qu'ils proviennent de la faiblesse et de l'inclination de notre nature. Mais les péchés qui viennent de l'âme et sont commis par elle sont difficiles à pardonner, parce qu'ils sont contre Dieu, et luttent contre lui par l'orgueil d'une âme misérable. L'Apôtre a déclaré que ceux qui irritent Dieu par les péchés de l'âme ne sont pas dignes de recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur; et s'ils osent le recevoir, c'est pour leur condamnation et non pour leur pardon (1). Ainsi donc, mon fils, considère en toi-même que tu n'es pas digne de ce don qui est donné gratuitement aux hommes, parce que ton âme est plongée dans de honteux péchés et en est souillée. Reconnais ceci avec justice : Heureux ceux qui sont dignes des saints mystères, et malheur à toi qui n'es pas digne de ce don sublime! Pense avec raison, en toi-même, que tu es un chien, un impudique, un de ceux à propos desquels Notre-Seigneur a donné ces avertissements et a dit : « Ne leur donnez point le saint; ne jetez point « les pierres précieuses aux pieds des porcs, pour qu'elles ne « soient pas avilies (2). » Ce qui est saint convient et appartient

(1) I Cor., XI, 27 et suiv.
(2) Matth., VII, 6.

aux saints. Que le seul souvenir du corps de Notre-Seigneur que tu as reçu te suffise dans ta cellule; rassasie ta faim des miettes [de la table] des enfants. Par cette pensée, par cette opinion humiliante, le Christ te rendra digne de l'humilité parfaite, qui est le vêtement salutaire dont est revêtue l'intelligence qui s'humilie elle-même, et grâce auquel elle apaise Dieu par le sacrifice de soi-même offert à sa Majesté. »

« Quand, avec l'aide de la grâce, par ces labeurs, le frère pénètre dans le lieu de la véritable humilité, alors il comprend de lui-même et il est bien persuadé que, réellement et en vérité, nulle créature n'est digne de ce don sublime du mystère du corps de Notre-Seigneur et de son sang précieux; car il reçoit mystérieusement la révélation de la grandeur, de la gloire, de la sublimité de ce mystère, admirable pour les anges, et aussi de la bassesse de notre nature plongée dans les transgressions. — Par cette science qui est donnée à l'intelligence dans le lieu de la véritable humilité, cette intelligence s'élève au lieu de la spiritualité et elle participe spirituellement, sublimement, divinement, mystiquement, avec les esprits [célestes], au mystère du corps et du sang de Notre-Seigneur; elle reçoit véritablement la personne de Notre-Seigneur, en dehors de toute figure, mystère ou parabole, de la manière que les saints le recevront dans le monde nouveau. Car tous les mystères et les figures conviennent au monde présent; dans le monde nouveau, les saints recevront la véritable réalité des mystères et des figures, sans intermédiaire ni figure. »

« Le moine qui se tient dans sa cellule doit s'efforcer autant qu'il peut d'y assimiler sa demeure et sa vie à l'habitation du monde nouveau, par la retraite du monde et de son tumulte, par l'éloignement de tout ce qui est du monde, par la mort absolue à tout ce qui est en lui, par son jeûne et son naziréat, par ses veilles et sa vigilance, par sa conversation amicale avec Dieu, bref, par toutes ses actions qu'il s'efforcera de conformer à celles du monde nouveau; de là vient qu'il les omet corporellement pour les reprendre spirituellement, comme dans le monde nouveau. Donc, quand le moine pénètre, avec l'aide de Notre-Seigneur, dans le lieu de la science, qui est le chemin conduisant à l'humilité, et quand Notre-Seigneur l'a rendu digne, par ses miséricordes, de la mesure de la spiritualité, sa demeure est pour ainsi dire déjà

fixée, par un mystère admirable, dans le monde nouveau ; avec les esprits [célestes] et comme eux, il jouit spirituellement des saints mystères et reçoit le Christ dans son âme, sans l'intermédiaire des figures et des mystères. En même temps, son intelligence est remplie d'une sainte joie; car il est la nourriture et le breuvage dans la bouche, qui n'en est pas une, de l'intelligence; de même que dans le monde nouveau le Christ est la nourriture et le breuvage de ceux qui y habitent, en dehors de tous les mystères et les figures du monde présent. Donc, il ne faut pas blâmer les moines qui cessent de recevoir les saints mystères dans l'un ou l'autre des deux degrés que nous avons fait connaître : dans le premier, parce qu'ils ne s'en estiment pas dignes; dans le second, parce qu'ils en jouissent déjà spirituellement. »

« Ce que je dis est connu et parfaitement compris de celui qui a éprouvé ces deux choses en lui-même, à savoir : que dans le premier cas le moine est persuadé de tout son cœur et sans aucune hésitation intérieure ou extérieure qu'il n'est vraiment pas digne de recevoir les saints mystères, et qu'au jour où il les recevra, il devra s'humilier davantage devant Dieu dont les miséricordes l'ont rendu digne de cette faveur dont il était indigne; et que dans l'autre cas, sans aucun doute et réellement, l'intelligence participe spirituellement avec les esprits [célestes] aux saints mystères. »

« Pour toi, mon fils, comprends avec intelligence ces mystères profonds et admirables, et dirige par la science ta vie dans ta cellule; que ta conduite soit régulière, en dehors de toute perturbation. »

« Règle ton jeûne avec mesure pendant la première année. Mange chaque soir, jusqu'à ce que ton corps soit exercé aux labeurs. Ajoute alors le jeûne de deux jours; de celui-là tu passeras à celui qui consiste à ne manger qu'une fois ou deux [la semaine]. Pourtant, ne fais point cela sans conseil. »

« Que ta veille soit de la moitié [de la nuit], ainsi que dit Abba Isaias (1) : « Donne la moitié de la nuit au repos, et la « moitié aux labeurs de la veille. » — Quand tu seras habitué à cela, plus tard, tu passeras tes nuits comme Abba Arsénios qui

(1) Isaïe de Scété, dont il a été déjà question plusieurs fois.

tournait le dos au soleil et restait sur ses pieds jusqu'à ce qu'il le reçût en face, c'est-à-dire qu'il se tenait debout et veillait depuis le coucher du soleil jusqu'au lever de l'aurore (1).

« Ainsi, dans toutes tes actions, en commençant les petites, en achevant les grandes, en toutes et chacune, travaille et dirige-toi d'après les conseils des vieillards : ajoute ou diminue, allonge ou abrège. Sache que sans conseil, tout le labeur du moine est vain; car notre vie dans le silence, n'est pas de ce monde, mais du monde nouveau dont tu ne connais point les voies, ni les sentiers; et de même, « notre « lutte n'est pas avec la chair ou le sang, mais avec les prin- « ces, avec les grands, avec les puissants de ce monde ténébreux « des esprits mauvais qui sont sous les cieux » (2), c'est-à-dire avec les démons rebelles, dont les attaques sont spirituelles et les embûches secrètes. Et pour cela, et à cause de cela, le frère qui marche dans cette voie a besoin de quelqu'un qui connaisse bien les ruses des adversaires, pour lui enseigner leurs diverses manières de combattre et les secrets de leurs embûches pernicieuses, afin qu'il ne soit pas blessé et ne meure point faute d'avertissement et par ignorance. »

Il instruisait chacun des frères séparément, selon qu'il le jugeait utile pour son bien; et de temps en temps il faisait un discours général contenant une instruction qui s'adressait à tous; il distinguait, avec une grande sagesse et une science fort éclairée, l'état dans lequel quelqu'un se trouvait.

Quand il traitait d'une vertu en elle-même, il disait comment, de quelle manière elle devait être pratiquée; quel était son objet, les obstacles qu'elle présentait, en combien d'espèces elle était partagée et divisée; quelle était sa pratique dans chaque degré; et comment il fallait la pratiquer, parfois corporellement, parfois avec l'âme, parfois spirituellement avec l'esprit.

Il m'a paru bon de réunir ensemble et de placer ici ces instructions l'une après l'autre, bien que ma science ne me permette pas de les disposer comme il conviendrait, mais confusément, comme elles se présenteront, selon la faiblesse de ma science inculte.

(1) Cfr. *Paradisus Patrum*, ed. Bedjan, p. 487.
(2) Cfr. Eph., vi, 12.

Du silence. — « Le silence est le calme dans lequel l'homme se tient en dehors de tous les bruits et de toutes les préoccupations de ce monde, et dans lequel se pratiquent toutes les vertus de la vie monacale; dans le silence, l'âme verra ses péchés et se connaîtra elle-même, l'homme comprendra combien grande est la miséricorde de Dieu et sa longanimité à notre égard, car, bien que tous nos péchés soient manifestes devant lui, dans sa bénignité, il les supporte et les efface; combien grande est la vertu divine qui nous aide et nous garde; combien puissante est l'attaque des démons contre nous et leur haine pour nous. Ces choses et beaucoup d'autres semblables, l'homme les apprend dans le silence. En dehors du silence, l'homme ne sait pas même quel est son propre état; il pèche et ne le sait point; il ne se purifie point et il se croit juste, parce qu'il ne voit point ses péchés; il ne sait pas, et il ignore qu'il ne sait pas; et il pense savoir par sa science mondaine qui ne se connaît pas elle-même, et dans laquelle on ne peut trouver le pardon des péchés. Personne ne voit réellement ses péchés en dehors du silence. »

« Le silence accompagne les divers modes de la vie monastique, et pour cela, il y a différentes manières de le pratiquer. »

« Dans le premier mode, le novice y est comme dans une certaine réclusion qui l'empêche de sortir inutilement de sa cellule, qui l'oblige à travailler aux vertus, comme l'exige sa règle, et qui est pour lui une cause de préservation de tous les péchés qui viennent de l'extérieur. Celui qui est dans ce degré est appelé « reclus », parce qu'il a été rendu digne, par Dieu, de demeurer dans sa cellule. »

« Quand le frère s'est élevé, avec l'aide de Dieu, au second mode, il doit pratiquer le silence d'une autre manière, plus parfaite que la première. Au lieu d'un cloître, il doit être pour lui une arène, dans laquelle il lutte avec les démons et les vains guerriers. Il vainc et est vaincu : il tombe et se relève, jusqu'à ce qu'il l'emporte, par la miséricorde, qu'il triomphe, et que son nom soit inscrit parmi ceux des guerriers valeureux et des triomphateurs illustres; alors, sa cellule sera le lieu de séjour des saints anges; ce frère ne doit plus être appelé un reclus, mais bien un véritable « lutteur », un ouvrier robuste, un triomphateur victorieux, un athlète vigoureux. »

« De même, quand le moine parvient par la grâce et les miséricordes [de Dieu], au troisième mode, dans lequel ne se trouve point Satan et où le mal ne se rencontre point, alors encore sa manière d'être dans le silence deviendra tout autre. Sa cellule, au lieu d'être un cloître ou une arène, deviendra un port tranquille qui lui procurera tous les secours et toutes les joies : la Jérusalem des visions, le Sinaï des révélations, la Sion des sciences, la source de la lumière, l'assemblage de tous les biens, la citadelle inexpugnable pour les ennemis, le lieu de réunion des enfants de lumière, le séjour et la demeure de la Trinité maîtresse des mondes. Alors le moine ne sera plus considéré ni comme reclus, ni comme combattant, ni non plus comme homme du monde, ni même comme étant encore du monde, mais bien comme étant « spirituel » et parfait, citoyen de la ville du Dieu vivant; bien plus, quoiqu'il soit homme par sa nature, il sera même appelé dieu, frère du Christ, cohéritier de sa gloire et de son royaume, demeure de l'Esprit-Saint vivificateur de tous les mondes. »

« A cause de toutes ces choses glorieuses, sublimes et divines, dès le commencement les démons, ennemis du bien, s'empressent d'engager la lutte par tous les moyens de combat, avec ceux qui habitent dans le silence. Ils s'ingénient de toutes manières à faire sortir le frère de sa cellule. Ils lui préparent des occasions, avec toutes leurs différentes ruses, et avec toutes les ressources de leur astuce. Quand ils ne peuvent remporter sur lui la victoire par ces moyens adverses, ils l'excitent tout au contraire à sortir de son silence sous prétexte de vertu, par exemple pour visiter les infirmes, pour servir les frères, pour recueillir les affligés, pour soulager les malades, pour consoler les attristés, pour aider les opprimés, pour donner à manger aux affamés ou à boire aux altérés, pour aider les pauvres et les pèlerins, et pour beaucoup d'autres choses semblables. Ils murmurent et disent au frère : « Il vaut beaucoup mieux pour toi « secourir les pauvres que demeurer dans ta cellule comme « dans une prison, ce qui ne peut être utile qu'à toi seul. » Ils lui suscitent des craintes, et placent de grandes difficultés devant lui : « Personne, disent-ils, ne peut arriver au terme dans « cette voie; il vaut mieux ne pas s'y engager que de l'abandon- « ner après y être entré. »

« C'est par ces moyens et d'autres semblables, que les démons engagent la lutte avec les frères qui vivent en cellule, dans le premier labeur. »

« Dans le second, ils s'attaquent à lui par des difficultés encore plus grandes : par la tristesse, par l'affliction qui n'est pas pour Dieu, par les angoisses de l'âme, par le désespoir, par le blasphème, par la vanité, par l'amour de la vaine gloire, par l'orgueil qui s'élève contre Dieu, par un zèle insensé, par la colère furieuse, par l'irritation bestiale et pernicieuse, par l'orgueil satanique, et par beaucoup d'autres choses semblables. Ils l'assurent qu'il est déjà parfait, et ils lui suggèrent de se faire le directeur des séculiers, hommes et femmes. Ils lui en préparent avec grand soin les occasions opportunes. De temps en temps, il lui font voir des choses secrètes. Pour une légère guérison qu'ont obtenue, à cause de leur foi, ceux qui venaient près de lui, ils font accourir à sa porte des villages entiers, hommes et femmes, et par la conversation avec les filles d'Ève, vaines et dissolues, il pèche et succombe souvent, et son séjour dans sa cellule est vain, tout le labeur auquel il s'y est adonné est sans profit. — Ils lui conseillent encore également de sortir de sa cellule soit pour restaurer un couvent détruit, soit pour bâtir un monastère. Sous une pensée correcte, ils lui représentent qu'il lui serait plus avantageux de s'adonner pour Dieu au service de ses frères séculiers : ce qui n'est point son affaire, mais celle des hommes parfaits et des vieillards vertueux. »

« Et ainsi de suite, de toutes manières, par toutes sortes d'attaques, les démons engagent la lutte et combattent avec les frères qui vivent dans le silence, afin de les détourner de marcher dans cette voie qui conduit aux demeures célestes. »

Du jeûne. — « Le jeûne est l'arme avec laquelle le frère peut combattre les passions et les démons. Par lui, le corps est purifié de l'humeur qui provient de l'abondance de la nourriture, il est soulagé et guéri de ses diverses maladies; par lui, est refroidie l'ardeur des passions naturelles; par lui, le frère est conforté dans la ferveur de l'amour des vertus, le corps est libéré de la pesanteur et de la torpeur, pour pouvoir se tenir courageusement éveillé dans les veilles. — Par le jeûne en vue de Dieu, la passion de la gloutonnerie est vaincue, et la lutte contre la gourmandise prend fin. Le jeûne est le purificateur du corps,

du moins en partie. — Telles sont les vertus du jeûne dans le premier degré; et le frère qui s'y adonne est appelé « jeûneur de nourriture ».

« Dans le second degré, le jeûne du moine est double : il doit purifier et polir complètement le corps, faire briller et sanctifier l'âme totalement; le feu des passions dont l'ardeur avait été refroidie dans le premier degré, s'éteint ici entièrement, et même disparaît bientôt complètement; le corps que le premier jeûne avait établi dans l'état (1) de pureté, s'élève à l'état de splendeur; je ne parle pas de la splendeur de l'âme, mais de la splendeur du corps : car autre est celle-ci et autre celle-là. Mais l'âme monte aussi, par la perfection de ce double jeûne, à l'état de pureté, et s'élève également à l'état de splendeur parfaite. Alors, le frère n'est pas seulement appelé « jeûneur de pain », mais aussi des passions. C'est là le jeûne dont le prophète a parlé (2), celui dans lequel l'âme jeûnera de tous les maux et de toutes les passions. Vain est le jeûne du pain, si celui-ci ne l'accompagne pas. C'est pourquoi, dans ce jeûne de l'âme, le frère est appelé « jeûneur des passions », et aussi jeûneur pour Dieu.

« Par ce double jeûne, son esprit devient digne de jeûner comme les esprits célestes, d'un jeûne spirituel qui n'est pas celui de l'âme. Alors le corps et l'âme s'élèvent simultanément à l'état de la splendeur, et l'esprit parvient à un état qui surpasse toute splendeur. Le moine est alors appelé « jeûneur du monde entier »; le sceau du jeûne du monde nouveau est appliqué sur la bouche de son esprit, car, de toute façon, le Christ est son unique nourriture et son unique breuvage. »

« Comme Satan sait fort bien jusqu'où s'élève le jeûneur, il s'efforce, dès le commencement, de lui faire cesser son saint jeûne. Il s'attaque au frère de toute façon : par la gourmandise, par le désir de mets variés, par l'avidité, par la gloutonnerie, et par beaucoup d'autres choses semblables. Et quand, avec l'aide de Dieu, le frère a triomphé de ces attaques par l'arme solide du jeûne, il engage la lutte avec lui par d'autres moyens : par une

(1) Le mot que je traduis ici, et dans ce paragraphe, par « état », signifie proprement « lieu ».

(2) J'ignore à quel passage de l'Écriture l'auteur veut faire allusion; peut-être Is., LVIII, 3 et suiv.

grande faiblesse, par des afflictions qui contraignent le frère à cesser son jeûne, par des occasions qu'il lui prépare à l'intérieur et à l'extérieur, par exemple : la réception de frères à cause desquels il devrait rompre son jeûne, et d'autres causes semblables qui, sous prétexte de vertu, fournissent au frère l'occasion de cesser son jeûne. Quand, par les miséricordes du Christ, le frère a encore reconnu ces ruses et a triomphé de leur astuce, alors il l'attaque de nouveau par d'autres moyens : par la vanité, par la vaine gloire, par l'orgueil, et le reste. »

« C'est pourquoi une grande vigilance est nécessaire aux frères jeûneurs qui sont dans leur cellule, pour ne rien faire sans conseil, dans toute leur conduite. »

Du naziréat. — « Le naziréat est le bouclier solide qui détourne les flèches des ennemis qui, dans l'obscurité, lancent les traits de leur malice contre ceux qui ont des intentions droites (1). Par lui le frère est fortifié pour servir Dieu par un jeûne pur. Il n'y a donc point de jeûne bien réglé sans un naziréat discret. Sans le naziréat le jeûne est boiteux. C'est avec le concours du naziréat que dans le jeûne le corps se purifie, l'âme resplendit, l'esprit s'élève à l'état qui surpasse toute splendeur. — La difficulté et la lutte du naziréen est la même que celle du jeûneur. Il lui faut donc aussi beaucoup de prudence. Mais dans le naziréat, le frère doit s'appliquer davantage. Il ne doit pas avoir confiance, et se dire que le jeûne seul lui suffira. Vain est le jeûne qui n'a point pour compagne l'abstinence (2). Veille à cela, mon fils, et soumets ton cou à son joug, avec prudence et conseil. »

« Fais attention, mon fils, à tout ce que je t'ai dit, et accomplis discrètement, en prenant toujours conseil, l'œuvre que tu fais pour Dieu. »

De l'office. — « L'office est l'enceinte qui entoure le moine qui travaille et le protège contre les ruses des fils de la nuit qui circulent dans les ténèbres (3). C'est lui qui conserve toutes les œuvres du moine; par lui, le corps et l'âme sont broyés en même temps. L'homme de corporel devient intellectuel, et d'intellec-

(1) Cf. Ps. LXIII, 4-5.

(2) Littéralement : « qui n'a point pour femme le naziréat », ce mot étant féminin en syriaque.

(3) Cf. Ps. XC, 6.

tuel il devient spirituel (1), de ministre il devient psalmiste, de psalmiste il devient chantre (2), d'esclave il devient affranchi, et même fils, héritier, bien-aimé. Le moine qui s'y applique fortement arrive promptement au degré de l'opération de l'âme. — Mais l'ennemi combat aussi en beaucoup de manières le frère qui s'y adonne : par de vaines attractions, par l'agitation des pensées inconvenantes, par la négligence, par les distractions qui détruisent tous les mérites. Le moine doit donc veiller sur lui quand il se tient en présence de Dieu à l'office. Qu'il recueille ses pensées des distractions et des préoccupations mondaines; qu'il attache tout son esprit à l'intelligence des paroles que prononce sa langue ; qu'il le prolonge ou le diminue selon le degré dans lequel il se trouve ; mais cela doit se faire d'après le conseil et les prescriptions des vieillards ».

De la veille. — « La veille prolongée de la nuit est la purgation et la purificatrice du corps, le polissoir de l'âme. C'est par elle que le moine peut recueillir ses pensées des divagations pendant l'office en présence de Dieu ; c'est par elle qu'il est digne de l'opération de la grâce qui met fin aux attaques de l'ennemi, c'est en elle qu'il reçoit le don et la force divine, par l'excellence de l'office prolongé qui s'y pratique. Celui qui se tient éveillé et s'applique à l'office dans une veille, est en vérité le concitoyen des veilleurs célestes. De même que le naziréat brille dans le jeûne et que le jeûne est complété par le naziréat, de même l'office s'accomplit grâce à la veille et la veille est louable à cause de l'office. — Il y a aussi des combats pour les « veilleurs ». Ce sont l'appesantissement, la paresse, le grand sommeil, la torture des épaules, la lassitude des membres, la crainte et la frayeur, et d'autres choses semblables.

« Mon fils, applique-toi à la veille; grâce à elle tu seras digne de choses sublimes et des dons de l'Esprit-Saint qui ne sont communiqués que dans l'intelligence. Prends garde de ne rien cacher de ce qui se passe en toi, à droite ou à gauche (3) dans la veille de l'office, à celui à qui est confiée la conduite de ton âme. »

(1) Il passe de l'opération du corps à celle de l'âme, et de celle-ci à celle de l'esprit.

(2) *Mehalèlana*, « louangeur », qui chante des cantiques de louange. — Le mot n'est pas dans les lexiques.

(3) Tout ce que tu ressens de bon ou de mauvais.

De la lecture. — « Par la lecture des Livres saints, les pensées sont recueillies des divagations inutiles et l'intelligence est aiguisée de tous points. Par cette lecture, ainsi que je l'ai dit plus haut (1), Dieu parle avec toi; il te montre la route de ton salut; sans elle, l'office n'est pas sanctifié par le recueillement des pensées, la veille ne brille pas par la vigilance de l'intelligence. »

« Applique-toi, mon fils, attentivement et assidûment à la lecture, afin que Dieu y parle avec toi face à face, sans aucun organe. Garde-toi de la lecture qui enseigne quelque science mondaine et philosophique ou quelque étude, ou les choses qui procurent la vaine gloire. Vain est le labeur d'une telle lecture; bien plus, il est même pernicieux pour le travail du solitaire. Lis les livres qui conviennent à ton degré de perfection, pour y apprendre à te conduire et savoir comment tu pourras marcher dans la voie aplanie et tracée, vers la demeure qui est le but de ton travail. »

De la prière. — « La prière est le souvenir continuel de Dieu et la méditation de sa gloire et de sa providence admirable et sublime. Parler de la prière est une grande chose, inaccessible à la science de ceux qui la comprennent matériellement, car elle doit être pratiquée avec le corps, avec l'âme et avec l'esprit. »

« Elle est pratiquée corporellement quand on prie dans l'état (2) inférieur de la prière : dans cet état le frère la pratique matériellement, soit dans le souvenir de Dieu, soit dans la méditation de sa Providence, soit dans les génuflexions prolongées, soit en toute autre chose que le frère accomplit pour Dieu; car tout ce que l'homme fait pour Dieu avec une intention droite est considéré comme une prière et l'est réellement, ainsi que l'enseigne l'Interprète (3) quand il dit : « Toute chose « qui porte en elle le souvenir de Dieu est considérée devant « Dieu comme une prière. »

« La prière de l'âme est celle qu'accomplit dans l'état réel d'oraison celui que la grâce en a rendu digne. L'homme corporel ne peut comprendre le discours sur ce sujet. »

« On prie dans l'âme et dans l'intelligence alors que tous les

(1) Cfr. ci-dessus, p. 393.
(2) Littéralement : « dans un lieu ».
(3) Théodore de Mopsueste.

sens et les facultés du corps sont calmés. On ne prie point avec la bouche, on ne psalmodie point avec la langue. Qui connaît cela? Qui comprend cela? Celui-là comprend bien ce que je dis, qui est arrivé à ce saint état et y a offert des sacrifices de prière au Dieu vivant. »

« La prière spirituelle est celle qui se fait dans l'état supérieur à l'état de la prière et qui ne s'accomplit ni dans les sens de l'âme, ni dans les facultés de l'intelligence, mais dans le langage de l'esprit, image de Dieu. Mais de nouveau, qui comprend cela? Qui y ajoutera foi? »

« Que le Christ nous rende dignes par ses miséricordes de prier dans le lieu glorieux de sa divinité. Amen! »

Des pénitences et des génuflexions. — « Les inclinations et les extensions [des bras] pendant l'office, les génuflexions prolongées durant la prière, acquièrent au moine l'humilité de l'esprit et l'abaissement, la chaleur du cœur, la purgation du corps, l'ardeur de l'âme, la ferveur des pensées, pendant la station continue de l'office en présence de Dieu. — En effet, sans les pénitences : inclinations, extensions des bras, génuflexions, l'office du frère est vulgaire, froid, languissant, de même que les prières qui s'y rencontrent. »

« Adonne-toi donc à ces choses, mon fils, de toute ta force, en toute vigueur, ardemment et courageusement, afin que ton oblation soit acceptable devant Dieu. »

De l'humilité, de la mansuétude, de la bénignité, du mépris de soi-même. — « L'humilité est le vêtement (1) du Christ Notre-Seigneur. Sans elle tout le labeur du moine est vain, alors même qu'il serait rempli d'œuvres excellentes. Toutes les œuvres vertueuses ne sont point vertueuses sans l'humilité; car c'est elle qui fait vertueuses les œuvres vertueuses; bien plus, les œuvres vertueuses, le silence louable, dis-je, le jeûne qui sanctifie, les oraisons, les offices et le reste des bonnes œuvres qui ne sont pas accomplies par humilité ou avec humilité, se trouvent vains, nuisibles, pernicieux, et contraires à la pratique des vertus. Dans l'humilité, même sans bonnes œuvres, se trouve toute la vertu. C'est le sel de toute l'œuvre de vie; sans sel le goût de toute chose est fade et insipide. Il serait

(1) Στολή.

trop long de parler d'elle et de ses différents modes, et je me réserve de le faire lorsque, avec l'aide de Dieu, le discours traitera des différents degrés. »

« La mansuétude est la fille de l'humilité. »

« La bénignité est la principale forme du sage Créateur, notre Dieu adorable; car celui dont le commerce est agréable est l'imitateur de Dieu, comme celui qui est plein de mansuétude dans sa conduite est l'imitateur du Christ Notre-Seigneur. »

« Le mépris de soi-même est fils de la science parfaite qui fait connaître à l'homme qu'il est faible, et qu'il n'est bon à rien sans le secours divin. Celui qui possède le mépris de soi-même dans toute sa conduite ne peut être troublé dans sa constance par l'orgueil. »

« Vois, mon fils; embrasse l'humilité; humilie-toi toi-même et Dieu t'élèvera au-dessus de tes ennemis; sois doux et tu hériteras de la terre de promission; acquiers l'aménité et tu trouveras le Christ au-devant de toi; méprise-toi pour ne pas t'élever et tomber aux mains de ceux qui haïssent en vain (1). »

De la pauvreté. — « La pauvreté est l'instrument de triomphe de cette œuvre du monachisme. Le silence régulier et les œuvres qui s'y font ne sont rien sans la pauvreté. Je ne parle pas seulement du dépouillement des objets matériels sans distinction, mais aussi des pensées avides. Il y en a qui sont pauvres, qui ne possèdent absolument rien, et qui ne sont pas dépouillés de leurs pensées; bien plus, s'il était possible d'acquérir tout l'univers, ils y songeraient et y penseraient. Et il en est au contraire qui n'étant pas privés des choses de ce monde, ont renoncé en esprit à l'amour de l'argent et à toutes les convoitises. »

« Mon fils, dépouille-toi de toutes les choses superflues, et même des pensées de cupidité, afin d'être robuste et de triompher dans ta vie de silence. »

De la miséricorde. — « La miséricorde est l'image de Dieu, et l'homme miséricordieux est, en vérité, un Dieu habitant sur la terre. De même que Dieu est miséricordieux pour tous, sans distinction aucune, de même, l'homme miséricordieux répand ses bienfaits sur tous également.

« Mon fils, sois miséricordieux et répands des bienfaits sur

(1) Cfr. Ps. xxv, 19.

tous, afin de t'élever au degré de la divinité : car, comme je l'ai dit, l'homme miséricordieux est un autre Dieu sur la terre. Prends garde de te laisser séduire par cette pensée qui pourrait te sourire : « Il vaut mieux que je sois miséricordieux pour « celui qui est attaché à la foi que pour celui qui nous est étran- « ger. » Ce n'est point là la miséricorde parfaite imitant Dieu qui répand ses bienfaits sur tous, sans jalousie, « qui fait égale- « ment luire son soleil et descendre sa pluie sur les bons et sur « les méchants (1). »

« La miséricorde ne mérite pas d'être louée seulement à cause de l'abondance des bienfaits, mais bien quand elle procède d'une pensée droite et miséricordieuse. Il y en a qui donnent et distribuent beaucoup, et qui ne sont point réputés miséricordieux devant Dieu; et il y en a qui n'ont rien, qui ne possèdent rien et qui ont pitié de tous dans leur cœur : ceux-ci sont considérés devant Dieu comme de parfaits miséricordieux, et ils le sont en effet. Ne dis donc point: « Je n'ai rien pour donner aux pau- « vres »; et ne t'afflige pas intérieurement de ne pouvoir à cause de cela être miséricordieux. Si tu as quelque chose, donne de ce que tu as; si tu n'as rien, donne, ne fût-ce seulement qu'un morceau de pain sec, avec une intention vraiment miséricordieuse, et cela sera considéré devant Dieu comme la miséricorde parfaite. Notre-Seigneur n'a pas tant loué ceux qui jetaient beaucoup dans le tronc des offrandes, qu'il a loué la veuve pour y avoir mis deux oboles qu'elle avait prises de son indigence, avec une pensée droite, pour les jeter dans le trésor de Dieu (2). L'homme qui dans son cœur a pitié de ses semblables est réputé miséricordieux devant Dieu. Une intention droite sans effet vaut mieux que beaucoup d'œuvres apparentes sans intention droite. Donc l'homme peut être miséricordieux et acquérir la miséricorde alors même qu'il ne possède rien : c'est-à-dire qu'il est miséricordieux en pensées. »

De la charité. — « La charité c'est Dieu (3) ; car son essence est amour, et son amour est son essence même. Par son amour, notre Créateur a été poussé à produire notre création. L'homme

(1) Matth., v, 45.
(2) Luc., xxi, 2-4.
(3) I Johan., iv, 8.

qui possède la charité : c'est vraiment Dieu au milieu des hommes.

Vois, mon fils; applique-toi de toute ton âme à acquérir l'amour des hommes, dans lequel et par lequel tu t'élèveras à l'amour de Dieu qui est la fin de toutes les fins. Vains sont tous les labeurs qui ne sont pas accomplis dans la charité. Toutes les bonnes œuvres et tous les labeurs conduisent l'homme jusqu'à la porte du palais royal : c'est l'amour qui nous y fait demeurer et nous fait reposer sur le sein du Christ. — Mon fils, que ton amour ne soit pas partagé, divisé, intéressé; mais diffus en vue de Dieu, désintéressé. Le Christ te donnera la science pour comprendre le mystère de cette parole. Aime tous les hommes comme toi-même; bien mieux, aime ton frère plus que toi-même; ne recherche pas seulement ce qui te convient, mais ce qui est utile à ton frère. Méprise-toi toi-même pour l'amour de ton prochain, afin que le Christ soit miséricordieux envers toi et te fasse le cohéritier de son amour. Prends bien garde, mon fils, de ne pas mépriser cela. Car Dieu, le premier, nous a aimés et il a livré pour nous son Fils à la mort. « Dieu a tellement « aimé le monde qu'il a livré son Fils unique à la mort pour lui, » a dit [l'Apôtre] véridique (1). — Celui qui marche dans ce sentier de l'amour, grâce à son labeur, arrivera promptement à la demeure qui est le but de ses efforts. — Ne pense pas, mon fils, que l'homme puisse acquérir l'amour de Dieu, qui nous est donné par sa grâce, avant d'aimer ses frères selon la chair. »

Des vertus. — « Sache, mon fils, que toutes les vertus de cette œuvre du monachisme sont reliées l'une à l'autre, comme une chaîne, et toutes à la science. La petite est liée à la grande et celle-ci à la petite, toutes à chacune et chacune à toutes. Veille donc, mon fils, à ce que la chaîne de tes vertus ne soit pas brisée. Fais attention à celle qui te paraîtrait de moindre importance et ne la néglige point, de peur que par celle-là toutes les autres ne soient confondues. — Tout le monachisme réside dans la science, et celui qui s'y applique avec la science sera son propre maître dans toutes ses actions, mais toute l'œuvre de celui qui travaille sans la science est vaine, alors même qu'il aurait tous les sages pour directeurs. La science est le flambeau, la lumière

(1) Johan., III, 16.

de l'âme, grâce à laquelle celle-ci marche droit sans rencontrer d'obtacle. L'ignorance : c'est l'obscurité ténébreuse et le *sheôl* qui torture. Il y en a qui mangent dans la science et qui sont réputés jeûneurs ; tandis que d'autres jeûnent dans l'ignorance et sont considérés comme des intempérants, et le sont réellement. Il y en a qui gardent le silence et qui sont disputeurs, et il y en a qui parlent et sont silencieux ; tel prie, récite l'office, psalmodie, et se trouve néanmoins en opposition avec Dieu, et tel qui garde le silence, apaise Dieu par les sacrifices intérieurs (1) qu'il lui offre en secret. Il en est ainsi dans toute cette conduite spirituelle. »

« Mais, vois, mon fils ; marche dans la science, dans toute ta conduite ; dispose d'après elle toutes tes actions, afin de marcher droit dans cette voie spirituelle, grâce à sa lumière directrice. Elle te conduira au sommet des cieux, ce lieu où est entré d'abord le principe de notre vie, et là tu seras seigneur, roi, prince, fils, héritier et cohéritier de Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu. »

J.-B. Chabot.

(*A suivre.*)

(1) Littéralement : « des sacrifices du cœur ».

L'ORDINAL COPTE

(*Suite*) (1)

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE

ⲉⲑⲃⲉ ⲡⲧⲁϩⲟⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ϯⲧⲁϩⲓⲥ ⲛⲧⲉ ⲧⲉϥⲭⲓⲣⲁⲱⲛⲁ.

ⲛⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲟⲣⲉϥϣⲟⲡⲓ ⲛⲭⲉ ⲡⲉϥⲃⲓⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉⲧ ⲉⲣⲡⲣⲉⲡ ϣⲁⲩⲥⲟⲧⲡϥ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲧⲓⲣϥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡϯⲛⲁϯ ⲙⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉϥⲟⲓ ⲇⲉ ⲛⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ ⲛⲥⲁⲃⲉ ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩϯ ⲉϥⲟⲓ ⲡⲣⲉⲡⲣⲁⲧϣ ⲛⲉⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲁⲧⲣⲱⲟⲩϣ ⲉϥⲟⲓ ⲛϣⲣⲱⲓⲥ ⲛⲟⲩⲛⲁⲓϩⲁⲧ ⲁⲛ ⲡⲉ ⲁⲗⲗⲁ ⲙⲙⲁⲓϩⲓⲕⲓ ⲉϥⲥⲱⲟⲩⲛ ⲙⲡⲓⲅⲣⲁⲫⲏ ⲛⲕⲁⲗⲱⲥ ⲉϥⲛⲁⲉⲛϥ ⲛⲛⲟⲩ ⲁⲛ ϧⲉⲛ ϩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲁⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲉϥⲟⲓ ⲉⲧⲩⲥⲩⲕⲟⲥ ⲉϥⲥⲉⲃ-ⲧⲱⲧ ϧⲉⲛ ⲙⲡϩⲃⲛⲟⲩⲓ ⲉⲛⲁⲛⲉⲩ ϩⲱⲥ ⲭⲉ ⲉⲩⲑⲱϣ ⲙⲙⲟϥ ⲉⲟⲩⲧⲁϩⲓⲥ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲉⲧⲱⲟⲥⲓ ⲟⲩⲁⲅⲁⲑ[ⲟ] ⲛⲉⲛ [ⲟⲥ] ⲉⲩϣⲟⲛ ⲙⲙⲟⲛ ⲧⲉϥϩⲓⲙⲓ ⲙⲙⲁⲩ ⲓϩⲭⲉ ⲙⲙⲟⲛ ⲛⲁⲣⲟⲩϣⲉⲛϥ ⲉⲁϥⲉⲣϩⲁⲓ ⲛⲟⲩϩⲓⲙⲓ ⲛⲟⲩⲱϯ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲅⲁⲛⲟⲥ ⲛⲥⲉ ⲙⲙⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓⲣⲓϯ ⲙⲙⲉⲥⲟⲥ ϧⲉⲛ ϯϩⲩⲗⲓⲕⲓⲁ(?) ⲟⲩⲟϩ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲧⲓⲣϥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲉⲩⲥⲟⲛ ⲉⲩⲉⲣⲓⲉⲑⲣⲉ ϧⲁⲣⲟϥ ⲛⲁⲣⲟⲩⲥϧⲁⲓ ⲙⲡⲉϥϯⲫⲓⲥⲙⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲟⲟⲩⲟⲩⲟⲣⲡϥ ⲉⲡⲁⲣⲭⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲛ ϩⲁⲛⲡⲓⲥⲧⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲉⲩϣⲟⲛ ⲟⲩⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲁⲣⲟⲩⲫⲟⲩⲛⲉϥ ⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲩϯ ⲛⲁϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲟⲓⲕⲟⲛⲓ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲛⲭⲉ ⲡⲓⲡⲁⲡⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲉϥⲭⲓⲙⲱϣⲉⲛ ⲩⲱⲛⲓ ⲛⲟⲩⲉϩⲟⲟⲩ ⲛⲓⲕⲓⲣⲓⲁⲕⲏ ⲉⲧⲟⲟⲩⲧⲏⲧ ⲛⲭⲉ ϩⲁⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲓⲕⲁⲛⲱⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ϯⲁⲅⲣⲓⲡⲡⲁ

(1) Voy. vol. III, p. 31, 191, 282, 425; vol. IV, p. 104.

ⲛⲉⲓ ϯⲑⲁⲗⲡⲟⲗⲓⲁ ⲛⲉⲓ ϯⲗⲟⲅⲟⲗⲟⲅⲓⲁ ⲛⲉⲓ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲛ ⲩⲁⲧⲉⲣϩⲏⲧⲉ ⲉϯⲥⲧⲁⲅⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲧⲱⲩ ⲡⲓⲡⲣⲁⲅⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲟⲩϫⲱ ⲡⲓⲡⲓⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲧⲣⲓⲁⲧⲓⲕⲟⲛ ϧⲟⲛⲟⲛ ⲩⲁϥϩⲉⲛⲥⲓ ⲛϫⲉ ⲡⲁⲣϫⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉϥⲟⲣⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥ-ⲕⲟⲡⲟⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲟⲩ ⲡⲓⲡϯⲫⲓⲥⲏⲁ ⲛⲧⲉϥⲟⲩ-ⲱⲩⲧ ⲡⲓⲡⲓϩⲩⲡⲟⲡⲟⲗⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲟⲁⲗⲁⲩϫ ⲡⲓⲁⲛⲁ ⲛⲧⲉϥϯ ⲛϯⲫⲟⲥ ⲉⲧⲉϥϫⲓϫ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁϥⲟⲩⲧϥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϫⲱⲣⲉⲛ ⲉⲡⲡⲉⲧⲁⲓ ⲩⲁⲣⲟϥ ⲉϥϫⲱ ⲡⲡⲟⲥ ϫⲉ ⲡⲱⲱⲧⲉⲛ ⲁⲧⲉⲧⲉⲛⲡⲡ ⲉϧⲟⲧⲛ ⲡϥⲁⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲧⲉⲣⲟⲩⲱ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲩⲛϫⲱϥ ϫⲉ ⲁϩⲁ ⲡⲉⲛⲡⲛⲃ.

ⲟⲩⲟϩ ⲧⲟⲧⲉ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲡⲁⲡⲁ ⲧⲛⲓϥ ⲛⲟⲩⲁⲓ ⲡⲡⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲧⲱⲩ ⲡⲡⲟϥ ⲡⲡⲉⲡⲉⲑⲟ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲡⲡⲉⲛ ⲫⲏ ⲇⲉ ⲉⲧⲟⲩⲡⲁⲉⲣ-ϫⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲏ ⲡⲡⲟϥ ⲉϥⲟⲥⲓ ⲉⲣⲁϥ ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲁⲫⲉ ⲕⲱⲗⲗ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ.

ⲡⲓϯⲫⲓⲥⲏⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ.

ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲛⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲓ ⲡⲩⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲓ ⲡⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲛⲟⲛⲟⲟⲩⲥⲓⲟⲥ ⲛⲁⲧⲩⲧⲁϩⲟ. ⲉⲛⲥϧⲁⲓ ⲩⲁ ⲡⲡⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲛⲟⲣⲑⲟⲗⲟⲅⲟⲥ ⲡⲣⲉϥⲉⲣⲟⲩⲱⲛⲏ. ⲟⲩⲟϩ ⲫⲱⲧ ⲡⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ.

ⲫⲱⲧ ⲡⲡⲛⲟϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲁⲣⲭⲱⲛ ⲡⲁⲣⲭⲱⲛ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛⲧⲉ ⲡⲭⲥ ⲁⲃⲃⲁ ⲡⲡⲛ. ⲫⲏ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲡⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲣ-ⲛⲉⲡⲡⲩⲁ ⲡⲡⲓⲑⲣⲟⲛⲟⲥ. ⲛⲧⲉ ⲡⲁⲣⲕⲟⲥ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲥⲧⲏⲥ. ⲫⲁϯⲣⲏⲱⲥⲓⲥ ⲡⲛⲏ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϩⲱⲓⲩ ϧⲉⲛ ϯⲟⲓⲕⲟⲩⲙⲉⲛⲏ ⲧⲏⲣⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲟⲩϯ ⲛⲉⲓ ⲟⲩⲟⲩϫⲁⲓ ⲡⲡⲓϯϫⲏ.

ⲉⲡⲓⲁⲛ ⲁⲛⲟⲛ ϩⲱⲛ ⲁⲛ ⲟⲩⲅⲩⲁⲓⲟⲩ ⲉⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲉⲩϫⲏ ⲉⲧⲥⲱⲧⲡ. ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ ⲛϩⲏⲕⲓ. ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ϥϧⲟⲥⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲟⲩⲁⲧ ⲩⲭⲉⲛϫⲟⲛ ⲡⲉ ⲛⲧⲉ ⲟⲩⲗⲁⲥ ⲛⲟⲛ. ⲉϥⲓⲣⲓ ⲛⲟⲩⲛⲉⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲁⲣⲉⲧⲏ ⲡⲡⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲛ. ⲑⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲣⲩⲟⲣⲡ ⲛϩⲓⲱⲓⲩ ⲡⲛⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲱϫⲓ ⲛⲉⲓ ⲟⲩϫⲟⲛ. ⲛϯⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲛϫⲉ ⲡⲉⲛⲡⲱⲧ

ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲥⲧⲏⲥ ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ. ⲉⲑⲃⲉ ⲡϫⲏⲓ ⲙⲡⲉⲥⲡⲁ-
ⲧⲩⲉⲗⲉⲧ ⲛⲓⲙ. ⲡⲓⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ ⲛⲓⲥ ⲡⲭⲥ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ.
ⲫⲏ ⲉⲧϫⲓⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧϫⲱⲕ ⲛ̀ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗ. ⲫⲁⲓ
ⲉⲧⲉ ⲉⲟⲃⲉ ⲧⲉ ⲛⲁϥ ϫⲟⲩⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧⲉϥⲫⲉ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲫϯ
ⲫⲏ ⲉⲧϧⲟⲧϧⲉⲧ ⲛⲛⲓϩⲏϯ ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϯ ⲛⲟⲩϫⲟⲓ ⲛⲛⲉϥⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲩⲟⲛⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲥⲛⲟϥ ⲉⲧⲧⲁⲓⲛⲟⲩⲧ. ⲉϥⲥⲱⲧⲡ
ⲛ̀ϯⲛⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲛⲛⲉⲧⲓⲱⲧ ⲛⲁⲓ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲛⲁⲓⲣⲱⲙⲓ ϧⲉⲛ
ⲡⲓⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲟⲣⲑⲟⲇⲟⲝⲟⲥ ⲛϩⲁⲛⲓⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ ⲛⲛⲓϩⲓⲛⲏ ⲛⲗⲟⲅⲓ-
ⲕⲟⲛ. ⲉⲧ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲟⲛ. ⲉⲑⲃⲉ ⲫⲁⲓ ⲁϥⲥⲱⲧⲡ
ⲛⲁⲓ ⲛⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲉⲧⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲕⲁⲑⲁⲣⲟⲥ.

ϯⲛⲟⲩ ⲇⲉ ⲧⲉⲛⲉⲣⲥⲧⲱⲛⲉⲛⲛⲓ[?] ϧⲉⲛ ⲛⲛⲁⲩϫ ⲉⲧⲧⲟⲩⲃⲛ-
ⲟⲩⲧ. ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲩⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲛ ⲥⲕⲁⲛⲇⲁⲗⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲛⲛⲓ
ⲕⲁϩ ⲛϩⲏⲧ ⲉⲧⲁⲩⲧⲁϩ ⲟⲛ. ⲛⲉⲛ ⲡϧⲓⲥⲓ ⲛϯⲛⲉⲧⲟⲣⲫⲁⲛⲟⲥ. ⲉⲧⲁϩ-
ϫⲉⲛⲧⲉⲛ ⲉⲟⲃⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲓ. ⲁϩⲩⲱⲛ ⲉⲧⲁϥⲛⲓⲧⲟⲛ ⲛⲛⲟϥ ⲛϫⲉ
ⲛⲉⲛⲛⲱⲧ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲡⲛⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲁⲃⲃⲁ ⲛⲛⲓ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁⲩⲛⲁⲩ
ⲉⲣⲟϥ. ⲛⲉⲛ ⲫⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲛⲉϥⲛⲉⲩ ⲉⲧⲥⲟⲩⲧⲱⲛ. ⲛⲉⲛ
ⲛⲉϥⲉⲛⲧⲟⲗⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲟⲓ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲉⲫϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲟⲩⲱⲧⲉⲃ ⲉⲃⲟⲗϩⲁⲣⲟⲛ ⲉⲛⲛⲁⲛⲩⲱⲛⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲧⲟⲛ
ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϫⲟⲥ ⲛⲁϥ. ϫⲉ ⲡⲓⲱⲕ ⲉⲑⲟⲛⲁⲛⲉϥ ⲟⲩⲟϩ
ⲉⲧⲉⲛϩⲟⲧ. ⲁⲛⲟⲩ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲉⲫⲣⲁⲩⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲟⲥ. ⲁ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲟⲩⲏ ⲟⲩⲓ ⲉⲥⲟⲓ ⲛⲁⲧⲛⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ. ⲁⲥⲑⲱⲟⲩϯ ⲗⲟⲓⲡⲟⲛ ⲛϫⲉ
ⲧⲉⲛⲟⲱⲟⲩⲧⲥ ⲧⲏⲣⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩⲥⲁϫⲓ ⲛϩⲁⲛⲏⲩ ⲉⲑⲃⲉ ⲡⲁⲓϩⲱⲃ.

ⲁⲛⲧⲱⲃϩ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲉⲧϫⲓⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲏⲧ
ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲛⲁϩϯ ⲉⲧⲥⲟⲩⲧⲱⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲥⲥⲱⲣⲡ ⲛⲁⲓ
ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲛⲓ ⲛⲓⲃⲱⲕ ⲛⲧⲉ ⲫϯ. ⲡⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ
ⲡⲓⲙⲟⲛⲁⲭⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲙⲟⲛⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲙ. ϫⲉ ϥⲉⲣⲩⲁⲩ
ⲉⲩⲱⲟⲛ ⲛⲟⲩⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉϯⲛⲟⲗⲓⲥ ⲛⲓⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲛⲓⲙ.

ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ⲅⲁⲣ ⲛⲉϥⲃⲓⲟⲥ ⲛⲉϩ ⲛⲁⲣⲉⲧⲓ. ϫⲉ ⲟⲩϩⲱⲛ ⲛⲉ
ⲛⲟⲥⲟⲥⲉⲃⲓⲥ. ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩϯ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲁⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ. ⲉϥⲛⲉⲓ
ⲛⲛⲓⲩⲉⲛⲛⲱⲟⲩ ⲉϥϯⲥⲱ. ⲉⲁϥϩⲓϩⲟ ⲛⲛⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ. ⲉϥⲛⲓⲥ
ⲉⲥⲱⲧⲉⲛ ⲛⲥⲁ ⲛⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲛⲉⲑⲟⲛⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲫⲛⲉⲧ
ⲉⲟⲩⲛⲁⲓⲣⲓϯ ⲛⲉ ⲧⲉⲛⲟⲩⲱⲟⲩⲧ ⲛⲛⲉⲕⲱⲁⲗⲁⲧⲭ ⲉⲑⲃⲓⲧϥ. ⲉⲛϯϩⲟ
ⲉⲣⲟⲕ ⲉⲟⲣⲉⲕⲁⲓϥ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲁⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲛⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ

ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲛ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲟⲩⲥⲱⲟⲩⲧⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧϥ ⲛϫⲉ ⲛⲓ ⲉⲧⲕⲱⲗϫ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲱⲛⲓ ⲛⲟⲩⲟⲩϫⲁⲓ ⲛⲓⲙⲏⲧⲩⲛⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲁⲛⲟⲛⲓ ⲛⲓⲙⲟⲛ ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲛⲁⲓ ⲛⲉⲓ ϩⲁⲛⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁⲛⲟⲛϩⲱⲛ [ⲁⲛⲟⲛⲁϩ] ⲁⲕⲣⲓⲃⲱⲥ ϩⲓⲧⲉⲛ ϩⲁⲛⲡⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲏ ⲉⲩⲟⲩⲁⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲩⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ. ⲛⲧⲉⲛⲉⲣⲉⲧⲓⲛ ⲛⲧⲟⲧϥ ⲛⲓⲉⲛⲟⲥ ⲛⲓⲥ ⲡⲭⲥ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ. ϫⲉ ⲛⲧⲉϥⲁⲣⲉϩ ⲉⲣⲟⲕ ϧⲉⲛ ⲧⲉϥⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛϩⲁⲛⲛⲩ ⲡⲣⲟⲛⲓ. ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ. ⲡⲣⲉϥⲩⲉⲛⲩⲓ ⲉⲧⲭⲓⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲫϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϯⲛⲁϯ ⲛⲉⲙⲁⲕ ϧⲉⲛ ⲛⲉⲕϩⲃⲛⲟⲩⲓ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲉⲛⲭⲏⲓⲭⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲡⲉⲛⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ. ϫⲉ ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲛⲥⲟⲛ.

ⲛⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲫⲱⲛⲓⲥⲓⲥ.

ⲡⲟⲗⲓⲥ ⲉⲧⲁⲥⲛⲉⲛⲣⲉ ⲡⲭⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲥⲱⲧⲉⲛ ⲛⲥⲁ ⲡⲉϥⲛⲟⲩⲟⲥ. ⲑⲏ ⲉⲑⲱⲓⲛⲓ ⲛⲡⲉⲥⲛⲱⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲉ ⲛⲡⲉⲥⲩϥ ϧⲁϯⲛⲉⲧⲟⲣϕⲁⲛⲟⲥ. ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲥⲑⲱⲟⲩϯ ⲛⲟⲩⲑⲱⲟⲩⲧⲥ ⲁⲩⲥⲱⲛⲓ ϩⲓⲛⲁ ⲛⲥⲉⲕⲱϯ ⲛⲱⲟⲩ ⲛⲥⲁ ⲟⲩⲛⲱⲧ. ⲁⲩⲛⲓⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲁⲕⲣⲓⲃⲓⲁ. ⲁⲩⲱⲟⲧⲱⲉⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩⲕⲱϯ ⲉϫⲛⲓ ⲛⲱⲟⲩ ⲛⲟⲩⲛⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ. ⲉⲑⲣⲉϥⲁⲛⲟⲛⲓ ⲛⲓⲙⲱⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲃⲓⲟⲥ ⲉⲛⲁⲛⲉϥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩϯϩⲟ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲩⲱⲗⲕ ⲉϕϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲧⲁⲛⲱⲟⲩ ⲛⲛⲓⲡⲣⲉϥⲩⲉⲛⲩⲓ ⲉⲧⲭⲓⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲡⲁⲛⲓ. ⲡⲓⲡⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲓⲙⲟⲛⲁⲭⲟⲥ. ⲛⲧⲉ ⲫⲓⲟⲛⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲓⲛⲓ. ⲟⲩⲟϩ ϩⲛⲛⲉ ⲁⲛⲟⲕ ⲁⲓⲟⲩⲟⲣⲡϥ ⲛⲱⲧⲉⲛ ⲛⲉⲓ ⲛⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲛⲓⲕⲗⲏⲣⲓⲕⲟⲥ ⲛⲓⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲉϥ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲱⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲧⲉϥⲭⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲁ ⲕⲁⲧⲁ ⲫⲣⲏϯ ⲉⲧⲁⲣⲉⲧⲉⲛⲉⲣⲉⲧⲓⲛ ⲉⲁⲓϥ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲱⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲓⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ ⲉⲣⲱⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲉⲣ ⲟⲓⲕⲟⲛⲓⲛ ⲛⲓⲙⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ⲁϥⲉⲣⲓⲉⲟⲣⲉ ⲛⲁϥ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ. ⲉⲟⲣⲉϥⲱⲟⲡⲓ ⲛⲧⲩⲉⲃⲓⲱ ⲛⲓⲛⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣ ⲡⲉϥⲓⲉⲣⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲡⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲏ ϩⲛⲛⲉ ⲟⲩⲛⲓ ⲁⲛⲱⲟⲡ ⲉⲣⲟⲓ ⲛⲡⲉⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲧⲁⲛⲛⲁⲩ ⲉⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲓⲥⲓ ⲛⲛⲉⲛⲟⲩⲱⲟⲩ ⲉⲧⲁⲥⲟⲟ ⲟⲛⲛⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗ ⲡⲗⲁⲟⲥ ⲛⲛⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲉⲧⲁⲣⲉⲧⲓⲛ ⲛⲧⲉϥⲭⲓⲛ ⲉⲟⲛⲛϯ.

ce (?) eротеи гωтеи неиагапитос отог неиιеиратϥ
итеитωвг отог итеитго еϥ ιιγϥ ιхои ϧа ιιи
етоеβиоγт тирог еωреcι ергιι ехωq ιхе ϥλωреа
ите піпиа еωотав. ет еιιгιοт иепотраиιοи. гιтеи
пеιхιιхос иеи пеιλаос тирq. хе ке елеιсои.

иеиеиса иаι иаре піархιιιскопос і епесιт
еволгιхеи піωроиос иеи иιеιιιскопос етеогι ератог
гιхеи піιιаиерγωоγγι γатеи фи етоγιιафоγеиq
аqкωλх иιιеqкеλι вϥ гιхеи піιιаиерγωоγγι иιеиωо
иιιархиеιιιскопос ере отои иιβеи огι ератог ϧеи
оггоϥ иеи оγχарωq еγγωвг ϧеи оггιιт иеи оγетλавіа.
иаре піиапа тале сωοι иоγqι итеqхω иϥеγχи ите
пісωοι иоγqι итеqгωγιι иеиас иται ке еγχи ере
граq γοι еиеιеβγ ере иιφоγеиq иβерι кωλх ехеи
иеqкеλι ехеи піваωиос.

поγс фϥ ите иιхои. фи етаqеитеи еϧоγιι епікλη-
рос ите таιλιακωиιаωаι. фи еγγаго ератq иιιікаϥ
ите иιρωιι. отог етσγοτσγет [етσγог] иιιιгιιт иеи
иισλωγ. сωγеи ерои еволгιγеи паγаι ите пекиеγ-
γеиιгιιт. отог арι каωарχιι иιιοι еволга σωσγеи иιβеи
ите ϥсарξ иеи піпиа.
сωλх иϥσιιιι ите иеιιιοβι иеи иеиаλікіа иφриϥ
иоγгиофос. иаγтеи еволϧеи текхои иιιογϥ иеи
иιгιιογ ите пекиоиогеιιιс иγиρι иеи ϥеиергіа ите
піпиа еωотав. иареи γωιιι еиοι иγγканос иταιλιако-
иіа ите таιλιαωиκи иβерι. гιιа итеиγхеιхои ϧеиογ
иιιγа еqаιϧа пекраи еωотав. еиοгι ератеи отог
еиγеиγι иωиетογиβ ите пекиγстиріοи иιιογϥ. отог
иιιеиоρеиγωιιι еиοι иγφиρι ергιιιοβι иγеιιιο. алла
сωλх иιιиетеиογιι.
отог иιιс иаи пеιιιιβ еγϥеιιρι иιιι етракι. алла

ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁⲛ ⲛⲟⲩⲛⲏⲟⲥⲓⲥ ⲉⲟⲣⲉⲛϫⲱ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲥⲉⲙⲩⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲁⲕⲩⲱⲛ ⲉⲣⲟⲕ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛϯⲙⲉⲧⲁⲣⲭⲏⲉⲣⲉⲩⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ⲙⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲁⲙⲁ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϫⲟⲩⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗϧⲁ ⲧϩⲓ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ.

ϫⲉ ⲛⲑⲟⲕ ⲟⲩϫⲣⲥ ⲉⲛⲁⲩⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϫⲟⲣ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲕⲁⲛⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲏⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲛⲥⲛⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲩⲁ ⲉⲛⲉϩ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲉϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ⲁⲙⲏⲛ.

ⲓⲧⲁ ⲛⲁⲣⲟⲩⲑⲱⲟⲩϯ ⲉⲣⲟϥ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲟⲓ ⲛⲩⲫⲏⲣ ⲛⲱⲱϩⲉⲛ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ϫⲱ ⲡⲛⲁⲏⲧⲏⲥⲓⲥ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲑⲱϩⲉⲛ ⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ.

ⲛⲁⲣⲉⲛ ϫⲟⲥ ⲧⲏⲣⲉⲛ ⲉⲛϯϩⲟ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲱⲗϫ ϫⲉ
ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲡⲟⲥ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲫⲛⲉⲧ ϧⲉⲛ ⲧⲫⲉ ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲓⲱϯ ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲟⲥ ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ϯϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲧⲉ ϯⲟⲩⲓ ⲙⲙⲁⲩⲁⲧ. ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲫⲛⲟϩⲉⲙ ⲙⲡⲗⲁⲟⲥ. ⲡⲟⲥ ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ⲡⲱⲛϧ ⲛⲉⲙ ⲡⲁⲛⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲟⲩϫⲁⲓ. ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲓⲱϯ ⲁⲃⲃⲁ ⲛⲓⲙ. ⲡⲓⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲓⲁⲣⲭⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲥⲱϫⲏ ⲙⲙⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲟⲣⲑⲟⲇⲟⲝⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲕⲁⲛⲣⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲙⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲡⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ⲡϫⲱ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲙⲛⲟⲃⲓ ⲛⲉⲙ ⲛⲉⲛⲁⲛⲟⲙⲁ.

ϩⲛⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲛⲁϩⲛⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲉⲡⲟⲗⲩⲧⲓⲕⲟⲛ ⲛⲉⲓ ⲛⲓⲟⲣⲅⲏ. ⲛⲉⲓ ⲛⲓⲕⲧⲏⲛⲓⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲛⲓⲡⲣⲁⲥⲓⲟⲥ. ⲛⲉⲓ ⲡⲧⲱⲛϥ ⲉⲡⲩⲱⲓ ⲛⲧⲉ ϩⲁⲛϫⲁϫⲓ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲟ̅ⲥ̅. ⲥⲱⲧⲉⲓ ⲉⲣⲟⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲓ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲓ.

ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲡⲟϩⲉⲓ ⲛⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ⲥⲛⲟⲩ ⲉⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲣⲟⲛⲟⲙⲓⲁ. ϫⲉⲡⲩⲛⲏ ⲛⲡⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲛⲁⲓ ⲛⲉⲓ ϩⲁⲛⲛⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟ̅ⲓ̅ⲥ̅ⲓ̅ ⲛⲛⲧⲁⲓ ⲛⲛⲓⲭ̅ⲣ̅ⲏ̅ⲥ̅ⲧⲓⲁⲛⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲧϫⲟⲓ ⲛⲡⲓⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲡⲣⲉϥⲧⲁⲛϧⲟ. ⲥⲛⲏ ⲛⲛⲉⲛⲁⲛⲟⲙⲓⲁ. ⲥⲟⲩⲧⲱ ⲛⲛⲓϩⲃⲏⲟⲩⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛϫⲓϫ. ⲥⲱⲧⲉⲓ ⲛⲡⲧⲱⲃϩ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ϩⲓⲧⲉⲓ ⲛⲡⲣⲉⲥⲃⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲡⲟ̅ⲥ̅ ϯⲑⲉⲟⲧⲟⲕⲟⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲡⲁⲣⲑⲉⲛⲟⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲁⲣⲓⲁ. ⲛⲉⲓ ⲛⲉⲩϫⲏ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲛⲛⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ. ⲛⲁⲣⲕⲟⲥ ⲡⲓⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲟⲥ ⲛⲉⲓ ⲡϫⲱⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲛⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲁⲕ. ⲁϩⲁ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲥⲱⲧⲉⲓ ⲉⲣⲟⲓ ⲁⲛⲟⲓ ϧⲁ ⲛⲓ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲛⲛⲟⲕ ϫⲉ ⲡⲛⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲓ.

ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲗⲉ ⲉⲟⲣⲉⲕⲟⲩⲱⲣⲡ ⲛⲡⲉⲕⲛⲏⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲁⲓⲥⲱⲧⲏ ⲡⲣⲉϥⲩⲉⲛⲩⲓ ⲛⲧⲁⲕ ⲡⲁⲛⲏ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲉⲑⲃⲏⲧϥ ⲁϥⲩⲱⲟⲡⲓ ⲛϫⲉ ⲛⲁⲓϯϩⲟ ⲛⲧⲟϯⲕ ⲡⲟ̅ⲥ̅. ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲡⲱⲟⲩ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲥⲱⲧⲉⲓ ⲉⲣⲟⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲓ.

TRADUCTION

Pour la consécration d'un évêque et l'ordre de son ordination.

Après que, sa vie étant convenable, on l'aura choisi parmi tout le peuple selon la volonté du Saint Esprit, étant irrépréhensible, savant, innocent, doux, renommé, sûr, vigilant, n'étant pas avare, mais ami des pauvres, bien versé dans la connaissance des Écritures, éloigné de ce monde, prêt aux bonnes œuvres, de façon à l'établir dans l'ordre de Dieu Très-Haut, bon; *sa femme n'étant pas là, qu'ils ne l'interrogent pas aussi sur la femme qu'il a eue en mariage* (1); que tout le clergé et le peuple ensemble témoignent à son égard, qu'ils écrivent leur sentence et l'envoient à l'archevêque et aux fidèles d'entre le clergé et d'entre le peuple.

Que le diacre serve au prêtre; qu'on le fasse participer aux mystères, et que le pape (2) communique avec lui. Que son appel (3) ait lieu le jour du Seigneur, les évêques et le clergé étant convoqués selon le Canon; après la veille, la psalmodie, la doxologie et (la lecture de) l'Évangile, que l'on commence la *Synaxe,* qu'on expose l'*Action* et qu'on loue le Fils unique dans la Trinité; ensuite que l'archevêque s'assoie sur son trône avec les évêques.

Que l'archidiacre reçoive la sentence, qu'il s'incline devant l'escabeau des pieds du pape et remette la sentence entre ses mains; qu'il (le pape) prenne la sentence et qu'il interroge à son égard, disant : « Vous avez conduit celui-ci? » et qu'ils répondent avec soumission : « Oui, Seigneur. »

Que le pape alors la (la sentence) remette à l'un des diacres, et qu'on la lise devant tout le peuple et que, pendant ce temps, l'ordinand tienne la tête inclinée.

Décret de l'évêque :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Trinité consubstantielle, incompréhensible, nous proposons à l'heureux, orthodoxe illuminateur et père de tous les peuples;

(1) Passage très obscur.

(2) Le nom ⲡⲁⲡⲁ, *pape, père,* a été donné pendant assez longtemps aux simples évêques. C'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici.

(3) A la place de ⲡⲉϥⲭⲓⲙⲉⲱϩⲉⲛ il faut peut-être mettre ⲡⲉϥⲭⲓⲙⲉⲱϩⲥ = *sa consécration.*

Père des pères et chef de tous les chefs du Christ, Père de tous, le saint Patriarche qui est digne du trône de Marc l'Évangéliste, celui qui eut la vraie science qu'il annonça dans tout l'univers, pour la force et le salut des âmes.

Nous autres en effet nous avons besoin de la grâce de tes prières choisies, car nous sommes tes pauvres serviteurs; elle est active et seule elle peut d'une langue de boue faire une partie (un instrument) de tes vertus heureuses, qu'annonça le premier, dans la plantation et la force de la catholique et apostolique Église, notre saint Père, Marc l'Évangéliste; à cause de la venue de son véritable Époux, Le Fils unique, Jésus-Christ, notre Sauveur, qui est parfait et qui a accompli toutes les œuvres qu'il avait reçues du ciel; Dieu, qui scrute les cœurs et donne la force à ses serviteurs, qu'il a achetés par son sang glorieux; choisissant pour le bonheur de notre patrie, dans la charité, sur le trône orthodoxe, les pasteurs des agneaux raisonnables; qui est sur le trône apostolique, à cause duquel il nous a choisi un Père saint et pur.

Maintenant nous *supplions* (?) avec des oreilles pures de toute souillure et de tout scandale de toute la terre et un cœur innocent, dans le travail de l'état d'orphelins, qui nous est arrivé à cause de nos péchés; qu'a fait cesser notre bienheureux Père l'évêque, qui l'a vu dans la manifestation de sa droite sagesse et de ses commandements lesquels conduisent à Dieu.

Et font passer du milieu de nous à la demeure du repos par Celui qui lui a dit : « Viens, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur. » L'Église (1) est un troupeau sans pasteur. Notre assemblée s'est réunie et a entretenu le peuple de cette cause.

Prions la Trinité sainte, parfaite, avec un cœur pur et une foi droite; et qu'Elle nous manifeste tout serviteur de Dieu, prêtre et moine de tout monastère, qui puisse être utile comme évêque de cette ville.

Que sa vie soit pleine de vertus, que ce soit un homme pieux, pur de ce monde, aimant les étrangers, instruit, méprisant le monde, prompt à écouter l'Évangile de vérité; et pour celui qui est ainsi, nous nous inclinons à tes pieds et te prions de nous le

(1) Notre Église, ou l'Église dont on consacre l'évêque.

donner pour évêque, et pour pasteur, pour qu'il redresse les méchants dans la sainte Église, et qu'il procure le salut des âmes, et qu'il nous conduise dans la miséricorde et la compassion.

Et *vivons* (?) avec vigilance dans la prière sainte et pure; demandons à Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, de vouloir bien te conserver dans sa sainte Église, pour un grand nombre d'années, ô notre Saint-Père, le Patriarche, Ministre parfait de Dieu.

Et qu'il te prête son concours dans toutes tes œuvres, par notre invocation et celle de notre peuple : *Seigneur, ayez pitié de nous.*

Que l'archidiacre fasse cette allocution (1) :

La ville qui aime Jésus-Christ et écoute sa loi, qui aime aussi son père, elle n'est pas désolée par sa condition d'orpheline, mais elle a convoqué l'assemblée pour chercher un père sans tarder et avec diligence; on a frappé et l'on a cherché pour trouver un pasteur qui puisse nous conduire dans une bonne vie.

On a prié Dieu dans l'abstinence et il a montré un ministre parfait entre tous les prêtres et les moines de tout monastère; voici donc que moi je vous l'ai envoyé avec les prêtres et les clercs, ayant avec lui la forme de son ordination, selon que vous avez demandé de le faire votre évêque et notre pasteur et lui faire gouverner la sainte Église. Car le clergé et le peuple lui ont rendu témoignage. Voici donc que nous recevons votre prière, *car nous avons vu ce peuple si nombreux crier pour réclamer sa présence* (?)

Nous aussi, nos chers et bien-aimés, nous prions et supplions pour le don de la grande force, qui est dans tous les humbles, afin que le don du Saint-Esprit abonde en lui, par la grâce céleste, en disant avec notre peuple : *Seigneur, ayez pitié de nous.*

Après cela, que l'archevêque et les évêques descendent du trône et se tiennent sur l'autel; qu'ils conduisent l'ordinand incliné sur l'autel devant

(1) Parle ainsi.

l'archevêque, tout le monde se tenant dans la crainte et le silence, priant en esprit et avec piété.

Que le pape offre (un sacrifice d')agréable odeur, qu'il dise la prière de bonne odeur, et qu'il y joigne cette prière, étant tourné vers l'orient, et l'ordinand étant de nouveau incliné sur les degrés :

Seigneur, Dieu de puissance, qui nous a introduits dans le clergé de ce ministère, qui est présent à l'intelligence des hommes, et pénètre les cœurs et les reins, écoute-nous à cause de ta grande miséricorde, et purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit.

Dissipe le nuage de nos péchés et de nos iniquités comme du brouillard; remplis-nous de ta force divine et de la grâce de ton Fils unique, et de l'énergie de ton Saint-Esprit; puissions-nous parvenir au degré de ce ministère du Nouveau Testament, afin que nous soyons dignes de porter ton saint nom, d'être présents et de servir au sacerdoce de tes divins mystères; et que nous ne participions pas aux péchés des autres, mais efface les nôtres.

Puisque Tu es bon, que ta miséricorde soit accordée à quiconque Te prie; puissante est ta force ainsi que celle de ton Fils unique et du Saint-Esprit, à présent, dans tous les temps et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que les évêques s'assemblent autour de lui au moment de l'appel; que l'archidiacre dise ces prières en présence de l'appelé :

Disons tous cette prière dans l'abstinence :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Dieu tout-puissant, qui est dans le ciel, Dieu de nos pères, nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la paix de l'Église, une, catholique et apostolique, et pour le salut des peuples. — Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la vie, la force et la santé (1) de notre père, le

(1) Serait-ce une réminiscence de la formule dont les anciens Égyptiens faisaient suivre le nom du pharaon dans les protocoles, *Vie, santé, force, ônkhou ouzai, sonbou?*

Patriarche et l'Archevêque, et pour le reste des évêques orthodoxes et pour le clergé et pour le peuple chrétien. — Exauce-nous, Seigneur, et aie pitié de nous;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la rémission de nos péchés et de nos prévarications, afin que Dieu nous délivre de nos tribulations, de la colère, des dangers et des tentations, et de la révolte des ennemis. Nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Dieu, sauve ton peuple; bénis ton héritage; visite le monde dans la miséricorde et la compassion; exalte le chef des chrétiens par la force de la croix de Celui qui vivifie; oublie nos iniquités; dirige les œuvres de nos mains; exauce la prière de ton peuple, par l'intermédiaire de Notre-Dame (1) la Mère de Dieu et la sainte Vierge, Marie, et avec les prières de notre bienheureux Père, Marc l'apôtre, et du chœur de tes saints. Oui, Seigneur, exauce-nous, nous te prions, car la miséricorde vient de Toi;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Nous te prions d'envoyer ton Saint-Esprit sur cet élu, ton ministre, pour lequel nous t'avons adressé cette prière, Seigneur, Dieu de gloire. Nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous.

(1) Le mot copte est ⲟⲩ = *Domina*, intraduisible en français.

(*A suivre.*)

Dr V. Ermoni.

PROTESTANTISME ET CATHOLICISME

CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN

UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH (PERSE)

On a dit que les Orientaux ont trop d'attachement à leurs traditions pour qu'ils se décident jamais à aller sincèrement au protestantisme. Une telle opinion, qui accuse, nous en convenons, chez ceux qui l'émettent, une connaissance plus que superficielle du caractère oriental, ne semble pas toutefois suffisamment confirmée par les faits. C'est même assez mal connaître les moyens mis en avant par les représentants du *Libre examen*, pour attirer aux idées luthériennes le bon peuple oriental et plus particulièrement le peuple chaldéen ou nestorien, que d'admettre comme absolument inébranlable cet esprit de vénération qui caractérise les Orientaux pour tout ce qu'ils tiennent de leurs Pères. Notre passion pour notre passé religieux n'a pas toujours su résister à cette autre passion venue de l'autre côté de l'Océan. Aussi ceux qui nous sont sympathiques changeront-ils leur appréciation flatteuse pour notre ténacité longtemps invincible, sur le terrain religieux, en un sentiment de pitié, lorsqu'ils se rendront compte des procédés habilement pratiqués par des Révérends d'Amérique pour dompter la résistance qu'oppose le peuple Nestorien aux avances du protestantisme. Ces procédés n'ont malheureusement que trop bien réussi et aujourd'hui ce serait argumenter contre la réalité que de ne vouloir pas admettre l'enracinement définitif de la doctrine luthérienne parmi le peuple chaldéen. Montrer d'une manière imparfaite mais impartiale la tactique employée

par les Méthodistes américains pour gagner du terrain en Orient, particulièrement en Perse et dans le Kurdistan, dire un mot sur le rôle de la mission catholique à Ourmiah depuis plus de 50 ans, c'est tout le but de ces lignes.

I

Il y eut un commencement de protestantisme chez nous à Ourmiah (Perse) en 1835. Ce commencement, ou plutôt cette tentative se heurtant à notre grand amour pour la tradition eût pu certainement rester stérile si elle eût été faite, je ne dis pas brutalement, mais d'une façon simple et loyale. Les procédés plus ou moins perfides dont se servent certains peuples pour s'implanter chez les autres tant pour assouvir leurs convoitises politiques que pour satisfaire leur passion confessionnelle, se parent souvent de noms qui incitent à s'incliner : ils s'appellent *habileté*, *diplomatie*, *finesse*, quand ils ne poussent pas l'indiscrétion jusqu'aux mots de *civilisation*, de *science*, de *progrès*. C'est surtout grâce à ce genre de passe-partout que les Américains sont parvenus à ouvrir les portes que l'on eût crues à jamais fermées pour eux.

« Vous êtes l'une des nations les plus anciennes et les plus nobles de la terre, nous ont-ils dit tout d'abord ; mais comme depuis des siècles vous subissez le joug humiliant de vos conquérants, vous avez fini par oublier les qualités qui ont fait pendant des siècles la gloire de vos ancêtres. Nous venons, nous qui sommes vos frères en Jésus, vous relever de l'ignorance dans laquelle vous avez été entraînés comme malgré vous. Avec l'appui matériel destiné à vous instruire et, au besoin, à soulager vos pauvres, nous vous apportons l'affection du Christ et la lumière de son Évangile. D'autre part, vous avez une langue ancienne qui a laissé une assez riche littérature et un dialecte dérivé de cette même langue que vous ne devez pas, non plus, dédaigner, si vous ne voulez pas la perdre. Nous vous ferons cultiver l'une et l'autre : la première vous communiquera la science de vos Pères, la seconde, la langue vulgaire, vous vous en servirez — en la travaillant et l'enrichissant — pour

vous initier à la science et aux progrès modernes. Nous voulons vous rendre l'existence moins dure matériellement et moins stérile moralement. Pour atteindre ce but, nous savons parfaitement ce qu'il y a à faire, pourvu que vous vouliez bien vous-mêmes nous aider dans cette tâche, qui n'est autre que le relèvement de votre peuple. Nous sommes un peuple plus jeune que vous, il est vrai, mais d'après ce que nous comptons faire pour vous, vous jugerez si nous sommes jeunes en expérience et en progrès. Nous allons fonder une école normale d'où sortiront des maîtres d'école pour tous vos villages. Dans la suite nous ouvrirons une imprimerie pour publier des livres en votre langue et nous nous imposerons même le sacrifice de fonder un journal en votre dialecte, qui vous donnera des nouvelles de tous les coins de l'univers. En un mot, nous ferons les choses avec méthode, habileté et suite. »

Ce ne sont pas là — nous prions le lecteur de le croire — des mots lancés au hasard par l'imagination fantaisiste d'un Oriental : c'est l'impression exacte qu'a produite une fréquente lecture d'articles signés par les missionnaires du Nouveau Monde ou rédigés sous leur direction. Nous pouvons donc dire que tel fut, sinon le texte, du moins l'esprit du programme ou plutôt du premier prêche que les susnommés missionnaires firent entendre en 1835 aux oreilles d'un peuple ignorant, mais essentiellement méfiant et conservateur sur le terrain religieux, un peuple qui avait besoin de tout, excepté de la réforme dans sa Foi. Civiliser! protéger! défendre! fut-il jamais perspective plus riante? Et pourtant ce langage de charmeurs ne fit pas miracle tout d'abord : eût-on donné des leçons de magie aux Mages? Aussi malgré l'étalage de tant de généreuses idées, malgré l'apparence d'une conception aussi noble et aussi élevée d'humanité, la ténacité des Chaldéens se joua-t-elle de la finesse américaine pendant plus de dix ans. Les conversions furent rares, si rares que c'est onze ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1846 seulement, qu'ils constatent un *réveil dans le peuple syrien*, pour employer leurs propres termes. N'allez pas croire, du reste, que ce *réveil*, qui est un véritable abus de terme, soit le mouvement d'une foule en marche pour la Réforme. Après avoir, pendant plus de dix ans, semé l'or à pleines mains, ces missionnaires se consolent en citant quelques cas isolés de con-

versions : aujourd'hui, c'est un élève qui se déclare protestant ; demain, c'est un pauvre prêtre nestorien qui consent à renoncer *aux vieux préjugés* de ses pères. Tantôt, c'est un groupe de jeunes filles qui entonne des chants spirituels ; tantôt c'est un de leurs domestiques qui *se sent remué par l'Esprit Saint.* Comme on le voit, les premières poignées de ce grain apporté de l'autre côté de l'Océan n'attirèrent vers le temple de la Réforme que quelques oiseaux naïfs. La majorité du peuple, tout en ne dédaignant pas à l'occasion les offres matérielles de ces nouveaux évangélisateurs, persévéra dans sa fidélité à la tradition religieuse remontant à saint Thomas, à Mar Adaï et à Mar Mari, évangélisateurs des descendants des Assyriens. Cependant, devant ce maigre résultat, les Américains ne montrèrent ni moins de courage, ni moins de ténacité ; ils redoublèrent plutôt leurs efforts, comprenant qu'avec du temps, de la patience et, au besoin, de l'astuce même, ils atteindraient leur but. Le bon grain sera représenté, suivant les besoins de la cause, tantôt par la parole de l'Évangile, tantôt par le bel or. Si les missionnaires papistes leur font une concurrence trop désastreuse sur le terrain dogmatique, ils auront recours à la calomnie pour abaisser leur crédit et, vis-à-vis du peuple nestorien, ils se montreront très modérés sur les questions relatives aux dogmes. Ils savent que l'exposition franche et sincère de leurs doctrines amènera la fermeture de leur temple et ils se montrent alors tacticiens émérites et diplomates habiles. Si les vieux nestoriens ont la tête trop dure, ils les laisseront tranquilles dans leurs opinions religieuses tout en s'intéressant à leur condition matérielle. Ce procédé d'apparence désintéressée leur permettra au moins de garnir leurs écoles de petits nestoriens auxquels il leur sera très facile d'inculquer leurs idées religieuses. « Si le père, en matière de religion, se montre indifférent à notre égard, pensèrent-ils, le fils sera sympathique et le petit-fils se dira bel et bien protestant comme nous. Pour en arriver là, nous aurons fait d'immenses sacrifices, mais nous aurons la joie de nous enraciner parmi ce peuple qui, sans nous, est destiné à tomber tôt ou tard dans le giron de l'Église papiste. » Ainsi ils dirent, ainsi ils firent. La suite nous montre que cette tactique leur réussit pleinement. Arrivés en 1835, ils inaugurent l'impression des livres néo-syriaques en 1840, sous la direction du Rév.

Perkins, l'adversaire acharné des missionnaires Français (1). En 1846, ils sont heureux de voir, çà et là, quelques conversions et leur principale école est déjà ouverte sur les hauteurs du Syr Dagh, au sud-ouest de la ville d'Ourmiah et à quelques pas de l'église nestorienne de Mar Serguis. C'est de cette pépinière que sortirent les premiers prêtres nestoriens ayant une certaine instruction. En 1849, croyant enfin gagner à la cause luthérienne une portion respectable de Chaldéens, ils fondent leur *Rayons de lumière*, organe mensuel qui, malgré ses imperfections littéraires, a puissamment contribué à consolider la religion protestante au milieu d'un peuple qui, pour être conséquent avec lui-même, n'aurait jamais dû sortir de ce dilemme : rester nestorien ou revenir à l'unité catholique. Entre deux maux, il eût pu choisir le moins dangereux. Le nestorianisme est, sans doute, cent fois condamnable, mais, à défaut de catholicisme, ou du moins puisque les représentants de la religion catholique ne pouvaient lui offrir les mêmes attraits matériels que les protestants, le peuple chaldéen eût cent fois mieux fait de demeurer ce qu'il était. Ce n'est pas nous qui contesterons les avantages considérables qu'il a trouvés chez les Américains au point de vue purement matériel et même, en partie, au point de vue moral ; mais qui mieux que les innombrables martyrs de ce peuple a prouvé au monde, pendant des siècles, la valeur de la Foi intacte et le mépris des biens périssables de la terre? En allant au protestantisme, les nestoriens ont fermé à leur cœur autant qu'à leur esprit le grand livre de la Tradition, tant de fois séculaire, de leurs Pères. Où est donc la gloire de ce peuple dans l'Histoire du monde depuis qu'il ne compte plus comme une nation indépendante et vivant par ses propres lois? N'est-elle pas dans la constance avec laquelle il a su maintenir au milieu d'innombrables persécutions l'intégrité de sa Foi? N'est-ce pas cette Foi qui a inspiré à ses ancêtres des hymnes

(1) On raconte qu'au moment où l'on allait tirer la première épreuve imprimée en chaldéen ou néo-syriaque, un enthousiasme indescriptible se produisit dans la foule compacte qui, mi-crédule, mi-sceptique, attendait impatiemment pour voir l'effet que « des petits bouts de plomb devaient produire sur le papier ». Plusieurs même, après avoir contemplé ce prodige, lancèrent leurs bonnets en l'air, en signe de joie, pendant que d'autres s'écriaient avec une sorte d'extase, en levant leurs grands yeux au ciel : *šukha lšimmukh! šukka lšimmukh!* (Louange à toi! louange à toi!)

magnifiques concernant les principaux dogmes du Christianisme? Les aspirations des pères, qui ont entonné ces hymnes dans la plaine et sur les monts, en temps de paix comme aux moments de terreur, en présence du Saint-Sacrement comme devant le tribunal des tyrans, ne ressemblent guère, hélas! à l'austérité plus souvent simulée que réelle des fils qui s'enferment dans un oratoire souvent même dénué d'une croix de bois, pour y faire entendre des chants traduits de l'anglais, chants dépourvus même de cette sentimentalité naturelle chez l'Oriental, chants enfin où l'on reconnaîtrait à peine quelques tournures propres au génie de notre langue.

II

Pendant que les protestants s'organisaient ainsi, que faisaient les missionnaires français arrivés à Ourmiah en 1840, pour y propager le catholicisme? C'est ce que nous allons essayer de rapporter en deux mots. Loin de nous la prétention de nous donner comme les juges de ces hommes éminents qui vont mourir au loin pour Dieu et pour l'extension de l'influence française. Cependant l'occasion ne nous permet pas de nous taire sur leur rôle et cela d'autant que notre silence pourrait être traité de systématique. A l'honneur de la vérité, nous devons dire que le résultat des missionnaires français ne répondit pas toujours à leurs efforts. Ils avaient dix fois plus de chance de réussir que les protestants tout en disposant de presque dix fois moins de ressources que ceux-ci. Ils avaient raison certes de dédaigner le masque cher à leurs adversaires au point de vue purement religieux et d'exposer loyalement les principes enseignés par l'Église romaine; mais leur erreur s'est manifestée principalement dans trois choses : dans leur façon de comprendre les intérêts matériels du peuple, dans leur attitude en général vis-à-vis des indigènes, dans leur manière d'instruire la jeunesse. Expliquer brièvement mais clairement ces trois points, qui ont toujours fait la véritable force des protestants, parce qu'ils les ont compris autrement que les catholiques, ce ne sera peut-être pas le dernier mot sur la cause du peu de succès des missionnaires Lazaristes, mais la

question sera, prétendons-nous, largement élucidée. L'auteur de ces lignes, qui doit une éternelle reconnaissance aux missionnaires Lazaristes et la plus grande vénération à la mémoire de Mgr Clusel, n'a nullement l'intention de déprécier aujourd'hui le mérite et le dévouement de ses protecteurs et maîtres d'hier. En se permettant quelques réflexions sur leurs efforts en Orient, il n'écoute que la voix de sa conscience, et n'est poussé que par le désir qu'il éprouve de voir le triomphe de la vérité.

1° Nous avons dit : *qu'ils se trompaient dans leur façon de comprendre les intérêts matériels du peuple nestorien.* Il ne nous suffit pas de l'affirmer; essayons de le démontrer.

On prétend que c'est l'argent qui fait la force des missionnaires protestants. C'est une assertion qui a sans doute sa valeur, mais ce serait quand même se faire une grossière illusion que d'attribuer à la seule puissance de l'or leur incontestable succès. Ces missionnaires ont certes l'or comme premier moteur, mais ce qui couronne leurs œuvres, ce n'est pas encore tant le prix de l'argent dépensé, que le résultat d'efforts incessants et d'esprit de suite dans tout ce qu'ils entreprennent.

Leurs institutions ont été commencées avec calcul et habileté; ils n'ont jamais songé à soulager les misères de tout un peuple en bloc. Pendant que les Lazaristes excitaient l'admiration en faisant la charité un peu partout, leurs concurrents employaient leurs ressources dans un but non moins charitable et même d'une charité autrement profitable au peuple chaldéen : ils fondaient des écoles sérieuses, payaient davantage leurs maîtres d'école et encourageaient mieux dans l'étude et dans la voie du progrès ceux de leurs adeptes qu'ils jugeaient destinés à les aider plus tard dans l'exécution de leurs plans. Ce ne sont pas là, encore une fois, des mots : nous savons de source absolument sûre que des sommes considérables ont été dépensées depuis plus de 50 ans par la mission lazariste d'Ourmiah pour aboutir à quoi? à n'avoir pas seulement dans tout le pays d'Ourmiah une dizaine d'hommes ayant une instruction solide et une situation aisée à opposer à ceux qu'a formés la mission protestante et qui depuis longtemps ont dépassé la centaine. S'il est bon de dire que les protestants d'Ourmiah

ont toujours disposé de plus de ressources que les catholiques, il n'est ni moins bon ni moins juste d'ajouter qu'ils en ont mieux fait profiter le peuple. Mgr Clusel, d'heureuse mémoire, fut avant tout un apôtre de charité. Durant les trente années qu'il resta à la tête de la mission, il n'eut rien de plus cher au cœur que de secourir les malheureux et de soutenir les chrétiens dans les divans. Sa générosité accrut à un tel point son influence, que les musulmans, et les juifs eux-mêmes accouraient lui porter leur tribut d'hommages. Il ne fut pas seulement un archevêque populaire, le *Mouchy Gullizar* vénéré des paysans. Il fut le digne représentant de la France pour le nom de laquelle il travailla, dans sa modeste sphère, presque autant que le grand cardinal Lavigerie en Afrique. Avec lui le triomphe du catholicisme eût été définitif dans cette région si à tant de qualités il s'était donné le temps d'ajouter celle de fonder une institution durable. En admettant même qu'avec un homme comme lui, qui réunissait toutes les qualités susceptibles de charmer le caractère oriental, la charité seule pût surmonter toutes les difficultés et se passer d'une organisation semblable à celle des protestants, il eût au moins fallu que le prélat fût immortel et que la charité elle-même ne fût plus la fille ailée du ciel pouvant s'envoler, au gré des cœurs, d'une région à l'autre. Malgré tout, la cause du catholicisme et l'influence française semblaient à leur apogée, quand dans la nuit, nuit fatale entre toutes, du 15 au 16 août 1882, la dernière heure de Mgr Clusel sonna et sa belle âme, après s'être tant de fois ouverte aux déshérités de la terre, fut précédée de sa charité pour gagner les portes du ciel.

Nous n'oublierons jamais l'émotion profonde que causa à cette ville de 40.000 habitants la perte d'un personnage aussi illustre, ni le souvenir des larmes abondantes versées sur son cercueil. Ce n'est pas, du reste, dans un article de revue qu'il conviendrait d'aborder la grande figure que fut Mgr Clusel, mais envisagée au point de vue où nous nous sommes placés, son action, prodigieuse, certes, pour les débuts de la Mission, ne fut pas suffisamment fécondée pour la suite. Il légua à la postérité l'exemple de toutes les vertus, sans toutefois laisser une école ou toute autre œuvre qui eût profité à l'avenir. Bref, tel un immense incendie qui réunit en un clin d'œil aux éclats de ses

flammes les habitants d'une ville et les disperse aussitôt éteint, le génie de Mgr Clusel, génie qui possédait au plus haut degré le don d'attirer les cœurs, conquit à la foi catholique la sympathie des masses; mais malheureusement cette sympathie ne dura qu'autant que sur la terre des Mages rayonna le visage paternel de celui qui fut un vrai apôtre et un non moins vrai Français!

2° Nous avons dit que *l'attitude des missionnaires Français vis-à-vis des indigènes ne fut pas toujours à leur avantage.* Il y a eu presque toujours de la part des missionnaires une sorte d'indifférence envers les indigènes en général et à l'égard des nestoriens en particulier. Cette indifférence a eu un effet très fâcheux pour le rapprochement entre catholiques et nestoriens. Les protestants ont usé d'affection et de douceur pour former leur troupeau. Leur finesse et leur habileté ont gagné le cœur de ceux qui les suivent. Ils n'ont jamais marchandé leur présence parmi le peuple, ni leur contact direct avec les nestoriens. Que de voyages dans les montagnes! que de démarches auprès des chefs nestoriens et même auprès de Mar Šim'on lui-même! Et tout cela pour gagner du terrain et ralentir la tendance du peuple vers le papisme. Que de bonnes manières! que de mansuétude de leur part à l'égard des parents du patriarche nestorien (1)! autant de choses auxquelles nos missionnaires ne pren-

(1) On sait que, privilégiés au point de vue religieux, les membres de la famille patriarcale nestorienne se considèrent même au point de vue purement civil comme les plus nobles de la nation chaldéenne. Se donnant volontiers des noms historiques célèbres, tels que Nemrod, Jessé, César etc., ils ne se comportent pas sans une certaine dignité seigneuriale. Aussi, quelle que soit la valeur de leur éducation et de leur culture intellectuelle, sont-ils regardés par la généralité des Chaldéens comme les vrais représentants de la race issue des *akkads* et des *sumers* car si trop cruellement le poids des âges s'est fait sentir à notre antique origine, si l'incessant mélange des peuples et des tribus n'a pas eu précisément pour effet la conservation intacte du sang chaldéen, l'éternelle persécution — comme compensation, sans doute, de l'écrasement du gros de notre race — nous a tout de même laissé quelque chose : en pourchassant nos malheureux ancêtres jusqu'aux rochers chenus des hauteurs du Kurdistan, elle les a mis à même de transmettre à leurs descendants, dans sa pureté relative, le sang de leurs ascendants. Ce n'est donc pas sans quelque fierté que nous autres, enfants chétifs de la plaine, nous regardons la stature et la belle prestance de nos congénères des montagnes et tout particulièrement ceux de Qodjanos. Hélas! malgré notre désorganisation religieuse, qui est la vraie cause de notre démoralisation nationale, pouvons-nous contempler avec indifférence ces géants à l'allure martiale et

nent guère garde. Ils comprennent certes le devoir qu'ils ont de conserver leurs positions en soulageant leurs pauvres autant qu'il leur est possible, en leur rappelant leurs obligations religieuses, mais là, et là seulement, se limite leur action. Selon eux, le peuple nestorien est trop endurci dans ses préjugés religieux et dans son ignorance pour que d'autres efforts puissent jamais modifier la situation. Bon pour les protestants d'acheter des consciences nestoriennes; pour eux, ils n'accueilleront que les abjurations spontanées et absolument désintéressées! Est-il étonnant que devant une telle attitude, les nestoriens se soient montrés plus sympathiques aux protestants qu'aux

noble, au visage doux et énergique, visage que couronne un front large et loyal?

Les protestants — nous leur rendons volontiers cette justice — n'ont manqué aucune occasion pour couvrir d'adulations la famille patriarcale. C'est dans leur infirmerie que le 21 janvier 1895 le frère de Mar Šim'on, Jessé, après avoir reçu les meilleurs soins, rendit le dernier soupir. Leur organe, *Rayons de Lumière* eut la partie belle pour célébrer les vertus de ce personnage qui n'avait pas ses vingt-neuf ans révolus. De son n° de mars 1895, nous extrayons ce passage bien caractéristique : — « Tout ce que nous, missionnaires Américains, nous fîmes pour lui (pour Jessé), nous le fîmes avec joie tout en ayant le regret au cœur. Nous ne sommes ici que pour servir le peuple, pour nous réjouir avec ceux qui se réjouissent, pour pleurer avec ceux qui pleurent. Notre infirmerie, notre collège, notre école de filles et notre imprimerie sont pour toute la nation, non pas seulement pour l'une de ses fractions. » Mais la prose n'étant pas assez éloquente pour honorer l'homme que les autorités d'Ourmiah, musique militaire en tête, accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure, la poésie s'en mêla à son tour et voici comment — toujours d'après le même journal — en des strophes de onze syllabes (mètre emprunté à la poésie profane du pays) elle chante le héros :

Min gava dmillattan | šeupu spiqé li :
Ḳa ḳašša cim goūra | bkullan tpiqué li.
Mud d ḳari bassīmi | lkislan šviqué li :
Oh! daḳy ki māçaḳ | manšaḳ lé Išai.
Al tišmištu jmi'la | ǰamaat goūrta
Up ḳilmat mubyīnna | raba yaqoūrta
Bbalabani tarsa | vtantana ḳqirta
Supylan lmanyaḳtu | gav 'oumra Išai.

Dans notre nation sa place est restée vide :
Un grand chagrin nous a rencontrés tous.
Que de charmants souvenirs n'a-t-il pas laissés chez nous!
Oh! comment pouvons-nous oublier Jessé!
A son convoi se réunit une foule considérable.
La cérémonie elle-même parut fort grandiose (grave);
Avec des tambours (au roulement) funèbre [litt. *à rebours*] et avec grande [pompe]
Nous confiâmes Jessé, dans l'église, à son repos.

catholiques? Indifférents à l'égard de ceux dont ils partagent presque toutes les idées religieuses et en bonne relation avec ceux qui n'admettent aucune autorité suprême dans l'Église ! Si les bons procédés des missionnaires à l'égard des chefs du peuple nestorien n'eussent pas eu pour résultat un rapprochement sur le terrain religieux, ils eussent au moins empêché, en partie, l'accroissement parmi ce peuple de l'influence américaine ou anglaise au détriment de celle de la France, qui est quand même un bienfait religieux en Orient.

Ces réflexions ne nous sont pas personnelles; des Chaldéens autrement expérimentés que nous, nous les ont faites plus d'une fois. Si des hommes professant des idées aussi choquantes pour nous autres orientaux ont fini, à force de ruse et d'habileté, par nous imposer leur doctrine néfaste, le catholicisme, qui, au fond, est infiniment plus sympathique aux vrais nestoriens, n'eût-il pas fini par gagner tout l'Orient? La diversité des opinions n'exclut pas les bons rapports entre les peuples. Il est mille fois plus charitable de réparer l'ignorance d'un peuple et de lui procurer les moyens de subvenir à son existence par ses propres efforts que de se contenter de le faire végéter au moyen d'une maigre aumône sans cesse recommencée, tout en lui reprochant son ignorance, non pas comme un malheur, mais comme un défaut incorrigible.

3° *Leur système d'enseignement fut défectueux*. Depuis que la mission française est à Ourmiah, elle n'a guère eu un enseignement bien organisé que pendant six ou sept ans (de 1884 à 1890) sous l'habile direction de Mgr Thomas et de Mgr Montéty, et des changements étant depuis survenus dans le personnel de la mission, le succès de cette organisation fut de courte durée. C'est la seule période scolaire que l'on puisse comparer, même d'assez loin, à l'enseignement donné par les Américains. Les règlements scolaires, se ressentant, du reste, un peu trop de la sévérité du couvent, les écoles de nos Missionnaires n'attirèrent pas toujours chez eux les plus intelligents des enfants des Chaldéens. C'est précisément à cause de ces règlements que presque tous les montagnards, après avoir passé quelques jours au collège des Lazaristes, se trouvaient découragés et s'empressaient de rejoindre leurs nombreux compatriotes soit chez les anglicans, soit chez les américains, dont l'école normale, autrefois

sur le mont de Syr Dagh, se trouve aujourd'hui au sud de la ville d'Ourmiah et à quelques pas du Sahar Tchaï. Là, respirant de plus près l'air de la campagne et contemplant plus aisément les hauteurs de leurs chères montagnes, ils se sentent plus de goût à l'étude et leur exil paraît bien moins dur que quand ils se voient enfermés entre quatre murs, comme chez les missionnaires Lazaristes. D'autre part, tandis que l'imprimerie des protestants marchait à merveille, celle des Pères Lazaristes, ouverte en 1876, avait à peine produit quelques livres d'importance secondaire. Le journal, cet admirable instrument de propagande, les Américains le possédaient depuis longtemps tandis que nos missionnaires n'y songeaient, pour ainsi dire, pas. Fort heureusement que sous le rapport de l'impression des livres, M. Bedjan, bien connu du monde des Orientalistes, dépassa même les adversaires de ses confrères d'Ourmiah, quand en 1885 il entreprit la grande série de ses publications chaldéennes qui se continue encore aujourd'hui(1). Cette victoire

(1) Malgré l'admiration de toute une population pour les publications de M. Bedjan, il s'est trouvé des langues assez osées pour essayer de les déprécier. Nous n'avons nullement ici la prétention de défendre la science d'un homme aussi éminent que M. Bedjan; mais puisque l'occasion se présente aujourd'hui, nous estimons qu'il est bon de faire connaître notre humble avis à cet égard. On a prétendu qu'il a fait, dans ses ouvrages néo-syriaques, notamment dans son excellent manuel de piété, un usage trop fréquent de mots étrangers, principalement de termes turcs. Mais notre critique serait-il donc ignorant au point de ne pas comprendre que l'exposition des vérités religieuses et morales n'exclut point la beauté littéraire, ni les termes recherchés et subtils? Nul mieux que lui n'est à même d'enrichir son style de termes syriaques et d'en exclure tout ce qui sent l'élément étranger; mais en agissant autrement M. Bedjan n'a pas agi en aveugle, encore moins en ignorant: en recourant au turc, il a montré qu'il a admirablement compris sa mission de prêtre, qui consiste avant tout à faire mieux comprendre les principes enseignés. Dans une question aussi importante que l'enseignement de la Religion, n'a-t-il pas eu mille fois raison de sacrifier la forme au fond, d'approprier son style à l'intelligence d'une foule naïve? Il y a moins de vingt-cinq ans, dans plusieurs villages du midi d'Ourmiah, ou le catholicisme est plus ancien que dans les autres parties de cette contrée, non seulement on parlait très mal le néo-syriaque, mais on l'ignorait presque complètement. Dans le district de Souldouze, les sermons ne pouvaient jamais être prononcés autrement qu'en turc, la population, composée de turcs ou musulmans, de Kurdes, de Chaldéens et d'Arméniens, ne connaissant que deux langues : le turc et le kurde. Nous savons que le néo-syriaque a fait quelques progrès parmi toutes ces populations, grâce aux écoles des Missionnaires européens (Français, Anglais, Américains), mais ce progrès, rassurez-vous, n'est pas d'importance telle qu'elle imposât à M. Bedjan la peine de modifier sa langue. Pour exposer ses méditations, il s'est servi de la même langue avec laquelle il a prêché, avec succès,

est complétée depuis quelque temps par l'apparition, une fois par mois, d'une charmante revue néo-syriaque. Nous avons donc le ferme espoir que la Mission d'Ourmiah n'a pas encore tout perdu et, après avoir démontré loyalement ses faiblesses passées, nous ne serons pas moins impartial sur son rôle présent. Et nous ne pourrons faire un meilleur éloge de ses actes, qu'en donnant quelques détails intéressants au sujet de son jeune organe intitulé : *Voix de la Vérité*, ܩܠܐ ܕܫܪܪܐ.

En entreprenant la publication, en langue populaire, d'une petite revue qui, chaque mois, n'offre pas à ses avides lecteurs moins d'une vingtaine de pages de format ordinaire (18 × 22), imprimées avec d'élégants caractères chaldéens, M. Raphaël Nebiéridzé, jeune et zélé missionnaire lazariste, a prouvé qu'il a mieux compris que tous ses devanciers l'avantage de la presse. Ce qui d'ailleurs a le mieux démontré à nos missionnaires qu'en se décidant enfin à publier une feuille périodique, ils répondaient au plus pressant de ses besoins, c'est le nombre relativement grand de collaborateurs qui ont surgi de toutes parts.

Le zèle de ces derniers assure l'existence de cette revue qui, bien que venant un peu tard, contribuera, nous en sommes persuadé, à relever le prestige de la mission Lazariste à Ourmiah et aidera puissamment à l'instruction des Chaldéens catholiques restés trop longtemps inférieurs aux protestants.

Le premier numéro de la *Voix de la Vérité* a paru en juin 1897. Dans son programme, il est dit entre autres : « Parmi les œuvres entreprises depuis plus de 50 ans en faveur des Chaldéens d'Ourmiah (Perse) par la mission Lazariste sous la direction de l'astre brillant que fut Mgr Clusel, d'heureuse mémoire, cette *Voix de la Vérité* ne comptera, espérons-le, ni parmi les moins importantes, ni parmi les moins désirées. Nous avons toujours

il y a quelque vingt ans. C'est la méthode la plus sage qu'il eût à suivre : les vieux, les simples le comprennent mieux, les jeunes, les lettrés n'y perdent rien. Supposez un moment qu'au lieu de parler au peuple la vraie langue populaire, M. Bedjan, jetant par-dessus bord son vieux jargon syro-turc, si tant est que la langue de notre savant compatriote mérite pareille injure, s'attaquât à la langue savante ou à la terminologie scholastique, quel eût été pratiquement le résultat d'une pareille méthode ? Nul, puisque personne n'y eût rien compris ; seulement au lieu d'être blâmé par une douzaine de jeunes prétentieux, notre auteur eût été alors dénigré, voire même exécré par la population des trois districts réunis : de Salmas, d'Ourmiah et de Souldouze.

été disposés à publier des livres intéressants pour éclairer et pousser dans la voie du progrès les Chaldéens, ce peuple si ancien et si aimé; mais nous avons le regret de dire que des raisons qu'il ne conviendrait guère de rappeler ici avaient malheureusement arrêté notre modeste imprimerie dans sa marche. A présent, nous n'avons qu'à adresser l'expression de notre profonde reconnaissance à S. S. Léon XIII qui nous a envoyé comme délégué apostolique un homme aussi éminent que S. G. Mgr Lesné, dont la population chaldéenne sait apprécier le dévouement depuis vingt-trois ans.

« Notre revue s'efforcera de justifier le titre qu'elle s'est donné et de n'être qu'un organe de vérité avant tout. A part les questions appropriées aux besoins de notre temps et de notre milieu, les colonnes de la *Voix de la Vérité* se couvriront d'articles ayant trait à la théologie, à la philosophie, à l'histoire, aux sciences et aux échos entendus sur tous les coins de l'univers. A côté des nouvelles religieuses, notre revue ne dédaignera nullement les nouvelles politiques, ni le mouvement du progrès dans la civilisation et l'industrie de tous les peuples de la terre.

« Que le Christ, qui a mis sa vérité dans son Église, pilier et base de vérité, donne l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles et la lumière aux cœurs obscurcis, afin que tous entendent la voix de la Vérité, la voient avec netteté et l'étreignent avec amour!

« Eu égard à la faiblesse de quelques-uns de nos lecteurs pour saisir l'intelligence de certains termes usités par nous, nous aurons soin d'expliquer ces termes au bas des pages. »

Voici maintenant les titres des principaux articles de ce premier numéro : Chronique de Rome. Funérailles de S. M. I. Nassereddin Schah. Guerre gréco-turque. Catholicisme en Angleterre. Introduction aux Saintes Écritures. Œuvres de l'apostolat de l'Église catholique en 1896. Un incendie à Paris (celui du Bazar de la Charité) et quelques autres nouvelles de peu d'importance.

Sommaire des principaux articles du n° 2 (juillet 1897) : Introduction aux Saintes Écritures. Vies des Saints. Œuvres de l'Apostolat en 1896. Lettre de Mar Elie XI, patriarche chaldéen, à S. S. Pie VI. Poésies élégiaques. Exhortation à

l'étude. Chronique de Rome. L'incendie du Bazar de la Charité. Guerre gréco-turque. Histoire de l'apôtre saint Thomas.

Sommaire des principaux articles du n° 3 (août 1897) : Introduction aux Livres Saints. L'angoisse des chrétiens en Mésopotamie. L'évangélisation de Madagascar. Une lettre d'Élie XI, patriarche chaldéen, au patriarche nestorien. Jubilé de la Reine d'Angleterre, etc.

Les poésies élégiaques, qui comprennent 34 strophes de 4 vers chacune, sont l'œuvre du regretté šammaša Išu, qui, après avoir passé sept ans sur les bancs de l'école des Pères Lazaristes d'Ourmiah, y meurt à la fleur de l'âge, à la veille d'être ordonné prêtre, loin du pays natal et de tous ses parents. Dans la préface qui précède ces vers, son professeur, Raby Benjamin d'Ardichaï, résume ainsi les qualités de ce jeune homme : « Šammaša Išu fut un élève plein de vertus, doué d'une grande intelligence et ayant des sentiments éminemment patriotiques. Plût à Dieu que nous eussions beaucoup d'élèves comme lui! »

Ces vers, composés d'après le mètre et la cadence de notre illustre poète du VIe siècle, Jacques de Sarug, ne sont pas certes des chefs-d'œuvre poétiques et ne contiennent pas, en somme, des idées très élevées; mais, comparativement aux limites de l'instruction dans ces contrées et surtout à la pénurie de termes scientifiques et littéraires dans notre dialecte moderne, ils ne sont pas sans intérêt et font quand même grand honneur à leur auteur. La correction du style et la richesse de la rime sont si bien soutenues dans ces strophes que l'expression la plus simple et la banalité même ne manquent pas souvent de quelque éclat. Considérant comme une véritable période d'exil les années passées loin du foyer paternel, notre auteur prouve à son tour que la douleur sied mieux à l'Élégie que la joie :

STROPHE 18.

Kma kbasma va | seuhatteuḳun | ál natyatiy .
Babiy vyimmiy | vaḳunvatiy | am ḳatvatiy :
Ḳidyi vpsiyḳi | vbgiḳka kulyum | gav patvatıy .
Aḳ vaï alliy! | ya seuguli | dlibbiy qatiy!

STROPHE 19.

Bi prašteuḳun | prišla minniy | up ḳidyuta :

Bi švaqteuḳun | qam šeuqaliy | rahatouta :
Idyu duvin | piša bneušiy | bqaributa :
Aḳ avara | vaḳ miskia | dla hayarta.

STROPHE 18.

Comme votre entretien charmait mes oreilles,
O mon père, ô ma mère, ô mes frères et mes sœurs!
Joyeux et enthousiasmés vous regardiez mon visage chaque jour en souriant.
Oh! malheur à moi! ô les bien-aimés de mon cœur!

STROPHE 19.

En me séparant de vous je me suis séparé de la joie.
En vous quittant, la tranquillité m'a quitté.
Me voilà aujourd'hui seul en pays étranger
Comme un (homme) errant, comme un pauvre sans soutien.

Il est inutile que nous insistions davantage sur le rôle multiple que « la Voix de la Vérité » doit jouer dans la plaine d'Ourmiah (1). Les protestants eux-mêmes, que nous remercions sincèrement de leur impartialité à cet égard, ont parlé du mérite de notre feuille en ces termes : « A côté de notre journal, qui compte près de 50 années d'existence, les missionnaires catholiques en ont fondé un autre, il y aura bientôt deux ans. Après l'avoir scrupuleusement examiné, nous déclarons qu'il est excellent. Nos deux organes peuvent désormais marcher loyalement côte à côte tout en soutenant la diversité de leurs idées respectives. »

Nos adversaires sont satisfaits : c'est une victoire! Si cette victoire dure, peut-être viendra-t-il un jour où il n'y aura plus d'adversaires parmi nous mais des amis, des enfants d'une même race vivant ensemble en parfaite intelligence et travaillant au relèvement de leur nation, et à la conservation de ce dont ils pourraient le plus légitimement s'enorgueillir : la Foi de leurs Pères.

J. Babakhan.

(1) Dans un prochain article nous donnerons le texte, accompagné d'une traduction, des lettres d'Élie XI à Pie VI et au patriarche nestorien, car, vu leur importance, ces documents demandent à être reproduits intégralement.

LES ÉVÊQUES JACOBITES

DU VIIIe AU XIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN

Grâce au généreux et bienveillant encouragement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'ai pu entreprendre la publication d'un document de la plus haute importance pour l'histoire des Églises orientales : la célèbre Chronique syriaque rédigée, en 1196, par le patriarche jacobite Michel Ier, chronique qui s'étend depuis la création jusqu'à la mort de Saladin (1). Je n'ai ni l'intention ni le loisir de donner ici une notice sur le patriarche Michel (1166-1199); elle trouvera place dans la préface à mon édition de la Chronique et je me permets d'y renvoyer par avance le lecteur (2).

A la suite de la Chronique, on trouve dans le manuscrit syriaque plusieurs chapitres détachés qui sont comme des appendices au corps de l'ouvrage. C'est l'un de ces

(1) *Chronique de Michel le Syrien* éditée dans le texte original et traduite pour la première fois par J.-B. Chabot. Ouvrage publié sous le patronage et avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Tome Ier, Paris, 1899 (Ernest Leroux, éditeur). — Ce premier volume paraîtra dans quelques jours; l'ouvrage complet (avec préface et les tables) formera 4 vol. in-4°.

(2) Consulter sur Michel le Grand et son œuvre historique : Assémani, *Bibl. or.*, II, 155 seqq.; — Bar-Hébreus, *Chron. eccles.*, I, 535 seqq.; — Wright, *Syriac litterature*, 2e éd., p. 250 et suiv.; — R. Duval, *la Littérature syriaque*, p. 207-208, 400; — Dulaurier, *Journ. asiat.*, 1848, p. 281 et suiv.; — V. Langlois, *la Chronique de Michel le Grand*, traduite d'après la version arménienne du prêtre Ischôk (Préface); — J.-B. Chabot, *Note sur la Chronique de Michel le Syrien* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1899, p. 476 et suiv.

chapitres que je vais traduire pour les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien*. Il consiste, comme on le verra, en une liste de patriarches jacobites depuis Sévère (511) jusqu'à Michel Ier, auteur de la Chronique. Cette liste serait sans grande importance si elle énumérait seulement les patriarches, dont nous connaissons déjà les noms par ailleurs; mais ce qui lui donne une réelle valeur, c'est qu'elle nous fournit, à partir de Cyriacus (793), la liste des évêques ordonnés par chaque patriarche. Ces listes épiscopales comprennent plus de 900 noms, et nous présentent par conséquent le tableau le plus complet que nous ayons de la hiérarchie de l'Église jacobite, depuis la fin du VIIIe jusqu'à la fin du XIIe siècle.

On rencontre dans ces listes des noms de lieux, qui demandent à être identifiés. Pour éviter de multiplier les notes et les renvois, nous donnerons tout d'abord simplement la traduction intégrale du document; nous y ajouterons ensuite une table alphabétique des localités mentionnées et nous ferons sous chaque nom de cette table les identifications nécessaires.

Nous traduisons les noms propres par leur équivalent habituel en français; ainsi nous écrivons : Jacques, Jean, Isaie, etc., et non : *Ya'qoub*, *Yohannan*, *Esha'ia*, etc., selon la prononciation orientale. Nous n'avons conservé celle-ci que pour les noms insolites et pour les noms géographiques d'une identification douteuse.

J.-B. CHABOT.

Avec l'aide de Dieu, nous écrivons les noms des patriarches qui ont existé successivement, dans notre Église orthodoxe, depuis le bienheureux Sévère jusqu'aujourd'hui.

I. — Sévère, du monastère de Théodore de Gaza (1). L'ordination eut lieu (2) au mois de teshri II, indiction X^e^, en l'an 823 (nov. 511). Le bienheureux fut ordonné par un synode de douze évêques. Abraham, évêque d'Alep, lui imposa les mains. Du temps de l'empereur Anastase, il exerça ses fonctions dans son siège pendant six ans. Quand l'empereur orthodoxe fut mort, l'astuce des hérétiques s'exerça contre le patriarche, du temps de Justin, et le bienheureux quitta Antioche le 29 d'éloul de l'an 829 (sept. 518). Il administra le patriarcat pendant la persécution, l'espace de 29 ans, tout le temps de sa vie. Il mourut le 8 du mois de shebat (févr.), dans la ville de Ksouta (?) en Égypte et son saint corps fut enseveli dans son couvent.

II. — Sergius. Après la mort de Mar Sévère (3), les orthodoxes ordonnèrent Sergius de Téla, du monastère de Hala. Jean, métropolitain d'Anazarba, lui imposa les mains, et il fut proclamé pour le siège d'Antioche. Il exerça peu de temps.

III. — Paul, de Beit Oukamê, du monastère de Goubbabarraya, dans lequel il fut ordonné. Thomas, métropolitain d'Édesse, lui imposa les mains. L'empereur Justin le trompa, et il communiqua avec les Chalcédoniens dans l'espoir que ceux-ci rejetteraient le concile de Chalcédoine. L'empereur ayant failli à ses serments, il se retira en anathématisant le

(1) Sévère est le 42e patriarche, d'après Bar-Hébreus (*Chr. eccles.*, I, 187).

(2) Nous donnons les dates exactement comme elles sont indiquées par l'auteur, sans nous préoccuper ici des questions chronologiques qu'elles peuvent soulever.

(3) Pendant l'exil de Sévère, il y eut trois patriarches : Paul le Juif, Euphrasius et Ephrem. Michel ne les compte point, parce qu'ils furent imposés par la volonté de l'empereur et adhérèrent, au moins en apparence, au concile de Chalcédoine.

concile. Mais les orthodoxes ne l'acceptèrent point, et il fut ordonné par fraude.

IV. — Pierre de Callinice. Son ordination eut lieu du temps où Paul vivait encore. Joseph, métropolitain d'Amid, lui imposa les mains. Il répara la chute de Damianus d'Alexandrie. Quand il mourut, son corps fut enseveli dans le monastère de Goubba-barraya, en l'an 902 (591).

V. — Julien, qui était le syncelle de Pierre, du monastère de Qennéshrê, dans lequel il fut ordonné. Jean, évêque de Téla, lui imposa les mains. Il exerça le patriarcat trois ans.

VI. — Athanase, surnommé *Gamala* (le chamelier), de Samosate, qui avait fait profession dans le couvent de Qennéshrê. Il fut élu, et Sévère, métropolitain de Jérusalem, lui imposa les mains. Il fit l'union entre le siège d'Antioche et celui d'Alexandrie. Il exerça quarante-cinq ans. Il mourut en l'an 946 (635) et fut déposé dans le couvent des *Garoumayé*.

VII. — Jean [Ier], qui était le syncelle d'Athanase, du monastère de Goubba-barraya. Abraham, métropolitain de Nisibe, lui imposa les mains. Ce patriarche, surnommé « de *Sédra* », exerça pendant onze ans. Il mourut et fut déposé dans le couvent de Mar Zoaras, à Amid, le 14 de kanoun Ier, de l'an 960 (déc. 648).

VIII. — Théodore, du désert de Scété. Il fut appelé du monastère de Qennéshrê. Abraham, métropolitain d'Émèse, lui imposa les mains. Il exerça le patriarcat pendant dix-huit ans.

IX. — Sévère, surnommé Bar-Mashqê, du monastère de Phaghimta ou Saphylos. Jean Bar-'Ebrayata (*fils de la Juive*), métropolitain de Tarse, lui imposa les mains. Il y eut une querelle entre lui et les évêques. Il exerça douze ans.

X. — Athanase [II], du grand couvent de Beit-Malkê. Le synode était réuni dans le couvent de Saphylos, de Rish'ayna. Hanania, évêque de Marda et de Kaphartouta, lui imposa les mains. Il exerça trois ans.

XI. — Julien [II], du couvent de Qennéshrê; au mois de teshri II de l'an 999 (nov. 687). Athanase, de Saroug, lui imposa les mains, dans la ville d'Amid; il exerça vingt ans et mourut en l'an 1019 (708).

XII. — Élias, du couvent de Goubba-barraya. Il était évêque d'Apamée. Après avoir exercé l'épiscopat pendant huit ans, il

fut élu et appelé au patriarcat en l'an 1020 (709); il exerça pendant quinze ans et mourut le 3 de teshri Ier (oct.), étant âgé de 82 ans. Il fut déposé dans son monastère.

XIII. — Athanase [III], du monastère de Goubba-barraya; au mois de nisan de l'an 1035 (avr. 724). Il était supérieur du monastère. Il fut ordonné dans le couvent de Qartamîn. Théodose, évêque de Rish'ayna, lui imposa les mains. Il fit l'union avec les Arméniens. Il exerça quinze ans (1) et mourut en l'an 1055 (744).

XIV. — Jean [II], qui était évêque de Harran. Son élection se fit par le sort, par l'intermédiaire d'Athanase Sandalaia, qui fit de la fraude, à ce que l'on dit. Il exerça [seize] ans (2). Quand il mourut, il fut enseveli dans le village de Badaya, sur les rives de l'Euphrate (3).

XV. — Athanase [IV] Sandalaia, métropolitain de Maipherkat. Il fut établi par l'ordre d'Abou-Djaffar, prince des Arabes, et non par [la volonté] de Dieu; s'étant rendu à Harran, il y fut étranglé.

XVI. — Georges. Quand ce bienheureux fut élu, il n'était encore que diacre. Son ordination eut lieu à Maboug, dans un concile universel. Ensuite, des hommes iniques : Jean de Callinice et David de Dara, s'élevèrent contre lui. Le bienheureux fut emprisonné à Bagdad, pendant neuf ans, et ces deux [hommes] prévalurent jusqu'à la mort d'Abou-Djaffar, prince des Arabes. Alors le patriarche sortit de prison, et exerça sa charge jusqu'à sa mort. Depuis son ordination jusqu'à sa mort il s'écoula trente ans. Son saint corps fut inhumé et déposé dans le couvent de Mar Bar-Çauma.

A partir d'ici et désormais, nous écrivons sous chacun des patriarches les noms des évêques qui ont été ordonnés de son temps.

XVII. — Cyriacus, en l'an 1104, le 8 du mois d'ab (août 793). L'ordination de Mar Cyriacus, du monastère du Pilier, à Calli-

(1) Cette donnée est en désaccord avec les dates.

(2) D'après Bar-Hébreus; le chiffre manque dans notre ms.

(3) A sa mort, un certain Isaac fut élu sur l'ordre du Calife. Il est mentionné comme illégitime par Bar-Hébreus, de même que Sandalaia.

nice, se fit dans la ville de Harran. Théodose, évêque de Balbek, lui imposa les mains. — Il ordonna évêques :

1. Sharbil, fut fait « Maphrian (1) » de Tagrit.
2. Philoxène, évêque de Gourgan.
3. Melkizédec, évêque de Reçapha, dans le village de Haziou.
4. Constantinus, évêque de Dolik, dans le village de Tell'adda.
5. Thomas, métropolitain de Dara; il fut appelé du monastère de Qoubba.
6. Hanania, du couvent de Callinice, pour Mardin et Kephar-Touta (2).
7. Thomas, du couvent de Qartamin, pour le Tour'abdin; [il fut ordonné] dans le couvent du Pilier.
8. Jean, évêque de Maipherkath, dans le village de Sahratha, dans la contrée de Yada' (3).
9. Jean, évêque de la ville des Arabes (4), dans le monastère du Pilier.
10. Paul, évêque d'Aphrah, ville du Koraçan, à Kadia, village de la région de Harran.
11. Cyriacus, évêque pour le peuple des Carmaniens (5), dans la ville d'Édesse.
12. David, du couvent de Qartamîn, évêque de Nisibe, à Édesse.
13. Basile, pour Édesse, dans le couvent d'Aphtonia.
14. Habib, métropolitain d'Apamée, dans la ville de Damas.
15. Anastase, évêque de Téla de Mauzelat, à Dâra, dans la région de Sham.
16. Basile, évêque de Callinice, dans cette ville.
17. Jacques, évêque de Circesium, dans le monastère de Zakai.
18. Athanase, métropolitain de Tarse, dans la ville de Harran.
19. Théodose, évêque de Callinice, dans la ville de Harran.
20. Gabriel, évêque de Rish-kêpha, à Mériba, village de Harran.
21. Jean, évêque pour la nation des Carmaniens (5), à Kephar-Hân, village de la région de Rishkêpha.
22. Athanase, évêque de la ville de Qalilqala, en Arménie.
23. Jean, évêque de Kélath, ville d'Arménie, à Callinice.
24. Saba, évêque de la ville d'Arzoun, dans le couvent du Pilier, au mois de juin (6).

(1) Il y a dans le ms. *Epitrônisâ*, qu'il faut peut-être rattacher au grec ἐπιθορῶ, « féconder ». En syriaque : *Maphrian*, « fécondateur », était le titre des primats de Tagrit. L'arabe traduit ici par : *Wakil*, « vicaire », « procurateur ».

(2) *On croit que c'est cet Hanania qui bâtit le couvent.* (Note marginale du ms.) — Je pense qu'il s'agit du couvent de Deir ez-Zafarân, près de Mardin.

(3) Arabe : « dans la région de Harran ».

(4) Littéralement : « des Nations ».

(5) Ainsi d'après la version arabe; le syriaque porte « des Qadmanayê ».

(6) On s'attendrait, par analogie avec les formules précédentes, à trouver ici un nom de lieu ; mais l'absence d'un qualificatif, tel que : ville ou village, ne permet guère de traduire autrement que nous l'avons fait. Comparez le n° 27.

25. Lazare, du couvent de Qartamîn, évêque de Nisibe, dans le monastère du Pilier.

26. Siméon, du couvent de Mar Jacques, évêque de la ville de Tadmor.

27. Job, évêque de Mopsueste, ville de Cyros (1), au mois de février; il fut aussi déposé au mois de février (2).

28. Timothée, métropolitain de Jérusalem, dans le couvent de Mar Jacques, de Cyrrhus.

29. David, évêque pour les Taglibites de Gozarte et de Mossoul, dans le village de Daqla (3), siège [épiscopal] des Taglibites.

30. Matthieu, évêque de Tela de Mauzelat, dans le (4)..... de Saroug.

31. Dominus (5), évêque de Saroug, au village de Mashara, en cette région.

32. Philoxène, évêque de Nisibe.

33. Daniel, évêque de la ville de Samosate, dans la ville de Harran.

34. Jean, du couvent de Bir-Qoum, métropolitain d'Emèse.

35. Jacques, évêque du pays de Dîrîg (?).

36. Cyrille, évêque de la ville d'Arsamosate, à Kaphara.

37. Gabriel, du couvent de Mar Salomon, métropolitain de Tarse.

38. Anastase, du monastère de Mar Shila, évêque de Rish-Képha.

39. Élias, évêque de la ville de Hadeth, dans le couvent du Pilier, à Callinice.

40. Élisée, évêque pour Karma et les Haçaçinites, à Tagrit.

41. Jean, évêque de Sharzoul, à Tagrit.

42. Siméon, métropolitain de Tagrit.

43. Georges, du couvent des Arabes, évêque de la ville d'Adarath.

44. Sergius, du couvent de Qartamîn, évêque du Tour'abdin.

45. Othman, évêque pour le peuple des Taglibites qui est à Gozarte.

46. Ignace, du couvent Natapha, évêque d'Anâzarbon.

47. Jean, métropolitain d'Emése, du couvent de Bir-Qoum (6).

48. Arabi, du couvent de Shéna, évêque de Théodosiopolis-Rish'ayna.

49. Salomon, métropolitain de Cyrrhus, du monastère de Mar Jacques.

50. Maqim, évêque de Circesium, du couvent de Télal (7).

51. Habib, évêque de la région de Djaulan (8), du monastère de Sarmîn.

52. Denys, évêque de Téla, de Beit Mar Thomas.

53. Siméon, évêque d'Arabie, du couvent de Mar Zakai.

54. Théodose, évêque de Samosate, du monastère des Orientaux.

55. Théodore, év. de Kaisoum, du couvent de Mar Jacques de Kaisoum.

(1) Il y a ici une faute; *Cyros* est pour Cilicie, ou plus probablement le mot *Cyrrhus* de la ligne suivante copié par erreur. La version arabe dit simplement : « évêque de la ville de Mopsueste ».

(2) Comparez la note du n° 24.

(3) Version arabe : *Nakleh*. — Probablement Beit Déqlê.

(4) Le syriaque et l'arabe disent : « *en Phîman* de Saroug ». J'ignore le sens de ce mot, de même que s'il est un nom propre de lieu.

(5) Ou Damianus, le manuscrit n'étant pas vocalisé.

(6) Paraît être une répétition du n° 34.

(7) Peut-être Tell-Zéla.

(8) D'après l'arabe.

56. Lazare, évêque de Gishra (1), du monastère de Mar Abhai (2).
57. Jean, du monastère de Mar Antoine, métropolitain d'Amid.
58. Siméon, du couvent d'Abîn (?), métropolitain de Reçapha.
59. Théodose, du couvent de Qennéshrê, métropolitain d'Édesse.
60. Pierre, du couvent de Mar Jean de Dara, évêque d'Arzoun.
61. Sergius, du monastère de Pésilta, évêque de Balbek.
62. Daniel, du monastère des Arabes, évêque d'Alep.
63. Jacques, du monastère de Mar Joseph, évêque du village de Ourima.
64. Georges, évêque de la ville d'Arsamosate.
65. Tibère, du monastère de la Croix, évêque d'Aphrah dans le Koraçan.
66. Basile, du monastère de Phinehés, métropolitain de Maipherkath.
67. Jean, du grand monastère de Hesmî (3); évêque de la ville de Qardou.
68. Gauri, évêque de la ville de Harran. — Il abdiqua ensuite.
69. Gabriel, du monastère de Mar Shila, évêque de la Grande Arménie.
70. Habib, métropolitain de la ville de Tarse.
71. Évagrius, étranger (4), évêque de Arde'at de Bithynie (5) (?).
72. Isaac, évêque de la ville de Tibériade et Adjoumia (?).
73. Jean, du monastère de Qarqaphta, évêque de la ville de Téla.
74. Méthodius, du monastère de Mar Antonios, évêque de Tell-Beshmê,
75. Georges, du monastère de Mar Phinehès, métrop. de Maipherkat.
76. Basile, du monastère de Sergius, métropolitain de Tagrit.
77. Adai, du monastère de Mar Zoaras de Saroug, évêque de Karma.
78. Ezéchiel, du monastère de Qartamîn, évêque du Tour'abdin.
79. Gabriel, du couvent de Qartamîn, évêque d'Arménie.
80. Ignace, du monastère de Mar Hanania, évêque de Mardin et de Kephar-Touta.
81. Georges, du monastère de Qartamîn, évêque de Harran.
82. Thomas, du couvent de Mar Jacques de Kaisoum, évêque de Rish-Képha
83. Jean, évêque de Balesh, de Reçapha, du couvent de Hanania, qu est dans cette région (6).
84. David, du couvent de Mar Joseph, évêque de Garyphos (7).
85. Théophile, du monastère d'Élisée, évêque de Zaubatara (8).

Mar Cyriaque exerça le patriarcat vingt-quatre ans, et il mourut à Mossoul, en l'an 1128 des Grecs (817). — Que ses prières et celles de ceux qu'il a ordonnés soient avec nous. Amen.

(1) Dans la version arabe : « de Singar ».
(2) D'après l'arabe; le nom manque dans le syriaque.
(3) Lecture confirmée par l'arabe.
(4) Xénaias (?).
(5) L'arabe donne *dr'ah-'l-binwnith.*
(6) Cette lecture est confirmée par la version arabe.
(7) Arabe : *Garybos.* — Djerabis (?).
(8) Leçon confirmée par l'arabe. Ms. syr. : *Zauphatara.*

(*A suivre.*)

MÉLANGES

LE CULTE DE SAINT JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE

On n'a peut-être pas oublié la note insérée dans le fascicule du premier trimestre de la *Revue de l'Orient chrétien* de cette année sur la présence d'un évêque de France dans le calendrier de l'Église gréco-slave. Le fait ayant causé quelque surprise malgré les raisons qui en ont été données, il sera utile de recueillir le témoignage d'un professeur de l'Académie ecclésiastique russe *orthodoxe* et de confirmer les preuves de l'identité de *Kenomani* avec notre ville du *Mans* (1). Voici ce que le professeur en question fait savoir à M. Bryckzynski, savant polonais qui l'avait interrogé sur ce point, à la date du 9 janvier 1899 : « Saint Julien de Kenomani reçoit dans l'Église russe *orthodoxe* un culte spécial comme patron des enfants. Sa fête s'observe le 13 juillet. C'est le même saint qui se trouve dans l'Église catholique comme évêque de Cenomani, aujourd'hui le Mans. » Ainsi, le pouvoir ecclésiastique russe reconnaît l'identité, qui nous a été révélée par les découvertes artistiques de M. le chanoine Didiot; ceci est d'une grande importance, car de l'Académie ecclésiastique officielle sortent tous les mem-

(1) Voir *Revue historique et archéologique du Maine*, 1899, 2e trim., p. 160-156 ; 3e trim., p. 63-68.

bres du haut clergé impérial de Russie, et il s'agit ici d'une tradition religieuse qui leur est particulière. De plus la corrélation qui existe entre la vie de saint Julien, écrite en russe pour le peuple, et la légende, est trop frappante pour laisser subsister aucun doute; de part et d'autre on retrouve les mêmes faits, les mêmes miracles, il y a unité parfaite de récit. Les *Ménées russes* de saint Dmitri, archevêque de Rostov et de Jaroslav (1665-1709), donnent une Vie de saint Julien qui confirme absolument l'identification établie d'ailleurs, comme on peut s'en rendre compte dans la *Semaine religieuse du Mans*, qui en publie une traduction française.

La fête du 13 juillet est indiquée de cette manière dans l'*Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, publié par le docte Père Martinov, jésuite russe : « Memoria... S. Juliani, episcopi cenomanensis » (1). On ne saurait douter aujourd'hui qu'il s'agisse du premier évêque du Mans, honoré d'un culte officiel en Russie. Sans doute plusieurs questions secondaires peuvent être posées à ce sujet, mais le fait de l'identité paraît acquis, et il ne s'agit plus que d'expliquer la présence de notre saint dans l'église gréco-slave, d'en faire l'histoire et d'en tirer les conséquences.

D. Paul Renaudin.

(1) Acta Sanctorum Bolland., Octob., t. XI, p. 176.

BIBLIOGRAPHIE

Vida do abba Daniel do mosteiro de Sceté, — *Versão ethiopica publicada por Lazarus Goldschmidt e F. M. Esteves Pereira, S. G. G. L.* Lisbonne, Impr. nationale, 1897, in-8; XXII-58 p.

Cette version éthiopienne fut faite vers le XIIIe siècle sur un texte arabe qui n'est pas encore connu. Elle est publiée d'après un manuscrit du XIVe-XVe siècle. Ce n'est pas à proprement parler une *vie* de l'abbé Daniel, car les détails biographiques que l'on y trouve sont loin de former la plus grande partie de l'ouvrage; on y rencontre plus souvent le récit de ses voyages, des enseignements qu'il donnait à ses moines et des sujets d'édification qu'il signalait à ses auditeurs. Si donc nous pouvions modifier le titre choisi par M. Pereira, nous laisserions ce mot *vie*, qui a un sens trop bien déterminé chez nous, et le remplacerions par un ancien terme peu usité maintenant, mais qui exprime bien le contenu du livre, nous prendrions donc comme titre : « *Gestes* de l'abbé Daniel ».

Cette publication nous donne d'intéressants détails sur le supérieur d'un monastère de la célèbre vallée de Scété ou de Nitrie et sur la vie des moines (des saints) de ces solitudes au VIe siècle.

Le désert de Scété ou de Nitrie, situé à l'ouest du Nil, entre Héliopolis et la Libye, fut le berceau de la vie monastique dans la Basse-Égypte et était au IVe siècle aussi célèbre que la Thébaïde (1). Rufin, prêtre d'Aquilée, qui parcourait l'Égypte avec la célèbre Mélanie, petite-fille du consul Marcellus (2), pour s'édifier par la vue et l'entretien des anachorètes, ne manqua pas l'an 372, après avoir visité la Thébaïde, de parcourir le désert de Nitrie. Il consigna ses souvenirs de voyage dans un ouvrage célèbre, souvent pu-

(1) Le premier qui fonda des monastères dans la vallée de Scété ou le désert de Nitrie fut saint Ammon « dont il est écrit en la vie de saint-Antoine que ce saint vit l'âme partie dans le ciel ». Cf. Saint Rufin, *Histoire de saint Ammon, abbé et fondateur des monastères des solitaires de Nitrie*, t. II, p. 175-178 de la traduction d'Arnauld d'Andilly (*Les Vies des SS. Pères*, Paris, 1668, en trois volumes).

(2) Sa vie fut racontée par Pallade dans son *Histoire Lausiaque* ou *Paradis des Pères*. Dans la traduction d'Arnauld d'Andilly, *Vies des SS. Pères*, t. II, p. 304-311.

blié et traduit, qui apour titre : *Illustr. virorum elogia et testimonia* (1). Il écrit :

« Nous vinmes alors en Nitrie qui est éloigné d'Alexandrie d'environ quarante milles *et est le lieu le plus célèbre d'entre tous les monastères de l'Égypte*... Aussitôt que nous approchâmes et qu'ils reconnurent que c'étaient des frères étrangers, soudain comme si c'eût été un essaim d'abeilles, ils sortirent tous de leurs cellules, et, avec une extrême gaieté, vinrent en courant au-devant de nous... (2). »

Plus tard, au commencement du ve siècle, Pallade, qui avait été solitaire au désert de Nitrie en 388, écrivit son *Histoire Lausiaque* (3) dans laquelle il consigna aussi les vertus des anachorètes de ces régions (4).

« Ayant demeuré durant trois ans dans les monastères qui sont aux environs d'Alexandrie, et y ayant conversé avec plusieurs grands et saints personnages ornés de toutes sortes de vertus, et qui ne sont guère moins en nombre que deux mille, j'allai de là sur la montagne de Nitrie, entre laquelle et la ville d'Alexandrie, il y a un lac nommé Marie (Maréotis) qui a soixante et dix milles de circuit. L'ayant traversé en un jour et demi, j'arrivai en cette partie de la montagne qui regarde le midi. *Il y a là un grand désert* qui s'étend jusqu'à l'Éthiopie et la Mauritanie. Il est habité d'environ cinq mille hommes qui servent Dieu et y vivent en diverses manières selon ce que chacun d'eux le peut supporter ou le désire... Ils travaillent tous de leurs mains, et font des robes de lin. Aussi ils n'ont point de nécessité, et environ l'heure de none, il est permis à chacun de s'approcher des monastères et d'écouter les Hymnes et les Cantiques que l'on chante à Jésus-Christ, et les prières qu'on lui adresse avec tant de ferveur et de piété qu'il y en a qui s'imaginent, en les entendant, que leur esprit est élevé dans le ciel et qu'ils sont dans un paradis de délices... (5). »

Vinrent ensuite, au ve siècle, les luttes entre monophysites et orthodoxes qui firent, semble-t-il, oublier les mortifications des ermites, car il en est si peu question que l'on se demande si les Pacôme et les Antoine eurent des successeurs. — Ils en eurent, la publication de M. Pereira nous l'apprend, et il est bien difficile de dire s'ils furent monophysites ou ortho-

(1) Cf. Migne, *Patrologie latine*, t. LXXIII, col 707 etc.

(2) *Les vies des Saints Pères des déserts*... traduites par Arnauld d'Andilly, Paris, 1668, t. II, p. 145-146.

(3) Cf. Migne, *Patrologie latine*, t. LXXIII, col. 1065 etc. — Dans ce désert de Nitrie se trouve le monastère de *Notre-Dame des Syriens*, qui possédait une belle bibliothèque fondée au xe siècle et renfermant des manuscrits du ve siècle. Une partie de cette bibliothèque fut achetée par Assémani et se trouve au Vatican. Le reste fut vendu au British Museum de Londres par un Grec, nommé Pacho, qui parvint à s'en emparer. Les manuscrits du pseudo Denys de Tellmahré, des martyres de saint Pierre et saint Paul et saint Luc et des Plérophories dont les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien* ont lu les analyses ou les traductions proviennent de cette bibliothèque.

(4) Voir en particulier Migne, *loco citato*, col. 1174, chap. LXIX.

(5) Traduction d'Arnauld d'Andilly, t. II, p. 217-219.

doxes, car, presque toujours, leur ascétisme seul est mis en évidence et l'Église Romaine peut les revendiquer pour ses enfants, pour les dignes successeurs des anachorètes égyptiens du IVe siècle. C'est de ce point de vue surtout que la publication de M. Pereira est intéressante. Elle est un chapitre ajouté aux *Vies des hommes illustres* de Rufin et à l'*Histoire Lausiaque* (ou *Paradis des Pères*) de Pallade.

Il est regrettable que ces détails sur les moines de Scété au VIe siècle ne nous soient connus que par une traduction d'une traduction (et nous ne savons même pas encore si l'arabe sur lequel fut traduit l'éthiopien a été traduit sur le texte original). Nous nous proposons de combler cette lacune, en publiant dès le prochain numéro de la *Revue de l'Orient Chrétien* le texte grec original des courtes anecdotes qui constituent « les gestes de Daniel », et en leur ajoutant quelques fragments d'une traduction syriaque dont le manuscrit seul est antérieur à la traduction éthiopienne publiée par M. Pereira. Nous comparerons nos textes à la vie *copte* de Daniel dont M. Zoaga a donné de nombreux extraits. On connaîtra alors sous ses diverses formes grecque, copte, syriaque, ethiopienne et même arabe, avec ses modifications , interpolations ou suppressions, cette courte mais curieuse monographie qui semble avoir eu, en Orient, les succès que les Vies de Pacôme et d'Antoine trouvèrent en Occident.

Léon CLUGNET. F. NAU.

Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve, par M. l'Abbé PAULIN LADEUZE, Paris, Fontemoing, 1898, in-8°, x-390 pp.

L'histoire complète des origines du monachisme est encore à faire. Un sujet aussi vaste et aussi difficile ne saurait être l'œuvre d'un seul, et l'on doit s'attendre à ne voir ce passé revivre que par fragments successifs. Les documents nouveaux joints à ceux déjà connus et appréciés selon les lumières de la vraie critique permettront de donner à ces grandes figures des premiers moines leur véritable relief. Pour ce qui regarde l'Égypte où l'ordre monastique a occupé la place que l'on sait, il faut tenir compte des textes coptes ; jusqu'ici on les avait négligés bien à tort. Cette littérature toute chrétienne n'était guère connue ; on apprenait le copte comme un préambule à l'interprétation des hiéroglyphes, mais bien restreint était le nombre de ceux qui s'adonnaient à l'étude d'une langue encore usitée de nos jours dans la liturgie, et dans laquelle sont écrites des œuvres nombreuses dispersées dans plusieurs bibliothèques d'Europe ou enfouies dans les monastères schismatiques de l'Égypte contemporaine. Jusqu'à présent la Vie de

saint Pakhôme, le fondateur du cénobitisme, n'était connue que par les textes grecs ou leurs traductions latines. M. Amélineau, professeur à l'École des Hautes-Études, a publié récemment des manuscrits coptes et arabes, sur lesquels il s'appuie pour faire une histoire du monachisme égyptien en rapport avec des idées préconçues et hostiles à l'Église catholique; il interprète à sa manière, il généralise des faits particuliers et en exagère la portée, et dans l'absence de renseignements, il affirme parfois trop vite. Grützmacher a adopté ses conclusions. La vraie science n'avait donc pas dit son mot; M. l'abbé Ladeuze, professeur à l'université catholique de Louvain, vient de combler ce *desideratum*, dans un travail digne d'éloges. Pour la période qu'il embrasse, depuis la conversion de Constantin jusqu'au concile de Chalcédoine, l'exposé du cénobitisme pakhomien est présenté de la manière la plus complète et la plus solide. Parfaitement renseigné sur les sources de cette histoire, l'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvait mettre dans son véritable jour la physionomie de Pakhôme et de ses disciples. L'ouvrage comprend trois parties : l'étude des sources, l'histoire externe du cénobitisme pakhomien, les règles et l'organisation des monastères avec un appendice sur la moralité des moines égyptiens, si fort décriée par M. Amélineau. Ces pages témoignent d'un jugement sûr et d'un savoir approfondi.

L'examen des diverses Vies de saint Pakhôme a conduit M. Ladeuze à des conclusions diamétralement opposées à celles de M. Amélineau. La Vie grecque est l'originale; l'autorité de cette pièce paraît bien établie, tandis que dans les versions coptes et arabes l'histoire a reçu des développements légendaires considérables. La Vie arabe donnée comme la plus importante passe en dernier lieu. L'auteur admet avec quelques réserves la lettre de l'évêque Ammon, les lettres et discours de Pakhôme, de Théodore et de Horsiisi. Les sources de l'histoire du cénobitisme sous le fameux Schenoudi terminent la première partie du travail. La transition de l'anachorétisme à la vie en commun y est nettement tracée. S. Pakhôme, d'après M. Ladeuze, ne fut jamais moine de Sérapis, et, contrairement à ce que pensent Weingarten et Grützmacher, il est impossible de rattacher le cénobitisme pakhomien à une institution païenne. La congrégation de saint Pakhôme ne comptait pas moins de cinq mille moines au commencement du ve siècle, tandis que celle de Schenoudi n'occupe qu'une place secondaire dans l'histoire. Avec l'impartialité que l'on devrait rencontrer chez tout historien, préoccupé d'appuyer son œuvre sur une critique sage et sans parti pris, M. Ladeuze reconnaît les faiblesses des hommes, quand il y a lieu; il ne voile rien de certaines difficultés, moins sérieuses qu'on l'a prétendu, entre le clergé et les moines, dont saint Athanase fut l'ami et l'admirateur. La règle de saint Pakhôme ne fut pas composée en une fois, mais elle se constitua peu à peu selon les circonstances.

Écrite d'abord en copte, elle fut traduite en grec pour l'usage des cénobites étrangers. La traduction latine de saint Jérôme ne donne pas toutes les prescriptions du fondateur, et les œuvres de Cassien ne sauraient suppléer à ce qui lui manque, car on se demande avec raison si ce dernier a visité la Thébaïde. Le tableau du monastère est complet et puisé aux sources originales. Le travail de M. Ladeuze est une œuvre sérieuse et d'une importance considérable, qui témoigne d'une érudition peu commune et d'une rare sagacité. Le distingué professeur a traité des questions jusqu'ici fort obscures, avec une sûreté de critique que l'on désirerait trouver chez plusieurs savants. L'étude des diverses recensions de la Vie de saint Pakhôme a exigé une enquête minutieuse afin d'établir l'ordre et la dépendance mutuelle des rédactions greque, copte, latine, arabe et syriaque. Le problème était compliqué; il nous paraît résolu selon l'exacte vérité.

Dom Paul RENAUDIN,
bénédictin.

Une page d'un manuscrit copte intitulé : « Les mystères des lettres grecques », par Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'université de Louvain. (Extrait des *Mélanges Charles de Harlez.*) Leide, Brill, 1898.

Le traité contenu dans le manuscrit bien connu de la Bodléienne d'Oxford, est très important pour l'étude des doctrines religieuses de l'Égypte. Plusieurs érudits s'en sont occupés, mais jusqu'ici aucun n'avait entrepris de l'éditer. Mgr Hebbelynck en prépare la publication. Ce manuscrit, rangé parmi les œuvres gnostiques plutôt à cause de sa tendance mystique que des idées mêmes, soulève un grand nombre de questions intéressantes. Un de ces problèmes concerne les théories cosmogoniques de l'auteur, dont le nom est l'Apa Seba, changé par un copiste malhabile en celui d'Atasios. Seba trouve dans l'explication des lettres grecques l'indication de la création, de la providence, de la rédemption, etc. Mgr Hebbelynck nous donne un spécimen de ces spéculations mystiques dans la page où Seba expose le symbolisme de la lettre *delta;* l'auteur y voit non seulement l'image de la Trinité, mais encore celle de l'univers créé, soutenu et gouverné par la Trinité. Nous souhaitons vivement que le savant recteur de Louvain puisse au plus tôt terminer l'édition d'une œuvre qui sera désormais à la portée d'un plus grand nombre de travailleurs.

D. P. R.

Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari. I. Gnostici socialisti. — L'unita della chiesa secondo il sapiente persiano. — Il pane di domani nel paternoster nazareo e copto. II. Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium. Didachè coptica. Roma, Pustet, 1898, in-8°; 19 et 23 pp.

M. l'Abbé Umberto Benigni a commencé une série de dissertations relatives à l'histoire ecclésiastique et à la patrologie orientales. Les deux premiers fascicules nous font désirer prompte continuation. Après les études sur un rapprochement très fondé entre les doctrines des gnostiques et celles de nos socialistes contemporains, et sur le témoignage du perse Aphraat en faveur de la primauté du pontife romain, l'auteur explique le sens de la version du *pater* copte qui dit : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de demain. » — Le second fascicule comprend une version nouvelle de la *Didachè*, que M. l'Abbé Benigni a eu la bonne fortune de découvrir dans une homélie attribuée à Schenoudi. Elle ne donne pas tout le texte de Bryennios, mais elle fournit des points de comparaison et des aperçus intéressants.

D. P. R.

Un apôtre de l'union des Églises au XVIIe siècle. Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie, par le Révérendissime Père Dom Alphonse Guépin, abbé de Saint-Dominique de Silos. 2me édition, 2 vol. in-8°; xlvii-clvii-380-589. Paris-Poitiers, Oudin, 1898.

Le Révérendissime Père Dom Guépin a rendu un véritable service en donnant au public cette nouvelle édition de l'histoire de saint Josaphat, qu'il était bien difficile de trouver. Dans l'avant-propos qu'il a mis en tête de son œuvre, l'auteur abandonne les conséquences pessimistes qu'il avait tout d'abord tirées de la vie de son héros. Les événements, qui semblent montrer une marche des Églises orientales vers Rome, font naître des espérances légitimes. L'abbé de Silos les expose une seconde fois à la fin du chapitre où sont racontées les épreuves et les consolations que la Providence a ménagées aux Ruthènes de 1866 à 1898.

Ce livre ne donne pas seulement l'histoire de saint Josaphat; on y trouve l'histoire du peuple Ruthène. Ce saint, en effet, figure au nombre de ces personnages extraordinaires qui résument un passé et préparent un avenir. Il fut un centre vers lequel convergèrent la plupart de ses compatriotes et de ses contemporains.

Les Patriarches de Constantinople avaient entraîné les Ruthènes dans le

schisme. La catholique Pologne, qui les soumit à son empire au nombre de dix à douze millions, tenta de les ramener à l'unité romaine. Ses efforts restèrent inutiles jusqu'au pontificat de Clément VIII et au règne de Sigismond III. L'union de Brzesc, conclue alors (1595), plaça ce peuple sous l'autorité du Souverain Pontife. Quelques membres de la Compagnie de Jésus, et en particulier les Pères Skarga et Possevin, contribuèrent beaucoup à la préparation de cet acte. Malgré son importance, l'union de Brzesc n'avait pas anéanti le schisme. Il comptait encore des adhérents nombreux et passionnés. Il fallait, pour en avoir raison, les travaux apostoliques d'un saint et les souffrances d'un martyr.

Ce saint et ce martyr fut Josaphat. Il menait la vie religieuse dans le monastère basilien de la Sainte Trinité de Vilna, lorsqu'un Ruthène, calviniste converti, Jean Rutski, élève des Jésuites de Wurzbourg et du collège grec de Rome, vint se placer sous la même règle; ces deux hommes se complétaient l'un l'autre. L'unité qui s'établit bientôt entre eux, accrut, en les unissant, leur action. On vit se former et se développer autour d'eux un noyau qui fut le point de départ de la réforme des Basiliens Ruthènes.

Cette réforme était urgente. La haine des schismatiques ne put arrêter son essor. Il lui vint de nombreuses adhésions. De nouveaux monastères ne tardèrent pas à se fonder.

Josaphat, ordonné prêtre, fut appelé à remplir les fonctions d'hégoumène et d'archimandrite, ce qui étendit forcément le champ de son action; elle s'exerça principalement sur les moines. Les pages que Dom Guépin consacre à cette partie de l'histoire de son héros offrent un grand intérêt. Tous ceux qui à un titre quelconque s'occupent de la restauration des anciens ordres monastiques de l'Orient feraient bien de les lire et de les méditer. Ils verraient comment on peut rendre la vie à ces corps vénérables sans leur enlever leur physionomie propre. Saint Josaphat, dans sa réforme, se montra par-dessus tout l'homme de la tradition; il le fut beaucoup plus que Rutski, son collaborateur.

Cet amour de la tradition, si chère aux Orientaux, caractérise toute la controverse du réformateur basilien, devenu archevêque de Polock. Toujours il remonte aux sources, au berceau des Églises ruthènes et orientales. Cela lui permet de montrer dans les schismatiques des novateurs et dans les défenseurs de l'union les disciples fidèles des saints Pères. Il n'y a pas d'autre marche à suivre en Orient.

L'abbé de Silos sera lu avec fruit par les hommes qui travaillent à l'évangélisation des schismatiques orientaux. Puissent-ils mettre à profit les leçons que l'histoire leur donne par sa plume!

Ligugé.

Dom J. M. Besse.

EHRARD (Albert). — *Die orientalische Kirchenfrage und Œsterreichs Beruf in ihrer Lœsung.* Wien und Stuttgart; 1899. In-8°, 76 p.

ALBIN (Célestin). — *La poésie du bréviaire. Essai d'Histoire critique et littéraire.* Tome I : Les Hymnes. Lyon, Vitte, 1899. In-18, XXXII-538 p.

WALLIS BUDGE (E. A). — *Lady Meux Manuscript n° 1. The Lives of Maba' Seyôn and Gabra Krestôs. The ethiopic text with an english translation and a chapter on the illustration of ethiopic mss.* London, W. Griggs, 1898. In-4°, LXXXIII-144 + 65 p.

ALLARD (Paul). — *Saint Basile.* Paris, Lecoffre, 1899. In-12, III-209 p.

BROGLIE (Le duc de). — *Saint Ambroise.* Paris, Lecoffre, 1899. In-12, 202 p.

ZAHN (Th.). — *Skizzen aus dem Leben der alten Kirche.* Zweite Auflage. Erlangen und Leipzig, 1898. In-8°, VIII-392 p.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Juin-juillet 1999. — L. Petit : *Vie et ouvrages de Néophyte le Reclus.* — A P. Vidal : *Autour du lac* (suite). — M. Théarvic : *L'Église bulgare.* — G. Rousseau : *Les Historiens et la Troisième Croisade.* — A. Diavast : *L'École évangélique de Smyrne.* — K. Lecédoine : *La Vierge de Béthel.* — J. Pargoire : *Un mot sur les Acémètes.* — S. Pétridés, C. Exépi : *Chronique.*

Bessarione

Mai-juin 1899. — *Del precetto della carità per gli Ebrei e per i Cristiani.* — *De S. Josepho viro Mariæ cantica liturgica Græcorum, auctore Josepho Melodo.* — *Storia e scritti di S. Pietra d'Argo.* — *La S. Sede e la Naz one Armena.* — *Documenti e note sulla politica orientale dei Papi.* — *Documenta relationum inter S. Sedem Apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldæorum Ecclesiam.*

Analecta Bollandiana

Vol. XVIII, *fasc.* II. — *Traité des miracles de S. François d'Assise par le B. Thomas de Celano.* — *Bulletin des publications hagiographiques.* — *Quattuor folia sequentia Catalogi codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ vaticanæ.*

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

Barbet de Jouy (H.). Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées. P., 1857, 1 vol. in-8 br., xxx-142 pages. . 1 fr. 50

Verneilh (F. de). L'architecture Byzantine en France. P., 1852, 1 vol. in-4, br. (12 pl.), 316 p. . . . . 15 fr.

— Des influences Byzantines 1855, in-4 (4 pl.) . . 5 fr.

— Le premier des monuments Gothiques (Basilique de Saint-Denys, collégiale de Poissy), in-4, br. . . 2 fr.

Pierre Dubois. De recuperatione Terre Sancte, traité de politique générale du commencement du xive siècle, publ. par Ch.-V. Langlois (fasc. 9),in-8 br., xxiv-144 p. 4 fr.

Duchesne (L'abbé L.). Les premiers temps de l'état pontifical (754-1073.). P., 1898, in-8, 224 pages . . 4 fr.

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr Cabrière, évêque de Montpellier, 1874-1899, in-8 br., v-571 p. 10 fr.

Contenant des articles de MM. l'abbé Douais, abbé Jacquier, Boissier, abbé Batiffol, Dom Morin, abbé Duchesne, baron Desazars, L. Roche, Dom Cagin. Père Doussot, Père Denifle, abbé Poujol, etc., etc.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : Bibliographie par les PP. de Backer; seconde partie : Histoire, par le P. Carayon. Nouvelle édition, par Carlos Sommervogel, S. J. Strasbourgeois, publié par la province de Belgique, 1890-1898. Tomes I-VIII; A.-Z et supplément Aage-Casaletti, 8 vol. in-4 à 2 col. . 320 fr.

Pisani (L'abbé P.). La Dalmatie de 1797-1815, *épisode des conquêtes Napoléoniennes.* 1892, 1 vol, in-8 (xxxvi-490 p.), héliog., 10 cartes en coul. . . . . 10 fr.

Belin (A.). Histoire de la latinité de Constantinople, 2e édit. préparée par l'auteur, revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R.P. Arsène de Chatel, ex-provincial des Capucins de Paris, ex-préfet apostolique de la mission de Constantinople, avec deux plans et des gravures. 1894, 1 vol. in-8 (547 p.), pl. et gr. . . . 10 fr.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

Par A. D'AVRIL

3e édition, in-8° de 62 pages. — Paris, CHALLAMEL. — Prix : **2** fr. **50**

LE MAHOMÉTISME

LE GÉNIE SÉMITIQUE ET LE GÉNIE ARIAN DANS L'ISLAM

Par CARRA DE VAUX

In-12 de 232 pages. — Paris, CHAMPION, 1898. — Prix : 3 fr. 50

BIBLIOGRAPHIE

DU

CULTE LOCAL DE LA VIERGE MARIE

Par Léon CLUGNET

1er Fascicule (Province ecclésiastique d'Aix)

In-8°. — Paris, Picard, 1899.

Prix : 6 fr.

HYMNOGRAPHIE POITEVINE

Par Dom J. PARISOT

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — LIGUGÉ, aux bureaux du " Pays Poitevin ", 1898.

LA

LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

DE L'ÉGYPTE

Par Dom Paul RENAUDIN

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — Lyon, VITTE, 1899.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

4e ANNÉE. — N° 4. — 1899

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

SOMMAIRE

Pages.

I. — LES RÈGLES MONASTIQUES ORIENTALES ANTÉRIEURES AU CONCILE DE CHALCÉDOINE, par **Dom J. M. Besse, O. S. B.** 465

II. — LES ÉVÊQUES JACOBITES DU VIIIe au XIIIe SIÈCLE, par **l'abbé J.-R. Chabot** (*suite*). 495

III. — RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MONASTÈRES DE PALESTINE, par **le R. P. S. Vailléé,** des Augustins de l'Assomption 512

IV. — OPUSCULES MARONITES. — HISTOIRE DE SÉVÈRE, PATRIARCHE D'ANTIOCHE, par **M. l'abbé F. Nau,** professeur à l'Institut Catholique (*suite*). 543

V. — VOYAGE AU PAYS DES NOSAIRIS, par **le R. P. H. Lammens, S. J** 572

VI. — L'ORDINAL COPTE, par **le R. P. V. Ermoni**, de la congrégation de la Mission (*suite*). 591

VII. — NEUF CHAPITRES DU « SONGE DU VIEL PELERIN » DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES, RELATIFS A L'ORIENT, par **M. Ed. Blochet** (*suite*), ... 605

VIII. — MÉLANGES. — BENOIT XIV ET L'ÉGLISE COPTE, par **Dom P. Renaudin, O. S. B.** 615

IX. — BIBLIOGRAPHIE 626

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slaves, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison . . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

LES RÈGLES MONASTIQUES ORIENTALES

ANTÉRIEURES AU CONCILE DE CHALCÉDOINE

Au IVe siècle comme de nos jours, la vie monastique consistait dans la recherche de la perfection chrétienne.

Les moines avaient à pratiquer les mêmes vertus que les fidèles restés au milieu du monde, mais avec une perfection beaucoup plus grande.

L'observation des préceptes suffit à ces derniers, tandis que ceux-là doivent en outre suivre les conseils évangéliques (1).

La vie religieuse a eu beau prendre les développements les plus extraordinaires, les préceptes et les conseils sont restés son fondement inébranlable. Il en sera toujours ainsi malgré les prescriptions et les règlements qui seront formulés dans la suite des âges pour répondre aux multiples exigences de la vie commune et des buts particuliers que poursuivront les divers groupes monastiques. Les additions qui pourront se multiplier à l'infini, ne sauraient constituer l'essence du monachisme.

Il en va tout autrement de la pratique des vertus chrétiennes. Sans elles, point de vie religieuse. On doit les trouver partout et toujours. Or ces vertus, qu'elles soient préceptes ou conseils, ont leur formule authentique dans l'Évangile. Voilà pourquoi ce livre sacré fut la seule règle des premiers moines. Lorsque les saints s'occupèrent plus tard d'organiser leur vie, ils s'attachèrent surtout à préciser davantage les obligations qui découlent du texte sacré. De nos jours encore, il ne faut pas

(1) L. Allatius, *præfatio ad regularum codicem*, cité par Brockie, *Codex regularum, præfat.*, C. 11. *Pat. Lat.*, t. CIII, 398. Fleury, *Les mœurs des chrétiens*, éd. 1727, 318-320.

chercher ailleurs le fondement des devoirs que le monachisme impose, quelles qu'en soient du reste les formes accidentelles (1).

Comme les saints Évangiles font partie d'un ensemble tendant au même but et inspiré par le même Dieu, l'Écriture sainte tout entière devint pour les moines la règle véritable.

Avec leur habitude de découvrir dans tous les passages de la Bible un sens figuré, il leur était facile de trouver partout jusque dans les sentences et les épisodes en apparence les plus insignifiants ou un précepte ou un exemple capables de les éclairer sur la nature et l'étendue de leurs obligations. Cette manière de voir s'accordait fort bien avec leurs idées sur les origines de la vie religieuse. Elle avait pour fondateur et pour type achevé Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. L'Église primitive de Jérusalem leur apparaissait comme le premier monastère du monde. Les passages des Actes des Apôtres où est exposé le genre de vie que menaient ses enfants leur faisaient connaître dans ses lignes principales la règle suivie alors. Quelques saints de l'Ancien Testament, éclairés par l'Esprit de Dieu, avaient connu et pratiqué la vie religieuse. Élie, Élisée, saint Jean-Baptiste devenaient ainsi des moines et les modèles des moines. Leur règle était contenue dans les textes scripturaires, qui racontent leur vie et leurs vertus (2).

Saint Jérôme se conformait aux sentiments de ses contemporains quand il proposait à la vierge Démétriade les prescriptions des divines Écritures comme le point fondamental des observances monastiques (3), et lorsqu'il conseillait à son illustre ami Paulin de Nole de choisir pour modèles non seulement les Paul, les Antoine, les Julien, les Hilarion, les Macaire, mais encore Élie, le prince des moines, Élisée, qui appartient également aux moines, et les fils des prophètes, qui vivaient dans les champs et dans la solitude, et qui bâtissaient leurs cellules sur les rives du Jourdain (4).

Telle était bien aussi la pensée de saint Antoine le Grand.

(1) Cf. Dom Ambroise Kienle, *Kirchen lexikon.*

(2) Fleury, 317-318. L'origine évangélique ou scripturaire du monachisme est du domaine de la théologie plutôt que de l'histoire. Aussi n'en dirons-nous rien.

(3) St Jérôme, epist. 130, n. 17. *Pat. lat.*, XXII, 1121.

(4) *Id.*, epist. 58. *Ibid.*, 583.

« Nous n'avons besoin pour notre formation que des divines Écritures, » disait-il à ses disciples (1). Dès les premiers temps il se persuada que le prophète Élie était le type achevé de la vie ascétique. Il tenait donc sans cesse les yeux de son âme fixés sur cette admirable figure, afin d'y contempler comme dans un miroir ce que devrait être sa propre existence (2). Plus tard il recommandait aux moines que sa sagesse et sa bonté attiraient en foule autour de sa cellule, de repasser continuellement dans leur esprit les préceptes de l'Écriture et de conserver la mémoire des actions accomplies par les saints (3).

D'après saint Basile, qui est le maître le plus autorisé de la vie monastique, le religieux doit prendre pour règle de toutes ses actions le témoignage des Écritures, et non le jugement de son esprit personnel. C'est l'unique moyen d'agir constamment sous l'influence de l'esprit de Dieu (4). Il s'est lui-même conformé à ce principe toutes les fois qu'il a tracé aux moines une ligne de conduite. Ses règles ne sont, suivant la remarque du judicieux Fleury, « qu'un abrégé de la morale évangélique, qu'il propose généralement à tous (5) ».

On pourrait en dire autant de presque tous les législateurs monastiques de cette période.

Pallade écrit que le solitaire Bisarion avait toujours sur lui un exemplaire des saints Évangiles. Il portait ainsi constamment le texte de la loi qu'il devait exécuter (6), il pouvait examiner plus aisément les actions de sa vie et voir si elles étaient conformes à la parole du Seigneur. Le fondateur des Acémètes, Alexandre, ne voulait pas non plus d'autre règle que l'Évangile. Son ambition était de le pratiquer au pied de la lettre. Quand il partait en voyage avec ses disciples, ce livre sacré était la seule chose qu'il consentît à emporter (7).

Mais les livres saints demandaient à être lus avec beaucoup de circonspection, si l'on désirait en faire la règle unique du moine. Combien il eût été facile de substituer sa propre pensée à celle

(1) S. Athanasii *Vita s. Antonii*, 16. *Pat. Gr.*, XXVI, 667.
(2) *Ibid.*, I, col. 634.
(3) *Ibid.*, LV, col. 922.
(4) S. Basile, *regulæ brevius tractatæ* inter. I. *Pat. Gr.*, XXXI, 1079-82.
(5) Fleury, 318.
(6) Pallade, *Hist. laus.*, 116. *Pat. Gr.*, XXXIV, 1222.
(7) *Act. sanctorum*, januar., t. I, 1020-29.

du Sauveur, et de fausser, en les comprenant mal, en les exagérant ou en les restreignant, le sens de ses paroles. Et puis tout le monde pouvait-il imiter la vie austère d'un saint Jean-Baptiste ? Peu d'hommes sauraient en effet se contenter d'un habit de poils de chameau pour tout vêtement, de quelques herbes ou feuilles sauvages pour toute nourriture.

En outre, l'expérience montre chaque jour une foule de points sur lesquels l'Écriture garde un silence profond. Le moine dès lors se voit dans l'impossibilité de connaître directement la volonté de Dieu, dit saint Basile (2).

Toutes les fois que les maximes et les exemples de la Bible sont insuffisants, remarque Isidore de Péluse, il faut prendre pour règle de vie et type de sa perfection les ordres d'un supérieur (3). Saint Jérôme s'exprime plus nettement encore, lorsqu'il écrit à la vierge Démétriade : « Après avoir demandé sa ligne de conduite aux Écritures, il est bon de la chercher auprès d'un homme et d'obéir à un chef, si l'on ne veut pas s'abandonner au pire des conducteurs qui est le jugement propre (4). »

Voilà pourquoi tout chrétien qui désirait embrasser la vie monastique, commençait par se mettre sous la conduite d'un moine, recommandable par son âge et rompu à tous les exercices de l'ascèse. Ses enseignements et ses exemples lui donnaient tout ce qu'il ne pouvait trouver dans les Écritures. Il lui était possible dès lors d'organiser pratiquement sa vie. Il avait une règle.

Parmi ces anciens, à qui les jeunes recrues confiaient le soin de leur formation, plusieurs se laissaient conduire par leurs propres idées, sans se préoccuper de la tradition et des coutumes généralement admises. De là de nombreuses divergences et avec elles tous les inconvénients de l'arbitraire.

Leurs disciples se conformaient en tout à leur manière d'agir et de penser; Cassien, qui avait observé de si près le monachisme oriental, fait à ce sujet des plaintes formelles.

(1) S. Nil., l. 1, epist. 157. *Pat. Gr.*, LXXIX, 147. S. Isidore Pelus, l. 1, épist. 5. *Pat. Gr.*, LXXXXIII, 182-183.

(2) S. Basile, *Regul. brev.*, inter. 1. *Pat. Gr.*, XXXI, 1082.

(3) S. Isid., *ibid.*

(4) S. Jérôme, epist. 130, n° 17. *Patr. Lat.*, XXII, 1121.

Ce désordre régnait surtout en dehors de l'Égypte (1).

Fallait-il cependant chercher de l'uniformité dans ces multitudes de groupes monastiques? Évidemment non. C'eût été contre la nature des choses. Les hommes ont des besoins trop variés; les climats, les lieux et tant d'autres circonstances exercent sur la vie humaine une influence telle, que cette unité était et reste absolument irréalisable. Personne à cette époque n'y songeait. Nous avons constaté ailleurs les divergences que présentait le monachisme dans son ensemble. Il en offre encore et de très profondes, si on le considère dans chacune des catégories établies précédemment.

La suite de ce travail montrera combien ermites, cénobites, reclus, différaient entre eux (2). Mais ces particularités inévitables ne doivent pas être confondues avec l'arbitraire que blâmait Cassien. Elles se manifestaient principalement sur le domaine des austérités. L'observance était, en effet, loin d'avoir partout la même rigueur. Les supérieurs tenaient compte de ces différences pour l'admission des sujets. Lorsqu'un candidat ne leur semblait pas avoir l'énergie suffisante pour porter le poids de la règle, ils lui conseillaient de frapper à une autre porte. « La discipline de cette maison est très pénible, répondit un abbé égyptien à un jeune homme qui sollicitait son admission, vous êtes incapable de la supporter. Cherchez de préférence un monastère où la vie soit moins rigoureuse (3). »

Le genre de vie que les anciens prescrivaient à leurs disciples, qu'ils fussent ermites ou cénobites, se transmettait par eux à tous les moines qui venaient augmenter leur groupe. Mais ces fondateurs, s'ils voulaient, au lieu de leurs conceptions personnelles, toujours discutables, donner une règle sage et dégagée de tout arbitraire, n'avaient qu'à s'inspirer des enseignements de la tradition et de la coutume généralement admise. Aussi les voit-on se donner comme un écho fidèle de la doctrine et des exemples des hommes qui les avaient précédés. Un abbé ne pouvait fournir à sa parole une meilleure recommandation. Ce cortège de témoins antiques et vénérés

(1) Cassien, *Inst. l.*, 11, 2, 3, p. 18-20.

(2) S. Gr. Naz. *poema ad Hellenium*, v. 109-114. *Pat. Gr.* XXXVII, 1459; *oratio contra Julianum. Pat. Gr.* XXXV, 598.

(3) Sulp. Sév., *Dial.* 1, p. 120.

qui venaient l'un après l'autre appuyer de tout le poids de leur expérience personnelle telle pratique, tel conseil, lui conciliait forcément l'esprit de ceux qui l'entendaient. « Nous devons, dit à ce sujet Cassien, donner une confiance absolue et une obéissance aveugle non aux règles, venues de la volonté d'un petit nombre, mais à celles qui ont pour les appuyer l'antiquité et l'accord unanime des Pères nombreux, qui les ont observées et propagées (1). »

Les monastères de l'Égypte et de la Thébaïde, que l'auteur des conférences visita, se faisaient plus que les autres remarquer par le caractère traditionnel de leurs institutions (2). Les solitaires qu'il put entretenir invoquaient tous avec le même respect le témoignage des anciens.

Lorsque l'abbé Théonas, par exemple, voulut motiver à Cassien certains usages chers aux moines de la région, il n'employa pas d'autre argument : « Il faut nous incliner devant l'autorité des Pères et devant la coutume de nos prédécesseurs, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, quand même nous n'en comprendrions pas la raison; conservons avec respect et fidélité ce que nous a légué l'antique tradition (3). »

C'était chez eux un principe arrêté, légitimé par une longue expérience. Voici ce qu'en pensait l'abbé Piamoun : « Celui qui cherchant à s'instruire commence par discuter, n'arrivera jamais à connaître la vérité; car l'ennemi, voyant qu'il se fie plus à son propre jugement qu'à celui des Pères, le poussera sans peine à trouver superflues et préjudiciables les choses les plus utiles et les plus salutaires; il flattera son esprit propre de telle manière que, en s'obstinant dans ses pensées déraisonnables, il ne jugera saint que ce qui lui semblera personnellement juste et droit (4). »

Cette fidélité à la tradition était l'un des plus beaux témoignages que les vétérans du monachisme pussent se rendre à eux-mêmes devant leurs frères ou leurs disciples.

Les Anciens étaient un jour assemblés auprès de l'abbé Isaac mourant afin de l'assister à son heure suprême et de recueillir

(1) Cass., *Inst.*, l. 1, 2, p. 10.
(2) *Ibid.*, l, 11, 3, p. 19.
(3) *Conl.*, XXI, 12, p. 585.
(4) *Ibid.*, XVIII, 3, p. 508.

ses derniers avis. « Que devons-nous faire après vous, lui demandèrent-ils? — Voyez comment j'ai marché sous vos yeux. Si vous voulez me suivre et garder les commandements du Seigneur, il vous enverra sa grâce et vous maintiendra dans les lieux que vous habitez. Si au contraire, vous n'êtes point fidèles, vous ne demeurerez pas ici. Quand nos pères étaient sur le point de mourir, nous étions, nous aussi, plongés dans la tristesse; mais nous avons gardé les ordres de Dieu et les avis de nos pères, et nous avons vécu comme s'ils eussent été avec nous (1). »

Les Anciens continuaient de la sorte dans l'esprit et dans le cœur de leurs disciples; la présence morale de ces saints personnages leur était d'un puissant secours. Rien ne pouvait mieux les encourager à conserver religieusement les traditions dont ils étaient la source ou tout au moins le canal. « Le Père qui a le premier institué nos monastères se réjouira, disait l'abbé Orsisi aux moines de Tabenne, il priera Dieu pour nous, en lui adressant ces paroles : Ils vivent, Seigneur, conformément à la tradition que je leur ai laissée (2). »

Les maîtres de la solitude ajoutaient, en règle générale, plus d'importance aux actions qu'aux paroles; à cause de cela, l'exemple de la fidélité personnelle leur semblait la manière la plus sûre et la plus pratique de transmettre à leurs disciples la tradition qu'ils tenaient de leurs prédécesseurs. Écoutons à ce sujet un conseil de l'abbé Pœmen : Un moine vint lui dire : « Des frères habitent avec moi, persuade-moi donc de leur commander. — Je n'en ferai rien. Commence par agir toi-même; et s'ils désirent la vie, ils verront ce qu'il leur faut faire. — Mais, père, ils veulent que je leur donne des ordres. — Point du tout, sois-leur un modèle, non un législateur (3). » Pœmen ne conseillait pas le mutisme absolu, car pour être véritablement un modèle, il est nécessaire de parler. Les Anciens des monastères ou des ermitages complétaient l'utile leçon de leurs exemples par un enseignement oral. Ils ajoutaient évidemment à la doctrine et aux actions de leurs devanciers tout ce qui était de nature à rendre leur

(1) *Apophtegmata Patrum. Pat. Gr.*, LXV, 226-227.
(2) *Orsisii doctrina. de institutione monachorum* 12. *Pat. Gr.*, XL, 875.
(3) *Apophtegmata Patrum. Pat. Gr.*, LXV, 363.

parole plus claire et plus vivante. Leur expérience personnelle enrichissait encore le dépôt qu'ils avaient reçu. On finit par écrire cette tradition. C'était s'assurer le moyen de la transmettre à la postérité plus complète et plus pure et de la communiquer plus aisément à ceux qui vivaient au loin. Les recueils, où l'on trouvait la doctrine des Pères et le récit de leurs actions édifiantes, ouvrirent la source autorisée où les fondateurs et les chefs des groupes monastiques puisaient les éléments de la règle qu'ils proposaient à leurs disciples. Ils recevaient de leurs moines une confiance d'autant plus grande que chacun pouvait se rendre compte de leur fidélité.

Parmi ces monuments primitifs de la discipline monastique, il s'en trouve plusieurs qui donnent une idée assez juste de ce qu'était une règle à cette époque reculée. Il n'y a rien de compliqué, point d'organisation minutieuse. Les hommes habitués à la précision, à l'étendue, à l'ordre qui caractérisent les législateurs modernes auraient grand'peine à y reconnaître une règle proprement dite. Mais c'est justement cette simplicité qui en fait le charme et le mérite. Elle disparaîtra peu à peu avec les développements successifs de la discipline religieuse. Il sera intéressant d'étudier les modifications et les additions que reçoit ainsi le monachisme et de voir à travers la diversité des formes accidentelles, se maintenir intacts les principes qui lui servent de base.

La règle la plus ancienne que nous ayons est celle que l'abbé Palamon enseignait à son disciple Pakhôme (avant 320). La voici telle que la donne la vie copte publiée par Amélineau : « La règle de la vie monastique telle que nous l'ont apprise ceux qui nous ont précédés est celle-ci : en tout temps passer la moitié de la nuit en veille, en méditant la parole du Seigneur sans compter une foule d'autres fois, du soir au matin; faire une foule de travaux manuels, soit cordes, soit crins, soit fibres de palmier, afin que le besoin du sommeil ne nous fasse pas souffrir et pour la nécessité de sustenter le corps. Ce qui reste de ce dont nous avons besoin nous le donnerons aux pauvres, selon la parole de l'apôtre qui dit : « Non seu- « lement nous penserons aux pauvres »; quant à manger de l'huile, boire du vin, manger quelque chose de cuit, nous ne connaissons rien de semblable; nous jeûnons tous les jours jus-

qu'au soir pendant l'été ; mais dans les jours de l'hiver pendant deux ou trois jours de suite. Quant à la règle des sinaxes, c'est de prier soixante fois pendant le jour sans compter les prières que nous faisons peu à peu afin de ne pas mener une vie mensongère, car on nous a ordonné de prier sans cesse. Maintenant voici comment je t'ai appris la règle de la vie monacale (1). »

Pallade publie une règle que saint Pakhôme aurait reçue du ciel par le ministère d'un ange. On ne trouve aucune mention de ce fait dans les vies antérieures. Ce document est trop souvent en contradiction avec ce que l'on sait par ailleurs de la vie des moines de Tabenne. M. Ladeuze n'a pas eu de peine à prouver qu'elle n'était pas authentique (2).

Les Apophtegmata en renferment une que l'abbé Pœmen traçait à un novice : « Pour ce qui regarde l'extérieur, lui répondit l'ancien, il te faut travailler des mains, manger une fois le jour, garder le silence, méditer partout où tu iras, te demander un compte rigoureux de tes actions. Ne néglige point les heures de l'office, ni ce que tu dois accomplir dans le secret. Recherche la bonne compagnie des frères, fuis toute mauvaise société (3). »

Isaïe tenait le langage suivant à ceux qui habitaient en sa compagnie : « Vous qui désirez habiter avec moi, écoutez, je vous prie pour l'amour de Dieu. Que chacun reste dans sa cellule avec la crainte du Seigneur, ne dédaignez pas le travail manuel à cause du précepte divin. Ne négligez pas la vigilance sur vous-même ni la prière assidue. Éloignez de votre cœur les pensées étrangères, ne vous préoccupez ni des hommes ni des choses de la terre. A table et dans l'assemblée des frères ne parlez point sans une pressante nécessité. Ne corrigez pas celui qui récite les psaumes, à moins qu'il ne vous le demande. Que chacun prépare durant une semaine les aliments nécessaires, sans néanmoins cesser de veiller sur son âme. Que personne n'entre dans la cellule d'un frère, ne cherchez pas à vous voir avant l'heure, ne recherchez pas ce que font les autres, ni si vous travaillez

(1) *Annales du Musée Guimet*, t. XVII, 12-13.
(2) Ladeuze, *Le cénobitisme pakhomien*, 257 et s.
(3) *Apophtegmata Patrum*, 168. *Pat. Gr.*, LXV, 362.

plus que votre frère. En allant au travail, évitez la paresse et l'orgueil (1). »

Cette règle, on peut bien lui donner ce nom, se compose d'une série de préceptes ou de défenses analogues à celles qui précèdent.

Cette simplicité et ce laconisme ne devaient avoir qu'un temps, on le conçoit. La multiplicité des vocations, la présence d'un grand nombre de religieux dans le même monastère, les exigences des pays, des personnes etc., firent de bonne heure naître des besoins auxquels il fallut remédier par des règlements nouveaux. Ceux qui s'abandonnaient trop à l'initiative personnelle tombèrent dans l'arbitraire et dans les inconvénients déjà signalés. Les divergences profondes qui en résultaient déroutaient certains esprits, sans altérer toutefois l'unité de la vie religieuse. Les adaptations se faisaient d'ordinaire avec lenteur et sagesse; il en fut toujours ainsi dans les milieux où régnait le respect de la tradition (2). Mais là encore il fut impossible d'échapper à de nombreuses divergences. Il y eut donc en Orient des observances très variées; on dirait aujourd'hui un grand nombre d'ordres distincts. Ces divers groupes monastiques ont des traits communs qui permettent d'établir entre eux une certaine classification. Toutefois il ne faudrait point se faire illusion et croire que l'on peut faire entrer tous les monastères dans les cadres d'une distribution méthodique, comme cela est possible avec les ordres religieux qui existent actuellement.

Le groupe qui se présente le premier a son centre dans la basse Thébaïde. Il est le plus ancien et peut-être celui dont l'influence a été la plus considérable. Il doit sa célébrité au saint qui fut son fondateur et son législateur, Antoine le Grand, patriarche de la vie érémitique. Né en 251 vers le temps où saint Paul, le premier ermite, s'enfonçait dans le désert, il avait lui-même une vingtaine d'années, quand il embrassa la vie ascétique auprès de son village natal. La prière, le travail, la lecture et la mortification rapprochèrent son âme de Dieu : afin de s'unir à lui plus intimement encore, il s'éloigna dans la so-

(1) *Isaie oratio. Pat. Gr.*, XL, 1105-1107.
(2) Cassien, *Instit.*, liv. III-IV, p. 39. *Conlat.*, II, p. 60-1.

litude et choisit un tombeau pour demeure. Puis il s'avança de nouveau dans le désert, où il rencontra un château ruiné, qui lui servit d'habitation pendant vingt ans. Ce fut alors que des disciples vinrent en foule se placer sous ses ordres, il les gagna à la pratique de la perfection chrétienne. Ses vertus, ses austérités, ses luttes contre l'esprit mauvais, et son admirable sagesse lui assurèrent sur tous ces hommes un empire incontesté. Il les a marqués de son empreinte. Et cette empreinte s'est en quelque sorte transmise par eux au monachisme tout entier. Aussi les religieux de tous les pays le peuvent-ils regarder comme leur ancêtre et leur patriarche. Cette influence extraordinaire, autant et plus peut-être que ses miracles, a valu à saint Antoine le titre de Grand.

Antoine fut ermite; ses disciples immédiats restèrent ermites. Il ne chercha jamais à établir parmi eux une hiérarchie quelconque, ni à laisser après lui la moindre organisation monastique. Former ses disciples à son image, leur tracer une ligne de conduite conforme à la sienne, telle fut son œuvre. Ses actions, sa vie tout entière inculquaient à ceux qui le voyaient ou qui entendaient parler de lui les saines notions de la vie religieuse avec plus de force que tous les discours. L'homme qui par son ardeur à défendre l'orthodoxie, par son courage en face de ses ennemis et par son inaltérable patience sous les coups de persécution, attira le plus l'attention de ses contemporains, saint Athanase, ne crut pas faire œuvre inutile en rédigeant la vie du moine de la Thébaïde dont il avait été l'ami dévoué et le sincère admirateur. Son rôle ne fut pas seulement celui d'un biographe; il visait plus haut. On ne se méprit pas alors sur ses intentions.

Athanase dédia la vie de saint Antoine à des religieux italiens. « Je sais, leur écrivit-il, que, après avoir conçu pour cet homme une vive admiration, vous désirerez imiter son genre de vie. Sa vie est, en effet, un modèle que l'on peut proposer à l'imitation des moines (1). » « Lisez-la donc à d'autres frères, leur disait-il en terminant, afin qu'ils apprennent ce que doit être la vie des moines (2). » Ce sont les préceptes mêmes de la vie monastique

(1) S. Athanase, *Vita S. Antonii*, prol. *Pat. Gr.*, XXVI 338.
(2) *Ibidem*, 94, col. 774.

que le patriarche d'Alexandrie a promulgués sous une forme narrative (1), aussi est-il devenu avec son livre le législateur des moines (2). Cette vie fut dès lors, au dire d'un écrivain moderne, comme l'évangile du monachisme. Ce fut un code en actions (3). M. Thamin, à qui nous empruntons ce jugement, va même, dans l'enthousiasme que lui inspirent saint Antoine et son biographe, jusqu'à dire que l'influence de cette œuvre sur la morale chrétienne a été la plus grande après celle du Christ. La vie de saint Antoine fut donc, dans un sens large, acceptée de tout le monde alors, comme une règle monastique. Saint Athanase la rédigea en 365. Cinq ans plus tard, le prêtre Evagre, qui avait accompagné saint Eusèbe de Verceil en Italie, en fit une traduction latine.

Nous avons en outre une règle qui porte le nom de saint Antoine. Elle nous est parvenue dans deux textes; le premier inséré par saint Benoît d'Aniane dans sa précieuse collection, et le second traduit de l'arabe par le maronite Échel (4). Ils dérivent d'une même source. Les variantes qu'ils présentent, ne modifient guère le sens. Toutefois la version d'Échel est plus claire. Les deux textes sont distribués d'une manière différente. Voilà pourquoi le premier compte 48 articles, tandis que le second en a 80.

L'auteur entend bien rédiger une règle et intimer des ordres. Ses phrases courtes sont de véritables sentences, mais il cherche moins à tracer un règlement pratique qu'à émettre des principes capables d'imprimer à l'esprit et au cœur une direction ferme. Le moine trouve dans ces formules concises la lumière dont il a besoin pour se conduire dans sa cellule, à table, en voyage, dans ses prières, dans ses relations avec les frères, les hôtes. Les conseils les plus sages lui sont donnés pour sa vie intérieure. L'humilité lui est présentée comme la base et le sommet de toute ascèse.

Cette règle s'adresse à des religieux vivant séparés dans leurs cellules, se réunissant à l'église et pouvant avoir des disciples. Il est impossible toutefois avec son seul secours de

(1) S. Grég. Naz., *oratio* XXI, *in laudem Athanasii. Pat. Gr.*, XXXV, 1087.
(2) Hermant, *La vie de S. Ath.*, liv. XI, cf. t. II, 553.
(3) Thamin, *S. Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle*, p. 376-77.
(4) *Pat. Gr.*, XV, 1065-74.

constituer un monastère. Mais quel peut bien en être l'auteur? Quoi qu'en disent les deux recensions, on ne saurait l'attribuer à saint Antoine, car ni saint Athanase, ni saint Jérôme, ni les écrivains de cette époque, qui parlent si volontiers de ses actions et de sa personne, ne font la moindre allusion à une règle composée par lui. Elle est plutôt l'œuvre d'un moine qui vécut à une époque postérieure. Il a fait de larges emprunts à la vie de saint Antoine et aux écrits qu'on lui attribue. C'en était assez pour l'autoriser à la faire circuler sous le nom vénéré d'Antoine (1).

Un peu sur tous les points de l'Égypte, des moines illustres par leur vertu se réclamèrent alors du nom de saint Antoine. Ce leur était d'un grand honneur de pouvoir se présenter comme ses disciples (2). Les deux Macaire, Isidore, Héraclide, Pambo, que les religieux de Nitrie vénéraient comme leurs chefs et leurs pères, disaient avoir reçu ses leçons (3). Macaire d'Alexandrie eut recours à des faits merveilleux afin de prouver qu'il était vraiment l'héritier de ses vertus et de son esprit (4). Parmi ces hommes qui prétendaient vivre de ses enseignements et suivre ses exemples, il n'y en eut aucun de plus célèbre que saint Hilarion. Il était originaire des environs de Gaza. Il suivait les leçons de l'école d'Alexandrie lorsque la renommée porta jusqu'à ses oreilles le nom et les œuvres de saint Antoine (306). Malgré son jeune âge, il n'avait que quinze ans, il s'en alla dans la Thébaïde écouter les enseignements de ce grand docteur de la solitude.

Après avoir passé deux mois sous la conduite d'un pareil maître, Hilarion reprit le chemin de son pays natal, où il devint avec le temps le père et le chef de tout un peuple de moines. Il leur prescrivit, en y ajoutant quelques observances un peu

(1) Brockie, *Observatio critica in regulam S^u^ Antonii. Codex regularum. Pat. Lat.*, t. CIII, col. 423. Dom Benedikt Contzen, *Die Regel des heiligen Antonius.* On reconnaît dans cette règle une double rédaction : la première s'arrête à l'article 35 (version du *Codex regularum*) qui se termine ainsi : *Cui Gloria cum Patre suo et spiritu suo sancto in sæculum.* Amen. Les 13 derniers articles sont empruntés à la règle d'Isaïas.

Bollandus a tenté de reconstituer l'observance monastique de saint Antoine avec le secours de sa vie, *Acta sanctorum*, t. II, jan., p. 484-85.

(2) Bollandus a dressé une liste des principaux, *ibid.*, 475-478.

(3) Rufin, *Hist. Ec.*, liv. II, 4. *Pat. Lat.*, XXI, 511.

(4) Pallade, *Hist. laus.*, 19-20. *Pat. Gr.*, XXXIV, 1048.

plus rigoureuses, les règles qu'il avait lui-même observées auprès de saint Antoine (1).

Les moines de Nitrie qui appartenaient également à la grande famille Antonienne ont vu se développer et compléter la tradition monastique qui leur venait de cette source vénérable. Pallade fait connaître l'organisation de ce groupe monastique, l'un des plus considérables qui aient existé. La règle avait un certain nombre de points nettement déterminés, qui obligeaient tous les membres de cette immense communauté (elle se composait de cinq mille moines). Mais une grande liberté était laissée à chacun pour les pratiques purement personnelles, jeûne, abstinence, prières privées, etc. (2).

Le désert voisin de Scété, dont les religieux comptaient parmi les plus fervents de l'Égypte, se rattachait également à saint Antoine par son fondateur Macaire l'Égyptien. Comme à Nitrie, on tenait grand compte de la ferveur et des aspirations de chaque solitaire. De là une étonnante variété dans l'observance (3).

On en trouve un reflet assez fidèle dans les *Verba seniorum* et les *Apophtegmata Patrum*, qui rapportent surtout les traits édifiants et les maximes pieuses des moines de cette solitude (4).

Il nous est parvenu un certain nombre de règles anciennes qui se rattachent aux déserts de Scété et de Nitrie par le nom des auteurs à qui elles sont attribuées. Saint Macaire d'Alexandrie en aurait écrit une (5), qui se compose de trente articles.

(1) Bivario a réuni tous les passages de sa vie écrite par saint Jérôme, qui se rapportent à la discipline monastique. *De veteri Monachatu*, liv. IV, 1, t. II, 1-5 ; cf. *De Buck*, *Observationes in vita S. Hilarionis. Acta Sanctorum oct.*, f. IX, 30-31, qui essaie à son tour de donner une idée des pratiques inculquées par saint Hilarion à ses nombreux disciples.

(2) Pallade, *Hist. laus. Pat. Gr.*, XXXIV, 1022. Bivario a donné un exposé assez complet des observances de Nitrie, en puisant ses renseignements dans saint Jérôme, Pallade et Rufin, *ib.*, Tillemont, VII, 155-165.

(3) Sozomène, *Hist eccl.*, l. VI, 31 ; *Pat. Gr.*, LXVII, 1587-90. Pallade, *Hist. laus.*, 19 ; *Pat. Gr.*, XXXIV, 1046.

(4) Bivario a recueilli dans le premier de ces ouvrages, dans Cassien, qui a fait un long séjour à Scété, dans Rufin, dans Pallade, des renseignements nombreux sur la règle de ces moines, *De veteri Monachatu*, l. III, c. v, 82, t. I, 245-56.

(5) Elle a été publiée par le Jésuite Boverius dans son *Historia monasterii S. Johannis Reomensis in tractat.* Lingonensi : Paris, 1637, in-4°, 693 p., p. 24, d'après un *ms.* du Bec et reproduite par Holstenius dans son *Codex regularum. Pat. Gr.*, XXXIV, 867-970. Bivario l'a donnée d'après un *ms.* de l'abbaye de Cardeña. *De veteri Monachatu*, t. I, 218-220. Peut-être la connaissait-on à Lérins. S. Benoît lui a fait plusieurs emprunts fort courts.

Elle recommande la charité, l'humilité, la soumission intérieure, l'amour du travail, le silence, les veilles, la correction fraternelle. On y trouve indiquées plusieurs observances monastiques, telles que la distribution de la journée entre la prière et le travail, la discipline régulière, la défense de sortir seul, les jeûnes du mercredi et du vendredi, la lecture de la règle aux postulants.

Mais cette règle ne saurait être légitimement attribuée à saint Macaire. Pourquoi, en effet, s'il en était l'auteur, saint Jérôme, Rufin, Pallade, Cassien, qui transmettent avec tant de fidélité ce qu'ils savent de lui, n'y font-ils pas la moindre allusion? Comme la règle de saint Antoine, elle est l'œuvre d'un moine qui vécut plus tard. Il a dû mettre à contribution ce qu'il connaissait de la vie de Macaire; on y reconnaît plusieurs emprunts à la lettre de saint Jérôme à Rusticus (1). Il faut voir des compilations du même genre dans les règles dites des Pères. Elles sont au nombre de trois. La première (2) aurait été composée dans une réunion de trente-huit abbés qui se seraient rassemblés afin de fixer le genre de vie que les moines devaient mener. Parmi eux se trouvaient des hommes d'une très grande autorité, les deux Macaire, Sérapion, Paphnuce. Ils prirent successivement la parole et formulèrent leur pensée. Les membres de l'assemblée se rangèrent tous à leur avis. Sérapion parla le premier de la vie cénobitique, de l'union fraternelle, de l'autorité de l'abbé, de l'obéissance religieuse. On trouve ce qu'il dit dans les chapitres deuxième,

(1) Bulteau, l. 1-9, p. 139-140. Tillemont, t. VIII, 618 et 809, est porté à la croire authentique. La deuxième et la troisième règles des Pères dont il va bientôt être question lui ont fait de nombreux emprunts. La troisième surtout semble n'être qu'un extrait de cette règle de Macaire. Le tableau suivant permettra de mieux saisir les relations de ces règles entre elles :

1° Macaire	2° Patrum	3° Patrum
10-11	5	5
12-13	5	
15	6	
10-27	7	6
19	7	7
22		8
23-24		1
28		10-25

(2) *Sanctorum Patrum Serapionis, Macarii, Paphnutii, Macarii alterius regula ad monachos. Pat. Lat.*, CIII, 433-442. *Pat. Gr.*, XXXIV, 971.

troisième et quatrième. Les quatre suivants sont du premier Macaire et se rapportent à la direction spirituelle que l'abbé doit à ses moines, à l'office divin, aux novices, à la réception des hôtes. Paphnuce traita des jeûnes, du travail, du soin des malades et des officiers. Le second Macaire s'occupa de l'union qui doit exister entre les monastères, de l'hospitalité due aux frères, de la répression des coupables. Il y a en tout seize chapitres.

Cette règle est faite pour des cénobites. Elle s'adresse aux abbés plus encore qu'aux moines. L'auteur évite les détails minutieux. Il pose en termes précis des principes clairs, basés sur l'Écriture et dont l'application est très facile. Ces points malheureusement sont peu nombreux. Impossible d'organiser avec leur seul secours un monastère. Il fallait, à côté de ce texte écrit, une tradition orale qui réglât l'ensemble des observances. Tout, d'après cette règle, repose sur l'abbé (*Pater qui præest*) (1).

La seconde (2) est également faite pour des cénobites. Les sept articles dont elle se compose semblent être le complément de la précédente. Il y est question du silence, de la subordination entre les frères, de la discipline régulière, du travail, de l'oraison. Elle suppose une organisation de l'office divin. L'auteur s'est servi de la règle de saint Macaire. Pour accréditer son œuvre, il la présente comme le fruit des délibérations de plusieurs abbés, qui s'étaient réunis pour dissiper toute hésitation dans le gouvernement des moines et pour faciliter la fusion des cœurs.

Nous ne dirons rien de la troisième (3), qui est d'une époque postérieure et pourrait bien être l'œuvre de quelque moine latin.

Quant à celle de l'abbé Isaac, elle est presque complètement tirée de ses discours (4). Les soixante-huit articles qui la

(1) S. Benoît s'est inspiré de cette règle des Pères, spécialement des chapitres VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII.

(2) *Alia Patrum regula ad monachos. Pat. Lat.*, CIII, 441-444; *Patr. Gr.*, XXXIV, 977.

(3) *Tertia Patrum regula ad monachos. Pat. Lat.*, CIII, 443-446; *Patr. Gr.*, XXXIV, 979-982.

(4) *Beati Isaiæ Abbatis præcepta seu consilia LXVIII posita tironibus in monachatu. Pat. Lat.*, CIII, 427.

composent présentent aux ermites des maximes et des préceptes de morale pour les aider dans le travail de leur sanctification.

En somme, nous n'avons pas trouvé jusqu'ici de règle proprement dite, dont l'authenticité soit indiscutable. La vie de saint Antoine et les documents hagiographiques ou autres de cette époque reculée fournissaient aux moines des éléments précis pour fortifier et assurer la tradition qui se transmettait de bouche en bouche. Mais il en va tout autrement avec saint Pakhôme, le chef et le législateur des groupes monastiques de la haute Thébaïde. Il naquit en 292. Ses parents étaient païens. Vingt ans plus tard il fut enrôlé dans l'armée de Licinius. La charité que les chrétiens de Thèbes lui témoignèrent ainsi qu'à ses compagnons d'armes lui inspirèrent pour leur religion un profond respect et le désir de l'embrasser lui-même, dès que la chose lui serait possible. Ce qui arriva peu de temps après. Il reçut le baptême dans l'église voisine du désert de Schénésis (314) et se fit ensuite le disciple de l'abbé Palamon. Quelques années plus tard, il s'éloigna de son maître pour fixer son séjour sur les bords du Nil, en un lieu nommé Tabennisi. C'est là que se réunirent autour de lui les premiers cénobites connus. Leur nombre s'accrut considérablement et force fut d'établir ailleurs en Thébaïde d'autres monastères, où l'on menait le même genre de vie.

Le besoin de régler et d'organiser les monastères, les occupations de leurs habitants et leurs relations mutuelles se fit bientôt sentir. Le fondateur établit un corps de lois où tout était prévu dans la mesure du possible, de manière à éviter toute confusion et à consacrer par la force de l'obéissance la vie des individus et le fonctionnement de la communauté. Cette législation ne jaillit pas tout d'une pièce de l'esprit de saint Pakhôme. Elle fut l'œuvre du temps et de l'expérience. Il rédigea chaque règlement, il fixa les institutions lorsqu'il vit la nécessité de le faire. Les articles s'ajoutèrent ainsi les uns aux autres sans enchaînement logique. Il n'y avait rien d'absolu dans ces déterminations. Toutes les fois que l'expérience lui montrait l'utilité de prendre une nouvelle décision, d'en modifier ou compléter une prise antérieurement, il n'hésitait jamais. On peut même retrouver les traces de ce travail de perfectionnement dans les

répétitions et contradictions que manifeste l'examen du texte de ses règles.

La vie de Pakhôme nous le fait voir à la suite d'une conférence motivée par une vision du démon de l'impureté préparant des embûches aux frères, promulguer des règles destinées à rendre plus facile la conservation de la chasteté (1). Chose digne de remarque : les modifications apportées aux règlements primitifs tendent la plupart du temps à en atténuer la rigueur. En voici un exemple : au début, le fondateur de Tabenne, préoccupé par le désir d'arracher ses moines au souvenir du monde et aux liens de la famille, ne leur permettait même pas de recevoir la visite de leurs plus proches parents. Comme ces derniers ne cessaient point de venir au monastère, leurs instances et leurs plaintes finirent par importuner les frères. Pakhôme comprit que mieux valait se relâcher un peu de sa rigueur et permettre aux moines des visites et des conversations, qui n'avaient rien de blâmable. « Toute chose est bonne en son temps, dit-il, car nous suivons un chemin sévère et difficile. Nous faisons plus qu'il n'est écrit dans les Écritures; maintenant je vous apprendrai ce que nous devons faire : c'est d'aller et de marcher un peu avec les gens du dehors (2). »

C'est ainsi que l'expérience lui montra les grands avantages de la discrétion. Il a su, du reste, tempérer tout l'ensemble de sa législation monastique de telle sorte qu'on peut, surtout si on la compare avec la vie des moines égyptiens de cette époque reculée, considérer sa règle comme la plus douce et la plus modérée. Il ne veut « aucun excès, soit dans le travail, soit dans la prière, soit dans les privations (3) ».

Pakhôme exerçait une vigilance continuelle pour obtenir une exacte observance de la règle. Aucune transgression ne lui échappait. Tous les jours, il entretenait ses religieux des prescriptions qu'il leur avait données; il en expliquait le sens, il en montrait l'utilité. Ses exemples étaient le meilleur commentaire de ses paroles. Aussi l'un de ses successeurs, Théodore, pouvait-il dire : « Par lui nous connaissons la volonté de Dieu, jusqu'à

(1) *Annales du musée Guimet*, XVII, 424-430.
(2) *Annales du musée Guimet*, t. XVII, *Vie arabe de Pakhôme*, p. 406.
(3) Ladeuze 302.

la manière dont il faut que nous élevions les mains en haut en priant Dieu. Il nous a tout appris (1). »

Toutes les règles de Pakhôme n'étaient pas écrites. Un bon nombre, enseignées de vive voix, se conservaient par la coutume. On en retrouve la trace dans les biographies du saint abbé. Celles qui concernaient l'administration des monastères étaient contenues dans un livre spécial que les économes pouvaient seuls avoir entre les mains (2).

Les moniales étaient soumises aux mêmes lois que les hommes (3). Quelques monastères ne craignaient pas d'abandonner celles qu'ils tenaient de leurs fondateurs pour embrasser l'observance pakhomienne, dont la supériorité s'imposait aux moines prévenus (4).

Saint Athanase eut lui-même occasion d'admirer l'œuvre de saint Pakhôme quand il fit la visite de ses monastères. Il voulut tout voir, églises, boulangeries, réfectoires, maisons des hôtes, etc. Avant de partir il exprima à l'abbé la satisfaction qu'il éprouvait (5). Cela se passait en 363 sous le gouvernement de l'abbé Théodore, successeur d'Horsisi et de Pakhôme.

Théodore et Horsisi avaient complété la règle du saint législateur, en y faisant les additions et les modifications nécessitées par les circonstances. Nous avons cette œuvre commune des trois abbés dans la version latine due à la plume de saint Jérôme. Elle fut rédigée primitivement en copte. Le prêtre Sylvain envoya une traduction grecque au solitaire de Bethléem, le priant de la traduire en latin pour en faciliter l'intelligence aux moines de Canope et d'ailleurs qui ne comprenaient pas d'autre langue.

La règle de saint Pakhôme dénote une maturité que l'on est

(1) *Annales du Musée Guimet*, XVII, *Vie de Théodore*, p. 259

(2) *Acta sanctorum*, Maii, t. III, *Vita S. Pakhomii*, n. 38, p. 311.

(3) *Ibid.*, n. 22, p. 304.

(4) Ladeuze, p. 173.

(5) *Annales du musée Guimet*, t. XVII, *Vie arabe de saint Pakhôme*, 694-95.

(6) Nous avons cette version dans deux textes. L'un publié à Rome (1575) par Stratius et, en 1588, par Ciaconius, comprend 128 articles. Alard Gazeus l'a insérée à la suite des œuvres de Cassien, en le faisant suivre d'un commentaire; Bivario l'a donné avec des notes avec un de Cardèna, *De veteri Monachatu*, t. I, p. 269-280. L'autre, publié par Holstenius dans le *Codex regularum* de saint Benoît d'Aniane, et reproduit dans la Patrologie de Migne, *Patr. lat.*, XXIII, 1-65 et s., comprend 194 articles. C'est le texte qui mérite le plus de confiance. Ladeuze, 267-273.

surpris de rencontrer à cette époque. C'est vraiment un corps de lois nettes et pratiques. On peut avec elles constituer et gouverner un monastère. Elle a exercé sur l'avenir une influence profonde. L'Occident la connut par la traduction de saint Jérôme. Cassien la mit en évidence en attirant l'attention des moines occidentaux sur Tabenne et ses observances monastiques. Saint Benoît lui fit de larges emprunts (1).

Il y eut dans un monastère de la haute Thébaïde une réforme de la législation Pakhomienne. Schnoudi, archimandrite d'Atripé, ne voulut point s'accommoder de la discrétion et de la douceur qui caractérisaient les moines Tabenniotes. Cet homme extraordinaire, dont la réputation ne franchit guère les limites de sa province, mourut à l'âge de 118 ans, vers 452. La rigueur de son ascèse et la sévérité de ses observances n'obtinrent pas les résultats qu'il attendait. Voici l'appréciation motivée d'un auteur qui connaît Schmoudi et son œuvre : « A Atripé, frères et sœurs se jalousaient, se déchiraient entre eux et s'accusaient près des supérieurs. On sortait malgré la règle. Quelques-uns trouvaient moyen de s'évader la nuit pour parler aux moines que l'on avait chassés. Il y en avait qui apportaient à leur toilette un soin excessif. D'autres fois on se glissait à l'infirmerie en cachette pour y dérober quelques douceurs, ou l'on feignait une maladie. Un bon nombre de religieux observaient mal les préceptes de la pauvreté monastique. Mais ce qui était autrement grave c'était l'insubordination et l'esprit de révolte qui régnait parmi les moines de Schnoudi (2). »

Cette réforme, œuvre d'un esprit exalté, fut toute locale et n'exerça aucune influence sur le développement des observances monastiques.

On ignore quel fut le législateur des moines de la péninsule sinaïtique. Saint Nil (430), l'habitant le plus célèbre de cette soli-

(1) Malgré sa précision et les nombreux détails dans lesquels la règle Pakhomienne se plaît à descendre, on a besoin, pour se rendre un compte exact du genre de vie que menaient les religieux de Tabenne, de la compléter par de nombreuses indications que fournissent les biographes de Pakhôme et Cassien. Ce travail a été fait par Tillemont, t. VII, 179-195, Grützmacher et surtout par l'abbé Ladeuze, p. 294-305.

(2) Ladeuze, 215. M. L. a utilisé les fragments des règles attribués à Schnoudi et les renseignements fournis par ses panégyriques pour reconstituer les observances de son monastère, 305-326.

tude, parle à diverses reprises du genre de vie qu'ils menaient. Ces ermites, dit-il, vivent les uns dans des cabanes, les autres dans des cavernes. Leur régime est des plus austères. Quelques-uns mangent du pain, mais la plupart se contentent des herbes sauvages que produit le désert. Ils prennent ce qui est indispensable pour conserver la vie. On en trouve qui font un repas la semaine, il en est qui en font deux; d'autres prennent leur réfection tous les deux jours. Inutile de chercher une pièce de monnaie dans leurs cellules. Ils se communiquent gratuitement ce dont ils peuvent avoir besoin. La plus grande charité règne parmi eux. Leurs habitations sont assez éloignées les unes des autres. Tous les dimanches ils se réunissent à l'église. Le tableau de la vie admirable de ces pieux solitaires que Nil trace avec amour, peut fournir d'utiles renseignements (1). Il mérite une attention d'autant plus grande qu'il ne reste aucune règle se donnant comme l'expression de leurs observances.

Les groupes monastiques de Palestine, de Syrie et de Mésopotamie, dont l'histoire est assez bien connue grâce à Théodoret, à saint Jean Chrysostôme, à saint Jérôme, à saint Ephrem et aux autres écrivains des quatrième et cinquième siècles, n'étaient pas soumis à une discipline uniforme. Il ne semble pas que leurs législateurs se soient préoccupés de leur écrire une règle. Par le fait, on chercherait en vain dans toute la littérature ecclésiastique de ces contrées un document qui mérite ce nom.

Il y avait en Palestine, outre les nombreux disciples de saint Hilarion, des moines qui habitaient les Laures, fondées par saint Chariton, saint Euthyme, saint Gérasime et saint Sabbas. Leur genre de vie est particulier à ces régions. Cyrille, biographe d'Euthyme, expose celui que le célèbre Gérasime prescrivait à ses religieux sur les bords du Jourdain (2). Il régnait ailleurs de grandes divergences, chac un s'abandonnant aux inspirations de son zèle (3).

Saint Jérôme, qui fonda lui-même un monastère d'hommes à Bethléem, fut le guide de sainte Paule dans ses fondations et dut fixer l'observance qu'on y suivait. Ses écrits, particulièrement

(1) *S. Nil naratio* III. *Pat. gr.*, LXXIX, 611-626.
(2) *Acta Sanctorum*, Jan., t. II, 680-681.
(3) Evagre, *Hist. Eccl.*, l. I, 21. *Pat. Gr.*, LXXXVI, 24 78.

sa correspondance épistolaire (1), sont pleins des indications les plus utiles. Mais il ne se propose pas de décrire les observances monastiques de tel groupe déterminé. Ce qu'il a pu voir en Syrie et en Palestine, ce qu'il sait de l'Égypte et de la Thébaïde vient sous sa plume suivant le besoin du moment; il est rarement possible de discerner l'origine de chaque usage signalé par lui (2).

Les moines Syriens et Mésopotamiens, si nombreux et si fervents, n'ont laissé aucun monument disciplinaire, qui puisse être qualifié du nom de règle. Un historien du dix-septième siècle a conclu d'un passage de Léon Porphyrogenète que saint Jean Chrysostôme en aurait composé une; il a cru la trouver dans les *Constitutions monastiques* faussement attribuées à saint Basile. Mais c'est une méprise que rien ne saurait expliquer (3).

Théodore dit qu'un grand nombre de solitaires de son diocèse de Cyr menaient le même genre de vie. « Ils ont, écrit-il, le même vêtement, le même régime alimentaire, les mêmes usages pour se tenir debout et pour prier, la même obligation de se livrer de jour et de nuit à un travail ininterrompu (4). »

Plusieurs centres monastiques de ces provinces offrent un spectacle analogue. La chose est toute naturelle, puisqu'ils

(1) Il faut mentionner la lettre 22 écrite à Eustochium en 384 et la 125 adressée au moine Gaulois Rusticus. *Pat. Lat.*, XXII, 394-425, 1071-1085.

(2) Ses écrits ont eu néanmoins une grande influence sur le développement de la discipline monastique surtout en Occident. Saint Augustin, saint Benoît les ont lus et relus. Ils étaient aux mains des moines du moyen âge. Au xve siècle un Espagnol, Lupus de Olmedo, réunit tous ces textes épars pour en former un corps de règles, qui fut approuvé par Martin V. C'est d'abord la *Regula monachorum* qui comprend 31 chapitres et servit à réformer les Hiéronymites du xve siècle. *Pat. L.*, XXX, 329-398, et la *Regula monachorum* qui se compose de 41 chapitres (*ibib.*, 407-438), et la pensée de saint Jérôme y est aussi fidèlement reproduite que possible. Ses phrases mêmes sont découpées et replacées selon un plan qui seul est nouveau. Ce sont ses lettres mises en chapitres (Thamin, *Saint Ambroise et la morale chrétienne*, IV s., p. 411). Bivario a, de son côté, réuni tous les passages de saint Jérôme relatifs à la vie monastique pour exposer son genre de vie dans le désert de Chalcis ou en Palestine et celui de sainte Paule et des dames romaines gagnées par lui à la perfection religieuse. *De veteri Monachatu*, l. IV, 4, t. II, 16-76).

(3) Bivario, l. V, c. 1., t. II, 139-188, publie et commente ces *Constitutions* prétendues de saint Jean Chrysostôme. Puis, selon sa bonne coutume, il réunit et distribue méthodiquement tous les renseignements que peuvent fournir les écrits du saint Docteur sur l'observance des moines, ses contemporains.

(4) Théodoret, *Historia Relig.*, 23. *Pat. Gr.*, LXXXII, 1455-58.

remontaient pour la plupart à des fondateurs appartenant à ce que l'on pourrait appeler une même famille monastique. Quelques noms demandent à être signalés ici. On trouve en Osroëne Julien Sabbas et Marcinos qui par leurs disciples fondèrent plusieurs monastères soumis à la même observance (1). Publios (2), Syméon l'Ancien (3), Théodose d'Antioche (4), Zebina (5), virent leur propre genre de vie perpétué par une règle traditionnelle, à la base des monastères établis par eux ou sous leur influence. Mais quels furent le caractère et la portée de leur œuvre législative? En quoi consista-t-elle? Il est impossible de répondre avec certitude à ces questions.

Nous sommes plus heureux dans l'Asie Mineure. C'est là, en effet, que vécut et agit le plus grand des législateurs monastique de l'Orient, saint Basile. Avant de consacrer son intelligence et son activité au développement de la vie religieuse dans sa patrie, il voulut se rendre compte par lui-même de ce qu'était le monachisme. Dans ce but, il entreprit à travers l'Orient un pieux pèlerinage qui lui permit d'étudier sur place les meilleures traditions et de puiser aux sources les plus pures. « J'ai trouvé beaucoup de moines dans Alexandrie, écrit-il à Eusthate de Sébaste devenu son adversaire, j'en ai rencontré dans le reste de l'Égypte, en Palestine, en Célésyrie et en Mésopotamie. J'ai admiré leur parcimonie dans la nourriture, leur patience au travail; j'ai été saisi d'étonnement en les voyant persévérer dans la prière, sans se laisser vaincre par le sommeil ni fléchir par les nécessités de la nature. Je les ai vus, fidèles à une noble maxime, supporter avec un courage indomptable la faim et la soif, le froid et la nudité, ne faire aucune attention à leur corps, et vivre comme dans une chair étrangère. Je voulais dans la mesure de mes forces imiter leur genre de vie (6). »

A son retour en Cappadoce, il trouva plusieurs de ses compatriotes, qui s'efforçaient de marcher sur leurs traces. Malheu-

(1) Théodoret, *Historia Relig.*, 23 col., 1303-26.
(2) *Ibid.*, 5, 1351-58.
(3) *Ibid.*, 7, 1366.
(4) *Ibid.*, 10, 1390.
(5) *Ibid.*, 24-25, 1459-63.
(6) S. Basile, liv. II, ep. 223. *Pat. Gr.*, XXXII, 823.

reusement les erreurs doctrinales dans lesquelles ils étaient engagés rendaient vaines toutes leurs pratiques (1). Ne voulant ni se mêler à leurs réunions ni se contenter de leurs observances, Basile se retira dans la solitude sur les rives de l'Iris, non loin du monastère de femmes gouverné par sa pieuse sœur Macrine (v. 356). Il y rédigea tout un corps d'enseignements monastiques qui servirent de règle à ses disciples. Son compagnon d'études et son ami, Grégoire de Nazianze, qui partageait sa retraite, lui prêta le secours de ses propres lumières et de son expérience personnelle (2).

La règle de saint Basile se compose de deux parties que l'on peut nommer les grandes règles (3) et les règles courtes (4). Les premières comprennent cinquante-cinq interrogations et autant de réponses. Il y en a trois cent treize dans les secondes. Celles-ci sont beaucoup plus courtes. C'est ce qui leur a valu le nom qu'elles portent. Saint Basile était évêque ou tout au moins prêtre lorsqu'il y mit la dernière main (5).

Les unes et les autres sont l'œuvre du même auteur. C'est le même esprit qui les anime, elles se complètent les unes les autres. Leur forme catéchistique contribue beaucoup à leur clarté. Le disciple interroge le maître. Le texte de sa question, en entrant dans le corps même de la règle, précise le sens de la réponse.

Saint Basile ne cherche pas à organiser le monastère et la vie monastique. Sa règle suppose cette œuvre accomplie. On trouve bien çà et là quelques textes indiquant avec assez de netteté certaines observances religieuses, par exemple la nature et le nombre des repas, la pauvreté, le vestiaire. Mais ils sont insuffisants pour reconstituer la vie monastique telle que la pratiquaient les moines de la Cappadoce. Si le nombre des heures canoniales est nettement indiqué, le saint législateur ne dit presque rien de leur composition. Ce n'est donc pas dans les règles longues ou brèves qu'il faut chercher des renseignement précis et complets sur les observances matérielles. Il était cependant indis-

(1) S. Basile, l. II, ep. 223. *Pat. Gr.*, XXXII, 826.
(2) *Ibid.*, ep. 6, e., 30.
(3) *Basilii regulæ fusius tractatæ. Patr. Gr.*, XXXI, 889-1052.
(4) *Id.*, *regulæ brevius tractatæ*, *ibid.*, 1051-1306.
(5) *Regulæ brevius tractatæ*, *proœmium. ibid.*, col. 1079.

pensable de les établir et de les promulguer. Car sans elles le monachisme eût été impossible. Saint Basile ne jugea pas à propos de les écrire, il se contenta d'une promulgation verbale (1).

Ce complément indispensable de la loi écrite se transmettait de bouche en bouche. Il se composait de ces usages et de ces pratiques extérieures, qui sont sujets à varier si fréquemment sous l'influence des circonstances multiples de temps, de lieux et de personnes. Le législateur ne saurait les prévoir. Mieux vaut pour lui poser des principes sûrs et lumineux, qui guideront les supérieurs et les moines dans la conduite qu'ils auront à tenir. C'est le meilleur moyen de déposer sous l'inévitable variété des observances extérieures une force unifiante qui les rattachera toutes aux inébranlables fondements de la vie religieuse et les fera conduire le moine au sommet de la vie spirituelle.

Ce procédé empreint d'une grande discrétion est pour beaucoup dans la sagesse qui caractérise la règle basilienne. Le saint Docteur s'efface complètement pour mettre son disciple à l'école des divines Écritures. Il répond à la plupart des questions par un texte sacré qu'il complète soit par une glose personnelle, soit en le rapprochant de passages analogues. La Bible reste toujours ainsi le fondement de la législation monastique, la règle véritable. Quand saint Basile paraît émettre sa propre pensée, il a toujours soin de la confirmer par un trait ou par une sentence empruntée aux Livres inspirés. Son esprit de foi le porte à agir ainsi même quand il lui faut régler des détails tout extérieurs et sans importance. Le chapitre relatif à la ceinture en fournit un exemple frappant. La ceinture de saint Jean-Baptiste et du prophète Élie, celle de saint Pierre et plusieurs autres passages bibliques sont allégués pour justifier l'emploi de cette partie du vestiaire monacal (1).

Très souvent les questions roulent sur les vertus que le moine doit pratiquer et sur les vices qu'il lui faut combattre. Le disciple se borne parfois à demander au maître la définition d'un terme qu'il a trouvé dans l'Écriture, ou d'un passage tout entier. Les réponses de saint Basile sont remarquables de so-

(1) S. Grég. Naz, *Oratio* 43 *in laudem Basilii*. *Pat. Gr.*, XXXVI, 542.

briété et de clarté. Il commente de la sorte un bon nombre de textes sacrés sur lesquels s'appuie la théologie ascétique et mystique. Par ce procédé il met l'âme à l'école de l'esprit de Dieu, qui parle dans les livres inspirés.

La règle basilienne frappe surtout par sa discrétion et sa sagesse. Elle laisse aux supérieurs le soin de déterminer les mille détails de la vie locale, individuelle et journalière, négligés à dessein. Ce sont eux qui distribuent à chacun ce qui lui est nécessaire. Pour le régime, comme en toutes choses, ils ont à tenir compte des besoins qui résultent du tempérament, de la santé, du travail des religieux, sans s'écarter toutefois des règles de la pauvreté et de la tempérance. Ils déterminent la pénitence que mérite chaque infraction. C'est à peu près la même chose sur toute la ligne. Aussi la règle suppose-t-elle chez le supérieur autant de fermeté que de prudence.

La largeur qui caractérise l'œuvre de saint Basile n'enlève au monachisme rien de sa vigueur. Tout au contraire, en évitant de condenser toute la pratique de la vie religieuse dans un certain nombre de formules inflexibles, qui ne peuvent prévoir tous les cas et qu'il est toujours facile d'éluder, le prudent législateur s'approche doucement du moine, s'empare de lui et l'enlace si bien à travers toutes les vicissitudes de son existence et les changements de son caractère qu'il finit par le mettre et le maintenir tout entier sous le joug divin. Par le fait il est impossible de pousser plus loin que ne le fait saint Basile la pratique de la pauvreté religieuse, de l'obéissance, du renoncement, de la mort à soi-même, de tout cet ensemble de vertus qui attachent le moine à une croix véritable pour le reste de ses jours.

A cause de cette discrétion la règle basilienne s'applique aux femmes tout aussi bien qu'aux hommes. Les règles grandes et courtes s'occupent des relations qui peuvent exister entre les uns et les autres. Quelques-unes des petites sont faites uniquement pour les religieuses.

(1) *Regulæ fusius tractatæ*, int. 23, col. 962.

(2) Voici quelques exemples empruntés aux *Regulæ brevius tractatæ*. *Quid est perperam agere?* (49) *Quid sonat Raca?* (51) *Quid est altercatio? Quid contentio?* (66) *Qui sunt pauperes spiritu?* (205) *Quid sibi vult illud : psallite sapienter?* (279) *Quid sit illud : date locum iræ?* (244).

Tous les monastères de la région l'adoptèrent sans tarder. Rufin la donnait comme la règle de la Cappadoce. Cet auteur en fit une traduction latine à la demande d'Urseus, abbé d'un monastère italien. Il a procédé avec sa liberté ordinaire. Sans se préoccuper de rendre fidèlement le texte primitif, il a réduit les deux règles en une seule qu'il désigne ainsi : *Regulæ sancti Basilii Episcopi Cappadociæ ad monachos* (1). Elle ne comprend que 203 interrogations. C'est sous cette forme que saint Benoît et les moines occidentaux l'ont connue et qu'elle figure dans la collection de saint Benoît d'Aniane.

On a longtemps attribué à l'évêque de Césarée un ouvrage sur la discipline monastique qui doit être rangé parmi les règles. *Les Constitutiones monasticæ* (2) ne seraient pas indignes de cet illustre docteur, tant à cause de l'élévation des pensées que des qualités littéraires qu'on y remarque. Mais elles diffèrent trop des règles courtes et grandes soit dans la manière de procéder, soit dans la réglementation, pour qu'il soit possible d'y voir l'œuvre d'un même auteur. On ne peut pas davantage en faire honneur à Eustache de Sébaste. Elles ont été rédigées à une époque et dans un pays où les anachorètes et les cénobites étaient fort nombreux.

Les dix-sept premiers chapitres, c'est-à-dire la moitié de l'ouvrage, s'adressent aux ermites; le reste est pour les religieux qui mènent la vie commune. Le régime proposé aux uns et aux autres est moins austère que celui de saint Basile. L'auteur fait rarement usage des divines Écritures. Son but est de tracer une règle qui puisse conduire le moine à la perfection. L'imitation de Notre-Seigneur est la base de sa doctrine spirituelle et le fondement de la vie monastique (3).

(1) *Pat. Lat.*, c. III, 483-554.

(2) *Pat. Gr.*, XXXI, 1315-1428.

(3) Quelques manuscrits donnent sous le nom de saint Basile des *epitimia*, c'est un pénitentiel assez détaillé. Soixante châtiments sont réservés aux moines, et dix-neuf aux moniales. Mais l'emploi fréquent de termes inusités dans les œuvres de saint Basile et de certaines constructions barbares, ne permettent pas d'attribuer ces *epitimia* à l'évêque de Césarée. Il dit lui-même dans sa 106e petite règle qu'il laisse au supérieur le soin de déterminer les châtiments. Pourquoi dès lors en aurait-il dressé lui-même la liste? Le recueil est l'œuvre de quelque archimandrite d'une époque postérieure.

Ces règles monastiques, fixées par l'écriture ou transmises par une tradition orale, avaient force de loi pour les moines soumis à leur autorité. Mais dans quelle mesure les monastères ou les individus se considéraient-ils comme obligés par leurs diverses prescriptions? Il ne sera pas inutile de connaître sur ce point la pensée de quelques-uns des représentants les plus autorisés du monachisme à cette époque.

La règle, en fixant l'organisation du monastère et en déterminant les devoirs de chaque religieux, faisait régner partout l'ordre et la paix, ce qui devenait pour les cœurs une source intarissable de joie (1).

L'emploi du temps, la mesure du travail et de l'abstinence étaient de la sorte réglés avec sagesse. Chaque chose se faisait à son heure. Car les vertus elles-mêmes ont besoin d'être soumises à la loi de la discrétion si elles ne veulent pas dégénérer et devenir des vices (2). Qu'il s'agisse des repas ou du sommeil, il ne fallait pas s'écarter de l'heure fixée par la règle, sinon le moine était exposé soit à faire des pénitences indiscrètes, soit à s'abandonner à une mollesse coupable. Ces deux excès sont aussi préjudiciables l'un que l'autre (3).

Du jour où un chrétien entrait dans un monastère ou se plaçait sous la conduite d'un ancien pour mener la vie religieuse, il contractait l'obligation de vivre sous le joug de la règle (4).

Ceux qui vivaient dans la solitude sans compagnon se croyaient astreints au genre de vie qu'ils avaient une fois adoptée (5). Lorsque Cassien et son ami Germanus visitèrent les moines d'Égypte, l'abbé Piamon leur recommanda instamment de suivre en toute simplicité les observances des solitaires au milieu desquels ils vivaient. Cela les instruisait plus que toutes les discussions et toutes les conférences (6).

C'est la règle tout entière qu'il fallait observer jusque dans ses moindres détails. Saint Pakhôme revient souvent sur cette

(1) S. Jean Chrys.. *Adv. oppugnatores vitæ monasticæ*, liv. III. *Pat. Gr.*, XLVII, 366.

(2) Evagre C., *Capita practica*, 6. *Pat. Græc.*, XL, 1223.

(3) Cassien *conl.*, 2, 59-60.

(4) *Conl.*, 20-556.

(5) S. Ephrem, *In vitam B. Abraami*, *op. gr.*, t. 11-3.

(6) Cassien, *Conl.* 18, p. 508.

obligation (1). Pour enlever aux moines l'excuse de l'oubli, la règle des saints Sérapion, Macaire et Paphnutius demande qu'on la lise tous les jours devant eux (2). Les scandales que donnaient alors les religieux affranchis de toute règle et livrés à tous les caprices de la volonté propre faisaient comprendre aux chefs des groupes monastiques la nécessité de revenir souvent sur une pareille obligation (3).

Mais les règles s'imposaient-elles au point que personne ne pût ni ajouter ni retrancher la moindre observance particulière? On n'aimait généralement pas les exceptions, quelle qu'en fût la nature. Saint Siméon Stylite l'apprit à ses dépens. Il habitait le monastère de l'abbé Héliodore. Ses jeûnes et ses austérités extraordinaires choquaient les religieux. L'un d'entre eux se plaignit à l'abbé : « Cet homme, lui dit-il, veut bouleverser notre monastère et détruire la règle que nous tenons de vous. » Héliodore finit par lui conseiller ou de suivre la règle commune ou de se retirer. Siméon préféra prendre ce dernier parti (4).

Cassien, visiblement préoccupé par les dangers que ferait courir la vaine gloire aux hommes trop désireux de pratiquer des observances personnelles, recommande instamment de se conformer à la règle commune (5). Ce n'était point toutefois un usage absolu, même en Égypte, dans les monastères visités par Cassien. Le lecteur se rappelle la liberté dont jouissaient à cet égard les moines de Scété et de Nitrie. Il en était de même dans les monastères soumis à la règle de saint Pakhôme. Les inégalités d'observance dans une même maison, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de constater, entraînaient quelques inconvénients, il faut le reconnaître. Macaire l'Égyptien, qui savait combien il est difficile à un certain nombre d'hommes de faire matériellement toujours la même chose, indique la charité comme étant le meilleur moyen de maintenir l'harmonie au sein de cette variété. Prenez trente hommes, dit-il, ils ne peuvent passer le jour et la nuit à prier tous ensemble. Quelques-uns prient durant six heures, puis ils se

(1) *Pakhomii regula*, 23, 48-103, etc. *Pat. Lat.*, XXII, 70.
(2) *Pat. Lat.*, en 439.
(3) Cassien, *Conl.* 18, p. 514.
(4) Antonius, *Vita Sti Simeonis*, *Acta sanctorum* Jan., t. I, p. 265, édit. de Venise.
(5) Cassien, *Inst.*, l. V, 23, p. 101 ; l. XI, 19, p. 204.

mettent à lire; d'autres s'appliquent volontiers à un service extérieur, tandis qu'il en est qui font un travail manuel. Que celui qui étudie considère avec joie et charité celui qui prie en disant : Il prie pour moi. Que celui qui prie dise du travailleur : Ce qu'il fait est pour le bien commun. C'est ainsi que régnera la concorde, et tout le monde sera dans la paix (1).

Dom J. M. Besse.

(1) *Macarii ægypt. hom.* 3. *Pat. Gr.*, XXXIV, 467-470.

LES ÉVÊQUES JACOBITES

DU VIIIe AU XIIIe SIÈCLE

(*Suite*) (1)

XVIII. — Denys, patriarche, appelé de Tell-Mahré. Il fut institué à Callinice, dans un synode de quarante-trois évêques. Il fut appelé du monastère de Qennéshrê. Théodose, métropolitain de Callinice, lui imposa les mains, le dimanche 1er du mois de 'ab de l'an 1129 (août 818).

Il ordonna ces évêques :

1. Thomas, évêque de Ard'at, du Grand monastère de Tell'ada.
2. Habîb, évêque de Beit Balesh, du couvent de Goubba-Baraya.
3. Sévère, évêque de la ville de Dara, du monastère de Qoubbê.
4. Joseph, évêque du Beit Parsayê (2), du monastère de Souqîn (3).
5. Basile, évêque (4) de Samosate, de Qennéshrîn.
6. Habîb, évêque de Mar'ash, du monastère de Mar Jacques.
7. Constantin, évêque du Khorasan, du monastère de Qennéshrê.
8. Sergius, métropolitain de Maboug, de Mérîba.
9. Siméon, évêque de Saroug, de Kephar-Touta.
10. Jean, évêque d'Arabie, du couvent de Mar Zakai.
11. Yônan, évêque de la ville d'Arzoun, du monastère de Shaçarani.
12. Jean, évêque de Tadmor, du monastère de Mar Hanania.
13. Job, métropolitain de Jérusalem.
14. Thomas, évêque de Zarang, du couvent de Qartamîn.
15. Domnus (5), évêque de Zeugma, du monastère de Mar Salomon.
16. Daniel, évêque de Mélitène (6), du monastère de Mar Bar-Çauma.

(1) Voir ci-dessus, p. 446.

(2) C'est-à-dire de la province de Perse.

(3) Lecture donnée par le syriaque et l'arabe; sans doute pour Zouqnin ; cf. ci-dessous XIX, 60; et XXI, 28.

(4) Dans l'arabe : « métropolitain ».

(5) Les manuscris donnent la lecture *Dômâ*.

(6) Ainsi d'après l'arabe; le syriaque donne, par abréviation ou par erreur : *Mitini*. — De même ci-dessous, sous le n° 68.

17. Anastase, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Qarqaphta.
18. Hanania, évêque de Qennéshrê, du monastère de Naphshata.
19. Gabriel, évêque d'Irénopolis.
20. Jacques, évêque de Dolik, du couvent de Tell'ada (1).
21. Lazare, évêque d'Arsamosate, du couvent de Qartamîn.
22. Abraham, évêque de Gishra, du couvent de Mériba.
23. Serghus, métropolitain de Cyrrhus, du couvent de Goubba-Baraya.
24. Michel, métropolitain de A[na]zarba (2), du couvent de Mar Jacques de Cyrrhus.
25. Jean, métropolitain de Reçapha, du couvent de Sarmîn.
26. Daniel, évêque de Resh-Kîpha, du monastère de Saphylos.
27. Jean, métropolitain de la ville de Dara, du monastère de Mar Hanania.
28. Hanania, évêque de Callisura, du monastère de Natapha.
29. Jean, évêque d'Arménie, du monastère de Sandalaia, qui est dans la région de Maipherkat.
30. Constantin, évêque de Laodicée, du monastère de Siagta (?).
31. Théodore, évêque de Germanicia (3), du monastère de Bizôna.
32. Athanase, métropolitain d'Apamée, du couvent de Qennéshrê.
33. Ignace, évêque d'Arsamosate, du couvent de Qartamîn.
34. Cyriacus, évêque Hanazit, du monastère de Qartamîn.
35. Jean, évêque des Taglibites, du couvent de Qarqaphta.
36. Siméon, évêque de Tell-Beshmê, du monastère de Sandalaia.
37. Ignace, évêque de Jérusalem, du monastère de Bizôna.
38. Timothée, métropolitain de Maipherkat, du monastère des Orientaux.
39. Ignace, métropolitain d'Amîd, du monastère de Qartamîn.
40. Samuel, évêque des Carmaniens, du monastère de Qartamîn.
41. Timothée, métropolitain de Damas, du monastère de Qarqaphta.
42. Ruben, évêque de Gônia, du couvent de Saphylos.
43. Thomas, évêque de Helbôn, [du monastère] de Mar Moïse.
44. Thomas, évêque des Taglibites, du monastère de Bir-Qoum.
45. Abraham, évêque de Hérat (4), du monastère des Orientaux.
46. Jean, évêque de Téla, du couvent de Qennéshré.
47. Abraham, métropolitain de Maipherkat, du monastère de Hanania.
48. Daniel, évêque de Tagrit, du monastère de Bir-Qoum.
49. Élias, évêque de Dolik, du monastère de Mar Salomon.
50. Sévère, évêque de Gishra, du monastère de Mar Bous (?) (5).
51. Jean, évêque de Bagdad, du monastère d'Eusébona.

(1) Ainsi d'après l'arabe; le syriaque porte : *Talata*.

(2) L'arabe écrit distinctement *Anazarba*; le syriaque : *Azarba*.

(3) L'arabe et le syriaque ont tous les deux *Germania*, que je suppose être une erreur ou une abréviation de *Germanicia*.

(4) Ici et ci-dessous (n° 52) ce nom est écrit *HNRH* comme plus bas (XXIX, 10) on trouve l'orthographe *HARH* « dans le Khoraçan », il ne peut guère y avoir de doute sur l'identification. L'arabe transcrit les lettres syriaques, sans changement; le copiste aura mis un *noun* pour un *olaf*.

(5) Peut-être abréviation; pour *Bassus* comp. ci-dessous, n° 85.

52. Jean, métropolitain de Hérat (1), du monastère de Mar Shila (2).
53. Abraham, évêque d'Arabie, du Grand monastère de Tell'ada.
54. Sévère, évêque de Tibériade, du monastère de Gashoum.
55. Thomarîqa, évêque de Qennéshrîn, du monastère de Naphshata. d'Alep.
56. Jean, évêque de Dolik, du monastère de Mar Jacques de Kaisoum.
57. Georges, évêque de Baḥrîn, de la Vallée d'Adam.
58. Théophile, évêque de Tell-Beshmê, du monastère de Sandalaia.
59. Joseph, qui est *Marzouq*, évêque des Taglibites.
60. Bar-hadbeshaba, évêque de Gourgan, du monastère des Orientaux.
60^a Cyrille (3), métropolitain d'Édesse, du monastère de Zouqenin.
61. Thomas, évêque de Zoubtara, du monastère des Orientaux.
62. Jean, qui est *Gadouda*, évêque de Kînîsa.
63. Thomarîqa, évêque de Saroug, du monastère de Qennéshrê.
64. Abraham, évêque de Mar'ash, du monastère de Mar Joseph.
65. Anastase, évêque de Resh'aynâ, du couvent de Qennéshrê.
66. Joseph, évêque de Gourgan, du monastère des Orientaux.
67. Joseph, métropolitain de Jérusalem, du monastère de Bizôna.
68. Thomas, métropolitain de Mélitène (4), du couvent de Mar Bar-Ç̣auma.
69. Thomas, métropolitain de Tagrit, de la montagne d'Édesse.
70. Isaac, évêque de Diboraitha (?).
71. Gabriel, évêque de Mar'ash, du monastère de Mar Salomon.
72. Abraham, métrop. de Cyrrhus, du monastère des Arabes.
73. Bacchus, évêque d'Arménie, de la Vallée d'Adam.
74. Habîb, évêque des Taglibites, du monastère de Kanoushîa.
75. Georges, métropolitain d'Anazarba, du monastère de [, de] Sandalaia.
76. Élias *Zaqna*, évêque de Qardou.
77. Constantin, évêque de Circesium.
78. Gabriel, évêque de Kînîsa, du monastère de Raphîn.
79. Sergius, évêque de Sagis[tan] (5), du monastère de Tell-'ada.
80. Jean, métropolitain de Maipherkat, qui est *Mysiqia* [, de] Sandalaia.
81. Abraham, métropolitain de Maboug, du monastère de Bizôna.
82. Abraham, évêque de Nisibe, du monastère de Qartamîn.
83. Rabban Benjamin, métropolitain d'Édesse, du monastère de Mar Jacques.
84. Théodore, évêque de Gishra, du monastère de Mar Isai[e] (6).
85. Domitius, évêque de Qardou, du monastère de Boush (7).
86. Sabra, évêque d'Arabie, du monastère de Athy (8).

(1) Comparez ci-dessus (n° 45), note 4.
(2) L'arabe dit de Mar *Shénâ*. La confusion est très facile entre les lettres *l* et *n* en syriaque.
(3) Ce nom est écrit en marge du ms. avec un renvoi indiquant sa place, mais sans numéro d'ordre. L'arabe le place sous le n° 68.
(4) Cf. ci-dessus, n° 16.
(5) Le nom est distinctement écrit dans l'arabe.
(6) Les manuscrits ont : 'Éshai, qui paraît être un nom hypokoristique pour 'Éshaïa.
(7) Cf. ci-dessus, n° 50.
(8) *'Athy* ou *'Athou* dans les deux manuscrits ; peut-être le nom est-il incomplet (?).

87. Sévère, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Mar Zakai.
88. Élias, métropolitain d'Édesse, de la montagne d'Édesse.
89. Nonnus (1), évêque du Tour'Abdîn, du monastère de Qartamîn.
90. Gabriel, évêque de Samosate, du monastère de Mar Bar-Çauma.
91. David, évêque d'Aphrah, de la montagne d'Édesse.
92. Thomas, évêque de Kaisoum, du monastère de Mar Jacques de Kaisoum.
93. Basile, évêque de Téla, du monastère de Mar Hanania.
94. George, évêque de Ḥadeth du monastère de Goubba-Baraya.
95. Grégoire, évêque de Kaisoum, du monastère de Bir-Qoum.
96. Zacharie, évêque de Callinice, du monastère de Mar Zakai.
97. Georges, évêque des Taglibites.
98. Yônan, évêque de Gourgan, du monastère de Mar Shila.
99. Constantin, métropolitain d'Édesse, du monastère de Qennéshrê.

Ce Mar Denys de Tell-Mahrê exerça le patriarcart pendant vingt-sept ans, et il institua ces évêques. Il mourut en l'an 1156, le 22 de 'ab (août 845). Son corps fut enseveli dans le monastère de Qennéshrê. — Que Notre-Seigneur nous pardonne nos fautes par la prière du défunt et de tous les évêques qu'il a institués.

XIX. — Jean [III], patriarche, du couvent de Mar Zakai, de Callinice. Son installation eut lieu dans le monastère de Mar Shila, de Saroug, le 21 de téshri II de l'an 1158 (nov. 846). Mar Habîb, [métropolitain] de Tarse, lui imposa les mains.

Il institua ces évêques :

1. Gabriel, métropolitain de Reçapha, supérieur du monastère de Beit Mar Zakai.
2. Arabî, métropolitain de Samosate.
3. Bar-hadbeshaba, évêque de Hanazith, du monastère de Mar Shila.
4. Jean *Toubana*, évêque de Circesium.
5. André, évêque du Sagistan, du monastère de Mar Zakai.
6. Basile, métropolitain de Tagrit, du monastère de Mar Bar-Çauma.
7. Élias, métropolitain de Cyrrhus, du monastère des Orientaux.
8. Sergius, évêque d'Alep, du monastère de Siagta.
9. Aharon, évêque de Séleucie, du monastère de Mar Ab[rah]am (2).
10. Jean, évêque de Zeugma, du monastère de Qartamîn.
11. Timothée, métropolitain de Samosate, du monastère de Mar Shila.
12. Aharon, évêque de Maipherkat, du monastère d'Atounos (3).
13. David, évêque d'Arsamosate, du monastère de Mar Moïse.

(1) Syriaque : *Naios ;* arabe : *Nânos.*

(2) Le syriaque et l'arabe ont tous les deux *Abam ;* je pense que c'est une abréviation pour Abraham.

(3) Lire de même, ci-dessus, XVII, nos 57 et 74, au lieu de : Antoine.

14. Yônan, évêque d'Aphrah, du couvent de Mar Atounos.
15. Jacques, métropolitain d'Émèse, du monastère de Hala.
16. Aharon, évêque de Circesium, du monastère de Mar Hanania.
17. Jacques, évêque des Taglibites, du monastère de Bir-Qoum.
18. Sévère, évêque d'Akazqawan (1), du couvent de Qartamîn.
19. Ahudama, évêque des Ma'adayê, de la Vallée d'Adam.
20. Étienne, évêque d'Irénopolis, de Tell-'ada.
21. Anastase, métropolitain de Tarse, de Saphylos.
22. Ignace, évêque de Hadeth, du monastère de Mar Zakai.
23. Aharon, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Mar Zakai.
24. Joseph, évêque de Zeugma, du monastère de Mar Joseph.
25. Aharon, métropolitain de Cyrrhus, du monastère de Mar Jacques.
26. David, évêque de Harran, du couvent de Qartamîn.
27. Jean, évêque de Callisura, de Saphylos.
28. Élisée, évêque de Nisibe, du monastère de Salomon.
29. Jean, évêque de Kephar-Touta et de Mardê, du monastère de Tell-Çaphara.
30. Sévère, évêque de Téla, du monastère des Confesseurs.
31. Jacques, évêque de Kaisoum, du monastère de Salomon.
32. Théodosius, métropolitain d'Apamée, de Mar Jacques de Kaisoum.
33. Ḥabîb, métropolitain d'Amid, du couvent de Hanania.
34. Basile, évêque de Gishra, du monastère des Orientaux.
35. Cyriacus, métropolitain de Callinice, du monastère de Zakai.
36. Sergius, évêque de Qennéshrîn, du monastère de Pesilta.
37. Jacques, métropolitain de Hérat, du monastère de Bir-Qoum.
38. Théodore, évêque de Gishra, du monastère de Bir-Qoum.
39. Isaïe, métropolitain de Maipherkat, du monastère de Bizôna.
40. Sévère, évêque de Samosate et Hanazith, [du monastère] de Mar Hanania.
41. Jean, métropolitain de Jérusalem, du Grand monastère de Tell-'ada.
42. Denys, métropolitain de Reçapha, du monastère de Naphshata.
43. Hanania, évêque de Tibériade, du monastère de Hala.
44. Daniel, évêque de Tell-Beshmê, du [monastère de] Mar Atonos.
45. Daniel, évêque de Kephar-Bât (?), de la Vallée d'Adam.
46. Pierre, de la Vallée d'Adam.
47. Samuel, métropolitain du Sagistan, du monastère de Mar Mattai.
48. Melkizédec, métropolitain de Tagrit, du monastère de la Mère de Dieu.
49. Abraham, métropolitain d'Amid, du monastère de Mar Siméon.
50. Tibère, évêque d'Arabie, de la montagne d'Édesse.
51. Habîb, évêque de Qardou, du couvent de Hanania.
52. Ignace, évêque d'Arménie, de Harbâz.
53. Salomon, évêque des Nédjrayê et des Ma'adayê, du monastère de Kanoushia.

(1) Les deux mss. syriaque et arabe donnent la même lecture. Il agit sans doute du même endroit appelé plus bas *Abadqawan* (n°s XX, 20; XXII, 25^a; XXIV, 5).

54. Antime, évêque de Dolik, du monastère de Bar-Hadbeshaba.
55. Pierre, évêque d'Aphrah, des moines de la montagne d'Édesse.
56. Basile, évêque de Circesium, du monastère de Hanania.
57. Bacchus, évêque des Taglibites, de la Vallée d'Adam.
58. Salomon, métropolitain de Damas, du monastère de Yônan.
59. Job, évêque d'Aphrah, du monastère de Tell-Çaphara, à Harran.
60. Noé, évêque d'Irénopolis, du monastère de Souqnîn (1).
61. Jean, évêque d'Apamée, du monastère de Qennéshré.
62. Théodore, évêque de Resh'ayna, du monastère de Saphylos.
63. Timothée, évêque d'Arzoun, du monastère de Mar Zakai.
64. Athanase *Hakîm* (2), métropolitain de Dara.
65. Philoxène, métropolitain de Reçapha, du monastère de Mar Zakai.
66. Cyrille, qui est *Noé*, métropolitain de Jérusalem.
67. Élisée, métropolitain de Maipherkat, du monastère de Hanania.
68. Isaac, métropolitain de Damas, du monastère de Pesilta.
69. Siméon, métropolitain de Maboug, du monastère du village de Sébân.
70. Siméon, évêque de Balbek, de la montagne d'Édesse.
71. Isaac, évêque de Saroug, de la montagne d'Édesse.
72. Isaac, évêque de Cyrrhus, de la montagne d'Édesse.
73. Abraham, métropolitain de Hérat, de la montagne d'Édesse.
74. Athanase, évêque de Qennéshrîn, de Mar Phocas.
75. Lazare, métropolitain de Tarse, du monastère des Orientaux.
76. Jean, évêque d'Arabie, du couvent de Mar Zakai.
77. Sergius, moine, métropolitain de Tagrit.
78. Jean, évêque des Taglibites qui sont à Gozarte de Mossoul.
79. Jean, évêque d'Irénopolis, du monastère de Qoubbê.
80. Gabriel, évêque de Gishra, du monastère des Orientaux.
81. Georges, évêque de Zeugma, du monastère de Qennéshrê.
82. Matthieu, évêque de Resh-Kîpha, de la maison des Confesseurs, d'Édesse.
83. Ignace, évêque de Mardê, [du monastère] de Mar Hanania.
84. Étienne, évêque de Callisura, [du monastère] de Mar Jean.

Ce Mar Jean administra le patriarcat pendant vingt-sept ans, et il institua ces évêques. Il mourut le jeudi 3 de kanoun Ier de l'an 1185 (décembre 873), dans le couvent de Saphylos, et son corps fut conduit au monastère de Mar Zakai.

XX. — Ignace, patriarche, du couvent de Harbâz; il fut ordonné en l'an 1189 (878), par les mains de Mar Timothée, de Samosate, dans le [monastère (3)] qui est sur le fleuve de l'Euphrate.

(1) Écrit ainsi dans l'arabe et dans le syriaque; sans doute pour *Zouqnîn*, par échange des lettres *s* et *z*. Comp. ci-dessus, sous le n° XVIII, 4.

(2) Le *sage* ou le *médecin?*

(3) Je traduis par conjecture; les mss. syriaque et arabe sont altérés, et le texte de Bar-Hébréus ne paraît pas s'accorder avec ce qu'on peut tirer de ces manuscrits.

Il institua ces [évêques] :

1. Sévère, évêque de Resh Kipha, du monastère des Étrangers.
2. Abraham, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Hadbeshaba.
3. Sergius, métropolitain de Cyrrhus, [du monastère] de Mar Lazare de Harran.
4. Cyriacus, métropolitain d'Édesse, [du monastère] de Mar Jean de Dara.
5. Abraham, évêque d'Alep (1), de la montagne d'Édesse.
6. Jean, évêque de Germanicia, du monastère de Zouqnîn.
7. Michel, évêque de Samosate, du couvent de Mar Atounos.
8. Jean, métropolitain d'Amid, du monastère de Mar Sergius
9. Abraham, évêque de Circesium, du couvent de Hanania.
10. Élias, évêque de Hadeth, du monastère de Mar Sévère.
11. Siméon, évêque de Zoubtara, du monastère de Mar Jacques de Kaisoum.
12. Cyrille, évêque de Maipherkat, de Qennéshrê.
13. Gabriel, évêque de Saroug, du monastère de la Mère de Dieu, qui est dans le désert.
14. Jacques, évêque de Balbek, du monastère de Pesilta.
15. Cyriacus, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Salomon.
16. Constantin, évêque de Harran, du monastère de Qartamîn.
17. Aharon, métropolitain de Maipherkat, du couvent de Hanania.
18. Gabriel, évêque d'Arabie, du monastère de Sébân.
19. Matthieu, métropolitain de Dara, du couvent de Mar Jean de Dara.
20. Jean, évêque de Abadqawan (?), du couvent de Mar Salomon, de Dolik.
21. Sévère, métropolitain du Sagistan, du monastère de Tell-Çaphara, de Harran.
22. Sévère, métropolitain de Callinice, du monastère de Mar Zakai.
23. Théodose, évêque de la ville de Doula, du monastère de Qennéshrê.
24. Jean, métropolitain de Maboug, de la montagne d'Édesse.
25. Jean, évêque de Dolik, du couvent de Mar Jacques.
26. Sévère, métropolitain de Jérusalem, du monastère de Zouqnîn.

Ce Mar Ignace administra le patriarcat pendant cinq ans. Il mourut le mardi de la Passion, à Mériba (2); son corps y fut enseveli dans la grande église.

XXI. — Théodose, patriarche, du couvent de Qartamîn. Son installation eut lieu en l'an 1198, le dimanche 5 de shébat (février 887), dans la ville d'Amid. Mar Timothée, [métropolitain] de Samosate, lui imposa les mains.

Il institua ces évêques :

(1) Le nom du siège, omis par le syriaque, est donné d'après l'arabe.
(2) Bar-Hébréus donne la même indication, et ajoute : en 1194 (883).

1. Athanase, métropolitain, de Tagrit, de la montagne d'Édesse.
2. Job, métropolitain de Hérat, du couvent de Tell-Çaphara, à Kaisoum.
3. Denys, métropolitain d'Apamée, [du monastère] de la Mère de Dieu.
4. Cyrille, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Zouqnîn.
5. Denys, évêque de Téla, du couvent de Quartamîn.
6. Ezéchiel, évêque de Mélitène, du monastère de Mar Atounos.
7. Daniel, métropolitain de Damas.
8. Dinha, évêque de Callisura, du monastère de Mar Shila.
9. Georges, évêque de Circesium, du monastère de Mar Jean de Dara.
10. Gabriel, métropolitain de Tibériade, du monastère de Tar'el.
11. Michel, métropolitain de Maboug, du monastère de Bizôna.
12. Jacques, métropolitain de Samosate, de la montagne d'Édesse.
13. Ignace, métropolitain d'Aphrah, qui est dans le Khorasan, de la montagne d'Édesse.
14. Ezéchiel, évêque du Tour-'Abdîn, du monastère de Quartamîn.
15. Sylvanus, évêque d'Arzoun, du monastère de Bar-Hadbeshaba.
16. Basile, évêque d'Arménie.
17. Yônan, évêque d'Irénopolis, du couvent de Qartamîn.
18. Habîb, métropolitain d'Anazarba, du monastère de Mar Sergius.
19. Siméon, évêque de Tell-Beshmê, du monastère de Mar Atounos.
20. Habîb, métropolitain de Reçapha, du monastère de Naphshata, de la montagne d'Édesse.
21. Jean, évêque de Saroug, du monastère de Habisha (1), qui dans le Tour'Abdîn.
22. Lazare, métropolitain de Tarse, du Grand monastère de Samosate.
23. Élias, évêque de Gishra, de la Maison des moines, de la montagne d'Édesse.
24. Habîb, évêque de Kaisoum, de la montagne d'Édesse.
25. Basile, évêque de Zeugma, du monastère de Siagta.
26. Mathieu, évêque de la ville de Téla, du couvent de Hanania.
27. Thomas, évêque de Circesium, du couvent de Hanania.
28. Thomas, évêque d'Irénopolis, du monastère de Zouqnîn (2).
29. Sévère, évêque de Dara (3).
30. Jacques, évêque de Nédjrayê.
31. Habîb, évêque d'Irénopolis.
32. Sergius, évêque de Resh-'ayna (4), du monastère de Mar Jean.

Mar Théodose administra le patriarcat pendant neuf ans et quatre mois. Il mourut le 24 de haziran de l'an 1207 (juin 896), dans le couvent de Qartamîn.

XXII. — Denys [II], patriarche, du monastère de Beit Botîn,

(1) C'est-à-dire « du Reclus »; peut-être de *Habishê*, « des Reclus »?
(2) L'arabe et le syriaque ont : *Zouqîn*. — Cf. ci-dessus, XVIII, 4.
(3) Les mss. portent par une erreur évidente : *Dada*.
(4) Le nom est donné intégralement par l'arabe ; le syriaque a seulement : *Resh*.

de Harran. Son installation eut lieu en l'an 1208, le 23 de nisan (avril 897). Jacques, [métropolitain] d'Émèse, lui imposa les mains.

Il fit les ordinations de ceux-ci :

1. Théodose, métropolitain d'Édesse, de la montagne d'Édesse.
2. Jean, métropolitain de Samosate, de Saphylos.
3. Timothée, métropolitain de Damas, de Mar Atounos.
4. Jean, évêque des Nations (1), du monastère de Jacques de Kaisoum.
5. Jacques, évêque d'Irénopolis; du monastère de Tell'ada.
6. Ignace, évêque de Qennéshrîn, du monastère d'Eusébona.
7. Jean, évêque de Zouphtara, du monastère de Mar Siméon.
8. Jean, évêque de Harran, du monastère de Mar Sévère.
9. Daniel, métropolitain de Samosate, du monastère de Harbâz.
10. Cyriacus, évêque de Balbek, de Mar Jean de Dara.
11. Gabriel, métropolitain de Cyrrhus, du Grand monastère.
12. Isaac, métropolitain de Hérat, du Grand monastère (2) qui est dans le territoire de la ville de Téla.
13. Philoxène, métropolitain (3), du monastère de Shêna.
14. Dioscore, métropolitain d'Édesse, de Harbâz.
15. Habîb, évêque d'Irénopolis.
16. Samuel, métropolitain de Maipherkat.
17. Abraham, métropolitain d'Aphrah, du monastère de Saphylos.
18. Isaac, évêque de Nisibe, du monastère de Qennéshrê.
19. Jean, évêque du Tour-Abdin, du couvent de Qartamîn.
20. Job, évêque de Callisura.
21. Théodose, évêque de Resh'ayna.
22. Cyrille, métropolitain de Tarse, du monastère de Bizôna.
23. Théophile, évêque de Zouphtara, du monastère de Jean.
24. Daniel, évêque d'Arménie.
25. Grégoire, métropolitain de Callinice, de cette ville même.
25^a. Jacques, évêque de Abadqawan (?), du monastère de Beit Botin.
26. Abraham, évêque de la ville de Doula (?).
27. Cosmas, évêque de Hadeth.
28. Pierre, métropolitain de Reçapha, de la montagne d'Édesse.
29. Jacques, évêque de Tibériade, de Mar Jacques de Batnan (4).
30. Moïse, évêque d'Amid, du monastère de Mar Amalina.
31. Georges, évêque de Hadeth, de la montagne d'Édesse.
32. Jean, évêque de Marda, du monastère de Mar Hanania.
33. Timothée, évêque de Circesium.
34. Anastase, évêque de Abadqawan (?) du Khorasan.
35. Athanase, métropolitain de Damas.

(1) C'est-à-dire : des Arabes nomades.
(2) L'arabe omet les mots qui composent cette ligne jusqu'ici.
(3) Le nom de la localité est omis par les mss.
(4) Dans l'arabe : « de Saroug ».

36. Athanase, métropolitain de Tarse.
37. Théodoret, métropolitain de Maipherkat, du monastère de Tellal.
38. Gabriel, métropolitain d'Apamée, du monastère de Bizôna.
39. Isaac, évêque d'Arménie, du couvent de Mar Mattai.
40. Jacques, évêque de Dolik, du couvent de Mar Jacques.
41. Élias, évêque de Mélitène, du monastère de Beit Botîn.
42. Ignace, évêque d'Irénopolis, [du couvent] de Mar Jean.
43. Jean, métropolitain de Dara, de cette ville.
44. Ignace, métropolitain d'Amid, du monastère de Harbâz.
45. Isaac, évêque de Zeugma, du monastère d'Élisée.
46. Timothée, évêque de Samosate, du monastère de Siméon.
47. Basile, évêque de Bithynie, de la montagne d'Édesse.
48. Timothée, évêque d'Édesse, du monastère de Resh'ayna.
49. Joseph, évêque de Saroug, de Mar Saba.

Ce Mar Denys administra le patriarcat pendant treize ans. Il mourut en l'an 1220, le mardi de la semaine du *Repos* (1), 18 de nisan (avril 909), dans le monastère de Beit Botîn, et son corps vénérable et saint y fut enseveli.

XXIII. — Jean [IV], patriarche, de la Colonne du monastère de Qourzahiel. Son ordination eut lieu dans le monastère de Tell-Çaphara, de Harran, le samedi 21 de nisan de l'an 1221 (avril 910). Le vénérable Jean, [évêque] de Mar'ash, lui imposa les mains.

Il ordonna évêques :

1. Thomas, métropolitain de Tagrit, de la Colonne de la montagne d'Édesse.
2. Jean, métropolitain de Hérat.
3. Denha, évêque de Kaisoum, du monastère de Saphylos.
4. Abraham, évêque de Dolik, du monastère de Noulaban.
5. Joseph, évêque de Mar'ash, du monastère de Tâbésh.
6. Théodose, métropolitain de Maipherkat.
7. Joseph, métropolitain de Jérusalem, de Damas.
8. Sévère, évêque de Callisura, du monastère de Mar Jacques de Kaisoum.
9. Gabriel, évêque de Dolik, du couvent de Mar Jacques.
10. Job, évêque d'Alep, du monastère de Bizôna.
11. Siméon, évêque de Gishra, du Pilier.
12. Denha, métropolitain de Tagrit, de l'église de Mar Thomas.
13. Isaac, métropolitain d'Émèse, du monastère de Qourzahel de Harran.
14. Étienne, évêque d'Irénopolis.

(1) C'est-à-dire : de la semaine de Pâques, selon l'expression liturgique en usage chez les Jacobites.

15. Jacques, évêque de la ville de Zeugma.
16. Thomas, évêque de Qennéshrin, de Siagta.
17. Théodore, évêque pour les Nédjrayê et les Taglibites, du Pilier.
18. Sergius, métropolitain de Reçapha, du monastère de Mar Zakai.
19. Aharon, évêque de Gishra, du couvent de Qennéshrê.
20. Samuel, évêque du Tour ʿAbdin, de Qartamin.
21. Théodose, métropolitain de Jérusalem, de Mar Atounos.
22. Joseph, évêque d'Arzoun, supérieur du monastère de Qartamin.
23. Ignace, évêque de Mardê, de [Mar] Hanania.
24. Moïse, métropolitain de Damas, du couvent de Shila.
25. Antîme, évêque de Resh-Kîpha.
26. Constantin, évêque de la ville de Téla.
27. Isaac, métropolitain de Cyrrhus, de Qourzahel.
28. Abraham, métropolitain de Nisibe, de Mar Siméon.
29. Lazare, évêque d'Irénopolis, de Mar Jacques.
30. Dioscore, évêque de Resh ʿayna.
31. Basile, évêque de Circesium.
32. Jean, évêque de Mélitène, de Mar Bar-Çauma.
33. Paul, évêque d'Aphrah, du monastère de Mar Bar-Çauma.
34. David, évêque de Zouphtara, du monastère de Mar Salomon de Dolik.
35. Ignace, évêque de Harran, du monastère de Hesna-Hamouça.
36. Sévère, évêque de Callinice, de Mar Hanania.
37. Jacques, métropolitain de Callinice, de la montagne d'Édesse.
38. Jean, évêque d'Irénopolis, du monastère Hesna-Hamouça.
39. Habîb, évêque de Téla, du monastère de Qourzahiel.
40. Cyriacus, évêque de Bithynie, de Mar Salomon.
41. Sévère, évêque de Tell-Beshmê, du couvent d'Atounos.

Ce Mar Jean exerça le patriarcat pendant douze ans. Il mourut le samedi dernier jour de téshri II, dans le monastère de Saphylos, de Rish ʿayna; et son corps fut enseveli là, dans la grande église.

XXIV. — Basile, patriarche, du couvent de Saphylos, dans le village de Mérîba, en l'an 1234, le vendredi 15 de 'ab, en la fête de la Mère de Dieu (15 août 923). Mar Habîb, de A[na]zarba, lui imposa les mains.

Il fit les ordinations de :

1. Cyriacus, métropolitain de Cyrrhus, du couvent même.
2. Grégoire, métropolitain de Mélitène et Claudia.
3. Ignace, métropolitain d'Anazarba, du village de Bala.
4. Théodore, métropolitain de Maboug, d'Arpânia.
5. Job, évêque d'Abadqawan (?), en Perse, d'Édesse.

6. Théodose, métropolitain de Samosate, de la montagne d'Édesse.
7. Siméon, métropolitain de Hadeth, de Mar Jacques, de Kaisoum.
8. Jean, métropolitain de Saroug, du couvent de Hanania.
9. Étienne, évêque d'Arménie, de Mar Élisée.
10. Job, métropolitain de Tibériade, de Mar Zakai.
11. Jean, évêque du Tour-ʿAbdîn, de Qartamîn.
12. Gabriel, métropolitain de Dara, supérieur du couvent des Orientaux.
13. Jean, évêque des Nédjrayê et des Maʿadayê, du monastère de Qarqaphta.
14. Athanase, métropolitain d'Émèse, de Mar Hanania.
15. Athanase, évêque des Nations (1), du couvent de Harbâz.
16. Cyrille, métropolitain de Jérusalem, de la montagne d'Édesse.
17. Jean, évêque de Saroug, du monastère de Bar-Çauma.
18. Philoxène, métropolitain d'Édesse.
19. David, métropolitain d'Émèse, du monastère de Mar Shila.
20. Julien (2), métropolitain de Maipherkat, du Pilier.
21. Athanase, évêque de Balbek, supérieur du monastère d'Édesse.
22. Jean, métropolitain d'Amid, de Mar Bar-Çauma.
23. Job, évêque de Zeugma, du monastère de Siagta.
24. Denys, métropolitain de Samosate, du monastère de Mar Sévère.
25. Grégoire, évêque de Hadeth, du couvent de Mar Jean.
26. Abraham, évêque d'Alep, du couvent de Mar Jean.
27. Pierre, métropolitain du Sagistan, de la montagne d'Édesse.
28. Sergius, évêque de Saroug, de Mar Bar-Çauma.
29. Jean, de Gishra, du couvent de Mar Zakai.
30. Jérémie, évêque de Hâmâm, du couvent de Hesna-Hamouça.
31. Pierre, évêque de Mardê et Kephar-Touta, du monastère de Hanania.
32. Paul, métropolitain de Hérat, de la montagne d'Édesse.

Ce Mar Basile exerça le patriarcat pendant onze ans et sept mois. Il mourut le mercredi de la Passion, 25 d'adar [mars], dans le monastère Oriental. — Que sa prière nous accompagne! Amen.

XXV. — Jean [V], patriarche, de la Maison des moines de la montagne Noire. Son ordination eut lieu à Tell'ada, village de la région d'Antioche, en l'an 1247 (3) le dimanche 28 de 'ab (août 936). Mar Athanase, [métropolitain] de Tarse, lui imposa les mains.

(1) Voyez ci-dessus, XXII, 4.
(2) Ou *Julius;* le syriaque confondant souvent ces deux noms.
(3) Ainsi d'après Bar-Hébréus; les mss. portent 1227.

Il ordonna ceux-ci :

1. Basile, métropolitain de Tagrit, de Qartamin.
2. Anastase, évêque d'Alep, de Mar Siméon (1).
3. Jacques, métropolitain de Tibériade, de Mar Yônan de Damas.
4. Grégoire, évêque de Resh-'ayna.
5. Matthieu, évêque d'Arzoun, de Mar Zakai.
6. Jean, évêque de Doula.
7. Abraham, évêque de Hadeth, de Mar Zakai.
8. Jean, évêque de Qâstan (2), de Mar Élisée.
9. Jean, évêque de Dolik, de Mar Salomon.
10. Habib, évêque du Tour-'Abdîn, de Qartamîn.
11. Basile, évêque de Samosate, de Qâqôsîn (?).
12. Athanase, métropolitain d'Aphrah, de Mar Daniel.
13. Sévère, évêque de Circesium, du couvent de Qartamîn.
14. Jacques, métropolitain de Maipherkat, de Bizôna.
15. Timothée, évêque de Wastan.
16. Athanase, évêque d'Aphrah, de Saphylos.
17. Job, évêque de Hâmâm et Kînîsa.
18. Sergius, métropolitain d'Apamée, de Bizôna.
19. Basile, évêque d'Arsamosate, du monastère de Salomon.
20. Abraham, évêque d'Arménie, de Mar Sergius.
21. Siméon, évêque de Qennéshrin, du Grand couvent.
22. Théodose, évêque de Zouphtara, de Mar Atounos.
23. Jean, métropolitain de Damas, du couvent de Naphshata, d'Alep.
24. Jacques, métropolitain de Maboug, de Mar Zakai.
25. Athanase, métropolitain de Samosate.
26. Sévère, évêque de Resh-Kîpha, de Bizôna.
27. Jean, métropolitain d'Anazarba.
28. Job, métropolitain de Nisibe.
29. Joseph, métropolitain d'Amid, du monastère de Mar Bar-Çauma.
30. Étienne, évêque de Zouphtara.
31. Pierre, évêque de Claudia.
32. Jean, évêque du Sagistan.
33. Ignace, évêque du pays de 'Élés.
34. Philoxène, évêque de Harran, du monastère de Naphshata.
35. Abraham, métropolitain d'Édesse, du Pilier.
36. Athanase, métropolitain de Tarse.
37. Moïse, évêque de Germanicia.
38. David, métropolitain d'Anazarba.
39. Habîb, métropolitain de Reçapha, de Mar Zakai.
40. Jérémie, métropolitain de Tarse.
41. Athanase, [métropolitain] d'Anazarba.
42. Ignace, évêque du Tour-'Abdîn.

(1) L'arabe porte : Mar Salomon.
(2) Peut-être à lire de Wastân ; comp. ci-dessous, n°s 15 et 44.

43. Jacques, évêque de Hâmâm et Kinîsa.
44. Jean, évêque de Wastan, d'Amid.
45. Jean, métropolitain de Mélitène.
46. Michel, métropolitain de la ville de Dara.
47. Jérémie, métropolitain de Jérusalem, de la montagne d'Édesse.
48. Jean, évêque de Qarnah.

Ce Mar Jean exerça le patriarcat pendant dix-neuf (1) ans, et il mourut le 3 de tamouz (juillet), en la fête de Mar Thomas. Son corps fut enseveli dans le Grand couvent de Tell'ada, dans le caveau du vénérable Mar Jacques d'Édesse. — Que sa prière soit avec nous!

XXVI. — Jean [VI], patriarche (2). Il fut institué en l'an 1265, (954), dans le village de Tell'ada. Mar Jacques, métropolitain de Callinice, lui imposa les mains.

Il ordonna ces évêques :

1. Élias, métropolitain de Mélitène, de Zouqnîn.
2. Joseph, métropolitain de Damas.
3. Moise, métropolitain d'Émèse, de Mar Abḥai.
4. Basile, évêque de Zouphtara.
5. Lucas, évêque de Qarnah.
6. Joseph, métropolitain de Nisibe.
7. Moise, évêque d'Arabie.
8. Siméon, évêque d'Aphrah du Khorasan.
9. Sergius, évêque de Bâlbek.
10. Jacques, métropolitain de Simnadou (3).

Ce Mar Jean administra le patriarcat pendant deux ans. Il mourut le vendredi, dernier jour de kanoun II (janv.), dans le couvent de Mar Salomon de Dolik.

XXVII. — Denys [III], patriarche, du couvent de Qartamîn. Il fut institué le 28 de téschri II de l'an 1269 (nov. 957). Mar Jacques, métropolitain de Callinice, lui imposa les mains.

Il ordonna ces évêques :

1. Éléazar, métropolitain d'Anazarba.
2. Jean, évêque de Zouphtara, du monastère de Nahra-Qarîra (4).

(1) Ainsi d'après Bar-Hébréus, le ms. porte 17 ans.
(2) L'arabe ajoute : « de la Colonne de Qourzahiel ».
(3) Ici l'arabe traduit par : *Hesn-Mançour*. Comparez plus bas, XXIX, 24.
(4) *Flumen frigidum*.

3. Athanase, métropolitain de Damas.
4. Jean, évêque de Mardê, du couvent de Qartamîn.
5. Théodose, évêque d'Aphrah, de Mar Hanania.
6. Dioscore, métropolitain de Dara.
7. Ézéchiel, métropolitain de Mélitène.
8. Timothée, évêque de Circesium.

Ce Mar Denys administra le patriarcat pendant deux ans. Il mourut au mois de haziran de l'an 1272 (juin 961) dans le couvent de Qartamîn, et son corps fut enseveli dans le caveau du patriarche Mar Théodose.

XXVIII. — Abraham, patriarche, du monastère de Tar'el, en l'an 1273 (962), au village de Tell'ada. Mar Job, évêque de Zeugma, lui imposa les mains.

Il ordonna ces évêques :

1. Jean, métropolitain de Tibériade, d'Antioche.
2. Cyriacus, métropolitain de Tagrit, de la ville d'Alep.
3. Constantin, évêque de Germanicia.
4. Sévère, évêque du Tour 'Abdîn, de Tell'ada.
5. Timothée, évêque de Harran, dans le monastère de Tar'el.
6. Ingace, évêque de Gishra, dans le monastère de Tar'el.
7. Jean, métropolitain de Callinice, dans le monastère de Tar'el.

Il administra le patriarcat pendant un mois (1) et il mourut le 4 d'adar (mars). Il fut enseveli par son maître, Mar Anastase, évêque d'Alep, dans ce monastère. — Que sa prière nous accompagne!

XXIX. — Jean [VII], patriarche, surnommé de *Sarigta*, à cause de sa grande pauvreté, aussi du monastère de Tar'el; le dimanche 9 de tamouz de l'an 1276 (juillet 965), il fut institué à Kephar-Nébo, dans la région de Saroug. Mar Sergius, [évêque de Saroug], lui imposa les mains.

Il ordonna ceux-ci :

1. Jean, évêque de Resh-'ayna, du Pilier.
2. Ignace, métropolitain d'Amid.
3. Théodose, métropolitain de Damas.
4. Jean, métropolitain de Hérat.

(1) Bar-Hébréus dit : neuf mois et neuf jours; l'arabe porte : dix mois.

5. Timothée, métropolitain de Maipherkat, de Qarîrê.
6. Philoxène, métropolitain d'Édesse, de la montagne.
7. Ignace, métropolitain de Mélitène.
8. Jean, évêque du Tour ʿAbdîn.
9. Basile, évêque de Mardê.
10. Jean, évêque de Hérat du Khorasan (1).
11. Athanase, évêque de Callisura.
12. Denys, évêque de Hadeth.
13. Élias, métropolitain de Samosate (2).
14. Sergius, évêque d'Alep, de Sharga de Pésqîn.
15. Jean, métropolitain de Tibériade.
16. Cyriacus, évêque de Saroug, du monastère de Sergisyeh.
17. Jean, évêque de Germanicia, du monastère qui est dans le désert (3).
18. Ignace, métropolitain de Dara, du monastère de Qartamîn.
19. Sergius, évêque de Resh-ʿayna, du monastère de Tell-Patriq.
20. Théophile, métropolitain de Damas, du monastère de Mar Yônan.
21. Timothée, métropolitain d'Amid, de Sharga, de Mar Aharon.
22. Michel, évêque de Claudia, du couvent de Mar Bar-Çauma.
23. Théodose, évêque de Harran, du monastère de Beit Botîn.
24. Basile, métropolitain de Simnadou (4), du monastère de la Mère de Dieu.
25. Sergius, métropolitain d'Apamée, de Mar Atounos, qui est à Qarîré (5).
26. Siméon, évêque de Zeugma, de Goubbîn au fleuve Quariré (6).
27. Thomas, métropolitain de Jérusalem, du monastère de Tarʿel, à Marʿash.
28. Jean, métropolitain de Cyrrhus, de Sharga de Pésqîn.
29. Cosmas, métropolitain de Reçapha, de la Colonne qui est dans le monastère de Mar Bar-Çauma de Saroug.
30. Pierre, évêque d'Arzoun, d'Amid, au fleuve Qarîrê.
31. Ézéchiel, métropolitain de Dara et de Habôra, du monastère de Qartamin.
32. Sergius, évêque de Qarnah, de Shagra de Pésqîn, en ce lieu (7).
33. Moïse, évêque du pays de Claudia, à Marʿash.
34. Basile, métropolitain de Tibériade, dans le village d'Arnôs.
35. Cyriaque, évêque de Zouphtara, du fleuve Qarîrâ, à Marʿash.

(1) Paraît être la répétition du n° 4.

(2) Ainsi d'après l'arabe, dont la lecture semble préférable au syriaque qui porte : Elias, métropolitain de Tibériade.

(3) Restitution d'après la traduction arabe ; le ms. porte : DBDMRA.

(4) Voyez la note ci-dessus, n° XXVI, 10. Ici, l'arabe conserve le nom « Simnadou ».

(5) Le texte syriaque porte : qui est à *Mariré;* mais il n'y a pas de doute qu'il faille restituer Qariré, l'arabe traduisant par *Al-Bârid* comme au n° suivant.

(6) Arabe : « de Zeugma et Goubbîn », leçon qui semble préférable.

(7) Il faut observer que souvent la construction de l'auteur est amphibologique, et il n'est pas toujours facile de distinguer si l'expression « *à* tel endroit » détermine la place du couvent qu'on vient de mentionner ou au contraire le lieu de l'ordination, comme c'est le cas ici (comp. le n° 36).

36. PAUL, évêque d'Aphrah, de Shagra de Pêsqin, en ce lieu.

37. DENHA, évêque d'Arsamosate, [du monastère] de Tabêsh, qui est à Kaisoum.

38. ZACHARIE, év. de Saroug, du monastère du fleuve Qarîrâ, à Mar'ash.

39. BASILE, év. du Sagistan, du monastère de Sergisyeh, à Mar'ash.

40. JEAN, métropolitain de Nisibe, du monastère de Mar Jean, à Mar'ash.

41. MICHEL, évêque de Callisura, du même couvent, en ce lieu.

42. BASILE, évêque de Saroug, de la montagne d'Édesse.

43. JEAN, évêque de Hamam, du [monastère de] Tabêsh de Kaisoum, à Mar'ash (1).

44. PIERRE, évêque de Harran, du Grand monastère, à Mar'ash.

45. THÉODOSE, évêque de Mar'ash, du monastère de Sergius et Bacchus.

46. SAMUEL, évêque de Hâmâm, du monastère de Mar Phargisia, qui est dans le pays de Tagrit (2).

Il exerça le patriarcat pendant vingt ans; et il mourut dans le couvent de Barîd (3); son chaste corps y fut enseveli dans le temple qu'il y avait bâti.

J.-B. CHABOT.

(*A suivre.*)

(1) Lecture justifiée par la traduction arabe.

(2) Le syriaque et l'arabe ont tous les deux : *Tagr.*; je suppose que le *t* final a été omis.

(3) Bar-Hébréus dit : en 1296 (985).

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES MONASTÈRES DE PALESTINE

En 1869, M. Couret publiait en appendice à son livre : « *La Palestine sous les Empereurs Grecs*, 326-636 » (1), une liste d'environ 60 noms, se rapportant, la plupart, à des maisons religieuses de la Terre Sainte. Une brève mention, tirée généralement d'un auteur grec, indiquait tantôt la date de leur fondation, tantôt leur situation respective. Les voyages et les découvertes archéologiques étaient encore trop rares en pays d'outre-mer pour permettre au savant auteur de tenter quelques identifications. En 1895, le *Bibel-Atlas* (2) du chanoine R. von Riess donnait sous le mot *Wüste Juda* (p. 32) une liste alphabétique de cinquante-sept noms de couvents palestiniens.

En deux ou trois lignes, le regretté palestinologue fournit d'une manière assez exacte le nom du fondateur, l'année de la fondation et le nom actuel.

Voici une liste un peu plus considérable que celles de M. Couret et du Dr von Riess sur les monastères et les laures de la Palestine. Je la donne par ordre alphabétique afin de faciliter les recherches. On y trouvera aussi un résumé succinct de leur histoire avec les témoignages des écrivains qui en ont parlé. L'identification actuelle sera indiquée quand elle n'offrira pas de difficulté sérieuse. Je m'arrête au xe siècle pour ne pas grossir inutilement le nombre de ces pages en y insérant les couvents modernes qui n'ont à peu près rien de monastique. D'ailleurs, la vie religieuses en Palestine est épuisée dès cette

(1) Thèse de doctorat, in-8°, Grenoble, 1869. Appendice, XXII.
(2) Fribourg en Br., in-4°, 3e édition.

époque; sa courte floraison au XIIe siècle n'est guère marquée que par la reconstruction des monastères abandonnés.

Il est question, bien entendu, des monastères grecs seulement, bien qu'on ne puisse passer entièrement sous silence des fondations comme celles de sainte Mélanie, de sainte Paule, de saint Jérôme etc., grecques par la majorité de leur personnel ou qui le devinrent vite après la mort des fondateurs. Tout travail de ce genre est forcément incomplet; chaque document nouveau en démontre les lacunes. Les sources syriaques, en particulier, sont appelées à augmenter considérablement l'*Index* proposé. Plaise à Dieu qu'elles sortent bientôt de la poussière des bibliothèques et qu'elles mettent chaque jour dans une lumière plus vive cette terre monastique, si féconde en écrivains et en martyrs de l'héroïsme!

1. — ABRAHAM, *monastère sur le mont des Oliviers.*

Il ne faut pas confondre cet *Abraham* avec un autre personnage du même nom, qui fonda le monastère des Byzantins à Constantinople et à Jérusalem et mourut archevêque d'Éphèse. Notre Abraham fut d'abord higoumène du couvent (1) adjoint à l'église de Sainte-Marie la Neuve, dédiée au mois de novembre 543 (2). Or, comme il avait succédé dans cette première fonction à l'archimandrite Eudoxe (3), cela nous reporte à la seconde moitié du VIe siècle. D'après Jean Moschus, Abraham bâtit sur le mont des Oliviers le monastère qui portait son nom et *Jean de Cyzique* en était supérieur lors de sa visite.

2. — AD. *Monastère du vieil Ad ou de saint Épiphane.*

Si l'on en croit l'historien Sozomène (4), Épiphane aurait d'abord pratiqué la vie religieuse en Égypte, où il aurait séjourné assez longtemps, puis, une fois de retour en Palestine, il aurait construit un monastère près de Bésandouk, son village natal, sur le territoire d'Éleuthéropolis. A diverses reprises, saint Épiphane lui-même assure qu'il a passé une partie

(1) *Prat. Sprit.*, cap. LXVIII. Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, col 2917.
(2) *Vita S. Joannis Silentiarii. A. SS.*, t. III, Mai, n° 20, p. 235.
(3) *Prat. Spir*, cap. CLXXXVIII, col. 3064.
(4) *Hist. Eccl.*, lib. VI, cap. XXXII. Migne, *P. G.*, t. LXVII, col 1392.

de sa jeunesse en Égypte d'où il serait revenu à l'âge de vingt ans. Il aurait alors bâti un monastère, comme le disent Sozomène et saint Jérôme : « *monasterium sancti Papae Epiphanii, nomine Vetus Ad dictum... in Eleutheropolitano territorio situm est* ».

Ce monastère joua un rôle considérable dans la querelle survenue entre Jean, évêque de Jérusalem, et Rufin d'une part, saint Épiphane et les moines de Bethléem d'autre part. Le frère de saint Jérôme y fut ordonné prêtre par saint Épiphane, qui semble avoir conservé le titre de supérieur, même après sa nomination au siège épiscopal de Salamine en Chypre (367). L'abbé Grégoire le remplaçait en son absence (1).

3. — ADER, *monastère près de Bethléem.*

On appelle souvent de ce nom le monastère de Cassien, situé près de Bethléem, bien que cette dénomination semble fausse. En effet saint Jérôme, contemporain de Cassien, ne mentionne pas de moines à la tour d'Ader. « *Haud procul inde Bethleem, descendit ad turrim Ader, id est Gregis, juxta quam Jacob suos pavit greges et pastores nocte vigilantes audire meruerunt* etc. (2) ».

Arculphe n'en vit pas davantage en 670, « *juxta turrim Gader* (3) », ni les auteurs dont Pierre diacre s'est inspiré pour transcrire les renseignements suivants: » *In turre autem Cades* (Gader) *domus fuit Jacob cujus fundamenta usque odie parent* (4) » et « *ad orientem in Turre Ader, id est Gregis, mille passibus a civitate, segregata ecclesia est, trium pastorum dominicae Nativitatis consciorum monumenta continens* (5) ».

Il faut arriver au premier quart du IXe siècle, pour voir le monastère du Πείμνιον signalé par le moine grec Épiphane (6). Cet établissement ne dut pas rester longtemps debout, ni ac-

(1) Cotelier, *Ecclesiæ græcæ monumenta*, Paris, 1677, t. I, p. 427.

(2) *Epist. CVIII, ad Eustochium.*

(3) Tobler : *Itinera et Descriptiones Terræ Sanctæ*, t. I, p. 171.

(4) *Petri diaconi Liber de Locis Sanctis*, en appendice à la *S. Silviæ Peregrinatio ad Loca Sancta* de Gamurrini, Romæ, 1887, p. 129.

(5) *Op. cit.*, p. 112.

(6) *Enarratio Syriæ.* Migne, *P. G.*, t. CXX, col. 264. Voir aussi le moine Bernard, *Itinera et Descriptiones*, t. I, p. 317.

quérir une grande célébrité, puisque les pèlerins de l'époque des croisades feignent de l'ignorer (1).

4. — AFTHORIA, *monastères d'hommes et de femmes.*

Afthoria était un petit village situé à 12 milles au sud de Césarée maritine. Il y avait au ve siècle deux monastères eutychiens, l'un d'hommes, l'autre de femmes, que Pierre l'Ibère visita (2). Le supérieur du couvent des hommes s'appelait *Grégoire*, illustre ascète, grand ami de l'évêque géorgien (3). La supérieure des femmes était *Sabine*, nièce de Grégoire, puis, à sa mort, *Eugénie de Tyr*, jeune païenne convertie par Pierre l'Ibère (4).

5. — ANASTASE, *monastère entre Jérusalem et Bethléem.*

En l'an 614, après le massacre de 44 de leurs compagnons, les moines de Saint-Sabas se retirèrent au monastère abandonné de l'abbé Anastase, à 4 milles de Jérusalem sur le chemin de Bethléem (5). L'ancien higoumène de Saint-Sabas, Justin, prit la direction de la nouvelle communauté, pendant que Thomas reconduisait les religieux intrépides à la Grande Laure. Peu après, Justin recevait un soldat de l'armée de Chosroës, converti vers l'an 620 et qui resta sept ans au monastère d'Anastase dont il portait lui aussi le nom. Le soldat perse subit ensuite le martyre à Césarée de Palestine et à Bethsaloë en Perse (6).

Les hagiographes nous parlent de plusieurs moines, appelés Anastase; aucun d'eux toutefois ne paraît avoir fondé de monastère. Il s'agit peut-être du patriarche de Jérusalem, Anastase, 458-478, ancien moine de Saint-Passarion, puis chorévêque de la ville sainte, à qui l'impératrice Eudocie eut souvent recours pour ses fondations et ses aumônes (7).

(1) Voir sur ce monastère, J. Pargoire : *Prime et Complies* dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III (1898), p. 284.

(2) R. Raabe : *Petrus der Iberer*, Leipzig, 1895, p. 112.

(3) Sur Grégoire, voir *Op. cit.*, p. 125, 129, et M. Nau, *Les Plérophories de Jean, evêque de Mayouma*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. III (1898), cap. LXXI, p. 376.

(4) *Petrus der Iberer*, p. 108, 112.

(5) *Antiochi epistola ad Eustathium*. Migne, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 1423.

(6) *Vita s. Anastasii persæ*. *A. SS.*, t. III, Jan., p. 35 s., et Usener, *Acta martyris Anastasii persæ*, Bonn, 1894.

(7) *Vita s. Euthymii*. *A. SS.*, t. II, Jan., n°s 50, 83 et 96.

Si le monastère d'Anastase s'identifie avec celui de *Mâr-Elias*, comme c'est probable, il fut détruit plusieurs fois par des tremblements de terre et relevé vers l'an 1160 par l'empereur Manuel Comnène (1). Il était alors dédié au prophète Élie. On voit encore l'inscription d'un évêque de Bethléem, nommé également Élie, mort en 1345 (2).

6. — ANNONCIATION, *monastère arménien de femmes.*

Une inscription grecque découverte au mont des Oliviers mentionne *Charati* higoumène du monastère arménien de l'Annonciation (3). Il devait y avoir des religieuses grecques, si l'on en juge par l'épitaphe de la supérieure.

7. — APHÉLÉE, *monastère de Jérusalem,*

dont les citernes furent restaurées par Justinien (4).

8. — APOLLINAIRES, *monastère des Apollinaires à Jérusalem.*

Une inscription grecque, trouvée dans la vallée de Josaphat, cite le monastère des femmes Apollinaires (5). Les Ménées (1 janvier) parlent d'une Apollinaire, fille de l'empereur d'Occident, Anthémius, 467-472, qui visita les Lieux Saints et se retira, au retour de son pèlerinage, au monastère de Scéthé. Sa vie, d'ailleurs très légendaire, ne mentionne pas de fondation de couvent à Jérusalem.

9. — ARISTOBULIAS, *monastère* (425).

Euthyme était depuis quelque temps établi sur la colline de Mardes, quand il lui prit fantaisie de se retirer dans le désert de Ziph, pour visiter les cavernes qui avaient servi d'asile à David persécuté. Sa curiosité satisfaite, il se trouva si bien en ce lieu qu'il y demeura. Bientôt, un couvent sortit de terre ; il s'élevait entre Aristobulias, le *Khirbet Istaboul*, et Caphar-Baricha,

(1) J. Phocas : *Descriptio Terræ Sanctæ*. Migne, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 956.

(2) Benjamin Joannidès : Προσκυνητάριον τῆς Ἁγίας Γῆς. Jérusalem, 1867, t. II, p. 10 et 11.

(3) P. Germer-Durand, *Revue Biblique*, t. I (1892), p. 571.

(4) Procope : *De Ædificiis*, lib. V, cap. IX.

(5) P. Germer-Durand, *Revue Biblique*, t. I (1892), p. 566.

aujourd'hui Béni-Naïm, au-dessous d'Hébron (1). Cette fondation s'opéra vers l'an 425.

10. — ASCALON.

Il y avait sûrement plusieurs maisons religieuses dans cette ville de la Philistie. J'ignore si les textes réunis ici se rapportent au même établissement. « Il y avait à Ascalon une réunion d'orthodoxes (monophysites) près de notre père Cyrille, qui avait été chassé de Maiouma à cause de l'orthodoxie, s'était retiré à Ascalon et y tenait un hôtel. » Pélage, moine eutychien d'Édesse, s'y déroba aussi et y mourut (2).

Pierre l'Ibère vient à Ascalon en 476 et reçoit de grands honneurs des pères et frères monophysites de l'endroit (3).

Au VIe siècle, un moine d'Ascalon est envoyé par son supérieur consulter l'abbé Séridon, un bon catholique celui-là (4).

Jean Moschus parle d'un xénodochion, confié aux soins des religieux de la ville (5).

11. — BASSA, *monastère au* Ve *siècle.*

Bassa, amie d'Eudocie, femme de Théodose le Jeune, la suivit en son exil de Palestine et y bâtit un monastère, dédié au martyr saint Ménas. André, disciple de saint Euthyme, et frère d'Étienne, évêque de Jamnia, en fut le premier higoumène (6). On trouve ce couvent cité en d'autres auteurs (7).

BESSES. Voir *Thraces.*

12. — BÉTHABARA.

Jean Moschus parle de quelques moines habitant sous Tibère II, 578-582, la ville de Béthabara, à 6 milles au delà du Jourdain (8).

(1) *Vita s. Euthymii. A. SS.*, t. II, Jan., n° 29-33.
(2) *Plérophories*, cap. VI, p. 239.
(3) *Petrus der Iberer*, p. 75, 76.
(4) S. *Dorothæi abbatis Doctrina*, cap. I, n° 15. Migne, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 1637.
(5) *Op. cit.*, cap. CLXXXIX, col. 3068.
(6) *Vita s. Euthymii*, n° 87.
(7) Nicéph. Cal., *Hist. Eccl.*, lib. XIV, cap. LII. Migne, *P. G.*, t. CXLVI, col. 1249, Labbe, *Concil.*, t. IV, 872.
(8) *Op. cit.*, cap. XCIII, col. 2952.

13. — BÉTHANIE.

Antonin le martyr, au VIe siècle, vit près du tombeau de Lazare de nombreuses cellules, et une multitude de reclus, hommes et femmes, sur le mont des Oliviers (1).

Arculphe aperçut un grand monastère à côté d'une splendide basilique (2).

Bernard le Moine vit également le monastère et l'église (3). Enfin, le *Commemoratorium de casis Dei* mentionne un prêtre à Béthanie : *Ad Sanctum Lazarum in Bethania presbyter I* (4).

Tous ces textes proviennent d'écrivains latins et il peut se faire que ce monastère fût occupé par des religieux francs.

14. — BÉTHEL.

D'après une Vie de saint, qui ne présente aucune note d'authenticité, il y aurait eu un monastère au Ve siècle sur le lieu de l'apparition de Dieu à Jacob (5). Bien que le récit soit manifestement légendaire, l'existence de ce couvent peut n'être pas inventée de toute pièce. Nous savons, en effet, que les personnes consacrées à Dieu se fixaient volontiers près des sanctuaires et dans les lieux de pèlerinage.

D'après les *Plérophories* (6), le sanctuaire de Béthel était confié à la garde d'un prêtre ou d'un moine; mais il ne semble pas y avoir eu de monastère proprement dit.

15. — BYZANTINS. *Monastère des Byzantins à Jérusalem.*

Abraham, fondateur du monastère des Abrahamites à Constantinople, vint ensuite à Jérusalem où il établit le couvent des Byzantins (7); de là il fut promu à l'archevêché d'Éphèse. Par malheur, Jean Moschus, qui rapporte ces faits, ne donne pas de date précise; aussi devons-nous nous contenter d'à peu près pour arrêter le *curriculum vitae* de ce personnage. Si l'on

(1) Tobler : *Itinera et Descriptiones Terræ Sanctæ*, t. I, p. 100.
(2) *Op. cit.*, t. I, p. 165.
(3) *Op. cit.*, t. I, p. 317.
(4) *Op. cit.*, t. I, p. 302.
(5) Papadopoulos-Kerameus : Ἀναλεκτὰ ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, t. V, 378 et 380.
(6) *Revue de l'Orient Chrétien*, t. III (1888), cap. xxx, p. 346.
(7) Moschus, cap. xc, col. 2956.

s'en tient aux données générales, contenues dans ce chapitre du *Pré spirituel*, Abraham a pu quitter Constantinople vers l'an 515, fonder tout de suite son monastère des Byzantins à Jérusalem et monter une dizaine d'années après sur le siège d'Éphèse (1). Jean Moschus cite aussi Basile, prêtre de ce monastère.

L'historien Evagre rapporte que Grégoire, patriarche d'Antioche, 569-591, avait embrassé la vie religieuse au couvent des Byzantins, dont il fut ensuite higoumène, avant d'être transféré au mont Sinaï (2).

Jusqu'ici, nous ignorions l'emplacement de cet édifice; un document plus tardif nous indique sa position approximative. Le *Commemoratorium de casis Dei et monasteriis*, écrit vers l'an 808, nous apprend qu'il y avait 35 moines « *in monasterio sancti Petri et Pauli in Bisanteo, juxta montem Oliveti* (3) ». Les mots « *in Bisanteo* » nous permettent de supposer qu'il s'agit du *monastère des Byzantins* fondé par Abraham. Peut-être ce couvent est-il encore désigné dans une inscription trouvée à Jérusalem et mentionnant la construction de l'église des saints Anargyres σπουδῇ τῶν Βυζαντίων sous le patriarche Eustochius au VIe siècle (4).

16. — CALAMON, *laure près du Jourdain, au* Ve *siècle.*

Le *Bibel-Atlas* de Riess dit que cette laure remonte à la fin du IVe siècle et fut fondée entre les années 380 et 400. Je ne crois pas cette opinion fondée. Le biographe tardif de saint Chariton place, il est vrai, des anachorètes dans les grottes de Calamon (5), à l'arrivée de son héros, sous le règne de Constantin le Grand, mais cette description de Calamon se ressent des préoccupations de l'auteur. Lui voyait des anachorètes à Calamon au VIe ou au VIIe siècle (suivant l'époque où il écrivit); il supposait en conséquence, de très bonne foi, qu'il y en avait déjà au commencement du IVe.

(1) Sur cette question, voir le P. J. Pargoire : *Les débuts du monachisme à Constantinople.* Extrait de la *Revue des questions Historiques* (Janvier 1899), p. 30.

(2) *Hist. Eccl.*, lib. X, cap. VI. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2804.

(3) Tobler : *Itinera et Descriptiones Terrae Sanctae*, Genève, 1877, t. I, p. 305.

(4) P. Germer-Durand, *Revue Biblique*, 1892, n° 47, p. 585.

(5) *Vita s. Charitonis. A. SS.*, t. VII, Sept., p. 578.

Vers l'an 452, la *Vita sancti Euthymii* (1) signale des ermites aux abords de la mer Morte. Plusieurs suivirent saint Gérasime dans sa nouvelle laure, d'autres se rangèrent sous l'obéissance de Pierre, quelques-uns durent même occuper les grottes de Calamon. En effet, nous trouvons cette dernière fondation en pleine prospérité, une vingtaine d'années plus tard, quand saint Théognius s'y retira avant de construire son monastère aux environs de Deir-Dosi en 475 (2). C'est donc entre les années 452 et 470 qu'il faut placer la fondation de cette laure.

Visité par Moschus (3), Calamon servit de refuge aux religieux de Choziba et des autres couvents durant l'invasion persane en 614 (4); au IXe siècle il est cité plusieurs fois dans la Vie de saint Étienne le Thaumaturge (5).

Il est encore mentionné dans la Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη de M. Papadopoulos-Kerameus et les pèlerins grecs du moyen âge. La *Revue Biblique* (6) a publié et commenté une inscription du XIIe siècle, qui mentionne la reconstruction de ce couvent par l'empereur Manuel Comnène, reconstruction dont parle aussi Phocas en 1177 (7). J'ai raconté ailleurs (8), en apportant les textes à l'appui, comment la laure de Calamon endossa, à partir d'une époque qui reste encore ignorée, le nom commun de *Saint-Gérasime et de Calamon*; il est inutile d'y revenir. Aujourd'hui, la laure de Calamon porte le vocable de Saint-Gérasime et s'appelle *Kasr-Hadjla;* elle s'élève près du Jourdain, et est habitée par des moines grecs.

17. — CALAMON, *désert.*

Le désert de Calamon revient maintes fois sous la plume des hagiographes des VIe et VIIe siècles; il désigne la partie

(1) *A. SS.*, t. II, Jan., n° 77.

(2) *Acta s. Theognii episcopi Beteliæ* dans les *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 85 et 86.

(3) *Op. cit.*, cap. XXVI, XLVI, et CLXIII.

(4) *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 98, 101, 129.

(5) *A. SS.*, t. III, Jul., n° 25, 30, 31 et 45.

(6) T. I (1892), p. 440.

(7) Migne, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 952.

(8) *Les Laures de saint Gérasime et de Calamon*, dans les *Échos d'Orient*, t. II, p. 117 et s.

méridionale de la vallée du Jourdain, avoisinant la mer Morte et connue de nos jours sous le nom d'*Ez-Zôr*.

18. — CASSIEN, *monastère près de Bethléem, au* VIe *siècle.* Cassien habitait un monastère de Bethléem « *de bethleemitici cœnobii rudimentis* (1) », non loin de la Crèche du Sauveur. « *Nostrum monasterium non longe fuit a Spelaeo in quo D. N. J. C. ex Virgine nasci dignatus est* (2) »; « *in nostro monasterio... ubi D. N. J. C. natus est Virgine humanae infantiae suscipere incrementa dignatus* (3) ». De tous ces textes il résulte que ce couvent se confond presque avec la Crèche du Sauveur.

Sainte Sylvie a vu des moines à l'église de la Nativité vers 385, mais elle ne souffle mot de leur couvent (4). Cassien nous apprend que Pinufius, abbé de Panéphyse en Égypte, était venu, comme novice, partager sa cellule et celle de Germain (5). De plus, Palladius dit dans son *Historia ad Lausum* (6) qu'un autre Égyptien, Poseidonios, habitait au delà du *Poimenion* : ἐπέκεινα τοῦ Ποιμενίου. Si Poimenion désignait le village des Pasteurs, aujourd'hui Beth-Saour, le monastère de Cassien situé au delà pourrait fort bien s'identifier avec le champ des Pasteurs ou tour d'Ader mentionné plus haut. Dans ce cas, les pèlerins auraient certainement signalé ce monastère; mais l'on n'en trouve aucune mention avant Épiphane l'Hagiopolite, au début du IXe siècle (7). Dès lors, le ποιμένιον de Palladius peut fort bien représenter le champ des Pasteurs lui-même ou Ποίμνιον d'Épiphane et non pas le village; dans cette hypothèse, le monastère de Poseidonios et de Cassien doit être cherché à l'est du champ des Pasteurs. L'origine de ce monastère est inconnue. Cassien paraît l'avoir habité jusqu'en 385; il remonte peut-être à la première moitié du IVe siècle et est sûrement l'un des plus anciens de la Palestine. Il est presque inutile de

(1) *Coll.*, lib. XI, cap. V.
(2) *Institut.*, lib. IV, cap. XXXI.
(3) *Institut.*, lib. III, cap. IV.
(4) *Op. cit.*, p. 84.
(5) *Coll.*, lib. XX, cap. I.
(6) Cap. LXXXIII. Migne, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1179.
(7) *Enarratio Syriae.* Migne, *P. G.*, t CXX, col. 264.

rappeler que l'heure canonique de prime fut inaugurée dans ce couvent, vers l'an 382 (1).

19. — CASTELLIUM, *monastère fondé en 492.*

Castellium est le nom d'une forteresse qui couronnait le sommet d'une colline appelée *Mardes* (voir ce mot), sise à vingt stades de Mâr-Saba (2). Sabas se sentait attiré vers ce lieu comme par une force mystérieuse. Il y avait jeûné plusieurs carêmes et soutenu des luttes corporelles avec les démons, qu'il avait contraints à lui céder la place. Au printemps de l'an 492, une escouade de religieux venait sous sa direction entamer les fouilles. Dans les ruines du château-fort ils découvrirent une salle d'une grandeur remarquable, dont les murs intacts accusaient, par les dimensions des pierres et la belle ordonnance des assises, une époque artistique et des constructeurs expérimentés. Le dallage en mosaïque était encore conservé. Il devait représenter comme partout des plantes et des fruits, des animaux aux formes capricieuses, entremêlés de fleurs multicolores et de gracieux entrelacs. Il suffisait de relever le toit écroulé pour avoir une église élégante et solide. Les remparts servirent de murs, les chambres de cellules, les citernes et les canaux furent utilisés dans la mesure du possible. Le nom *Castellium* trahit une origine romaine; ce château ne semble pas différer de la forteresse *Hyrcania* élevée à l'époque des Hérodes, une des places fortes de la Palestine, qui joua avec Machéronte et Alexandrion un rôle important dans les guerres judéo-romaines. Le général Gabinius détruisit enfin ce boulevard assuré de l'indépendance juive (3).

La construction des cellules réclama une année entière, 492-493. L'eau manquait aux ouvriers; les moines devaient se fournir à la laure de l'Heptastome, à plusieurs kilomètres. Une fois que tout fut terminé, Sabas procéda à l'installation des moines. Ceux-là seulement qui savaient le psautier par

(1) Voir le P. J. Pargoire, *Prime et Complies*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III (1898), p. 281-288.

(2) *Vita s. Joannis Silentiarii. A. SS.*, t. III, Mai, n° 6 et 9.

(3) *Fl. Josephi Opera*, édit. Dindorf. *A. J.*, lib. XIII, cap. xvi, 3, et *B. J.*, lib. I, cap. viii, 2. Le P. Rhétoré O. P., le premier, a proposé l'identification de Castellium avec Hyrcania. *Revue Biblique*, 1897, p. 462.

cœur et pouvaient vivre isolés sans risquer aucun danger spirituel, y furent admis. Il partagea le pouvoir entre l'anachorète *Paul*, vieillard déjà blanchi dans la vie érémitique, et l'un de ses propres disciples, beaucoup plus jeune, nommée *Théodose*. La mort de Paul, survenue peu après, appela ce dernier à gouverner seul le monastère. Le frère de Théodose, *Sergius*, et son oncle *Paul* lui succédèrent dans cette charge, avant d'être élevés, le premier à l'évêché d'Amathonte dans la vallée transjordanienne, le second à celui d'Ela sur le golfe de ce nom (1).

Durant la visite de Jean Moschus au VIe siècle, les cénobites de Castellium obéissaient à l'higoumène Agathonice (2). Castellium est un des rares couvents de second ordre qui survécurent aux invasions des Perses et des Arabes. On en parle à deux reprises dans la biographie de saint Étienne le Thaumaturge, écrite au début du IXe siècle (3).

L'identification de Castellium avec le moderne *Khirbet-Mird* est incontestable. Le nom actuel est la reproduction presque identique du nom ancien. En effet, à notre avis, le monastère de Saint-Sabas remplaça la forteresse Hyrcania, appelée alors *Castellium*, et porta dans l'histoire ce dernier nom. Cette forteresse se dressait sur la cime d'une colline, appelée *Mardes*, dont les grottes étaient habitées par des anachorètes indépendants. Le nom primitif de la hauteur lui resta toujours attaché, il a survécu à la ruine du monastère dans la forme peu modifiée de Khirbet-Mird. De plus, la distance requise de Mâr-Saba se vérifie de point en point, et les ruines fort considérables du couvent militent en faveur de cette opinion. Elles se composent de cellules renversées, d'une église, de plusieurs citernes et d'un canal à fleur de terre, ainsi que des murs fortifiés du monastère.

20. — CATHISMA, *monastère vers 455.*

Sous le pontificat de Juvénal vivait à Jérusalem une dame riche et pieuse, nommé Ikélia, qui venait d'instituer et d'ajouter la procession des cierges à la fête de la Présentation, établie

(1) *Vita s. Sabae*, Cotelier. *Ecclesiæ græcæ monumenta*, t. III, n°s 27 et 28.
(2) *Op. cit.*, cap. CLVIII, col. 3033.
(3) *Vita s. Stephani Thaumat.* AA. SS., t. III, Jul., n°s 83 et 131.

depuis longtemps dans la Ville Sainte (1). Elle bâtit vers l'an 455 une église dédiée à la sainte Vierge sur une de ses propriétés appelée Vieux Cathisma (Séjour), παλαιὸν Κάθισμα, entre Jérusalem et Bethléem, où elle plaça des moines hagiopolites comme desservants et, parmi eux, saint Théodose le Cénobiarque. Avant de mourir, Ikélia laissa à celui-ci la gestion temporelle du monastère et de l'église, dont il devint ensuite le second supérieur (2).

La bibliothèque du Sinaï possède deux évangéliaires provenant des environs de Bethléem. Ils sont tous les deux écrits par un certain Basile, qui se nomme une première fois ἁμαρτωλός, puis νοτάριος ὁ Σαηνούρου.

Le second évangéliaire remonte à l'an 1174 et a été écrit à la demande du moine Paul, le fondateur de Saint-Georges, aujourd'hui *El-Khader*, près des Vasques de Salomon. Le premier, de 1167, appartenait à l'higoumène τῶν ἁγίων κελλίων, nom qui apparaît pour la première fois dans l'histoire monastique de la Palestine. Peut-être faut-il y voir une corruption du nom d'*Ikélia*, la fondatrice de Cathisma.

Les *Apophthegmata Patrum* signalent à trois reprises (3) un monastère de Κελλία, différent, semble-t-il, de celui de Nitrie, puisqu'un moine s'enfuit de là en Égypte. Serait-ce le nôtre? C'est possible ; M. Omont adopte pour l'évangéliaire du Sinaï la lecture τῶν ἁγίων κελλίτων et y voit le monastère de Saint-Élie sur la route de Jérusalem à Bethléem. Cela ne nous éloigne guère du Cathisma de la matrone Ikélia, situé, selon toute probabilité, au *Bir-Kdismou*, autrement dit Puits des Mages, un peu avant Mâr-Elias (4).

21. — CHARITON, laure de Saint-Chariton, nommée aussi *Souka* et *Vieille Laure*, pour la distinguer de la Nouvelle Laure et de la Grande Laure ou Saint-Sabas.

(1) Usener : *Der Heilige Theodosios. Schriften des Theodoros und Kyrillos.* Leipzig, 1890, p. 13, 24 et 106.

(2) *Vita s. Sabæ*, Cotelier. *Op. cit.*, n° 14 et 29.

(3) Migne, *P. G.*, t. LXV, col. 224, 233 et 592.

(4) J'emprunte ces renseignements à un article de M. l'abbé Ehrhard : *Das griechische Patriarchal-Bibliothek zu Jerusalem*, paru dans la *Rœmische Quartalschrift*, 1891, p. 258.

C'est la troisième et la dernière fondation de saint Chariton : elle remonte probablement au milieu du IVe siècle, vers l'an 345 ou 350. On ne saurait préciser davantage la date, car les données de l'hagiographe anonyme sont assez légendaires. Cette laure se trouvait à 14 stades de Thécoa, environ deux kilomètres et demi (1). Avant de mourir, Chariton se fit transporter à sa chère laure de Pharan, la première qu'il avait établie, mais ses restes mortels furent sans doute rendus plus tard à notre monastère ; c'est au moins ce que semble indiquer une lettre de saint Théodore Studite (2).

En l'an 484, Souka recevait parmi ses ermites saint Cyriaque qui devait la sanctifier jusqu'en 556 (3). Grâce à lui, la laure put résister aux moines origénistes, qui troublèrent si profondément la Palestine au VIe siècle ; néanmoins ceux-ci réussirent à lui imposer comme higoumènes deux des leurs, *Pierre d'Alexandrie* et *Pierre de Grèce*, remplacés bientôt par un orthodoxe, *Cassien de Scythopolis* (4).

Dans le courant du VIIIe siècle, plusieurs de ses religieux s'en allaient chaque année avec saint Étienne le Thaumaturge passer le carême dans les grottes du Djebel Quarantal (5). En 796, les Bédouins du désert de Juda massacrèrent quelques anachorètes et brûlèrent bon nombre de cellules (6) ; deux autres attaques à main armée, également funestes, eurent lieu en 809 et 813 (7).

La laure de Saint-Chariton est citée au moyen âge dans plusieurs récits de pèlerinage, par l'higoumène russe Daniel, le grec Jean Phocas et plusieurs autres (8). De nos jours, on ne voit plus que des ruines informes au *Khirbet-Khareitoun*, qui a conservé le nom et le souvenir de l'antique monastère (9).

(1) *Vita s. Charitonis*. *A. SS.*, t. VII, Sept., cap. II, n° 12.

(2) Migne, *P. G.*, t. XCIX, p. 1169.

(3) *Vita s. Cyriaci*. *A. SS.*, *t.* VIII, Sept., p. 141-159. Voir aussi *Vita s. Euthymii*, n° 48. Usener : *Der heilige Theodosios*, p. 71. *Vita s. Sabæ*.

(4) *Vita s. Cyriaci*, cap. II, n° 14.

(5) *A. SS.*, t. III, Jul., n° 139.

(6) *A. SS.*, t. III, Mart., p. 167 et 170.

(7) *Theophanis Chronographia*, édit. de Boor, Lipsiæ, 1883, p. 484 et 499.

(8) Migne, *P. G.*, t. CXX, col 960, 984. Jean de Würtzbourg. Migne, *P. L.*, t. CLV, col. 1060.

(9) Voir une étude plus détaillée : *La laure de Souka ou la Vieille Laure*, dans le *Bessarione*, t. III, p. 50-58.

22. — CHOREMBA, monastère signalé par Jean Moschus et qui paraît avoir été situé dans la plaine du Jourdain (1).

23. — CHOURA, monastère cité deux fois dans la Vie de saint Étienne le Thaumaturge au VIIIe siècle (2). Il se trouvait dans le désert de Juda, aux environs de Mâr-Saba, bien que sa position exacte soit ignorée.

24. — CHOZIBA, laure fondée au Ve siècle, dans la gorge du Ouady el-Kelt, à gauche du chemin qui va de Jérusalem à Jéricho. Ses origines sont ainsi racontée par Antoine, un de ses religieux au VIIe siècle. « Les grottes du torrent furent habitées par cinq hommes de Dieu, venus de Syrie, qui formaient une petite communauté avant l'arrivée de Jean l'Égyptien, le vrai fondateur du monastère. Ils s'appelaient Pronus, Élie, Gennée, Éas et Zénon. Ils s'aménagèrent des cellules dans les anfractuosités de la roche, près de la petite église dédiée maintenant à saint Étienne, et construisirent l'oratoire, où leurs saintes reliques reposent aujourd'hui. Le reste du couvent fut construit par Jean l'Égyptien (3). »

Jean l'Égyptien, surnommé aussi le Chozibite, naquit à Thèbes vers 450 de parents riches et monophysites; dans sa jeunesse, il se rendit en Palestine, y renia ses erreurs et se retira dans la gorge sauvage de Choziba, illustrée par les pénitences des moines syriens. Il devint ensuite métropolitain de Césarée de Palestine (4). D'après les *Ménées* (3 oct.), Jean aurait renoncé à la charge épiscopale pour s'enfermer à nouveau dans sa chère solitude. Saint Théodore le Sicéote y fit au VIe siècle sa profession religieuse (5). Jean Moschus la visita peu après (6). Nous trouvons des renseignements très précis sur Choziba à la fin du VIe et au début du VIIe siècle dans la biographie de saint Georges le Chozibite, écrite par son disciple

(1) *Op. cit.*, cap. CLVII, col. 3025.

(2) *Op. cit.*, n° 36 et 40.

(3) *Miracula B. Mariæ in Choziba* dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, n° 5, p. 366.

(4) *Anal. Bolland.*, *l. cit.*; *Prat. Spirit.*, cap. XXV, col. 2872; *Vita s. Sabæ*, t. III, 288, et LXI, col. 327.

(5) Surius, 22 Avril.

(6) *Op. cit.*, cap. XXIV et XXV.

et ami Antoine (1), et dans les *Miracula B. Mariæ in Choziba* du même auteur (2). Nous apprenons que la laure fut ruinée en 614 par les Perses, sous la direction des Juifs et des Arabes, et rebâtie après le départ des envahisseurs. Ce malheur dut la frapper encore lors de l'invasion arabe.

Choziba, visité en 1177 par Jean Phocas (3) et par un Grec anonyme en 1253 (4), existe encore dans la gorge du Ouady el-Kelt, occupé par des moines orthodoxes.

25. — CONSTANTIN, monastère de l'abbé Constantin, signalé par Jean Moschus qui causa avec son higoumène Sergius (5). Ce chroniqueur n'indique pas la situation de ce couvent, qui peut-être ne se trouvait même pas en Palestine.

26. — COPRATHA, laure mentionnée dans le *Pré Spirituel* (6) et qui se trouvait dans la plaine du Jourdain. En effet, d'après le chapitre XCI, deux pèlerins descendent au Jourdain; l'un d'eux succombe trois jours après et est enseveli dans la laure de Copratha.

27. — COSME ET DAMIEN, monastère des saints Anargyres, Cosme et Damien, à Jérusalem. Une inscription grecque, découverte sur le parcours de la Voie Douloureuse, à l'église de Sainte-Véronique des Grecs Melchites (7), dit que « la maison (l'église) des saints Anargyres a été achevée sous le très bienheureux Eustochius, 548-563, par les soins des *Byzantins* » (voir ce mot). Moschus (8) parle de ce sanctuaire, à l'occasion de la sœur de l'empereur Maurice, Damienne, qui venait y prier avec sa nièce. Le texte arabe sur la Prise de Jérusalem par les Perses en 614, publié par M. Couret, mentionne le couvent des saints Cosme et Damien (9).

(1) *Vita s. Georgii Chozebitæ* dans les *Anal. Bolland.*, t. VII, p. 97 à 111, 336 à 359.
(2) *Anal. Boll.*, t. VII, p. 360 à 370.
(3) Migne, *P. G.*, t. CXXXIII, n° 19, col. 949.
(4) *De Locis Sanctis*. Migne, *P. G.*, t. CXXXIII, n° 13, col. 988.
(5) *Op. cit.*, cap. CCVIII, col. 3108.
(6) *Op. cit.*, cap. XX, col. 2868, et XCI, col. 2949.
(7) P. Germer-Durand : *Revue Biblique*, 1892, n° 9, p. 566.
(8) *Op. cit.*, cap. CXXVII, col. 2990.
(9) *Revue de l'Orient Chrétien*, t. II (1897), p. 163. Voir aussi *Commemoratorium*

28. — COTYLA, partie du désert de Juda, comprenant la région désolée qui s'étend entre le Ouady en-Nâr ou Cédron et le Ouady ed-Dabor, au sud de la route allant de Jéricho à Jérusalem. Cotyla revient très fréquemment dans l'hagiographie palestinienne (1).

29. — CRÉMASTE, grotte située dans le Ouady Khareitoun, qui servit de refuge à saint Chariton contre l'empressement indiscret de ses disciples; elle fut surnommée Crémaste à cause de sa position abrupte et de son ouverture très élevée. On ne pouvait l'atteindre qu'avec une échelle (2), et aujourd'hui encore elle se dresse majestueuse au-dessus du sentier. Après Chariton, saint Cyriaque en fit sa résidence ordinaire de 541 à 546 (3). Elle se nomme *Moghâr-Khareitoun*, dans le ravin de ce nom. Victor Guérin, peu satisfait de cet unique souvenir, voulait lui décerner l'honneur de représenter la grotte d'Odollam, où David chercha un refuge contre la jalousie de Saül; cette opinion peu fondée est généralement abandonnée, Odollam se trouve près de Socho.

30. — DOROTHÉE, monastère indiqué par Jean Moschus (4) près de Gaza et de Mayouma; saint Dorothée s'y était retiré après avoir vécu de longues années dans le couvent de l'abbé *Séridon* (5). Voir ce nom.

31. — DOUCA, laure située sur la montagne avoisinant Jéricho, au Djebel Quarantal moderne. Après un séjour prolongé à Pharan, saint Chariton s'était enfui plus à l'est, dans les grottes qui se trouvaient aux environs de Jéricho. Ses disciples se joignirent à lui et formèrent peu à peu une laure, vers l'an 340 (6). Le lieu s'appelait Douca, au dire de Palladius qui y fut

de casis Dei dans les *Itinera et Descriptiones* : « In Sancto Cosma et Damiano, ubi nati fuerunt III, et ubi medicabant, presbyter I. »

(1) *Vita s. Euthymii*, n° 94.

(2) *Vita s. Charitonis. A. SS.*, t. VII, Sept., cap. II, n° 13.

(3) *Vita s. Cyriaci, A. SS.*, t. VIII, Sept., cap. II, p. 152; cap. III, p. 156.

(4) *Op. cit.*, cap. CLXVI, col. 3033.

(5) *S. Dorothæi abbatis Doctrina.* Migne, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 1630, et *Vita s. Dorothæi, A. SS.*, t. I, Jun., p. 582 et s.

(6) *Vita s. Charitonis. A. SS.*, t. VII, Sept., cap. II, n° 11.

religieux vers l'an 386 (1). Ce dernier nom lui venait sans doute du fort de *Doch*, signalé dans le premier livre des Macchabées (XXI, 11 à 18) et qui s'est conservé de nos jours dans la fontaine Aïn ed-Douk. Saint Elpide prit la succession de Chariton, quand celui-ci se retira à Souka, aux environs de Thécoa, et nous voyons au VIe siècle la montagne de Douca porter aussi le nom de saint Elpide (2).

Les grottes de cette laure paraissent abandonnées lors de l'invasion perse en 614, — du moins la Vie de saint Georges le Chozibite n'en parle pas ; — au VIIIe siècle, elles n'abritaient plus qu'un vieil anachorète (3).

ÉLIE. Voir *Anastase*.

32. — ÉLIE, monastères du patriarche Élie à Jéricho. Élie l'Arabe, né vers l'an 430, s'enfuit de Nitrie en 457 à la laure de saint Euthyme, où il resta jusqu'à la mort de ce dernier en 473 (1). A ce moment, il se construisit devant la ville de Jéricho une petite cellule, qui fut le point de départ de deux monastères. Le 23 juillet 494, Salluste, patriarche de Jérusalem, mourait, et Élie devenait son successeur. Les embarras de sa charge ne lui permirent plus de veiller sur ses monastères, comme auparavant ; toutefois, il conserva le titre de supérieur et se choisit un suppléant dans la personne du moine *Euthale*. Exilé par l'empereur Anastase en 513 dans la forteresse d'Ela, à cause de ses sentiments catholiques, Élie y mourut le 20 juillet 518, après avoir recommandé à l'higoumène présent Euthale de se désigner comme successeurs deux religieux exemplaires, Nestabe et Zacharie. Il défendit en même temps la vente ou la cession de ses deux monastères qui devaient rester unis sous l'autorité du même higoumène (5). Nous raconterons plus loin (voir *Eunuques*) combien ses dernières volontés furent peu respectées en 528, sous l'archimandrite Alexandre.

(1) *Historia ad Lausum*. Migne, *P. G.*, t. XXXIV, cap. CVI à CX.

(2) *Prat. Spirit.*, cap. CLIV, col. 3021.

(3) *Vita s. Stephani Thaumaturgi. A. SS.*, t. III, Jul., p. 540 et 559. Voir aussi *La laure de Douca* dans le *Bessarione*, t. III, p. 44-50.

(1) *Vita s. Euthymii*, n° 94.

(5) *Vita s. Sabæ*, n° 60, p. 324.

Il ne faudrait pas confondre les monastères du patriarche Élie à Jéricho avec la laure des Éliotes, dont parle Jean Moschus et qui fut fondée au VIe siècle près du mont Sinaï (1) par un certain Antoine (2). Le *Commemoratorium de casis Dei* mentionne peut-être ce monastère, « monasterium sancti Stephani prope Jericho construxit (Elias) » (3)?

33. — ÉLISÉE, monastère de saint Élisée à Jérusalem, restauré par l'empereur Justinien (4).

34. — ELOUSA, laure signalée par Jean Moschus (5). La Vie de saint Théognius nous parle aussi de Paul, hésychaste ou contemplatif de cette ville, et qui fut également le biographe de ce saint (6). Les Actes de saint Hilarion (7) nous donnent quelques détails sur la vie monastique d'Elousa, alors que les religieux demeuraient encore dans des cellules séparées sans former de monastère proprement dit.

Elousa était un siège épiscopal de la troisième Palestine qui avait Pétra pour métropole; c'est aujourd'hui *El-Khalasa* dans le désert de Bersabée.

35. — ENTHENANETH, monastère signalé par sainte Silvie (8) qui s'entretint avec des anachorètes, dont les cellules s'abritaient sous les vergers d'Énon près de Salim.

Énon se trouvait à VIII milles au sud de Scythopolis; il y a toute une série de sources : Aïn el-Fatour, Aïn es-Sakouth, Aïn ed-Deir, Aïn esch-Schemsiyé, qui se disputent l'honneur de représenter cette localité évangélique.

36. — ÉTIENNE, monastère de Saint-Étienne à Jérusalem. En 455, l'impératrice Eudocie expiait ses égarements monophysites en élevant au proto-martyr Étienne une superbe basilique

(1) *Prat. Spirit.*, cap. CXXXIV, col. 2997.
(2) *Op. cit.*, cap. LXVI, col. 2917.
(3) *Itinera et Descriptiones*, t. I, p. 303.
(4) Procope, *De Ædificiis*, lib. V, cap. IX.
(5) *Op. cit.*, cap. CLXIV, col. 3032.
(6) *Anal. Bolland.*, t. X, p. 117.
(7) *A. SS.*, t. IX, Oct., p. 21. Voir aussi Antonin, *Itinera*, t. I, p. 110.
(8) *Op. cit.*, p. 60, et *Vita s. Sabæ*, t. III, n° 62, col. 328.

qui fut terminée en 460. Celle-ci se trouvait au nord des remparts de Jérusalem, sur l'emplacement même du martyre (1). L'impératrice obtint de saint Euthyme des moines de sa laure, qui desservirent la basilique et occupèrent le monastère bâti tout auprès. L'higoumène se nommait *Gabriel*, il mourut le 26 janvier 490 avec l'auréole des saints (2). Eudocie fut ensevelie dans la crypte de la basilique, ainsi que sa petite-fille, l'épouse infortunée de Genséric (3).

En 513, eut lieu à Saint-Étienne la fameuse manifestation de dix mille moines environ, qui vinrent témoigner de leur attachement au concile de Chalcédoine contre les empiètements de l'empereur Anastase (4).

Le monastère de Saint-Étienne envoya ses représentants au synode de Constantinople de 536, tenu contre le patriarche Anthime; il fut renversé ainsi que la basilique en 614 par les Perses et ne se releva jamais complètement de cette ruine. De nos jours, les Pères Dominicains ont reconstruit la basilique d'Eudocie sur les proportions grandioses du plan primitif et créé l'*École pratique d'études bibliques*, qui a pour organe la *Revue Biblique*.

Une autre tradition, remontant au XIIe siècle, place la lapidation de saint Étienne dans la vallée du Cédron, près de Gethsémani ; elle n'est plus soutenue par les gens sérieux (5).

37. — ÉTIENNE, oratoire de Saint-Étienne. Après vingt-quatre ans de supériorat, Gabriel se construisit un petit oratoire dans la vallée de l'Ascension, à l'orient, où, à l'exemple de saint Euthyme, il se retirait depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à Pâques (6).

Cette vallée est probablement la vallée du Cédron ou de Josaphat, située à l'orient de Jérusalem. Le *Commemoratorium de casis Dei et monasteriis* (7) parle d'un sanctuaire de Saint-

(1) *Petrus der Iberer*, p. 37 et 94.
(2) *A. SS.*, 26 janvier.
(3) *Vita s. Euthymii*, n° 87, 99, 103.
(4) *Vita. s. Sabæ*, t. III, LVI.
(5) P. Lagrange : *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*, Paris, 1894, pp. XVI-188.
(6) *Vita s. Euthymii*, n° 103.
(7) *Itinera et Descriptiones*, t. I, p. 302.

Étienne, dans la vallée de Josaphat, qui était desservi par trois prêtres.

38. — ÉTRANGERS, monastère des Étrangers à Jéricho, cité dans le *Pré Spirituel* (1). Un abbé Nicolas avait sa cellule dans le torrent de Bethasimus, entre Saint-Elpide (le Djebel Quarantal) et le monastère des Étrangers. Celui-ci doit être le *Xenodochium,* que plusieurs autres documents placent à Jéricho (2). Si le torrent de Bethasimus est le Ouady el-Hazim, au sud du Ouady el-Kelt, le Xenodochium doit être cherché au midi du village d'Er-Riha.

EUDOCIE, tour d'Eudocie. Voir *Jean le Scholaire.*

39. — EUNUQUES, monastère des Eunuques à Jéricho, 528. Le patriarche Élie avait construit deux monastères aux portes de Jéricho en 473 et fait promettre à l'higoumène Euthale de ne jamais les vendre ou les céder. Ses dernières recommandations furent bien vite oubliées. En 528, les eunuques de Julienne, nièce de Valentinien, réalisèrent leur fortune et en offrirent le montant à saint Sabas pour qu'il les reçût dans sa laure. Malgré sa vieille affection pour eux, le solitaire ne pouvait enfreindre une de ses plus chères pratiques, qui éloignait de sa laure les eunuques et les enfants. Il s'entremit pour eux et les adressa à son ami saint Théodose, qui les repoussa pour les mêmes motifs. Las de toutes ces démarches, les solliciteurs prièrent le patriarche Pierre de leur acheter un terrain, où ils pourraient bâtir un couvent pour leur usage exclusif. Le patriarche confia le soin de résoudre cette affaire à l'higoumène des monastères d'Élie, Alexandre. Celui-ci trouva sans doute qu'il y avait assez de monastères dans la plaine du Jourdain; en conséquence, il retint l'argent et livra aux eunuques de Julienne un des deux monastères d'Élie, contre les intentions formelles du fondateur. A la suite de cet arrangement, le monastère cédé prit le nom de ses nouveaux propriétaires (3).

(1) Cap. LIV, col. 3021.

(2) *Vita s. Joannis Silentiarii. A. SS.*, t. III, Mai, p. 235. *Vita s. Sabæ*, *Vita s. Georgii Chozeb.*, *Anal. Bell.*, t. VII, n° 35, p. 134.

(3) *Vita s. Sabæ*, t. III, LIX, col. 322, et LXIX, LXX.

Un fragment de lettre du moine Paul Helladique nous indique le chef des eunuques; il s'appelait *Eutrope*. Celui-ci accepta le second couvent du patriarche Élie, « τὸν δεύτερον πύργον », s'y fixa avec ses compagnons et diverses personnes de sa condition des environs de Jéricho (1).

Jean Moschus rencontra sur son passage le monastère qu'il mentionne plusieurs fois. Le bon caloyer répète les longues histoires que lui contèrent les moines sur les prêtres Nicolas et Jean, les deux célébrités de l'endroit (2).

40. — EUSTATHE, monastère situé sur la voie de Jérusalem à Gaza, et cité une seule fois dans la Vie de saint Théognius, évêque de Béthélie, au VIe siècle (3).

41. — EUSTORGE, monastère. A l'automne de 466, saint Cyriaque arrivait à Jérusalem de Corinthe, sa ville natale, et embrassait la vie religieuse dans le monastère qu'avait fondé Eustorge, près de la Ville Sainte. Son amour de la retraite l'amena, avec la permission d'Eustorge encore vivant, au printemps de l'an 467, à la laure de Saint-Euthyme (4). Ce couvent fut donc établi vers le milieu du Ve siècle, il est encore cité dans le *Pré Spirituel* (5).

42. — EUTHYME, laure de saint Euthyme, 425. A son départ de Pharan, Euthyme et son confident *Théoctiste* (voir ce nom) fondèrent le couvent qui porte le nom de ce dernier vers 411. Vint ensuite la conversion des Bédouins d'Aspebet, pour lesquels on érigea l'évêché de Paremboles; puis Euthyme se retira à trois milles, vers l'ouest, dans une petite plaine où il bâtit son ermitage. Les disciples se groupèrent autour de lui et constituèrent bientôt une laure. La grotte primitive d'Euthyme fut convertie en église et consacrée par Juvénal en 429 (6).

La mort d'Euthyme, 473, fut suivie de troubles graves sur-

(1) Société russe de Palestine, 1891, p. 25.
(2) *Op. cit.*, cap. XIX, CXXXV, CXXXVI, CXXXVII et CLXV.
(3) *Anal. Bolland.*, t. X, p. 95.
(4) *Vita s. Cyriaci. A. SS.*, t. VIII, Sept., n° 3, p. 148.
(5) Cap. I, col. 2852.
(6) *Vita s. Euthymii*, n° 34, 36, 40.

venus entre ses deux fondations, on dut changer la laure en monastère pour résister aux incursions des Arabes. Le diacre Fidus, à la prière du patriarche Martyrius, se chargea de ce travail et le mena à bonne fin en 484. La nouvelle église fut dédiée le 7 mai de la même année, l'ancienne était devenue le caveau du fondateur et des higoumènes (1). Moschus visita cette laure (2), qui fournit au VIIIe siècle un écrivain d'une orthodoxie douteuse dans la personne de son supérieur Anastase (3). Signalée dans la Vie de saint Étienne le Thaumaturge (4) et la *Passio sanctorum XX martyrum* (5) de saint Sabas à la même époque, elle était encore debout au XIIe siècle lors des pèlerinages de l'higoumène russe Daniel et de Jean Phocas. On ignore l'époque exacte de sa destruction. Les ruines de ce beau monastère sont encore visibles au *Khan el-Ahmar*, à trois heures de Jérusalem, dans la direction de la mer Morte (6).

43. — FIRMIN, laure de Firmin à Michmas.

Cette laure fut inaugurée au commencement du VIe siècle (7) dans la gorge du *Ouady es-Soueinit*, qui sépare Djéba de Michmas. Métaphraste, il est vrai, change Michmas en Maliha, le moderne Malha, à droite de la voie ferrée de Jérusalem à Jaffa; mais on sait que les corrections de Métaphraste sont rarement heureuses et que les environs de Malha ne se sont jamais prêtés à l'établissement d'une laure. Nous devons donc conserver sans discussion la leçon de Cyrille, qui est la bonne.

La laure de Firmin délégua ses représentants au concile de Constantinople en 536. Elle doit le peu de renommée qui auréole son berceau à sa tactique dans la querelle origéniste, 537-554. Ses enfants s'y lancèrent à corps perdu, sans réflexion aucune,

(1) *Vita s. Euthymii*. n° 111, 123; *Vita s. Cyriaci*, cap. I, n° 3 et s.

(2) *Op. cit.*, cap. XXXI et CXXIV

(3) Migne, *P. G.*, t. XCV, col. 24 et 57, et Pitra, *Jur. Eccl.*, t. II, Romæ, 1868, p. 242.

(4) *Vita s. Stephani Thaumaturgi*, n° 14, 17 et 176.

(5) *A. SS.*, t. III, Mart., p. 260 et s.

(6) Voir sur cette laure les études détaillées du P. Van Kasteren : *Aus der Umgegend von Jerusalem*, dans la *Zeitschrift deutschen Palæstina-Vereins*, t. XIII, p. 76-122; du chanoine von Riess : *Das Euthymiuskloster*, ibid., t. XV, p. 212-233, et notre article : *La laure et le couvent de saint Euthyme* dans le *Bessarione*, t. III, p. 209-225.

(7) *Vita s. Sabæ*, n° 16.

et du mauvais côté par conséquent. Ils défendirent les opinions aventureuses d'Origène avec une obstination et un dévouement dignes d'une meilleure cause. Ils en vinrent bientôt à renier les idées d'Askidas et de la Nouvelle Laure pour en proposer de nouvelles et inventèrent l'hérésie des *Protoctistes*. Les Néolaurites se déclaraient *Isochristes*. Sans se mêler de ces querelles ridicules entre hérétiques ergotant sur des mots vides de sens, Conon, l'higoumène de Mâr-Saba, réussit à gagner à lui le supérieur de notre laure, l'abbé *Isidore*. Il n'eut pas de peine à lui démontrer que la vérité ne penchait ni du côté des Protoctistes, ni du côté des Isochristes, mais qu'elle se trouvait dans un juste milieu, chez les catholiques. Origène était un grand génie, mais un génie mortel, sujet à se tromper comme tous les hommes.

Isidore comprit le raisonnement de Conon; il abjura son hérésie dans l'église de Sion, s'embarqua avec Conon pour Constantinople, employa tout son crédit à ruiner la puissance des Origénistes et mourut dans la capitale au milieu de ces œuvres de charité (1).

Le successeur d'Isidore fut peut-être *Zozyme* de Cilicie, que mentionne Jean Moschus. Il parle aussi dans le même récit de l'ermite Sabbatius, de la laure de Firmin (2). L'invasion perse ou arabe causa sans doute la décadence et la disparition de ce monastère, sur lequel l'histoire se tait désormais.

Le site authentique de cette laure vient d'être retrouvé dans la gorge du Ouady es-Soueinit; ses ruines portent encore le nom de *Khirbet ed-Douèr*, « les ruines du monastère (3). » Rappelons que dans ce même ravin Jonathas, avec son écuyer, escalada la roche de Séné et réussit à débusquer les Philistins des hauteurs de Michmas (4).

44. — FLAVIA, monastère à Gethsémani vers 450.

Saint Théognius, moine de Cappadoce, se rendit à Jérusalem

(1) *Vita s. Sabæ*, nº 83 et 89.

(2) *Op. cit.*, cap. CLXVI, col. 3032.

(3) P. Lagrange dans la *Revue Biblique*, t. IV (1895), p. 94, et P. Bouillon dans les *Échos d'Orient*, 1898, p. 144.

(4) I *Reg.*, cap. XIV. Voir dans les deux Revues citées ci-dessus une étude faite sur les lieux du coup de main de Jonathas.

en 454 et s'enferma dans un monastère de Gethsémani, récemment construit par la dame Flavia. Le nom de cette dame trahit une origine latine; celui de saint Julien, le martyr de Brives, à qui l'église était dédiée, amènerait à en faire une gauloise. Des affaires graves obligèrent bientôt la fondatrice à revenir dans sa patrie, elle y mourut et le choix des religieux, non moins que son testament, désignèrent Théognius pour la remplacer. Ennuyé des tracas de l'administration, celui-ci résilia vite sa charge et s'enfuit au monastère de saint Théodose, son compatriote (1).

45. — GADARA, monastère fondé par saint Sabas en 503. Chassé de la Grande Laure par la malveillance de quelques-uns de ses disciples, Sabas prit la route de Scythopolis, traversa le Jourdain et se logea dans une caverne sur les bords du torrent de Gadara. Un jeune homme fort riche de Scythopolis, Basile, fournit l'argent nécessaire à la construction des cellules pour les nombreux novices qui accouraient auprès du solitaire.

Cinq ans après, 508, Sabas quittait ses compagnons et revenait à sa laure du Cédron. Les ermites de Gadara se dispersèrent ou moururent, et la grotte, convertie en église, devint l'héritage d'un certain *Ennathius*, originaire de l'Isaurie. Celui-ci bâtit un grand monastère et en fut le premier higoumène. A sa mort, un de ses compatriotes, *Taraise*, prit sa succession. Il vivait encore en 556, quand Cyrille de Scythopolis écrivait la Vie de saint Sabas (2).

Gadara, ville de la Décapole, connue aujourd'hui sous le nom de *M'Keiss*, est au sud du lac de Tibériade, en face de Beisan, de l'autre côté du Jourdain.

46. — GANTA, monastère eutychien, situé à XV milles au nord de Jérusalem (3). Le prêtre Paul vivait en cénobite à Ganta, village d'Eudocie cédé par elle à l'église de Jérusalem; il y fonda un monastère grand et illustre et devint le père d'une multitude de moines.

(1) *Anal. Bolland.*, t. X, p. 82 à 85.
(2) *Vita s. Sabæ*, n° 33 et 34, et *Vita s. Joannis Silentiarii*, t. III, Mai, n° 11.
(3) Les *Plérophories* dans la *Revue de l'Orient Chrétien*, t. III, cap. xx, p. 252.

47. — GAZA. Moschus signale une laure εἰς τὰ μέρη Γάζης (1). Il y avait certainement dans cette ville d'autres monastères, dont les noms seront découverts à mesure que l'on éditera les textes syriaques des écrits de cette région.

48. — GÉLASE, monastère construit à Nicopolis par Gélase, moine du ve siècle. Celui-ci s'est créé une place à part dans les traités de spiritualité: il soutint un long procès contre un séculier qui avait empiété sur les biens ecclésiastiques, ressuscita un enfant tué par un de ses religieux et brava la colère de Théodose, patriarche intrus de Jérusalem, 451. Il lui refusa son obéissance et se serait, sans l'assistance du peuple fidèle, laissé brûler sur la place du Saint Sépulcre plutôt que de renier sa foi ou de trahir son pasteur Juvénal (2). L'histoire ne parle plus de ce monastère, qui fusionna peut-être dans la suite avec celui de saint Sabas établi dans la même ville (voir *Nicopolis*.)

49. — GEORGES, monastère de Saint-Georges à Jérusalem. Procope le mentionne sous Justinien (3). En 491, saint Jean le Silentiaire avait déjà séjourné quelque temps au gerocomium de Saint-Georges (4). La *Prise de Jérusalem* (5) cite l'autel Saint-Georges, le *Commemoratorium de casis Dei* y met deux prêtres (6). Enfin une inscription grecque mentionne l'higoumène du monastère de Saint-Georges, Thécla Augusta, la sœur de l'empereur Michel III l'Ivrogne (7). Ici, évidemment, il s'agit d'un couvent de femmes. Il existe encore, près du Cénacle, un monastère de Saint-Georges, occupé par les Grecs.

50. — GÉRASIME, laure de saint Gérasime, 455.

Gérasime, né en Lycie, se rendit à Jérusalem vers l'an 451 et se fixa dans le désert pierreux qui avoisine la mer Morte. Il se laissa d'abord circonvenir par les moines eutychiens, re-

(1) *Op. cit.*, cap. LV, 2909.
(2) *Apophthegmata Patrum*, Cotelier, t. I, p. 410-413.
(3) *De Ædificiis*, lib. V, cap. IX.
(4) *A. SS.*, t. III, Mai, n° 4 et 5.
(5) *Revue de l'Orient Chrétien*, t. II, p. 163.
(6) Tobler, *Itinera* : « in sancto Georgio II », t. I, p. 302.
(7) De Vogüé : *Temple*, appendice, p. 131, et Germer-Durand, *Revue Biblique*, t. I, p. 564.

connut son erreur et n'hésita pas à l'abandonner (1). Il resta quelque temps anachorète, avant de fonder sur les rives du Jourdain sa laure qui comprenait soixante-dix cellules, habitées par des parfaits, entourant et protégeant un monastère où s'exerçaient les novices; il mourut le 5 mars 475 (2).

Les successeurs de Gérasime dans la direction de la laure furent ses deux frères, *Basile* et *Étienne*, 475-481, puis *Eugène*, 481-526 (3).

Jean Moschus nous entretient longuement de cette laure (4), qui est encore citée dans les Conférences spirituelles de Zozyme (5), la Vie de saint Siméon Salus (6), le *Commemoratorium de casis Dei* (7) et l'*Enarratio Syriæ* du moine Épiphane (8) au début du IXe siècle.

Depuis, le silence se fait sur elle et quand Phocas l'aperçoit en 1177 (9), elle est détruite de fond en comble. Vers cette époque, elle se confondit avec le monastère de *Calamon*, comme je l'ai dit. (Voir ce mot.)

D'après Moschus, cap. CVII, la laure de saint Gérasime se trouvait à un mille du Jourdain; le moine Éphiphane la signale à III milles à l'est de Jéricho et Phocas en aperçoit les ruines entre Saint-Jean-Baptiste (*Kasr el-Iehoud*) et Calamon (*Kasr-Hadjla*). Voilà donc le champ des recherches bien délimité, il s'agit de découvrir dans cette direction des ruines qui répondent à ces données topographiques (10).

GRANDE LAURE. Voir *Saint-Sabas*.

51. — GRÉGOIRE, monastère réparé par Justinien (11).

(1) *Vita s. Euthymii*, nº 77, et Papadopoulos-Kerameus : Ἀναλεκτὰ ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, Saint-Pétersbourg, 1897, t. IV, p. 175.

(2) *Vita s. Euthymii*, nº 89-93; Papadop.-Ker. *op. cit.*; *Vita s. Cyriaci*, nº 1; *Prat. Spir.*, cap. CVII, col. 2965; *Vita s. Sabæ*, t. III, XII.

(3) Papadop.-Ker., *op cit.*, et Usener : *Der heilige Théodosios*, p. 120.

(4) *Op. cit.*, cap. XI, XII, CXLI et CXLII.

(5) Migne, *P. G.*, t. LXXVIII, nº 13, col. 1697.

(6) Migne, *P. G.*, t. XCIII.

(7) Tobler : *Itinera et Descriptiones*, t. I, p. 303.

(8) Migne, *P. G.*, t. CXX, col. 269.

(9) Migne, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 952.

(10) Voir l'histoire détaillée de ce couvent dans les *Échos d'Orient* : *Les Laures de saint Gérasime et de Calamon*, t. II, p. 106-119.

(11) Procope : *De Ædificiis*, lib. V, cap. IX.

52. — HAROUN, monastère de l'ami du Messie (eutychien) Haroûn, le marchand de blé, près d'Ascalon. Plusieurs des principaux monophysites y furent enterrés (1). Cet Haroun était originaire de Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre (2).

53. — HEPTASTOME, citerne à sept bouches, comme son nom l'indique, creusée par Eudocie, près de l'église de Saint-Pierre, à quinze stades de la laure de Saint-Sabas (3). Elle devait, en cas de sécheresse, suffire aux besoins de toute la contrée. C'est de là que l'impératrice détrônée admira la belle ordonnance qui régnait parmi les cellules des anachorètes et reçut de saint Euthyme l'annonce de sa fin prochaine. Les identifications proposées ne sont pas assez sûres pour être soutenues.

54. — HEPTASTOME, laure, 512. Au carême de l'an 512, Jacques de Mâr-Saba fondait une laure près de la citerne de l'Heptastome, malgré la défense formelle de son supérieur. Jacques faillit mourir de maladie et l'œuvre périclita. Le patriarche Élie, froissé de cette rébellion, envoya des ouvriers qui démolirent les cellules (4).

Peu après, Sabas achetait d'un habitant d'Abou-Dis, nommé Zannagon, un vaste terrain situé à 5 stades au nord de la citerne de l'Heptastome. Il y construisit une église et des cellules, dont *Paul* et *André* prirent la direction (5). Peut-être pourrait-on identifier cette laure avec le *Khirbet-Zennaki*, qui se rapproche de Zannagon, le nom du propriétaire, ou avec le Kh. Djindjis.

55. — HILARION, monastère de saint Hilarion. Ce saint, né en Palestine à Thabatha, à deux heures au sud de Gaza, en 291, étudia d'abord à Alexandrie, puis embrassa la vie monastique sous saint Antoine, 306, et la transporta sur le sol de sa patrie. Son monastère consistait en un groupement de cellules, suivant la première tradition égyptienne. Hilarion visitait

(1) Les *Plérophories*, cap. VI, p. 240.
(2) *Petrus der Iberer*, p. 111.
(3) *Vita s. Euthymii*, n° 98; *Vita s. Sabæ*, t. III, XV, et *Vita s. Joannis Silentiarii*, p. 235.
(4) *Vita s. Sabæ*, t. III, XXXIX.
(5) *L. cit.*

de plus les anachorètes répandus dans les plaines de la Philistie, les déserts de Bersabée et d'Elousa.

Le monastère, brûlé sous Julien l'Apostat, fut relevé par le disciple du saint, Hésychius, sous le pontificat de Jean de Jérusalem. Ce même Hésychius déroba, après la mort d'Hilarion, 21 oct. 371, ses reliques aux habitants de Chypre et les transporta au monastère. Antonin de Plaisance signale ce tombeau au VIe siècle ainsi que plusieurs autres voyageurs. Le couvent disparut sans doute de très bonne heure (1).

56. — HYPACE, monastère situé à sept milles environ de Jérusalem. Son archimandrite, Timothée, se déclara contre le concile de Chalcédoine et fut nommé évêque d'une cité de Palestine en 451, par son ami, l'intrus Théodose, qui avait usurpé le siège patriarcal de Jérusalem. Il fut ensuite exilé par l'empereur Marcien, à Antioche, avec le fameux Romain (2).

57. — IBÈRES, monastère des Ibères à Jérusalem. Pierre l'Ibère ou le Géorgien, moine monophysite du Ve siècle, voulait bâtir une église et un couvent dans la Ville Sainte; il tomba malade et vit dans une apparition une belle église avec cinquante moines qui la desservaient et chantaient l'office sur un seul rang. Cette disposition dans la psalmodie, qu'il avait inaugurée, se conserva après lui dans ses fondations (3).

Du côté nord de Jérusalem, au lieu dit la tour de David (porte de Jaffa), il construisit le monastère des Ibères, y demeura avec son ami Jean et reçut gratuitement les pèlerins et les pauvres accourus en grand nombre aux Lieux Saints. Ce monastère était situé à l'intérieur de la ville, à gauche de la route qui allait de la porte de cette tour à l'église de Sion (4). Il ne se composait que de quelques cellules et plus tard Zénon, disciple de Silvain, pria les deux amis de rentrer dans un couvent proprement dit, pour y mener la vie religieuse (5). Après

(1) *A. SS.*, t. IX, Oct., p. 43, 59; Sozom., *H. E.*, lib. XII, cap. XIV; lib. V, cap. X; lib. VI, cap. XXXII.

(2) Ahrens et Krüger : *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, Leipzig, 1899, p. 257.

(3) *Petrus der Iberer*, p. 39 et 40.

(4) *Op. cit.*, p. 46.

(5) *Op. cit.*, p. 47 et 48.

quoi, Pierre et Jean revinrent à la tour de David, mais n'hébergèrent plus d'étrangers. Puis, afin d'éviter les trop nombreuses visites de l'impératrice Eudocie, Pierre se réfugia auprès de son ami Zénon, à Gérara, abandonnant ses cellules à quelques-uns de ses disciples (1).

Procope (2) mentionne la reconstruction du monastère des Ibères sous Justinien. On ignore s'il est question de celui-ci ou de celui de Sainte-Croix qui portait le même nom et se trouve encore à vingt minutes environ de la Ville Sainte.

58. — ISAIE, monastère du moine eutychien Isaïe, près de Gaza.

Ce moine, égyptien d'origine, mena d'abord la vie religieuse dans sa province, puis se rendit en Palestine et, après avoir visité les Lieux Saints, se retira dans le désert qui est près d'Eleuthéropolis. Ne pouvant rester longtemps ignoré des ermites qui habitaient les solitudes du Jourdain et des alentours de Jérusalem, il se fixa sur le territoire de Gaza, construisit un monastère et s'enferma dans sa cellule sans parler à personne. Ces détails nous sont fournis par la biographie que lui a consacrée Zacharie le Rhéteur (3). Son couvent se trouvait au village de Beth-Daltha, à quatre milles du monastère de Pierre l'Ibère (4). Il y mourut le 11 août 484 ou 490, cinq mois après ce dernier (5). *Pierre*, égyptien aussi, qui l'avait aidé dans la direction du couvent, lui succéda dans cette charge (6). Épiphane, supérieur du couvent de Silvain à Gérara, fut enterré dans l'église d'Isaïe où il participait aux saints mystères (7).

59. — JAMNIA, monastère de Pierre l'Ibère, construit dans un faubourg de cette ville par l'impératrice Eudocie et doté de biens considérables pour l'entretien des religieux. L'église était dédiée à saint Étienne (8). C'est là que le célèbre évêque

(1) *Op. cit.*, p. 50.
(2) *De Ædificiis*, lib V, cap. IX.
(3) *Die Sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, p. 263-274.
(4) *Petrus der Iberer*, p. 96.
(5) *Op. cit.*, p. 115.
(6) *Op. cit.*, p. 116, 117.
(7) *Plérophories*, cap. XLVIII, p. 362. Sur Isaïe, voir les chapitres XII, XXII, XXVII et LXV.
(8) *Petrus der Iberer*, p. 115 et s.

monophysite passa ses derniers jours au milieu de ses fidèles disciples et des Samaritains qu'il comblait de bienfaits; après sa mort, son corps fut transporté au couvent de Maiouma (1) et les moines abandonnèrent Jamnia (2).

60. — JEAN, monastère de l'abbé Jean à Bethléem, restauré par Justinien au VIe siècle (3) et rencontré par Antonin de Plaisance avant Bethléem, c'est-à-dire au nord de la ville.

(*A suivre.*)

S. VAILHÉ,
des Augustins de l'Assomption.

(1) *Op. cit.*, p. 126.
(2) *Op. cit.*, p. 130.
(3) Procope, *l. cit.*

OPUSCULES MARONITES

(*Suite*) (1)

HISTOIRE DE SÉVÈRE, PATRIARCHE D'ANTIOCHE

Nous étions près de là en ce moment pour l'étude de la philosophie, car les philosophes, comme Horapolon, enseignaient le vendredi dans l'école habituelle. Nous nous approchâmes donc à trois; moi, puis *Thomas* le sophiste qui aimait en tout le Messie, né dans la même ville que moi à *Gaza*, et *Zénodotus* de *Lesbos* (ܕܠܐܣܒܘܣ ܕܠܝܡܐ), nous nous trouvions constamment dans les saintes Églises avec ceux que l'on nomme (à Alexandrie) Φιλόπονοι, et ailleurs *zélés* (ܙܠܝܢܐ) ou encore *compagnons* (ܚܒܪܐ), et qui étaient redoutables jusqu'à un certain point aux païens. Nous nous approchâmes donc et dîmes à ces nombreux perturbateurs que ce qu'ils faisaient à un homme qui voulait devenir chrétien n'était pas bien, car il criait qu'il souffrait ainsi de leur part pour ce motif. Mais ceux-ci, qui voulaient nous tromper et nous apaiser par leur témoignage, disaient : « Nous n'avons rien à faire avec vous, nous nous vengeons de celui-ci qui est notre ennemi. » C'est donc avec peine que nous pûmes arracher (6) *Pralius* à ces mains homicides, pour le conduire aussitôt chez les moines, au lieu nommé *Enaton;* nous montrâmes les blessures qu'il avait reçues pour la gloire de Dieu, et ce qu'il avait souffert illégalement tandis qu'il blâmait l'erreur des païens; ces souffrances furent les prémices agréables qu'il offrit au Messie.

8. Alors *Salomon* le grand, qui était supérieur de ceux qui

(1) Voy. p. 175, 318.

demeuraient avec les illustres *Étienne* et *Athanase*, prit d'autres moines, alla à *Alexandrie* et apprit ce qui s'était passé à *Pierre*, homme capable, qui brûlait de l'amour divin et était alors évêque (1). Il excita encore contre les païens beaucoup de notables de la ville parmi lesquels le sophiste *Aphtonius* qui était chrétien et avait beaucoup de disciples. Celui-ci ordonna aux jeunes gens qui étudiaient près de lui de venir avec nous et de nous aider, il nous laissa libres, et nous allâmes en corps témoigner contre ces païens homicides devant l'évêque Pierre. Celui-ci nous donna l'archidiacre, diacre et chef de ses gardes qui est appelé ܦܪܩܡܢܐܪܝܘܣ (παραμονάριος) dans la langue Romaine (grecque), et nous envoya près d'*Antarchius* (ܐܢܛܪܟܝܘܣ) qui était alors préfet d'Égypte et pensait secrètement comme les païens; son assesseur (2) tenait ouvertement pour le culte des démons des païens. Ce dernier, qui nous méprisait, ordonna d'expulser la plus grande partie des jeunes gens, afin que quelques-uns seulement lui contassent l'affaire. Après le départ des élèves d'Aphtonius, nous restions cinq : *Pralius* qui, avant le baptême, était déjà confesseur, le célèbre *Mennas* dont j'ai parlé plus haut, *Zénodotus* de *Mitylène* (ܡܝܛܠܝܢܝ) de *Lesbos* et *Démétrius* de ܐܬܝܢܝ, tous quatre défenseurs fervents de la religion. Je me joignis à eux en cinquième lieu. Quand le préfet connut la gravité de l'événement, il ordonna que celui à qui cela plairait écrivît ce qu'il voudrait dans un livre; *Pralius* écrivit donc et accusa ces hommes au sujet des sacrifices païens et de ce qu'ils l'avaient attaqué comme des voleurs. Mais comme le préfet ordonnait de faire venir ceux qui étaient accusés, des hommes du clergé et de la ligue nommée Φιλόπονοι entendirent parler du peu de considération que l'on avait pour ceux qui défendaient le bien, des sacrifices païens que l'on osait encore faire et des actions des païens, ils se soulevèrent aussitôt contre les notables, et coururent avec violence contre l'assesseur du préfet en criant : « Il ne convient pas que celui-là

(1) Pierre Mongus. Archevêque d'Alexandrie en 478, il fut déposé en 482 (d'après Fleury), puis rétabli, et mourut en 490, ce qui fixe la date des événements racontés ici. Ils doivent être antérieurs à la déposition de Pierre et aux luttes violentes qui suivirent

(2) Le mot ܣܢܘܦܘܢܘܣ, non traduit, est sans doute le nom (*sunofonos*) de cet assesseur. Il pourrait signifier aussi « du même avis ».

qui est de religion païenne participe au gouvernement et ait part aux travaux du gouvernement, car les lois et les ordres des empereurs autocrates sont ainsi enfreints. » Le préfet eut grand'peine à le sauver de ceux qui le cherchaient, et il nous ordonna de demeurer. Tout le peuple s'était soulevé contre les païens, et ceux qui étaient accusés s'enfuirent en commençant par *Horapolon*, cause de toute cette poursuite.

Le préfet tergiversait, à cause de son amitié pour les païens, aussi quand *Étienne* l'apprit, il nous convoqua à *Enaton* au monastère de *Salomon* et demanda à *Pralius* s'il pourrait indiquer les idoles païennes cachées à *Manoutin*. Il promit de les montrer, de livrer l'autel (1) et de faire voir les sacrifices que l'on osait encore pratiquer. Il nous sembla bon, ainsi qu'à *Salomon* si digne de louanges, d'aller annoncer cela à l'évêque *Pierre*, et *Pralius* promit devant lui de montrer les idoles, l'autel et les sacrifices, et de saisir le prêtre de l'erreur idolâtre. Le grand évêque de Dieu Pierre nous donna des hommes du clergé, et ordonna par lettre à ceux qui habitaient le monastère appelé des « *Tabennenses* » (ܬܒܢܢܝܐ) (2) qui est situé à *Canope* de nous aider à détruire et à renverser les démons, dieux des païens. Après avoir prié comme il convenait, on alla à *Manoutin*, et on entra dans une maison couverte toute entière d'inscriptions païennes, et dans l'un de ses angles était bâtie une muraille double à l'intérieur de laquelle étaient cachées les idoles; une entrée étroite en forme de fenêtre y conduisait, c'est par là que le prêtre entrait pour accomplir les sacrifices. Les païens, qui avaient appris le soulèvement de la ville et voulaient rendre notre expédition vaine, avec (l'aide de) la prêtresse qui demeurait dans la maison dont nous venons de parler, fermèrent l'entrée avec des pierres et de la chaux (7) et, pour que leur ruse et leur machination ne

(1) ܡܬܪܐ donnerait : « l'entrée (secrète) », qui conduirait au temple, comme on nous le dira plus loin.

(2) Ou de Tabennisi. Ces moines provenaient du monastère de ce nom situé dans la Thébaïde (B. O., III, II, 908), et dont le célèbre Pacôme fut abbé. Cf. Migne, *P. G.*, t. LXV, col. 304, et les Vies de Pacôme. Ils s'établirent à Canope après la destruction du temple de cette ville. Cf. *Oriens christianus*, II, col. 415. — Il est intéressant de comparer au présent récit celui de la destruction des temples de Canope et d'Alexandrie fait par Rufin (*Hist. eccl.*, II, ch XXII-XXVIII; dans Migne. *P. L.*, t. XXI, col. 528-536).

fût pas découverte à la vue de ce travail récent, ils placèrent au devant de lui un meuble (1) rempli d'encens et de concombres (2) et, au-dessus, suspendirent une lampe allumée : c'était alors le milieu du jour.

Pralius éprouva un moment de trouble et de difficulté quand il se demanda ce qu'était devenue cette entrée en forme de fenêtre; il eut peine d'abord à découvrir l'artifice, puis se signant de la croix du Messie, il décrocha la lampe, déplaça le meuble et nous montra l'entrée qui était alors fermée par des pierres et par une construction récente. Il demanda une hache aux « *Tabennenses* » qui étaient venus avec nous pour nous aider et l'un de ceux-ci se prépara à ouvrir ce qui était bâti depuis peu et à jeter un premier regard à l'intérieur. Quand ce « *Tabennensis* » entra et vit le grand nombre des idoles avec l'autel couvert de sang, il cria en égyptien : « Dieu est un, » il disait cela comme pour détruire l'erreur de la pluralité des dieux, puis il jeta d'abord l'idole de *Saturne*, toute souillée de sang, puis toutes les autres idoles des démons, troupe bigarrée comprenant des chiens, des belettes, des singes, des lézards et des reptiles, [ceux-ci restaient de l'ancienne religion des Égyptiens], et enfin le serpent rebelle dont la figure était en bois. Il me sembla alors que ses adorateurs, d'après sa volonté d'être adoré sous cette forme, indiquent ainsi que ce fut par le bois (3) qu'il excita la rébellion des premiers créés. On raconte que ces idoles furent emportées du temple qui existait auparavant ܡܡܝܣܝܣܐ d'Isis (4) par le prêtre d'alors, quand il s'aperçut que les affaires des païens devenaient incertaines et critiques; il les cacha comme nous l'avons dit, avec l'espoir futile et vain (que nous ne les découvririons pas). Une partie fut brûlée immédiatement à *Manoutin*, car les païens de ce village pensaient qu'il n'était pas possible de les toucher irrévérencieusement sans encou-

(1) ܫܟܢܐ; Σκευάριον.

(2) ܠܒܢܐ ܘܦܘܢܝܐ; λίβανον καὶ πέπονες.

(3) L'arbre de la science du bien et du mal?

(4) Lire : des temples de Sérapis et d'Isis qui existaient auparavant. — Il y avait à Canope un célèbre temple de Sérapis qui fut détruit par les chrétiens. — En lisant ܡܡܝܣܝܣܐ, on pourrait traduire : « Ces idoles provenaient de l'ancien *mamisis* d'Isis ». Le *mamisis* était un petit temple qui était construit à côté du grand.

rir une mort immédiate par l'opération du démon qui possédait ces idoles. Nous voulûmes donc leur prouver par des actes, que toute la puissance des dieux païens et des démons était vaine, depuis la venue et l'incarnation du Messie Verbe de Dieu, qui, pour nous, supporta volontairement la croix, afin de nous délivrer de toute puissance adverse. Il dit en effet : « J'ai vu Satan tomber du ciel comme la foudre, » et encore : « Je vous ai donné la force de fouler aux pieds les serpents, les scorpions et toute la puissance de l'ennemi. »

Dans cette vue, nous en brûlâmes une partie, et quant aux autres, nous écrivîmes dans un livre toutes celles qui étaient d'airain, fabriquées avec un certain art, la matière étant divisée sous toutes les formes, avec l'autel d'airain et le serpent de bois, puis nous envoyâmes la lettre à la ville à *Pierre* archevêque de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour lui demander ce qu'il nous commandait de faire. — Ceux de *Manoutin* qui passaient pour chrétiens, comme ceux qui faisaient partie du clergé de cette église, étaient d'une foi tiède, à l'exception du prêtre, et ils étaient attachés à l'argent que leur donnaient les païens pour qu'ils n'allassent pas dénoncer leurs sacrifices aux idoles; aussi quand arriva le soir du jour où nous avions fait tout ce qui précède, et qu'il fallut garder les idoles inscrites afin qu'on ne vînt pas les voler, (ces chrétiens) nous dirent qu'ils craignaient de souffrir quelque mal, par l'opération de ces démons, pendant qu'ils les garderaient, et que par suite il nous convenait de les garder. C'était en effet la conviction des païens de *Manoutin* qui disaient alors que nous mourrions tous durant cette nuit. — Quand le prêtre de l'église les vit si craintifs, — il était plein de foi et possédait les qualités du monachisme et de la vieillesse, — il nous conduisit, après le repas, dans une maison de l'église où l'on avait déposé les idoles et nous dit : « Je méprise ces idoles, au point de les fouler aux pieds et de leur faire tous les outrages, car je suis persuadé qu'elles ne sont absolument rien, » puis il pria sur nous et (nous) ordonna de les garder sans crainte durant toute la nuit, **(8)** car il lui fallait, disait-il, s'occuper comme de coutume du service de Dieu. Nous restâmes donc toute la nuit pour les garder, nous chantions : « Tous ceux qui adorent les statues et ceux qui se glorifient dans leurs idoles seront confon-

dus (1). — Les dieux des nations sont des démons, mais le Seigneur a fait le ciel (2). — Les idoles des nations sont d'or et d'argent, œuvres de la main des hommes, elles ont une bouche et ne parlent pas (3), etc. »

Au matin, à notre lever, nous trouvâmes les païens étonnés de nous voir encore vivants, tant le culte des démons et l'erreur les possédait; nous courûmes alors avec les moines « *Tabennenses* » et rasâmes jusqu'à terre, selon l'ordre de l'évêque, la maison où l'on avait trouvé les idoles et les sacrifices. — Quand arriva le jour du dimanche où Notre-Seigneur Jésus-Christ sortit du tombeau et détruisit la puissance de la mort, tout le peuple d'Alexandrie, au moment où il se réunissait pour l'office, poussa des milliers d'imprécations contre les païens et contre *Horapolon*. Ils criaient : « On ne doit plus l'appeler *Horapolon*, mais *Psocapolon* (ܦܣܘܩܦܘܠܘܢ) » (4), c'est-à-dire : qui perd les âmes. L'admirable *Hesychius* qui me raconta tout cela et qui était alors chef des φιλόπονοι, — maintenant il est prêtre, — excitait tout le monde au zèle, avec l'aide de *Mennas*, dont j'ai parlé, qu'il nous avait paru bon de laisser dans la ville. — L'évêque de Dieu fit connaître à tout le peuple dans son allocution le livre que nous lui avions envoyé, dans lequel étaient inscrits le nombre et la matière des idoles trouvées. De là tout le peuple se précipita et apporta au milieu de la ville les idoles trouvées soit dans les bains, soit dans les maisons, puis il y mit le feu. Nous arrivâmes peu après dans la ville avec les idoles et leur prêtre, car nous avions pu, avec l'aide de Dieu, saisir aussi celui-là. Nous avions dix chameaux chargés d'idoles de tout genre, sans parler de celles qui avaient été brûlées à *Manoutin*, comme je l'ai raconté. L'évêque convoqua aussitôt près de lui (5) le préfet d'Égypte, le chef des soldats, tous ceux qui faisaient partie du conseil (ܒܘܠܐ), les grands et les riches de la ville; il s'assit avec eux, fit amener le prêtre des païens, le fit placer debout dans un endroit élevé et lui

(1) Ps. xcvi, 7.
(2) Ps. xcv, 5.
(3) Ps. cxiii, 2-5.
(4) ψυχὰς ἀπολῶν.
(5) Le texte ajoute : ܩܕܡܘܗܝ ܕܕܘܟܐ ܕܠܐ ܡܪܝ. Il y a sans doute permutation du *d* en *t* et il faut traduire : « devant celui qui était appelé *duc* ».

demanda quelle était cette religion des démons pour laquelle on avait fabriqué cette matière sans âme, et il lui ordonna de dire le nom de chaque idole et la cause de sa forme. Tout le peuple était accouru pour voir, il entendait ce que l'on disait et se moquait des actions honteuses des Dieux païens que racontait le prêtre. Quand arrivèrent l'autel d'airain et le serpent de bois, il avoua les sacrifices qu'il avait osé faire, et dit que ce serpent était celui qui avait trompé *Ève*, qu'il lui avait été remis par transmission des premiers prêtres et que les païens l'adoraient. Ce dragon fut livré au feu comme les autres idoles. On entendait le peuple crier par exemple : « Voici *Bacchus* (1) (ܒܩܘܣ) le Dieu androgyne (ܐܢܕܪܓܢܘܣ); voici *Artemis* la chasseresse qui hait les étrangers, et *Mars* le démon qui fait la guerre, et *Apollon* qui fit périr beaucoup de monde, et *Vénus* pilier de débauche, et parmi eux (Mercure) qui s'adonne au vol et *Bacchus* à l'ivrognerie, et voici le serpent rebelle, avec des chiens, des singes et des sortes de belettes, ceux-ci étant des Dieux des Égyptiens. » On se moquait aussi des autres idoles et, quand elles avaient des pieds et des mains, on les brisait en criant avec joie dans la langue du pays (9) : « Leurs Dieux n'ont pas de ܡܦܨܩܐ (2), voici *Isis* ܐܝܣܝܣ ܐܠܗܬܐ (3). » Ils criaient un grand nombre de paroles de ce genre contre les païens, et louaient *Zénon*, ce modèle de la crainte de Dieu, qui tenait alors le sceptre de l'empire, ainsi que *Pierre* l'illustre archevêque, et les chefs de la ville qui siégeaient avec lui. Puis tous s'éloignèrent en louant Dieu de l'exécution que l'on venait de faire contre l'erreur des démons et l'adoration des idoles. On ordonna que le prêtre des insanités païennes fût gardé avec plus de soin.

9. Après cela, ceux de chez l'illustre *Étienne*, se rappelant la fable de la femme stérile et du fils adultérin et tout le mensonge de *Scléfidotus*, craignirent qu'il ne trompât quelqu'un en *Asie* en y racontant cela. Aussi l'illustre *Salomon* conseilla secrètement à l'archevêque de demander une procédure écrite au juge de la ville, qui interrogerait le prêtre des païens au

(1) Serait l'Osiris des Égyptiens. *Diodore de Sicile.*

(2) On lit en marge : « Ils n'ont pas d'articulations dans les mains et dans les pieds pour que ceux qui enseignent ܡܦܨܩܐ puissent s'en servir pour marcher. — ܡܦܨܩܐ est celui qui enseigne ܡܦܨܩܐ. »

(3) Ἄσυλον ܐܬܪܐ (?)

sujet de cet enfant; on le fit, et le prêtre raconta tout ce que nous avons consigné plus haut, car c'est de lui que nous l'avons appris. Quand cette fable fut connue de tout le monde, l'illustre *Étienne* conseilla encore que *Pierre* mandât par lettres synodales, à *Nouno*, qui était évêque d'*Aphrodisias* (1), tout ce qu'avaient fait les païens et que le prêtre interrogé avait mis par écrit au sujet de ce fils adultérin, afin que Nouno pût le raconter à tous. Mais celui qui devait porter cette lettre synodale et qui alla en *Carie*, fut corrompu par des présents, comme nous l'apprîmes depuis, et ne la remit pas; aussi pendant un certain temps les païens d'Aphrodisias crurent que cette fable était vraie, jusqu'à ce que le juge *Adraste* (ܐܕܪܣܛܘܣ), qui aimait le Messie et était scolastique de ce pays, prit soin de faire venir d'*Alexandrie* en *Carie*, par l'entremise du préfet d'*Égypte* de cette époque, le manuscrit de la procédure faite au sujet de cette fable.

10. *Pralius*, après avoir souffert pour Dieu comme nous l'avons raconté, fut jugé digne du baptême rédempteur, quand approcha la fête de Pâques, avec beaucoup de païens qui étaient restés dans l'erreur jusqu'à leur vieillesse et avaient servi longtemps les mauvais démons. Avec lui fut baptisé l'admirable *Urbain* (ܐܘܪܒܢܘܣ), qui est maintenant grammairien pour l'enseignement de la langue des Romains dans cette ville impériale (2), et *Isidore* de *Lesbos*, frère de *Zénodote* dont j'ai parlé plus haut, et beaucoup d'autres. Pralius, fut baptisé après avoir brûlé d'abord tous les livres des Dieux païens, c'est-à-dire des démons, qu'il possédait; ceux-ci, en effet, le persécutaient avant le divin baptême, et le terrifiaient durant la nuit, après l'incendie des idoles; aussi il me conduisit à sa demeure pour me demander ce qu'il avait à faire. Je me rendis près de lui avec un livre des chrétiens et me proposai de lui lire, pour le réconforter, le discours de *Grégoire le Théologien* sur le baptême rédempteur. Je le trouvai fatigué et soucieux à la suite de ses luttes avec les démons; il pouvait à peine relever son esprit, disait-il, sous l'influence des paroles chrétiennes. Je lui demandai s'il n'avait pas chez lui de textes relatifs aux Dieux des païens. Il me confessa qu'il en avait. Je lui dis

(1) Doit être ajouté dans *Oriens Christianus*, t, I, col. 900 après Critonianus.
(2) Cette locution montre encore que Zacharie écrit à Constantinople.

alors : « Si tu veux te débarrasser de l'oppression des démons, brûle d'abord ces textes. » Il le fit en ma présence, et fut délivré. Je lui lus alors le discours réconfortant du divin Grégoire et il entendit les paroles suivantes (1) : « Tu te trouves au milieu (de la foule) et tu es souillé par les affaires profanes. Il est difficile que ton humanité (zèle) ne s'éteigne pas. Le remède est simple : Fuis le Forum avec une belle compagnie, prends les plumes de l'aigle, ou, pour parler plus proprement, celles de la colombe, — car qu'y a-t-il de commun à toi, à César et aux affaires de César? — jusqu'à ce que tu reposes là où il n'y a plus de péché ni de noirceur, ni de serpent qui mord sur le chemin et empêche ton progrès en Dieu. Arrache ton âme au monde; fuis Sodome, fuis l'incendie; **(10)** marche sans te retourner, pour ne pas être immobilisé en une pierre de sel; fuis vers la montagne, pour ne pas être aussi perdu. »

A cette lecture, Pralius dit : « Prenons donc des ailes et courons à la philosophie divine et au baptême rédempteur. » C'est avec ces dispositions qu'il s'approcha du divin baptême et fut initié aux mystères. Le huitième jour après le baptême, quand il devait quitter les habits des nouveau-baptisés, il emmena de nuit mon frère *Étienne* (ܐܣܛܦܢܘܣ) qui lisait les discours et apprenait l'art de la médecine et courut avec lui à *Enaton*, à mon insu. Il me trouvait trop faible dans la foi pour me confier (2) un tel projet; il se rendit au monastère de l'illustre *Salomon* près des compagnons du célèbre *Étienne* (ܐܣܛܦܢܘܣ) et, après avoir supplié son frère *Athanase*, il obtint près de lui l'habit monacal pour lui et pour mon frère, et tous deux choisirent la philosophie divine.

11. Pralius s'occupa, après cela, de ses deux frères païens restés à *Aphrodisias;* l'un d'eux était scolastique du pays et se nommait Démocrius (ܕܝܡܘܩܪܝܘܣ), l'autre se nommait Proclus et

(1) Migne, *P. G.*, t. XXXVI, p. 383.

Ἀλλ' ἐν μέσῳ στρέφῃ, καὶ μολύνῃ τοῖς δημοσίοις· καὶ δεινὸν, εἴ σοι δαπανηθήσεσθαι τὸ φιλάνθρωπον; Ἁπλοῦς ὁ λόγος· Εἰ μὲν οἷόν τε, φύγε καὶ τὴν ἀγορὰν μετὰ τῆς καλῆς συνοδίας, πτέρυγας ἀετοῦ σεαυτῷ περιθεὶς, ἢ περιστερᾶς, ἵν' οἰκειότερον εἴπω (τί γάρ σοι καὶ Καίσαρι ἢ τοῖς Καίσαρος;) Ἕως οὗ καταπαύσῃς, οὗ μὴ ἔστιν ἁμαρτία, μηδὲ μελάνωσις, μηδὲ δάκνων ὄφις ἐφ' ὁδοῦ, κωλύων σου τὰ κατὰ θεὸν διαβήματα; Ἅρπασον τὴν σεαυτοῦ ψυχὴν ἐκ τοῦ κόσμου. Φύγε Σόδομα· φύγε τὸν ἐμπρησμὸν· ὅδευσον ἀμεταστρεπτὶ, μὴ παγῇς λίθος ἁλός· εἰς τὸ ὄρος σώζου, μὴ συμπαραλεφθῇς.

(2) Lire ܡܬܬܝܗܒ — On apprend ici le nom d'un frère de Zacharie.

était sophiste dans cette même ville. Il leur envoya une lettre d'exhortations, leur racontant tout ce qui était arrivé et les pressant de se tourner aussitôt vers la voie de la pénitence et l'adoration d'un seul Dieu, je veux dire de la Trinité sainte et consubstantielle, et d'apprendre par les événements quelle est la force du christianisme; il leur rappelait aussi divers faits, par exemple la révolte d'*Illus* et de *Pamprépius* (ܦܡܦܪܝܘܣ) (1), et ajoutait : « Rappelez-vous combien de sacrifices nous avons offerts aux idoles, en *Carie*, lorsque nous étions païens. Nous demandions alors, à ceux que nous croyions Dieux, — et en même temps nous examinions les foies et faisions de la magie, — si avec *Léontius, Illus, Pamprépius* et ceux qui se révoltèrent en même temps, nous vaincrions *Zénon*, cet empereur chrétien parfait. Nous avons reçu une multitude d'oracles et de promesses : l'empereur *Zénon* ne devait pas pouvoir supporter leur choc, et il devait venir un temps où les affaires des chrétiens seraient détruites et abandonnées, tandis que la religion des païens serait en faveur. L'événement a montré que ces oracles étaient mensongers, comme ceux qui furent donnés par Apollon à *Crésus* (ܟܪܝܣܘܣ) de *Lydie* (2) et à *Pyrrhus* d'*Épire* (ܦܘܪܪܘܣ ܐܦܝܪܘܣ) (3).

Vous savez aussi qu'au moment où nous faisions des sacrifices dans les lieux qui sont en dehors de la ville, nous ne recevions aucune marque, aucune vision et aucune réponse. Comme nous étions accoutumés auparavant à avoir quelque vision, nous avons beaucoup cherché, en nous demandant ce que cela pouvait bien signifier, puis nous avons changé les endroits de nos sacrifices et comme, même alors, ceux que nous croyions Dieux restaient sans voix et qu'ils ne visitaient plus les leurs, nous avons pensé qu'ils étaient fâchés contre nous. Enfin nous nous sommes demandé si parmi ceux qui nous accompagnaient il n'y en aurait pas un dont la volonté serait opposée à ce que nous accomplissions, nous nous demandâmes

(1) Παμπρεπίος. Cf. Land, *Anecd. Syriaca*, t. III, p. 352, l. 4. Théophane *anno mundi 5976*; et Evagrius, *H. E.*, III, 27.

(2) L'oracle de Delphes répondit à Crésus que s'il passait le fleuve Halys, il ruinerait un grand empire. — Le sien ou celui des Mèdes?

(3) On connaît la réponse que reçut Pyrrhus : *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.* — Cette phrase signifie également qu'il pourra vaincre les Romains ou que les Romains pourront le vaincre.

l'un à l'autre si nous étions tous du même sentiment (1) et nous trouvâmes un jeune homme qui rendait inutiles tous nos soins et nos sacrifices, dès qu'il faisait le signe de la croix au nom du Messie. Ceux que l'on croyait Dieux s'enfuirent souvent, au nom et au signe de la croix. Et lorsque nous cherchions à quoi cela pouvait bien tenir et que les gens de *Scléfidotus*, les sacrificateurs et les magiciens se creusaient la tête, l'un d'eux crut avoir imaginé la solution du doute et dit : « La croix est le signe, c'est-à-dire l'emblème, d'un homme mort violemment, il est donc juste que ces Dieux aient en horreur de tels emblèmes. » — Après avoir rappelé tout cela dans sa lettre, *Pralius*, serviteur de Notre-Seigneur Jésus le Messie, ajoutait : « Si tout cela est vrai, ô mes frères, et si ces Dieux fuient la mémoire et l'emblème de ceux qui meurent de mort violente, pourquoi donc dans les mystères (le culte) du Soleil, les prétendus Dieux ne viennent-ils sur les initiés qu'au moment où le prêtre étend une épée couverte du sang d'un homme mort de mort violente ? Cela montre bien aux amis de la vérité que le signe de la croix, fait par ce jeune homme sur son côté, annihile ceux que l'on appelle Dieux, et l'invocation du nom de Jésus le Messie, qui est celle d'un Dieu **(11)** redoutable aux mauvais démons, montre sa victoire sur ceux qui s'enfuient. Car les Dieux des païens, qui sont de mauvais démons, aiment les meurtres violents des autres hommes, parce qu'ils ressemblent à leur père le diable, dont notre Sauveur a dit qu'il est homicide depuis l'origine (2), aussi ils ne font habituellement leurs révélations qu'à la vue d'un homme tué violemment et ils ordonnent qu'on leur sacrifie des hommes, comme le disent ceux qui ont décrit leur culte et en particulier *Porphyre* (ܦܘܪܦܘܪܝܘܣ) qui sévit contre la vérité (3). »

12. C'est par ces récits et ces admonitions que *Pralius* cherchait à ramener ses frères de leur erreur, d'après le conseil de l'illustre *Étienne* et de son frère *Athanase*. Il s'adonnait avec tant d'allégresse à la philosophie divine, que beaucoup de

(1) Cet accord des volontés est nécessaire aussi, dit-on, pour faire tourner les tables.

(2) Jean, VIII, 44.

(3) Peut-être Porphyre, philosophe de l'école d'Alexandrie (233-305), qui écrivit, contre les chrétiens, un ouvrage que Théodose II fit brûler plus tard.

jeunes étudiants l'imitèrent et professèrent le monachisme dans le monastère de l'illustre *Étienne* qui les rassembla tous dans les filets de l'enseignement apostolique. Tous sont maintenant les chefs de ce monastère et les émules, en perfection, de leurs aînés. L'un d'eux était auxiliaire de la garde (1) du préfet d'Égypte; l'autre, qui avait très bien appris l'art de la médecine et de la philosophie profane, rendit hommage à la véritable philosophie. Leur maître à tous était l'illustre *Étienne*, lequel, au bout d'un certain temps, fut rappelé à Dieu. *Pralius* se rendit en *Carie* avec le célèbre *Athanase* pour convertir ses frères; il fonda un couvent de chrétiens et en laissa le gouvernement, comme de juste, à son père (spirituel) et frère, et peu après se rendit aux demeures éternelles et fut reçu dans le sein d'*Abraham*. Athanase vécut encore un certain temps, baptisa beaucoup de païens de ce pays, et enflamma beaucoup de monde par ses actions; puis il alla retrouver le divin *Étienne* et *Pralius* leur disciple commun, pour y jouir de la paix et du bonheur réservés à ceux qui vivent dans la crainte de Dieu.

13. Que personne n'aille croire que cette histoire sort du plan que je me suis imposé. J'ai l'intention de montrer que *Sévère* est bien éloigné de la calomnie portée contre lui : il était constamment avec ceux qui montrèrent un si grand zèle contre les païens et louait leurs actions; il est donc loin d'avoir mérité un blâme ou d'être tombé dans l'erreur païenne, mais il était chrétien par sa foi, bien qu'il ne fût pour l'instant que catéchumène. Pendant qu'il était adonné aux études profanes, il ne cessa de se montrer tel que tous le virent plus tard en *Phénicie*. Le fait suivant montrera qu'à *Alexandrie* il était bien au-dessus de toute idée païenne : — Quelque temps après la destruction des idoles, *Mennas*, l'ami du Messie qui avait prédit l'épiscopat à Sévère, mourut et se rendit près de celui qu'il aimait, orné qu'il était de grandes perfections : la virginité de l'âme et du corps, l'humanité et la charité, avec grande mansuétude et humilité. A ce moment j'étais malade, et les païens pensaient que nous portions la peine de ce que nous avions fait contre leurs Dieux par zèle pour la religion, lorsque nous les avions brûlés. Ils annonçaient que moi aussi je mourrais sûre-

(1) ܒܘܬܝܬܐ (βοηθός ?) ܕܐܠܦܐ.

ment à ce moment-là. Après qu'un miracle de la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ m'eut sauvé de la maladie, je rendis hommage à l'illustre *Mennas* par un discours (prononcé) sur le tombeau; j'y rappelai la destruction des idoles païennes, je racontai leur incendie devant tout le peuple de la ville, et je racontai cela justement à côté de la tombe de celui qui, par sa douceur et son humanité, avait fait l'admiration même des païens, avant qu'il ne montrât son zèle contre eux. Or l'illustre *Sévère* se réjouissait et prenait plaisir à ces récits, il faisait siennes toutes mes paroles contre les Dieux des païens au point qu'il m'applaudissait des mains plus que tout autre. Pendant ce temps, les païens, qui avaient été invités et qui étaient venus pour entendre, parce qu'ils ne savaient pas d'avance ce qu'on dirait, pleuraient, pour ainsi dire, sur leurs affaires, et l'un d'eux dit tout en colère : « Si tu voulais parler contre les Dieux, **(12)** pourquoi nous as-tu conduits près du tombeau de ton ami? »

J'ai été obligé de conter tout cela, à cause du calomniateur dont tu m'as parlé, et non pour raconter mes actions, car je suis un homme plongé dans le péché et l'indignité. Je ne voulais pas non plus raconter seulement les actions des compagnons de l'illustre *Étienne*, d'*Athanase* et de *Pralius*, ni même de *Mennas* et de ceux qui montrèrent leur zèle en même temps qu'eux, mais plus particulièrement celles de *Sévère* qui est l'occasion du présent ouvrage; aussi je vais raconter ce qui lui arriva en *Phénicie*.

CHAPITRE TROISIÈME

SÉVÈRE ET ZACHARIE A BEYROUTH.

14. Zacharie retrouve Sévère à Beyrouth. 15. Il le catéchise. 16. Emploi de leur temps. 17. Histoire d'Evagrius, son prosélytisme. 18. Les magiciens de Beyrouth. Destruction de leurs livres. 19. Invocation sacrilège de démons pour trouver les trésors cachés. 20. Evagrius et Zacharie engagent Sévère à recevoir le baptême. 21. Baptême de Sévère. 22. Ses mortifications après son baptême.

14. Au moment où l'illustre Sévère allait quitter *Alexandrie* pour aller en Phénicie apprendre les lois et y obtenir la charge des « diaqniqé » (1), il m'engagea à aller avec lui. Je lui répondis que j'avais encore besoin d'étudier les discours des orateurs et des philosophes, à cause des païens qui se glorifient et se prévalent beaucoup de ces études, afin de les combattre facilement à l'aide même de ces études. *Sévère* partit donc une année avant moi, après quoi j'allai aussi à Beyrouth pour étudier les lois civiles. Je m'attendais à souffrir de la part de ceux qu'on appelle ܐܕܝܩܛܠܝܐ (Edictalii) (2) ce que souffrent ceux qui viennent tout fraîchement dans cette ville pour l'étude des lois; ils ne souffrent en réalité rien de honteux,

(1) Mot à mot « des diacres », mais une note du manuscrit porte : « Il appelle diaconat la charge des scolastiques ». Comme on arrivait à cette charge par l'étude du droit, nous pouvons donc croire que les scolastiques du ve siècle sont les ancêtres des licenciés en droit ou avocats de nos jours.

(2) Une note du ms. porte : ܐܕܝܩܛܠܝܐ ܗܢܘܢ ܕܩܕܡܝܐ ܕܒܢܝܢ ܡܢ ܕܒܪܝܬܐ, « on appelle *Edictalii* ceux qui sont plus anciens (dans l'étude des lois) que les *dipondii* ». — Justinien ordonna de ne plus appeler les étudiants en droit de première année *dupondii*, ancien surnom qui est frivole et ridicule, mais de les appeler « justinianeos novos ». *Lettre 2 prélim. aux livres des Digestes*, § 2.

mais ceux-là ne songent qu'à se moquer de ceux qu'ils voient et prennent un pouvoir passager sur ceux dont ils se sont moqués et dont ils ont fait leur passe-temps (1). (Je craignais) surtout pour Sévère qui est maintenant dans le sacerdoce, car je pensais, comme il était encore jeune de corps, qu'il se serait lancé dans les habitudes de ces autres.

Le premier jour que j'entrai au cours de *Léontius*, fils d'*Eudoxius*, qui enseignait alors les lois et était en grande réputation près de tous ceux qui s'occupaient du droit, je trouvai l'admirable *Sévère* qui était chez lui avec d'autres pour y entendre l'enseignement des lois. Puis tandis que je le croyais devenu mon ennemi, je vis qu'il avait toujours de l'amitié pour moi, car il me salua le premier, plein de joie et d'allégresse, et j'éprouvai la bonté divine à ce prodige remarquable. Puis nous qui, à ce moment, étions ܕܦܘܢܕܝܘ (dupondii), quand nous eûmes terminé notre cours, nous dûmes nous lever et partir, pendant que ceux de son temps restaient encore pour leur compte; je courus vite à l'église sainte qui est appelée *Anastasie* pour y prier, puis j'allai à celle de *la Mère de Dieu* qui est à l'intérieur de la ville à côté du port, et, après avoir prié, je me promenai devant cette église.

15. Je vis bientôt cet homme de Dieu venir joyeusement près de moi, et me saluer en disant : « Tu es Dieu pour moi dans cette ville, aussi dis-moi comment il faut que je me délivre (que je sauve mon âme). » Je levai les yeux au ciel, et louai Dieu qui lui avait donné cette pensée et lui avait inspiré cette salutaire demande, puis je lui répondis : « Puisque tu m'interroges sur les choses de l'amour de Dieu, viens avec moi, [et je le pris par la main], je te conduirai à l'église de la Mère de Dieu, et t'y raconterai ce que j'ai appris dans les paroles divines, et dans les saints Pères. » Quand il entendit cela il me demanda si j'avais avec moi les ouvrages du grand *Basile*, des illustres *Grégoire* et des autres docteurs. — Je lui répondis : « J'apporte beaucoup de leurs ouvrages. » — Il vint avec moi à l'église de la Mère de Dieu et, après avoir récité avec moi les prières convenables, me fit encore la même demande. — Je

(1) ܡܨܛܒܝܢ ܕܝܢ ܥܣܩܐ ܗܘ ܘܠܐ ܡܕܡ. ܗܠܝܢ ܕܝܢ ܕܐܝܩܢܐ ܒܠܚܘܕ ܡܪܬܝܢ ܠܗܠܝܢ ܕܣܦܝܢ. ܘܡܣܝܡܝܢ ܐܝܟ ܕܒܫܠܐ ܕܗܠܝܢ ܕܒܗܘܢ ܡܬܚܝܟܝܢ ܐܝܟ ܐܚܪܢܐ ܘܡܬܦܠܓܝܢ. Il s'agit donc de brimades.

commençai alors par le livre de la création qu'écrivit le grand *Moïse*, et lui montrai la sollicitude de Dieu envers nous; comment, après la création de tout ce qui existe et après nous avoir tirés du néant, il plaça nos premiers pères dans le Paradis et leur donna une loi salutaire comme à des êtres intelligents et maîtres d'eux-mêmes, afin qu'ils fissent ce qui convenait. Puis quand ils eurent transgressé l'ordre divin par la tromperie du serpent, ils perdirent la vie bienheureuse et échangèrent leur immortalité contre la mort qui leur avait été annoncée auparavant par la loi. Je lui montrai *Adam* et *Ève* qui étaient peints dans l'église, revêtus de tuniques de peaux après leur expulsion du Paradis, et lui racontai le grand nombre de maux qui prirent alors naissance avec de nombreuses erreurs et la puissance des démons **(13)** sur notre volonté, lorsque nous obéissons à celui qui est le principe de toute rébellion. J'ajoutai les miséricordes de Dieu envers nous, lequel, parce qu'il est bon, n'abandonna pas son ouvrage qui avait péri, après avoir été amené du néant à l'être dans un état incorruptible et sans les souffrances que comportait sa nature, mais qui recevra l'immortalité qui surpasse la nature s'il observe la loi divine; puis après la loi naturelle, il donna la loi écrite par le moyen de *Moïse* et vint au secours de la nature par beaucoup de saints prophètes; puis, quand il vit que notre abaissement nécessitait un remède plus énergique, le Verbe de Dieu et le Dieu Créateur vint nous visiter; il s'incarna par la volonté du Père et du Saint-Esprit, il naquit du ciel pour nous éclairer et tous ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort (1). Il fut conçu du Saint-Esprit dans la chair et sortit par la vertu du Saint-Esprit d'un sein virginal et non souillé. Il conserva la virginité de sa mère et ce fut là la première preuve qu'il donna de sa divinité; il fit une conception miraculeuse sans germe et sans destruction, et un enfantement au-dessus de la nature. Et pour nous délivrer du pouvoir de ce calomniateur rebelle (le démon) qui avait acquis nos âmes, il donna son corps pour nous racheter de la mort et il accepta volontairement la croix dans sa chair pour nous; il ressuscita le troisième jour, brisant ainsi la tyrannie du ca-

(1) S. Luc, I, 78, 79.

lomniateur (démon) et des mauvais diables ses auxiliaires, ainsi que la puissance de la mort elle-même, et il nous ressuscita avec lui et nous fit asseoir avec lui dans le ciel, comme il est écrit, et nous montra une nouvelle voie de salut qui conduit au ciel. Il conquit le monde entier par ses apôtres, détruisit les incantations magiques des païens et les victimes offertes aux démons, et établit par tout le monde une Église catholique. Il apprit à se repentir et à chercher un refuge en lui par le saint baptême, qui est l'image de l'ensevelissement durant trois jours et de la résurrection du Messie Sauveur de l'univers. Puis, quand j'eus ajouté les autres preuves dont les évangiles sont remplis, je lui dis : « Il faut donc, ô ami, que tous ceux qui pensent bien se réfugient en lui par le moyen du baptême qui donne la vie. » — « Tu as bien parlé, mais (comment) convient-il de nous conduire, maintenant que je m'applique à l'étude des lois? » — Je lui répondis : « Si tu veux m'en croire ou plutôt en croire les paroles divines et les principaux docteurs de l'Église, fuis d'abord les spectacles luxurieux, les courses des chars et le théâtre (1) et le spectacle des animaux opposés à de malheureux hommes, puis conserve ton cœur pur et offre à Dieu tous les jours les prières du soir après ton travail sur les lois, car il convient que nous, qui le connaissons, lui fassions le service du soir dans les saintes Églises, pendant que d'autres donnent beaucoup de temps aux courses, roulent dans l'ivrognerie, boivent avec des prostituées et tombent même dans les dernières hontes. »

Il me promit de faire et d'observer tout cela : « Pourvu, me dit-il, que tu ne me fasses pas moine, car je suis diaconicos (avocat), et j'ai beaucoup de goût pour les lois; si cependant tu veux autre chose, je l'ajouterai. » — Je lui répondis tout joyeux : « Je suis venu dans cette ville pour les lois civiles, car je désire la charge d'avocat, mais pour ce qui te met en souci et pour ton salut, [je veux dire pour ne pas diminuer ton travail sur les lois qui ne te laisse pas beaucoup de loisir], je me

(1) Josèphe nous apprend que le roi Agrippa favorisa les habitants de Beyrouth. Il leur construisit un théâtre, qui l'emportait sur beaucoup en élégance et en beauté, et un amphithéâtre somptueux et magnifique avec des bains et un portique... Il y fit combattre deux cohortes de sept cents hommes. *Antiquités juives*, l. XIX, ch. VII, 5.

charge de te préparer à la rhétorique, à la philosophie et à la connaissance des paroles et des enseignements (divins). Que serait-ce, dis-je, [car c'est une entreprise grande et difficile], si nous pouvions ne pas négliger l'étude des lois, et encore nous procurer tous ces biens et surtout le plus important d'eux tous. Nous étudierons les lois, comme tu le faisais, durant toute la semaine, à l'exception du dimanche et du soir qui précède. Nous étudierons les leçons sur les lois qui nous seront faites les autres jours par nos maîtres, puis nous les travaillerons encore en notre particulier. Nous cesserons au milieu du jour du samedi qui précède le dimanche, comme du reste une loi civile nous ordonne de rendre alors nos devoirs à Dieu (1). Si cela te plaît, lui dis-je, nous étudierons à ce moment les docteurs de l'Église et leurs écrits, je veux dire ceux du grand *Athanase*, de *Basile*, de *Jean*, de *Cyrille*, de *Grégoire*, etc. Nous abandonnerons alors nos camarades qui feront ce qu'ils voudront, mais nous nous délecterons dans les enseignements **(14)** divins, les sentences et les nombreuses instructions des docteurs de l'Église. » — Il me répondit : « C'est pour cela, ô ami, que je t'ai demandé dès l'abord si tu avais apporté de ces (livres) avec toi. Comme tout ceci est dirigé par Dieu, ce que tu as dit sera accompli, je ne te quitterai pas aux temps que tu viens de fixer. » — Cela lui plut comme à moi, et nous l'observâmes. Nous lisions les livres écrits contre les païens par divers docteurs de l'Église, comme l'hexaméron (2) de *Basile* savant en tout, puis ses discours séparés et ses lettres (3), son discours à *Amphiloque* (4), ceux qu'il écrivit pour réfuter *Eunomius* (5) et son allocution aux jeunes gens, dans laquelle il leur apprend comment ils peuvent tirer profit des ouvrages païens (6). Nous en arrivâmes ensuite aux ouvrages des trois divins Grégoire, puis nous lûmes ceux des illustres Jean et Cyrille.

(1) En 776 des Grecs (465), l'empereur Léon porta un décret dans ce sens. Voir, Jean d'Asie, *Revue de l'Orient chrétien* 1897, p. 459.

(2) Cf. Migne, *Patr. Grecque*, t. XXIX, col. 3 — 207.

(3) *Ibid.*, t. XXXII.

(4) On trouve *ibid.*, t. XXXII, de nombreuses lettres de saint Basile à saint Amphiloque le rhéteur.

(5) *Ibid.*, t. XXIX. Cf. t. XXX, col. 835.

(6) *Ibid.*, t. XXXI, col. 563 — 590.

17. Nous faisions ces lectures en notre particulier aux temps fixés, mais tous les jours nous allions à l'office du soir avec l'illustre *Evagrius*. Celui-ci avait été envoyé par Dieu à *Beyrouth* pour préparer beaucoup de jeunes gens à quitter la vanité du diaconicat (du barreau) pour la philosophie divine. Il était de *Samosate* et avait été instruit à l'école d'Antioche la grande. Quand il était jeune, il lui arriva une aventure comme il en arrive à la jeunesse, il sortit pour voir un spectacle dans la ville et fut blessé dans une sédition (στάσις) qui y eut lieu. Instruit par cette punition, il détesta les spectacles luxurieux, fréquenta assidument la sainte Église et se joignit à ceux qui, à cette époque, chantaient durant toute la nuit dans l'église d'Étienne premier martyr, hommes qui pratiquaient la vraie philosophie à un haut degré et ne le cédaient en rien aux moines. Quand il se fut ainsi appliqué à la première discipline, il voulut aller jusqu'à embrasser complètement la vie monacale, mais son père le contraignit de se rendre en *Phénicie*, pour y étudier les lois, au moment où j'y arrivai moi-même. Au même moment l'admirable *Élisée* vint aussi pour le même motif; il était de *Lycie;* c'était un homme doux et humble, simple dans ses mœurs et bienfaiteur de ceux qui manquaient de nourriture et d'habits. Tandis que j'étais avec ceux-ci comme avec une nourrice, je remarquai qu'ils étaient portés à l'amour de Dieu, et leur proposai d'aller offrir à Dieu avec eux les prières du soir dans la sainte église. Ils l'acceptèrent, et après la lecture des lois et les travaux qui s'ensuivent, nous nous assemblions tous les soirs dans l'*Église* appelée *de la Résurrection*, de sorte que beaucoup d'autres venaient près de nous, et avant tous, l'illustre *Sévère*, comme nous en étions convenus; puis venaient *Anastase*, celui d'Édesse, et *Philippe* qui était de *Pétra* (ܦܛܪܐ) de *Lycie*, et *Anatole* d'*Alexandrie*, hommes aimant Dieu, et des premiers dans la science des lois civiles, car ils travaillaient depuis quatre ans à leur étude; ils demandèrent à se joindre à nous. Nous avions avec nous *Zénodore*, ami du Messie, qui vint après nous à Beyrouth; il était du rivage de *Gaza* comme moi, et tandis qu'il brillait ici sous le portique impérial (1) parmi les scolastiques, à cette époque-ci il quitta la vie mor-

(1) A Constantinople.

telle. *Étienne* de *Palestine*, qui vint plus tard, se joignit aussi à notre compagnie. — Le chef de cette assemblée sacerdotale était *Evagrius;* il était, par ses actes, un philosophe de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui jeûnait pour ainsi dire toujours et consumait la fleur de sa jeunesse dans la philosophie divine; il torturait son corps par les veilles et ne se baignait qu'un jour, celui qui précède la fête de la Pâques de la résurrection de notre Sauveur le Messie. A cause de celui-ci, Sévère s'enflammait petit à petit pour la pratique et la théorie, car il lisait avec moi de la manière que j'ai exposée, puis, quand il était plein des paroles des docteurs de l'Église **(15)** et avait ainsi reçu la partie théorique de la philosophie divine avec des paroles sur la philosophie pratique, il regardait la manière d'agir de l'admirable *Evagrius*, comme une démonstration, un exemple et un portrait vivant; il voyait la philosophie chrétienne qui s'étendait, non seulement aux paroles, comme chez moi et chez beaucoup, mais aux actes; il imitait donc celui-là et ses actions, il torturait son corps par le jeûne et se montrait son émule dans la pureté et les bonnes actions. Il s'abstenait de viande, non que ce fût mal d'en manger, comme le disent les *Manichéens* (ܡܢܝܢܐ) (1), mais parce que cette abstinence approche surtout de la philosophie, et il ne prenait pas de bain durant la plus grande partie de l'année, jusqu'au moment où Evagrius lui-même en prenait.

18. Sur ces entrefaites, il arriva que des hommes qui étudiaient les lois à Beyrouth se firent un nom célèbre dans la magie (ܚܫܝܢܐ), C'étaient un certain *Georges* de la ville de *Thessalonique* qui est la première du peuple des *Illyriens*, puis *Chrysarius* (ܟܪܝܣܐܪܝܘܣ) de *Tralles*, ville d'*Asie*, puis *Selifodotus* (ܣܠܝܦܘܕܘܛܘܣ) d'*Héliopolis* avec un Arménien et d'autres qui leur ressemblaient. *Jean* surnommé le *Foulon*, qui était de *Thèbes* (ܬܒܐ) en Égypte, était leur auxiliaire, et ils ne cessaient de s'agiter pour des choses impies. Ils rassemblèrent de partout des ouvrages de magie et les montrèrent aux hommes qui se complaisent dans les troubles. Ils résolurent tous de commettre un meurtre, acte abominable, comme la renommée les en accusa, et de sacrifier aux démons, certaine nuit dans l'hippodrome, un serviteur éthiopien qui appartenait à ce Thébain. Ils voulaient, par cette action odieuse

(1) Cf. Pognon, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir*, fasc. II.

à Dieu, s'attacher le démon et s'en faire un serviteur pour tout ce qu'ils désireraient; ils voulaient en général tout ce qui est contraire aux lois et en particulier amener de force, par le secours du diable, à la passion de l'amour, une femme qui jusque-là avait vécu dans la pureté et pour laquelle brûlait le maître de ce serviteur; on amena donc ce dernier durant la nuit, sous un prétexte quelconque, dans l'hippodrome, mais au moment où ce meurtre audacieux allait être commis, Dieu, qui a souci de toutes les actions des hommes, eut pitié de ce malheureux serviteur, et fit passer du monde par là. Les meurtriers, pleins de crainte à cause de leur mauvaise action et de cette arrivée imprévue, s'enfuirent, et ainsi cet Éthiopien put échapper aux mains meurtrières qui étaient déjà prêtes à le mettre à mort. Il raconta cette affaire qui avait été machinée contre lui à un compatriote de son maître, lequel était chrétien et craignait le jugement de Dieu. Ce compatriote, qui avait souci du maître et pitié du serviteur, nous raconta leur attentat et leur désir de meurtre; il nous demanda d'apporter un secours chrétien à l'âme de ce compatriote qui était combattue par les diables; il s'intéressait à lui, nous dit-il, comme à un compatriote. Après l'avoir écouté, nous lui demandâmes si celui-là avait des livres de magie, car tous ceux qui étudiaient les lois à Beyrouth savaient qu'il était magicien. Il nous assura qu'il en avait. — Alors moi avec *Evagrius*, puis *Isidore* et *Athanase* qui étaient deux frères d'*Alexandrie*, zélés tous deux pour la crainte de Dieu, et enfin avec celui qui nous apprit tout cela, nous résolûmes de nous concerter sur ce qu'il y aurait à faire avec *Constantin* et *Polycarpe* qui étaient de Beyrouth, l'un ayant depuis longtemps la charge du diaconicat dans cette ville et l'autre soldat de la garde du gouverneur (ܚܝܠܐ), car ils avaient grande expérience, ils se trouvaient avec nous dans les saintes églises et on disait même que *Constantin* était ami de l'accusé. Nous cherchâmes longtemps comment, avec l'aide de Dieu, nous pourrions retirer cet homme de l'erreur des démons et du danger dans lequel il était, nous prîmes la résolution d'entrer tous chez lui et de lui dire amicalement que nous étions venus près de lui comme près d'un frère, que nous avions soucis de ses intérêts (1) et que nous voulions parcourir

(1) Ὠφέλησις.

ses livres à cause des bruits qui couraient sur son compte; puis, que nous nous faisions forts, avec l'aide de Dieu, de faire cesser l'accusation de magie qui courait la ville contre lui, si nous constations qu'en réalité il n'y prêtait pas.

Quand nous fûmes d'accord, nous allâmes à sa maison; il nous reçut à cause de son compatriote (16) et de son ami *Constantin* et aussi parce qu'il nous croyait tranquilles et que nous paraissions affables. Nous lui dîmes alors, avec grande tranquillité, ce dont nous étions convenus, après lui avoir demandé d'écouter amicalement et de ne pas prendre en mauvaise part ce que nous avions à lui dire. Comme ses livres de magie étaient cachés sous le siège sur lequel il s'asseyait qui était fait en forme de caisse et que ses visiteurs n'en savaient rien, il nous répondit avec confiance : « Puisque cela vous plaît et que vous êtes mes amis, parcourez mes livres. » Et quand il l'eut dit, il nous apporta tous les livres qui étaient en évidence dans sa maison. Après les avoir parcourus, nous n'avions pas trouvé ce que nous cherchions; le serviteur que l'on avait voulu immoler nous indiqua secrètement le siège et nous fit signe qu'en soulevant une place nous trouverions les livres cherchés. Nous le fîmes, et celui-là, voyant son artifice connu de tout le monde, se jeta la face contre terre et nous supplia avec larmes de ne pas le livrer aux lois, puisque nous étions chrétiens et pénétrés de la crainte de Dieu. Il apprit de nous que nous n'étions pas venus pour lui faire du mal, comme Dieu le savait, mais bien pour sauver et guérir son âme; pour cela il lui fallait brûler lui-même les livres de magie, ceux qui avaient les images des mauvais diables, avec des noms barbares et des indications orgueilleuses et mauvaises pleines de superbe, qui plaisent surtout aux mauvais démons. Ils étaient attribués à *Zoroastre* le mage, d'autres à *Asthanes* (اهمهدهس) le magicien et d'autres à *Manéthon*. — Il promit de le faire, demanda du feu et nous raconta qu'il était plein de l'amour d'une femme, et qu'il espérait la vaincre à l'aide de ces livres, car elle refusait d'avoir commerce avec lui; il en était ainsi arrivé à ce mauvais art. Il ajouta que l'art de la magie était faible et que ses promesses étaient vaines, puisque cette femme le haïssait encore davantage; à cause d'elle, non seulement lui, mais encore beaucoup d'autres, s'étaient adonnés à la magie; il pensait à leurs noms en

nous disant que ceux-là aussi avaient des livres analogues.

Quand on lui apporta du feu, il y jeta de ses mains les livres de magie en disant qu'il éprouvait la bonté de Dieu qui avait daigné le visiter et qui le délivrait de l'esclavage et de l'erreur des démons. Il nous disait qu'il était chrétien et fils de parents chrétiens, mais qu'il avait erré au temps dont il nous avait parlé et avait servi les idoles à la satisfaction des mauvais démons, et qu'il devait donc faire pénitence et verser des larmes en proportion de son péché. — Ces livres, odieux à Dieu, ayant été brûlés, nous mangeâmes tous ensemble après avoir prié et loué Dieu et l'avoir remercié de ce qui arrivait. C'était le moment du repas du milieu du jour et chacun mangea de ce qu'il avait apporté de chez lui tout préparé. Il y avait de la viande, et nous eûmes soin qu'il en mangeât avec nous; on nous avait dit en effet que les adeptes de la magie et des mauvais démons se privaient de cette nourriture qu'ils regardaient comme impure.

Après le repas, nous allâmes au temple très vénérable du saint apôtre *Jude*, frère de *Jacques* le juste, qui étaient tous deux fils de *Joseph*, époux de sainte Marie Mère de Dieu et toujours vierge, c'est pourquoi on les appela frères (1) de Notre-Seigneur. Le prêtre et l'administrateur de cette église était un certain *Cosme*, homme plein de crainte de Dieu et de zèle, qui était assidu dans son service; c'était un ascète, orné de toutes les perfections du christianisme, qui accomplissait exactement le service de Dieu. Il avait avec lui *Jean de Palestine* que l'on appelait *Adrien* (ادريانس), homme qui, après avoir étudié les lois, se fit prêtre dans ce temple, conduit par la philosophie; il rendit service à beaucoup d'étudiants en droit à cause de ses bons exemples et des livres chrétiens qu'il prêtait et donnait; à la fin, **(17)** Mennas (مينا) de Cappadoce, qui étudiait aussi les lois civiles, l'imita et prit l'habit monacal dans ce même temple, puis il retourna à sa ville de *Césarée* et fut adjoint à son clergé; mais Jean ne voulut pas quitter l'habit qu'il avait pris dès le commencement et c'est avec ce même habit qu'il monta à Dieu. — Nous racontâmes à ceux qui étaient chez Cosme et Jean, tout ce qui s'était passé pour l'incendie des livres, puis nous leur

(1) On prend plus généralement ce mot *frères* au sens de *cousins*.

demandâmes de prier Dieu pour celui qui avait participé quelque temps, comme nous l'avons dit, à l'erreur diabolique, pour que Dieu le délivrât de cette erreur, lui donnât une véritable pénitence et nous sauvât tous de la méchanceté des diables; puis quand le prêtre eut fait de longues prières pour celui-là, chacun retourna chez soi. Depuis lors, quand celui-là se trouvait avec nous dans les églises, il faisait pénitence et versait des larmes sur ses péchés passés; il nous fit connaître tous ceux qui à Beyrouth s'adonnaient à la magie et possédaient des livres de ce genre, nous cherchions comment nous pourrions les prendre avec tous ceux qui prônaient le paganisme et les sacrifices païens. Cet Égyptien nous les nomma, et nous les avions du reste connus à Alexandrie. — Le grand Sévère nous aida aussi dans tous ces projets, il se réjouissait de tout ce qui se faisait et nous conseillait ce que nous devions faire. Aussi dès maintenant l'écrivain de paroles absolument trompeuses et de calomnies invraisemblables portées contre (Sévère) en aura honte. — Tandis que nous pensions à cela et que nous nous réjouissions de la destruction des livres haïs de Dieu et de la conversion de l'Égyptien, un scribe annonça à *Martyrius*, lecteur de la sainte église de *Beyrouth*, et à ce *Polycarpe*, dont nous avons parlé, hommes soigneux et pleins de zèle, que *Georges de Thessalonique* lui avait donné un livre de magie pour en transcrire le manuscrit, et ils vinrent nous l'annoncer. Nous allâmes auprès de *Jean* évêque de Beyrouth (1) pour y accuser *Georges* et *Scléfidotus* (ܣܟܠܦܝܕܘܛܘܣ) d'*Héliopolis* (2) et *Chrysarius* (ܟܪܘܣܐܪܝܘܣ) de *Tralles* et *Léontès* (ܠܐܘܢܛܝܣ), alors préfet (ܡܪܝܢܐ), qui étudiaient les lois dans cette ville, et beaucoup d'autres. Cet Égyptien, et aussi le bruit public qui courait par toute la ville, accusait ceux-là. L'évêque nous adjoignit quelques membres du clergé et nous ordonna de visiter tous les livres; nous avions encore avec nous les agents de l'autorité (3). Toute la ville fut en rumeur à cette occasion parce que beaucoup se servaient pour les lois de livres de ce genre ou étaient affligés du paganisme de Léontès dont nous venons de parler. C'était un homme

(1) Cf. *Oriens christianus*, t. II, col. 819. Cet évêque aida S. Raboulas de Samosate à construire « un grand monastère au milieu de la montagne ».

(2) Distinct sans doute du précédent, voir § 4, 5, 7, etc.

(3) On remarquera ce pouvoir temporel de l'évêque.

qui savait tromper, il ne possédait pas une grande science préliminaire, mais s'occupait d'horoscopes et de prédire les choses futures, il s'attachait tous les hipparques et les grands qui avaient des rapports avec lui et il les amenait aux idoles. Son art de tromper était grand et voici l'histoire que nous racontait à son sujet l'un des grands de *Byblos* qui lui demanda quel enfant aurait sa femme enceinte, il répondit que ce serait un garçon et allait montrer ainsi sa tromperie, mais en sortant de la maison il prit la portière à l'écart et lui dit : « Le maître de la maison m'a demandé ce que sa femme enfanterait et j'ai répondu : un garçon, parce que je sais depuis longtemps qu'il en désire un, mais je vais te dire la vérité et cache-la soigneusement, ce séra une fille qui naîtra » et quand il eut dit cela, il s'en alla. — Plus tard, quand la femme eut enfanté une fille, le mari fut irrité du mensonge; il fit venir *Léontès* et l'accusa d'être un menteur, mais celui-ci en appela au témoignage de la portière, parce qu'elle était âgée et qu'elle pouvait ainsi être crue.

Nous pûmes trouver où étaient les livres de magie de Georges **(18)** et de *Seléfidotus* et nous les apportâmes tous au milieu de la ville, mais nous ne pûmes trouver les autres parce que leurs maîtres s'enfuirent et les cachèrent. *Chrysarius* excita contre nous des hommes séditieux que l'on appelle *Poroi* (ܦܘܪܝܐ) (1) et que ceux qui étudient les lois ont coutume d'appeler sicaires (ܚܢܦ ܫܝܚܐ), hommes méprisés qui vivent superbement, sont souvent meurtriers et n'épargnent pas le glaive. Comme tout le peuple était fervent dans la crainte de Dieu et était irrité contre ceux-là, il offrit de nous aider, et *Constantin* de *Beyrouth*, qui disposait de grands biens, menaça d'amener les villageois qui enlèveraient tous les séditieux sicaires dont j'ai parlé (2). Cependant pour que notre action ne tournât pas en mal, lorsque *Léontès* fut saisi par des hommes zélés et se trouva en danger, nous lui préparâmes la fuite pour son salut, car notre dessein n'était pas dans cette entreprise de causer la mort de ces hommes, mais d'arrêter l'essor du mal qu'ils professaient

(1) Portefaix, de φορέω. Il vaudrait mieux lire ܦܘܢܘܝ (φόνοι), « sicaires ».

(2) Ce passage montre que les habitants des environs de Beyrouth étaient chrétiens fervents, on verra plus bas qu'il en était de même de la population de Beyrouth.

et surtout de les ramener eux-mêmes à la crainte de Dieu, comme la loi de Dieu nous l'ordonne en ces termes (1) : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » Pour brûler aussitôt ces livres de magie que nous avions pris, nous indiquâmes au juge (ܐܝܪܘܢܐ) de la ville et aux gardiens de la prison et aux hommes du clergé que nous avions pris, par l'ordre du prince des prêtres, un grand feu devant le temple de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu. Tout le monde regardait brûler ces livres de magie avec leurs signes diaboliques; on entendait d'abord, par la lecture qu'en faisait celui qui les jetait au feu, l'annonce de ce qui était écrit, l'arrogance impie et barbare, les mauvaises promesses nuisibles aux hommes que font les démons, et l'orgueil du diable qui enseigne de telles propositions et de telles inquisitions aux hommes. Ces propositions étaient de ce genre : — Comment on peut troubler les villes, exciter des séditions dans le peuple, armer les pères contre les enfants et les fils contre leurs pères; et comment on peut dissoudre les mariages, qu'ils soient légaux ou concubinaires (ܚܕܘܬܐ); et comment un homme peut amener à un amour illégal une femme qui veut vivre dans la pureté, ou à commettre audacieusement l'adultère et le meurtre, ou à recéler les objets volés; et de quelle manière un homme peut obliger les juges à le déclarer innocent. — Le peuple cria beaucoup contre les païens et les mages à cause de ces mauvaises demandes; il voulait jeter au feu ceux qui s'en occupent, et louait Dieu.

Tel fut le fruit des conseils du grand Sévère; il conduisit tout cela comme un chef d'armée, mais pour ne pas sembler orgueilleux, il se faisait humble et s'adonnait à la lecture des lois, de sorte que, ferme dans la vérité, il ne donna pas prise au mensonge et à la calomnie et ne fut en but à aucune accusation ni à aucune attaque.

19. Il arriva, peu de temps après, une autre histoire : des vagabonds et des voleurs d'autels et des magiciens avec la lie de l'univers vinrent à Beyrouth. Ils annonçaient qu'ils trouvaient les trésors et inventèrent cette ineptie : *Darius* roi des Perses, quand il vint jadis dans ce pays, cacha beaucoup d'or

(1) Ez., XXXIII, 11.

dans ces lieux où se trouvaient alors des villes [et ils donnaient dans leur sot récit le nombre des talents d'or]; ils avaient appris cette histoire des mages et des Perses. Et pendant qu'ils cherchaient qui pourrait se laisser prendre à leur tromperie et aurait l'esprit assez faible pour perdre ses biens dans l'espoir d'en trouver d'autres, et serait ainsi une proie pour cette invention persane, on leur parla de *Chrysarius* et ils lui exposèrent leur invention. Il se laissa convaincre facilement et leur demanda comment ils se procureraient ces trésors. Ils répondirent qu'il leur fallait pour cela se servir de la divination par les morts (nécromancie), qu'ils avaient un homme qui réussissait dans ces évocations, et qu'ils avaient besoin d'un endroit caché à la foule pour qu'on ne vînt pas les troubler dans leurs opérations. Il fut persuadé, étant d'un esprit faible, et comme pour une cause quelconque il était en relations avec le gardien de ce qu'on appelle *le second Martyrium* (1), il lui fit part de la recherche de ces trésors. **(19)** Celui-ci, ravi à la pensée de l'or, dit qu'il y avait beaucoup de tombeaux isolés dans ce temple dont il avait soin et qu'on pourrait à loisir y faire durant la nuit tout ce qui serait nécessaire. Tous vinrent donc au martyrium pour y attendre le moment favorable. Ces vagabonds et magiciens dirent : « Il nous faut des objets en argent pour réussir dans notre entreprise afin que quelques-uns d'entre nous aillent vers la mer qui est proche et, à l'aide de ces objets, y attirent les diables gardiens des trésors, pendant que cet autre fera la divination par les morts dans le tombeau qui est dans ce temple. » L'espoir de l'or amena le serviteur indigne de ces martyrs à consentir à cette profanation, corrompu qu'il était par *Chrysarius*. Celui-ci donna des objets d'argent à une partie d'entre eux qui les prirent et s'enfuirent après avoir fait mine d'aller d'abord vers la mer et, avec ces objets d'argent, d'y appeler les diables, gardiens de ces trésors. — Le gardien donna les ornements sacerdotaux et l'encensoir d'argent à celui qui promettait de faire l'invocation des morts, d'appeler de force les âmes des morts et de leur faire dire en quel lieu sont cachés les trésors. Or, au moment où ce magicien commençait son évocation diabolique et portait l'encen-

(1) ܡܪܛܘܪܝܘܢ ܬܢܝܢܐ.

soir d'argent, le Dieu des martyrs les vengea, car il excita un tremblement de terre qui rendit ces sacrilèges demi-morts, car ils s'attendaient à voir le temple tomber sur eux, et ce vagabond et magicien ainsi que *Chrysarius* purent à peine échapper, tout tremblants, au péril, lorsque les pauvres qui dormaient dans ce temple s'aperçurent de ce qu'on osait faire et le crièrent et l'annoncèrent par la ville.

A cette occasion, il y eut un nouveau soulèvement dans tout le peuple contre les païens et les magiciens, et de nombreux blâmes contre l'indigne gardien et contre Chrysarius, au moment où l'on célébrait la mémoire et la fête de saint Jean baptiste et précurseur. L'évêque fit saisir le gardien et l'interrogea, puis il l'envoya enchaîné dans un monastère pour n'en plus sortir d'un temps déterminé. Chrysarius s'enfuit alors de Beyrouth et plus tard acheta, à grand prix, le droit d'y rentrer. Quant à Léontès qui s'était enfui lors du premier soulèvement, il demanda à recevoir le saint baptême dans l'église du martyr Léontius, puis il revint en annonçant qu'il était chrétien, et, revêtu de l'habit blanc des nouveaux baptisés, il supplia chacun de lui pardonner ce qui avait eu lieu.

Et pour que ce *Chrysarius* ne se crût pas sage et ne s'imaginât pas que grâce aux diables, à la magie et à la richesse, il avait seul vaincu dans les troubles qui eurent lieu contre lui, puisque les livres de magie qu'il avait ne furent pas brûlés, le Dieu des martyrs qu'il avait offensés se vengea de la manière suivante : Quand il voulut retourner dans son pays, il loua un navire et y chargea tous les livres de magie qu'il avait achetés à grands frais, comme le dirent ceux qui le connaissaient, il y mit aussi les livres des lois et le plus grand nombre des objets d'argent qu'il possédait, avec ses enfants et leur mère qui était sa concubine. Il ordonna de mettre à la voile au moment qu'il crut, ainsi que beaucoup d'autres, le plus favorable d'après la magie et le mouvement des astres; pour lui il devait se rendre dans son pays par terre. Quand ce navire eut mis à la voile sur la foi des démons et de l'astrologie, comme s'il devait être sauvé avec tout ce qu'il portait, il fut submergé avec la magie et ses livres, et rien de ce que Chrysarius y avait mis ne fut sauvé. Dieu châtia par une telle punition cet homme insensible, parce qu'il ne voulut pas répondre à la bonté ni se souvenir du

premier châtiment, mais demeura dans son endurcissement de tête, comme Pharaon. — On pensera peut-être qu'il était inutile d'écrire ces récits; cependant nous avons cru bon de les ajouter à cause de la leçon qu'ils donnent à la magie et à l'erreur des païens, pour la gloire de Dieu puissant et de notre Sauveur Jésus-Christ, lui qui prend les sages dans leur ruse (1) et qui jeta dans la mer le Pharaon avec ses chars, ses cavaliers et les sages de l'Égypte (2).

F. Nau.

(*A suivre.*)

(1) Job, v, 13.

(2) Nous avons remarqué dans le manuscrit syriaque de Berlin (Sachau, 321) une seconde vie de Sévère écrite par Jean Bar Aphtonia. Elle contient d'abord un résumé de la vie, que nous publions maintenant, puis elle ajoute quelques autres faits dont nous donnerons une traduction. Nous ne publierons pas le texte parce que nous croyons savoir qu'il le sera par M. Kügener. — Enfin, après la vie de Sévère, nous donnerons le texte et la traduction de la vie inédite de Maroutha métropolitain de Tagrit († 649), écrite par son successeur Denha-Maroutha de Tagrit, qui fut le premier des maphriens jacobites [Cf. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, p. 374-375] et écrivit de nombreux ouvrages.

AU PAYS DES NOSAIRIS

Fuimus!

Devise des Bruce, anciens rois d'Écosse.

I

Le 19 août 1898, le *Charkieh* des Paquebots-poste khédivié (1) nous déposait, le P. Collangettes et moi, à la *marine* de Tripoli. En débarquant nous sommes accueillis par le P. Barnier, l'inspirateur et le guide constant de l'excursion de vacances que nous allons entreprendre. Missionnaire depuis plus de dix ans dans ces parages, les montagnes de ʿAkkâr et des Noṣairis, dont il va nous faire les honneurs, n'ont plus de secrets pour lui.

Nous ne restons à Tripoli que le temps nécessaire pour louer des chevaux, maigres haridelles plus ou moins tarées. Le mien en particulier a plusieurs blessures au dos et aux reins. Une de ces blessures, de la dimension d'une pièce de cinq francs, au début du voyage, ne fera que s'étendre grâce à l'anneau de la sangle, pénétrant dans les chairs vives. En parcourant la ville, nous remarquons une vieille construction franque. Sur la porte d'entrée, on lit encore en caractères gothiques l'inscription *Sanctus Jacobus*, au-dessous d'un agneau, sculpture oubliée par les musulmans iconoclastes. Sans doute, un ancien couvent, mais lequel? La *Syria sacra* de Röhricht (ZDPV, X, 33, 34) ne signale à Tripoli que deux monastères du temps des Croisés : celui des Franciscains et celui des Dominicains (2).

Le 20 août à quatre heures de l'après-midi nous sortons de

(1) Devenus depuis *Khedivial Mail Steamship and graving dock Company limited.*

(2) Voir aussi ZDPV, X, 317.

la ville dans la direction du Nord-Est. Nous suivons d'abord la chaussée de Tripoli à Ḥoms. Trois quarts d'heure de marche nous mènent à la petite mosquée de Śaiḫ-al-Baddâwî (1), très connue des touristes, à cause de son bassin de poissons sacrés. Ce bassin, alimenté par une source puissante formant immédiatement un gros ruisseau, est actuellement agrandi. Le besoin s'en faisait vivement sentir : les poissons sacrés, auxquels personne n'ose toucher, y fourmillent à tel point qu'on a bien de la peine à découvrir l'eau.

Voilà encore un reste du vieux paganisme phénicien (2) pieusement recueilli par l'austère monothéisme musulman (3). Auprès des temples d'Astarté, Atergatis, Dercéto (4) se trouvaient des viviers, remplis de poissons consacrés à la déesse. Ils servaient aussi à l'*ichthyomantie* ou divination par les poissons. Malheur à qui les méprisait ou en mangeait! Ils étaient persuadés que la déesse ne tarderait pas à se venger en leur envoyant d'affreuses tumeurs, qui envahissaient principalement les régions abdominales et que Martial appelle *syriennes* (5).

En passant devant cette mosquée le colonel Conder, auteur de nombreux ouvrages sur la Palestine, a relevé ce nom de Baddâwî et en a conclu que la mosquée est une ancienne église de Saint-Antoine de Padoue (6). Un moment de réflexion aurait pu lui démontrer la vanité de ce rapprochement. Le culte de saint Antoine, postérieur aux Croisades, n'a été introduit que beaucoup plus tard en Syrie par les Franciscains. Assurément ce n'est pas à ces derniers que les musulmans sont allés l'emprunter.

Tout près, un milliaire romain (7), récemment mis à décou-

(1) C'est là l'orthographe exacte; et non *Beidawi*, comme écrivent Bœdeker, Dussaud, etc. Voir aussi les curieux renseignements de Seetzen, *Reisen*, I, 227.

(2) Nous mentionnerons plus loin le culte des arbres.

(3) Dans la principale mosquée d'Edesse il y a également un bassin de poissons sacrés. Voir dans Lortet (*Syrie d'aujourd'hui*, 536) un autre exemple.

(4) Cfr. Lucien, *de Dea Syra*, 45. Le sanctuaire d'Afqa (Liban) avait également son lac sacré, où il y avait sans doute des poissons voués à Astarté.

(5) Cfr. R. Dussaud, *Voyage en Syrie* (extrait de la *Rev. Archéologique*, 1897), p. 20.

(6) *Heth and Moab*, pp. 66 et 300. — En arabe saint Antoine de Padoue est quelquefois qualifié de Badawî, plus souvent Badawânî.

(7) J'en dois la connaissance au P. Barnier qui m'a signalé plusieurs des inscriptions qui vont suivre.

vert, m'arrête un bon quart d'heure. Malheureusement mon estampage, n'ayant pu sécher faute de temps, ne résiste pas aux chocs de la route. L'expérience est à recommencer. Disons dès maintenant que j'y ai lu en grec les noms des empereurs (αὐτοκρατόρων) Constance-Chlore et Galère-Maximien.

Nous traversons la magnifique plaine de Tripoli : large, fertile, abondamment arrosée, elle est possession exclusive des musulmans. Se fécondité explique l'enthousiasme que sa vue cause aux Croisés, qui y possédèrent de nombreux *casaux*, encore à identifier pour la plupart. Ils n'étaient pas les premiers à l'apprécier. Quinze siècles avant notre ère, on se disputait déjà avec acharnement ce magnifique domaine. Il faut lire dans les lettres assyriennes de *Tell al-'Amârna* les péripéties de ces luttes entre les roitelets de la Syro-Phénicie, tous désireux de s'en assurer la possession (1).

Nous passons près des ruines d'*Orthosie* et d'*Arca* dont il ne reste plus que des débris insignifiants. A huit heures, — il était nuit close, — nous entrions à *Miniârâ*, grand village chrétien, assis sur les premiers contreforts du Ǵabal 'Akkâr et dominant la plaine de Tripoli. Sous le rapport religieux il est divisé en trois fractions presque égales, appartenant aux grecs catholiques, orthodoxes et aux protestants. Il s'y trouve également une petite minorité maronite.

La communauté catholique de Miniârâ est la plus importante des récentes conquêtes faites sur l'*orthodoxie* dans ces régions, conquêtes ayant amené la création du diocèse grec-catholique de Tripoli et dues en bonne partie au zèle du P. Barnier. « C'est lui, comme l'a dit M. l'abbé Pisani, qui a déterminé parmi les schismatiques un mouvement important... C'est par milliers qu'il a ramené les frères séparés sous l'obéissance de l'Église romaine, c'est à ses exhortations que des villages entiers ont cédé pour revenir à l'unité catholique (2). »

Il serait injuste de passer sous silence un autre vaillant ouvrier apostolique, le P. Kyrillos, notre compagnon de voyage et vicaire général de l'évêché de Tripoli, un vrai missionnaire

(1) Voir le beau travail du P. A. J. Delattre S. J., *Le Pays de Chanaan, province de l'ancien empire égyptien*, et Conder, *The Tell Amarna Tablets* (ce dernier doit être soigneusement contrôlé).

(2) *Revue du Clergé Français*, 1er mai 1898.

sans peur et sans reproche. Souhaitons à l'Orient beaucoup d'hommes de cette trempe. Fraternellement unis, les PP. Kyrillos et Barnier avaient, sans faire de tapage, obtenu des résultats merveilleux. L'Orthodoxie était réduite aux abois dans les montagnes de ʿAkkâr (1) et de Ṣafîtâ. Quand elle a trouvé un appui dans un pouvoir dont on ignorait jusque-là les moyens d'action en ces parages; on ne pensait qu'au protestantisme : soudain derrière l'orthodoxie ébranlée, le colosse russe s'est dressé et il a jeté dans la balance le poids de son or et de son influence (2).

Pour le moment les catholiques de Miniâra respirent : après de longues tribulations ils ont enfin conquis la liberté de conscience. On leur a élevé un bâtiment assez convenable, servant la semaine d'école et le dimanche d'église. La présence des PP. Kyrillos et Barnier nous vaut une réception des plus cordiales. Nous consacrons la matinée du lendemain à faire plus ample connaissance avec cette intéressante population. Ce qui assure leur persévérance c'est, outre l'école, la présence d'un excellent curé, un converti aussi, Aboûna Miḫâïl, qu'un mal subit devait, hélas! emporter cinq jours après notre passage.

A midi nous quittons Miniâra pour redescendre dans la plaine. Au bout d'une heure nous prenons définitivement le chemin de la montagne, que nous ne quitterons plus pendant dix jours. Phénomène rare à cette époque de l'année, le temps continue à être couvert. Après une demi-heure de montée nous arrivons à un groupe d'arbres. Inutile de le dire : ces arbres abritent des tombes où de pieux musulmans dorment leur dernier sommeil. Tout près, dans un mur de pierres sèches, deux jarres pleines d'eau offrent leur goulot au passant altéré. Elles sont ainsi chaque jour régulièrement remplies et vidées en souvenir des saints personnages, à qui la terre soit légère!

Au delà du village chrétien de *Tilâl*, un nouveau groupe d'arbres vénérés pour eux-mêmes, sont entourés d'un cercle

(1) Extrémité septentrionale de la chaîne du Liban, s'étendant jusqu'au Nahr al-Kabîr. Dans les textes arabes imprimés on confond souvent *ʿAkkâr* et *ʿAkkâ* (S.-Jean d'Acre); confusions qui fourniraient matière à un copieux errata. Récemment un envoi d'argent du gouvernement russe a causé de longues discussions entre les évêques orthodoxes de ʿAkkâr et de ʿAkkâ.

(2) On consultera utilement l'article de M. l'abbé Pisani, *Les Russes en Syrie*, extrait du *Correspondant*, 1898.

sacré de pierres sèches (1). A en juger par quelques autres spécimens échappés à la hache des bûcherons, la contrée devait être jadis mieux boisée.

Le soleil va disparaître à l'horizon quand nous atteignons le village maronite de *Dabâbiyé* (2), point culminant au-dessus de la vallée du *Nahr al-Kabîr* ou *Eleuthérus* des anciens. Cette vallée rappelle celle du *Laitâni;* seulement la brèche de l'Eleuthérus est moins sauvage et beaucoup plus large que celle du Léontès. Elle a aussi joué un rôle autrement considérable dans l'histoire économique et sociale de la Syrie. L'étroite gorge où roule le Léontès n'est qu'un accident géologique, un ravin abrupt où il y a place tout au plus pour une rivière torrentueuse. Le Nahr al-Kabîr est vraiment un fleuve frontière, délimitant le Liban au nord, et séparant de la Syrie intérieure les cantons de la Phénicie maritime. Quand on l'a franchi on s'aperçoit promptement qu'on pénètre dans une région nouvelle, presque une *terra incognita*, dont l'aspect, les populations ne rappellent en rien la Syro-Palestine (3). Cette belle vallée de l'Eleuthérus constitue un large chemin utilisé de tout temps par les caravanes et aussi par les armées d'invasion, le seul passage des montagnes de la Syrie, qui fût aisément franchissable. Situés à proximité de cette voie tracée par la nature, Aradus (1) dans l'antiquité et Tripoli au Moyen Age lui furent redevables de leur étonnante prospérité. Au dire d'un savant assyriologue, la vallée de l'Eleuthérus « a été suivie par les caravanes mésopotamiennes dès la plus haute antiquité. J'en vois un indice non équivoque dans le nom de ce petit pays d'Amurri ou de Martu, en face d'Aradus, que tout le monde connaissait en Babylonie plus de vingt-cinq, peut-être plus de trente siècles avant notre ère. Il y était même devenu le nom de toute la Phénicie et de l'Ouest. Cette dernière signification était dès lors si familière aux Babyloniens qu'ils se servaient du nom d'A-

(1) Sur le culte des arbres en Syrie, voir notre article *Mâdaba, la ville des mosaïques*, dans *Études*, 20 déc. 1897, p. 728.

(2) Peut-être *Bâbiya* dans Idrîsî (*Syrie*, éd. Gildemeister, texte arabe, p. 18., l. 13). Le texte des mss. est assez corrompu pour autoriser cette conjecture. Si l'on objecte les indications topographiques, se rappeler qu'Idrîsî ne visita point la Syrie.

(3) Cfr. Ritter, *Erdkunde* XXII, 805, 819.

(4) Avec sa *fille* Marathus.

murri ou de Martu pour la délimitation des champs dans leurs contrats. Ils disaient : Champ attenant à la propriété d'un tel au nord, à la propriété d'un tel à l'Amurri ou au Martu, c'est-à-dire à l'Ouest. Cela suppose des rapports fréquents entre l'Amurri et la Babylonie, et l'on n'imagine guère autre chose que des relations commerciales (1) », relations aboutissant à Marathus, à quelques kilomètres au nord du Nahr al-Kabîr (2).

Le rôle historique de la vallée de l'Eleuthérus est loin d'être terminé. Tôt ou tard on songera sérieusement à développer les ressources de cette incomparable terre syrienne. Aradus et Marathus ne sont plus que des souvenirs; mais la Tripoli moderne est admirablement préparée pour recueillir leur héritage commercial (3).

En face de Dabâbiyé, sur la hauteur, de l'autre côté d'un petit wâdi, affluent du Nahr al-Kabîr, se dressent les modestes bâtisses de *Saiydé*, notre gîte pour cette nuit.

Notre vue a mis les cloches en branle. Après avoir abreuvé nos chevaux dans l'Eleuthérus, nous escaladons le rude sentier montant en zigzag, et malgré l'obscurité et les glissades de nos montures sur la roche polie nous arrivons sans encombre au sommet de la colline.

II

A Saiydé nous sommes chez nous!

Le P. Barnier y a depuis deux ou trois ans installé une école normale, « devant fournir de professeurs les écoles de la région, toutes dues à son infatigable dévoûment (4) ». Pour le moment les jeunes normaliens en vacances nous laissent le champ libre. Car si l'espace ne fait pas défaut sur ce plateau, on n'en peut dire autant des bâtiments scolaires, consistant en quelques

(1) Delattre S. J., *Le pays de Chanaan*, 56.

(2) La prospérité de Marathus dura jusque vers le commencement de l'ère chrétienne, comme l'attestent ses nombreuses émissions monétaires. Cfr. Dr J. Rouvier, *L'ère de Marathos de Phénicie* dans *J. A.* Sept. 1898.

(3) Cfr. Dr Diener, *Libanon. Grundlinien der physisch. Geograp. u. Geolog. von Mittel-Syrien*, 110.

(4) R. Dussaud, *Revue archéologique*, 1897, p. 1 du tiré à part.

chambres, construites en face de l'antique sanctuaire de la Sainte Vierge, *Saiydé*, Notre-Dame, qui a laissé son nom à la colline. De temps immémorial on est venu y honorer Marie. Vraisemblablement cette tradition est antérieure au temps des Croisades.

L'école au complet compte, outre trois maîtres, « une quarantaine d'élèves dont douze externes; ces derniers, âgés de douze à treize ans, ont commencé l'étude du français qu'ils auront à enseigner plus tard concurremment avec l'arabe. C'est avec un budget de trois mille francs (moins de dix francs par jour) qu'il faut payer les maîtres, nourrir toute la maisonnée, acheter les livres et les fournitures scolaires et pourvoir à l'entretien de la modeste garde-robe des élèves internes. Pour le même nombre d'élèves l'école normale des Russes à Nazareth coûte de 50 à 60.000 francs. Quel trésor d'abnégation il faut pour obtenir des résultats identiques avec des budgets aussi disproportionnés (1) ».

En face de Saiydé, dont elle n'est séparée que par un petit ravin ou plutôt par une profonde tranchée, artificielle selon nous, se dresse une petite colline, ayant jadis porté des fortifications. On reconnaît sur les flancs du mamelon quelques pans de mur et sur le petit plateau des ruines confuses, des arasements de murs, une église et quelque chose comme une chapelle, parfaitement orientées. « Beaucoup de blocs sont taillés à bossage, quelques-uns portent une croix. Cela suffit, dit M. R. Dussaud, pour attribuer ces restes aux Francs. » Les habitants donnaient à ces ruines le nom de « *Qal'at-Félis* » ou château de *Félis*. Effectivement les chartes franques signalent en ces parages un casal (2) *Felicium* ou *Felitium*, propriété de la famille de Puy-Laurens, plus tard vendue aux Hospitaliers. A ces derniers il faut sans doute attribuer le fortin de Qal'at-Félis. Comme localité Saiydé est pourtant antérieure aux Croisades, témoin le débris d'inscription grecque ...ΔΑΦΛΘ... que nous avons trouvé

(1) Pisani, *loc. cit.*

(2) D'après Guill. de Tyr, le *casal* comptait au moins cent maisons. En accordant à chaque maison cinq habitants, cela ferait pour le casal une population d'environ 500 âmes. Comme sur la colline du Qal'at il n'y a pas place pour une telle agglomération, le casal de Felicium a dû s'étendre sur le large plateau au N.-E. de l'église actuelle, où l'on est étonné de retrouver si peu de vestiges d'habitations.

sur un bloc de basalte. Nous sommes tenté d'y voir le début d'un nom propre que nous retrouverons plus tard à Bahloûniyé.

Quelque temps après notre départ, en remuant les décombres du Qal'at on a découvert les fondements d'une nouvelle église, identique pour le plan à la première. Les fouilles ont également mis au jour une épitaphe, malheureusement mutilée et brisée à gauche. Je la restitue (1) ainsi, d'après la copie envoyée par le Fr. Théodore, directeur des travaux à Saiydé :

Ἔτο(υς) ..υ' Ἀρ(τε)μι(σίο)υ Δα . ας Βε(ε)λβα(ράχου)

C'est l'épitaphe d'un certain *Dadas* ou *Damas* (2) fils de Beelbarachos (3), mort au mois d'Artémésius, an 400 des Séleucides (88 de J.-C.). Le chiffre des centaines υ' a seul été conservé (4). Le nom tout païen de Βεελβάραχος (béni par Baal) trouvé déjà à Ḥâlât, non loin d'ici, par M. R. Dussaud (5), rend vraisemblable cette date relativement élevée. Il est impossible que les travaux commencés pour la construction d'une chapelle à *Notre-Dame du Fort* n'amènent pas d'autres découvertes.

Bâti au confluent de trois wâdis, dominant la belle vallée de l'Eleuthérus, Saiydé jouit d'un air pur, constamment renouvelé. Toute la nuit la brise de mer passant sur le plateau nous baigne d'une caresse fraîche, nous agite d'une sorte de renaissance bienfaisante, et apaise nos nerfs qui sortent du bain des langueurs moites. Cela repose des deux journées passées dans l'humide et chaude plaine de Tripoli.

III

Midi est passé de deux heures au moins quand nous nous ébranlons dans la direction de l'est, en suivant le plateau, en-

(1) Les lettres entre parenthèses ne se trouvent pas sur la pierre.

(2) La lettre du milieu est effacée; mais les deux noms ont des répondants dans l'épigraphie syrienne. Voir Waddington, *Inscriptions de Syrie* nos 2566a et 2682, et *Archives des missions scientifiques*, 1895, p. 576.

(3) Comparez *Barigbal* et *Baricbal* dans les inscriptions d'Afrique C. I. L. VIII *Indices*, p. 1020; et *Archives des missions scientifiques*, 1888, p. 14.

(4) Nous donnerons la transcription de toutes nos inscriptions en *cursives*. La discussion de ces textes épigraphiques fera le sujet d'un autre travail.

(5) *Revue archéologique*, p. 4. Nous citons le tiré à part.

combré de gros blocs basaltiques. Au bout d'une demi-heure nous aboutissons au village maronite de *Kafr Noùn* (1). Nous y visitons une vieille église où les Grecs orthodoxes viennent de loin en loin dire la messe. Au fond se voit un autel, composé de matériaux évidemment anciens, mais anépigraphes. Au sortir de l'église on me signale une inscription à dix minutes de là, au sommet d'un mamelon dans la direction du village de Roummâḥ. Le renseignement se trouve exact. C'est une grosse pierre ronde en basalte à surface rugueuse, cassée de deux côtés au moins. Les lettres sont irrégulières et mal gravées. L'inscription est incomplète. Nous lisons : Ἔτους αυ' μηνὸς Ἀπελλαίου Αβδ...

Cette pierre tombale — car c'en est une — nous apprend que le défunt est mort au mois d'Apellæus, an 401 de l'ère des Séleucides, soit environ 89 de J.-C. Apellæus correspond à notre mois de décembre. Le groupe ΑΒΔ me paraît le commencement d'un nom théophore, quelque 'Abdtanit, 'Abdastaroth ou 'Abdousiris (2).

Comme nous prenons la direction du nord, il nous faut descendre dans la profonde vallée du N. al-Kabîr et par une rude montée gagner le village Noṣairî de *Bahloùniyé* (3) construit sur la première terrasse dominant la rivière et où des restes de l'antiquité nous avaient été indiqués. Les abords du village sont encombrés par des cadavres de bestiaux, victimes d'une épizootie sévissant depuis des années dans la région. On ne prend pas la peine d'enterrer ces restes : les chiens, les chacals, les vautours s'en chargeront. La remarque de M. Pisani, qui a passé ici en décembre dernier, est toujours vraie : « Quel que soit le chemin qu'on suive en ce pays, on le trouve jalonné par les squelettes blanchis des bœufs, des chevaux et des chameaux qu'on a abandonnés à l'endroit où ils sont morts. Pendant la nuit on entend le cri plaintif du chacal qui remplit ses fonctions de préposé à la salubrité publique. »

L'accueil est très froid à Bahloùniyé. En franchissant l'Eleuthérus nous avons définitivement pénétré en territoire noṣairî. A notre demande s'il y a des inscriptions on répond par la né-

(1) Il y a aussi quelques maisons de Noṣairîs.
(2) Ce dernier nom paraît dans une inscription de Ḥâlât.
(3) Où il y a aussi quelques familles chrétiennes.

gative. Nous insistons en laissant entrevoir l'espérance d'un bakhchiche. Un berger noṣairî consent alors à nous montrer une pierre engagée dans la terrasse d'un champ de mûriers. Elle porte une inscription malheureusement brisée en haut. Nous en prenons un estampage et une copie aussi. Cette dernière précaution était utile. Pendant que l'estampage sèche, confié à la garde de notre guide chrétien, nous allons examiner les ruines d'une ancienne église, où, au dire des indigènes, nous trouverions des « ḥaǵar maktoûb » ou pierres écrites. En remuant les décombres nous découvrons un linteau sculpté avec croix byzantine : c'est tout.

Nous revenons prendre l'estampage. Pendant notre absence un rassemblement de Noṣairîs s'est formé autour de notre chrétien. Un Noṣairî s'empare de l'estampage. Comme je lui réclame mon bien, il me répond qu'il me le livrera contre un magidié. J'insiste une seconde fois et l'engage à cesser la plaisanterie. Pour toute réponse le fellah froisse le papier. Je n'y tiens plus et lui applique sur les épaules un bon coup de cravache ; grave imprudence! car je me trouvais presque seul au milieu d'une troupe de Noṣairis qui auraient pu me faire un mauvais parti.

Je dois le déclarer à l'honneur des Noṣairîs : c'est le seul acte de malveillance dont j'ai été l'objet pendant les trois semaines passées au milieu d'eux. Au fond c'était la cupidité — non le fanatisme — qui avait inspiré ce naturel de Bahloûniyé. On ne voulut jamais me donner le nom du coupable. Avant notre départ plusieurs villageois, entre autres le chef de la fraction chrétienne, vinrent nous faire des excuses. Malheureusement la nuit approchait; il était trop tard pour prendre une photographie ou un nouvel estampage. Je dus me contenter de ma copie très défectueuse, et prise à la hâte. Voici ce que j'y lis :

[Μηνὸς Γορπιαί]ου δκ' ἐτελεύτησεν Ἀδαφαθνος (?) Ὀλεμου ἔτων ιη'

« An....? 24e du mois de Gorpiæus est mort Adaphathnos (?) fils d'Olemos à l'âge de 18 ans. »

Je ne puis décider si ces noms propres ont des analogues dans l'épigraphie syrienne. Le nom d'Adaphathnos me semble devoir être rapproché du débris de Ṣaiydé. Partout à Bahlou-

niyé j'aperçois des fragments anciens avec la croix et la formule ἔτους plus ou moins complète; les dates ont disparu.

Une demi-heure après, nous étions au village maronite de *'Ozair*. Nous y faisons notre entrée au son des cloches et recevons chez le scheikh de l'endroit une hospitalité cordiale et presque luxueuse. Son fils, un bon prêtre d'une quarantaine d'années à la barbe blonde (1), est curé de 'Ozair. L'entente est donc complète entre les représentants des deux pouvoirs. 'Ozair, si je ne m'abuse, serait le seul village maronite entre l'Eleuthérus et le bourg de Ṣafîtà. C'est une conquête sur les Noṣairîs avec les musulmans, seuls habitants de la région.

Dans les districts reculés de la Syrie, il y a plus d'un moyen d'apprécier, de doser pour ainsi dire le degré de civilisation des populations. Je ne parle pas du télégraphe. A l'exception du gouvernement, personne ici n'a la naïveté d'en faire usage. Ce serait le moyen infaillible de ne pas voir arriver ses missives à destination.

Le *tanaké* ou caisse de pétrole en fer-blanc est un indice autrement exact. Si dans la cabane vous l'apercevez sous une forme quelconque, récipient, ustensile de cuisine etc., concluez que les indigènes ont commencé à sentir quelques-uns des besoins de l'homme civilisé. Sur la côte et dans les villes de l'intérieur, le tanaké sert à tous les usages : on en fait des arrosoirs, des pots de fleurs, etc., on y serre les provisions. Un ferblantier de Ḥomṣ a transformé en moins d'une heure une de ces caisses en tubes pour mes estampages. Au pays des Noṣairîs, je n'ai vu le *tanaké*, partant le pétrole, que dans les villages chrétiens. Pour la veillée le Noṣairî reste dans l'obscurité ou se contente d'une vieille lampe fumeuse.

Après le tanaké vient la boîte de conserves. Sa présence marque un degré de civilisation supérieur; aussi subit-elle des métamorphoses correspondant à des besoins plus relevés : bouilloire pour le café, etc. Ce dernier produit est complètement inconnu; nous ne l'avons trouvé que chez le scheikh de Bait-Na'ṣé. Dans toute la région des Noṣairîs la vieille boîte de conserve est à peu près introuvable. Le passage des touristes l'eût sans doute vulgarisée; mais fidèles aux recommandations de

(1) Rare parmi les Maronites.

Bœdeker, les touristes n'osent affronter un pays aussi dangereux!

Mais par-dessus tout, la tuile trahit la pénétration des idées et des besoins de l'Occident à ʿOzair.

La maison du scheikh est couverte en tuiles, les seules du pays avec celles de Saiydé. Le village a un air d'aisance et de propreté contrastant avec la misère des agglomérations nosairies que nous venons de traverser. Le lendemain nous célébrâmes la messe dans la coquette église, la seule digne de ce nom, au N. du Nahr al-Kabîr. Vers huit heures du matin nous partons pour Ḥâlât, village à une demi-heure N.-O. de ʿOzair. Les terrains sont d'une grande fertilité et admirablement arrosés. C'est suffisamment indiquer qu'ils sont entre les mains des musulmans, qui ici comme ailleurs se sont fait la part du lion.

M. l'abbé Pisani propose de replacer à Ḥâlât l'ancienne ville épiscopale d'Éleuthéropolis (1). D'après lui, le nom actuel de la localité autorise cette tentative d'identification. Nous n'oserions être aussi affirmatif. Ḥâlât est un vocable franchement sémitique et l'aspiration par laquelle il débute n'a pas même un esprit rude correspondant dans le nom grec.

En traversant le village, comme nous allions examiner l'intéressante inscription où M. Dussaud a lu le nom d'Ἀββεούσιρις, nous tombons au milieu d'un groupe de femmes musulmanes. Elles se dispersent en hurlant et nous maudissent, nous et les pierres qui nous ont attirés dans leur pays.

Pendant ce temps mes compagnons sont installés à l'ombre de grands noyers près de la belle fontaine où l'accueil du sexe fort est plus engageant. J'y remarque deux ou trois débris d'inscriptions sur des dalles au-dessus de la source. Le village doit en recéler d'autres : mais le moyen d'insister avec ces populations islamites « fières, comme aurait dit feu Renan, de ce qui fait leur infériorité »? Il faut chercher fortune ailleurs.

IV

De plus en plus nous nous enfonçons en pays nosairî. Au

(1) Dont l'existence nous est inconnue. L'*Oriens Christianus* l'ignore également.

bout d'une heure de chevauchée nous apercevons à gauche, sur un monticule, un hameau; c'est *Tall Sarîn*. Nous attachons nos chevaux à de grands arbres abritant le tombeau ou *mazâr* d'un certain Śaiẖ Moḥammad. Le monument est un petit rectangle de maçonnerie fraîchement badigeonné et recouvert d'un écharpe verte; le tout est enfermé dans une enceinte de pierres sèches, avec ouverture sur l'orient.

Notre arrivée a provoqué parmi la population un sauve-qui-peut général. A la fin, sur une terrasse un homme se montre, puis un autre, avec lequel nous engageons une palabre à distance. L'examen de nos personnes paraît les impressionner favorablement, car nos interlocuteurs se rapprochent. Sur notre désir de voir les antiquités du village, on nous conduit devant une sorte de stèle en basalte d'un mètre de haut représentant au-dessous d'un cercle un personnage à tête nimbée, travail d'ailleurs très primitif. Le P. Collangettes la photographie au grand ébahissement des naturels. Cette opération terminée, nous demandons à voir autre chose : « Il n'y a plus rien! » Mais il doit y avoir des « *pierres écrites* ». *Lâ, wallâh!* non, par Dieu (1)! clament une centaine de Nosairîs. Là-dessus nous retournons à notre campement sous les arbres du mazâr. Nous y sommes bientôt enveloppés par toute la population de Tall Sarîn, qui en moins d'un quart d'heure a passé de la défiance la plus absolue à la plus surprenante familiarité.

Le P. Collangettes, en sa qualité de professeur à la Faculté de médecine, est le *ḥakîm* (médecin) de l'expédition. Il est donc assailli de malades qui viennent lui faire le récit de leurs souffrances, nullement imaginaires. Le Père voit ainsi défiler dans cette foule deux lépreux; les malheureux ne se doutent pas plus que leurs concitoyens de leur triste état. Ils ne sont probablement pas les seuls infectés de la région, étant donné la malpropreté où croupissent ces pauvres gens. Entre temps le P. Barnier continue ses investigations. Dans la cour du scheikh il finit par découvrir une pierre à inscription. Il me fait avertir,

(1) Un Nosairî ne peut dire trois mots sans y ajouter l'interjection *wâllâh*, par Dieu; *lâ wallâh*, non, par Dieu; *îh wallâh*, oui, par Dieu. Parfois *wallâh* est remplacé par *wânnabî*, par le prophète; *wal-Ḫoḍr*, par Ḫoḍr! personnage réunissant dans l'imagination musulmane les traits du prophète Élie et de saint Georges.

j'accours aussitôt avec papier, éponge et brosse et me mets en devoir de procéder à un estampage en règle, quand intervient la femme du scheikh. « Jamais s'écrie-t-elle, je ne l'autoriserai, à moins que l'agha ne le permette! » L'agha c'est le propriétaire de Tall Sarîn, un musulman résidant à quelques lieues de là. En même temps elle retourne la pierre. Je suis obligé de lutter avec cette mégère. Finalement, sur nos représentations et celles du scheikh, son seigneur et maître, elle veut bien se calmer. Pendant que l'estampage sèche, je dois répondre aux questions des Noṣairîs. Ils ne peuvent comprendre l'intérêt que nous inspirent les pierres de leur pays. Nous devons être des chercheurs de trésors! Et devant nos sourires d'incrédulité, d'autres nous demandent si nous étions parvenus à lire les noms de nos ancêtres et quand donc nous reviendrions prendre possession de leur pays?

Nous avions beau protester qu'il ne s'agissait que de la science et de l'histoire de leur patrie, nos protestations les laissent incrédules. N'importe! nous nous quittons bons amis : au départ, ils m'offrent même d'emporter la pierre écrite. Pourtant ils ne sont pas entièrement rassurés. La preuve, c'est que je me vois obligé de ruser pour obtenir d'eux le nom exact de leur village. Derrière nous ils soupçonnent des agents gouvernementaux avec une élévation de taxes. Pauvres gens! Il ne faut pas leur en vouloir! Le passage de cavaliers étrangers parmi eux est toujours suivi d'une augmentation d'impôts et du contingent militaire. *Hospes hostis!*

Voici maintenant ce que porte l'inscription; elle est sur basalte comme presque toutes celles de la région.

† Ἔτου(ς) ηι' ἰν(δικτίονος) πρεσβυτέ(ρου) Ζαχαρίου

L'inscription est complète; la date : an 908 des Séleucides, est de quelques années antérieure à l'invasion persane de 612. Le chiffre de l'indiction a été oublié. Inscription évidemment chrétienne comme en témoignent le nom du prêtre Zacharie et aussi la grande croix occupant le centre de la pierre.

Une course de 3/4 d'heure dans la direction du N.-O. nous amène au fond d'un vallon bien arrosé, occupé par le bourg de *Bait-Karân*. Comme il est midi, nous nous proposons tout

naturellement de nous arrêter quelques instants chez des coreligionnaires, dont on nous a signalé la présence dans ce village nosairî. Les premières personnes à qui nous nous adressons — c'étaient des orthodoxes, nous l'avons su plus tard — n'osent s'avouer chrétiens. Doux pays, comme on y comprend le proverbe : la prudence est la mère de la sûreté ! Nous finissons par tomber sur une famille maronite, où nous sommes accueillis avec empressement. Vite on apporte du *laban* (lait caillé), des raisins et des figues ; accroupis sous une vigne s'avançant en forme de tonnelle sur le devant de la maisonnette, nous faisons honneur à ce festin frugal. C'est une des plus exquises sensations de la Montagne que ces haltes en plein air, où l'on se délasse un moment des rudes fatigues du chemin. Nous retrouvons à Bait-Karân l'inexprimable charme de la vraie vie orientale. Ces ruisseaux qui coulent à nos pieds, dont les eaux désaltèrent sans alourdir, cette méridienne en compagnie d'âmes simples, ces poulets qui picorent dans un carré de pré vert, à côté des vaches qui ruminent gravement et d'un bourricot qui se roule dans la poussière, ces masures qu'on aperçoit à travers les peupliers et les saules, puis par delà les crêtes du ravin, ces mornes étendues brûlées qu'on devine sous la lourde nappe de la chaleur montant du sol embrasé, tout dans la poétique oasis se combine ou s'oppose de manière à imprimer une grâce patriarcale à ces courts instants de repos.

Point d'inscriptions, au dire des habitants. Les ruines se trouvent au milieu de jardins luxuriants ; elles paraissent assez étendues. Nous y avons retrouvé les traces de deux églises, plusieurs belles colonnes, mais pas un monument écrit. A mon avis, il ne faut pas désespérer d'en découvrir dans les maisons du village actuel, bâti, comme toujours, avec les matériaux de l'ancien. Mais nous étions trop pressés pour nous livrer à cette recherche : il fallait ce soir-là même atteindre Ṣafîtâ.

Après une halte d'une heure à peine, nous remontons en selle. Nous ne tardons pas à couper la chaussée de Tripoli à Ḥomṣ.

A trois heures nous passons devant le *Borǵ Maqṣoûr* (1), une

(1) Röhricht propose de l'identifier avec le « Castellum Bocheæ » des croisés (ZDPV, X, 259) qui, selon toute vraisemblance, doit être placé dans la célèbre plaine « Al-Bouquai'a » au sud de Qal'at al-Hoṣn ; nous la traverserons plus tard.

ancienne tour de guette franque probablement remaniée par les Sarrasins. La destruction en est très avancée. Chaque nouvelle secousse de tremblement de terre en détache d'énormes pans.

Au delà c'est une vaste plaine sans arbres, couverte d'immenses champs de maïs, de sorgho et de sésame. De temps en temps la monotonie de la plaine est coupée par un mamelon habituellement revêtu d'arbres magnifiques. Dans mes pérégrinations à travers la Syrie je ne me souviens pas avoir rencontré leurs pareils : chênes, micocouliers, platanes, etc. ; de leurs troncs noueux s'échappent des branches puissantes, que couronnent d'énormes panaches de verdure. Jamais la cognée ne les a touchés (1). Quel dommage que le Dr L. Anderlind n'ait pas passé par ici avant de faire son travail sur les gros arbres de la Syrie !

Dans ces plaines chauves et pelées, rien n'est frais et mystérieux comme la vue de ces vertes oasis ! Tels étaient sans doute dans l'antiquité les bosquets sacrés autour des temples de l'Astarté phénicienne. L'on comprend l'irrésistible attraction exercée sur les populations noṣairies par les *mazârs* (2) ou tombeaux sacrés qui s'abritent sous ces coupoles verdoyantes, « sub omni ligno frondoso », comme dit la Bible.

Depuis longtemps nous avions en vue sur la gauche une construction blanche pittoresquement adossée au versant des collines, à une demi-heure de distance. J'interroge le P. Barnier et voici ce qu'il m'apprend.

Les Noṣairîs ont en singulière vénération saint Georges ou al-Ḫoḍr, comme ils l'appellent. Souvent ils lui vouent en tout ou en partie leurs chevaux, chameaux, vaches etc., même les enfants, les filles surtout. Non loin d'ici, près de la source du « Fleuve Sabbatique », il y a un couvent grec orthodoxe, dédié à saint Georges et à ce titre très fréquenté par les Noṣairîs.

Quand une fille a été vouée à saint Georges, c'est la dot que tout fiancé doit payer à la famille de sa future qui est engagée, au moins partiellement. Donc quand approche le jour du mariage

Le Borǵ Maqṣoûr devait être dans la mouvance des terres de Ṣafîtà dont nous approchons et qui appartenait aux Templiers.

(1) De là sans doute l'opinion dont parle Cuinet (*la Turquie d'Asie*, II, 8) que les Noṣairîs adorent les arbres.

(2) Littéralement : endroit qu'on visite, lieu de pèlerinage.

les parents viennent avec leur fille au couvent de Saint-Georges : « Notre enfant, disent-ils au supérieur, est vouée à saint Georges tout entière ou pour la moitié ou pour le quart; combien l'estimes-tu? » Le supérieur fixe alors suivant la condition de la famille le taux de la dot. Est-on tombé d'accord, le fiancé paie la part du couvent. Le supérieur les renvoie après avoir donné un voile ou un mouchoir à la fille, ou quelque autre cadeau aux parents.

Les vœux faits à saint Georges étaient si fréquents que le couvent avait sur différents point de la montagne des *wakils* ou représentants chargés de les recueillir. Depuis quelques années cette source de revenus est à peu près tarie. Pour quelle raison? Mystère! D'aucuns accusent l'avarice du supérieur, qui a voulu lésiner sur les cadeaux d'usage; d'autres mettent en avant certains manques de respect envers les clientes de Saint-Georges. Quoi qu'il en soit, un scheikh noṣairî a élevé en l'honneur de Ḫoḍr cette coupole, se détachant là-haut toute blanche sur la verdure sombre; et de plus en plus ses coreligionnaires oublient le chemin du couvent orthodoxe pour prendre celui du nouveau sanctuaire.

Dans les *baidars* (aires) — car c'est le temps de la moisson — hommes et bêtes s'arrêtent, et dans les villages exclusivement noṣairîs que nous longeons, la population grimpe sur les terrasses pour voir défiler notre caravane. Braves gens! Les touristes ne les ont pas encore gâtés. Bœdeker ne déconseille-t-il pas (1) à ses lecteurs de visiter le district de Ṣafîtâ à cause du manque de sécurité? Bien loin de nous effrayer, ce sont les paysans eux-mêmes qui visiblement ont peur. Ils nous prennent pour des cavaliers gouvernementaux : c'est tout dire!

Au Moyen Age les diverses places de guerre possédées par les croisés étaient reliées entre elles par un système de petits postes ou tours élevées d'après un plan uniforme. A 5 heures nous nous trouvons au pied d'un de ces fortins, appelé *Borǵ Mouḥâś* (2); c'est un donjon carré composé de deux étages, solidement voûtés. Une plate-forme avec parapet crénelé termine l'édifice. Nous avons passé à une assez faible distance de *Borǵ al-*

(1) *Palestina und Syrien*, 4e édit., p. 396.

(2) Sur le rivage, entre le Nahr Ibrahim et Gebail, une vieille tour porte également le nom de B. Mouḥaś (Ritter, *Erdkunde* XVII, 570).

'Arab qu'il faut peut-être aussi ranger parmi les blockhaus des Francs syriens; ainsi que le *Borǵ Maqṣoûr*, malgré les piètres matériaux utilisés dans sa construction. Celle du B. Mouḥâś est soignée, les matériaux sont de belle dimension et vraisemblablement antérieurs aux croisades. Nous n'avons pas eu le temps de nous informer si dans le hameau rangé au pied du borǵ il y avait des inscriptions : le contraire nous paraît très invraisemblable.

J'ai oublié de mentionner qu'un peu avant d'atteindre B. Mouḥâś, le calcaire réapparaît. Depuis Miniàra nous avons traversé des régions où le basalte règne presque exclusivement. Cette prédominance de la pierre noire contribue à donner aux villages déjà si misérables des Noṣairîs une apparence encore plus maussade.

Une descente de cinq minutes nous mène au Nahr al-Abraś dont le cours supérieur est en ce moment à sec. Mais à l'endroit où la route le coupe, trois ou quatre sources jaillissant en jets puissants du lit même de la rivière, celle-ci se reforme immédiatement et crée sur ses rives de luxuriants jardins. Le Nahr al-Abraś a profité de l'interruption du basalte pour creuser son lit dans ces couches de calcaire. L'eau filtre dans ce sous-sol extrêmement perméable pour réapparaître en masse au pied de B. Mouḥâś. C'est le cas de plusieurs autres petits fleuves côtiers du pays des Noṣairîs. « Ainsi se forment des cours d'eau qui n'ont que quelques kilomètres de long et possèdent dès leur source le débit d'un fleuve. » (R. Dussaud.)

Pendant une demi-heure nous remontons la rive gauche du *nahr* pour aboutir au village mixte de *Saisâniyé* (1). Nous y copions, photographions et estampons une inscription de trois lignes, gravée sur un ancien linteau de porte, originaire, nous dit-on, de B. Mouḥâś : ce qui confirmerait mes suppositions sur l'existence d'autres monuments épigraphiques en cette dernière localité. Outre l'Λ et l'Ω, la croix du milieu est accostée de deux paons grossièrement sculptés. Nous lisons à la première ligne :

[Ἰη]σοῦς Χ ριστὸ)ς ὁ τοῦ θ(εο)ῦ υ(ἱὸ)ς ἐνθάδε κάτοικ(ε ν ... (2).

(1) La population se compose de noṣairîs, d'orthodoxes et de quelques Grecs Catholiques; ces derniers nouveaux convertis.

(2) D'après les usages suivis en épigraphie, nous mettons les *restitutions* entre crochets [ ]; la parenthèse renferme les lettres *corrigées* ou *suppléées*. Pour la for-

A la seconde ligne on distingue clairement Ἰορδάνης; le reste est conjectural. Le sens serait : « Jésus-Chrit, fils de Dieu, habite ici; cette maison, Jourdain l'a établie. » Je considère Ἰορδάνης comme un nom de personne. Nous connaissons un Ἰορδάνης évêque d'Abila (Syrie) et *Jourdain* était un nom très répandu au Moyen Age. Rappelons que le paon est aussi symbole du baptême (2); de là peut-être le rapprochement avec Ἰορδάνης. Même dans les parties d'une lecture certaine, ce texte trahit une véritable inexpérience chez l'auteur de l'inscription comme chez le lapicide. La porte reste donc ouverte aux conjectures.

H. Lammens, S. J.

(*A suivre*).

mule « le Christ habite ici » et autres analogues, dont on possède peu d'exemples dans l'épigraphie chrétienne, comparez Edm. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pp. 3, 4, 7.

L'ORDINAL COPTE

(*Suite.*)

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE

(*Suite et fin*) (1)

ⲟⲩⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ

ϥⲁⲓ ⲙⲙⲉⲧⲉⲛϫⲓϫ ⲉⲡⲩⲱⲓ ϧⲁ ⲙⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ

ⲩⲁⲣⲉ ⲙⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϥⲁⲓ ⲙⲙⲟⲩϫⲓϫ ⲉⲡⲩⲱⲓ ⲛⲥⲉⲟⲩⲛⲉⲛ ⲡⲓⲑⲱϩⲉⲛ ⲙⲃⲉⲣⲓ ⲥⲁⲙⲛⲁⲓ ⲛⲉⲛ ⲥⲁⲙⲛⲁⲓ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲥⲉϫⲱ ⲙⲙⲟⲩϫⲓϫ ⲉϫⲉⲛ ⲛⲉϥϫⲫⲟⲓ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲡⲁⲛⲁ ⲧⲱⲃϩ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁϥ ⲧⲟⲓ ⲉⲡⲉⲛⲉⲛⲓⲧ.

ⲫⲓⲛⲏ ⲙⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲟⲥ ⲙⲡⲓⲉⲛ ⲧⲏϥϥ. ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲧⲉ ⲙⲙⲉϯⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲟⲩϯ ⲙⲃⲉⲛ. ⲛⲑⲟⲕ ⲡⲉ ϯϫⲟⲙ ⲉⲧⲉⲣⲃⲟⲛⲑⲏ ⲉⲣⲟⲛ. ⲡⲓⲥⲏⲏⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲣⲉϥⲛⲟϩⲉⲛ. ⲡⲓⲥⲟⲃϯ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲓⲧⲁϫⲣⲟ. ⲧⲉⲛϩⲉⲗⲡⲓⲥ ⲛⲉⲛ ⲡⲉⲛⲡⲁⲛⲫⲱⲧ. ⲡⲓϩⲛⲟⲩ ⲛⲉⲛ ϯⲁⲛⲁⲩ[ⲁ]ⲛϯⲓⲥ. ϯⲡⲣⲟⲥⲗⲟⲕⲓⲁ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲟⲛϧ ⲛⲉⲛ ϯⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲥⲉ ⲛⲧⲟⲧⲕ ⲛϫⲉ ϯϫⲛⲓϩⲱⲧⲏ. ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲟⲩϫⲁⲓ ⲉⲧⲩⲟⲛ ⲛⲁⲛ ϯⲡⲣⲟⲩ ⲩⲁ ⲉⲛⲉϩ.

ⲉⲕϩⲱⲧⲏ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲙⲃⲉⲛ. ⲛⲁϫⲟⲛ ⲛⲁⲛ. ⲣⲱⲓⲥ ⲉⲣⲟⲛ. ⲁⲣⲉϩ ⲉⲣⲟⲛ. ⲁⲣⲓⲥⲕⲉⲡⲁⲩⲏ ⲉϫⲱⲛ ⲛⲁϩⲙⲉⲛ. ϫⲉ ⲛⲑⲟⲕ ⲅⲁⲣ ⲡⲉ

(1) Voy. vol. III, p. 31, 282, 425; vol. IV, p. 104, 116.

ⲡⲁⲣⲭⲱⲛ ⲙⲡⲁⲣⲭⲱⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲟⲩϫ ⲛⲧⲉ ⲛⲟⲩϫ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲓⲛⲉ ⲙⲡⲓⲛⲉ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲟⲩⲣⲟ ⲙⲟⲩⲣⲱⲟⲩ.

ⲡⲟⲟⲕ ϥⲓ ⲉⲧⲁⲕϯⲉⲣⲩⲓⲩⲓ ⲙϥⲓ ⲉⲧⲁⲕⲉⲣⲩⲟⲣⲡ ⲛⲧϩⲉⲛⲥⲟϥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲉⲣϩⲛⲟⲩ ⲛⲁϥ ⲉϫⲱⲛϩ ⲛⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲛⲉⲧϫⲩⲉ. ⲡⲉⲟⲕ ⲅⲁⲣ ⲡⲉ ϯⲥⲟϕⲓⲁ ⲛⲁϥ ⲙⲫⲣⲏϯ ⲛⲟⲩⲟⲣⲅⲁⲛⲟⲛ. ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲭⲣⲥ. ⲑⲁⲓ ⲉⲧⲁⲕⲣⲱⲓⲥ ⲉⲣⲟⲥ ⲙⲫⲣⲏϯ ⲛⲟⲩϣⲉⲗⲉⲉⲧ ⲉⲛⲁⲛⲉⲥ.

ϫⲉ ⲛⲟⲧⲟⲕ ⲡⲉ ⲫϯ ⲉⲧϣⲱⲛ ⲙⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲟⲩⲟϩ ⲟⲱⲕ ⲧⲉ ϯⲛⲉⲧⲟⲩⲣⲟ ⲛⲉⲙ ⲛⲙⲱⲟⲩ. ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲙⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲡⲁⲣⲉⲙ ⲡⲁⲣⲭⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓϕⲱⲛⲓⲥⲓⲥ

ⲡⲓϩⲛⲟⲩ ⲉⲧϯ ⲙⲡⲓⲟⲩϫⲁⲓ ⲙⲡⲛⲉⲧϣⲁⲧ. ⲉϥⲛⲟⲩ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲛⲉⲧⲟⲟⲩⲛⲧ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲓⲕⲟⲛⲟⲙⲓⲁ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥⲉⲓ ϯⲛⲟⲩ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲁⲛⲓ ⲡⲣⲉϥϣⲉⲛϣⲓ ⲛⲧⲉ ⲫϯ. ⲡⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲙⲟⲛⲁϫⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲡⲙⲟⲛⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲗⲗ.

ⲉⲑⲣⲉϥϣⲟⲡ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉϯⲛⲟⲗⲓⲥ ⲙⲡⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲛⲓⲙ. ⲛⲧⲉϥϣⲟⲡ ⲛⲧⲉϥϣⲉⲃⲓⲱ ⲛⲓⲙ. ϕⲓ ⲉⲧⲁϥⲛⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ. ϕⲓ ⲉⲧ ⲁ ⲛⲟⲩϫ ⲟⲗϥ ϣⲁⲣⲟϥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲥⲱϫⲏ ⲛⲁⲛ ⲙⲡⲉϥⲉⲣϕⲓⲉⲓ ⲉⲟⲛⲁⲛⲉϥ.

ϯⲱⲃϩ ⲛⲱⲟⲧⲉⲛ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ϯϩⲟ ⲉⲛⲟⲩϫ ϧⲁ ⲙⲡⲉⲧⲟⲟⲩⲛⲧ ⲉⲑⲣⲉϥⲓ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ ⲙϫⲉ ⲡⲓϩⲛⲟⲩ ⲛⲧⲉ ⲡⲙⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡϫⲙⲓϫⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲡⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ. ϫⲉ ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲛⲥⲟⲛ.

ϕⲟⲛϩⲕ ⲛϩⲣⲁⲕ ⲉⲡⲡⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲛⲓ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧϫⲏ

ⲁϩⲁ ⲛⲟⲩϫ ⲁⲣⲓⲧϥ ⲛⲉⲙ ⲛⲩⲁ ⲙⲡⲉⲕⲱⲟϩⲉⲛ ⲙⲟⲩⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲛ. ϩⲙⲁ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲛⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲛ ⲉⲧⲉⲑⲱⲕ ⲙⲡⲁⲧ ⲃⲁⲓⲣⲱⲛ. ⲉⲩⲉⲛⲩⲓ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲡⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲛⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲁⲛⲟⲛ ⲙⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲙⲉⲑⲟⲛⲓ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲁⲩⲓⲛ ⲉⲡⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲙⲁⲅⲓⲟⲥ. ϩⲓⲧⲉⲛ

ⲙⲡⲉϯⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟ̀ⲥ ⲓⲏⲥ ⲡ̀ⲭ̀ⲥ. ϥⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ϥⲟⲛϩⲕ ⲉⲛⲉⲙⲉⲛⲧ ⲭⲱ ⲛⲧⲉⲕⲟⲩⲛⲁⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲁϥⲉ ⲙⲡⲟⲱϩⲉⲛ ⲛ̀ⲃⲉⲣⲓ ⲛⲁⲣⲉ ⲡⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲱⲟⲩ.

ⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲙⲛⲟⲩ ⲛ̀ⲕⲁⲗⲱⲥ. ⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲙⲛⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲥⲟⲉⲣϯⲉⲣ. ⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲙⲛⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲥⲩⲭⲓⲁ. ⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲙⲛⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲑⲉⲃⲓⲟ. ⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲙⲛⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲩϯ. ⲧⲱⲃϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛⲉⲛⲁⲛ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲟⲟⲩⲛⲓⲧ. ⲟⲩⲟⲓϩ ϥⲁⲓ ⲡⲓⲉⲧⲉⲛϫⲓϫ ⲉⲛⲩⲱⲓ.

ⲟⲩⲟⲓϩ ϣⲁⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲥⲟⲩⲧⲉⲛ ⲛⲟⲩϫⲓϫ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲥⲉⲱⲓ ⲛⲉⲛ ⲛⲉϥϫⲫⲟⲓ ϣⲁⲣⲉ ⲡⲉ ⲡⲁⲧⲱϩϩ ⲛ̀ϯⲉⲧⲭⲏ ⲛ̀ⲭⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲁ

ⲫⲏ ⲉⲧⲩⲟⲛ ⲫⲏⲛⲃ ⲡⲟ̀ⲥ ⲫϯ ⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲡⲉⲛⲟ̀ⲥ. ⲟⲩⲟⲓϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟⲓϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡ̀ⲭ̀ⲥ. ⲡⲓⲟⲩⲁⲓ ⲙⲁⲧⲁⲧϥ ⲉⲧⲉ ⲙⲡⲟⲩⲛⲁϩϥ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲛⲁⲧⲁⲣⲭⲏ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲛⲁⲧⲉⲣⲟⲩⲣⲟ. ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ.

ⲫⲏ ⲉⲧⲩⲟⲛ ⲛⲥⲛⲟⲩ ⲙ̀ⲃⲉⲛ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲉⲧⲩⲟⲛ ϧⲁϫⲉⲛ ⲙⲉⲛⲉϩ. ⲡⲓⲁⲧϫⲱⲕ. ⲟⲩⲟⲓϩ ⲉⲧⲟⲟⲥⲓ ⲥⲁⲛⲩⲱⲓ ⲙⲁⲧⲁⲧϥ ⲡⲓⲥⲟⲫⲟⲥ ⲙⲁⲧⲁⲧϥ. ⲡⲓⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲙⲁⲧⲁⲧϥ. ⲙⲁⲑⲏⲧ ⲉⲣⲟϥ. ϧⲉⲛ ⲧⲉϥϯⲥⲓⲥ. ⲡⲓⲁⲛⲁⲣⲭⲟⲥ ⲟⲩⲟⲓϩ ϥⲩⲟⲛ ϧⲁⲧⲟⲧϥ ⲛ̀ϫⲉ ⲡⲓⲉⲙ. ⲡⲓⲁⲧⲩⲟⲣϥϥⲉϧⲟⲩⲏ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲛⲁⲥⲧⲣⲓⲧⲟⲥ. ⲫⲏ ⲉⲧⲥⲱⲟⲩⲏ ⲙⲙⲉⲧϩⲏⲡ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲉⲧⲥⲱⲟⲩⲏ ⲛ̀ϩⲱⲃ ⲙ̀ⲃⲉⲛ ⲙⲡⲁⲛⲧⲟⲩ ⲩⲱⲡⲓ.

ⲫⲏ ⲉⲧⲩⲟⲛ ϧⲉⲛ ⲙⲉⲧⲟ̀ⲟⲥⲓ ⲟⲩⲟⲓϩ ⲉⲧⲭⲟⲩⲩⲧ ⲉϫⲉⲛ ⲙⲉⲧⲟⲉⲃⲓⲟⲩⲧ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϯ ⲛ̀ϩⲁⲛϩⲟⲣⲟⲥ ⲛ̀ϩⲁⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁⲥⲧⲓⲕⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲉϥⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟ̀ⲥ ⲓⲏⲥ ⲡ̀ⲭ̀ⲣ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲑⲱⲩ ⲛ̀ϩⲁⲛⲟⲩⲛⲃ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲩⲟⲣⲡ ⲉⲃⲟⲣⲟⲧⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ϥⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲙⲡⲉϥϫⲱ ⲡⲉϥⲙⲁ ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ ⲉϥⲟⲓ ⲛⲁⲧⲩⲉⲛⲩⲓ.

ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϯⲙⲁϥ ⲉⲟⲓⲱⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲡⲏ ⲉⲧⲁϥⲥⲟⲧⲛⲟⲩ. ⲛⲑⲟⲕ ⲟⲛ ϯⲛⲟⲩ ϫⲱⲩ ⲛⲧⲭⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲛⲁ ⲥⲩⲅⲉⲛⲱⲛⲓⲕⲟⲛ. ⲫⲏ

ⲉⲧⲁⲕⲉϩⲛⲟⲩ ⲛⲛⲟϥ ⲛⲛⲉⲕⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲟⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ. ⲛⲟⲓ ⲟⲩⲛ ⲛⲡⲁⲓϩⲛⲟⲩ ⲛⲟⲩⲱⲧ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲏⲓ. ϥⲁⲓ ⲉⲧⲁⲕⲥⲟⲧⲡϥ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲑⲣⲉϥⲁⲛⲟⲏⲓ ⲛⲡⲉⲕⲟⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲱⲛⲓ ⲛⲁⲕ ⲡⲣⲉϥϣⲉⲛⲩⲓ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲧⲱⲃϩ ⲛⲁϩⲣⲉⲛ ⲧⲉⲕⲛⲉⲧⲁϩⲁⲑⲟⲥ ⲛⲛⲉϩⲟⲟⲩ ⲛⲉⲛ ⲡⲉϫⲱⲣϩ. ⲉϥⲑⲱⲟⲩϯ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛⲡⲁⲣⲓⲑⲙⲟⲥ ⲛⲛⲉⲑⲛⲁⲛⲟϩⲉⲛ ⲉϥⲛⲁⲛⲓ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛⲛⲓⲇⲱⲣⲟⲛ. ϧⲉⲛ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ.

ⲁϩⲁ ⲫⲓⲱⲧ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧϥ ⲛⲛⲉⲕϫⲣⲥ. ⲛⲟⲓ ⲛⲁϥ ⲛⲑⲙⲉⲧⲟⲩⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϩⲱⲥ ⲇⲉ ⲉⲑⲣⲉϥϣⲱⲛⲓ ⲛⲧⲟⲧϥ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲉⲣⲱⲓⲩⲓ ⲉϫⲁ ⲛⲟⲃⲓ ⲉⲃⲟⲗ. ⲕⲁⲧⲁ ϯⲉⲛⲧⲟⲗⲏ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲏⲣⲓ ⲛⲏⲥ ⲛϫⲥ ⲡⲉⲛⲟⲩⲥ.

ⲉϥϯ ⲛϩⲁⲛⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉϥⲟⲩⲁϩⲥⲁϩⲛⲓ ⲉⲡⲓⲉⲣⲁⲗⲓⲟⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲥⲏⲁⲩϩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲕⲗⲏⲥⲓⲁⲥⲧⲓⲕⲟⲛ. ⲉⲉⲣ ϩⲁⲛⲏⲓ ⲛⲃⲉⲣⲓ ⲛⲉⲩⲕⲧⲏⲣⲓⲟⲛ. ⲛⲉⲛ ⲉⲉⲣⲁⲅⲓⲁϫⲏⲓ ⲛϩⲁⲛⲑⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲱ ⲡⲉϥⲣⲁ ⲛⲁⲕ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲣⲉⲡⲣⲁⲧⲩ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩϩⲏⲧ ⲉϥⲑⲉⲃⲓⲛⲟⲩⲧ. ⲉϥⲛⲓ ⲛⲁⲕ ⲉϧⲟⲩⲛ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲥⲑⲏ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ⲛⲟⲩⲩⲟⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ⲉϥⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲁⲧϥⲉⲛⲓⲥⲛⲟϥ ⲉⲃⲟⲗⲡ. ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲗⲓⲁⲑⲏⲕⲏ ⲛⲃⲉⲣⲓ. ⲉⲩⲥⲑⲟⲓ ⲛⲥⲑⲟⲓ ⲛⲟϥⲓ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲧⲱⲕ ⲉⲗⲉⲑⲱⲛⲉⲛ

ⲁⲣⲓⲕⲁⲧⲁⲝⲓⲟⲛ ⲡⲱⲥ ⲛⲁϩϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ϩⲁⲛϩⲛⲟⲩ ⲛⲧⲁⲗⲱⲟ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲥⲁϫⲓ ⲛⲥⲃⲱ. ⲉⲑⲣⲉϥϣⲱⲛⲓ ⲛⲱⲁⲩⲛⲱⲓⲧ ⲛⲛⲓⲃⲉⲗⲗⲉⲧ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲟⲩⲱⲛⲓ ⲛⲛⲏⲉϯ ϧⲉⲛ ⲡϫⲁⲕⲓ ⲡⲣⲉϥϯⲥⲃⲱ ⲛⲛⲓⲁⲧϩⲏⲧ. ⲉϥⲟⲓ ⲡⲣⲉϥⲉⲣⲟⲩⲱⲛⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ.

ⲉϥϣⲱⲧ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲛⲥⲁϫⲓ ⲛϯⲙⲉⲑⲛⲏ. ⲉϥⲧⲉⲛⲑⲱⲛ ⲛⲛⲟϥ ⲉⲛⲛⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ ⲛⲁⲛⲏⲑⲛⲟⲛ. ⲉϥϫⲱ ⲛⲧⲉϥϯϯϫⲏ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲛⲉϥⲉⲥⲱⲟⲩ. ϩⲛⲁ ⲛⲁⲓⲣⲏϯ ⲛⲧⲉϥⲥⲉⲃⲧⲉ ⲛⲓϯϯϫⲏ ⲉⲧⲁⲩⲧⲉⲛϩⲟⲩⲧ ⲉⲣⲱⲟⲩ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲑⲟϥ ϩⲱϥ ⲛⲧⲉϥⲥⲉⲃⲧⲱϯϥ ⲉⲓⲣⲓ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲧⲉϥϫⲉⲛ ⲡⲓⲣⲏϯ ⲛⲟⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲁⲣⲣⲏⲥⲓⲁ. ⲛⲁϩⲣⲉⲛ ⲛⲓⲃⲓⲛⲁ ⲉⲧⲟⲓ ⲛϩⲟϯ. ⲉϥϫⲟⲩⲣⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗ-

ϧⲁϩⲓ ⲙⲙⲏⲩϯ ⲙⲃⲉϫⲉ. ϥⲁⲓ ⲉⲧⲁⲕⲥⲉⲃⲧⲱⲧϥ ⲙⲙⲏ ⲉⲧⲁⲩ-
ⲉⲗⲁⲟⲣⲓⲧⲉⲩⲙⲏ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲙⲡⲓⲣⲱⲙⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ.

ⲁⲛⲟⲕ ⲇⲉ ϩⲱ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲟⲃⲓ ⲙⲃⲉⲛ ⲙⲩⲉⲙⲙⲟ
ⲟⲩⲟϩ ⲁⲣⲓⲧ ⲡⲣⲉⲙϩⲉ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲙⲡⲉⲧⲉⲛⲟⲩ ⲙⲙⲏ ⲙⲡⲟⲓ. ϩⲓⲧⲉⲛ
ϯⲛⲉⲧⲙⲉⲥⲓⲧⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̅ⲩ̅ⲛ̅ⲣ̅ⲓ̅. ⲛⲉⲛⲟⲩ̅ⲥ̅ ⲟⲩⲟϩ
ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲛⲓⲥ̅. ⲛ̅ⲭ̅ⲣ̅. ϥⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲁϥⲩⲁⲛⲕⲏⲙ ⲁϥϕⲟⲛϩϥ ⲉⲛⲉⲓⲉⲃⲧ ⲉⲛⲛⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ
ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲙⲡⲁⲛⲛⲓ ⲓ̅ ⲩⲁϥϫⲱ ⲙⲡⲁⲓϯϩⲟ

ϫⲟⲩⲩⲧ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲟⲛ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲛⲉⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲩⲉⲛⲩⲓ. ⲟⲩⲟϩ
ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲁϧⲉⲛ ⲙⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲱⲣⲡ ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲩⲱⲓ
ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ϥⲁⲓ ⲙⲡⲉⲕϩⲙⲟⲧ ⲛⲁⲣϫⲏⲉⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲛ. ϩⲟⲛⲱⲟⲥ
ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲙⲉⲛⲡⲩⲁ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲉⲕϯⲛⲁϯ. ⲉⲁⲛⲟⲛ ⲙⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ ϧⲉⲛ
ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲛⲧⲉⲕⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ.

ϫⲉ ⲛⲑⲟⲕ ⲉⲧⲩⲟⲛ ⲛⲛⲁⲛϯ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱⲟⲩ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲛ
ⲛⲁⲕ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲧⲁⲓⲟ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲙⲃⲉⲛ ⲛⲉⲛ ϯⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲏⲥⲓⲥ.
ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲛ ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲕⲟⲧⲕ ⲉϩⲣⲁⲕ ⲉⲡⲉⲛⲉⲛⲧ ⲁⲣⲓⲥⲫⲣⲁⲅⲓϫⲏ ⲛⲧⲁⲫⲉ ⲛⲡⲓⲫⲟⲩⲉⲛ
ⲙⲃⲉⲣⲓ ⲙⲡⲉⲕⲛⲩϯ ⲛⲧⲛⲃ ⲅ̅ ⲛⲥⲟⲡ ⲉⲕϫⲱ ⲙⲡⲟⲥ.

ⲉⲛⲑⲱϩⲉⲛ ⲙⲡⲁⲛⲛⲓ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ. ϧⲉⲛ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲡⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲛⲓⲛ ⲙⲡⲟⲗⲓⲥ ⲙⲡⲁⲓ ⲭ̅ⲣ̅ⲥ̅. ⲡⲉⲛ ⲡⲉⲥⲑⲱⲩ ϧⲉⲛ ϕⲣⲁⲛ
ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲡⲉⲛ ⲡⲩⲛⲣⲓ. ⲡⲉⲛ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲡⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲛⲁⲓ ⲛⲟⲓϩⲱⲧϥ ⲛϯⲥⲧⲟⲗⲏ ⲧⲏⲣⲥ ⲡⲓⲉⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲛ
ϯⲥⲧⲟⲗⲏ ⲛⲟⲩⲱⲟⲩ ϯⲕⲟⲩⲗⲁ ⲛⲟⲩⲱⲟⲩ ⲡⲓⲡⲁⲗⲓⲛ ⲛⲟⲩⲱⲟⲩ
ⲉⲕϫⲱ ⲙⲡⲟⲥ

ⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲛ
ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ
ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ϥⲥⲙⲁⲣⲱⲟⲩⲧ ⲛϫⲉ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲫϯ ⲩⲁ ⲉⲛⲉϩ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲕⲟⲧⲕ ⲉⲡⲉⲙⲉⲛⲧ ⲁⲣⲓⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲍⲓⲛ ⲛⲧⲁⲫⲉ ⲙⲡⲓⲫⲟⲩⲉⲛ ⲙⲃⲉⲣⲓ ⲙⲡⲉⲕⲛⲩϯ ⲛⲧⲛⲃ ⲓ̅ ⲛⲥⲟⲛ ⲉⲕϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ

ⲉⲛⲟⲱϩⲉⲛ ⲙⲡⲓⲥⲱⲧⲡ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲡⲁⲛⲓⲛ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ. ϧⲉⲛ ϯⲟⲩⲓ ⲙⲙⲁⲧⲁⲧⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲁⲧⲃⲱⲗ ⲉⲃⲱⲗ ⲡⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲛⲧⲉ ⲡⲁⲑⲏⲁⲩ ⲉⲣⲟϥ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲟⲛϧ ⲫϯ. ⲛⲧⲉ ϯⲙⲁⲓ ⲭ̅ⲣ̅ⲥ̅ ⲙⲡⲟⲗⲓⲥ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲟⲣⲑⲟⲗⲟⲅⲟⲥ ⲧⲁⲡⲓⲛ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲥⲑⲟⲩ.

ⲉⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲙⲫⲣⲁⲛ ⲛϯⲡⲁⲛⲁⲅⲓⲁ ⲧⲣⲓⲁⲥ. ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲱⲧ ⲛⲧⲉ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲉⲟⲩⲑⲙⲁⲓⲟ ⲛⲧⲉ ϩⲁⲛϩⲁⲛ ⲙⲙⲏ. ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛⲥⲱⲣⲡ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲩⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛⲁⲱⲣⲟⲛ ⲉⲩⲧⲟⲩⲃⲏⲟⲩⲧ. ⲉⲟⲩⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲙⲛⲉⲑⲙⲱⲟⲩⲧ. ⲉⲟⲩⲁⲣⲏⲃ ⲛⲁⲧⲧⲁⲕⲟ ⲩ[ⲁ] ⲉⲛⲉϩ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲟ ⲗⲁⲟⲥ ⲁⲝⲓⲟⲥ ⲁⲝⲓⲟⲥ ⲁⲝⲓⲟⲥ
ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲭⲱ ⲙⲙⲁⲓ

ⲛⲁⲣⲉⲛ ⲧⲏⲣⲉⲛⲉⲛ ϯϩⲟ ⲭⲉ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ϯⲟⲩⲓ ⲙⲙⲁⲧⲁⲧⲥ ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲡⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲑⲁⲓ ⲉⲧⲩⲟⲛ ⲓⲥⲭⲉⲛ ⲁⲧⲣⲏⲭ ⲛϯⲟⲓⲕⲟⲩⲙⲉⲛⲏ ⲩⲁ ⲁⲧⲣⲏⲭ. ⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲉⲛⲭⲱ ⲙⲙⲟⲥ ⲭⲉ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ⲟⲩⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲙⲙⲉⲛϯⲧⲩⲭⲏ ⲉⲛⲭⲱ ⲙⲙⲟⲥ ⲭⲉ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲃⲉ ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲉⲧⲧⲁⲛⲟⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲫϯ ⲡⲁⲣⲭⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲡⲁⲛⲓⲛ ⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲉⲑⲃⲏⲧϥ ⲉⲛⲭⲱ ⲭⲉ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ⲧⲱⲃϩ ⲛⲧⲉ ⲙⲙⲏⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲓ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉⲭⲉⲛ ⲡⲁⲓⲥⲱⲧⲡ

ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ. ⲛⲉⲓ ⲡⲓϫⲁⲛⲓϫ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϫⲡⲏⲟⲛⲡϯ. ϯⲱⲃϩ ⲡⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲟⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲱⲁϫ. ⲉⲡϫⲱ ⲡⲛⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϫⲉ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ϯⲱⲃϩ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲓⲧⲉⲛ ⲛⲉⲓ [ⲛ]ⲡⲩⲁ ⲡⲛⲟⲱϩⲉⲛ ⲉⲧⲉ ⲡⲛⲩⲓ. ⲉⲡϯϩⲟ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϧⲁ ⲡⲓ ⲉⲟⲟⲩⲓⲧ ⲛⲉⲓ ⲡⲓ ⲉⲧⲉ ⲡⲛⲟⲩⲟⲱⲟⲩϯ ⲛⲉⲛⲁⲓ ⲉⲡϫⲱ ⲡⲛⲟⲥ ϫⲉ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ

ⲛⲉⲛⲉⲛⲥⲱⲥ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲛⲁⲛⲁ ϫⲟⲥ ϫⲉ ⲡⲣⲏⲛⲏ ⲛⲁⲥⲓⲏ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧⲩⲏ ⲉⲣⲉ ⲛⲉϥϩⲟ ⲧⲟⲓ ⲉⲛⲉⲓⲉⲃⲧ

ⲧⲉⲛⲩⲉⲛϩⲛⲟⲩ ⲛⲧⲟⲧⲕ ⲫⲏⲛⲃ ⲡⲟ̅ⲥ̅ ⲫϯ ⲡⲛⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ϩⲓⲧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲓ ϧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲥⲛⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛϯⲱⲟⲩ ⲛⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲁⲕⲓⲣⲓ ⲛⲉⲛⲁⲓ ⲛϩⲁⲛⲉⲧⲛⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕϫⲱⲩ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲡⲣⲁⲛⲁⲟ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲏⲓ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲛⲛⲟⲕ ⲫⲏⲛⲃ ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ. ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲁⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲛⲉⲧⲩⲉⲛϩⲛⲏⲧ. ⲛⲁⲛⲁϯ ϩⲓϫⲉⲛ ϯϫⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲁⲣⲭⲏⲉⲣⲟⲥⲧⲏⲛ ⲉⲧⲁⲥⲩⲱⲛⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲁⲛⲏ. ⲡⲓⲟⲥⲓⲱⲧⲁⲧⲟⲥ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲓϫⲏⲛ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲛⲏⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲥⲟⲩⲧⲱⲛ ⲡⲓⲑⲱϩⲉⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϫⲏⲓⲥⲱⲧⲏ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ ⲛⲉⲓ ⲟⲩϩⲛⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲛⲏⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲥⲟⲧⲛⲉⲓ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲉⲛⲁⲅⲁⲑⲟⲛ. ⲉⲑⲣⲉⲛⲉⲣϩⲱⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲡⲛⲓϫⲫⲟ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϫⲏⲛⲟⲱⲣ. ϩⲛⲁ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲛⲉⲓ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲓⲣⲓ ⲡⲛⲉⲕⲟⲩⲱϣ ⲓϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ.

ⲡⲛⲓⲃⲉϫⲉ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲡⲓⲥⲧⲟⲥ ⲛⲟⲓⲕⲟⲛⲟⲙⲟⲥ. ϧⲉⲛ ϯⲡⲁⲣⲟⲩⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲟ̅ⲥ̅ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ. ⲡⲓⲥ̅ ⲡⲭ̅ⲥ̅. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲛⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲛⲁⲓ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲁⲡⲁ ⲁϫⲱ ⲛⲣⲏⲛⲏ ⲛⲁⲥⲏ. ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲧⲁϩⲟ ⲡⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲃⲉⲣⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲥⲁ ⲟⲩⲛⲁⲓ ⲡⲡⲓⲑⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲣⲉ ⲡⲡⲉⲧⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲁⲡⲏⲣ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲡⲁⲡⲁ ⲕⲟⲧϥ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲓⲥⲧⲏⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲧⲉϥϩⲉⲛϥ ⲟⲩⲟϩ

ⲩⲁⲧⲭⲉ ⲙⲡⲣⲟⲗⲟⲅⲟⲛ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲫⲁⲗⲙⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ ⲕⲁⲧⲁ ⲫⲕⲁϩⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁϥⲓ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲉⲡⲓⲧⲉⲗⲓⲛ ⲛϯⲁⲛⲁⲫⲟⲣⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲥⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϯ ⲙⲙⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲉⲛⲉⲥⲱⲥ ⲫⲱⲩ ⲙⲡⲓⲱⲓⲕ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲙⲃⲉⲣⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϯ ⲛⲁϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲙⲟⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲥⲛⲟϥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲓⲧⲁ ⲛⲧⲉϥϯ ⲛⲁϥ ⲙⲡⲉϥⲩⲁⲓ.

ⲛⲧⲉϥⲧⲁⲗⲟ ⲛⲧⲉϥⲟⲩⲛⲁⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲉϥⲁⲫⲉ ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲟⲛ ⲙⲃⲉⲛ ⲱⲩ ⲉⲃⲟⲗ ϫⲉ ⲁⲝⲓⲟⲥ ⲁⲝⲓⲟⲥ ⲁⲝⲓⲟⲥ ⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲡⲟⲗⲉⲟⲥ ⲙⲙ ⲛⲧⲟⲡⲟⲛⲟⲁⲧⲧⲏⲥ ⲁⲧⲩⲁⲛϯ ⲛϯϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲡⲁⲡⲁ ⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲛⲧⲉϥⲃⲁⲩ ⲛϯⲥⲧⲟⲗⲏ ⲙⲓⲉⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲛ ⲛϯϩⲓⲱⲧϥ ⲛϯⲥⲧⲟⲗⲏ ⲛϧⲁⲙⲉ. ⲉⲧⲓ ⲉϥⲉⲣⲥⲧⲟⲗϫⲏ ⲙⲙⲟϥ ⲉⲣⲉ ⲙⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲉⲣϯⲁⲗⲏ ⲙⲙⲏ ⲉⲧⲧⲟⲙϥ ⲩⲁⲛ ⲕⲏⲙ ⲩⲁⲧϩⲉⲙⲥⲓ ⲕⲁⲧⲁ ⲟⲣⲁⲛⲟⲛ ϧⲉⲛ ⲡⲟⲧϫⲏⲙⲩⲉ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲉⲡⲓⲥⲧⲏⲕⲣⲓⲧⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲧϫⲱ ⲙⲙⲉⲡⲉ ⲛⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲙⲫⲱⲛⲏ ⲩⲁⲧϯ ⲛϯⲙⲁϩⲃϯ ⲛϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲡⲁⲡⲁϯ ⲛⲁϥ ⲛϯϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲉⲙ ⲙⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲙⲡⲟⲧⲏⲃ ⲉⲟⲩⲱⲟⲩ ⲙⲡⲟϫ.

TRADUCTION

L'archidiacre :

Élevons nos mains au-dessus de l'évêque.

Que les évêques lèvent leurs mains, qu'ils touchent le nouvel appelé çà et là, qu'ils posent leurs mains sur ses épaules et que le pape prie, étant tourné vers l'Occident :

Dieu tout-puissant, et Seigneur de toutes les œuvres, Père des miséricordes et Dieu de toute force, Toi qui es la force pour nous secourir, le médecin et le Sauveur, le rempart et le soutien, notre espérance et notre refuge, la grâce et la lumière, l'attente et la vie et la résurrection, c'est de Toi que nous viendra la réconciliation et le salut jusqu'à l'éternité.

Tu réconcilies tout le monde; fortifie-nous, conserve-nous, sauve-nous; protège-nous et sauve-nous, parce que Tu es le Chef des chefs, et le Seigneur des seigneurs et le Dieu des dieux et le Roi des rois.

Toi qui as revêtu d'autorité celui que Tu as constitué; et Tu lui as donné de manifester les choses convenables; c'est Toi qui es sa sagesse, comme de l'organe de l'Église de ton Christ, sur laquelle Tu veilles comme sur une bonne épouse.

Car Tu es le Dieu tout-puissant et tout fort; et c'est à Toi qu'appartient la royauté et la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, à présent, etc.

Que l'archidiacre dise cette prière :

Que la grâce donne le salut aux indigents, venant en ceux qui sont assemblés pour l'économie dans toutes les saintes Églises, et venant en ce moment en tout ministre de Dieu, prêtre et moine du monastère.

Pour qu'il devienne évêque de la ville; qu'il soit la récompense de quiconque se repose en lui, que Dieu lui a amené et qui nous a laissé son bon souvenir (1).

Priez tous et suppliez le Seigneur, afin que descende en lui la grâce du Saint-Esprit, et que tout notre peuple dise : *Seigneur, ayez pitié.*

Tourne-toi vers l'autel et dis cette prière :

Seigneur, rends-le digne de ton appel sacré, afin que dans la dignité qui vient de Toi, très miséricordieux, il serve à ton nom et à ton autel sacré, et gouverne ton peuple dans la sainteté et la justice.

Et qu'il obtienne le sort des saints, dans la miséricorde de ton Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, celui qui, etc.

Tourne-toi vers l'Occident, pose ta main droite sur la tête de l'appelé; que l'archidiacre dise de nouveau :

Tenez-vous bien; tenez-vous dans la crainte, tenez-vous dans la tranquillité, tenez-vous dans l'humilité, tenez-vous dans le tremblement; priez tous avec nous et les évêques assemblés, et élevez vos mains.

Que les évêques étendent leurs mains au-dessus de ses épaules, et qu'on dise la prière de l'imposition des mains :

Seigneur Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur et notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, seul non engendré et sans commencement, et sur lequel personne ne règne.

Étant dans tous les temps et avant les siècles, sans fin, seul Très-Haut et seul sage et seul bon, invisible dans sa nature, sans commencement, et possédant toute science, incompréhensible et indéfinissable, connaissant ce qui est caché, et connaissant tout, présent à tout ;

Qui est dans les cieux et considère les humbles, qui a donné les canons ecclésiastiques par son Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ et le Saint-Esprit, qui a institué au début des prêtres

(1) Passage assez obscur.

au milieu de ton peuple, et n'a pas établi son saint lieu pour être sans culte;

Qui s'est plu à être glorifié dans ceux qu'il a choisis. Maintenant répands de nouveau la force de ton Esprit directeur, que Tu donnas à tes saints apôtres dans ton nom; accorde donc également cette grâce à ton serviteur, que Tu as choisi comme évêque pour paître ton troupeau sacré.

Et qu'il soit un ministre irrépréhensible, et qu'il supplie auprès de ta bonté le jour et la nuit, conservant ceux qui doivent être sauvés, et offrant des dons dans la sainte Église;

Père tout-puissant, accorde-lui la participation de ton Saint-Esprit, afin qu'il ait le pouvoir de remettre les péchés, selon le précepte de ton Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ;

Déliant, selon son commandement, le clergé de tous les liens ecclésiastiques; pour faire une nouvelle maison de prières, et sanctifier les sacrifices : et qu'il multiplie pour Toi son action dans la mansuétude et avec un cœur humble, t'offrant le saint sacrifice d'une manière innocente et irrépréhensible, sans effusion de sang, le mystère de la nouvelle alliance; un sacrifice d'agréable odeur.

L'archidiacre dit : prions :

Daignez, Seigneur, le remplir de vos grâces, de vos grâces médicinales et des paroles de science, afin qu'il soit un conducteur pour les aveugles et une lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres, et un docteur pour les insensés, et qu'il brille dans le monde;

Qu'il rompe la parole de vérité, qu'il ressemble à un vrai pasteur, donnant son âme pour ses brebis, afin qu'il dirige ainsi les âmes qui se confient en lui, et se prépare aussi lui-même à agir selon ta volonté sainte, et trouve ainsi la comparution avec confiance devant le tribunal de crainte, et reçoive la grande récompense que Tu as préparée à ceux qui ont adoré dans la prédication de l'Évangile.

Quant à moi, Seigneur, purifiez-moi de tous les péchés d'autrui, et délivrez-moi des miens propres, par la médiation de ton Fils unique, notre Seigneur et notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, celui qui, etc...

Ayant fini, qu'il se tourne sur l'autel du côté de l'Orient, qu'il dise dix fois *Ainsi soit-il,* et qu'il récite cette prière :

Regardez-nous, Seigneur, ainsi que notre cérémonie, et purifiez-nous de toute souillure; répandez sur votre serviteur votre grâce très sacrée, afin qu'il soit digne par votre volonté de paître votre peuple d'une manière irrépréhensible dans votre Église;

Car vous êtes miséricordieux dans votre volonté; et que tout le monde vous rende le sacrifice et l'adoration, à vous le Père, au Fils et au Saint-Esprit. *A présent,* etc.

Tourne-toi vers l'occident, signe trois fois la tête de l'ordinand avec ton grand doigt en disant :

Nous t'appelons évêque, dans la sainte Église de la ville et de sa province, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Après cela revêts-le de l'étole blanche, de la mitre (1) blanche et du pallium blanc en disant :

A la gloire et à l'honneur de la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; de l'Église catholique et apostolique. Que Dieu soit béni dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

Tourne-toi vers l'occident, signe trois fois la tête de l'ordinand avec ton grand doigt en disant :

Nous t'appelons choisi de Dieu, évêque, dans la seule sainte et indissoluble Église du Dieu invisible et vivant, de cette ville orthodoxe et de sa province.

A la gloire et à l'honneur du nom de la très sainte Trinité; pour la paix et l'édification de la sainte Église; à la justification du jugement de la vérité, et de la sainte révélation; et pour les dons sanctifiés, et pour la résurrection d'entre les morts; comme gage incorruptible dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

Le peuple : *digne, digne, digne.*
L'archidiacre dit :

(1) Dans le texte il y a le mot ܟܘܩܠܐ qui est évidemment le latin *cuculla.* On sait, en effet, que la mitre des évêques dérive d'un capuchon (*cuculla*) dont les gens de peine se couvraient la tête.

Prions tous :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la seule catholique et apostolique Église, laquelle s'étend d'une extrémité à l'autre de l'univers; prions Dieu en disant :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la miséricorde et la paix de nos âmes en disant :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour notre saint Père, honoré par Dieu, l'archevêque; prions tous Dieu pour lui en disant :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions le Saint-Esprit de descendre sur cet évêque choisi, avec l'imposition des mains de la distinction; prions le Dieu de gloire dans l'abstinence; disons tous :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions Dieu de nous rendre dignes de cette haute vocation; prions tous, nous qui sommes réunis, et ceux qui ne sont pas réunis avec nous, en disant :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Après cela, que le pape dise : *La paix soit à tous.* — Qu'il dise cette prière, tourné vers l'Orient :

Nous te rendons grâce, Seigneur, Dieu tout-puissant en tout et pour tout, et nous bénissons et glorifions ton saint nom, car Tu as fait avec nous de grandes choses, et Tu as répandu les dons de ton amour sur ton serviteur; nous te prions et supplions, Seigneur, exauce-nous, à cause de la multitude de tes miséricordes; viens dans l'imposition des mains de l'épiscopat, qui a été dans ton serviteur, très saint dans la descente de ton Saint-Esprit en lui, et dirige l'appelé de ton choix dans la pureté et la grâce de ton Saint-Esprit; et choisis-nous avec lui pour le bien, pour que nous agissions et arrivions à la possession du talent et portions aussi tout le monde à faire ta volonté pour l'éternité;

Pour la récompense du fidèle économe, dans la venue de

notre Seigneur et notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ; celui qui, etc...

Après cela que le pape dise la paix à tout le monde et qu'on place l'évêque à la droite du sanctuaire, l'Évangile sur la poitrine, et que le pape retourne à son trône, et qu'on dise le prologue (1), le psaume et l'Évangile selon la coutume.

Ensuite qu'il descende, et accomplisse la sainte liturgie, et qu'il prenne le mystère et en donne aux évêques; et après qu'il rompe le pain avec le nouvel évêque, et qu'il lui donne le calice du précieux sang.

Qu'il pose sa main droite sur sa tête pendant que tout le monde crie : « Digne, digne, digne l'évêque de la ville » : qu'ils donnent la paix, que le pape dépose son étole sacrée, et revête l'étole noire; pendant ce temps le clergé psalmodie selon *l'ordre* (2), dans l'entrée dans *l'assemblée* (3); qu'ils disent les prières; qu'ils donnent la seconde paix; que le Pape, les évêques et les prêtres lui donnent la paix pour la gloire de Dieu.

(1) Ce sont les premiers mots d'un tropaire qui a prêté son air à un autre tropaire; ils répondent donc à notre formule : *sur l'air de.*

(2) Je traduis ainsi **ⲕⲁⲧⲁ ⲟⲣⲁⲛⲟⲛ**, dont je ne suis pas sûr.

(3) **ⲥⲩⲛⲕⲣⲓⲧⲟⲥ**?

Dr V. Ermoni.

(*A suivre.*)

NEUF CHAPITRES

DU « SONGE DU VIEL PELERIN »

DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES

RELATIFS A L'ORIENT

(*Suite*) (1)

LE XIIe CHAPPITRE.

Comment Vérité la royne et les dames passerent par le pais de Femenie et vindrent en Tartarie, et comment elles furent receues du grant Caan et de ses trés grandes citez, et comment elle passerent en Caldée et en Perse, en la grande et petite Armenie, et aussi en Turquie, et des povres Crestiens en diverses sectes qui là sont en servaige.

Les dames passerent oultre en la terre et ysle de Femenie (2) vers Orient tendans [fol. 69 v°] vers la Tremontainne; et trou-

(1) Voy. p. 364.

(2) Il est inutile de chercher à déterminer ce que Philippe de Mézières entend par le pays de Fémenie dans lequel les femmes seules avaient le droit de vivre. C'est la fable des Amazones qui a été conservée sous une forme légèrement différente de celle que l'on trouve dans l'antiquité classique par les historiens du Moyen Age. L'Arioste (*Orlando furioso*, chant XIX et XX) place cette contrée légendaire en Syrie dans les environs du golfe de Laïas, et c'est dans ce pays que se passe un des épisodes les plus tragiques de son roman. Il raconte qu'après la guerre de Troie, les Grecs, étant revenus au bout de vingt ans auprès de leurs femmes, trouvèrent qu'elles n'avaient pas su leur rester fidèles. Ils leur pardonnèrent, mais chassèrent les enfants qu'elles avaient eus pendant leur absence. Phalante, le fils de Clytemnestre, arma un navire et se fit pirate avec cent de ses compagnons d'infortune; les Crétois, qui venaient justement de chasser leur roi Idoménée, prirent à leur solde Phalante et le chargèrent de garder Dictyme, qui était l'une des villes les plus florissantes du royaume de Crète. Les jeunes Grecs se marièrent avec les Crétoises, mais quand la paix fut rétablie et que par conséquent ils ne reçurent plus de solde, ils furent obligés de se rembarquer; leurs femmes

verent que par vile lacheté des hommes, les femmes se armoient et villainnement gouvernant deffendoient leur royaume, cest leur isle, et nul homme n'y osoit arrester fors tant seulement pour engendrer enfans; et quant elles estoient grosses, les hommes n'y povoient plus arrester, et quant leurs enffans estoient grans avant qu'ilz peussent porter armes elles les mettoient hors de leur ysle. Les dames sans faire grant enqueste passerent oultre et entrerent en Tartarie (1) en la seignorie du grant Caan et entrerent à Catay (2), et vindrent en une grant

ne voulurent pas les abandonner et quittèrent tout pour les accompagner. Phalante et ses compagnons étant arrivés en Syrie trouvèrent que ces malheureuses les gêneraient pour exercer leur métier de pirates et les abandonnèrent. La femme de Phalante, Orontée, décida ses compagnes à s'établir dans le pays, mais pour venger le lâche abandon dont elles avaient été les victimes elle arrêta que tout homme qui aborderait chez elles serait impitoyablement massacré. Plus tard elles en gardèrent un pour dix femmes de façon que leur race ne disparût point. La garde du royaume était confiée à un chevalier qui devait avoir triomphé de dix hommes dans une seule journée. Ce fut la fille d'Orontée, Alexandra, qui amena ce relâchement à la règle inexorable des premiers jours.

(1) La Tartarie des historiens et des géographes occidentaux du Moyen Age n'est point un pays à frontières et à limites bien déterminées; ce nom désigne tout l'ensemble des pays qui étaient habités par les Tartares ou Tartres, c'est-à-dire une grande partie de la Russie, toute la Sibérie, le Turkestan et presque toute la Chine. Les mêmes auteurs donnent le nom de Tartares ou Tartres à toutes les populations très différentes de race et de religion qui habitaient dans cette immense étendue de pays; parmi ces populations, il y avait des Mongols, des Turks, des Chinois, et d'autres éléments ethniques moins importants. Le grant Caan de Tartarie est l'empereur mongol de Chine; on sait qu'à la mort de Djingiz-Khan, l'empire mongol fut divisé entre ses quatre fils : Ogotaï lui succéda comme Empereur de Chine et suzerain de tous les autres princes; Djoudji, qui était l'aîné, eut toute la partie occidentale de l'empire qui est connue dans l'histoire sous le nom de Khanat de la Horde d'Or; Djagataï eut pour sa part l'empire de Kara Khitai; Toulou, le plus jeune, devint souverain du reste de la Tartarie et ses descendants s'emparèrent de la Perse.

(2) Transcription du mot *Khita*, خطا, ou *Khitaï*, خطاى, qui chez les historiens musulmans désigne la Chine du Nord et par extension toute la Chine. Les auteurs occidentaux du Moyen Age racontent sur ce pays dont ils n'avaient qu'une connaissance très imparfaite des choses extraordinaires. Le Boiardo, auteur de l'*Orlando inammorato*, cite dans ce poème plusieurs tribus turques et mongoles qu'il place d'ailleurs au hasard dans l'immensité de la Tartarie. Ces noms se trouvent au chant V du second livre. Boiardo y raconte comment Angélique, fille de Galafron et sœur de l'Argaïl, se trouve assiégée dans sa capitale Albraque par tous les souverains de l'Asie sous le commandement de l'empereur de tous les Tartares, Agrican; parmi eux il cite le chef des Kéraïtes, des Karacathaï, de Congoras, le roi de Mugal, le roi de Niron Cayat, de Tendouc, de Jageras, de Courlas, de Karacorom; un peu plus haut il parle des Kalmouques et des Nogais, et du Capchac. Karacorom, qui est le nom de la ville bien connue de

cité qui a nom Saray (1), l'une des grans cité du monde, et de la vindrent a Cambalech, souveraine et grande cité du grant empire de Tartarie et demeurance royale du grant Caan. Par tout furent bien venues de prime face, et avoient les dames une coustume que tantost qu'elles estoient arivées en aucune cité ou chasteau, elles mandoient leurs chambrieres pour tout

قراقوروم, Karakoroum, « le sable noir », est également le nom d'un désert. Les autres sont des noms de tribus ou de royaumes. Les Kéraïtes sont les كرايت de Raschid-ed-Din, d'Aboul Ghazi Behadour-Khan et de Mirkhond. Cette tribu était l'une des plus importantes de Tartarie, et elle paraît avoir embrassé le Christianisme de très bonne heure. Ils habitaient près de l'Onan et du Kelouren ; le Kara-Khitai ou la « Chine noire », قراختاى, est le nom d'un royaume trop célèbre pour qu'il soit utile d'en parler plus amplement ici. Les Congoras sont les *Konkourat*, قنقرات ; Mugal représente la prononciation exacte du nom propre مغول, *Moghul;* le nom de Niroun Cayat se compose de deux éléments : *Niroun*, le نيرون de Raschid ed-Din qui désigne les Mongols de race pure, c'est-à-dire ceux qui descendent d'Alankava, et de Cayat qui est une transcription très exacte de قيات, nom d'une tribu mongole et pluriel mongol régulier de *Kiyan*, قيان, nom de l'ancêtre éponyme de cette tribu; les Tandouk ne peuvent guère être que les *Tankgout*, *Tangout*, تنقكوت, les *Ho-si* des historiens de la Chine, les tribus des Courlas, des Kalmouques, des Nogais et des Kiptchak sont bien connues. Je ne sais quel nom turc se cache sous la transcription de Jageras.

Les noms des souverains de ces pays sont de pure fantaisie; il n'y a guère que celui d'Agrican qui pourrait recouvrir un nom réellement turc, le dernier élément est sans doute *khan*, خان, ou *kaan*, قان, « empereur ». Le premier élément du mot est beaucoup plus obscur; faut-il y voir une altération de *tengri*, تنكرى, *tagri*, تغرى, « dieu »? Il se pourrait également qu'il faille le rapprocher du nom de *Djagri*, جغرى, qui a été porté par un des ancêtres des souverains Seldjoukides; on sait que les Seldjoukides étaient des Turcs.

L'Arioste est plus sobre que le Boiardo en ce qui concerne la géographie de l'Asie; il semble d'ailleurs l'avoir moins bien connue que le vieux poète. Les deux principaux personnages asiatiques qui paraissent dans l'*Orlando furioso* sont la belle Angélique, reine de Cathay, et Marphise, reine de Perse; du reste, il est certain que l'Arioste n'avait sur ces contrées que des notions extrêmement vagues, comme la plupart de ses contemporains. Ils connaissaient mieux l'Afrique du Nord et la Syrie, quoique là encore il leur arrivât de commettre des erreurs colossales. Le Boiardo parle très sérieusement d'un individu qui s'embarqua à Damas pour regagner l'Europe.

(1) La ville de Sarai ou Serai, سراى, n'était nullement située dans le pays de Khita, c'est-à-dire en Chine, mais bien sur la Volga, dans une plaine à deux ou trois journées de marche de la mer Caspienne; non loin de là se trouvait la ville de Bolghara, à deux heures de distance de la rive du fleuve; elle était la résidence d'été des Khans du Kiptchak; la ville d'Okak était située dans le voisinage entre Sarai et Bolghara.

espier, se elles porroient trouver personnes et lieux où elles peussent prouffiter ne prester à usure de leurs riches besans. Et briefment es dictes deux grans citez qui sont plus grandes quatre fois chascune que n'est le Caire en Babilone, selon ce que me raconta ung mien amy espicial, espellé Bargadin (1), nez de Mez en Lorrainne, qui avoit demouré huit ans en la cité de Cambalech (2), les dictes chambrieres trouv erent que ma dame Alegresse, Amoureuse et Bonne Aventure y povoient bien lever leur forge, car justice, paix et misericorde y régnoient plus que en nul autre royaume [fol. 70 r°] qu'elles eussent passé, excepté la terre des Bragamains. Vray est, selon ce, que rapporterent les chambrieres, la Riche Précieuse Vérité n'y estoit pas bien honnorée, car en lieu de lui les habitans du pais avoient eslevez pluseurs ydoles esquelles ilz recommandoient leurs besans, et pour riens se traveilleroit Vérité la royne de la arrester, combien que ses compaignes y eussent grant seignorie, laquelle ne valoit riens puis qu'elle estoit au préjudice de Vérité leur maistresse. En celle saison que noz dames se trouverent à Chambalech, le grant Caan de Tartarie n'y estoit pas, car il estoit le temps d'esté auquel il est tousjours a tout son host enmy les plains de Tartarie. La royne Riche Precieuse à la requeste de Ardant Désir et de sa seur, les dames prinrent leur chemin, Ardant Désir comme guide, faisant son office, et

(1) Ce Bargadin, natif de Metz, n'est point connu par autre part. Ce que dit ici Philippe de Mézières n'a rien d'impossible et il arriva plus d'une fois que des Européens, forcés de s'expatrier, allèrent se réfugier à la cour des souverains orientaux. La faveur dont Marco Polo jouit à la cour de l'empereur de Chine Koubilaï-Kaan est la meilleure preuve de l'accueil bienveillant que les Mongols faisaient aux Européens qui venaient chercher fortune en Extrême-Orient. On sait qu'à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, un artiste originaire de Bordeaux, nommé Austin ou Augustin, construisit le célèbre monument connu sous le nom de Tadj, que l'empereur Shah Djihan fit élever à Agra à la mémoire de sa favorite.

(2) Transcription du mot turc خان باليق, *Khan balik*, « la ville du Khan », nom qui fut donné à la ville de Pékin sous le règne de la dynastie mongole; elle s'appelait aussi Taitou. La capitale de la Mongolie proprement dite était Kara-Koroum, qui, suivant Guillaume de Rübruck, était très petite et sans importance. Khanbalik, qui est souvent appelée Cambalu dans les historiens occidentaux, avait une tout autre étendue et elle était l'une des plus vastes cités de toute l'Asie. Il ne faudrait pas croire cependant que *Cambalu* soit la forme adoptée par les historiens du Moyen Age; elle n'est qu'une altération paléographique très facilement explicable de *Canbalic*, produite par l'ignorance des copistes, ou, ce qui est plus grave, par celle des éditeurs modernes.

tant cheminerent que elles vindrent en l'ost du grant Caan; et pour leur grant beaulté et leur plaisant maniere du grant Caan en ses grans tentes et pavillons (1), elles furent grandement receues et noblement honnorees. Et est assavoir que le grant Caan avoit en son service et en son host ung milion d'ommes à cheval, et estoit logié en my les champs en une cité portative faicte de tentes et de pavaillons si grande et si merveilleusement composée par rues, par mestiers et offices, et close de beaulx murs et de tours faictes de toille à ung petit fossé tout entour, que c'est une tres grant merveille nompareille à autres. Et demeure le grant Caam en laditte cité [fol. 70 v°] portative trois mois ou environ, tant que les pasturaiges d'entour son host durent, alentour XX lieues sont tous maingiés. Le grant Caan, quand les pastures des chevaulx sont faillies, il se part de là à tout son host, et va par aventure à trois ou à quatre journées en pais plantureux, querant les rivieres, et tantost que le grant Caan est où il doit arrester, il treuve celle mesme cité portative en forme et en maniere sans nulle differance, comme elle estoit au lieu dont il estoit party. Se noz dames furent bien receues de prime face, comme celles qui venoient de paradis terrestre et reluisoient toutes, nul n'en doit faire doubte. Mais les chambrieres de la royne et des dames ne furent pas oyseuses. La balance de Vérité la royne fut là maintes fois embesoingnée, et le rain d'olivier de madame Alegresse fut porté par tout l'ost pour veoir s'il se tiendroit tousjours en sa fresche couleur. Mais quantes fois l'Amoureuse de la clef d'or ouvrist les hospitaulx et la porte du cuer de la gent tartarique et Bonne Aventure aussi de son espée à deux trenchans faisoit ses ensais. Les chambrieres de l'autre part aydans leurs maistresses chascune forgeoit à son povoir, Ardant Désir et Bonne Espérance sa sœur, confortans du tout

(1) C'était en effet l'habitude qui s'est conservée jusqu'à nos jours chez les princes mongols et turcs d'avoir deux campements, l'un pour l'hiver, nommé *kishlak*, قشلاق, l'autre pour l'été, appelé *yaïlak*, ييلاق. Les Mongols, qui n'avaient point de maisons fixes, habitaient, au témoignage de Guillaume de Rübruck, du frère Jean de Plan-Carpin, de Marco Polo et d'autres voyageurs, dans des tentes dont les plus grandes pouvaient atteindre jusqu'à 10 mètres de diamètre et qui étaient voiturées sur des chariots de telle sorte qu'on les transportait où l'on voulait, comme le dit très bien Philippe de Mézières.

leurs bonnes pensées la Sainte Alkemie. Et pour abregier le voyage de Vérité la royne et de sa belle compaignie et la cause du grant Caan de son grant host devant la royne seant en son trosne royal sans riens laissier bien ventilée, combien que les III dames en l'ost eussent grant seignorie, [fol. 71 r°] touteffois il fut trouvé que la monnoye du grant Caan, laquelle estoit de cuyr et de fort papier (1), n'estoit pas de bon aloy, et que pis est, en l'empraintte des besans du grant Caan le signe de Thau pour Alkemie, que on y sceust faire, n'y povoit estre trouvé. Et pour ce fut dit par arrest par la bouche de la royne que elles ne demouroient plus avec le grant Caan. Si se partirent de luy et vindrent en Perse, passans par le royaume de Medes, et vindrent en Caldée, et passerent par la grant Babilone et par la tour de Babel, et de là vindrent en la grant Hermenie, et après en la petite Hermenie (2), et par tout trouverent en leur monnoye que Thau n'avoit nulle seignorie. Vray est qu'elles trouverent au my lieu de ses trois generations dessus dictes, une povre gent qui languissoient en servaige et portoient crois noires en leurs habis. Ces povres gens languissans estoient de pluseurs sectes. On appelloit les ungs Georgins,

(1) La monnaie usitée dans tout l'empire du grand Caan était en effet formée de feuilles de papier très épais et feutré, des deux côtés duquel on imprimait la valeur qu'elles représentaient et le sceau de l'empereur alors régnant. Ces billets de banque portaient le nom de *tchao :* « Il fait faire une telle monnoie, dit Marco Polo (éd. Pauthier, p. 320), comme je vous diray; que il fait prendre escorces d'arbres; c'est de mouriers dont les vers qui menjuent les feuilles font la soie... Et prennent une escorce soustil qui est entre le fust de l'arbre et l'escorce grosse dehors et est blanche. Et de ceste escorce soustil comme papier le font suite noires. » Cette monnaie avait cours forcé dans tout l'empire du grant Caan, et quand elle était usée à force de servir, on l'échangeait contre de la neuve moyennant le paiement d'un droit de 3 à 4 pour cent. Quand le sultan mongol de Perse, Oeldjaïtou, eut gaspillé tout l'argent du trésor royal, son vizir lui conseilla d'adopter le papier-monnaie qui était usité en Chine et de lui donner cours forcé en prohibant tout autre numéraire. La première émission de ces billets eut lieu à Tebriz et elle souleva une terrible émeute qui menaça de s'étendre à toute la Perse. Oeldjaïtou-Khan fut obligé de rapporter son édit et de choisir un autre moyen de rétablir ses finances.

(2) Il est presque inutile de dire qu'il s'agit ici du royaume de la petite Arménie dont la capitale est appelée Sis par les historiens musulmans. Les rois de ce pays sont toujours appelés par les mêmes auteurs « *ebn-Laon* », fils de Léon. Contrairement à ce qu'avance Philippe de Mézières, les Arméniens du pays de Sis étaient de fort bons chrétiens, comme d'ailleurs les Éthiopiens, et ils ne cessèrent de lutter contre les Musulmans pendant toute la durée des croisades.

les autres Jacobins et les autres Nothorins (1) qui ne croient pas que la doulce fleur qui porta le fruit de vie soit vierge; et d'autres y a qui ont nom Coptins (2). La royne Riche Precieuse fist enquerre de la monnoye de ceste povre gent, et fut trouvé que en leur besant le signe de Thau estoit non pas bien formé et que pis est, dessus le Thau n'avoit point de cheville, ne de superscripcion (3), si passerent oultre noz dames en poursuivant leur voyaige. Passerent en Asie la Minoir et parmy le Royaume de Messopotanie, parmy toute la Turquie, et trouverent les lieutenans des III dames [fol. 71 v° qui leur firent bonne chiere, comme on fait aux pelerins trespassans, et entre les autres Bonne Aventure y trouva grant accointance.

LE XIIIe CHAPITRE (folio 71 verso).

Comment la Riche Précieuse et tout sa belle compaignie vint en Surie et puis en Egypte; et comment les trois dames trouverent bien place pour forgier bons besans, mais la royne le contredit pour une grant tirannie qui régnoit en Egypte, en recordant les tres grands biens qui iadis se faisoient en la perfonde Egipte en une cité dont Saint Iherome en la vie des peres fait une belle narracion.

Sur ce que le Thau entre les Turcs estoit en grand vilté, les dames se partirent de la haulte et basse Turquie, et vindrent en Surie, et passerent parmy Halep, Rohais (4), Anthioche et Da-

(1) Géorgiens, ce qui n'est point du reste le nom d'une secte, mais bien celui d'un peuple qui habitait la Géorgie et auquel les Musulmans donnent le nom de Kurdjs; Jacobites et Nestoriens. Nestorius prétendait que les deux personnes qui se trouvent en Jésus-Christ n'étaient point hypostatiquement unies, mais que chacune d'elles avait une existence absolument indépendante de l'autre. Il disait de plus que celle des deux personnes de Jésus-Christ qui était née de Marie n'était pas Dieu. Eutychius, chef de la secte des Jacobites, soutenait, à l'inverse de Nestorius, qu'il n'y avait qu'une seule personne et qu'une seule nature en Jésus-Christ; c'est par suite de ce fait que les Jacobites sont communément appelés Monophysites.

(2) Les Coptins sont les Coptes d'Égypte qui étaient Jacobites; on voit que les connaissances géographiques de Philippe de Mézières étaient plutôt vagues.

(3) Autrement dit que le Christianisme de ces sectes représentait une doctrine altérée et qu'il différait profondément du dogme admis par l'Église romaine.

(4) Rohais est la ville que les auteurs musulmans appellent er-Rohā; les Arméniens lui donnent le nom d'Ourfa; elle est plus généralement connue en Occident sous le nom d'Édesse.

mas, et puis entrerent en la Terre de Promission et parvindrent en l'ancienne cité de Salem qui à présent est appellée Iherusalem (1), en la quelle le pere de la royne Riche Précieuse fut occis pour ses brebis. Et pour abrégier le voyaige, elles trouverent que le sepulcre du Grant Maistre (2) de la monnoye estoit tenu en grant vilté des habitans du pays et que le riche signe de Thau estoit mis entre eux en grant servaige, et a drasmes vendu, dont Ardant Désir en getta maintes larmes. La royne se partist et vint en l'ancienne cité de Gadres (3) là ou Sanson le fort abatist le palais dont il fut mort avec les Philistiens, et de là passa la royne par les désers, et vint en Egipte au Caire et jusques au Soudan. Et quant à madame Apparance contraire à la chambriere (folio 72 recto) de la royne Vraye Existance, elles furent bien receues et bien logiées, qui veist lors les chambrieres aler en conqueste, et par vrais tesmoings faire enqueste secrete et les trois dames aussi en personnes nulle ny aloit faignant, et quant ce vint a ventiler la cause devant Vérité la royne, les chambrieres d'Alégresse dirent que elles n'avaient trouvé ne barbacane, ne chasteau, ne forteresse, ne aucun olivier sec, ne chose nulle par laquelle Alégresse en la terre du Soudan ne peust bien lever sa forge. Les chambrieres de l'Amoureuse dirent que la clef de leur dame faisoit bien son office et qu'elles n'avoient trouvé en tout le Caire ung mal vestu, ne meshaigné en la rue ne aucun malade et que les hospitaux estoient tous ouvers et plains de malades biens servis,

(1) C'est l'historien juif Flavius Josèphe qui raconte que Melchisédech fonda la ville de Salem et qu'elle devint plus tard Jérusalem (*Yérouschalaïm*). Cette assertion n'est pas à l'abri de toute objection, mais il n'est pas étonnant qu'on la retrouve dans le *Songe du Viel Pelerin*, car les auteurs de cette époque ne connaissaient guère le texte hébreu de la Bible; ils ne lisaient que les ouvrages classiques ou plutôt écrits dans les langues classiques, soit directement pour les textes latins, soit, ce qui était le plus habituel, avec l'intermédiaire d'une traduction latine pour les textes grecs.

(2) A l'époque de Philippe de Mézières, la Syrie, qui n'était qu'une des provinces de l'empire égyptien, obéissait au sceptre des sultans (soudans) de la dynastie turque des Mamlouks. En 1405, date de sa mort, régnèrent deux sultans circassiens, el-Melik-el-Naser-Feredj, fils d'ed-Daher-Barkouk, et el-Melik-el-Mansour-Abd-el-Aziz, également fils d'ed-Daher-Barkouk. Le souverain de la grande Turquie dont il est parlé plus haut était Schah-Rokh-Sultan, fils de l'émir Timour Kourkan que les historiens de la Perse appellent « Sa Majesté l'Empereur fortuné », حضرت خاقان سعيد.

(3) Altération du nom bien connu de la ville de Ghaza.

les ungs garis et les autres en convalescence. Et au derrain les chambrieres de Bonne Aventure dirent que l'espee de leur maistresse en toute la terre du Soudan faisoit de beaux explois, et que l'un disoit à l'autre : « Ie n'ay paour des larrons, car ce que i'ay est mien. » Mais quant aux chambrieres de Vérité la royne, c'est assavoir Droicture et Assistance, Humilité et Constance, ne firent pas telle relacion, mais dirent : « Tout en appert, il n'est pas or tout ce qui reluit. » Droicture dict : « Les Megoulles (1), ce sont les Tartres, occisans et gouvernans les josnes Soudans ont usurpé sa seignorie par faulceté et par tirannie, et faignent de bien gouverner le Soudan et la chose publique, mais chacun boute en son sac et tire eaue à son molin. » Les (folio 72 verso) dames se partirent d'Egipte la basse et entrerent en Egipte perfonde, si comme leur guide Ardant Désir les menoit, et passerent par cette famouse et iadis bien eurée cité de laquelle de sa loenge saint Iherome glorieux docteur recorde et de veue au livre des sains Péres d'Egipte, que en ladicte cité avoit 20.000 hommes et leurs femmes qui menoient vie si religieuse qu'il sembloit que laditte cité estoit ainsi régulée comme ung monastere de moysnes. La royne Vérité lors y régnoit, et les III dames avoient plaine seignorie. La foy catholique y florissoit et rendoit fruit à cent doubles; charité se oit en son throsne en sa grant magesté nul poure ni si trouvoit ne nul herege et tous les biens de l'un estoient les biens de l'autre; ils ne savoient que c'estoit de guerre, de riote, ne de malviolence et habondoient en tous biens

(1) Les *Megoulles* sont les peuples que nous appelons généralement Mongols ou Mogols et dont le nom réel est Moghol, مغول : Tartres est l'appellation sous laquelle les historiens du Moyen Age occidental connaissent les peuples que les annalistes persans et arabes appellent *Tatar*, تاتار et ططر et les chinois *Ta-ta*. Les occidentaux, de même que les Musulmans, confondent sous le nom de Tatars, Tartarins ou de Mongols, toutes les peuplades, turques et mongoles, tongouses et chinoises, qui composaient les armées de Djingiz-Khan et de Tamerlan. Pour l'étymologie de ces noms et leur emploi abusif, on peut voir dans la *Revue Archéologique*, année 1898, l'article intitulé *Les Inscriptions turques de l'Orkhon*.

Ce que dit Philippe de Mézières peut se comprendre de deux façons : dans la première, qui est la plus vraisemblable, les Meghoulles ou Tartres qui oppriment les jeunes sultans sont la garde impériale, la *Halka*, qui était presque exclusivement, on pourrait même dire exclusivement, composée de Turcs et de Mongols achetés en Sibérie et dans la Russie d'Europe du Sud, alors peuplée de populations kipschakes et autres de même race. On sait qu'en effet les sultans

temporels et espirituels. Et dit saint Iherome que à tres grand peine, il et ses compaignons se peurent partir de la dicte cité pour la grant charité et doulce humainité que les citoyens leurs faisoient. Vérité la royne tres passant par la dicte cité fist faire ses enquestes comme elle avoit accoustumé et ne trouva riens des grans biens dessusdiz ne le signe de Thau en toute celle contrée, la Mer Rouge costoiant et après le fluve du Nil montant.

(*A suivre.*) Ed. Blochet.

mamlouks du Caire, tant de la dynastie bahrite que de la dynastie bordjite qui lui succéda, étaient les prisonniers de ces turbulents prétoriens, plus redoutables encore que les Janissaires de l'empire osmanli. On pourrait également comprendre que ce sont les révoltes de ces Meghoulles ou Tartres qui avaient amené l'état révolutionnaire auquel Philippe de Mézières fait allusion. La milice turque des Mamlouks fut instituée par le sultan ayyoubite el-Melik-es-Saleh-Nedjm-ed-Dīn Ayyoub, petit-neveu du sultan Salah-ed-Dīn. Cette milice ne tarda pas à prendre une importance tout à fait exagérée en Égypte et le 2 mai 1250 le dernier sultan ayyoubite du Caire, e -Melik-el-Moazzem-Touranschah, périssait victime d'une révolution qui donna le trône à l'un de ces soldats de la garde. C'est probablement à cet événement que Philippe de Mézières fait allusion.

MÉLANGES

BENOIT XIV ET L'ÉGLISE COPTE

L'union solennellement acceptée à Florence par André, abbé de Saint-Antoine, représentant du patriarche copte, Jean XI, ne produisit pas les résultats qu'on espérait. Jusqu'à la moitié du seizième siècle, l'histoire n'a conservé le souvenir d'aucune relation de l'Église égyptienne avec Rome. Il est à croire que les vieux préjugés et l'ignorance eurent bien vite raison des engagements pris devant le concile, et que les Coptes, en majorité, revinrent à leurs anciennes erreurs. On ne s'expliquerait pas autrement les instances des Papes auprès des patriarches d'Alexandrie pour les engager à signer une profession de foi nettement catholique et à reconnaître la suprématie du Pontife romain; Pie IV, Grégoire XIII, Clément VIII, Innocent XII employèrent dans cette tâche toute l'industrie, toute la mansuétude et toute la patience désirables. Nous en avons pour preuves les missions confiées à l'évêque Ambroise et plus tard au Père Christophe Rodrigue, jésuite espagnol, qui échouèrent (1561), comme aussi le concile de Memphis (1582-1583) et les mesures prises par Clément VIII, en faveur des chrétiens d'Égypte (1594). La crainte de certains personnages intrigants, les persécutions des Turcs, la difficulté des communications avec l'Italie et le trop petit nombre de missionnaires romains furent cause que les prélats égyptiens les mieux intentionnés ne réussirent pas à faire exécuter les décrets de Florence; à la fin

du dix-septième siècle, ils étaient redevenus schismatiques (1). En 1696, on comptait seulement un petit nombre de catholiques, « nés de parents catholiques, ou élevés dès leur enfance dans les sentiments de l'Église romaine, et le fruit des travaux entrepris par les missionnaires franciscains et jésuites se réduisait ordinairement à préserver quelques anciens catholiques de la dangereuse contagion de l'exemple général (2) ». Durant le dix-huitième siècle un mouvement de retour à la communion romaine se dessina chez les Coptes schismatiques. Le pape Clément XII, pour témoigner son ardent désir de la réunion, céda aux moines de Saint-Antoine le monastère de Saint-Étienne du Vatican que saint Léon le Grand avait autrefois donné aux Égyptiens exilés sous le faux patriarche Timothée Elure. Benoît XIV hérita du zèle de ses prédécesseurs pour la conversion des orientaux, spécialement de la nation copte, lys fleuri parmi les épines, selon l'expression du pape Honorius III, célèbre par ses saints évêques, ses illustres docteurs et ses innombrables moines durant les premiers siècles du christianisme. Le génie de ce grand pape voyait dans cette Église déchue le petit troupeau dont l'exemple entraînerait la lointaine Abyssinie et les pays, alors connus, de l'Afrique orientale; c'était là, avec les souvenirs du passé, le motif de sa prédilection et de sa sollicitude.

Seul parmi les hauts dignitaires du clergé copte, l'évêque de Jérusalem était resté fidèle à la vraie foi; c'est à lui que Benoît XIV donna pouvoir sur les nouveaux convertis, dont le nombre augmentait de jour en jour et qui réclamaient un pasteur; quel que fût le lieu de leur habitation, les Coptes catholiques étaient soumis à la juridiction de l'évêque Athanase (3). Le bref du Pape est daté du 4 août 1741. Il convient d'en citer les passages essentiels. « Cum itaque, dit Benoît XIV s'adressant à l'évêque, quamplurimi Ritus Cophtici fideles, tam sæculares quam ecclesiastici, paucis abhinc annis, veritatis lumine illustrati, qui sub antistibus sive hæresis labe infectis, sive in

(1) Voir notre travail : *Les Coptes Jacobites et l'Église romaine*, Paris, 1895, p. 18-36.

(2) M. de Maillet, *Description de l'Égypte*, II, 206, 207.

(3) Sur la raison d'être de l'évêché copte de Jérusalem, voir Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, p. 375, 376.

schismatis pertinacia obstinatis, per vastissimas inferioris superiorisque Ægypti regiones reperiuntur, non habeant catholicum antistitem, a quo in iis quæ ad Deum sunt, et ad æternam suarum animarum salutem in orthodoxæ fidei unione procurandam conducunt, saluberrime instituantur, opportune confirmentur et sapienter regantur, eapropter... Te, venerabilis Frater, quem ab aliorum nationis tuæ antistitum erroribus immunem ac liberum esse in Domino gratulamur, super omnibus et singulis christifidelibus ritus cophtici, tam in superiori inferiorique Ægypto, quam alibi commorantibus præsulem, ad nostrum et Sedis apostolicæ beneplacitum, et quousque Pastorum Princeps Jesus Christus alios animarum pastores tui similes ad ovile suum ibidem regendum dare dignetur, apostolica auctoritate nostra, quibuscumque in contrarium facientibus non obstantibus, constituimus (1). » Athanase continua de résider à Jérusalem, d'où il gouverna la communauté catholique d'Égypte par l'intermédiaire d'un vicaire général, Juste Maraghi.

La charge de travailler à la conversion des Coptes avait été confiée surtout aux Franciscains de l'Étroite Observance, dont Benoît XIV loue hautement le zèle et la constance au milieu des obstacles qui entravaient leur apostolat. Les missionnaires latins étaient établis non seulement au Caire, mais encore dans la Haute-Égypte, à Assiout, à Girgeh, à Luxor et jusqu'en Nubie (2); ils prêchaient avec ardeur la doctrine catholique et prodiguaient leurs soins à cette nation « autrefois célèbre par toute la terre, et alors presque anéantie par les épreuves et les persécutions continuelles (3) ». Plusieurs coutumes de l'Église copte donnèrent lieu à des doutes qui furent soumis au Saint-Siège et auxquels Benoît XIV répondit par une première lettre du 4 mai 1745, et cinq ans plus tard, par une nouvelle instruction sur le même sujet. Ces deux documents pontificaux ont une importance capitale; ils renseignent sur divers usages des Églises orientales, en définissent la valeur et la légitimité, et fixent les règles à suivre; nous ne ferons que les résumer. Le préfet de la mission apostolique d'Égypte était alors Jacques de Crémisir, de l'ordre de Saint-François, qui avait consulté le

(1) Benedict. XIV *Bullarium*, Venetiis, 1768.
(2) Butcher, *The story of the church of Egypt*, London, 1897, t. II, p. 314.
(3) Benedict. XIV *Bullarium*.

Souverain Pontife; c'est à lui que sont adressées les deux réponses de Benoît XIV; la première porte aussi le nom de Juste Maraghi, le vicaire général de l'évêque de Jérusalem.

Les Coptes revenus à la communion romaine gardaient un vif attachement pour leurs traditions et pour leur rite approuvé par le Saint-Siège. Ils ne pouvaient admettre que la Confirmation ne fût pas administrée immédiatement après le Baptême, ce que le petit nombre des prêtres coptes catholiques ne permettait pas toujours de faire; peut-être même allaient-ils sur ce point jusqu'à un exclusivisme mal entendu. La question posée par Jacques de Crémisir est ainsi formulée : « Cum fideles cophti catholicam profitentes religionem a baptismo ritu ecclesiæ latinæ collato hoc potissimum nomine abhorreant, quod baptizatis una simul non conferatur sacramentum confirmationis, quæritur an in casu quo sacerdos ritus cophti commode adiri nequeat, permittendum sit P.P. missionariis illico post baptismum confirmationem conferre. »

Benoît XIV commence par rappeler les mérites de la nation copte et les preuves d'attachement qu'elle a données à l'Église romaine en plusieurs circonstances mémorables, à Florence d'abord, puis sous les pontificats de Pie IV, Grégoire XIII et Clément VIII; elle se distingue même par cette tendance à l'union que constata aussi Urbain VIII, le zélé promoteur du retour des Orientaux. Quant à la coutume de donner la Confirmation aussitôt après le Baptême, elle est ancienne chez les Coptes, dit le Pape, comme chez les Grecs du Levant.

Mais il faut voir là une pure tolérance de la part du Siège Apostolique qui a interdit aux Italo-Grecs, c'est-à-dire aux catholiques grecs résidant en Italie, de suivre l'exemple de leurs frères d'Orient (1). « Patientia quadam et facilitate Sedis apostolicæ factum est, ut unum et alterum sacramentum (Baptismus et Confirmatio) ab eodem sacerdote in Oriente Græcis conferretur; nec defuere idcirco theologi, qui hujusmodi tolerantiæ, vestem et imaginem tacitæ dispensationis obducerent. » Les termes employés ici indiquent que la coutume est simplement tolérée, sans exclure toutefois l'opinion qui accorde aux Orientaux le bénéfice de la dispense. La suite de la lettre pontificale mon-

(1) Tanquerey, *Synopsis theologiæ dogmaticæ specialis*, t. II, p. 283.

trera mieux encore le sentiment de Benoît XIV et prouvera que la pratique romaine est plus en harmonie avec l'esprit du sacrement, si l'on peut ainsi parler, et surtout avec les intentions de l'Église. Des évêques latins doutaient de la validité de la confirmation administrée selon la coutume des Grecs (1). On n'était pas alors aussi éclairé qu'après les décisions si nettes et si fermes de Benoît XIV sur la légitimité des rites orientaux; confondant les usages licites avec les abus condamnables, les missionnaires s'épuisaient parfois en efforts héroïques et ne faisaient qu'exaspérer les personnes au lieu de détruire les préjugés (2). La parole du grand Pape allait mettre toutes choses au point.

Tout d'abord il distingue deux aspects de la question que les Coptes semblaient méconnaître, à savoir l'usage d'une coutume tolérée par l'autorité, et l'estime qu'ils devaient montrer pour le Baptême non suivi de la Confirmation. « Apte distinguenda sunt diversoque jure censenda duo extrema : Aliud enim est, quod Cophti ex indulgentia Sedis Apostolicæ licitam sibi adstruant collationem utriusque sacramenti, servato Orientalis Ecclesiæ ritu, ab eadem Apostolica Sede non expresse vetito, sed tolerato : longe vero diversum quod tolerantiam in pejorem partem detorquentes abhorreant a baptismo ritu latino collato, hoc potissimum nomine quod seorsim a confirmatione administretur. Idcirco sicuti lenitati et patientiæ Sedis Apostolicæ consonum videri potest, quod Cophti in suo jamdiu recepto, et ab eadem sede tolerato usu perseverent; ita ferendum non est, quod baptismum ritu latino et seorsim a confirmatione collatum acerbe alienoque animo perhorrescant. »

La pratique de conférer la Confirmation après le Baptême avait été en usage autrefois en Gaule et en Espagne, et s'était maintenue jusqu'au seizième siècle dans quelques diocèses, à Vienne par exemple, affirme-t-on (3). Jamais l'Église de Rome ne l'avait adoptée, estimant que les deux sacrements devaient être plus nettement distingués, comme la croissance, de la naissance, et l'enrôlement dans la milice, du combat lui-même. Elle invoquait

(1) Benedict. XIV, *De synodo diœcesana*, l. VII, c. VII.

(2) L'abbé Pisani, *A travers l'Orient*, p. 301.

(3) Holstenius, *Dissertatio de sacramento confirmationis apud Græcos*, p. 1. 5; D. Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, l. I, c. 2, a. 1.

l'exemple des Apôtres à l'égard des Samaritains, baptisés par les disciples, et auxquels saint Pierre et saint Jean étaient allés donner l'Esprit-Saint par l'imposition des mains (1). Sans se confondre, la question du moment, où la Confirmation doit être administrée, autrement, du sujet, et celle du ministre sont intimement liées en pratique. Il est de foi que l'évêque seul est le ministre ordinaire de la Confirmation, ainsi que l'a défini le concile de Trente (2); mais le Saint-Siège peut déléguer, et en pratique il délègue un simple prêtre pour conférer le sacrement, à condition qu'il se serve de chrême consacré par l'évêque (3). Cette faculté de devenir ministres extraordinaires de la Confirmation a été refusée aux prêtres par quelques théologiens; on ne peut toutefois la mettre en doute après la solennelle déclaration d'Eugène IV et les privilèges accordés à l'abbé du Mont-Cassin, au Custode de Terre-Sainte, à des missionnaires non revêtus de la dignité épiscopale.

Pratiquement, il n'importe pas de savoir si l'évêque pourrait déléguer au prêtre le pouvoir de confirmer, parce que le Saint-Siège s'est réservé cette faculté, dont l'usurpation serait illicite et invalide (4). Benoît XIV donne pour motifs de la conduite des Papes à l'égard des simples prêtres la pénurie de pas-

(1) *Act. Ap.* VIII, 14-17. — Innocent. I, *Epist. ad Decentium. Eug. Ep.*

(2) *Sess. VII, can.* 3.

(3) S. Thomas, *Summa theologica*, 3 p., q. 72, a. 3.

Dans l'Église copte schismatique, le patriarche seul avait le pouvoir de consacrer le saint chrême. Autrefois, la cérémonie avait toujours lieu au monastère de Saint-Macaire, le Vendredi Saint, selon l'ordre donné par un ange à Théophile, vingt-troisième patriarche d'Alexandrie; plus tard elle fut définitivement fixée au Jeudi Saint (Vansleb, *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, p. 87). Elle est décrite dans les *Mémoires* du P. Sicard de la manière suivante : « La consécration du *meïron* (les Coptes appellent ainsi le saint chrême) est de grande dépense et elle ne se fait qu'avec beaucoup de cérémonies, par le patriarche, assisté des évêques; ainsi ils avaient été vingt-quatre ans sans le renouveler lorsque l'an 1703, avant la fête de Pâques, les évêques, plusieurs prêtres et diacres se rendirent ici pour faire le meïron. Il est composé non seulement d'huile d'olives et de baume, mais aussi de quantité d'autres drogues précieuses et odoriférantes ; c'est au patriarche et aux évêques à les préparer et à les mêler ensemble. Cette préparation se doit faire dans l'église, et en psalmodiant tandis que les prêtres psalmodient aussi de leur côté; c'est le jeudi saint à la messe que le patriarche fait cette bénédiction. Lorsqu'on consacre un archevêque d'Éthiopie, le patriarche lui donne aussi du meïron, et c'est l'unique occasion où il en envoie dans ce pays-là. L'empereur d'Éthiopie est aussi sacré avec du meïron. » (*Lettres édifiantes*, t. VI, p. 327, 328.)

(4) Benedict. XIV, *De synodo dioecesana*, l. VII, c. VIII.

teurs l'impossibilité ou même la difficulté de se rendre auprès des évêques, et le danger de voir les fidèles privés durant toute leur vie de ce moyen de sanctification. La dispense a donc raison d'être et les Coptes en bénéficieront s'il y a lieu. Auparavant les missionnaires doivent faire savoir au Siège apostolique si toutes les conditions se trouvent réunies, et ramener les fidèles à une juste appréciation de la coutume de l'Église latine qui a réservé très sagement la Confirmation pour un âge plus capable d'en saisir la vertu.

La seconde question posée par Jacques de Crémisir concernait les prêtres coptes convertis du schisme à l'union. « An (illis) tribuenda sit facultas administrandi catholicis sacramenta parochialia, qua prius potiebantur inter schismaticos, quamvis eadem administratio, nullo existente parocho catholico, demandata sit P. P. Missionnariis? » De bonne heure l'Église s'était départie de sa réserve primitive à l'égard des évêques qui abandonnaient l'hérésie et qu'elle maintenait autrefois au rang des laïques; les Novatiens et les Donatistes, en particulier, avaient expérimenté la condescendance du pouvoir ecclésiastique. Benoît XIV voulut suivre cet exemple à l'égard des Égyptiens. Il accorde donc à leurs prêtres convertis la faculté de remplir les fonctions pastorales pourvu qu'ils aient été ordonnés validement et que le vicaire général les juge capables de diriger les âmes, à cause de leur piété et de la sincérité de leur retour à la vraie Église. Après avoir obtenu l'abolition des censures et des autres peines canoniques, édictées contre les hérétiques, ils devront administrer les sacrements à la manière des catholiques de leur rite et n'avoir rien de commun désormais avec les schismatiques.

Les théologiens latins reconnaissent que le sacrement de l'Ordre peut être validement conféré à des enfants, même n'ayant pas l'usage de la raison (1). Mais la question reste à l'état spéculatif dans l'Église romaine. Il en est autrement chez les Coptes prétendus « orthodoxes »; le nombre des diacres est très grand; on les ordonne dès l'âge de six ou sept ans, parce que leur concours est nécessaire au prêtre pour la célébration de la messe (2). Le Père Thomas de Jésus, parlant de cette

(1) Génicot, *Theologiæ moralis institutiones*, Lovanii, 1898, t. II, p. 129, 159.

(2) R. P. Autefage, *Les Coptes*, dans *La Controverse et le Contemporain*, t. III, p. 227.

coutume qui subsiste encore aujourd'hui, dit que les schismatiques égyptiens confèrent tous les ordres, sauf le sacerdoce, à des enfants, sans distinction d'époque et sans interstices; les sujets ne pouvant pas garder les obligations de leur charge, ce sont les parents qui y sont astreints, au moins pour les jeûnes, jusqu'à ce que leur fils ait atteint l'âge de seize ans (1). Lorsque ces diacres ainsi ordonnés se convertissaient à la vraie foi, quelle était leur condition par rapport à la loi du célibat et à celle de l'office divin? C'est l'objet des troisième et quatrième questions posées au Saint-Siège par Jacques de Crémisir. Benoît XIV y répond, comme toujours, fort clairement.

L'Église romaine a fixé pour l'accession aux divers degrés de la hiérarchie un âge avant lequel il est défendu de recevoir ou de conférer les ordres sacrés. Cependant l'immense majorité des théologiens et canonistes admet que l'ordination d'un enfant serait valide mais illicite, pourvu qu'elle n'ait aucun défaut de matière, de forme ou d'intention chez le ministre. Alors le sujet ne pourrait être soumis aux obligations de son ordre, « cum electio status a libera cujusque pendeat voluntate, et Altissimo nostra, non autem aliena, vota reddere teneamur » : c'est le principe qui domine toute la matière. Aussi pour ceux qui ont été ordonnés avant l'âge de raison, et même avant la seizième année, plusieurs auteurs les regardent comme dispensés des obligations ecclésiastiques, s'ils ne ratifient pas leur ordination par un libre assentiment. L'Église a pensé que cette opinion était juste, et le deuxième concile de Tolède a prescrit d'interroger sur leurs intentions ceux qui, arrivés à l'âge de dix-huit ans, avaient reçu les ordres dans leur enfance par la volonté de leurs parents. L'ordination des jeunes Coptes est valide, si elle réunit les conditions requises; quand ils auront atteint l'âge de seize ans, le préfet apostolique s'enquerra avec soin de leurs dispositions; s'ils déclarent renoncer à leurs fonctions de diacres, ils pourront contracter mariage une première et une seconde fois, et on les avertira qu'aucune loi ecclésiastique ne leur impose la récitation de l'office divin ou d'autres prières en usage dans le clergé copte. Au contraire, s'ils veu-

(1) Thomas a Jesu, *De unione schismaticorum cum ecclesia catholica procuranda*, c. 4, a. 5.

Lettres édifiantes, t. II, p. 317-320. — Bolland., *Acta SS.*, Junii, t. V, p. 132.

lent persévérer dans leur ministère et se vouer à l'état ecclésiastique, ils devront, comme les Latins, renoncer au mariage et réciter chaque jour les heures canoniales, *more suæ nationis* (1).

Non seulement les secondes noces leur sont interdites, mais encore les premières, et nulle dispense ne sera accordée en cette matière. De même, chez les Grecs, on n'ordonne jamais diacre un homme marié; c'est l'application du même principe. « Prohibenda est diaconis ordinatis in tenera ætate celebratio quarumcumque nuptiarum postquam ipsi in ætate jam confirmata, serio deliberatoque animo consensere in ordinationem jamdiu susceptam, illamque publica declaratione ratificarunt. » Si étant encore dans le schisme, et après ratification, même tacite, de leur ordination, ces diacres ont contracté mariage et veulent rentrer dans la communion de l'Église, le cas (plus fréquent) est difficile, dit Benoît XIV, et plein d'écueils. Aussi le Pape réclame de plus amples informations avant de se prononcer; le vicaire général et le préfet apostolique devront les lui fournir. Cinq années s'écoulèrent avant la publication d'un nouveau document pontifical; celui que nous venons d'analyser est daté du 4 mai 1745; le suivant fut signé le 19 juin 1750.

Après avoir pris tous les moyens en son pouvoir pour éclaircir les diverses questions laissées sans réponse, Benoît XIV réunit, le 12 mars 1750, une commission de cardinaux pour examiner la solution à donner aux doutes proposés. On fut obligé d'en laisser deux en suspens, à savoir si l'on pouvait espérer la conversion sincère de quelque évêque à l'unité catholique, et s'il était possible de déraciner l'abus des ordinations avant l'âge fixé par l'Église, car malheureusement aucun prélat schismatique ne se montrait disposé à accepter l'union. Au sujet de la confirmation, le Pape accordait au Préfet de la mission le pouvoir d'administrer ce sacrement, pourvu que l'enfant eût atteint sa septième année, sauf danger de mort; cette faculté ne devait subsister que jusqu'au jour où il y aurait un évêque catholique en Égypte. Le saint chrême, dont on se

(1) Une phrase du Souverain Pontife montre qu'il y avait en ce temps, à Rome, des moines coptes, probablement ceux que Clément XII avait accueillis avec tant de bienveillance : «... testimonio monachorum ritus cophti in Urbe degentium, quos ea de re percunctari non prætermisimus... »

servira, aura été consacré par un évêque en communion avec le Saint-Siège, et l'année même, à moins qu'on n'ait pu s'en procurer

Quant à ceux qui ont reçu le diaconat dans leur enfance, aucun d'entre eux ne doit être regardé comme ayant ratifié son ordination avant seize ans, même s'il a rempli les fonctions ecclésiastiques et gardé la continence. Ainsi en est-il de la profession religieuse qui ne peut être émise ni explicitement, ni tacitement avant cet âge de seize ans, d'après la décision du concile de Trente (1). Le soin de connaître alors la volonté des jeunes diacres coptes est confié au Préfet de la mission, qui s'en acquittera diligemment.

Ceux de ces diacres qui auraient contracté mariage depuis leur ordination, auront recours au Saint-Siège, qui jugera s'il y a lieu d'accorder la dispense. « Recurrant ad Apostolicam Sedem in casibus particularibus; in quibus, si ob graves causas dispensatio super matrimonio inito post ordines sacros concedenda videbitur, tunc nullum verbum fiat de renovatione consensus. » Le Pape se range à l'opinion qui tient ces sortes de mariages pour nuls, même dans les Églises orientales. Contrairement à l'usage ordinaire dans le cas d'une dispense *super matrimonio ex impedimento dirimenti nullo*, il défend d'exiger de nouveau le consentement des époux.

Tels sont les actes officiels concernant la nation copte accomplis par Benoît XIV; on y retrouve avec la prudence et la bonté habituelles chez le Père commun des chrétiens une prédilection pour ce peuple autrefois grand et illustre «... præclaram significationem paterni animi nostri ac dilectionis, qua semper complexi sumus, complectimur, semperque complectemur inclytam nationem cophtam... » Ces décisions et constitutions sur la discipline sont la meilleure preuve des sentiments du Pape à l'égard de ceux qui ont donné autrefois des gages si éclatants de leur union au Siège apostolique. Les Coptes l'ont compris; aussi ont-ils toujours prononcé avec amour le nom de Benoît XIV comme celui du Père le plus tendre et le plus dévoué (2). A toutes les marques d'affection que leur ont prodiguées les Sou-

(1) *Conc. Trident. De Regularibus*, c. I, 6.
(2) Mgr Macaire, *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, p. 346.

verains Pontifes, ils répondent aujourd'hui en revenant en nombre considérable à la foi de leurs ancêtres et en se proclamant les fils soumis et aimants de Léon XIII, le restaurateur de leur Église.

D. Paul Renaudin.

BIBLIOGRAPHIE

The story of the church of Egypt by E. L. Butcher, London, Smith elder, 1897; 2 vol. in-12, xvi-497 et 448 p.

Écrire l'histoire du christianisme en Égypte depuis son introduction sur les bords du Nil jusqu'à nos jours n'est pas chose facile. La domination successive des maîtres qui ont tour à tour possédé le pays et fait de la terre d'Égypte une terre de servitude pour ses propres habitants, la grande variété des événements, et aussi la dispersion en divers lieux de nombreux documents sur la matière rendent l'entreprise périlleuse. Il importait cependant d'avoir un travail qui fût plus qu'un résumé et, sans tout embrasser, présentât un ensemble de cette histoire encore peu connue. M. Butcher, qui a passé une vingtaine d'années en Égypte, a essayé de nous le donner. Son ouvrage mérite d'être pris en considération; il est d'ailleurs l'abrégé le plus commode et le mieux proportionné, parmi ceux que nous connaissons et qui sont peu nombreux. Le plan adopté par l'auteur est tout différent de celui de ses devanciers. Il ne suit point l'ordre des patriarches, ni des règnes des souverains, mais il prend dans une époque un fait, ou un groupe de faits caractéristiques, ou encore un personnage, et fait converger autour de ces noms les événements de toute une période. Il a soin d'indiquer à chaque page l'année correspondante d'après les trois ères chrétienne, des martyrs et de l'hégire. Le premier volume va jusqu'à l'année des Fatimites (964) et débute par un tableau de la contrée sous les Romains. L'auteur connaît bien les événements et sait les unir dans son récit d'une manière intéressante sans faire étalage d'une érudition, qui aurait sa raison d'être. Un des chapitres nous raconte les voyages des empereurs romains sur les bords du Nil, un autre nous parle d'Origène, d'autres, des persécutions, de l'arianisme, de saint Athanase, de saint Cyrille le grand, des moines, des efforts faits par les Coptes pour reconquérir leur indépendance. La méthode nous paraît excellente pour retenir l'attention et donner aux événements la place qui leur revient. Nous ne voudrions pas souscrire à toutes les affirmations théologiques et à tous les jugements de l'auteur, mais nous sommes heureux de reconnaître les mé-

rites de son travail. Le deuxième volume comprend une serie de faits moins connus et tous d'une importance capitale pour les Coptes, surtout les relations avec l'Abyssinie, et les persécutions des Turcs. On peut suivre facilement l'Église égyptienne dans sa survivance à travers tant de malheurs. La part des catholiques coptes est peu considérable. Le dix-neuvième siècle occupe à lui seul quatre chapitres, dont l'un est consacré à Mohammed Ali, le fondateur de la dynastie khédiviale actuelle, et où l'on voit l'influence des chrétiens, même des catholiques, sous le règne de ce grand prince. Le tout se termine par un exposé des coutumes religieuses et sociales chez les Coptes de notre temps. Nous aurions aimé voir M. Butcher nous renseigner aussi bien sur les Coptes unis à Rome que sur les orthodoxes. Une liste très complète des patriarches d'Alexandrie précède le travail lui-même avec la date de leur avènement, et l'énumération des auteurs consultés prouve que l'on s'est adressé aux meilleures sources, ou aux œuvres de seconde main les plus sérieuses, parmi lesquelles nous constatons toutefois l'absence de l'*Histoire de l'Église d'Alexandrie,* par Mgr Cyrille Macaire, patriarche copte catholique. L'ouvrage de M. Butcher est un manuel indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Coptes, ou simplement qui s'intéressent aux événements qui se sont déroulés en Égypte depuis l'empire romain jusqu'à la fin de notre dix-neuvième siècle.

Dom Paul Renaudin.

U. Benigni. — **Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium. — II. Litaniae defunctorum copticae**. Roma, Pustet, 1899, in-8°, 20 p.

Ce nouveau fascicule des *Miscellanea* publiés par le distingué professeur de Rome, M. l'abbé Benigni, contient onze inscriptions funéraires coptes, provenant soit du musée égyptien du Vatican, soit du musée de Gizeh, anciennement de Boulaq, soit du musée de Bologne, soit enfin du musée du Louvre. Si l'époque précise n'en peut être déterminée, on sait cependant que ces litanies étaient usitées au temps qui a précédé l'invasion musulmane; car ce sont de véritables litanies, dans lesquelles les vivants prient les saints d'intercéder pour les morts, et où l'on trouve la preuve de la croyance des Coptes à l'existence du Purgatoire. Elles paraissent avoir été d'un usage fréquent, surtout dans la Moyenne et dans la Haute-Égypte, mais il est impossible jusqu'à présent de reconnaître si elles faisaient partie de l'ensemble de la liturgie copte. Toutes commencent par la mention du mystère de la Trinité; les saints nommés, le plus souvent, pour en citer quelques-uns, sont Notre-Dame, saint Michel, saint Gabriel, Adam et Ève, Enoch, Jérémie, la Sibylle, et des saints coptes, martyrs et confesseurs, parmi lesquels plusieurs jacobites, comme Schenoudi et Jean

de Phanidjôit. D'autres documents viendront peut-être compléter cette littérature funéraire et permettre d'en mieux apprécier l'importance.

Dom Paul RENAUDIN.

DOM J. PARISOT. — **Rapport sur une mission scientifique en Turquie d'Asie** (Extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques,* t. IX), in-4°, XVI-250 pages. Paris, Imprimerie Nationale, Ernest Leroux, éditeur, 1899.

Sous ce titre, c'est, joint au rapport officiel, une importante collection de musique ecclésiastique orientale que vient nous donner le R. P. Dom J. Parisot, bénédictin de Ligugé.

Bien connu des amis de la *Revue de l'Orient chrétien,* l'éminent orientaliste et musicologue qu'est Dom Parisot fut chargé, il y a trois ans, d'une importante mission, à l'effet de poursuivre des recherches sur la langue et les manuscrits syriaques, et la musique asiatique.

Nos lecteurs connaissent déjà l'intéressant et savant travail publié par l'auteur dans la présente Revue sur les mss. syriens de Charfé : la langue sera elle-même l'objet d'une publication spéciale. Nous allons dès à présent attirer l'attention sur le recueil récemment édité.

Le R. P. Dom Parisot a *recueilli* (car elles n'ont qu'une tradition orale) les chants syriaques des églises maronites; les cantiques arabes de ces mêmes églises; diverses chansons arabes; un choix d'airs syriens purs et chaldéens; enfin, comme appendice, des mélodies israélites de Jérusalem.

On sait que trois rits, paraissant dérivés d'une même forme originaire, se partagent les chrétiens de langue syriaque.

Ce qui caractérise, surtout chez les Maronites, leur musique liturgique, c'est l'abondance des mélopées récitatives, c'est-à-dire moins des mélodies aux formes déterminées, que de quelques phrases, répétées à satiété dans tous les modes.

Or, ce qui devient ici précisément fort intéressant, ce sont les rapports que nous offrent avec les chants romains ou byzantins un certain nombre de transcriptions de Dom Parisot.

C'est que les phrases rappelant la Préface et le Sanctus, le Pater latins, se retrouvent aux n°s 17-19, 40, 44, 207, 340; la Préface est même presque en toutes notes dans la psalmodie chaldéenne 337, et, chose extrêmement curieuse, les variantes brodées sur la mélopée romaine par les Églises mozarabes d'Espagne (1) sont aussi employées dans les passages correspondants de l'Anaphore de la deuxième liturgie des Chaldéens (2).

(1) *Patr. Lat.*, Migne, tome 85-86.

(2) Le R. P. Parisot a déjà donné cette mélodie ainsi que plusieurs autres avec adaptations-traductions françaises, dans une conférence à l'Institut catholique de Paris; voyez *Tribune de Saint-Gervais*, mars, avril, mai 1898.

La psalmodie, l'évangile, et les diverses formules byzantines; l'automèle χαίροις, ἀσκητικῶν ἀληθῶς et l'alleluia romain *Oportebat;* le chant latin du symbole, bâti sur des mélopées grecques, sont rappelés aux nos 26, 29 52, 59, 195-196, 293, etc.

Maintenant, il faut bien le dire, chez les Syro-Maronites, les belles mélodies conservées par les Syriens de l'Est (nos 289-354) ne sont plus en usage.

Chez ces derniers, les chants ont souvent une pureté de style remarquable; chez les Maronites, l'invasion arabe a pris le dessus, et ne paraît guère avoir respecté que les mélopées.

Et encore, là même, l'art arabe en a pris à son aise, à moins, comme le dit l'auteur, qu'issue « d'une superposition de réformes échelonnées historiquement entre le XVIIIe siècle et l'époque actuelle, il nous offre dans sa forme populaire l'expression de l'art syrien lui-même, problème qu'un plus grand nombre de données scientifiques permettra de résoudre » (p. 21).

Mais il est également probable que les gammes à quart de ton, par exemple (p. 24-29), sont bien une importation arabe dans la musique syriaque; « les spécimens, ainsi transmis, de l'art oriental doivent se trouver parfois très éloignés de leur forme primitive, et on ne leur attribuera, au point de vue de l'antiquité, qu'une valeur relative » (p. 33), surtout en regard des textes littéraires des Ve et VIe siècles qu'ils accompagnent.

Aussi, la musicologie liturgique est-elle grandement redevable au R. P. Dom Parisot d'avoir si admirablement recueilli ces chants, conservés par une pure tradition orale, souvent diverse ici et là, et d'avoir ainsi travaillé — dans quelles proportions! — à la solution des problèmes plus haut exposés.

A. Gastoué.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient

Août-septembre 1899. — L. Petit : *La grande controverse des colybes.* — S. Vailhé : *Le monastère de Saint-Sabas.* — G. Rousseau : *Les historiens musulmans et la troisième croisade* (fin). — A. Calmels : *Sainte Xéni et Mylasa.* — A. de P. Vidal : *Autour du lac* (fin). — J. Pargoire : *Un mot sur les Acémètes* (fin). — L. Petit : *Les ouvrages de Néophyte le Reclus* (note complémentaire).

Octobre 1899. — L. Petit : *Du pouvoir de consacrer le saint Chrême.* — A. de P. Vidal : *Au sud du lac de Tibériade.* — R. Delbeuf : *Le voyageur albigeois Pierre Gilles.* — S. Vailhé : *Le monastère de Saint-Sabas* (suite).

— A. Palmiéri : *L'œuvre de Kunik et les études byzantines en Russie.* — F. Delmas : *Zacharie le rhéteur, d'après un ouvrage récent.* — A. Hergès : *Élection et déposition des Higoumènes au XIIe siècle.* — L. Petit : Nova et vetera. *A propos d'une découverte liturgique.*

Bessarione

Juillet-août 1899. — *Le liste dei Metropoliti d'Abissinia.* — *L'Anfiteatro Flavio rivendicato ai Martiri.* — *Lettera inedita dell' Imperatore Michele VIII Paleologo al Pontefice Clemente IV.* — *Velabrensia. Studio storico-critico sulla Chiesa di S. Giorgio in Velabro. Sue memorie ed epigrafi.* — *Étude d'hymnographie Byzantine. Différentes attributions des Tropaires.* — *Litaniae Defunctorum Copticae.* — *Lo scarabeo onorario di una regina d'Egitto nel Museo Egizio Vaticano.* — *Documenta relationum inter S. Sedem Apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldaeorum Ecclesiam* (Doc. X-XXIV). — *Una nuova ricostruzione dell' epigrafe greca della Badia di Cervate.*

Septembre-octobre 1899. — Benigni : *Il Pastore di Hermas e la ipercritica protestante.* — Wenzel : *Directorium ad litteras Imperatorum Orientis, quæ in Archivo Arcis S. Angelis extabant, nunc in Vaticano, etc.* — *Lettere di Prelati delle Chiese Orientali esistenti nell' Archivio Vaticano.* — Asgian : *La S. Sede e la Nazione Armena.* — Cozza-Luzi : *Di una Capsella reliquiaria nella lipsanoteca Pontificia.* — Giamil : *Documenta relationum inter S. Sedem Apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldæorum Ecclesiam* (Doc. XXV-XXXIV).

Analecta Bollandiana

Vol. XVIII, fasc. III. — *Acta graeca SS. Davidis, Symeonis et Georgii, Mitylenae in insula Lesbo.* — *La patrie de S. Jérôme.* — *S. Walfroy et S. Wulphy.* — *S. Mochulleus et S. Ronanus.* — *De libello miraculorum B. Simonis de Lipnica.* — *Pages supprimées dans le Spicilège de d'Achery.* — *Bulletin des publications hagiographiques.* — *Vita venerabilis Lukardis, monialis Ordinis Cisterciensis in Superiore Wimaria.*

Revue bénédictine

Décembre 1899. — D. Hugues Gaissier : *Le système musical de l'Église grecque. III.* — D. Ursmer Berlière : *Les origines de la congrégation de Bursfeld. IV.* — D. Urbain Baltus : *Le Christianisme sans dogmes.*

The journal of theological studies

Octobre 1899. — H. B. S. : *Introductory statement.* — Rev. Canon Sanday : *Recent Research on the origin of the creed.* — The Master of Balliol :

St Anselm's argument for the being of god. — Robert Bridges : *A practical discourse on some principles of hymnsinging.* — Rev. J. A. Cross : *The Acts of the Apostoles.* I. *A criticism of Lightfoot and Headlam.* — Rev. R. B. Racham : *The Acts of the Apostles.* II. *A plea for an early date.* — Rev. F. E. Brightman : *Documents : The sacramentary of Serapion of Thmuis.* Part. I.

Bulletin de littérature ecclésiastique,
publié par l'Institut catholique de Toulouse.

Juillet-octobre 1899. — V. Delau O. P. : *Monastères palestiniens du Ve siècle.*
Octobre 1899. — V. Delau O. P. : *Monastères palestiniens du Ve siècle* (suite).

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

Barbet de Jouy (H.). Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées. P., 1857, 1 vol. in-8 br., xxx-142 pages. . 1 fr. 50

Verneilh (F. de). L'architecture Byzantine en France. P., 1852, 1 vol. in-4, br. (12 pl.), 316 p. . . . . 15 fr.

— Des influences Byzantines 1855, in-4 (4 pl.) . . 5 fr.

— Le premier des monuments Gothiques (Basilique de Saint-Denys, collégiale de Poissy), in-4, br. . . 2 fr.

Pierre Dubois. De recuperatione Terre Sancte, traité de politique générale du commencement du xive siècle, publ. par Ch.-V. Langlois (fasc. 9), in-8 br., xxiv-144 p. 4 fr.

Duchesne (L'abbé L.). Les premiers temps de l'état pontifical (754-1073.). P., 1898, in-8, 224 pages . . 4 fr.

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr Cabrière, évêque de Montpellier, 1874-1899, in-8 br., v-571 p. 10 fr.

Contenant des articles de MM. l'abbé Douais, abbé Jacquier, Boissier, abbé Batiffol, Dom Morin, abbé Duchesne, baron Desazars, L. Roche, Dom Cagin, Père Doussot, Père Denifle, abbé Poujol, etc., etc.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : Bibliographie par les PP. de Backer; seconde partie : Histoire, par le P. Carayon. Nouvelle édition, par Carlos Sommervogel, S. J. Strasbourgeois, publié par la province de Belgique, 1890-1898. Tomes I-VIII; A.-Z et supplément Aage-Casaletti, 8 vol. in-4 à 2 col. . 320 fr.

Pisani (L'abbé P.). La Dalmatie de 1797-1815, *épisode des conquêtes Napoléoniennes*. 1892, 1 vol, in-8 (xxxvi-490 p.), héliog., 10 cartes en coul. . . . . 10 fr.

Belin (A.). Histoire de la latinité de Constantinople, 2e édit. préparée par l'auteur, revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R.P. Arsène de Chatel, ex-provincial des Capucins de Paris, ex-préfet apostolique de la mission de Constantinople, avec deux plans et des gravures. 1894, 1 vol. in-8 (547 p.), pl. et gr. . . . 10 fr.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

Par A. D'AVRIL

3e édition, in-8° de 62 pages. — Paris, CHALLAMEL. — Prix : **2** fr. **50**

RAPPORT

SUR UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN TURQUIE D'ASIE

Par Dom J. PARISOT

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 251 pages. — Paris, LEROUX. 1899.

BIBLIOGRAPHIE

DU

CULTE LOCAL DE LA VIERGE MARIE

Par Léon CLUGNET

1er Fascicule (Province ecclésiastique d'Aix)

In-8°. — Paris, PICARD, 1899.

Prix : 6 fr.

HYMNOGRAPHIE POITEVINE

Par Dom J. PARISOT

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — LIGUGÉ, aux bureaux du " Pays Poitevin ", 1898.

LA

LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

DE L'ÉGYPTE

Par Dom Paul RENAUDIN

MOINE BÉNÉDICTIN

In-8° de 30 pages. — Lyon, VITTE, 1899.

4180 TC 643
LBC
4-20-00 32180 XL

FOR USE IN LIBRARY ONLY.

FOR USE IN LIBRARY ONLY.